



## Guide de lecture

Le présent ouvrage a pour objectif de faire l'état des lieux du secteur agricole en Wallonie. Il est réalisé par la Direction de l'Analyse Economique Agricole [DAEA] du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole [DEMNA], Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement [SPW ARNE].

### - Structuration de l'information

Chaque sujet abordé est illustré par une ou plusieurs fiches thématiques. Celles-ci sont traitées de manière semblable afin de permettre aux lecteurs de retrouver l'information qui l'intéresse.

Une fiche comprend les éléments suivants :

- Descriptif et résumé ;
- Synthèse des informations clés :
  - Dernière année disponible et historique
  - Orientations technico-économiques
  - Régions, provinces, régions agricoles
- Graphique(s), tableau(x) ou carte(s) ;
- Accès aux données sources et à la méthodologie.

Les données les plus pertinentes sont présentées sur des graphes, tableaux ou cartes et, si nécessaire, des données complémentaires sont disponibles dans les tableaux de données sources à télécharger.

### - Qualité, contraintes et limites

La **qualité** des analyses est toujours tributaire de celle des données sources utilisées. Les informations présentées sont les plus objectives possible et issues d'un ensemble de données agrégées afin de donner une image succincte et pertinente. Pour les données issues du réseau de comptabilité agricole de la DAEA, la qualité est assurée par une récolte d'éléments probants (factures, sources administratives, instructions, référentiels, ...) qui sont par la suite validés par plusieurs séries de tests. Ceux-ci sont en permanence affinés et réévalués. Le croisement des données internes et externes permet également de valider les informations développées dans les fiches.

Le présent rapport repose sur un volume très important de données, dont le temps de traitement est **contraignant** au vu des nombreuses étapes nécessaires pour les obtenir (collecte, vérification, traitement, agrégation, validation...). Ceci entraîne un décalage entre les dates de référence des données (précisées dans les textes, graphiques, tableaux ou cartes) et la mise à jour du rapport.

De plus, le secteur agricole wallon présente de multiples facettes et leurs interactions avec la société, l'environnement et les autres secteurs de l'économie font qu'une multitude d'approches est possible. La DAEA a choisi, comme **cadre**, de mettre au cœur de son rapport l'approche économique des

secteurs agricoles et horticoles. Les liens avec les autres facettes du monde agricole sont abordés brièvement lorsque ceux-ci influencent ou sont influencés par le secteur agricole.

La vision et les résultats obtenus à l'échelle régionale, ou éventuellement par spécialisation des exploitations, peuvent masquer des situations particulières présentes dans des sous régions ou sous-secteurs bien précis. Ce sont effectivement les **limites** de ce genre d'ouvrage.

**L'ensemble de l'équipe de la Direction de l'Analyse Economique Agricole vous souhaite une bonne lecture.**

# Table des matières

## En 1 clic !

### Chiffres Clés

2021, en chiffres...	6
----------------------	---

## Contexte

### Événements marquants

Événements marquants	11
----------------------	----

### Géopolitique

Politiques européennes : évolution de la politique agricole commune	13
Paiements directs en faveur des agriculteurs	20
Aides au développement rural	27

### Economique

Indice des prix agricoles belges	39
Balance commerciale et exportations	45
Contribution de l'agriculture wallonne à la production finale agricole et horticole belge	50
Revenu comparable	59

### Physique

Utilisation du territoire	62
Régions agricoles de Wallonie	67
Contexte météorologique	80

## Au niveau régional

### Exploitations

Exploitations agricoles	88
-------------------------	----

### Main-d'oeuvre

Population active	99
Temps de travail	114
Type de main-d'oeuvre	125
Genre en agriculture	132

### Terre

Superficie Agricole Utilisée	151
Productions végétales	160

### Animaux

Cheptel bovin	176
---------------	-----

Cheptel bovin laitier .....	193
Cheptel bovin viandeux .....	210
Cheptel porcin .....	225
Cheptel avicole .....	240
Cheptel ovin et caprin .....	254
<b>Equipements</b>	
Bâtiments et matériel .....	259
<b>Rentabilité</b>	
Produits et charges .....	270
Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne .....	286
Bilan .....	298
<b>Productions agricoles</b>	
<b>Grandes cultures</b>	
Exploitation-type spécialisée en grandes cultures .....	307
Produits et charges de l'exploitation spécialisée en grandes cultures .....	313
Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation spécialisée en grandes cultures .....	325
Froment d'hiver : produits, charges et marge brute .....	334
Escourgeon : produits, charges et marge brute .....	351
Epeautre : produits, charges et marge brute .....	368
Betterave sucrière : produits, charges et marge brute .....	384
Colza : produits, charges et marge brute .....	403
Chicorée : produits, charges et marge brute .....	415
Pomme de terre : produits, charges et marge brute .....	429
<b>Filières</b>	
<b>Végétales</b>	
Filière de l'orge brassicole .....	445
<b>Animales</b>	
Filière laitière wallonne .....	451

# 2021, en chiffres...

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche présente les chiffres clés de l'agriculture wallonne pour l'année 2021, en ce qui concerne les facteurs de production et la rentabilité des exploitations. Des liens vers les fiches thématiques permettent d'accéder rapidement à une information plus détaillée.**

## L'année 2021 en quelques mots

Même si l'année 2021 est plutôt le théâtre d'un retour progressif à la vie « normale » et de la reprise des activités économiques après la pandémie de la Covid-19, elle est marquée, en Wallonie, par de terribles inondations ainsi que par une année maussade au niveau météorologique. D'autres éléments sont à épinglez : l'augmentation du prix de l'énergie et la situation difficile du secteur avicole mais également la récupération du statut indemne de peste porcine africaine et le repeuplement des élevages porcins de la zone.

La structure des exploitations wallonnes montre, en 2021 encore, une certaine stabilité. Le territoire wallon reste majoritairement orienté vers les productions bovines même si au fil du temps, les exploitations spécialisées en grandes cultures tendent à s'imposer.

En 2021, les produits de l'exploitation wallonne poursuivent leur évolution positive, entamée en 2020. Ce sont essentiellement les produits provenant de la valorisation des cultures commerciables, dont principalement les cultures de céréales et de pommes de terre, qui contribuent à cette hausse. Les produits de l'élevage enregistrent également une augmentation, mais moindre, même si l'année 2021 est considérée comme une bonne année au niveau des exploitations spécialisées en bovins laitiers.

Toutefois, si en 2020, les charges sont restées stables, en 2021 on enregistre une augmentation du prix des intrants.

Partant de ces éléments, les indicateurs économiques que sont la marge brute, l'excédent brut et les revenus sont tous à la hausse. Les revenus par ha de SAU sont ainsi les plus élevés des dix dernières années. Cette évolution se marque surtout pour les exploitations spécialisées en grandes cultures. En 2021, le revenu du travail en agriculture par unité de travail est équivalent à 65 % du revenu comparable, c'est-à-dire le salaire brut moyen des travailleurs non agricoles belges, 13ème mois et pécule de vacances compris. Cette différence reste importante mais s'amenuise ces deux dernières années. (il était de 60 % en 2020 et de 44 % en 2019).

## Les facteurs de production permettent de caractériser l'agriculture wallonne

### - La Wallonie comptabilise 12 728 exploitations d'une superficie moyenne de 58,2 ha

En 2021, le nombre d'[exploitations](#) est de 12 728 pour une [superficie agricole utilisée](#) [SAU] de 740 623 ha, soit 44 % de la superficie totale de la Wallonie. En moyenne, les exploitations gèrent une superficie moyenne de 58,2 ha. Les exploitations d'élevage bovins représentent environ la moitié des exploitations wallonnes. [Les cultures fourragères et les prairies](#) couvrent plus de la moitié de la SAU wallonne.

#### Nombre d'exploitations et superficie agricole utilisée en 2021

	2021	%	Moyenne par exploitation
<b>Exploitations (nombre)</b>			
<b>Ensemble des exploitations</b>	<b>12 728</b>	-	-
<b>Exploitations professionnelles</b>	<b>10 384</b>	<b>100.0 %</b>	-
Grandes cultures	3 432	33.1 %	-
Bovins laitiers	1 448	13.9 %	-
Bovins viandeux	2 337	22.5 %	-
Bovins laitiers et viandeux	1 213	11.7 %	-
Cultures et bovins	1 136	10.9 %	-
Autres	818	7.9 %	-
<b>Superficie agricole utilisée (ha)</b>			
<b>Surface agricole utilisée</b>	<b>740 623</b>	<b>100.0 %</b>	<b>58.19</b>
Prairies permanentes	311 287	42.0 %	-
Cultures fourragères	105 364	14.2 %	-
Céréales	185 576	25.1 %	-
Cultures industrielles	64 553	8.7 %	-
Pommes de terre	40 019	5.4 %	-

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - En 2020, 22 000 personnes travaillent régulièrement en agriculture dont 27 % sont des femmes

Les données concernant la main-d'œuvre datent de la dernière enquête de structure publiée par le SPF Economie, c'est-à-dire 2020. Parmi les 12 710 exploitations, on retrouve 22 000 [actifs agricoles](#)

[réguliers](#) et plus ou moins 4 500 [saisonniers](#). Cela équivaut à 15 000 unités de travail [UT], soit 1,19 UT par exploitation. En moyenne, une UT gère 49 ha mais cela peut fortement varier selon l'orientation technico-économique et la taille de l'exploitation.

Dans les exploitations sous statut de « personne physique », le travail en agriculture est réalisé dans un cadre de [travail familial](#) avec 93 % des actifs réguliers faisant partie de la famille. Il est à noter que 29 % de la main-d'œuvre régulière sont des [femmes](#).

## Caractéristiques de la main d'œuvre agricole en 2020

	2020	%	Moyenne par exploitation
<b>Main-d'œuvre</b>			
<b>Main-d'œuvre totale (nombre de personnes)</b>	<b>26 463</b>	<b>100.0 %</b>	<b>2.09</b>
Main-d'œuvre régulière	21 947	82.9 %	1.73
Main-d'œuvre saisonnière	4 516	17.1 %	0.36
<b>Main-d'œuvre totale (unité de travail - UT)</b>	<b>15 106</b>	<b>100.0 %</b>	<b>1.19</b>
Main-d'œuvre régulière	14 735	97.5 %	1.16
Main-d'œuvre saisonnière	372	2.5 %	0.03
<b>Type de main-d'œuvre dans les exploitations sous statut physique (nombre de personnes)</b>			
<b>Main-d'œuvre familiale</b>	<b>17 715</b>	<b>92.8 %</b>	-
Hommes	12 563	65.8 %	-
Femmes	5 152	27.0 %	-
<b>Autre main-d'œuvre régulière</b>	<b>1 372</b>	<b>7.2 %</b>	-
Hommes	1 060	5.6 %	-
Femmes	312	1.6 %	-

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - *Le cheptel bovin domine nettement le secteur de l'élevage en Wallonie que ce soit en nombre d'animaux ou de détenteurs*

En 2021, le nombre de bovins surpasse de peu le million de têtes détenues par 7 482 éleveurs, avec un cheptel moyen de 141 têtes. Le phénomène de concentration du cheptel bovin wallon se poursuit. La [production viandeuse](#) prédomine avec un nombre de détenteurs supérieur à ceux de la [production laitière](#). En revanche, le cheptel moyen de vaches laitières est supérieur à celui des vaches allaitantes.

La Wallonie est le petit poucet de la [production porcine](#) belge et cela malgré une progression rapide ces 30 dernières années. On dénombre 382 222 porcs détenus par 421 éleveurs, disposant de 10 porcs et plus, soit un cheptel moyen de 908 têtes. Ce chiffre varie fortement selon le degré de spécialisation des élevages.

En 2021, les données concernant les [volailles](#) sont issues d'un échantillon représentatif. Le nombre de places de volailles poursuit sa croissance. Les poulets de chairs dominent actuellement le paysage avicole wallon avec un nombre de places correspondant à 75 % des volailles.

Les [productions ovine et caprine](#) connaissent un véritable engouement depuis quelques années avec, en 2021, un total de 84 760 têtes dont 67 660 ovins. Contrairement aux autres activités animales, les ovins et caprins se retrouvent principalement dans des exploitations comme diversification et non comme activité principale.

## Caractéristiques du cheptel en 2021

	2021	%	Moyenne par exploitation
<b>Bovins</b>			
<b>Détenteurs de bovins (exploitations)</b>	<b>7 482</b>	-	-
Détenteurs de vaches laitières	2 972	-	-
Détenteurs de vaches allaitantes	5 046	-	-
<b>Bovins (têtes)</b>	<b>1 051 559</b>	<b>100.0 %</b>	<b>140.55</b>
Vaches laitières	189 993	18.1 %	63.93
Vaches allaitantes	230 711	21.9 %	45.72
<b>Porcs</b>			
Détenteurs (exploitations)	421	-	-
Porcs (têtes)	382 222	-	907.89
<b>Volailles</b>			
<b>Détenteurs de volailles (exploitations)</b>	<b>333</b>	-	-
Détenteurs de poules pondeuses	81	-	-
Détenteurs de poulets de chair	237	-	-
<b>Volailles (places)</b>	<b>8 765 797</b>	<b>100.0 %</b>	<b>26 323.71</b>
Poules pondeuses	1 876 748	21.4 %	23 169.73
Poulets de chair	6 512 252	74.3 %	27 477.86
<b>Ovins et caprins</b>			
Ovins (têtes)	67 659	-	-
Caprins (têtes)	17 102	-	-

## La rentabilité des exploitations est en augmentation en 2021

Pour l'année 2021, l'ensemble des produits de l'exploitation wallonne moyenne, aides comprises, atteint une valeur de 3 119 €/ha SAU, c'est 5 % de plus qu'en 2020. Les produits des herbivores et des cultures fourragères représentent plus de 40 % du total, étant donné le poids de l'élevage bovin en Wallonie. Les produits des cultures commerciables représentent environ 30 % du total. Le total des charges de l'exploitation wallonne, hors salaire (familiale et salarial), s'élève à 2 463 €, en légère augmentation après être restées stables ces dernières années.

En partant d'une marge brute, travaux par tiers inclus, de l'ordre de 1 345 €/ha SAU, l'exploitation wallonne obtient un excédent brut de 1 222 €/ha SAU et un revenu agricole de 844 €/ha SAU. Après quelques années de stabilité, ces valeurs poursuivent la hausse entamée en 2020.

Toutefois, quel que soit l'indicateur économique analyse, une moyenne masque de grandes différences entre les diverses spécialisations des exploitations, les performances de gestion, etc.

### Rentabilité de la ferme wallonne moyenne en 2021

	2021
Données économiques	(€/ha)
(+) Produits de l'exercice sans aides	2 588
(-) Charges opérationnelles affectées	1 243
<b>Marges brutes (sans aides )</b>	<b>1 345</b>
(+) Produits divers	33
(+) Aides	417
(+) Régularisation	77
(-) Charges réelles non affectées	650
<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>1 222</b>
(-) Intérêts payés (nets)	49
(-) Amortissements calculés	333
(+) Subside sur investissements	4
<b>Revenu agricole (ou revenu du chef d'exploitation et de sa famille, y compris aides au revenu)</b>	<b>844</b>
(-) Autres charges calculées	188
<b>Revenu du travail</b>	<b>656</b>

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

# Événements marquants

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche présente les grands évènements ayant influencé l'agriculture wallonne durant l'année étudiée. Les impacts peuvent être de différente nature et d'intensité variable.**

**Même si l'année 2021 est plutôt le théâtre d'un retour progressif à la vie « normale » et de la reprise des activités économiques après la pandémie de la Covid-19, elle est marquée, en Wallonie, par de terribles inondations ainsi que par un été pluvieux, impactant tant la société que le monde agricole. D'autres phénomènes ont également émergé durant cette année, comme le début de l'augmentation du prix de l'énergie et le retour de la grippe aviaire.**

## En 2021, la reprise économique fait augmenter le prix des moyens de production

Après la crise de la Covid-19, l'année 2021 se caractérise par un retour progressif à la « vie normale » et par une reprise des activités économiques. Si en 2020, les prix de l'énergie ont chuté, conséquence du ralentissement économique, ils ont repris en 2021 leur niveau de 2019 avec une véritable envolée à partir du mois de novembre (+ 20% par rapport à janvier 2020). Cette augmentation cache des différences encore plus grandes entre produits énergétiques et se caractérise par une envolée spectaculaire du prix du gaz (+100%). Cette évolution impacte également le prix des engrais (le gaz étant un élément essentiel à la fabrication des engrais azotés). Avec un marché céréalier en hausse, suite à une production mondiale inférieure à la demande, le prix de certains aliments a également une tendance à l'augmentation. Ces 2 phénomènes (aliment et énergie) ont principalement impactés les granivores.

Les inondations, qu'a connu la Wallonie en juillet 2021, peuvent être considérées comme historiques ; les volumes de précipitations ayant pulvérisé le record sur la période de référence. Les pluies abondantes qui se sont abattues sur notre région ont eu de lourdes conséquences, tant sur la population wallonne que sur le développement des cultures.

Globalement, avec une année relativement pluvieuse, froide et sombre, les cultures de printemps s'en sortent mieux que les cultures d'hiver. Les rendements et la qualité des céréales sont impactés par les vents forts ayant engendré de la verse et les fréquentes pluies potentiellement responsables de germination des grains (surtout en froment d'hiver). Ces conditions météorologiques ont rendu les

conditions de moisson difficile. Néanmoins, le prix des céréales est au plus haut, suite à une production mondiale de céréales inférieure aux besoins de consommation.

La situation difficile du secteur avicole, conséquences entre autres de la crise sanitaire, perdue en 2021. Il connaît une succession de facteurs défavorables. En parallèle à l'augmentation du prix de l'énergie et des aliments, le retour de l'influenza aviaire hautement pathogène (variantes H5) et sa présence dans un élevage professionnel fin 2020, compliquent encore un peu plus leurs conditions d'élevage. Cette nouvelle vague d'épizootie dans notre pays impose le confinement des volailles de janvier à avril ainsi qu'à partir du 15 novembre 2021.

Au niveau de secteur porcin, l'année 2021 marque la fin de la crise relative à la peste porcine africaine. Les agriculteurs soumis à une interdiction de repeuplement de leur élevage ont pu, s'ils le souhaitaient, reprendre leur activité.

## Les impacts sur notre agriculture...



/

© SPW - 2022

# Politiques européennes : évolution de la politique agricole commune

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche présente l'historique de la politique agricole commune [PAC] depuis sa création jusqu'à son application actuelle. Sur une ligne du temps, elle résume les différentes réformes de cette politique depuis son origine jusqu'à ce jour. Elle aborde également l'évolution des outils juridiques et financiers dont elle s'est dotée afin d'encadrer l'agriculture et l'espace rural au sein des différents Etats membres de l'Union européenne.**

**A l'origine, élaborée pour assurer la souveraineté alimentaire de l'Union européenne, la PAC a évolué au fil de l'élargissement de l'Union, des attentes sociétales et du contexte économique afin de répondre aujourd'hui à de multiples enjeux, notamment environnementaux**

La « Communauté économique européenne » (CEE), instituée par le traité de Rome en **1957** a pour première politique communautaire la PAC, entrée en vigueur le 30 juillet **1962**. Elle concrétise l'ambition des 6 Etats fondateurs (l'Allemagne, la France, l'Italie et les trois pays du Benelux) de mettre en commun leurs moyens pour nourrir l'Europe, lui assurer sa souveraineté et son auto-suffisance alimentaires après les ravages de la guerre.

Ses objectifs initiaux sont :

- Accroître la productivité de l'agriculture ;
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- Stabiliser les marchés ;
- Garantir la sécurité des approvisionnements ;
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

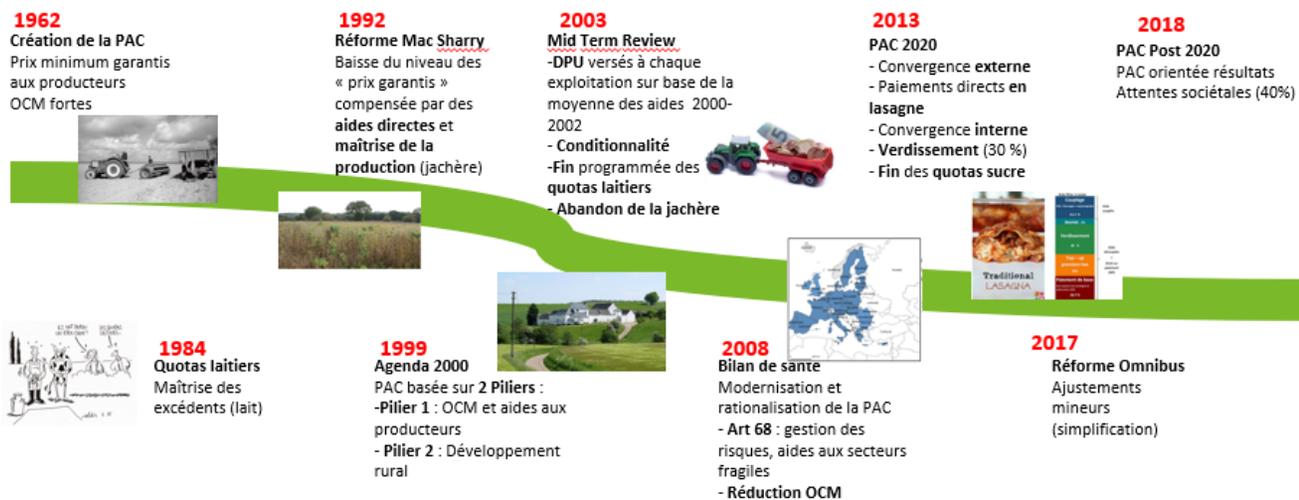
Initialement, la PAC reposait sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement visant à développer et moderniser l'agriculture, tout en respectant des principes d'unicité du marché, de solidarité financière et de préférence communautaire.

L'orientation donnée à la PAC par le traité de Rome se voulait productiviste et protectionniste. Il fallait, en effet, augmenter la production agricole des Etats, tout en rendant cette communauté auto-suffisante à l'intérieur d'une même « frontière ». Il s'agissait, outre la solidarité, de moderniser un secteur agricole encore fort contrasté selon les pays.

La PAC a été l'un des fondements de la construction de l'Union européenne [UE]. Elle a été mise en place par le biais d'une organisation commune des marchés agricoles [OCM] impliquant des règles communes en matière de concurrence et une coordination obligatoire des diverses organisations nationales pour aboutir à une organisation européenne du marché.

Suite à l'élargissement progressif de l'UE, à l'évolution de l'économie et des attentes sociétales, la PAC a fait l'objet de réformes successives résultant de compromis entre les différents Etats membres.

## Historique de la politique agricole commune



EAW\_Source : DCC\_DPEAI\_SPW ARNE

© SPW - 2022

**- Après avoir éradiqué les risques de pénurie, la PAC conduit à une augmentation de la productivité des exploitations agricoles et à une offre dépassant la demande intérieure**

La PAC a permis la modernisation de l'agriculture européenne. La productivité des exploitations européennes a connu une évolution fulgurante de telle sorte que l'offre a fini par surpasser la demande. Plusieurs mesures sont prises en **1984** afin de régir cette offre et d'adapter les niveaux de production aux besoins du marché : l'établissement de quotas de production, notamment dans les secteurs laitier et sucrier, accompagné d'une politique de réduction des prix de soutien.

## - La PAC passe des prix garantis aux aides directes

L'année **1986** est marquée par l'intégration de l'agriculture au sein des négociations commerciales internationales (« Uruguay round ») visant à une libéralisation accrue des marchés mondiaux. Ces négociations agricoles concernaient principalement les politiques de soutien interne à l'agriculture, les mesures d'aides à l'exportation et l'accès aux marchés.

### **Uruguay round**

*Le cycle d'Uruguay ou Uruguay Round est le dernier (et le plus important) des cycles de négociations internationales dans le cadre du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Il a abouti aux accords de Marrakech en 1994 et a donné naissance en 1995 à l'Organisation mondiale du commerce [OMC], remplaçant le GATT en tant qu'organisation internationale. Au final, 123 pays ont participé et négocié sur tous les domaines d'échange.*

Les négociations agricoles patinent dans le cadre de "l'Uruguay round" et les dysfonctionnements de la PAC sont mis à jour. Elles conduisent ainsi la Commission européenne à proposer, en **1992**, la première réforme d'envergure de la PAC, réforme dite « Mac Sharry », nom du commissaire européen à l'Agriculture de l'époque, sur laquelle se base l'actuelle PAC.

Avec cette réforme, la PAC passe progressivement du soutien des marchés à l'aide au producteur. L'objectif poursuivi est d'atteindre une baisse des prix des produits agricoles pour les rendre plus compétitifs sur les marchés intérieurs et extérieurs. Cette baisse est comblée par des "montants compensatoires", c'est-à-dire des primes qui ne sont plus liées à la quantité produite, mais bien à la surface de production (établie par la déclaration de superficie rédigée annuellement par chaque producteur). Ces primes sont différentes selon les cultures et reposent sur des rendements standards établis par région agricole. Lors de cette réforme, les agriculteurs sont également encouragés à être plus respectueux de l'environnement avec l'introduction des premières mesures agro-environnementales [MAE]. De plus, afin de réguler la production, une obligation de jachères est mise en place visant à réduire la surface cultivée. Cette réforme coïncide avec le sommet de la terre de Rio de 1992, qui lance le principe de développement durable.

En **1999**, l'« Agenda 2000 » est une nouvelle étape complétant la réforme de 1992. La PAC élargit son champs d'action, prenant en compte la préservation de l'environnement ainsi que le développement rural. Les aides sont de plus en plus déconnectées de la production. En effet, les prix internes s'alignent davantage sur les prix mondiaux et le manque à gagner pour les producteurs est compensé par des aides directes. Cette réforme est destinée à préparer l'arrivée de dix nouveaux Etats membres en 2004 et à rendre la PAC compatible avec les règles de l'OMC.

Les accords de Luxembourg en **2003** (réforme Fischler, du nom du commissaire européen à l'Agriculture de l'époque ou Mid Term Review), introduit le découplage des aides dans la PAC, c'est-à-dire que les aides européennes ne dépendent plus des volumes produits. Ces aides découplées sont désormais devenues un « paiement unique à l'exploitation » axé sur la stabilité des revenus. La notion de « conditionnalité » fait son apparition : les aides découplées sont versées à condition que l'agriculteur respecte les bonnes pratiques agricoles et environnementales et le bien-être animal. C'est lors de cette réforme que la fin des quotas laitiers est programmée.

### ***- L'Europe fait face aux défis futurs et stabilise la PAC***

La population agricole de l'UE est multipliée par deux à la suite des élargissements de 2004 et de 2007, avec l'arrivée de douze nouveaux pays. A présent, elle compte vingt-sept États membres et plus de 500 millions de citoyens. Le paysage agricole et rural de l'ensemble de l'Union s'en trouve transformé.

En **2008**, la Commissaire européenne à l'Agriculture Mariann Fischer Boel demande un « Bilan de santé » de la PAC. Cette nouvelle étape amène des modifications devenues nécessaires pour la période 2009-2013 dans le prolongement de la réforme de 2003 : la suppression de la jachère obligatoire, l'augmentation progressive des quotas laitiers de 1 % par an jusqu'à leur disparition programmée pour 2015 et le découplage total des aides (sauf exceptions) à partir de 2010. Il s'agit d'une étape importante de rationalisation de la PAC accompagnée par une politique de gestion des risques et d'aide aux secteurs les plus fragiles. Ce bilan de santé vise à finaliser le découplage des aides en les intégrant dans un régime de paiement unique de l'exploitation agricole, à réorienter partiellement des fonds du premier pilier vers le développement rural et à assouplir les règles d'intervention publique et de contrôle de l'offre en vue d'encourager les agriculteurs à réagir aux signaux du marché.

La PAC élaborée dans le cadre de la programmation **2014-2020** vise à renforcer la compétitivité du secteur agricole, promouvoir l'agriculture durable et l'innovation, soutenir l'emploi et la croissance dans les zones rurales et orienter l'aide financière vers une utilisation productive des terres. Cette PAC va, notamment, dans le sens d'une répartition plus équilibrée des aides entre États membres, régions et agriculteurs. Elle met aussi en place des mesures de verdissement et des outils visant à renforcer l'organisation du secteur.

La réforme dite « Omnibus » consistant en certains ajustements en vue de simplifier la mise en œuvre de la PAC voit le jour en **2017**. Quatre règlements relatifs à cette politique ont été modifiés : le règlement relatif aux paiements directs (certains aspects du verdissement devenant plus simples), celui relatif au développement rural (abaissement de certains seuils et taux d'aide relevés afin de rendre les mesures de gestion des risques plus attractives), celui relatif à l'organisation commune des

marchés (élargissement des prérogatives des organisations de producteurs à l'ensemble des secteurs afin de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement) et le règlement horizontal.

Le processus actuel d'adoption de la future PAC débute en **2018** avec la proposition initiale de la Commission européenne. Cette proposition tient compte des nouveaux défis, notamment climatiques et environnementaux tel que défini par l'accord de Paris sur le climat de 2015. Elle subit quelques modifications suite au Brexit, effectif au 31 janvier 2020, qui a entraîné une baisse du budget de la PAC de 3 milliards d'euros par an. Cette nouvelle PAC repose également sur la stratégie « De la ferme à la table » présentée en mai 2020 par la Commission européenne, initiative clé du pacte vert (green deal) pour l'Europe. En contribuant aux efforts déployés pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050, elle vise à faire évoluer le système alimentaire actuel de l'UE vers un modèle plus durable. En octobre **2020**, le Conseil et le Parlement européen entament de longs mois de négociations qui ont abouti à un accord politique en juin 2021. En **décembre 2021**, cet accord obtient l'approbation formelle par le Conseil de l'Europe. La nouvelle PAC 2023-2027 est lancée !

Ce processus long et fastidieux ayant pris du retard, des mesures transitoires reposant sur la programmation PAC 2014-2020 ont été adoptées pour couvrir les années 2021 et 2022.

Un des éléments clés de cette nouvelle programmation PAC 2023-2027 est l'introduction de plans stratégiques au niveau des États membres, permettant aux gouvernements nationaux d'adapter les dispositions de la PAC aux besoins de leurs communautés agricoles, en coopération avec les autorités locales et les parties prenantes concernées. Cette politique est également la plus ambitieuse à ce jour en matière d'environnement, un quart des paiements directs étant réservés aux pratiques agricoles écologiques. En outre, c'est la première PAC à inclure une dimension sociale visant à garantir des conditions d'emploi adéquates aux travailleurs agricoles.

## **Afin de mettre en œuvre efficacement la PAC, l'Union européenne s'est dotée d'un budget ambitieux et d'une discipline financière rigoureuse**

A l'origine en 1962, la PAC s'articulait autour d'un seul fonds : le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie agricole [FEOGA]. En 1964, ce fonds a été scindé en deux sections : la section « Garantie » chargée de soutenir les marchés agricoles et la section « Orientation » devant contribuer au développement rural.

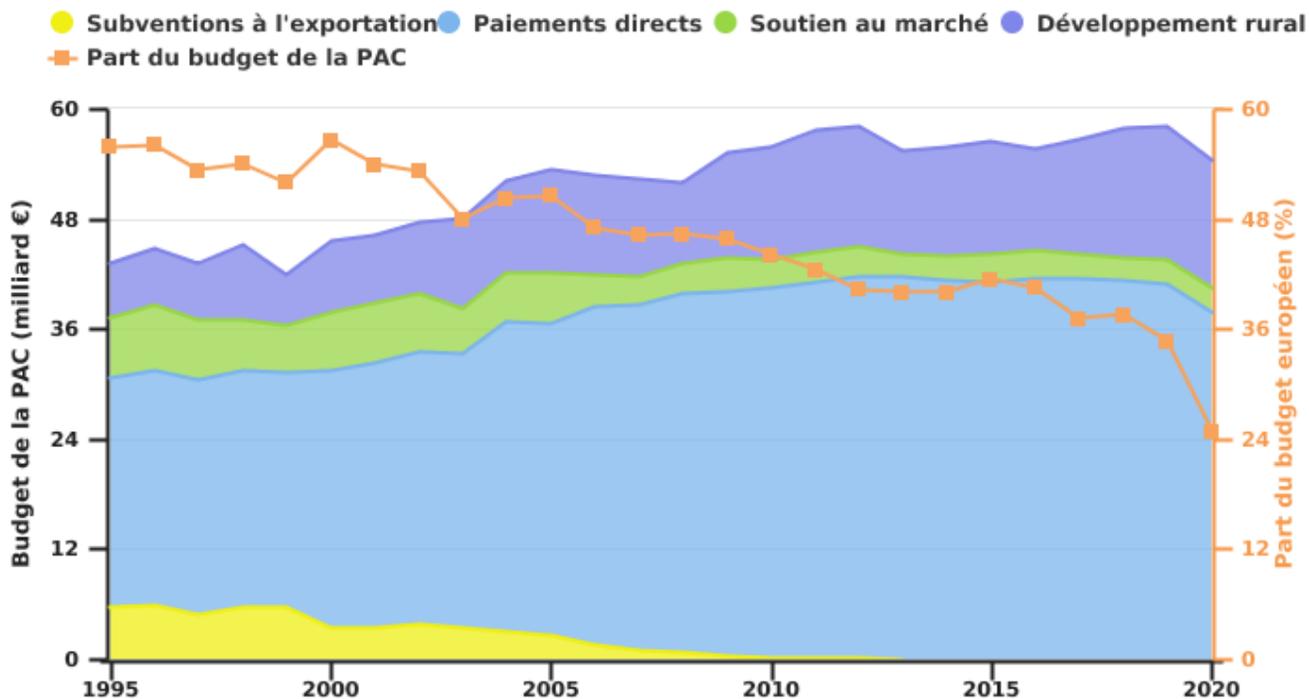
En 2007, le FEOGA a été scindé en deux fonds distincts, à savoir le Fonds européen agricole de garantie [FEAGA] et le Fonds européen agricole pour le Développement rural [FEADeR]. Le FEAGA finance notamment les dépenses de l'organisation commune des marchés et les paiements directs aux exploitations agricoles. Le FEADeR cofinance avec les Etats membres l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole, les mesures agroenvironnementales et encourage la diversification de l'économie rurale.

Seule politique européenne sectorielle intégrée, la PAC a bénéficié d'un budget à la hauteur des objectifs ambitieux qui lui étaient alloués. En tant que politique communautaire, la PAC est financée sur le budget annuel de l'UE. Il y a cinquante ans, la PAC représentait le plus grand poste de dépenses du budget européen (72 % du budget en 1984). En 2019, les dépenses cumulées pour l'agriculture atteignent encore 35 % du budget européen, soit environ 55 milliards d'euros par an. En 2020<sup>[1]</sup>, les mesures mises en place par l'Europe pour lutter contre les effets économiques de la crise de la Covid-19 ont eu pour effet de « diluer » le budget PAC au sein du budget européen. En valeur absolue, le budget de la PAC pour 2020 reste proche de l'année précédente mais sa part relative par rapport au budget total chute à 25%.

Les réformes successives se traduisent par une allocation différente des moyens budgétaires. Alors qu'en 1995, seuls 6 % des dépenses européennes de la PAC sont orientés vers le développement rural, le budget accordé à ces mesures représente en 2020 près de 14%. Le budget octroyé aux paiements directs, même s'il a toujours été le plus important, est passé de 25% à près de 40%. Entre temps, les subventions à l'exportation encore bien présentes dans les années nonantes finissent par disparaître, en conséquence de l'Uruguay round. Les mesures de soutien au marché ont également fortement diminué pour ne représenter qu'un peu plus de 2,5% en 2020

[1] Concernant le budget européen de la PAC, les données relatives à l'année 2020 sont les dernières à notre disposition.

## Evolution du budget de la PAC pour l'Union européenne



## Depuis la réforme de la PAC de 2003, la Wallonie peut définir, dans les limites des règlements européens, les conditions de mise en pratique de la PAC

En juillet 2001, les matières agricoles sont devenues une compétence régionale. Seules les matières relatives au bien-être animal, au Fonds des calamités agricoles et au Bureau d'Intervention et de Restitution belge (BIRB) resteront dans le giron du Fédéral jusqu'à la sixième réforme de l'Etat (2012-2014).

Par conséquent, depuis la réforme de 2003, les régions belges bénéficient d'une certaine liberté de mise en place et d'exécution de la PAC, mais toujours dans les limites des décisions prises à l'échelon européen. Dans le processus décisionnel, c'est la Belgique qui est l'interlocuteur de l'Europe. Au sein d'un comité de concertation instauré au niveau fédéral, la Wallonie peut présenter et défendre ses propositions de mise en œuvre. Dans ce cadre, les régions établissent une position commune qui sera défendue auprès des instances européennes. En cas de non-accord entre les régions sur un sujet, la Belgique ne peut se positionner au niveau européen.

### En savoir plus ?

#### Source :

- Site du Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/section/196/la-politique-agricole-commune-pac>

# Paiements directs en faveur des agriculteurs

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche présente les paiements directs en faveur des agriculteurs mis en place dans le cadre du premier pilier de la politique agricole commune [PAC] européenne. Leurs règles d'attribution sont décrites tant au niveau européen qu'au niveau wallon. La part des aides dans le produit total des agriculteurs wallons est également abordée.**

**En 2021, les paiements directs en Wallonie représentent un montant de 266 millions d'euros. Outre les paiements dont la mise en œuvre est obligatoire par chaque Etat membre, la Wallonie a choisi de mettre en place les paiements redistributifs ainsi que les aides couplées aux bovins et aux brebis. L'ensemble de ces aides participent en moyenne à 11 % du produit total des exploitations wallonnes, avec de fortes variations entre orientation technico-économique [OTE].**

## Les paiements directs, un outil pour soutenir le revenu des agriculteurs européens

Le revenu agricole moyen en Europe est nettement inférieur à celui des autres secteurs de l'économie. Il se situait à environ 40 % des revenus moyens européens pour la période 2010-2014. Face à ce constat, les autorités européennes continuent à soutenir le revenu des exploitants agricoles via la PAC au moyen de différents outils répondant aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce [OMC] et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Parmi ces outils, les paiements directs sont un filet de sécurité pour le revenu des agriculteurs. Avec les mesures de marché, ils forment le premier pilier de la PAC et constituent une source de revenu souvent conséquente et indépendante des fluctuations du marché. Ils donnent ainsi aux agriculteurs une plus grande liberté dans leur choix de production et de commercialisation.

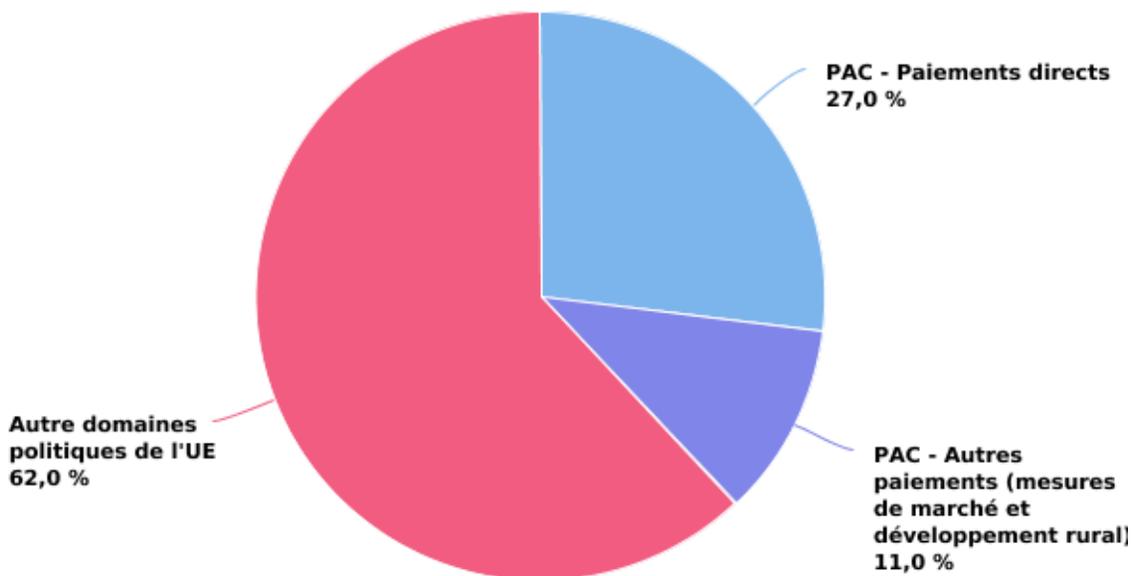
## Avec plus de 70 % du budget agricole, les paiements directs constituent une part importante du budget total de l'Union européenne

Constituant, avec les mesures de marché, le premier pilier de la PAC, les paiements directs sont un élément clé de cette politique, poursuivant des objectifs de soutien au revenu des agriculteurs et de promotion de pratiques agricoles compétitives, durables et respectueuses de l'environnement. Ils

représentent plus de 70 % du budget agricole actuel de l'Union européenne [UE] et 27 % du budget total européen. A eux seuls, les paiements directs représentent environ 291 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Cela revient à verser plus de 41 milliards d'euros par an de paiements directs aux 7 millions d'agriculteurs européens.

Le montant global des paiements directs en faveur des agriculteurs, au sein de chaque Etat membre, est limité annuellement par le montant de leur dotation (officiellement dénommée « enveloppe financière »). Les autorités nationales (ou régionales dans le cas de la Belgique) décident des différents régimes de paiements directs financés à l'aide de cette dotation. Elles peuvent également décider de transférer des fonds vers ou en provenance de leur dotation en faveur du développement rural. Depuis la réforme PAC de 2013, les dotations sur le budget national sont progressivement ajustées afin d'obtenir une distribution des paiements directs plus équilibrée entre les différents pays de l'UE. Ainsi, les différences entre les aides moyennes octroyées dans chaque Etat membre diminuent grâce à un processus dénommé la « convergence externe ».

### Part des paiements directs dans le budget de l'UE – Cadre financier pluriannuel 2014-2020\* – Prix courants



\*budget prolongé en 2021

EAW\_Source : Europa.eu

© SPW - 2022

## Les régimes des paiements directs octroyés aux agriculteurs résultent d'un choix de mise en œuvre de la Wallonie

Profondément remaniés depuis la programmation 2014-2020, les paiements directs reposent d'une part, sur des régimes d'aide dont la mise en œuvre est obligatoire dans chaque Etat membre de l'UE et d'autre part, sur des régimes optionnels que chaque Etat membre peut choisir de mettre en place. C'est ainsi que les Etats membres peuvent combiner et mettre en œuvre différents régimes d'aide afin de garantir une aide plus efficiente aux agriculteurs en fonction de leur contexte national et/ou régional.

Suite à la régionalisation de l'agriculture dans notre pays, c'est donc la Wallonie qui est responsable de la gestion et du contrôle des paiements directs octroyés aux agriculteurs. Pour ce faire, la Wallonie dispose d'une certaine flexibilité afin de tenir compte des spécificités de l'agriculture de notre région.

### Paiements 2021 pour la région wallonne

2021	Obligatoire / Facultatif	Montants pour la wallonie (million €)	Unité	Nombre d'unités	Montant moyen (€/unité)
<b>Paiement de Base</b>	Obligatoire	82.35	ha	730 863	114.5
<b>Paiement vert</b>		78.07	ha	730 863	108.0
<b>Paiement en faveurs des jeunes agriculteurs</b>		3.95	ha	43 960	91.3
<b>Paiement redistributif</b>	Facultatif	44.80	ha	364 351	125.0
<b>Aide couplée à la vache allaitante</b>		49.21	Vaches	272 720	184.0
<b>Aide couplée à la vache laitière</b>		3.07	Vaches	112 712	27.8
<b>Aide couplée à la vache mixte</b>		2.88	Vaches	16 846	174.5
<b>Aide couplée à la brebis</b>		0.59	Brebis	25 495	24.0

EAW\_Source : DPE\_DPEAI\_ SPW ARNE

© SPW - 2022

### - Les paiements obligatoires regroupent trois types de paiement, tous liés à la surface : le paiement de base, le paiement vert et le paiement en faveur des jeunes agriculteurs

Pour prétendre au **paiement de base**, il est nécessaire de détenir des droits au paiement de base [DPB] ou, à défaut, d'en faire la demande auprès de la réserve régionale, ainsi que des hectares dits admissibles (définis par le cadre légal en vigueur). Le paiement de base est, en effet, versé à hauteur d'un droit pour un hectare agricole déclaré et jugé « admissible aux paiements ».

Annuellement, les agriculteurs introduisent auprès du service compétent, une déclaration de superficie, formulaire de demande nécessaire à l'activation des DPB. A noter que des agriculteurs ayant leur siège d'exploitation en dehors de la Wallonie mais y cultivant des terres, peuvent introduire une déclaration de superficie leur permettant d'obtenir des aides directes de l'enveloppe wallonne.

Le nombre de DPB, et donc le montant perçu, dépendent d'un plafond fixé soit par le nombre de droits en possession de l'exploitation soit par le nombre d'hectares déclarés de cultures admissibles.

Ce paiement ouvre le droit à percevoir les autres types de paiements directs liés à la surface, tels que le paiement vert, le paiement redistributif et éventuellement le paiement en faveur des jeunes agriculteurs.

Le montant individuel du paiement de base est différent d'une exploitation à l'autre puisqu'il dépend de l'historique des aides directes que recevait l'exploitation avant la mise en place des droits au paiement de base. En 2021, en Wallonie, 12 604 exploitations agricoles ont bénéficié du paiement de base. L'enveloppe totale pour les paiements de base est d'un peu plus de 82,35 millions d'euros pour un total de 730 863 hectares de cultures admissibles déclarés. Ceci correspond à un montant moyen de 114,50 €/ha de cultures admissible déclaré.

Les agriculteurs, s'ils ont accès au paiement de base, peuvent bénéficier du **paiement vert** à condition de respecter les trois pratiques suivantes sur leur exploitation :

- Le maintien des prairies permanentes existantes ;
- La diversification des cultures ;
- La mise en place de surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur les terres arables de l'exploitation.

L'enveloppe dédiée aux paiements verts correspond à 30 % de l'enveloppe totale consacrée aux paiements directs. Ce paiement est également un paiement par hectare dont le montant individuel est variable d'un agriculteur à l'autre puisqu'il dépend de la valeur individuelle des DPB.

Les agriculteurs exemptés de la diversification (car la superficie totale en terres arables de l'exploitation est inférieure à 10 ha ou plus de 75 % de la superficie agricole admissible est consacrée à des prairies permanentes ou à la production d'herbe) et/ou de la mise en place de surfaces d'intérêt écologique (si la superficie de terres arables déclarées est inférieure à 15 ha ou si plus de 75 % de la superficie agricole est consacrée à des prairies permanentes ou à la production d'herbe) ainsi que les agriculteurs en mode de production biologique ne sont pas obligés d'appliquer ces trois pratiques pour bénéficier du paiement vert.

En Wallonie, les 12 604 exploitations ayant bénéficié des paiements de base en 2021 ont perçu des paiements « verts » pour un montant total de 78,1 millions d'euros. Ce montant nous donne un paiement « vert » moyen de 108 €/ha de cultures admissible déclaré.

Pour finir, certains agriculteurs, s'ils ont accès au paiement de base, peuvent également bénéficier du **paiement en faveur des jeunes agriculteurs**. Alors que la population agricole vieillit dans l'UE, où seulement 14 % des agriculteurs sont âgés de moins de 40 ans, cette aide renforce le soutien aux revenus des jeunes agriculteurs.

Ce paiement est calculé annuellement, en se référant au nombre d'hectares admissibles au DPB, avec un maximum de 90 hectares par exploitation et dont un des membres répond aux conditions suivantes :

- Être âgé de 40 ans au maximum au cours de l'année d'introduction de la demande ;
- S'être installé pour la première fois à la tête d'une exploitation agricole au cours des cinq années précédant la première introduction d'une demande d'aides du premier pilier de la PAC ;
- Détenir un contrôle effectif et à long terme de l'exploitation ;
- Répondre aux conditions de formation minimale dans le secteur agricole.

En Wallonie, pour l'année 2021, 697 exploitations agricoles ont bénéficié du paiement en faveur des jeunes agriculteurs, pour un montant de 3,95 millions d'euros. Cette somme ayant été activée sur 43 960 hectares, cela donne un paiement en faveur des jeunes agriculteurs moyen de 91,25 €/ha.

### ***Les paiements facultatifs mis en œuvre par la Wallonie reprennent les paiements redistributifs ainsi que les aides couplées***

En vue de répondre aux spécificités de son agriculture, la Wallonie a choisi de mettre en place deux régimes facultatifs : le paiement redistributif et les aides couplées.

L'objectif du **paiement redistributif** est de soutenir les fermes disposant de superficies plus restreintes et qui de ce fait, bénéficient en moyenne d'un revenu agricole plus faible par unité de travail. La Wallonie a décidé de consacrer 17 % de l'enveloppe destinée au premier pilier à ce paiement redistributif.

Le paiement redistributif est octroyé à tous les agriculteurs ayant accès au régime de paiement de base.

Ce paiement est attribué par DPB dûment activé par un hectare admissible, avec un plafond de 30 hectares, appliqué individuellement aux membres des associations. Ainsi, par exemple, une exploitation de deux associés de 75 ha peut se voir octroyer le paiement redistributif sur les 60 premiers hectares pour autant que les droits d'usage de l'exploitation soit répartis à parts égales entre les deux associés.

Le montant par hectare du paiement redistributif est le même pour l'ensemble des agriculteurs wallons. En 2021, ce montant par hectare est de 125 €. Un montant total de 44,8 millions d'euros est consacré aux 12 595 exploitations bénéficiaires pour 364 351 hectares éligibles au paiement redistributif.

A noter que, outre la Wallonie, seuls l'Allemagne, la Bulgarie, la Croatie, la France, la Lituanie, le Pays de Galles, la Pologne, le Portugal et la Roumanie ont choisi de mettre en œuvre le principe du paiement redistributif.

A la suite de la réforme de la PAC de 2003, les liens entre la perception d'un paiement direct et la production d'un produit spécifique sont progressivement éliminés (en appliquant le principe du « découplage »). Les Etats membres peuvent cependant continuer de lier (ou de coupler) un montant limité des paiements directs à certaines productions, c'est ce qu'on nomme les aides couplées. L'objectif de ce type d'aide est de maintenir certaines spéculations dans des régions où elles présentent une importance particulière sur les plans économique, social ou environnemental, ainsi que permettre une structuration de ces spéculations.

Même si l'ensemble des Etats membres (à l'exception de l'Allemagne) appliquent ce régime, le montant des financements et l'éventail des secteurs couverts varient grandement d'un pays à l'autre.

La part des paiements directs que les Etats membres peuvent consacrer au soutien couplé facultatif se limite en général à 8 %. Toutefois, certaines exceptions sont autorisées ; c'est ainsi que, pour la période 2014-2020 (mesures prolongées en 2021), la Wallonie a décidé de soutenir le secteur de l'élevage en consacrant 21,3 % des paiements directs au soutien couplé selon la répartition suivante :

- 18,8 % pour une aide couplée à la vache viandeuse : en 2021, 4 287 éleveurs wallons ont bénéficié de cette aide pour un total de plus de 272 000 vaches déclarées. Ceci représente un montant de plus de 49,2 millions d'euros et un montant de 184 €/vache.
- 1,2 % pour une aide couplée à la vache laitière : cette aide a été versée auprès de 2 082 éleveurs laitiers en 2021. Ceux-ci ont déclaré 112 712 vaches laitières admissibles pour un montant de plus de 3 millions d'euros avec une aide individuelle de 27,80 €/vache.
- 1,1 % pour une aide couplée à la vache mixte : avec un peu plus de 16 846 vaches mixtes déclarées en 2021, les 625 éleveurs concernés ont bénéficié d'une enveloppe approchant les 2,9 millions d'euros, pour une aide de 174,5 €/vache.
- 0,2 % pour une aide couplée à la brebis : seuls 291 éleveurs de brebis ont demandé cette aide pour plus de 25 000 brebis. Ils ont bénéficié d'une enveloppe de 590 000 €, soit 24 €/brebis.

## Les paiements directs contribuent en moyenne à hauteur de 11 % du produit total des agriculteurs wallons

En 2021, une enveloppe de près de 266 millions d'euros de paiements directs est octroyée aux agriculteurs wallons. Ces paiements directs représentent souvent une part importante du revenu des agriculteurs. Ils contribuent en moyenne à 11 % du produit total des agriculteurs wallons. La part des paiements directs varie fortement d'une orientation technico-économique [OTE] à l'autre. Les exploitations spécialisées en bovins viandeux, avec des produits plus faibles, dépendent davantage des paiements directs ; ils contribuent à 19 % de leurs produits. Les exploitations spécialisées en bovins laitiers, quant à elles, dépendent moins des aides (8 % du produit total).

## Part des paiements directs dans les produits totaux selon l'OTE en 2021

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG  
Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### **Sources :**

- Site de la Commission européenne :  
[https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/income-support-explained\\_fr](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/income-support-explained_fr)
- Portail de l'Agriculture wallonne :  
<https://agriculture.wallonie.be/paiemens-directs>

# Aides au développement rural

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche présente les mesures d'aides au développement rural constituant le deuxième pilier de la politique agricole commune [PAC]. En complément aux mesures de marché et des paiements directs au revenu (premier pilier), celles-ci soutiennent la viabilité économique, sociale et environnementale des zones rurales. Les objectifs poursuivis par le second pilier sont de favoriser la compétitivité de l'agriculture, de garantir la gestion durable des ressources naturelles et la préservation du climat, et d'assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment par la création et la préservation de l'emploi. L'ensemble de ces mesures et de ces objectifs sont rassemblés dans le Programme wallon de Développement Rural 2014-2020.**

**Les mesures du développement rural sont les outils de la PAC pour soutenir les zones rurales dans les défis économiques, environnementaux et sociétaux**

Les régions rurales représentent la moitié du territoire européen et près de 20 % de sa population. Cependant, la majorité de celles-ci sont également des régions considérées comme étant les moins favorisées de l'Union européenne [UE]. Ces régions sont fortement liées à l'agriculture. L'Europe, via ces aides, vise à la fois au développement de ces régions et à l'amélioration de la biodiversité.

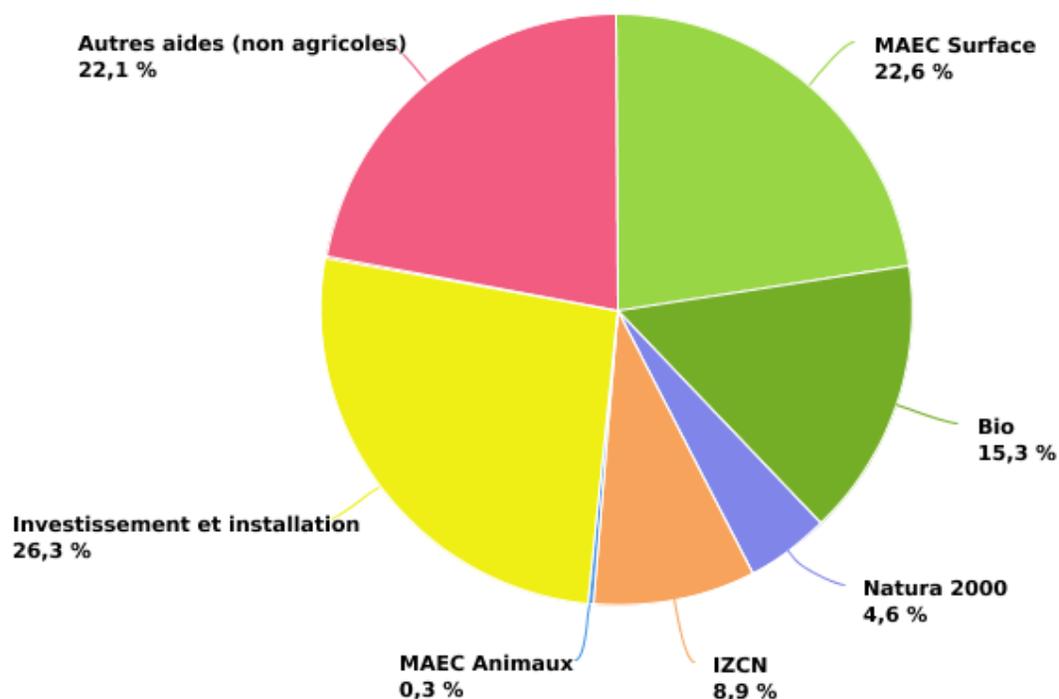
Les aides au développement rural bénéficient d'un plus grand degré de flexibilité que celles du premier pilier, permettant aux autorités régionales, nationales et locales de formuler leurs propres programmes de développement rural. Contrairement au premier pilier qui est intégralement financé par l'UE, les programmes du second pilier sont cofinancés par des fonds nationaux ou régionaux.

C'est ainsi que dans le cadre financier pluriannuel de la PAC 2014-2020, environ 100 milliards d'euros sont alloués au développement rural par le budget européen. Cette somme constitue le Fonds Européen d'Aides au Développement Rural [FEADeR). A ce montant, 61 milliards d'euros supplémentaires sont octroyés par les Etats membres au titre de cofinancement national (ou régional) de ces mesures. La nouvelle PAC n'ayant pas encore été mise en place en 2021, les mesures de la programmation PAC 2014-2020 se sont poursuivies avec certaines adaptations notamment budgétaires.

Les mesures mises en œuvre par les Etats membres, relèvent d'un « menu européen ». La Wallonie a sélectionné une série de mesures afin de soutenir les acteurs de la ruralité, dont bien évidemment le

secteur agricole. Approuvées par la Commission européenne et le Gouvernement wallon en juillet 2015, ces mesures constituent le Programme wallon de Développement Rural [PwDR] 2014-2020. Le PwDR est financé à hauteur de 264 millions d'euros par l'UE (soit 0,3 % du budget européen) et de 390 millions d'euros par la Wallonie. Celle-ci soutient les mesures de développement rural au-delà de la moyenne européenne puisque l'ensemble des mesures mises en place en Wallonie bénéficient d'un cofinancement Feader (40 %) – Wallonie (60 %).

## Répartition du budget des aides du PwDR 2014-2020\*



\* budget prolongé en 2021

EAW\_Source : DPE\_DPEAI\_SPW ARNE

© SPW - 2022

## Les aides non surfaciques visent à améliorer les conditions de vie en milieu rural et semi-rural

Ce type d'aide permet une diversification des revenus des agriculteurs via les investissements, un renouvellement de la population agricole via les aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs, un ancrage de la population en milieu rural (GAL, LEADER,...) ainsi que la restauration de la biodiversité. Ce sont donc des aides destinées à améliorer les conditions de vie en milieu rural et semi-rural.

## **- Au 31 décembre 2021, 30 % des exploitations agricoles wallonnes ont bénéficié d'une aide à l'investissement depuis le démarrage du PwDR 2014-2020**

La mesure liée aux investissements dans les exploitations agricoles a pour objectif de maintenir la compétitivité des exploitations agricoles en leur permettant de s'adapter rapidement à un contexte en constante évolution. Elle vise à soutenir la modernisation des exploitations agricoles, en octroyant des aides aux investissements réalisés sur l'exploitation. Les investissements admissibles se doivent de renforcer les performances environnementales et économiques de l'exploitation demandeuse.

Durant cette programmation 2014-2020, prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, 4 035 exploitants ont reçu le paiement (final) de cette aide, dont une proportion importante provient de demandes approuvées lors de la précédente programmation. Vu qu'une exploitation bénéficiaire n'est comptabilisée qu'une seule fois au cours de la période, même si plusieurs aides de ce type lui sont accordées, le nombre d'exploitations bénéficiaires devrait croître assez lentement dans les années à venir.

Ces aides ont permis de financer 10 501 investissements, principalement pour l'acquisition de machines agricoles (44,58 %), d'équipements d'élevage (25,97 %) et de hangars multifonctionnels (13,98 %). Le reste des investissements comprend des bâtiments d'élevage, de l'équipement horticole ou encore des projets visant à plus d'autonomie énergétique (panneaux photovoltaïques majoritairement). Parmi ces investissements, 428 (+ 22 par rapport à 2020) sont également relatifs à des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole [CUMA] et reprennent presque exclusivement des investissements liés à l'outillage et au machinisme agricole.

La répartition par taille d'exploitation montre que 11 % des projets sont déposés par des exploitations d'une taille de 20 à 50 ha et 83 % par des exploitations d'une taille supérieure à 50 ha. Les exploitations de plus grande taille introduisent, en moyenne, plus de demandes d'aides liées probablement à une recherche de diversification. Les exploitations de moins de 5 ha représentent à peine 1 % des dossiers de demande d'aide.

## **- Au 31 décembre 2021, 1 684 projets d'installation ont bénéficié d'une aide à l'installation depuis le début du programme actuel**

La mesure relative au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs a pour ambition d'accorder une aide financière au jeune qui s'installe en agriculture tout en s'assurant que cette étape se fasse dans les meilleures conditions.

Au 31 décembre 2021, cette mesure a soutenu 1 467 exploitations pour 1 684 projets d'installation, plusieurs jeunes agriculteurs pouvant au sein de la même exploitation être bénéficiaires de cette aide. Seuls 746 dossiers concernent uniquement le PwDr 2014-2020. 665 d'entre eux ont fait l'objet de

paiements, parfois partiels, pour un montant de 39 917 500 €. Les reprises d'exploitations concernent 96,18 % des dossiers finalisés, les autres étant des projets réels de création d'exploitations (105 projets soutenus).

La répartition par taille d'exploitation montre que 95% des dépenses concernent des installations sur des exploitations de plus de 20 ha.

En moyenne, les projets finalisés ont bénéficié d'une aide à l'installation de 59 999 €. Deux facteurs expliquent que ce montant soit inférieur aux 70 000 € actuellement accordés forfaitairement. Premièrement, les aides versées durant cette période concernent notamment des demandes approuvées lors de la précédente programmation du PwDR dont les dispositions étaient différentes (aide proportionnelle à la valeur totale de la reprise). Deuxièmement, des dossiers approuvés sur base du PwDR actuel n'ont, quant à eux, bénéficié que de paiements partiels.

## **Les aides liées à la surface visent à mettre l'accent sur l'agroenvironnement et la sauvegarde des ressources naturelles**

Les aides dites surfaciques ont pour objectif de garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat. Ces mesures font l'objet d'une demande annuelle, pour une période de 5 ans, et sont accessibles à tous une fois les conditions remplies.

Ces demandes étant introduites à l'année N et les aides payées en N+1, les chiffres présentés ci-dessous concernent les paiements 2020 pour les demandes formulées en 2019.

### **- En 2021, plus d'une exploitation agricole wallonne sur sept est en mode de production biologique**

L'une des cibles du PwDR 2014-2020 est d'atteindre en fin de programmation), 80 000 ha gérés selon le mode de production biologique : 9 500 ha en conversion et 70 500 ha en maintien. Le PwDR 2014-2020 prévoit, pour cela, un budget de 104 millions d'euros. Le paiement des aides se fait par hectare selon le type de couvert. Pour les superficies en conversion, une majoration de 150 €/ha est prévue.

On peut dire que le bilan de cette mesure est très satisfaisant puisqu'en fin 2021 (année de prolongation), la superficie sous contrôle des organismes de certification (maintien et conversion) couvre 92 008 ha (89 951 ha en 2020) en Wallonie, soit 12,4% de la superficie agricole utilisée [SAU]. Les données 2021 présentent une augmentation de 2,3% par rapport à l'année précédente. Parmi les superficies sous contrôle, 11% sont dans leur période de conversion vers l'agriculture biologique.

Après une stabilisation entre 2014 et 2015, suite aux changements de programmation, l'intérêt des agriculteurs pour l'agriculture biologique est reparti à la hausse. La superficie en mode de production biologique a été multipliée par deux depuis 2010.

Si le nombre total d'exploitations ayant choisi ce mode de production progresse, il en est de même du nombre d'exploitations soutenues par les aides du PwDR. Un total de 81 747 ha, répartis sur 1 696 exploitations, sont aidés en 2021 (engagements 2020) pour un montant total de 19,8 millions d'euros. Cela correspond à une aide moyenne d'environ 242 €/ha.

### Paiements des superficies gérées en agriculture biologique en maintien et en conversion en 2021

Groupe de cultures	Surface	Montant (€/ha)	
		Superficie en conversion	Superficie bio
<b>Prairies et cultures fourragères</b>	0 - 60 ha	350	200
	> 60 ha	270	120
<b>Arboriculture, maraîchage et semences</b>	0 - 3 ha	1 050	900
	3 - 14 ha	900	750
	> 14 ha	550	400
<b>Autres cultures</b>	0 - 60 ha	550	400
	> 60 ha	390	240

EAW\_Source : DPE\_DPEAI\_SPW ARNE

© SPW - 2022

### Evolution de la superficie gérée en agriculture biologique en maintien et en conversion

EAW\_Source : DPE\_DPEAI\_SPW ARNE

© SPW - 2022

**- Avec plus de 90 000 ha, la superficie couverte par les mesures agroenvironnementales et climatiques progresse d'année en année mais reste loin de l'objectif fixé**

Cette mesure s'adresse aux producteurs qui s'engagent à mettre en œuvre une ou plusieurs des méthodes agroenvironnementales et climatiques [MAEC]. Ces mesures sont au nombre de 11 : 6 « méthodes de base » accessibles à tous les agriculteurs et 5 « méthodes ciblées » réservées

uniquement aux agriculteurs encadrés par un expert de « Natagriwal ». Ces dernières sont donc adaptées et spécifiques à la situation de l'exploitation et aux enjeux environnementaux identifiés pour chaque cas.

Pour l'année 2021, ce sont plus de 20,7 millions d'euros qui sont alloués à ces mesures (demandes introduites en 2020). Il s'agit d'une progression importante de 1,7 millions d'euros par rapport à 2020. Les surfaces soutenues en 2021 concernent 5 660 agriculteurs pour 10 942 contrats d'engagement. Même si le taux de participation des agriculteurs est relativement stable voire légèrement à la baisse, les montants octroyés sont en augmentation. Cette dernière résulte principalement d'une revalorisation des montants d'aide et de la croissance des nouveaux engagements consécutifs aux modifications apportées au programme agroenvironnemental à partir de 2018. Néanmoins, le taux de participation est bien inférieur à celui observé lors du PwDr précédent (47% en 2021 contre 58 % en 2012).



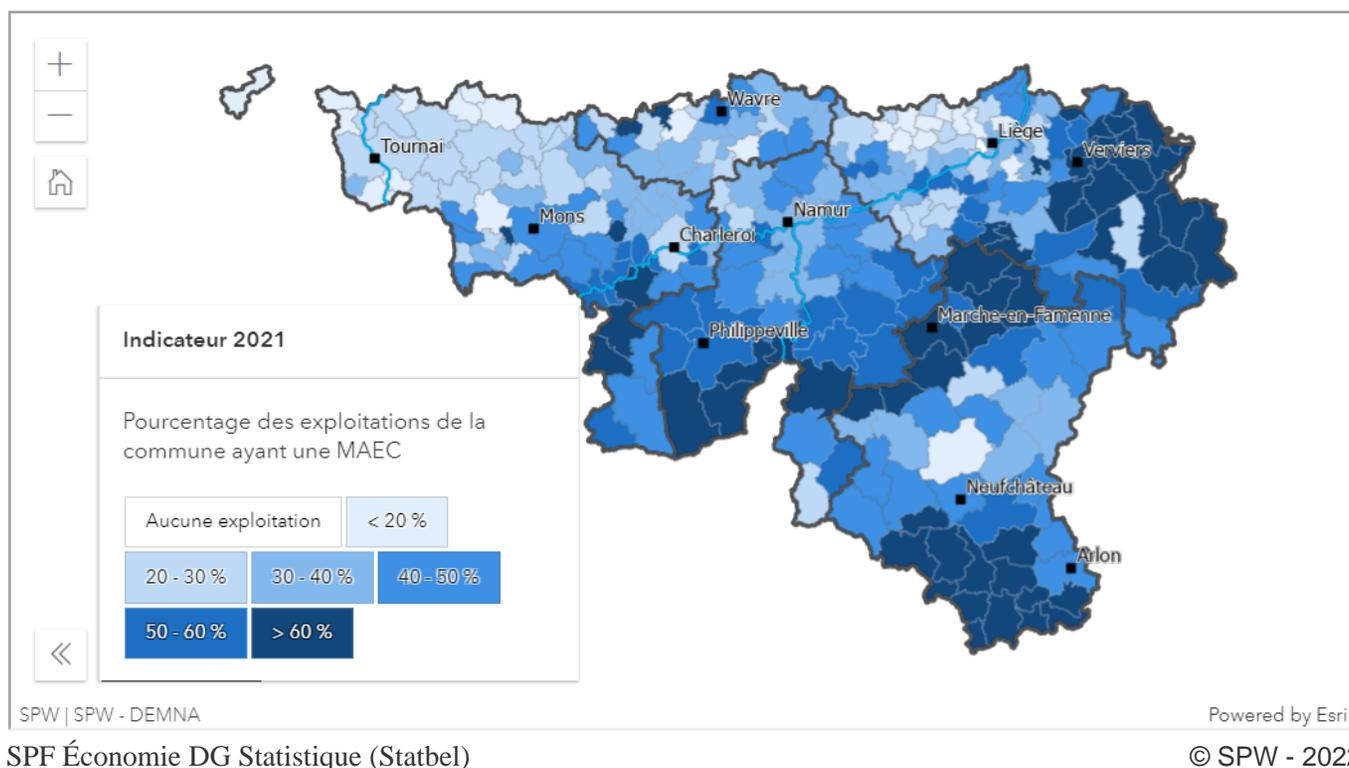
## Montants des primes pour les MAEC en 2021

Code	MAEC	Montant 2021
	<b>Elément du maillage :</b>	
<b>MB1.a</b>	- Haies et bandes boisées	25 €/200 m
<b>MB1.b</b>	- Arbres, arbustes ou buissons isolés, arbres fruitiers à haute tiges et bosquets	25 €/20 éléments
<b>MB1.c</b>	- Mares	100 €/mare (< 25m <sup>2</sup> )
<b>MB2</b>	Prairies naturelles	200 €/ha
<b>MC3</b>	Prairies inondables	200 €/ha
<b>MC4</b>	Prairie de haute valeur biologique	450 €/ha
	Idem (UG2 et UG3 - zone natura)	250 €/ha
<b>MB5</b>	Tournières enherbées	1000 €/ha
<b>MB6</b>	Culture favorable à l'environnement	240 €/ha
<b>MC7</b>	Parcelles aménagées	1200 €/ha
<b>MC8</b>	Bandes aménagées	1500 €/ha
	<b>Autonomie fourragère</b>	
	(évolution de la MAE "faible charge en bétail")	
<b>MB9 (a. et b.)</b>	- < 1,4 UGB/ha	120 €/ha
	- < 1,8 UGB/ha (hors zone vulnérable)	60 €/ha
<b>MC10</b>	<b>Plan d'action agri-environnemental (fonction de 1 à 9)</b>	20 X + 0,1 Y + 50 Z
	avec X = superficie en ha (0 à 50), Y = montant annuel total des MAEC et Z = superficie en ha permettant l'autonomie protéique	
<b>MB11</b>	<b>Animaux de races locales menacées</b>	
	- bovins	120 €/tête
	- équins	200 €/tête
	- ovins	30 €/tête

EAW\_Source : SPW-ARNE

© SPW - 2022

## Répartition des exploitations ayant des MAEC par commune en 2021



### - Avec 25 889 ha en zone « Natura 2000 », l'objectif fixé par la Wallonie a été d'ores et déjà dépassé

« Natura 2000 » est un réseau écologique de sites visant à assurer la conservation des habitats et des espèces menacés en Europe, afin de freiner le déclin de la biodiversité. Les agriculteurs ayant des superficies dans les zones « Natura 2000 » doivent modifier leurs pratiques culturales et mettre en place certaines mesures spécifiques afin d'assurer le maintien des habitats et des espèces ciblées. Pour les aider, ils peuvent bénéficier d'une aide.

L'objectif lié à cette mesure est de couvrir 23 900 ha en 2022 (paiements 2023). Les surfaces primables sont uniquement des prairies permanentes dont les indemnités sont fonction du niveau de contraintes appliqué, et ce, depuis 2018 :

- 100 €/ha si contraintes faibles ;
- 440 €/ha si contraintes fortes ;
- 24 €/20 mètres pour les bandes extensives le long des cours d'eau.

L'objectif est largement atteint étant donné qu'en 2021 (engagements 2020), 25 889 ha appartenant à 2 682 agriculteurs sont concernés par cette mesure, pour un montant de 6,3 millions d'euros. Ces

chiffres sont en progression par rapport à 2020. La superficie ne devrait cependant plus varier à l'avenir puisque la quasi-totalité des agriculteurs dont les terres se situent en zones Natura 2000 ont activé cette mesure. Depuis le début de la période de programmation, ce sont plus de 27,4 millions d'euros qui ont été alloués pour cette mesure. Plus de la moitié de la superficie en zone « Natura 2000 » est détenue par des exploitations spécialisées en bovins viandeux.

### **- En 2021, la superficie soutenue des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques totalise 231 058 ha**

Cette mesure s'adresse à l'agriculteur dont l'exploitation souffre d'un handicap de rentabilité du fait de sa situation dans des zones soumises à des contraintes naturelles et spécifiques [ZCNS].

Depuis la campagne 2019, à l'occasion d'une modification du PwDR, certains conditions pour bénéficier de l'indemnité ZCNS ont disparu : être exploitant à titre principal, et avoir au moins 40 % de sa superficie agricole située en zone à contraintes naturelles avec un minimum de 2 ha . De ce fait, le nombre d'agriculteurs bénéficiaires a augmenté et la cible a été revue à la hausse pour passer de 180 000 ha à 294 500 ha.

Dorénavant, tous les hectares de l'exploitation peuvent bénéficier de l'indemnité avec une limite à 75 ha. Les montants des aides sont dégressifs :

- 50 €/ha pour les 20 premiers hectares admissibles ;
- 30 €/ha pour les hectares admissibles suivants ;
- 0 €/ha au-delà de 75 hectares.

Depuis 2019, outre les modifications apportées, la délimitation des zones à contraintes naturelles a été revue conformément à la demande de l'Union européenne. On distingue les zones à contraintes naturelles et les zones à contraintes spécifiques. La localisation de la parcelle dans l'une ou l'autre de ces zones n'a aucune incidence sur les modalités de paiement de l'aide.

En 2021, suite aux demandes introduites en 2020, l'aide sur les superficies des ZCNS a concerné 5 328 producteurs pour une superficie de 231 058 ha. Alors que les paiements 2020 (campagne 2019) avaient concernés 4 642 producteurs pour une superficie totale soutenue de 214 250 ha, il s'agit donc d'une belle progression sur une année. Le montant total des indemnités en 2021, relatives aux dossiers finalisés de la campagne 2020, est supérieur à 8,6 millions d'euros (moins de 8 M€ en 2020 pour la campagne 2019). Les surfaces soutenues sont principalement fourragères et plus particulièrement des prairies permanentes.

## En savoir plus ?

### **Sources :**

- Site du Réseau wallon de développement rural :  
<https://www.reseau-pwdr.be/document/ramo-2020-annexes>
- Portail de l'Agriculture wallonne :  
<https://agriculture.wallonie.be/programme-wallon-de-developpement-rural-2014-2020>

# Indice des prix agricoles belges

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche présente l'évolution des prix à la production (prix reçus) et des prix des moyens de production (prix payés) pour le secteur agricole belge. Les indices des prix agricoles (IPA) servent avant tout à l'analyse de l'évolution des prix. Ils sont établis pour la Belgique et sont basés sur l'année 2015.**

**Contrairement à l'année 2020, marquée par la pandémie de la Covid-19, les prix en 2021 repartent globalement à la hausse. Les indices des prix à la production et des moyens de production sont donc en hausse par rapport à 2020. L'année 2021 est également marquée par une hausse historique de 50 % de l'indice des prix des engrais, qui suit l'augmentation du prix de l'énergie.**

## L'indice des prix reçus est en hausse en 2021

L'indice global des prix reçus en 2021 est en hausse comparativement à l'année précédente (124,14 contre 112,47 en 2020). Cette augmentation masque des évolutions divergentes selon les types de productions. Ainsi, les productions agricoles végétales, après deux années consécutives en baisse, voient leur indice augmenter à un niveau supérieur à 2018. Les produits animaux et issus de l'horticulture progressent également mais dans une moindre mesure par rapport à 2020.

### Variation des indices des prix agricoles et horticoles en Belgique

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## - L'indice des prix des produits végétaux issus de l'agriculture est notamment marqué par les prix très fluctuants des pommes de terre

Les **pommes de terre** peuvent être commercialisées sur deux types de marché : le marché libre, régi par la loi de l'offre et de la demande, et le marché à terme, qui repose sur des contrats négociés entre producteurs et transformateurs. Seul le prix sur le marché libre est abordé ici. Il existe un lien entre l'évolution des prix à la production et l'évolution de la production des pommes de terre de conservation. Lorsque l'on enregistre des prix hauts une année, les producteurs escomptant un bon revenu de cette

culture tâchent d'accroître la superficie qu'ils vont mettre en culture l'année qui suit. Si les rendements sont bons, la production sera élevée et le jeu du marché libre aura pour effet des prix à la baisse. En revanche si les rendements sont faibles, la production ne sera pas plus élevée voire même baissera ce qui maintiendra des prix élevés. Cette relation implique de fortes variations annuelles du prix des pommes de terre. Le marché libre ne concerne que les pommes de terre de conservation destinées à l'industrie. Pour le marché du frais ou pour la filière chips, le marché est très majoritairement contractuel. Si généralement, pour cette culture, on observe une corrélation inverse entre le rendement et le prix, cette année 2021 ne confirme pas la règle. Les prix ont été soutenus durant la saison, grâce notamment à l'exportation vers l'Europe du Sud et de l'Est ainsi que vers l'Afrique.

Le prix des **betteraves sucrières**, qui a une tendance plutôt baissière depuis de nombreuses années, est en légère hausse en 2021. Cependant depuis 2016, l'indice est inférieur à la base 100. Au cours des années qui ont suivi la suppression des quotas en 2017, le marché mondial a été confronté à un important excédent de sucre, entraînant une forte baisse des prix ce qui a influencé les prix à l'échelon européen. En effet, le prix belge de la betterave et le prix européen de sucre blanc (c'est-à-dire les produits en vrac des raffineries de sucre) sont fortement corrélés. Il existe néanmoins un retard en raison du temps écoulé entre la récolte des betteraves et la vente du sucre produit. En 2021, le prix européen est à la hausse. En effet, la demande en sucre est supérieure à l'offre, en partie à la suite de la diminution de production de sucre au Brésil à cause de la sécheresse.

Le prix des **céréales** dépend principalement de celui du froment car il représente 61 % de la superficie céréalière belge en 2021. Depuis 2019, l'indice des céréales progresse, permettant à ce dernier d'atteindre, en 2021, son niveau le plus haut depuis 2001. De tels prix peuvent s'expliquer par une production mondiale de céréales inférieure aux besoins de consommation, faisant flamber les prix.

## Variation de quelques indices des prix de productions végétales en Belgique

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - L'indice des prix des produits animaux est en hausse excepté pour les porcs en 2021

Depuis 2016, l'indice de la **viande bovine** est à la hausse pour atteindre 108,06 en 2021. L'augmentation des prix n'est pas seulement due à la crise de la Covid-19 qui a augmenté la consommation domestique, mais également au nombre annuel d'éleveurs de bovins de boucherie en déclin, à la perturbation du commerce international due à la pandémie (les importations ralentissent) et à une meilleure organisation des producteurs dans les organisations de producteurs.

En 2021, l'augmentation du prix du **lait**, avec une moyenne de 38.5€/100 l est liée à l'augmentation des cours mondiaux du beurre et de la poudre de lait notamment parce que la demande mondiale en produits laitiers a excédé l'offre.

Le **secteur porcin** belge est plongé dans une crise profonde. En 2021, le prix du porc est bas et les causes sont diverses.

- Au niveau européen :

Le marché porcin étant un marché international, le marché européen détermine le marché belge. Or, les prix dans le marché européen sont très bas. Le secteur belge étant autosuffisant à 249%, les prix bas se répercutent plus durement au niveau belge.

Par ailleurs, la demande est faible : les exportations au sein de l'Union européenne [UE] sont en baisse et les exportations en dehors de celle-ci sont difficiles. En raison de la peste porcine africaine [PPA], l'Allemagne perd l'accès à la plupart des pays tiers (principalement la Chine). L'Allemagne représente 22% du total des exportations européennes de porc. Ces porcs se retrouvent désormais sur le marché européen, ce qui fait baisser les prix. La Belgique, maintenant redevenue indemne de PPA, tente de rétablir ses contrats commerciaux.

- Au niveau belge :

Le secteur porcin se caractérise par des cycles de meilleures et de mauvaises années. Par exemple, 2019 est une très bonne année sur les marchés européens, mais la Belgique n'est pas en mesure d'en profiter pleinement à cause de la présence de la PPA en Gaume. En conséquence, les élevages porcins belges commencent cette crise porcine sans avoir pu constituer des réserves financières, contrairement aux autres États membres de l'UE. En 2021, alors que la Belgique est exempte de PPA, le marché belge est au plus bas, et même le plus bas de l'UE.

## Variation des indices des prix de productions animales en Belgique

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### *- L'indice des prix des produits horticoles continue sa hausse en 2021*

Le cours du marché des **poires** d'une année est fortement influencé par la production de l'année précédente. La récolte ayant lieu dans les derniers mois de l'année, les marchés évoluent en fonction des quantités disponibles, encore lors des 2 premiers trimestres de l'année suivante. Au cours des premiers mois de 2021, la culture de la poire, qui est plus importante que la culture de la pomme, est

dans une situation de marché défavorable. Les stocks sont au point le plus élevé de ces 5 dernières années, soit 65% de plus qu'en 2020 au cours de la même période. Dans le même temps, les prix sont faibles : le prix moyen des poires est inférieur à la moyenne quinquennale de janvier à juin.

La saison des poires 2021-2022 est très différente : comme les conditions météorologiques extrêmes du printemps et de l'été 2021 ont eu un impact important sur la production de poires dans d'autres États membres de l'UE, il y a une forte demande à l'automne 2021 et de bons prix pour les poires belges. Dès la fin du mois d'août, les prix de la poire atteignent un niveau record, comparable aux prix élevés de 2012.

A l'inverse, au niveau des **pommes**, au début de 2021, les prix des pommes sont bons, bien que pour un volume inférieur à celui de la saison précédente. Dans l'ensemble de l'Europe, la demande et la production sont élevées. Avec le début de la nouvelle saison des fruits durs, cette situation change : la récolte de pommes est bonne dans toute l'Europe, rendant les ventes plus difficiles et les prix bas.

Pour les **légumes en plein air**, les prix sont raisonnablement stables au premier semestre de 2021, par rapport à 2020. L'horticulture sous serre est difficile en 2021 : pour les tomates, par exemple, les prix « hiver » sont observés en été. Cela s'explique par la demande croissante de l'industrie de la restauration, mais aussi principalement par la baisse de la production résultant du mauvais temps estival et de la pression importante de la maladie due au virus du fruit. Ce virus hautement contagieux est une préoccupation majeure pour les producteurs de tomates et de poivrons. Le prix des autres cultures en serre les plus importantes est relativement stable : le prix du concombre et des poivrons fluctue autour de la moyenne quinquennale tout au long de 2021. Bien que la laitue connaît une période très difficile en 2020, principalement en raison de la fermeture de l'industrie de la restauration à la suite des mesures liées à la Covid-19, les prix de la laitue se redressent en 2021.

## Variation des indices des prix de productions horticoles en Belgique

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## L'indice des prix des moyens de production augmente en 2021

Les moyens de production reprennent l'ensemble des éléments qui participent à la production tels que les consommations intermédiaires, les investissements, la rémunération de la main-d'œuvre salariée, la rémunération des terres agricoles (fermages) ainsi que les intérêts.

A l'exception des intérêts, en Belgique, les prix des moyens de production progressent depuis des années. Ils ont atteint le niveau le plus haut depuis 2001.

## Variation des indices des prix des moyens de production en Belgique

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - L'indice de prix des consommations intermédiaires repart à la hausse en 2021 permettant aux indices d'atteindre des niveaux historiquement hauts.

Les consommations intermédiaires de l'agriculture sont les biens et services effectivement consommés sur une année civile pour réaliser la production, tels que les matières premières, l'énergie, etc.

En 2021, le prix des consommations intermédiaires augmente de 15 % par rapport à 2020. L'énergie a repris sa valeur d'avant la crise sanitaire de la Covid-19. A l'exception de l'année 2020, les indices ont tendance à progresser et 2021 est l'année où la plus forte hausse est enregistrée depuis 2001. Cette augmentation est particulièrement impressionnante pour les engrais, suite à la flambée du gaz (non repris dans l'indice des prix de l'énergie).

Les prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants sont déterminés principalement par l'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les prix de l'électricité et du gaz sont, pour leur part, découplés des cours du pétrole, bien qu'ils en subissent indirectement les conséquences (source : Statbel<sup>[1]</sup>).

En 2021, le cours du Brent, qui sert de référence pour le pétrole en Europe, est de 71 \$ par baril contre 42 \$ en 2020, soit une hausse d'environ 70 %. En effet, la levée des restrictions de déplacement post-pandémie et la forte reprise économique mondiale font augmenter la demande de pétrole.

## Variation de quelques indices des prix des consommations intermédiaires en Belgique

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## - Les autres moyens de production continuent à augmenter, à l'exception de l'indice de prix des intérêts en baisse depuis plus de 10 ans

Les **investissements** comprennent le matériel (tracteurs) et les ouvrages (bâtiments) d'exploitation. Le coût de ces investissements dépend du prix de l'énergie, de l'utilisation de nouveau type de matériaux, de plus en plus performants et de plus en plus complexes, nécessitant souvent plus d'énergie à leur fabrication ce qui entraîne un coût en augmentation.

L'indice des **salaires** illustre l'évolution du coût horaire moyen de la main-d'œuvre. Depuis 2015, une augmentation d'environ 2% par an est observée. Pourtant, 2021 fait exception avec une augmentation de seulement 1%. L'effet post-pandémie a participé à cette stagnation.

Alors que les indices détaillés dans cette fiche sont d'application sur l'ensemble du territoire belge, les **fermages** se distinguent par une augmentation différente selon les régions, le système de calcul de coefficient de fermage étant régionalisé. En 10 ans, le prix des fermages belges de terres labourées a augmenté de 33% et celui des prairies de 21%. Cependant, une augmentation plus nette est observée en Flandre qu'en Région wallonne.

Les **intérêts**, quant à eux, voient leur indice diminuer depuis plusieurs années. Cette diminution est attribuable à de nombreux éléments dont, par exemple, une faible croissance de l'économie mondiale et de l'inflation, mais notons qu'il s'agit d'une tendance mondiale et non propre à la Wallonie.

---

[1] Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel) – Indice des prix agricoles

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel) – Indice des prix agricoles
- Institut des comptes nationaux - Observatoire des prix - Analyse des prix - Premier rapport trimestriel 2020
- Fegra, Fédération des négoce en grains

# Balance commerciale et exportations

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche reprend l'ensemble des éléments relatifs aux échanges commerciaux agro-alimentaires (« Food & Feed ») de la Wallonie. Elle aborde, d'une part, la balance commerciale de ces produits, qui peut être utilisée pour refléter la compétitivité du secteur agro-alimentaire et, d'autre part, leurs exportations wallonnes.**

**Le solde de balance commerciale de la Wallonie est positive et en augmentation depuis plusieurs années, mais il ne reflète pas tout à fait la compétitivité du secteur agricole. Ce sont, en effet, les produits transformés qui apportent la plus grande contribution. Les produits agricoles, dits primaires, ont depuis quelques années un solde négatif, même si cette année, celui des produits animaux tend à être nul.**

**Les exportations sont composées à plus de 40 % par les produits animaux. Ces échanges se font principalement avec les pays limitrophes.**

## **En augmentation depuis plusieurs années, le solde de balance commerciale des produits agro-alimentaires s'élève à 340 millions d'euros en 2021**

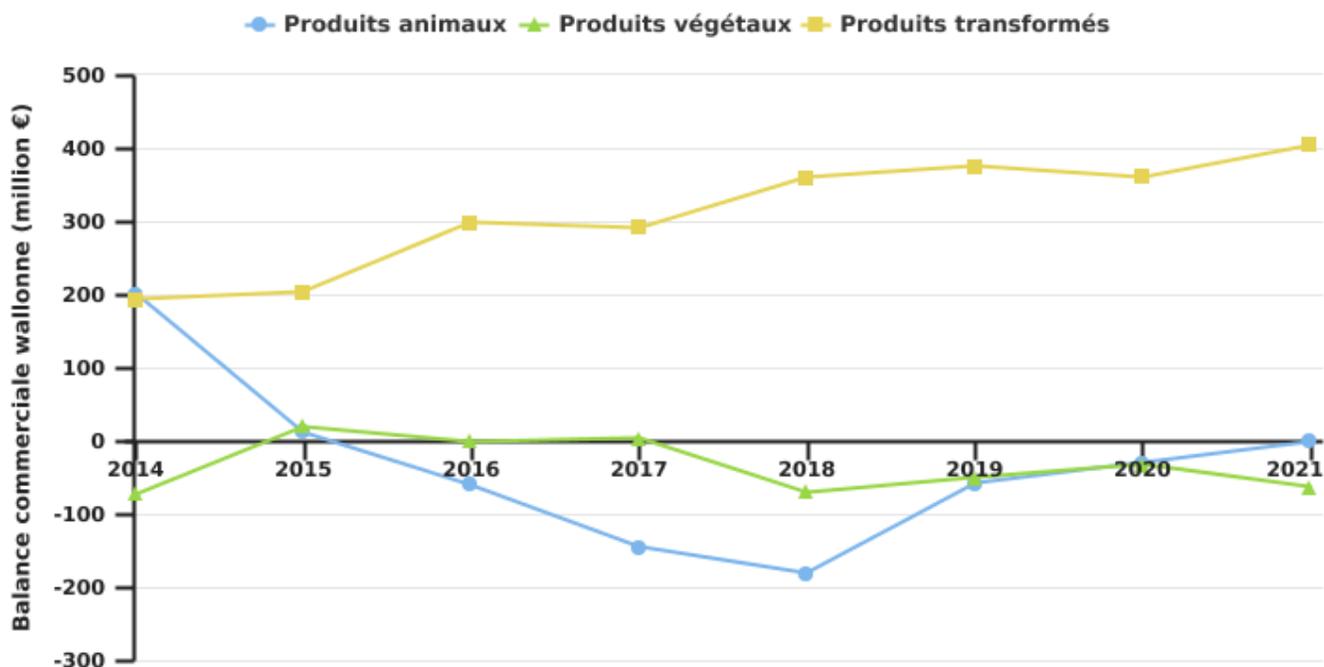
Afin d'évaluer les échanges commerciaux internationaux, la balance commerciale, qui correspond à la différence entre les valeurs des produits exportés et importés, est un indicateur pertinent. Selon la Commission européenne, « une balance commerciale positive reflète que les réformes en faveur d'une ouverture vers le marché mondial ont considérablement augmenté la qualité et la compétitivité d'un secteur ».

En 2021, le solde de la balance commerciale wallonne reprenant les produits agricoles et alimentaires (transformés), est de + 340 millions d'euros. Cela signifie que les exportations ont dépassé les importations en valeur, pouvant refléter donc une bonne santé du secteur agricole en Wallonie.

Seuls les produits transformés, non nécessairement élaborés à partir de matières premières provenant de Wallonie, affichent un solde de balance commerciale positif, principalement influencée par la catégorie des « autres légumes préparés ou conservés ». Par contre, la balance commerciale des produits animaux est nulle et celles des végétaux est négative. Néanmoins, ces balances commerciales, cachent une grande hétérogénéité au sein des différentes catégories de produits. C'est le cas par exemple, du fromage qui présente la plus grande valeur négative avec -256 millions d'euros.

Ces 5 dernières années, le solde de la balance commerciale wallonne des produits agro-alimentaires a une tendance à la hausse mais ce sont les produits transformés qui contribuent de manière significative à cet accroissement (+ 78 % depuis 2015). Depuis 2018, le solde de la balance commerciale des produits animaux tend à progresser pour atteindre cette année un équilibre entre les importations et les exportations. Ce n'était plus arrivé depuis 2015. Par contre, au niveau des produits végétaux, la balance commerciale des 5 dernières années continue à diminuer.

## Evolution de la balance commerciale des produits agro-alimentaires pour la Wallonie



EAW\_Source : Banque Nationale de Belgique

© SPW - 2022

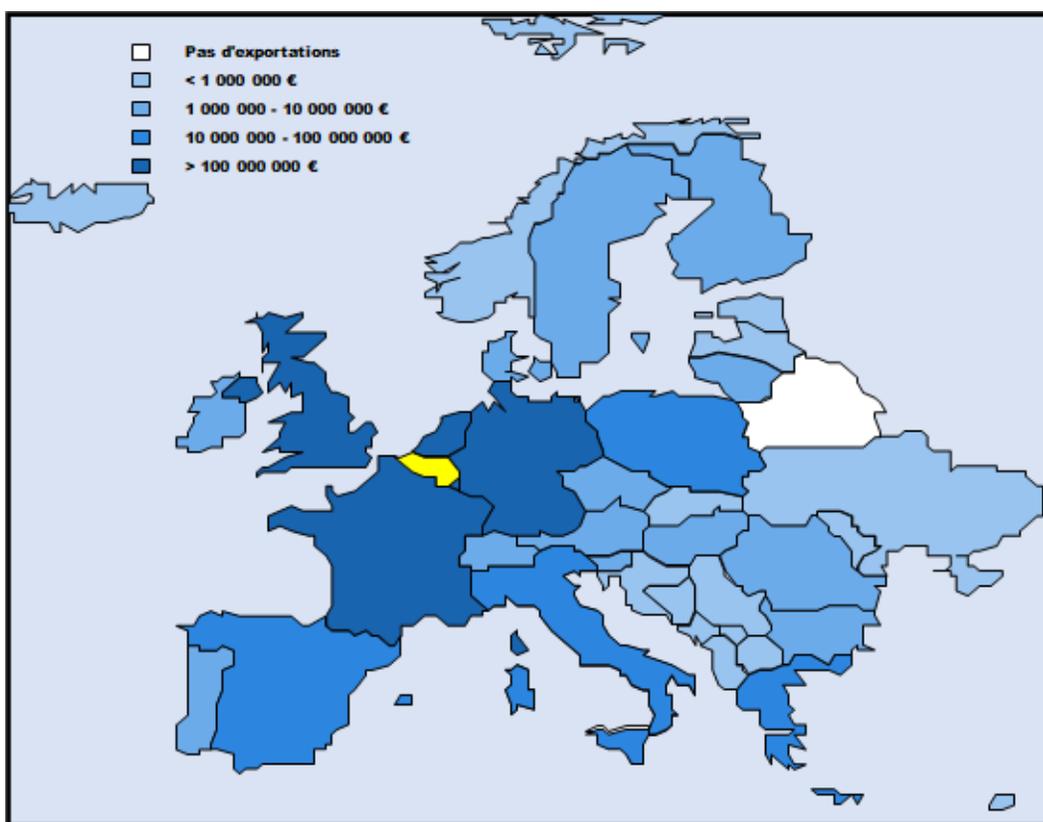
## En 2021, les produits principalement exportés par la Wallonie sont les produits animaux, tels que le beurre et la poudre de lait

En 2021, les exportations de produits agro-alimentaires atteignent une valeur de 3,41 milliards d'euros. Les principaux pays partenaires sont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Bien que la balance commerciale soit principalement influencée par les produits transformés, ce sont les produits animaux qui sont le plus exportés par la Wallonie. Ces derniers ont été exportés pour un montant de 1,38 milliard d'euros, les produits transformés pour 1,05 milliard d'euros et les produits végétaux pour 970 millions d'euros.

Parmi les produits animaux, les produits laitiers sont véritablement les leaders en valeur d'exportation avec 969 millions d'euros. Ce montant est en progression de 12 % par rapport à 2020. Ils constituent, en effet, 41 % de la valeur totale des produits agro-alimentaires et 70 % des produits animaux exportés. Au sein des produits laitiers, la valeur d'exportation du beurre, premier produit exporté, a augmenté de 9%. Cette hausse est cependant partiellement compensée par la diminution des exportations de poudre de lait. Les bovins et les granivores (porcs et volailles) participent respectivement pour 8 % et 14 % à la valeur des exportations du secteur animal.

Alors que jusqu'en 2017, les produits végétaux occupaient la deuxième position, les produits transformés ont vu la valeur des exportations augmenter de manière à les dépasser, grâce principalement à la catégorie de produits : « autres légumes transformés ou préparés ».

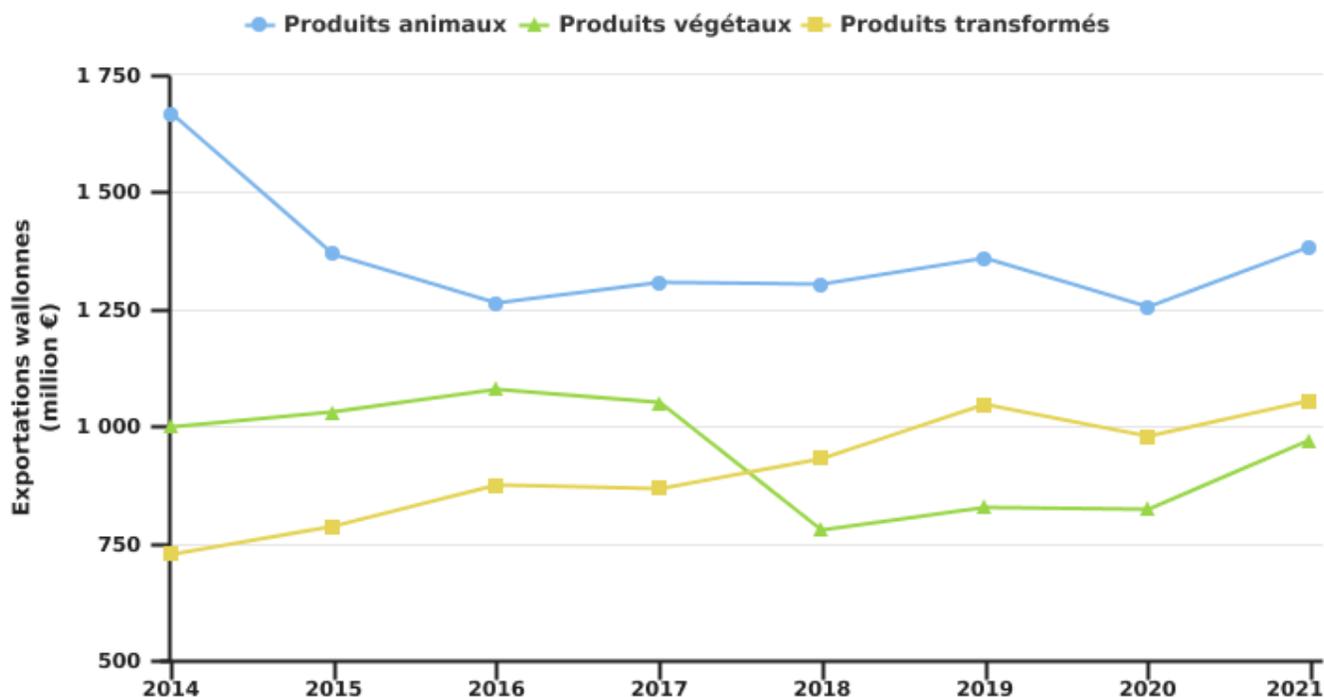
### Pays européens d'exportation des produits agro-alimentaires en 2021



EAW\_Source : Banque Nationale de Belgique

© SPW - 2022

## Evolution des exportations (en valeur) des produits agro-alimentaires



EAW\_Source : Banque Nationale de Belgique

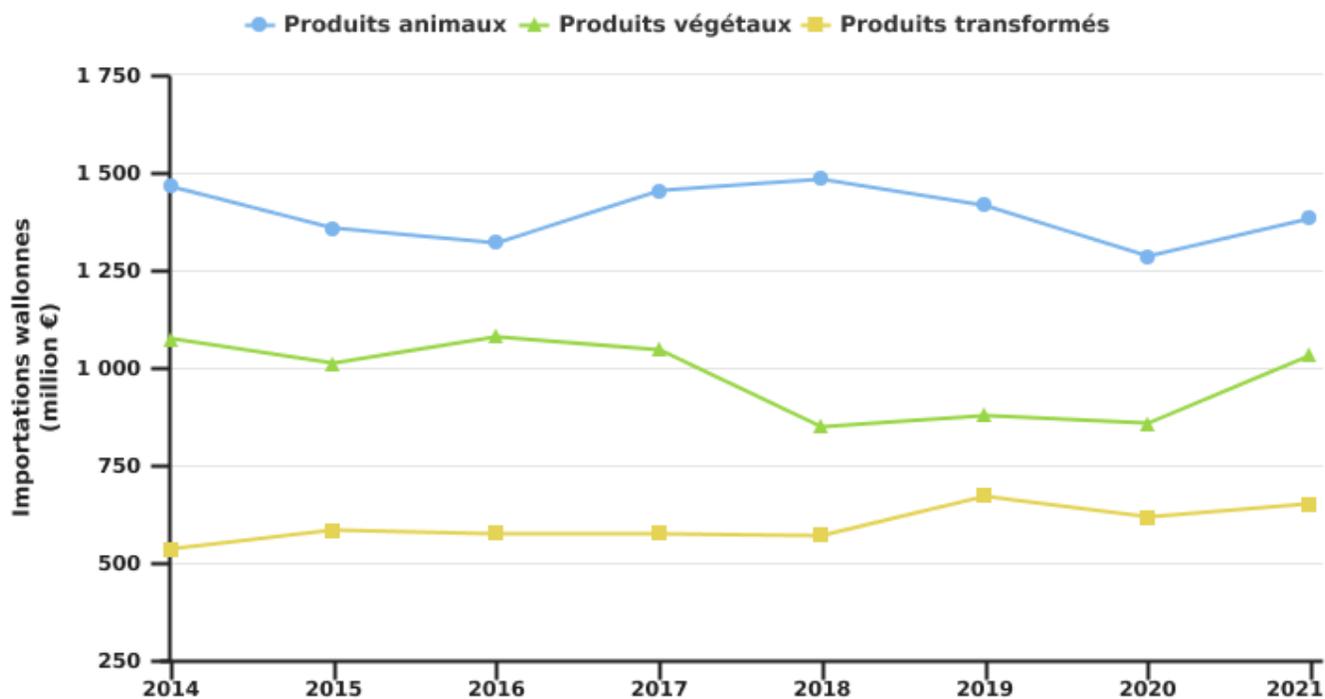
© SPW - 2022

### En 2021, les produits principalement importés par la Wallonie sont les produits animaux, avec le fromage comme premier produit importé

En 2021, les importations de produits agro-alimentaires atteignent une valeur de 3,06 milliards d'euros. Les principaux pays partenaires sont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Les produits animaux ont été importés pour un montant de 1,38 milliard d'euros, les produits végétaux pour 1,03 milliard d'euros et les produits transformés pour 650 millions d'euros. Ces 5 dernières années, seuls les produits transformés ont vu leur importation augmenter de 75 millions d'euros. A l'inverse, les importations des produits animaux et végétaux ont diminué de respectivement 70 et 13 millions d'euros ces 5 derniers années.

Tout comme pour l'exportation, les produits laitiers sont les leaders en termes d'importation. Le fromage correspond à environ 10 % de la valeur des produits agro-alimentaires importés en 2021, ce qui en fait le champion, toutes catégories confondues.

## Evolution des importations (en valeur) des produits agro-alimentaires



EAW\_Source : Banque Nationale de Belgique

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Banque nationale de Belgique
- Site de l'Union européenne : [agri-food-trade-2020\\_en.pdf \(europa.eu\)](#) (page 32 pour le détail des catégories)

# Contribution de l'agriculture wallonne à la production finale agricole et horticole belge

Dernière mise à jour : 07 avril 2023

**Cette fiche présente les comptes macro-économiques de l'agriculture wallonne. Elle offre une vue globale du fonctionnement économique de ce secteur en Wallonie. Les productions ainsi que les consommations intermédiaires agricoles sont analysées.**

**La valeur de la production agricole et horticole wallonne s'élève, en euros courants, à 2,04 milliards d'euros en 2021. Il s'agit de la plus haute valeur observée depuis 2015. Elle est composée principalement de la production de lait, de viande bovine et de céréales. Les consommations intermédiaires, qui étaient précédemment relativement stables dans le temps, augmentent à 1,2 milliard d'euros.**

## Après deux années de recul, la valeur de la production agricole repart à la hausse

En 2021, la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève à 2,04 milliards d'euros, en augmentation de 13 % par rapport à 2020, année particulière et de 10% par rapport à 2019. Cette valeur est la plus haute observée depuis 2015.

Cette augmentation de la valeur de production est surtout dopée par un effet prix, en particulier pour les céréales. L'effet volume, en augmentation également, est contrasté entre les productions animales et végétales. Ces dernières ont souffert du froid et des pluies des mois d'été, interrompant à plusieurs reprises les moissons.

### Variation des indices de valeur, de quantité et de prix de la production agricole wallonne

## - La viande bovine et le lait constituent depuis de nombreuses années les productions agricoles wallonnes les plus importantes en valeur. En 2021, leur valeur totale atteint plus de 1 milliard d'euros

Les productions agricoles et horticoles peuvent être réparties en 3 catégories : les productions animales, les grandes cultures et l'horticulture. La valeur des productions animales représente 54 % de la valeur de production totale en 2021, cette proportion a tendance à diminuer d'années en années, augmentant la part des grandes cultures (passant de 32 % de la valeur totale en 2015 à 37 % en 2021). Plus spécifiquement, le lait et ses dérivés constituent la première production agricole wallonne, avec une valeur de 0,53 milliard d'euros. La viande bovine atteint une valeur inférieure, de 0,41 milliard d'euros. En troisième position se trouvent les céréales avec une valeur de 0,36 milliard d'euros.

Depuis une quinzaine d'années, le podium est presque toujours composé de ces trois productions. Il est important de préciser que précédemment, les betteraves sucrières occupaient la troisième place et non les céréales.

En 2021, les livraisons de **lait** en Wallonie ont diminué par rapport à 2020, année particulière, mais restent au-dessus de la moyenne des 5 dernières années. Cependant, le prix du lait s'est amélioré, dopant l'augmentation de la valeur de production du lait (+14 %).

Le marché de la viande **bovine** a été porteur. La production de carcasses est environ 3 % inférieure à 2020 mais les prix progressent, surtout sur les meilleurs conformations.

La hausse des prix au producteur est de 35 % pour les **céréales**. Cette hausse permet de combler des volumes de production en diminution (-5 %). Tout spécialement, les rendements du froment d'hiver et de l'épeautre ont pâti du froid et des pluies des mois d'été. Les moissons ont dû être interrompues à plusieurs reprises et malgré une augmentation des emblavements de 5 %, la quantité de froment produite a baissé par rapport à l'année passée de 8 %.

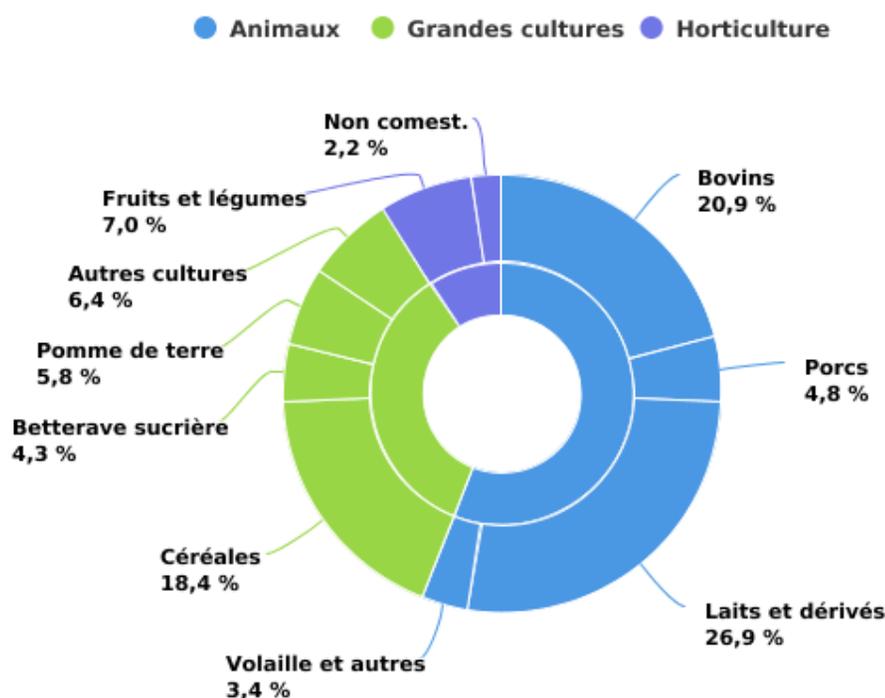
Le secteur de la **pomme de terre** fut grandement affecté par la crise sanitaire de la Covid-19, l'année 2021 a permis une embellie du secteur mais les répercussions de la pandémie sont toujours présentes. En effet en 2020, les usines de transformation n'ont pas pu absorber toute la production et les agriculteurs ont dû trouver des débouchés alternatifs à très faible prix. En conséquence, vu les incertitudes pour 2021 et des stocks de produits finis importants, les superficies consacrées à la pommes de terre ont diminué en 2021 avec une superficie de 89 650 ha contre 95 148 ha pour les cinq dernières années.

L'abondance des précipitations a entraîné une forte pression des maladies et une augmentation des coûts pour les producteurs. Les conditions de récolte ont été très difficiles en raison de sols gorgés d'

eau. Néanmoins, le rendement brut est similaire à la moyenne pluriannuelle, respectivement 47,3 t/ha et 44,8 t/ha, mais est très variable selon plusieurs facteurs : régions, sous-régions, parcelles, maîtrise du mildiou et variétés. On estime une augmentation en rendement pour la variété « Fontane » (majoritairement produite) de 6 %.

La production de **betteraves sucrières** est stable en 2021 par rapport à 2020 malgré une diminution de la superficie (- 4 %) et du rendement (- 3 %). A l'inverse, les prix sont à la hausse (+12 %). En effet, la demande mondiale en sucre est supérieure à l'offre, suite à la diminution de production de sucre au Brésil qui a subi une forte sécheresse.

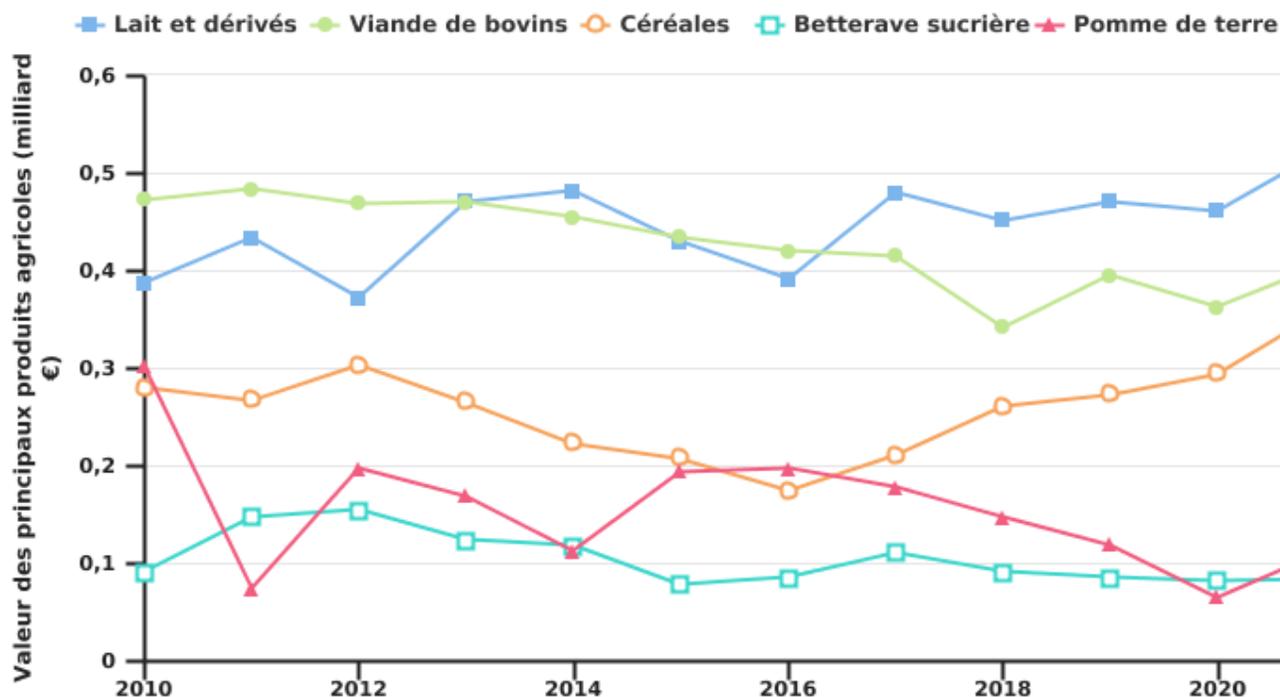
## Structure des valeurs des productions agricoles et horticoles en Wallonie en 2021



EAW\_Sources : SPF Économie - FIWAP - CBL

© SPW - 2023

## Valeur des principaux produits agricoles wallons



EAW\_Sources : SPF Économie - FIWAP - CBL

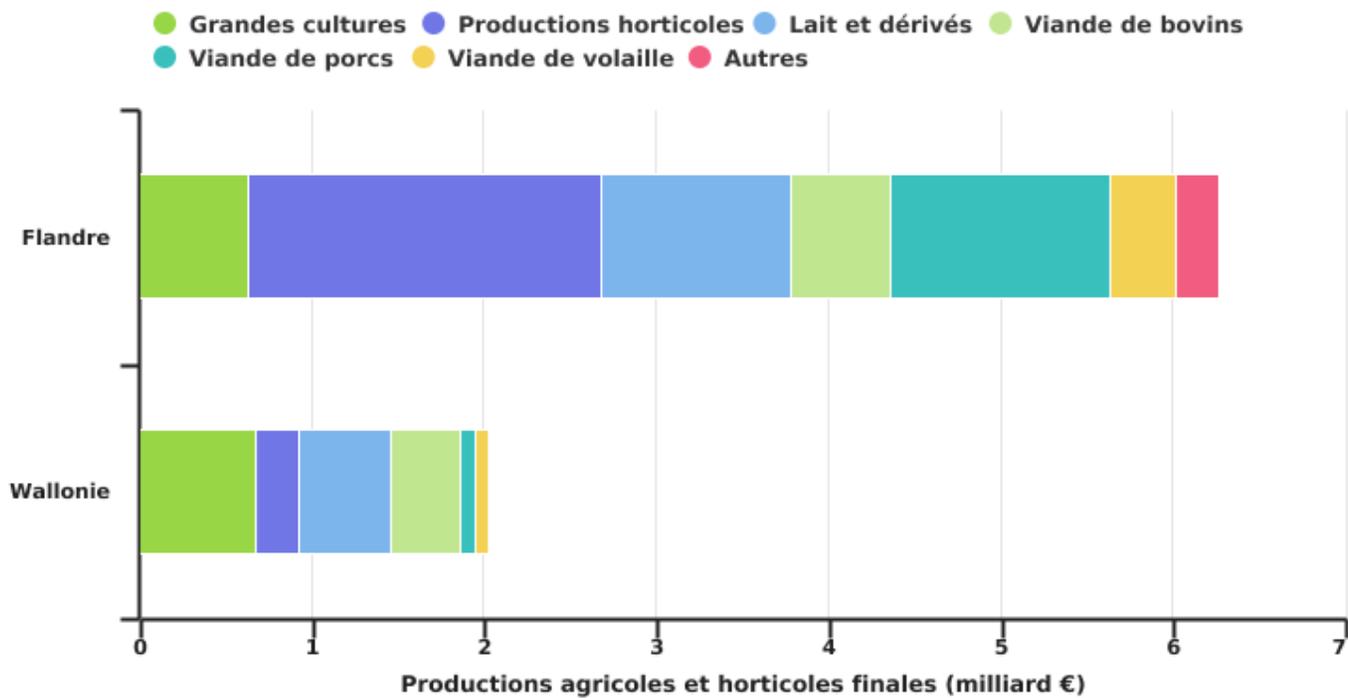
© SPW - 2023

### - La Wallonie tient une place importante dans la production belge de céréales et de betteraves

En 2021, la Wallonie contribue pour 25 % à la valeur de la production finale belge (9,9 milliards d'euros<sup>[1]</sup>), or sa SAU correspond à 55 % de la SAU belge. La Wallonie et la Flandre présentent en réalité des profils de production différents : environ 75 % de la valeur de la production wallonne proviennent des productions bovines et des grandes cultures, alors que la Flandre est davantage tournée vers l'horticulture et les granivores. Ces dernières productions sont moins liées à la terre que les productions phares wallonnes, ce qui permet à la Flandre, malgré une superficie totale moindre, de participer pour 75 % à la valeur de la production finale belge.

Grâce à la valeur apportée par les betteraves sucrières et le froment, la Wallonie participe de manière significative, par rapport à la Flandre, à la valeur totale de la production belge des grandes cultures. A l'inverse, les cultures horticoles et les élevages de granivores wallons ont un faible poids à l'échelle de la Belgique.

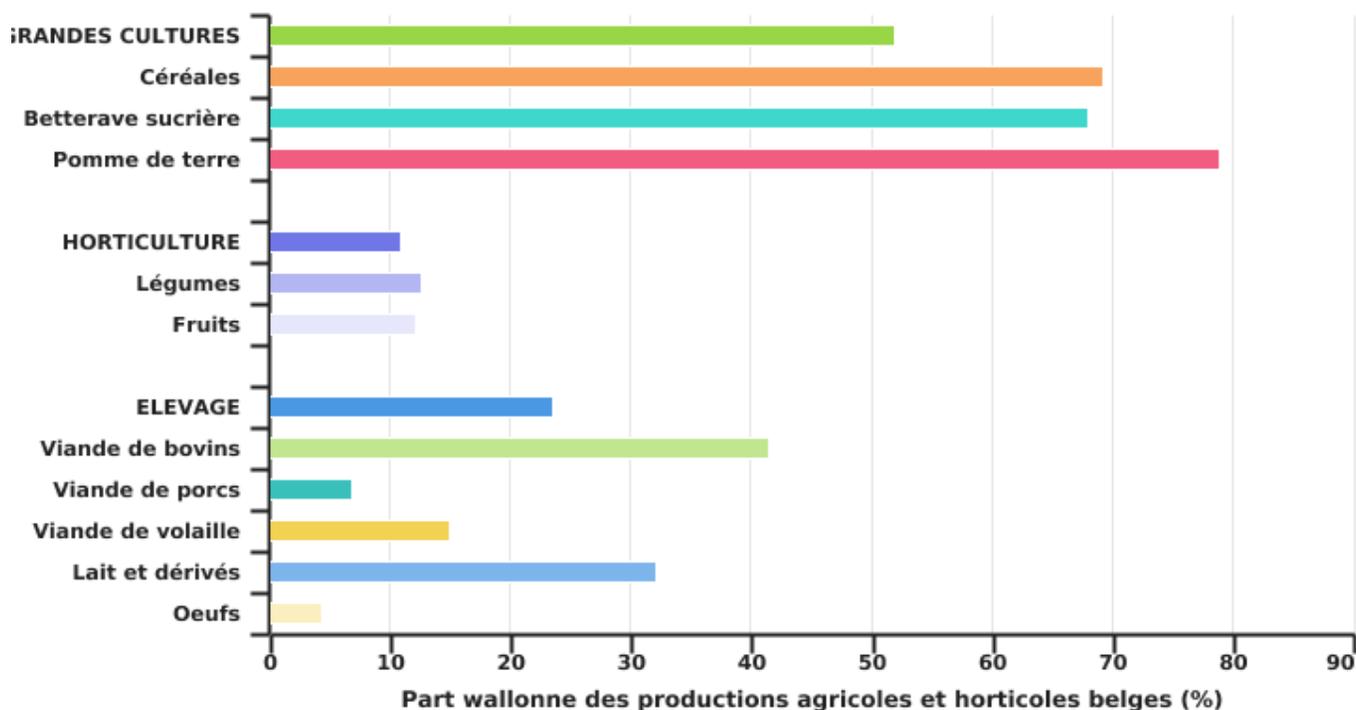
## Structure de la valeur de la production agricole et horticole finale en Wallonie et en Flandre en 2021



EAW\_Sources : SPF Économie - FIWAP - CBL - Landbouw en Visserij

© SPW - 2023

## Part de chaque spéculation de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

## Les consommations intermédiaires wallonnes avoisinent 1,2 milliard d'euros

Les consommations intermédiaires de l'agriculture sont les biens et services effectivement consommés sur une année civile pour réaliser la production. Afin de comparer les régions, nous avons répertorié les consommations intermédiaires en 4 catégories : les cultures (charges en engrais, semences et produits phytopharmaceutiques), les animaux (charges en aliments et frais vétérinaires), l'énergie (charges en carburants et autres) ainsi qu'une catégorie autre (frais d'entretien, assurances, travaux par tiers, etc.).

Depuis 2017, la valeur des consommations intermédiaires augmentait faiblement d'année en année. Cependant, en 2021, une forte hausse est observée (+ 6 % par rapport à 2020) permettant à cette valeur d'atteindre 1,2 milliard d'euros. Cette valeur est la plus haute depuis 2015. Cette augmentation est la conséquence d'une forte augmentation des prix, principalement celui des intrants. Si en 2020, les prix de l'énergie avaient chuté, ils ont fait plus que se rattraper en 2021. L'impact n'est pas uniquement sur les consommations de carburant et de combustibles mais également sur le prix des engrais (le gaz étant un élément essentiel à la fabrication des engrais azotés). Certains sites industriels, au vu des coûts croissants de production, ont suspendus la production de ces engrais,

accentuant, ainsi, la hausse des prix et faisant planer un risque de pénurie. Les prix des engrais en 2021 sont estimés 1,5 fois supérieurs à ceux de l'année dernière.

Au-delà de l'énergie, le prix de l'alimentation animale a également progressé défavorablement pour la rentabilité des différentes filières d'élevage. La hausse exceptionnelle des prix des céréales et des oléoprotéagineux sur les marchés européens et mondiaux impacte positivement la rentabilité de ces cultures mais a un effet négatif sur les filières d'élevage.

## **Variation des indices de valeur, de volume et de prix des consommations intermédiaires wallonnes**

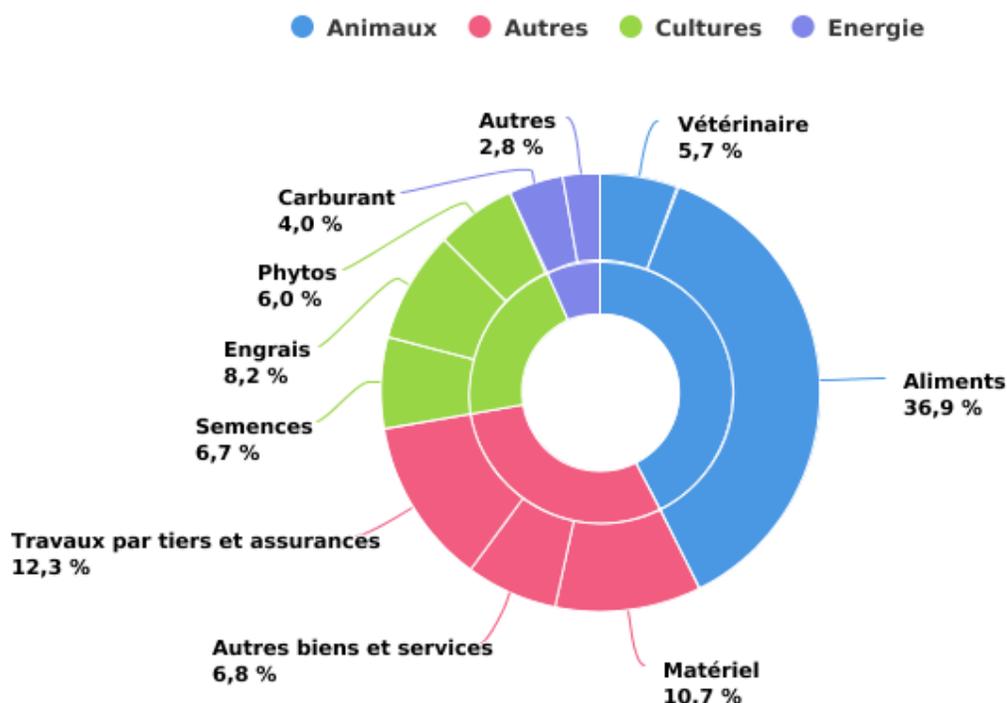
EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

### ***- Plus d'un tiers de la valeur des consommations intermédiaires provient des achats d'aliments***

Les aliments représentent plus du tiers de la valeur des consommations intermédiaires avec environ 0,45 milliard d'euros. Les produits animaux étant les principaux créateurs de valeur ajoutée en Wallonie, il y a donc un lien indéniable entre ces deux éléments. Les travaux par tiers et les assurances contribuent ensuite à environ 12 % de la valeur des consommations intermédiaires, proportions stables depuis 2015.

## Répartition des consommations intermédiaires en Wallonie en 2021



EAW\_Source : Réseau comptable de la DAEA

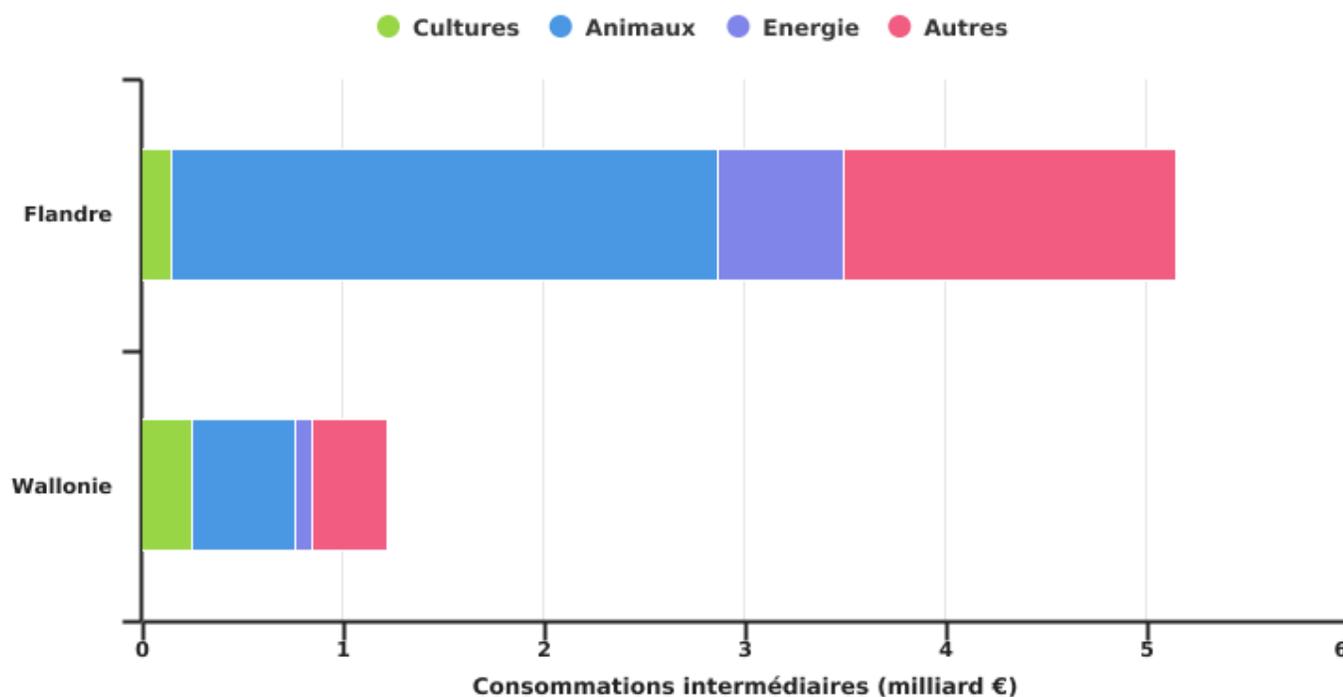
© SPW - 2023

### - La Wallonie a un profil moins énergivore que la Flandre

Tout comme les productions agricoles, les consommations intermédiaires wallonnes ont un profil différent de celles de la Flandre. Dans le Nord du pays, près des 2/3 des consommations intermédiaires concernent les aliments et l'énergie. Alors que ces postes atteignent seulement 50 % en Wallonie. Les spéculations horticoles et les granivores utilisent, en effet, de grandes quantités d'énergie pour les systèmes de ventilation et/ou de chauffage, et les granivores ne consomment pas ou peu de fourrages grossiers, ce qui conduit à l'incorporation de grandes quantités d'aliments composés qui sont achetés.

En 2021 en Wallonie, les consommations d'aliments sont valorisées à 0,45 Milliard d'€ soit un peu moins qu' en 2020 (0,43 Milliard d'€). Cette diminution peut être expliquée par la sécheresse des années précédentes augmentant la quantité de concentré acheté ainsi, mais dans une moindre mesure, par l'augmentation continue de porcs en Wallonie.

## Répartition des consommations intermédiaires en Wallonie et en Flandre en 2021



EAW\_source : DAEA - Landbouw en Visserij

© SPW - 2023

[1] Valorisation de la production agricole hors productions fourragères

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel) – Comptes économiques de l'agriculture
- Departement Landbouw & Visserij – Vlaanderen : <https://landbouwcijfers.vlaanderen.be/landbouw/totale-landbouw/productiewaarde-van-de-land-en-tuinbouw>
- Confédération belge de l'Industrie laitière [CBL] (données producteurs en Wallonie)

# Revenu comparable

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde le revenu comparable en Wallonie. Ce dernier est défini comme le salaire brut moyen des travailleurs non agricoles. Il permet une comparaison du revenu des agriculteurs à celui de la population active dans les autres secteurs marchands de l'économie d'une même région.**

**En 2021, le revenu du travail en agriculture par unité de travail est équivalent à 65 % du revenu comparable. Cette différence reste importante mais s'amenuise ces deux dernières années.**

## Après une décennie de baisse, le revenu du travail est en augmentation pour la deuxième année consécutive

En 2021, le revenu du travail par unité de travail [RT/UT] est de 33 056 €, en hausse de 12 % par rapport à 2020. La moyenne mobile montre pour la deuxième année consécutive une tendance à la hausse. Cette moyenne représente le revenu moyen calculé sur 5 ans et recalculé chaque année. Son utilisation permet d'observer l'évolution globale en amortissant l'effet de fluctuations conjoncturelles.

Alors que le RT/UT (en € courant) oscille entre 15 000 et 25 000 €/UT de 1981 à 2007, la tendance générale, représentée par la moyenne mobile, est à la hausse. Cependant, on observe une rupture dans cette évolution à partir de 2008. Le revenu du travail chute drastiquement cette année-là et suit une courbe descendante qui s'est, en 2020, inversée. Pour rappel, l'année 2008 a été marquée par la baisse des prix des céréales, du lait et la hausse des coûts de production impliquant une forte chute des revenus.

### Evolution du revenu du travail par unité de travail (en € courant)

EAW\_source : DAEA

© SPW - 2022

*Les décisions européennes, en matière de politique agricole et, spécialement, en matière de prix des productions agricoles, ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution des revenus en Wallonie. En effet, la politique de prix a été relativement favorable jusqu'en 1984 (prix en hausse*

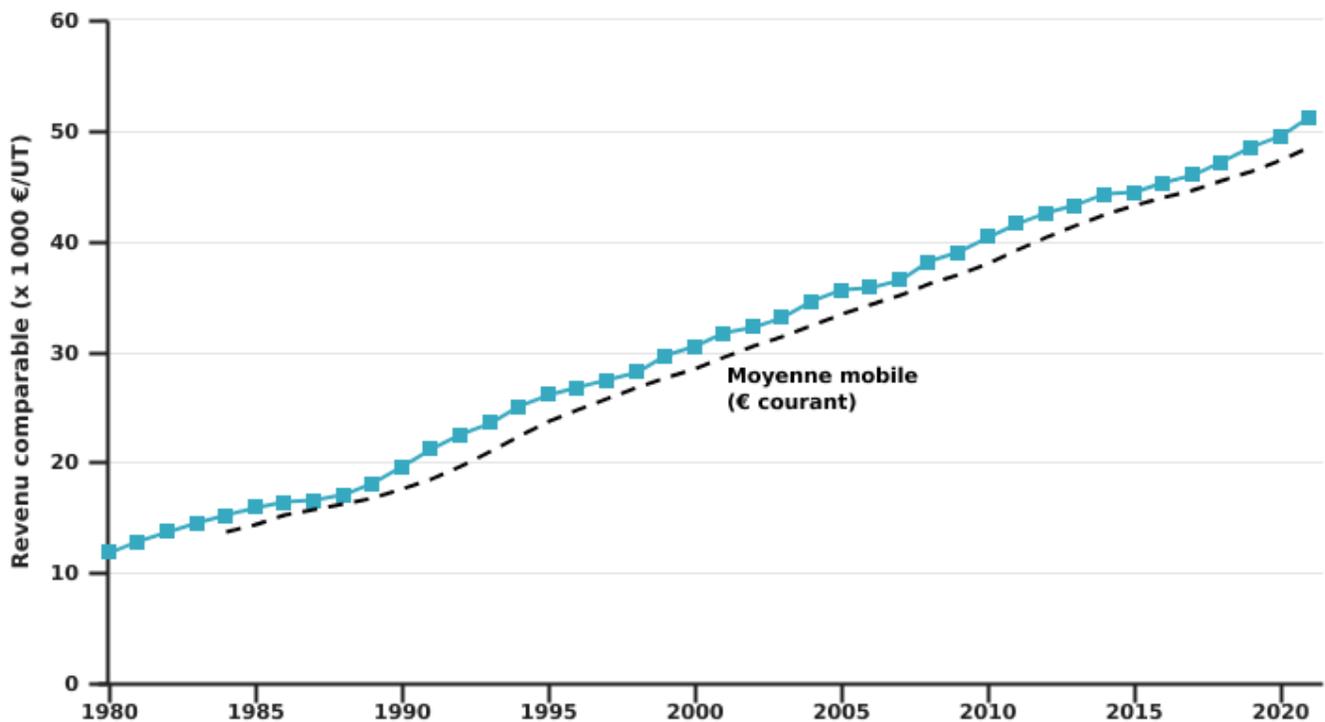
et garantis). Avec la réforme du début des années 90, la politique des prix a été revue et s'est trouvée moins favorable pour les agriculteurs (prix en baisse et pertes compensées partiellement). À partir de 2003, le découplage des aides européennes agricoles a soumis davantage l'agriculture aux fluctuations du marché, expliquant les fortes variations observées.

## Le revenu comparable augmente d'année en année

Le revenu comparable correspond au salaire brut moyen des travailleurs non agricoles belges, 13<sup>ème</sup> mois et pécule de vacances compris. Ce revenu est influencé notamment par le système d'indexation et le type d'emplois. Ce revenu est une moyenne et cache pendant une grande variété de situations.

Il est estimé en 2021 à 51 000 €/UT. Depuis de nombreuses années, le revenu des personnes travaillant à temps plein augmente en Belgique, dans les secteurs hors agriculture.

### Evolution du revenu comparable par unité de travail (en € courant)



EAW\_source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Le revenu du travail en agriculture représente 65 % du revenu d'un travailleur non agricole en 2021 ; cet écart diminue depuis 2 ans

En Belgique, la loi du 29 mars 1963 a pour but de promouvoir la rentabilité de l'agriculture et son équivalence avec les autres secteurs de l'économie. A cette fin, on compare le revenu du travail agricole au revenu moyen obtenu dans les autres secteurs.

En 2021, le revenu du travail en agriculture par unité de travail s'élève à 65 % du revenu comparable. Bien que ces chiffres soient des moyennes, il est clair que l'écart entre les revenus du monde agricole et des autres secteurs reste important même si cette année est un peu meilleure que les précédentes.

Un rapport supérieur à 100 % reflète un meilleur revenu en agriculture que dans les autres secteurs, une telle situation n'a plus été observée depuis 1990. En effet, depuis cette époque, l'augmentation sensible du revenu observée dans les secteurs non agricoles n'a pas été suivie en agriculture et le rapport entre les deux revenus a donc diminué fortement. Bien que les années 2020 et 2021, soient particulièrement bonnes, permettant d'améliorer le rapport des revenus, ce dernier n'a pas encore récupéré son niveau des années 1990.

### Evolution du rapport entre le revenu du travail et le revenu comparable.

EAW\_sources : DAEA - SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Source :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel) – Salaire mensuel brut moyen

#### Fiche :

- [Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne](#)

# Utilisation du territoire

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche positionne les terrains agricoles de Wallonie par rapport au reste du territoire selon leur utilisation, c'est-à-dire leur fonction ou leur usage. La totalité de la superficie des terrains agricoles n'est pas exploitée, ce qui entraîne une différence entre cette superficie et la superficie agricole utilisée.**

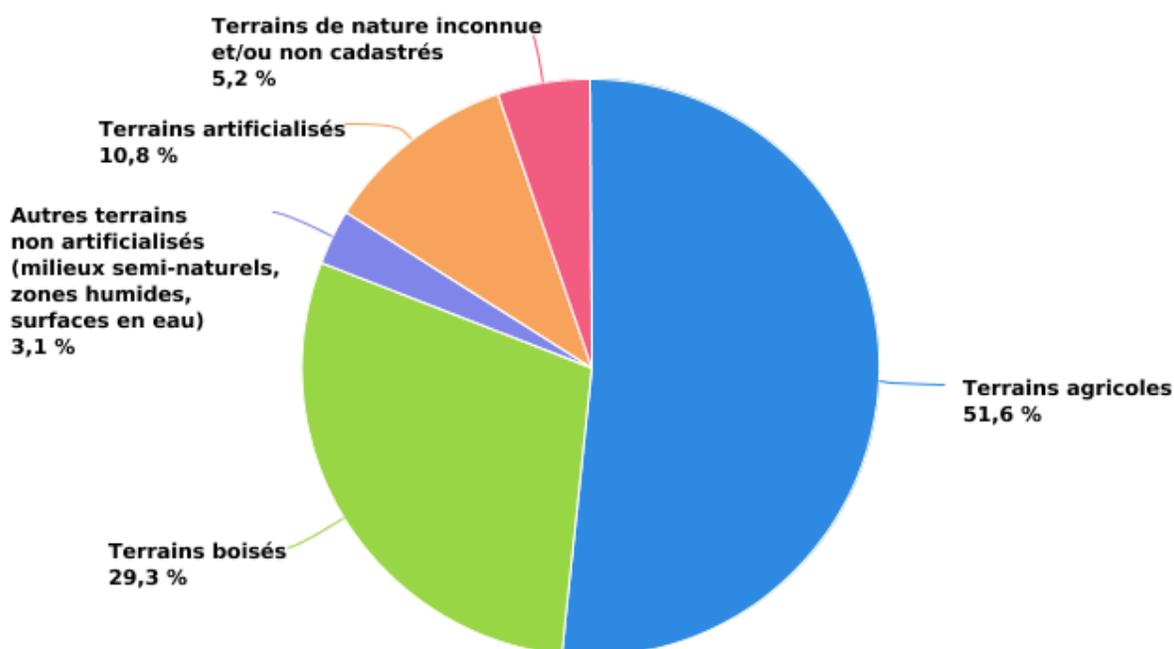
**La Wallonie couvre un peu plus de la moitié de la superficie continentale belge. Les terrains agricoles couvrent la moitié de la Wallonie, mais seuls 85 % de ces derniers sont exploités et font partie de la superficie agricole utilisée (SAU). Vu l'importance des terrains agricoles dans l'occupation du sol, le secteur de l'agriculture joue un rôle important dans le façonnement des paysages. Cependant, ce territoire est grignoté d'année en année par l'artificialisation.**

## Une utilisation du sol majoritairement agricole et forestière

Avec 16 900 km<sup>2</sup>, la Wallonie représente 55 % de la superficie globale de la Belgique qui s'étend sur une superficie terrestre de 30 689 km<sup>2</sup>. Le territoire wallon peut être réparti selon trois catégories d'occupation du sol : les terrains non artificialisés (84 % du territoire) comprenant les terrains agricoles, les terrains boisés et autres, les terrains artificialisés (11 %), et les terrains de nature inconnue (5 %).

En Wallonie, les terrains agricoles représentent la moitié du territoire total (8 724 km<sup>2</sup>), 85 % de ces terrains sont exploités et constituent la [superficie agricole utilisée \(SAU\)](#). Les terrains boisés occupent quant à eux 29 % du territoire wallon. Les milieux semi-naturels, les zones humides et les surfaces en eau, qui constituent les autres terrains non artificialisés, couvrent à peine 3 % du territoire.

## Utilisation du territoire en 2021



EAW\_Sources : REEW & SPF Finances - AGDP (base de données Bodem/Sol)

(calculs IWEPS & DEMNA sur base de la nomenclature IWEPS/DGO3/CPDT (2008))

© SPW - 2022

### ***Même si le phénomène ralentit, l'artificialisation grignote petit à petit les terrains agricoles***

Depuis 1990, les terrains artificialisés ont progressé de 36 %, soit une croissance de 15 km<sup>2</sup>/an. L'artificialisation du territoire s'est faite quasi exclusivement au détriment des terrains agricoles, qui ont enregistré une perte de 483 km<sup>2</sup> entre 1990 et 2019 (- 5 %). La perte de terrains agricoles tend cependant à se réduire progressivement : alors qu'elle était maximale entre 1990 et 1995 (20,5 km<sup>2</sup>/an en moyenne), elle est passée à 14 km<sup>2</sup>/an en moyenne entre 2005 et 2010. Pour la période 2015 - 2021, elle s'élevait en moyenne à 10 km<sup>2</sup>/an.

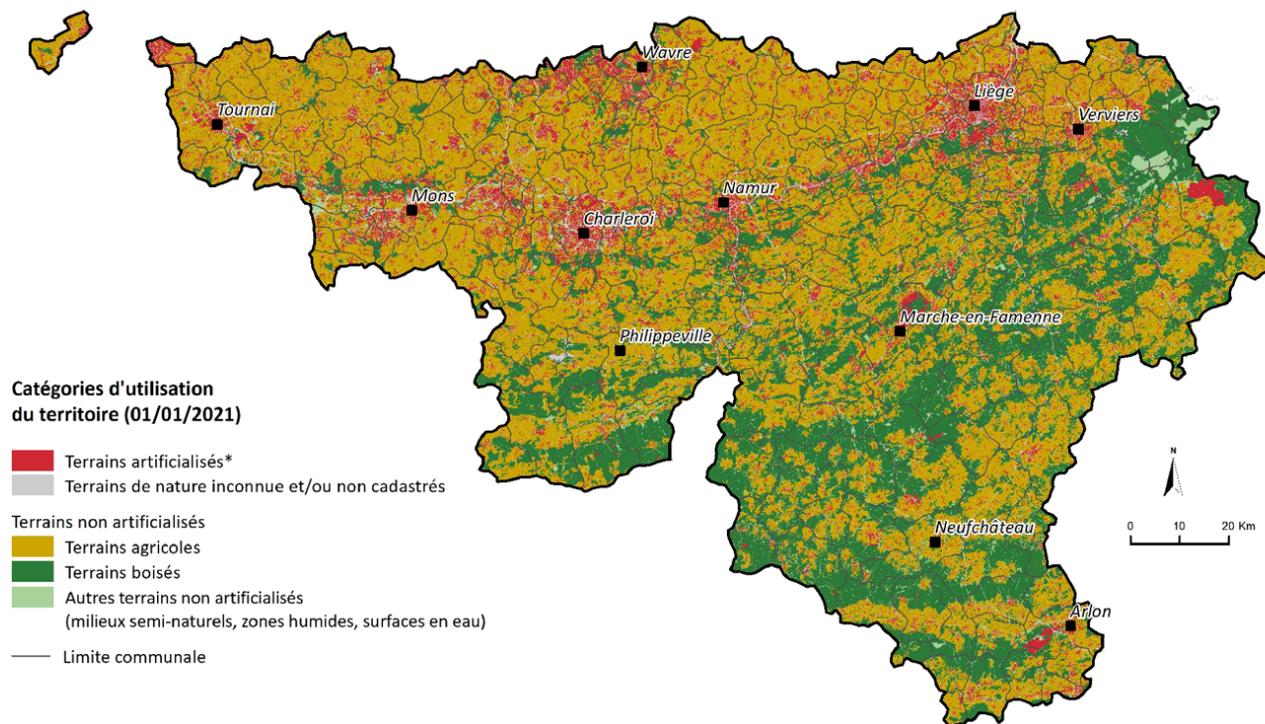
Différents éléments expliquent ces constats. L'augmentation de la population et du nombre de ménages wallons entraîne une plus grande consommation de territoire pour l'habitat et les services associés. Cependant, une politique de rationalisation du territoire pour l'habitat, avec notamment une baisse des superficies à destination des maisons unifamiliales et la progression des appartements, ainsi que la hausse du prix des terrains à bâtir, expliquent en partie le ralentissement de l'artificialisation.

Depuis juin 2017, le Code du développement territorial précise des objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire dont la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires font partie. En mai 2019, ces objectifs ont été définis dans le schéma de développement du territoire. Celui-ci prévoit de stopper à moyen terme l'artificialisation des terres, en réduisant la consommation des terres non artificialisées à 6 km<sup>2</sup>/an (soit environ 1,6 ha/jour) d'ici 2030 (soit une baisse d'un peu moins de la moitié de la consommation observée sur la période 2015 - 2019) et en tendant vers 0 km<sup>2</sup>/an à l'horizon 2050.

### ***La répartition des différentes catégories varie selon la région.***

La répartition des différentes catégories d'utilisation du territoire n'est pas homogène. Les terrains artificialisés se localisent principalement le long du sillon Sambre-Meuse, notamment au niveau des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes (Mons, Charleroi, Namur et Liège), et au nord de celui-ci. Les terrains agricoles se trouvent de part et d'autre de ce sillon (essentiellement des cultures au nord et des pâtures au sud), alors que les terrains boisés se rencontrent principalement au sud de celui-ci.

## Carte de répartition de l'utilisation du territoire en 2021



\* Surfaces retirées de leur état naturel (prairie naturelle, zone humide...), forestier ou agricole, qu'elles soient bâties ou non et qu'elles soient revêtues (p. ex. parking) ou non (p. ex. jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés

non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs...)<sup>(a)</sup>. Les terrains militaires (camp d'Elsenborn p. ex., à l'est de la Wallonie) font donc également partie des terrains artificialisés.

REEW – Source : SPF Finances - AGDP (base de données Bodem/Sol)  
(calculs IWEPS sur base de la nomenclature IWEPS/DGO3/CPDT (2008))

© SPW - 2022

## En savoir plus ?

### Sources :

- Etat de l'environnement wallon :  
[http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TERRIT\\_1.html](http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TERRIT_1.html)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- IWEPS, 2019. Artificialisation du sol

# Régions agricoles de Wallonie

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche présente les différentes régions agricoles et leurs spécificités. Les caractéristiques naturelles et le potentiel agronomique des terres agricoles ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire wallon. Celui-ci pourtant peu étendu possède des structures géologiques, pédologiques et climatiques très diverses, influençant directement l'agriculture. On retrouve ainsi 10 régions agricoles différentes en Wallonie.**

## Les régions agricoles sont définies par la législation

Les régions agricoles sont délimitées par l'[Arrêté du Gouvernement Wallon du 24/11/2016](#) selon leurs caractéristiques naturelles et leur potentiel agronomique. Les terres agricoles occupent 45 % de la superficie terrestre de Belgique.

## La Wallonie compte 10 régions agricoles

Sur les 14 régions agricoles que compte la Belgique, 10 sont présentes en Wallonie.

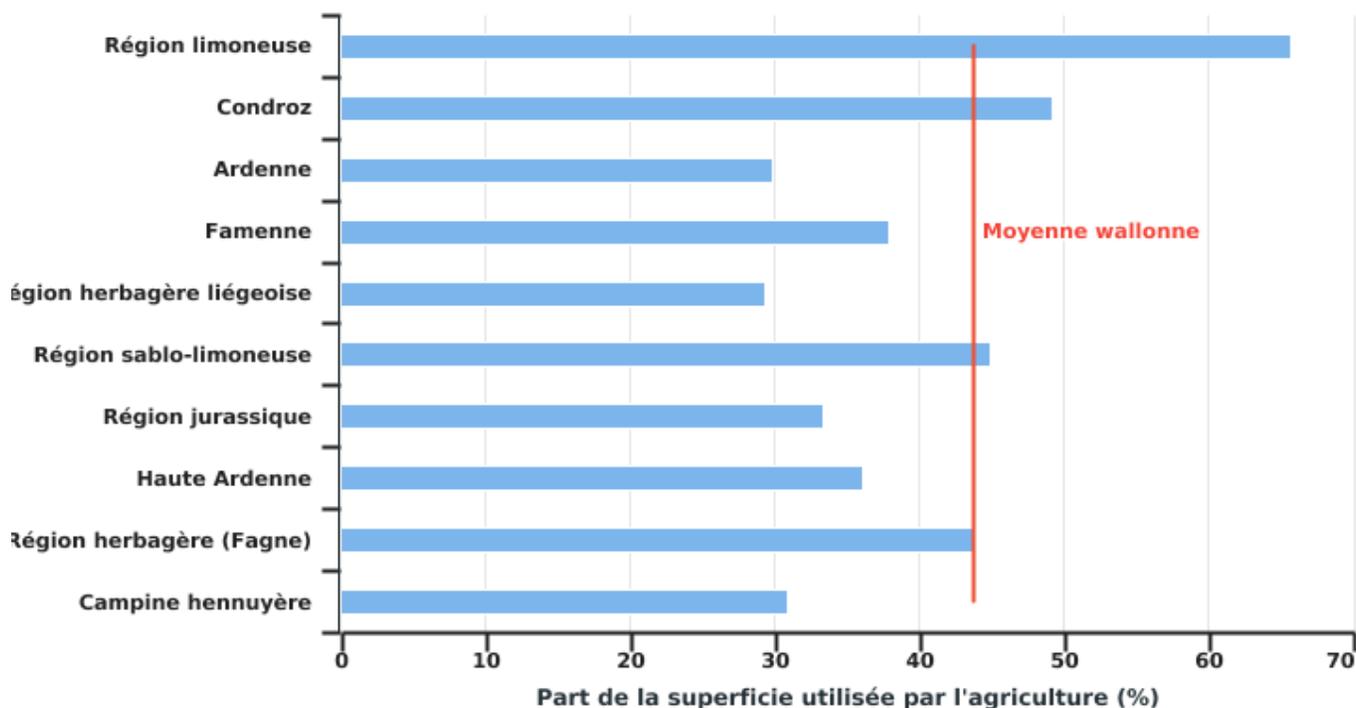
## Localisation des régions agricoles en Wallonie



EAW\_source : DA\_ SPW ARNE

© SPW - 2022

## Part de la superficie totale utilisée par l'agriculture selon les régions agricoles en 2021



EAW\_source : DA\_ SPW ARNE

© SPW - 2022

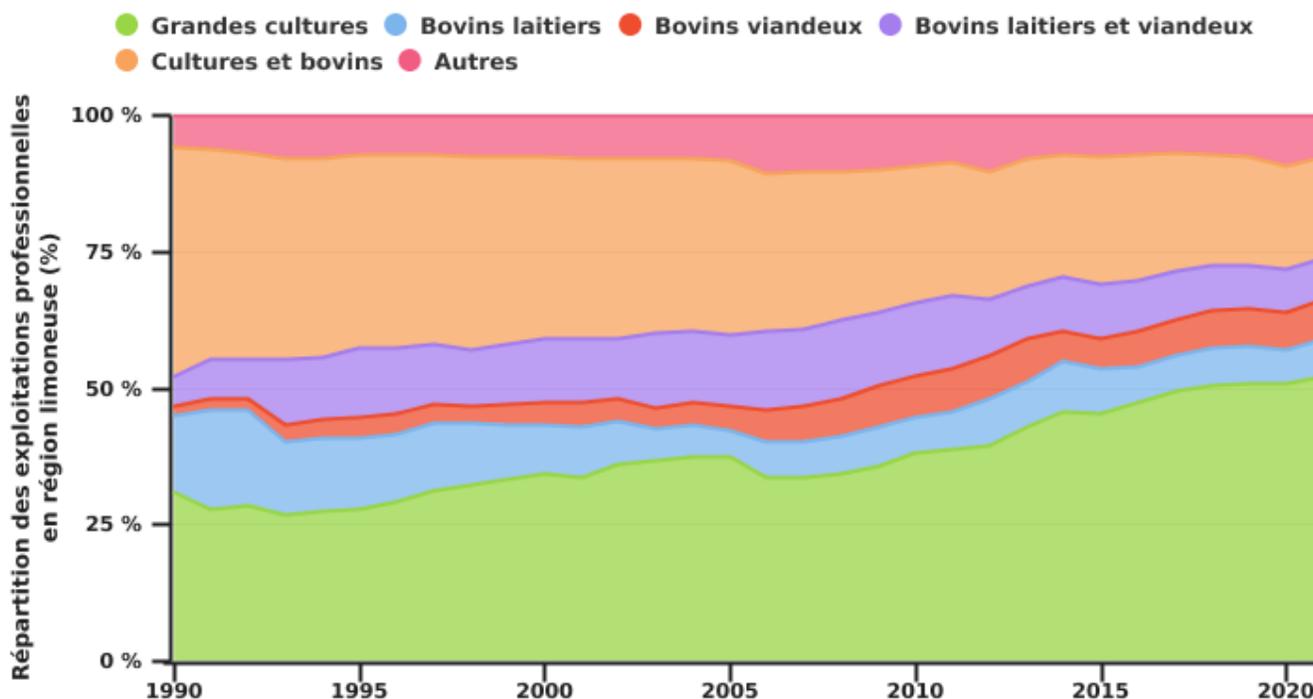
### - La région limoneuse est la plus vaste région agricole wallonne

Avec une superficie de 3 941 km<sup>2</sup>, la région limoneuse est la plus vaste. Elle s'étend sur toutes les provinces wallonnes à l'exception de la province de Luxembourg. On y trouve des sols riches et fertiles.

La superficie agricole utilisée [SAU] de cette région se compose pour 37 % de céréales et pour 29 % de fourrages. C'est la région typique des grandes cultures comme les céréales, la betterave sucrière, la pomme de terre ou le lin. La moitié des céréales wallonnes sont d'ailleurs cultivées dans cette région. On y retrouve également la moitié des exploitations wallonnes spécialisées en horticulture.

En 2021, la région limoneuse compte 4 683 exploitations dont 3 922 sont considérées comme professionnelles, soit 84 %. Parmi ces dernières, un peu plus de la moitié sont spécialisées en grandes cultures et 19 % combinent cultures et bovins. La répartition entre ces deux orientations technico-économiques [OTE] s'est inversée au cours du temps.

## Evolution de la répartition des OTE dans la région limoneuse



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - L'Ardenne est une région orientée vers la production de bovins viandeux

L'Ardenne est caractérisée par un socle schisteux et quartzeux ; la couche arable est peu profonde. Les forêts couvrent la moitié des 3 479 km<sup>2</sup> de cette région.

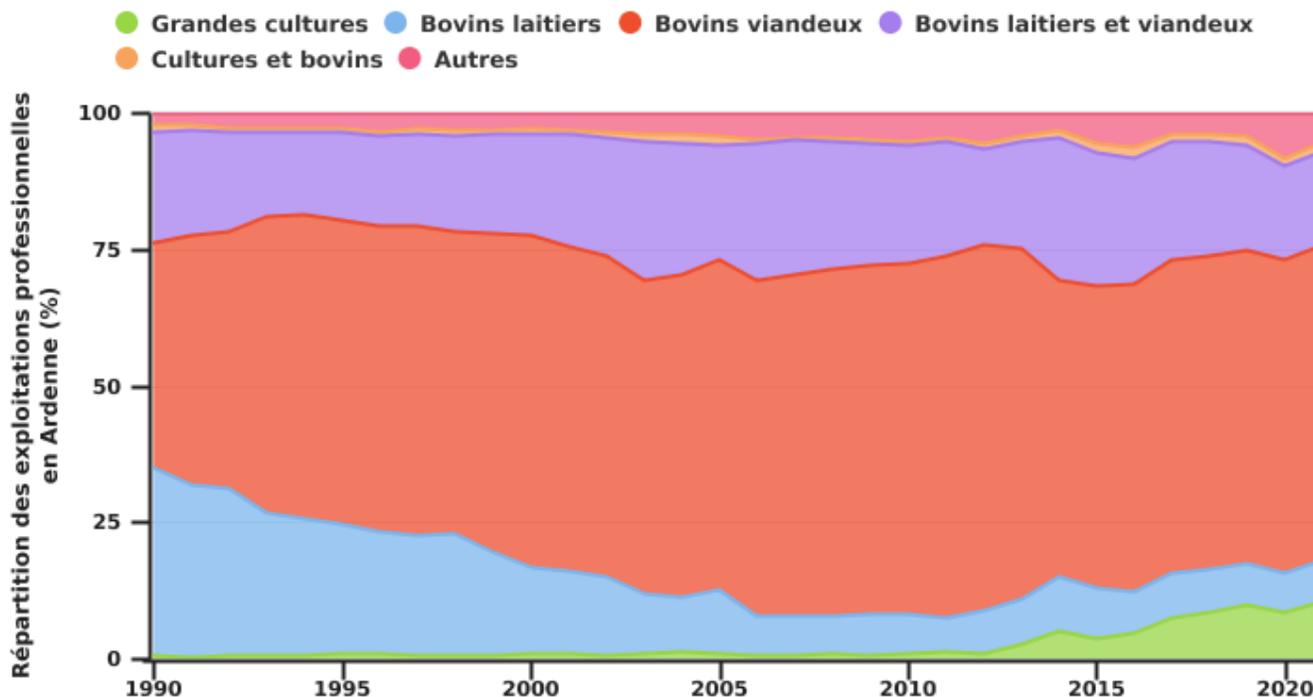
Les fourrages couvrent environ 89 % de la SAU. La production animale y est donc prédominante. Le climat rigoureux et la nature des sols ne conviennent pas à la culture des céréales ou des cultures industrielles.

En 2021, 81 % des exploitations de cette région (1 437 exploitations) sont considérées comme professionnelles. Parmi ces dernières, 58 % sont spécialisées en production de bovins viandeux et une sur six combine bovins laitiers et viandeux. 35 % des exploitations wallonnes spécialisées en bovins viandeux sont localisées dans cette région agricole.

Depuis 2015, le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures augmente en Ardenne. Attention, cela ne signifie pas que l'on fait des « grandes cultures » en Ardenne. Cependant, la classification par OTE peut induire ce genre de situation. Si les agriculteurs ne disposent plus d'animaux et leur SAU est uniquement dédiée aux cultures (même fourragères), ces exploitations sont

susceptibles d'être classées comme en « exploitations spécialisées en grandes cultures ». Or depuis quelques années, on observe l'arrêt de l'élevage dans cette région, conséquences des difficultés rencontrées par ce secteur de production.

## Evolution de la répartition des OTE en Ardenne



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Le Condroz présente un paysage diversifié même si les grandes cultures dominent

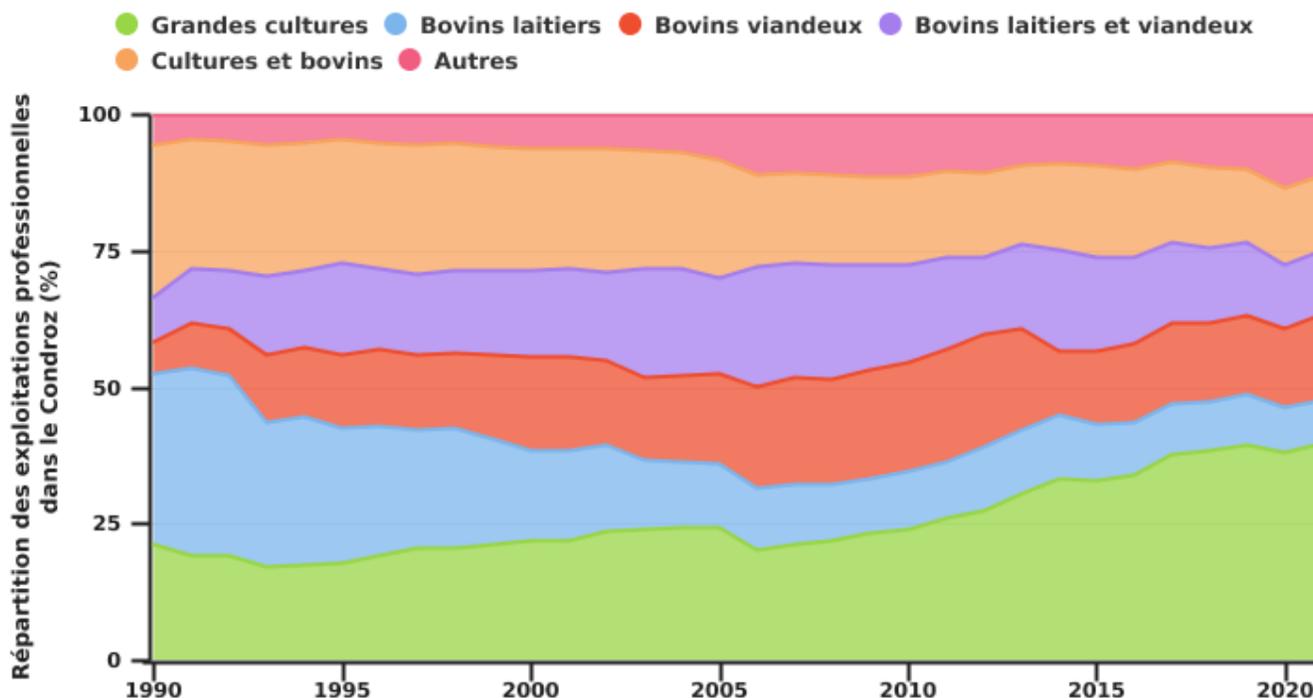
D'une superficie de 2 632 km<sup>2</sup>, le Condroz est une région au relief plutôt accidenté ; les plateaux y sont entrecoupés de vallées, de rivières et de dépressions. Sur les calcaires, le sol est généralement fertile et sa qualité dépend de la perméabilité de la roche sous-jacente. Le Condroz s'étend principalement sur la province de Namur et dans une moindre mesure sur celles de Liège et de Hainaut.

Les terres agricoles y sont consacrées aux céréales (35 % de la SAU), aux fourrages (35 %), aux betteraves sucrières et aux plantes oléagineuses.

Cette région regroupe 1 513 exploitations dites professionnelles, soit 82 % des exploitations condruziennes. Les exploitations spécialisées en grandes cultures dominent le paysage (40 %). Le

reste des exploitations se partage entre les autres OTE, exception faite de la production horticole, peu présente dans cette région. Historiquement, un tiers des exploitations de cette région étaient spécialisées en bovins laitiers. Cette OTE ayant particulièrement souffert ces dernières décennies, leur nombre a drastiquement diminué et cette production s'est concentrée sur d'autres régions agricoles. Le Condroz ne compte plus que 8 % d'exploitations spécialisées en bovins laitiers.

## Evolution de la répartition des OTE dans le Condroz



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

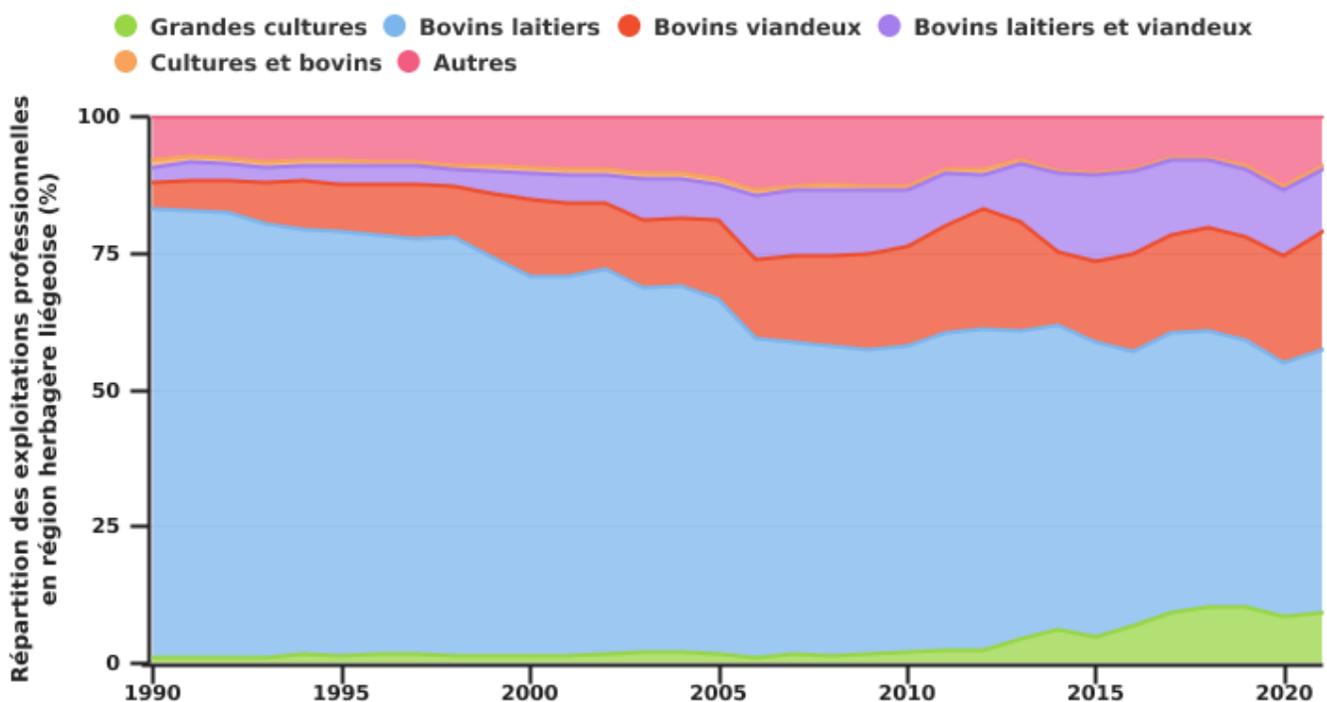
### **- La région herbagère liégeoise est dominée par les exploitations laitières et un paysage herbager**

Située à l'Est de la Wallonie, cette région de 1 878 km<sup>2</sup> au relief accidenté possède une terre fertile mais lourde. La couche arable y est généralement mince et peu labourée à cause des pentes parfois très fortes. Elle comprend le pays de Herve, l'Ardenne liégeoise et une partie des régions de l'est du pays.

L'inclinaison des pentes ou la faible profondeur du sol rendent le labour difficile. Les prairies permanentes couvrent 83 % des terres. Les cultures fruitières sont présentes mais bien moins que par le passé. Les nombreuses haies confèrent à cette région un aspect bocager.

En 2021, 1 210 exploitations professionnelles sont localisées dans cette région, dont 75 % sont considérées comme professionnelles, soit 909 exploitations. Les exploitations laitières y sont largement majoritaires avec presque une exploitation sur deux spécialisée dans cette OTE. Mais cette proportion poursuit sa tendance à la baisse. On y retrouve également des élevages de bovins viandeux (22 %). Un tiers des exploitations wallonnes spécialisées en bovins laitiers se retrouve dans cette région ainsi que 13 % des exploitations horticoles.

## Evolution de la répartition des OTE dans la région herbagère liégeoise



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

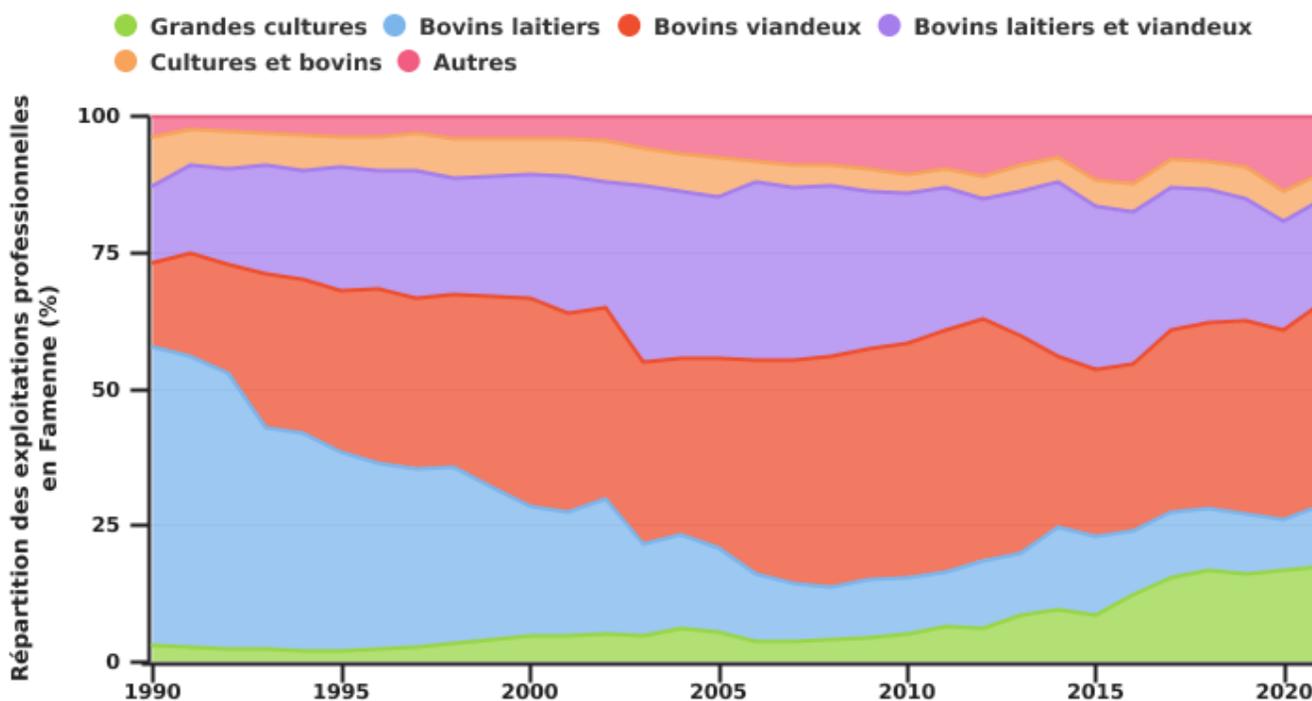
### - En Famenne, plus de la moitié des exploitations est spécialisée en production bovine

La Famenne, d'une superficie de 1 708 km<sup>2</sup>, est une région de transition entre le Condroz et l'Ardenne. Elle possède un climat assez proche de celui de l'Ardenne et des sols de nature et de qualité assez diverses. On y retrouve des terres calcaires mais aussi des formations schisteuses peu profondes et de qualité médiocre. La Famenne s'étend essentiellement sur les provinces de Namur et de Luxembourg.

Les prairies permanentes recouvrent 62 % de la SAU et les cultures fourragères 16 %. Près d'un hectare sur six est consacré aux céréales.

En 2021, cette région rassemble 816 exploitations dites professionnelles, soit 83 % des exploitations fammenoises. Parmi ces dernières, l'élevage de bovins domine le paysage avec 37 % d'exploitations spécialisées en bovins viandoux, 19 % combinant bovins laitiers et viandoux et 11 % spécialisées en bovins laitiers. Malgré l'importance de la production bovine dans la région, celle-ci ne rassemble que 6 % des élevages spécialisés en bovins laitiers et 13 % des élevages spécialisés en bovins viandoux wallons. Une exploitation sur dix pratique l'horticulture en Famenne, c'est nettement moins que dans le passé. Depuis 1990, le nombre d'exploitations horticoles a été divisé par sept dans cette région.

## Evolution de la répartition des OTE en Famenne



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

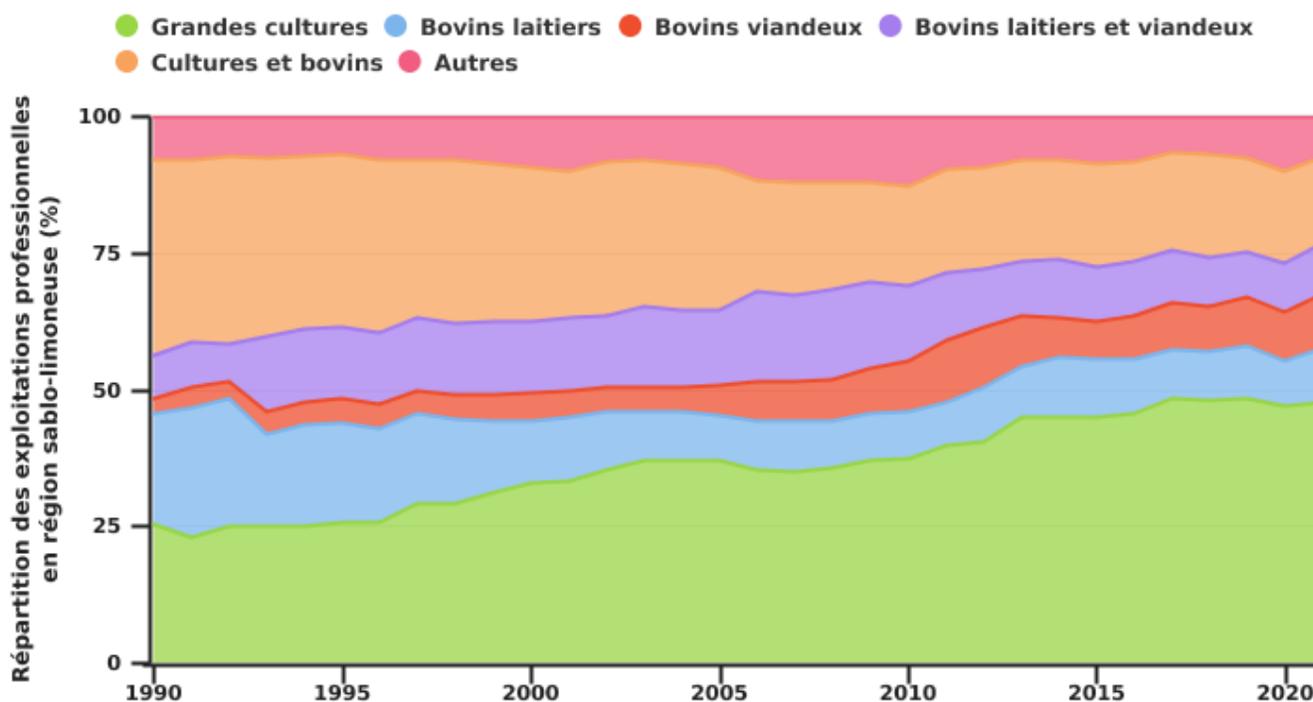
### - La moitié des exploitations de la région sablo-limoneuse est spécialisée en grandes cultures

La région sablo-limoneuse est essentiellement située en Flandre avec quelques prolongements en Wallonie dans le Hainaut et le Brabant wallon. Elle s'étend sur 1 080 km<sup>2</sup> pour sa partie wallonne. Son sol est propice à un vaste éventail de cultures.

Un tiers de la superficie est cultivée en céréales et un autre tiers est consacrée aux fourrages, dont 22 % par des prairies permanentes.

En 2021, 681 exploitations dites professionnelles sont situées dans cette région, soit 82 % des exploitations sablo-limoneuses. Près de la moitié de ces dernières sont spécialisées en grandes cultures, représentant 9 % des exploitations wallonnes de cette OTE. L'élevage spécialisé, qu'il soit en bovins laitiers, viandoux ou combinant les deux, concerne 29 % des exploitations de cette région. Historiquement, cette région était tournée vers l'élevage de bovins laitiers spécialisé ou combiné à des cultures.

## Evolution de la répartition des OTE dans la région sablo-limoneuse



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

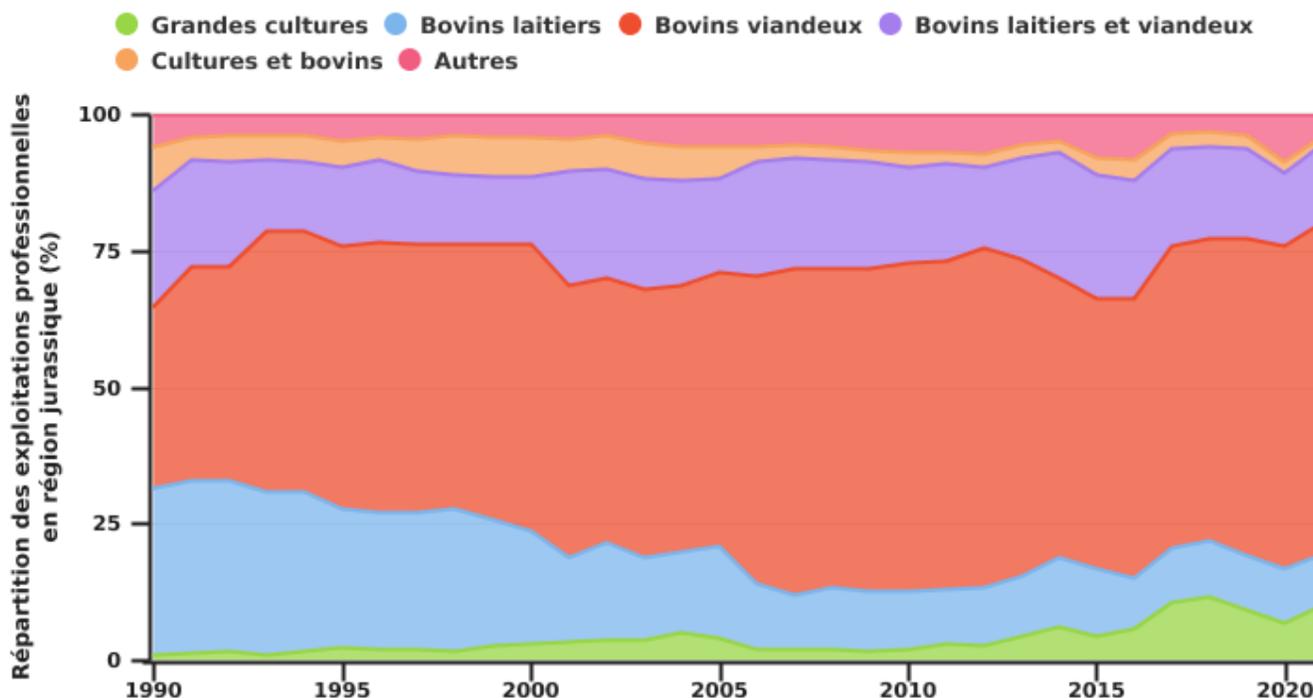
### - Plus de 80 % des exploitations de la région jurassique sont spécialisées en production bovine

Les 1 032 km<sup>2</sup> de la région jurassique sont situés aux confins de la province de Luxembourg. Constitué par une alternance de calcaire sableux, d'argile et de marne, son sol est profond et parfois humide.

90 % de la superficie est dédiée aux prairies permanentes et aux fourrages, avec une répartition de respectivement 74 % et 15 % de la SAU. Les céréales demeurent la principale culture commercable ; elles occupent 10 % du territoire en 2021.

Cette région compte 418 exploitations dites professionnelles. Plus de 80 % de celles-ci sont orientées vers l'élevage et plus particulièrement vers l'élevage spécialisé en bovins viandeux (61 % des fermes). Cependant, vu le faible nombre d'exploitations dans cette région, cela ne représente que 11 % de ce type d'exploitations en Wallonie. Historiquement, l'élevage de bovins laitiers était également bien présent dans cette région.

## Evolution de la répartition des OTE dans la région jurassique



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Une exploitation laitière wallonne sur 5 se situe en Haute Ardenne

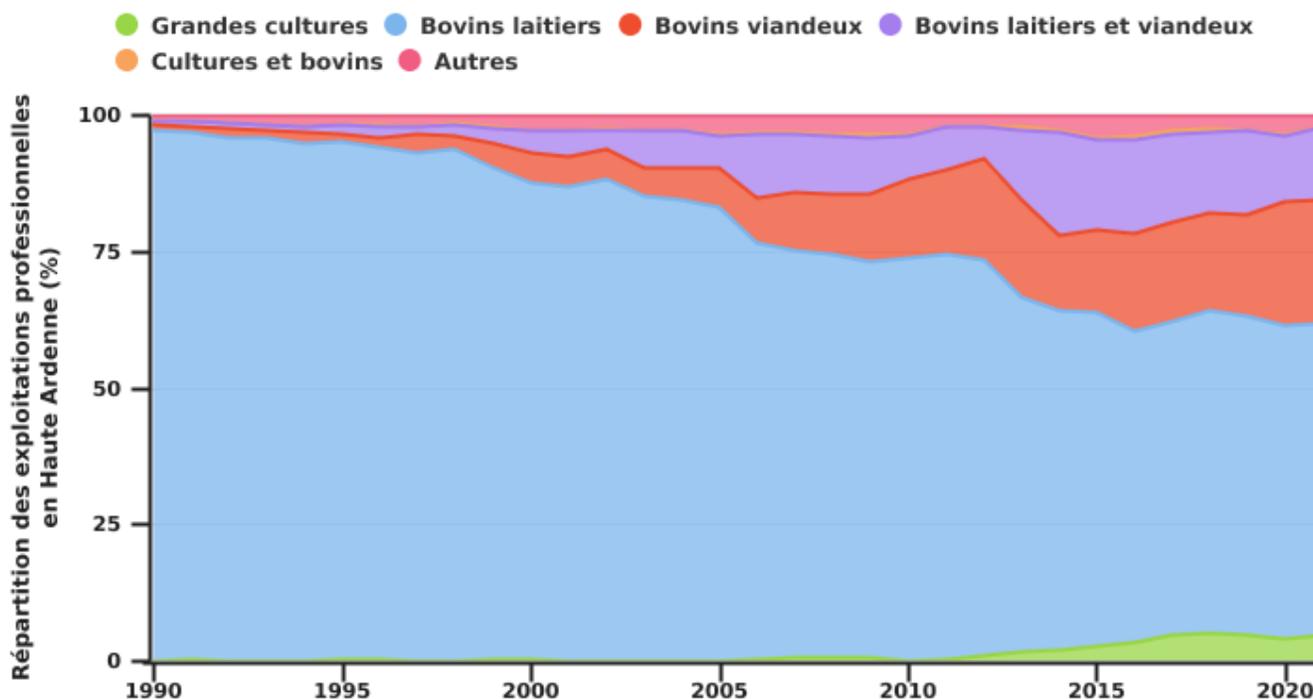
En raison de son altitude, la plus élevée de Wallonie, la Haute Ardenne subit un climat rude soumis à de grandes variations de température et des précipitations abondantes. La Haute Ardenne s'étend sur 828 km<sup>2</sup>, exclusivement en province de Liège.

Plus d'un tiers de sa superficie est boisée. Au niveau de la SAU, elle est principalement utilisée pour les fourrages (98 %) et plus particulièrement par des prairies permanentes (91 % de la SAU régionale).

En 2021, cette région comptabilise 615 exploitations dont 75 % (459 exploitations) sont considérées comme professionnelles. Parmi ces dernières, l'élevage de bovins domine (94 % des fermes), et principalement l'élevage de bovins laitiers (58 %). Une exploitation laitière wallonne sur cinq se situe

en Haute Ardenne. Historiquement, cette région ne comptait que des élevages laitiers mais la conjoncture défavorable pour cette spéculation a entraîné la diminution du nombre de ces exploitations aux profits d'élevages viandoux.

## Evolution de la répartition des OTE en Haute Ardenne



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

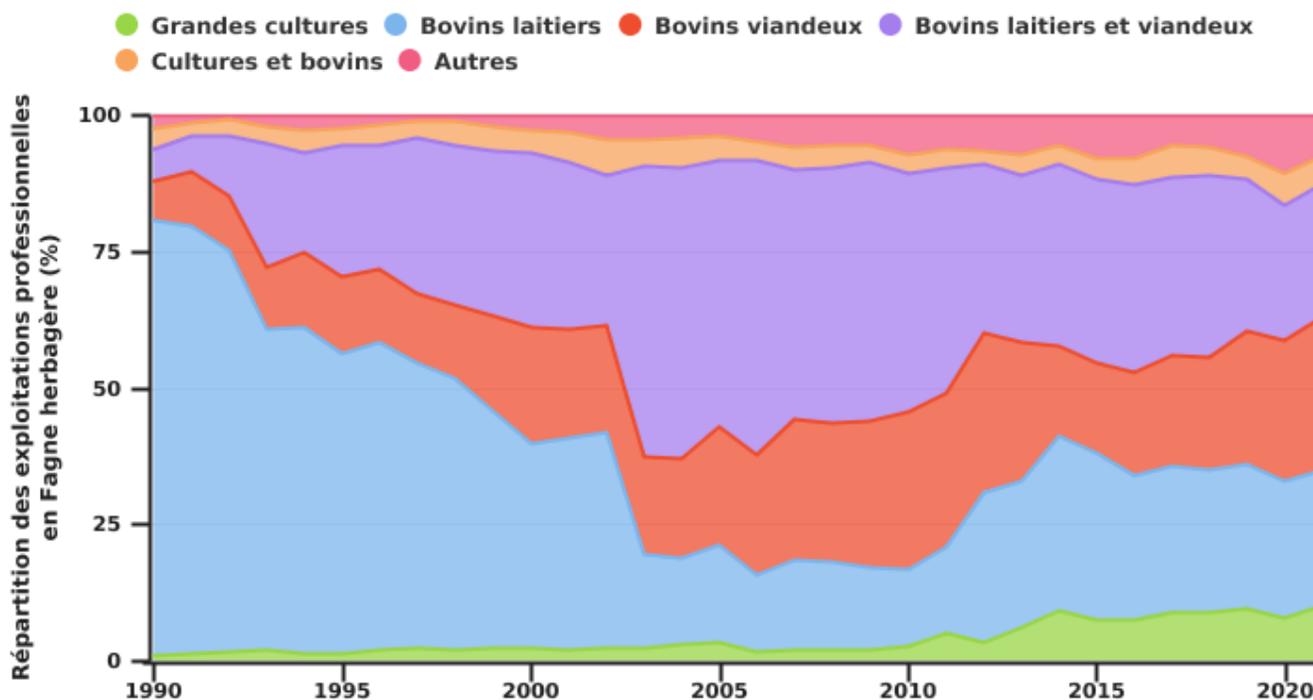
### - Trois quarts des exploitations situées en Fagne sont des élevages de bovins

La Fagne herbagère s'étend sur une partie des arrondissements de Thuin et de Philippeville, soit 326 km<sup>2</sup>.

La SAU est majoritairement composée de prairies permanentes (66 %) et de cultures fourragères (15 %). Avec 14 % de la SAU, les céréales sont la principale culture commerçable.

En 2021, 214 exploitations dites professionnelles sont localisées dans cette région, soit 83 % des exploitations de la Fagne. L'élevage de bovins est prédominant et concerne trois-quarts des exploitations, réparties de façon plus ou moins équivalente entre celles spécialisées en bovins laitiers, en bovins viandoux et combinant les bovins laitiers et viandoux. Historiquement, les spécialisées en bovins laitiers dominaient le paysage, avec 80 % des exploitations de cette région en 1990, pour ne plus représenter que 25 % en 2020.

## Evolution de la répartition des OTE en Fagne herbagère



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### **- La Campine hennuyère est la plus petite région agricole wallonne avec seulement 20 exploitations**

La campine hennuyère constitue une petite enclave de 38 km<sup>2</sup> au sein de la région sablo-limoneuse. Son sol sablonneux est pauvre.

La moitié de la SAU est couverte par des fourrages, dont 36 % de prairies permanentes. Un cinquième de la SAU est dédié à la culture de céréales.

Cette région ne compte que 20 exploitations, dont 18 dites professionnelles. Ces dernières sont assez diversifiées avec 5 exploitations spécialisées en grandes cultures, 4 en bovins laitiers ou encore 3 combinant les cultures et l'élevage de bovins.

## En savoir plus ?

### Sources:

- Académie Royale de Belgique, Comité Nationale de Géographie – Atlas de Belgique – Agriculture, Forget, A.J.C. et Kinget, R. (1961)
- Etat de l'Environnement en Wallonie :  
<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/PHYS 5.html>
- Portail de l'Environnement :  
<http://environnement.wallonie.be/eew2000/agri/4agr1.htm>

# Contexte météorologique

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde la situation météorologique de notre pays en termes de températures, de précipitations et d'ensoleillement à partir des paramètres observés à Uccle, station météorologique de référence de l'Institut Royal Météorologique (IRM).**

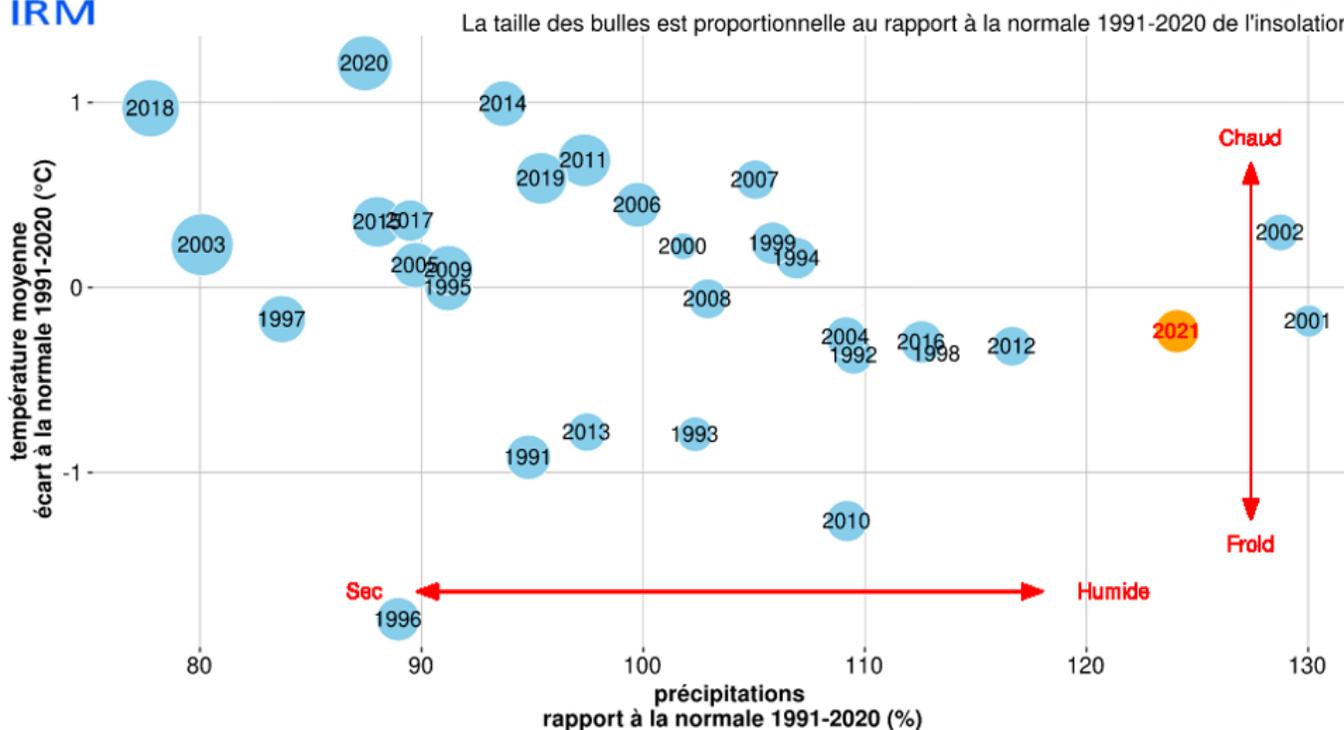
**Bien que l'année 2021 est considérée mondialement comme une année particulièrement chaude, les observations, dans notre pays permettent de la classer comme une année légèrement plus froide que la normale. Si elle a été relativement fraîche, l'année 2021 a surtout été très humide. Il s'agit en effet de la troisième année la plus humide de la période de référence actuelle (1991-2020), après 2001 et 2002. En additionnant les cumuls de précipitations des trois mois d'été, on observe un nouveau record absolu (mesure depuis 1833) avec 410,7 mm (normale : 234,2 mm) qui dépasse très nettement le précédent record de l'été 1992, où on avait enregistré 364,8 mm.**

## Positionnement de la température moyenne et des précipitations observées en 2021 par rapport aux années antérieures



Précipitations, températures et insolation à Uccle, valeurs annuelles

données de 1991 à 2021



EAW\_Source : IRM

© SPW - 2022

### En 2021, les températures moyennes mensuelles sont légèrement inférieures à la normale

La température moyenne annuelle, pour l'année 2021, est de 10,7°C (normale : 11,0°C). Pour la plupart des mois, la température moyenne est proche des normales saisonnières. Seul le mois d'avril, avec une température moyenne de 7,3°C, est le plus froid de la période de référence actuelle. Il s'agit du seul record mensuel de l'année.

Cependant, 2021 est marqué par :

- Une température maximale annuelle de 29,5°C. Il s'agit de la température maximale la plus basse pour la période de référence actuelle. Ceci signifie qu'aucun jour de chaleur ( $\text{max} \geq 30^\circ\text{C}$ ) n'a été mesuré en 2021.
- Une grande amplitude thermique entre 2 jours successifs. Par exemple, le 1<sup>er</sup> avril, la température maximale était de 21°C et le jour suivant, elle ne fut que de 9,9°C.

- Un printemps remarquablement frais avec une température moyenne en avril de 7,3°C (normale : 10,4°C).
- Un record absolu de la température du mois de mars : la température atteint 23,9°C les 30 et 31 mars (record précédent : 22,7°C en 1968).

## **- Un hiver assez doux, un printemps et un été frais et un automne légèrement plus chaud entraînent des températures moyennes saisonnières légèrement inférieures aux normales**

Des périodes relativement froides et d'autres plus douces se sont succédées durant tout l'hiver, avec des températures moyennes mensuelles proches de la normale. Décembre et février furent un peu plus chauds et janvier légèrement plus froid. L'hiver dans son ensemble fut finalement plus chaud qu'en moyenne, avec 4,7°C (normale : 4,1°C).

Au printemps, mars est le seul mois avec une température moyenne supérieure à sa valeur normale, en partie grâce à deux journées particulièrement chaudes. Cependant, le mois d'avril est le plus froid depuis 1986 et les basses températures du mois de mai ont conduit à un printemps globalement beaucoup plus froid qu'en moyenne avec 8,8°C (normale : 10,5°C).

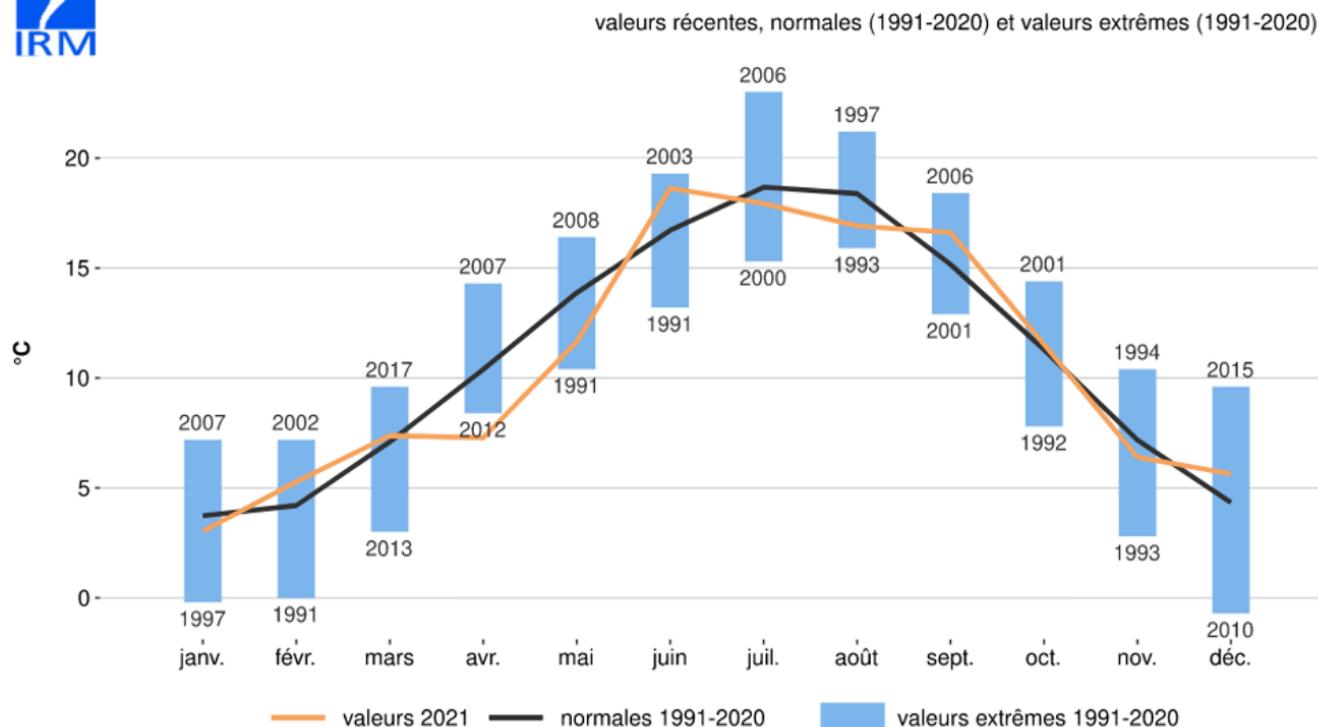
La grande fraîcheur du printemps fut suivie d'un premier mois d'été chaud. En juillet et août, les températures ont été inférieures à la normale pendant la majeure partie du temps. En conséquence, la température moyenne de l'été (17,8°C pour une normale de 17,9°C) et la température maximale moyenne (21,8°C, normale : 22,5°C) ont été inférieures à leurs valeurs normales respectives.

Si l'automne a débuté dans la chaleur grâce à un mois de septembre estival, le reste de la saison a connu des températures inférieures aux normales la plupart du temps. Dans l'ensemble, l'automne a été légèrement plus chaud que la normale avec une température moyenne de 11,5°C (normale : 11,2°C).

## Températures mensuelles moyennes de 2021 à Uccle en comparaison avec les valeurs extrêmes observées depuis 1981



### Températures mensuelles moyennes, Uccle



EAW\_Source : IRM

© SPW - 2022

## L'année 2021 est la troisième année la plus humide de la période de référence

Sur l'année 2021, il est tombé un total de précipitations de 1038,8 mm (normale : 837,1 mm), la plaçant sur la troisième place du podium des années les plus humides durant la période de référence (1991-2020). Cette quantité répartie sur 192 jours de précipitations (normale : 190 jours), bat un nouveau record absolu au cours de l'été.

### - L'année 2021 est marquée par de nombreuses catastrophes climatiques

En hiver, les mois de décembre et février sont un peu plus secs qu'en moyenne, tandis que le cumul de précipitations en janvier est largement supérieur à la valeur normale. Finalement, le total des précipitations hivernales est supérieur à la valeur normale (228,6 mm) avec 264,1 mm. Seulement 8 jours d'orage sont observés dans le pays durant l'hiver (normale : 11,5 jours).

Au printemps, les mois de mars et surtout d'avril sont plus secs qu'en moyenne, tandis que le mois de mai est beaucoup plus humide. Malgré l'absence complète de précipitations du 13 au 28 avril, le reste de la saison se démarque par des averses régulières. Au final, le cumul saisonnier de précipitations est juste égal à sa valeur normale avec 165,6 mm. Pas moins de 31 jours d'orage sont enregistrés durant cette saison sur l'ensemble du pays pour une normale de 24,8 jours.

Les cumuls de précipitations, au cours des trois mois d'été, atteignent 410,7 mm de précipitations, ce qui est nettement supérieur à la normale (234,2 mm). Le mois de juillet connaît un niveau record avec 166,5 mm de précipitations. Le cumul journalier de précipitations le plus élevé date du 14 juillet pour l'entièreté du territoire national, dont le maximum est enregistré à Stavelot, avec 179 mm. Les précipitations de ce mois de juillet provoquent, en Wallonie, de très graves inondations aux dégâts d'une ampleur inédite et un bilan humain très lourd. Les provinces de Liège, Namur et Luxembourg sont particulièrement touchées et seul l'ouest de notre pays est épargné.

Autre fait remarquable en été, lors des orages du 19 juin, la commune de Beauraing est en partie touchée par une tornade inédite pour notre pays. Quelques jours plus tard, le 27 juin, un village de la commune d'Houffalize est également fortement impacté par une tornade. L'automne est plutôt sec. En septembre, il n'est tombé que 26,0 mm de précipitations à Uccle (normale : 65,3 mm). Ce mois sec, est suivi par le deuxième mois d'octobre le plus humide depuis 1991. Le mois de novembre est en revanche plus sec malgré les derniers jours humides. Au total de la saison, les précipitations sont inférieures à la normale avec 180,6 mm (normale : 209,3 mm).

## **Si la durée d'insolation de l'année est dans la normale, l'été 2021 fut particulièrement sombre**

Le premier mois de l'année 2021 se caractérise par un manque de luminosité. Il est répertorié comme le deuxième mois de janvier le plus sombre de la période de référence actuelle. Le soleil a davantage brillé durant le mois de février. Finalement, l'ensoleillement hivernal est très proche de la moyenne.

Au printemps, les mois de mars et avril sont ensoleillés alors que le mois de mai est plutôt morose. Au final, le printemps dans son ensemble est légèrement plus ensoleillé qu'en moyenne. Fait remarquable, il y a très peu de jours avec un ciel couvert. A Uccle, on observe seulement deux jours couverts (normale : 9,6 jours), ce qui constitue un nouveau record.

L'été est très sombre. Si celui-ci a pourtant débuté sous le soleil grâce aux vingt premiers jours du mois de juin, le reste de l'été subit un gros manque d'ensoleillement. L'été dans son ensemble est beaucoup plus sombre que la normale puisque le soleil n'a brillé que durant 513h21min (normale : 594h56min).

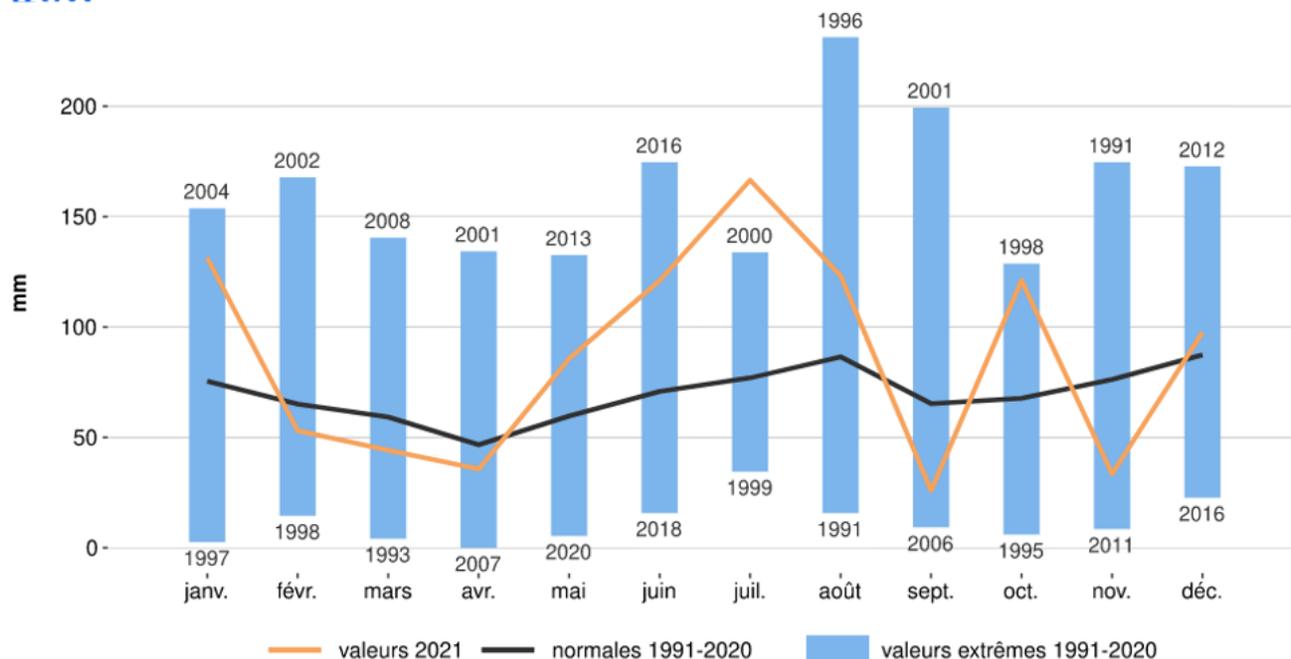
Grâce à un mois de septembre très ensoleillé, l'automne est globalement plus ensoleillé que la normale.

## Précipitations mensuelles moyennes de 2021 à Uccle en comparaison avec les valeurs extrêmes observées depuis 1981



### Quantités mensuelles des précipitations, Uccle

valeurs récentes, normales (1991-2020) et valeurs extrêmes (1991-2020)



EAW\_Source : IRM

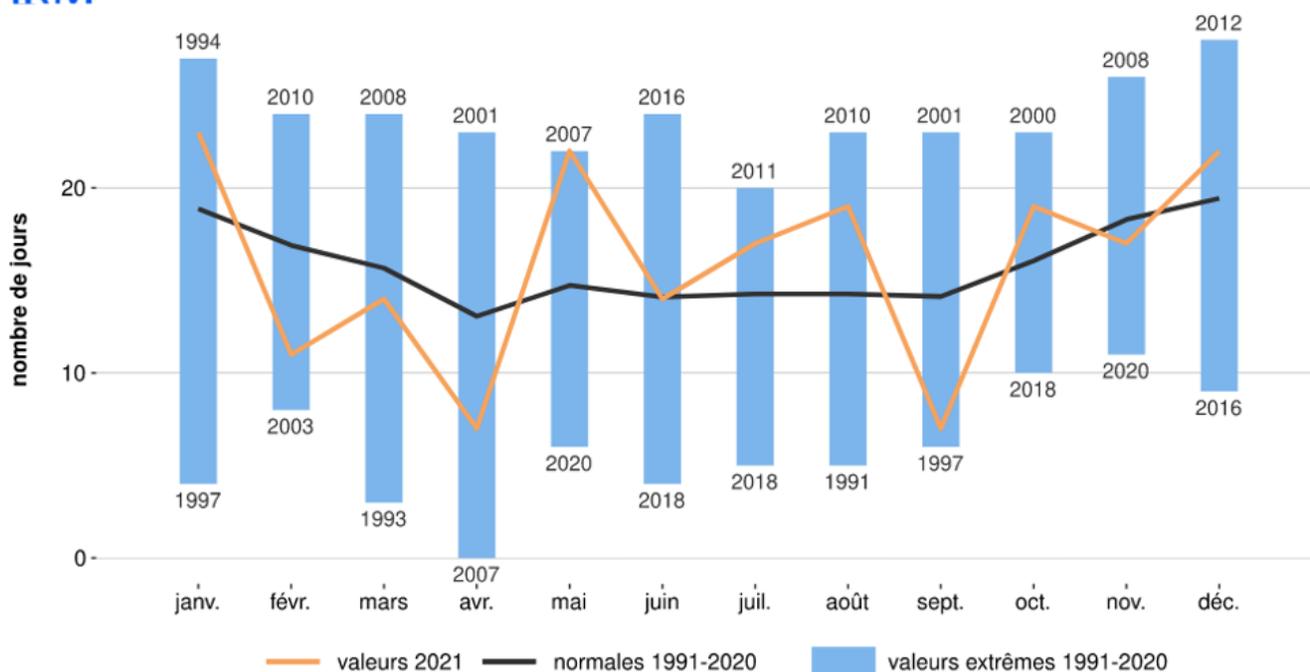
© SPW - 2022

## Nombre de jours de précipitation par mois en 2021 à Uccle en comparaison avec les valeurs extrêmes observées depuis 1981



Nombre de jours de précipitations par mois, Uccle

valeurs récentes, normales (1991-2020) et valeurs extrêmes (1991-2020)



EAW\_Source : IRM

© SPW - 2022

### En 2021, ce sont surtout les mauvaises conditions climatiques de l'été qui ont impacté les cultures et principalement les céréales

En raison des mauvaises conditions climatiques de l'été 2021, de fortes baisses de rendement (de plus de 10 %) sont enregistrées pour les cultures de froment d'hiver et d'épeautre. Cependant, en raison d'une augmentation des superficies emblavées, la baisse de production de froment d'hiver a été moindre (-6 %) et on enregistre une hausse de la production de 6 % pour l'épeautre. Aux problèmes de rendement, se sont ajoutés des problèmes de perte de qualité avec des difficultés de maturation des grains dues aux pluies trop fréquentes durant l'été.

Pour la culture de maïs, supportant mieux les conditions humides que la sécheresse, 2021 est une bonne année en termes de production. Malgré la réduction de la superficie en maïs grain (-7 %), la production augmente de 12 % grâce à de bons rendements. La superficie de maïs fourrager est légèrement supérieure par rapport à 2020 (+0,85 %) mais là aussi la production augmente de 12 %.

La production de betteraves sucrières est inférieure de 5 %, en raison d'une diminution à la fois de la superficie (-3 %) et du rendement (-2 %). A cette diminution de rendement s'ajoute surtout une diminution du taux de sucre. Ceci s'explique, en grande partie, par les conditions météorologiques humides et plutôt froides de la période s'étalant d'avril à septembre.

Malgré la diminution de la superficie emblavée en pommes de terre de 7,6 %, la baisse de la production s'est limitée à un léger recul de 1,5 % grâce aux bons rendements (+6,7 %). Ceux-ci sont meilleurs qu'espérés tant les conditions de développement ont été difficiles et propices au développement des maladies fongiques (mildiou).

La production de colza a diminué de 5 %. Cette diminution est entièrement due à une baisse des rendements, évaluée à 7 %. En effet, cette culture a connu d'importants contrastes en raison d'une météo capricieuse tout au long de son cycle : sols secs à l'implantation, printemps froids retardant la floraison et pluies abondantes en été lors des récoltes.

Pour les prairies, après plusieurs années de sécheresse, les fortes pluies de 2021 sont favorables à la production fourragère avec des rendements satisfaisants. Cependant, la qualité des fourrages produits est assez hétérogène.

## En savoir plus ?

### Sources :

- Institut royal météorologique
- IRM : <https://www.meteo.be>
- Agrométéo : <https://bcgms.be/fr/cms/>

# Exploitations agricoles

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche porte sur le nombre d'exploitations agricoles en Wallonie et leur évolution au cours du temps selon deux approches : leur orientation technico-économique [OTE] et leur répartition sur le territoire.**

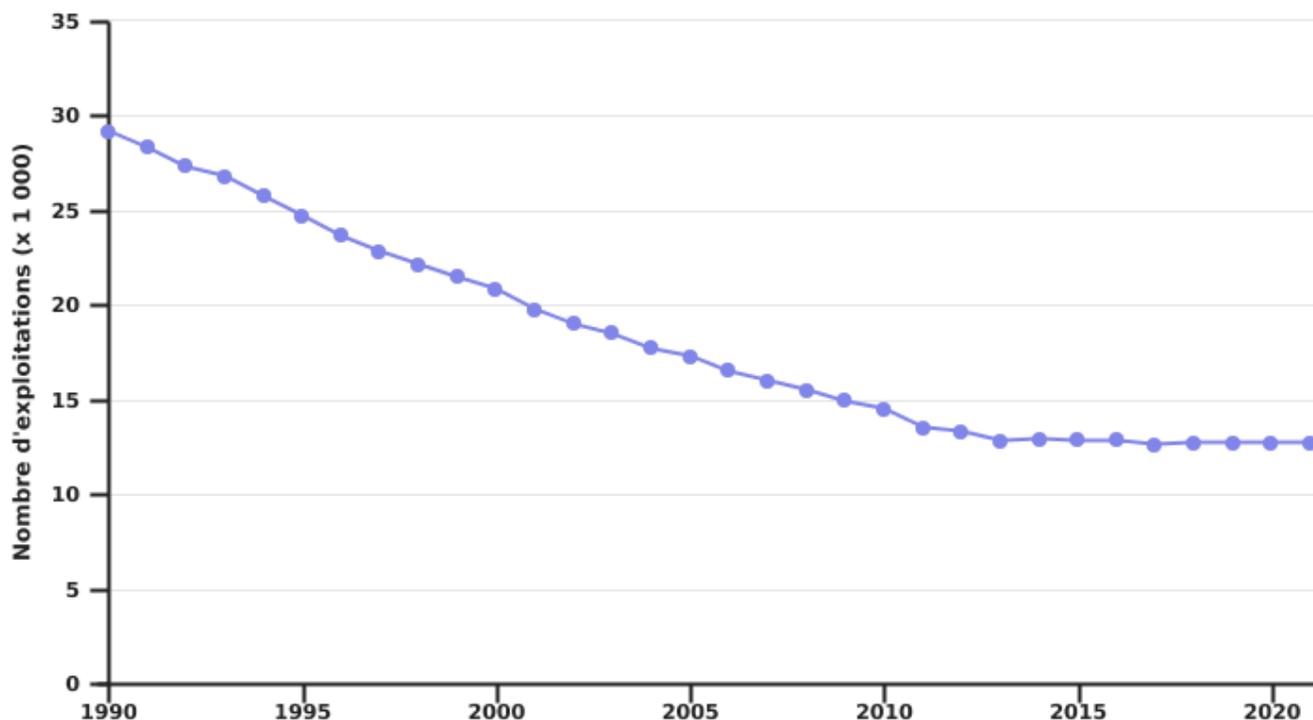
**Le secteur agricole wallon a perdu plus de la moitié de ses effectifs en 30 ans, pour atteindre en 2021, 12 728 fermes. Les nombreuses crises, les changements de politique, l'instabilité des prix, la problématique d'accès à la terre et la pression sur le travail ont entraîné la disparition de nombreuses exploitations principalement dans le secteur de l'élevage bovin laitier. Cependant, depuis quelques années, le nombre d'exploitations semble se stabiliser et les exploitations de grande dimension (plus de 100 ha) sont, quant à elles, en augmentation.**

## La Wallonie a perdu plus de la moitié de ses exploitations depuis 1990

En 2021, le nombre total d'exploitations agricoles et horticoles s'élève à 12 728, soit une perte de 56 % depuis 1990. Cette réduction (- 3 %/an) constitue une tendance lourde. Cependant, depuis 2015, cette évolution semble ralentir avec un nombre d'exploitations se stabilisant.

Le taux de remplacement est un indicateur important pour évaluer l'évolution du nombre d'exploitations. De 2001 à 2010, ce taux de remplacement était en moyenne de 0,32, c'est-à-dire qu'à peine une exploitation agricole sur trois cessant ses activités a été « remplacée » durant cette période. Ce chiffre a atteint 0,86 pour la décennie suivante, de 2011 à 2021, reflétant cette tendance à la stabilisation.

## Evolution du nombre d'exploitations



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

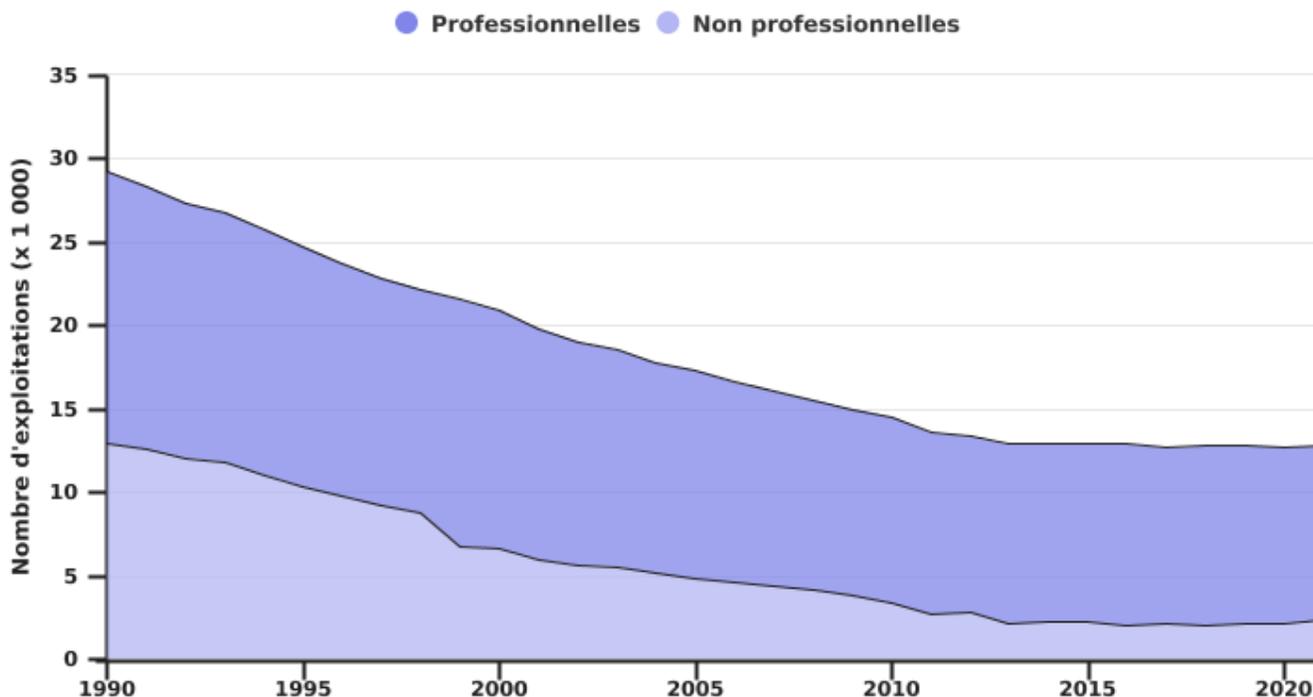
© SPW - 2022

### - Les exploitations wallonnes se professionnalisent au cours du temps

Pour classer les exploitations selon leur dimension économique, nous nous basons sur les productions brutes standards [PBS]. Les exploitations ayant moins de 25 000 € de PBS sont considérées comme n'ayant pas une dimension professionnelle.

En 2021, 82 % des exploitations wallonnes ont une dimension professionnelle contre 56 % en 1990. La diminution du nombre de ce type d'exploitations est moins importante que pour l'ensemble de l'effectif wallon, respectivement - 36 et - 56 %.

## Evolution du nombre d'exploitations professionnelles



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

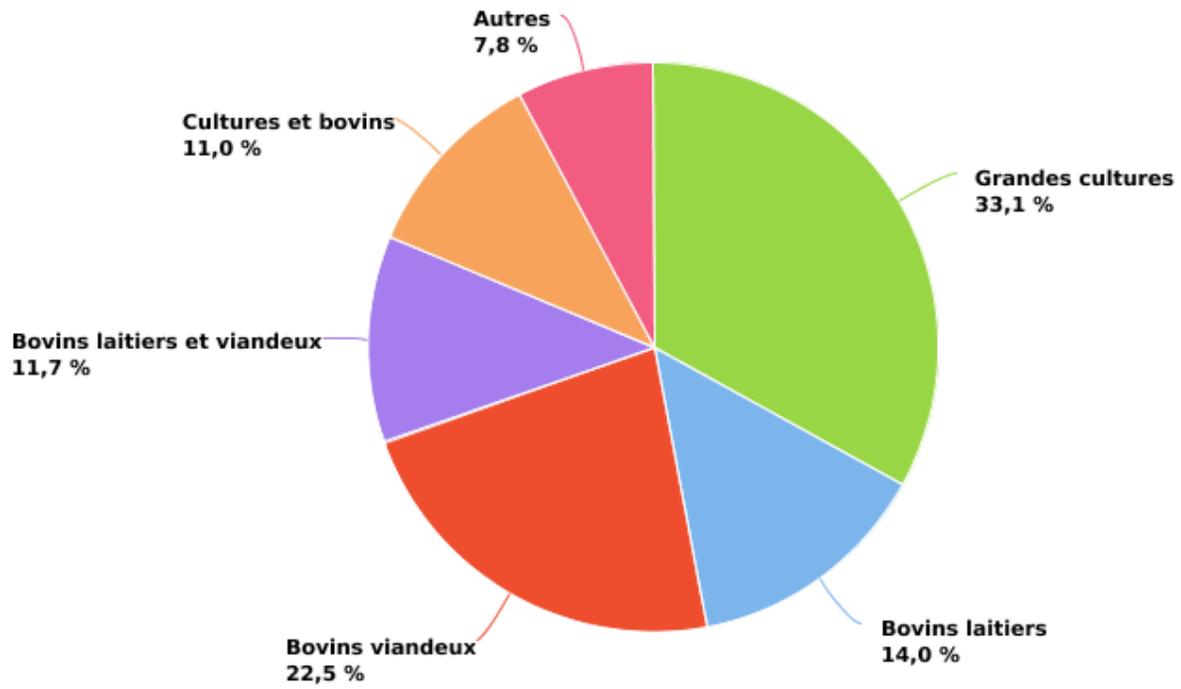
### - Les exploitations spécialisées en élevage bovin voient leur nombre diminuer tandis que celles spécialisées en grandes cultures passent de 16 à 33 % des exploitations wallonnes en trente ans

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] n'est réalisée que pour les exploitations dites professionnelles.

En 2021, les exploitations bovines spécialisées prédominent dans le secteur agricole wallon et représentent 48 % des exploitations wallonnes. Près de la moitié des exploitations bovines spécialisées sont axées sur la production de viande. La spécialisation en grandes cultures concerne une exploitation sur trois.

Le secteur de l'élevage perd en importance face à l'accroissement du nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures. En trente ans, la proportion de ce type d'exploitations a doublé. Seules les OTE spécialisées en grandes cultures et spécialisées en bovins viandeux voient leur effectif progresser dans le temps (environ 700 exploitations pour chacune d'elles). A l'inverse, les exploitations spécialisées en bovins laitiers ont perdu 76 % de leur effectif.

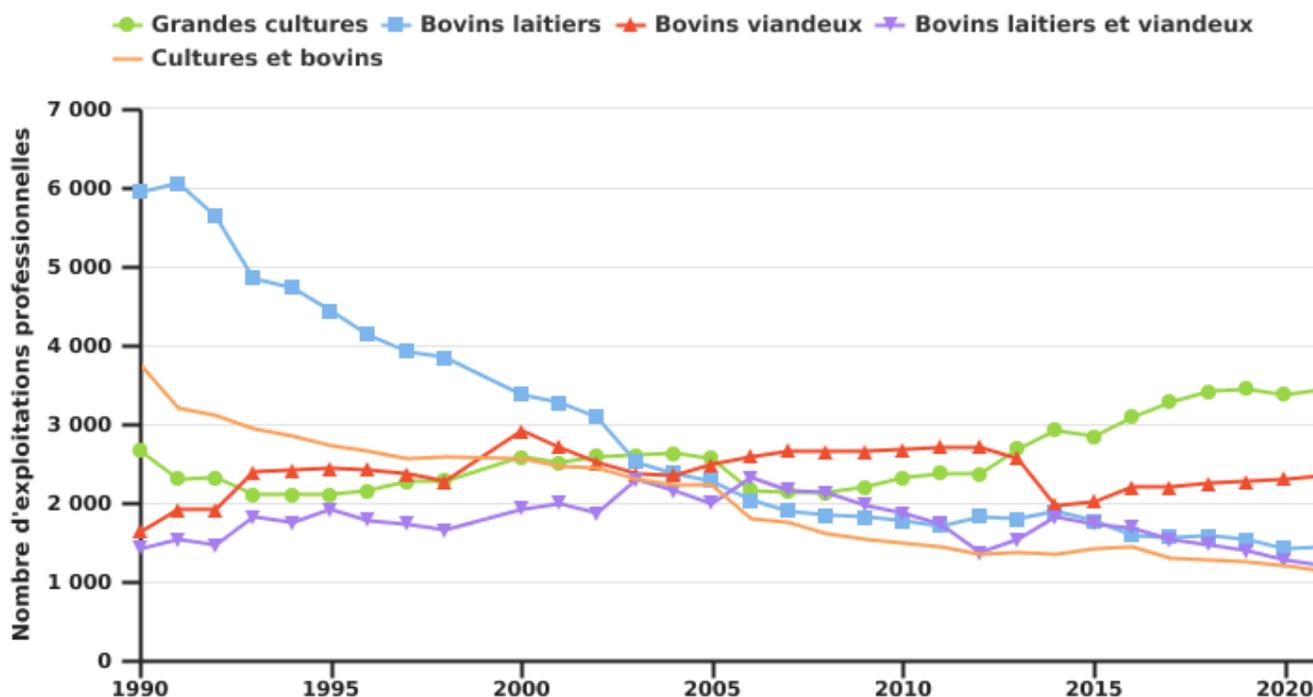
## Répartition des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du nombre d'exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Forte diminution des élevages bovins depuis 1990

Un important phénomène de concentration est observable au niveau de la production bovine. Depuis 1990, le nombre d'exploitations spécialisées en élevage bovin a chuté de 63 % et ce, pour de multiples raisons. Les années '90 ont été marquées par les différents scandales sanitaires tels que le « bœuf aux hormones » ou la « crise de la vache folle ». Les réglementations ont été adaptées, les contrôles sanitaires renforcés et in fine, les pratiques d'élevage modifiées entraînant malheureusement une diminution de la marge bénéficiaire des éleveurs.

Ces années-là ont également vu le marché européen s'ouvrir aux importations de viande et naître l'Organisation Mondiale du Commerce [OMC] en 1995, entraînant une instabilité des prix plus importante.

Depuis les années 2000, la politique agricole commune [PAC] et ses outils de soutien aux agriculteurs ont pris une orientation plus environnementaliste : développement durable, protection de la biodiversité, etc. A nouveau, le monde de l'élevage a dû évoluer vers un mode de production plus extensif.

En plus de la volatilité des prix et de l'augmentation du prix des intrants, ces dernières années, les éleveurs doivent faire face à des périodes de sécheresse mettant parfois à mal les stocks hivernaux. Le contexte reste donc difficile et à cela s'ajoute une charge de travail importante

lorsque l'on s'occupe d'animaux. En effet, l'élevage nécessite une présence 7 jours sur 7, toute l'année. La pression du travail peut être importante. Cela conduit parfois à privilégier les grandes cultures au détriment de l'élevage. Ce qui explique en partie la diminution des élevages spécialisés en culture et bovins.

La mise en place des quotas laitiers en 1984 a bénéficié en quelque sorte au secteur des bovins viandeux. On observe une reconversion non négligeable des élevages laitiers vers des troupeaux viandeux. Cependant, en 1995, la PAC met fin à la garantie d'un prix rémunérateur et le nombre d'exploitations spécialisées en élevage de bovins viandeux suit dès lors la même tendance, à la baisse.

La diminution du nombre d'exploitations spécialisées en bovins laitiers a été rapide entre 1990 et 2010, elle semble ensuite s'être stabilisée entre 2010 et 2015 pour reprendre par après. Ces dernières années, le secteur laitier a souffert de nombreuses crises que ce soit au niveau des prix (2009, 2016) ou encore en 2015 avec la fin des quotas.

## - Les régions regroupant majoritairement des exploitations orientées vers les productions bovines ou historiquement de petite dimension ont subi les plus fortes diminutions d'effectifs

Au sein des **régions agricoles**, en 2021, presque 2 exploitations wallonnes sur 5 sont localisées en région limoneuse, soit 4 683 fermes. Viennent ensuite l'Ardenne et le Condroz avec respectivement 14 % des exploitations chacune. Ces régions agricoles totalisant les plus grandes superficies agricoles utilisées [SAU], il est normal qu'elles comptent le plus grand nombre d'exploitations.

La diminution du nombre d'exploitations depuis 1990 a été particulièrement importante en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise (respectivement - 72 % et - 65 %), régions particulièrement orientées vers la production laitière. Elles comptaient à cette période, une grande proportion d'exploitations de petite dimension (moins de 25 ha) généralement moins résilientes aux défis rencontrés par le secteur agricole. Les régions limoneuse et sablo-limoneuse, dominées par les grandes cultures, ont également perdu des exploitations mais de façon moins importante ; une ferme sur deux.

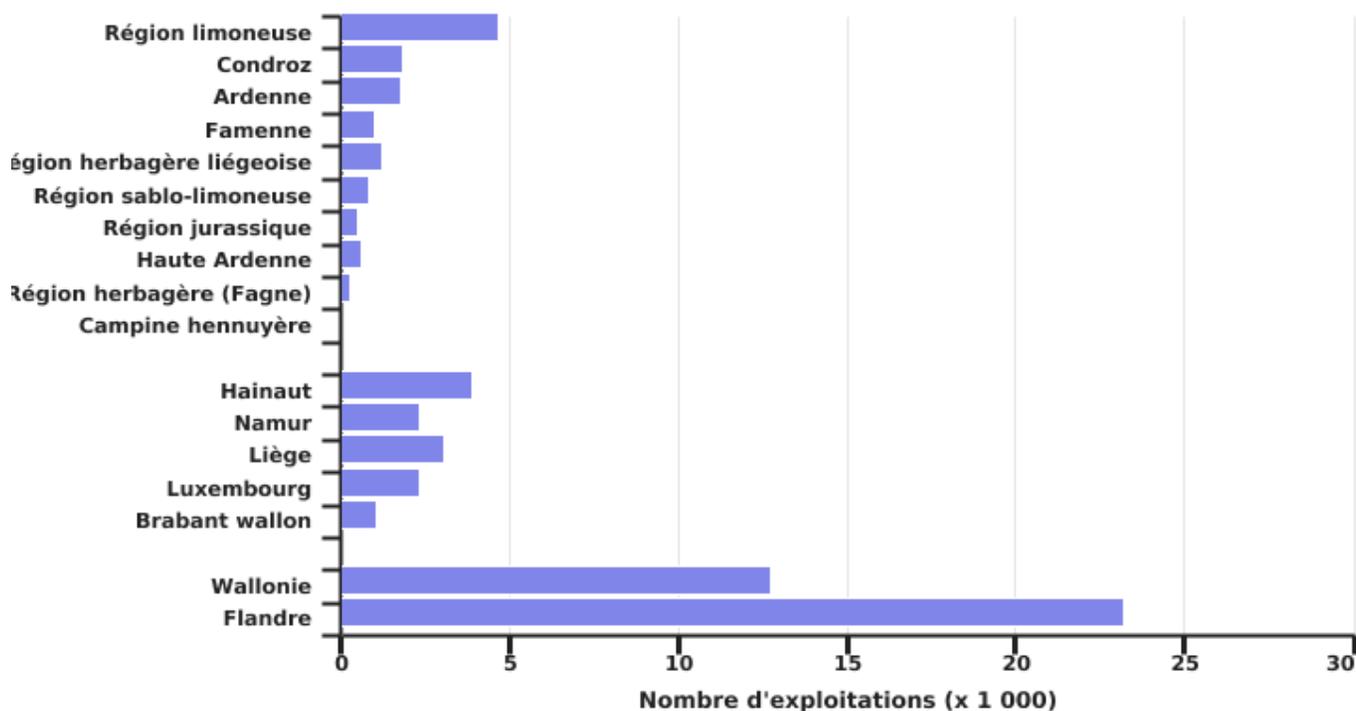
En 2021, plus de la moitié des exploitations wallonnes sont localisées dans les **provinces** de Hainaut (31 %) et de Liège (24 %).

La diminution du nombre d'exploitations depuis 1990 a été la plus forte en province de Liège (- 61 %) et dans la province de Luxembourg (- 59 %). Différents éléments peuvent expliquer en partie ce constat. Ces provinces se caractérisent par la présence de beaucoup d'exploitations bovines spécialisées, secteur ayant été malmené ces dernières années (crises laitières, prix des bovins structurellement bas, etc.). De plus, dans ces deux provinces, la moitié des agriculteurs de 50 ans et

plus déclarent ne pas avoir de successeur, c'est plus que dans les autres provinces. Et pour finir, les exploitations de la province de Liège sont en moyenne de taille plus réduite, ce type d'exploitations étant généralement moins résilient.

En 2021, la Wallonie comptabilise 35 % des exploitations belges alors qu'elles occupent 54 % de la SAU. La densité des exploitations est plus forte en **Flandre** qu'en Wallonie certainement en raison des types de production différents (hors sol par exemple). Depuis 1990, la Flandre, avec - 60 %, a perdu un peu plus d'exploitations que la Wallonie.

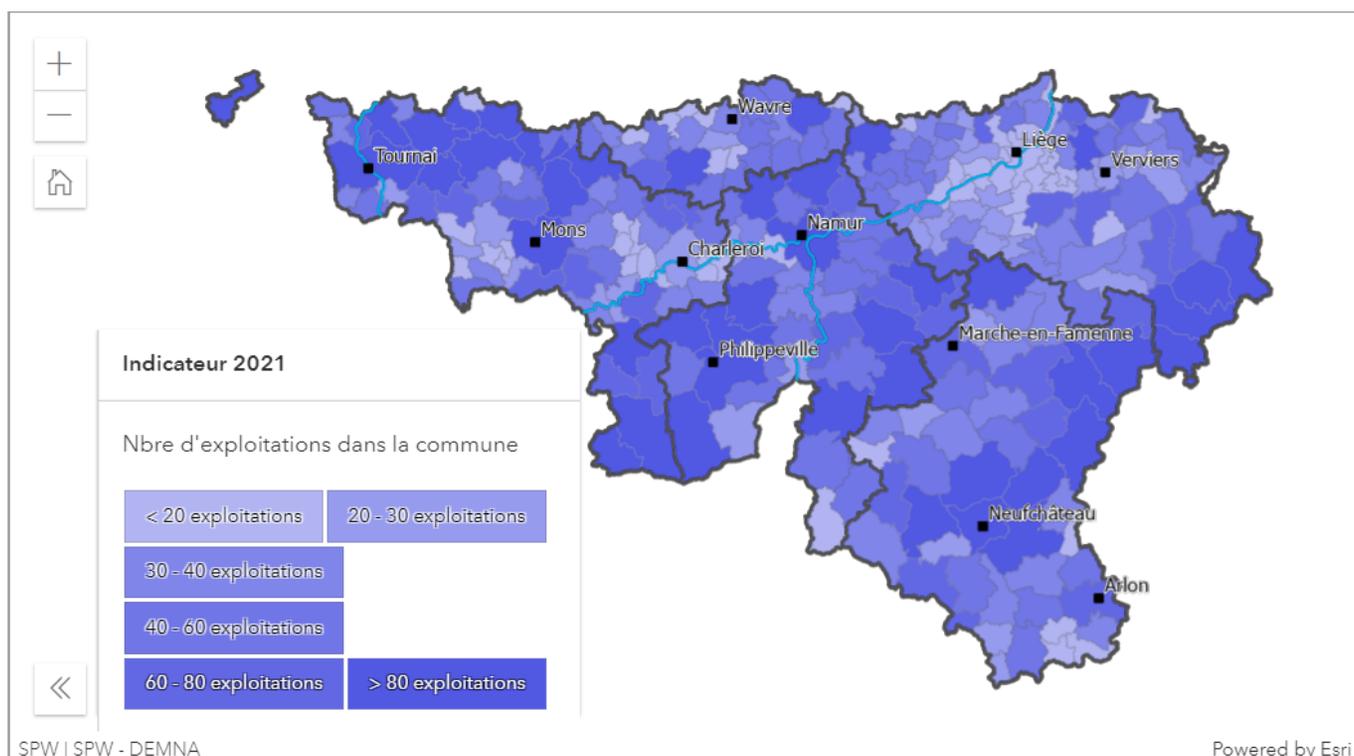
## Répartition des exploitations en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des exploitations par commune en 2021



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

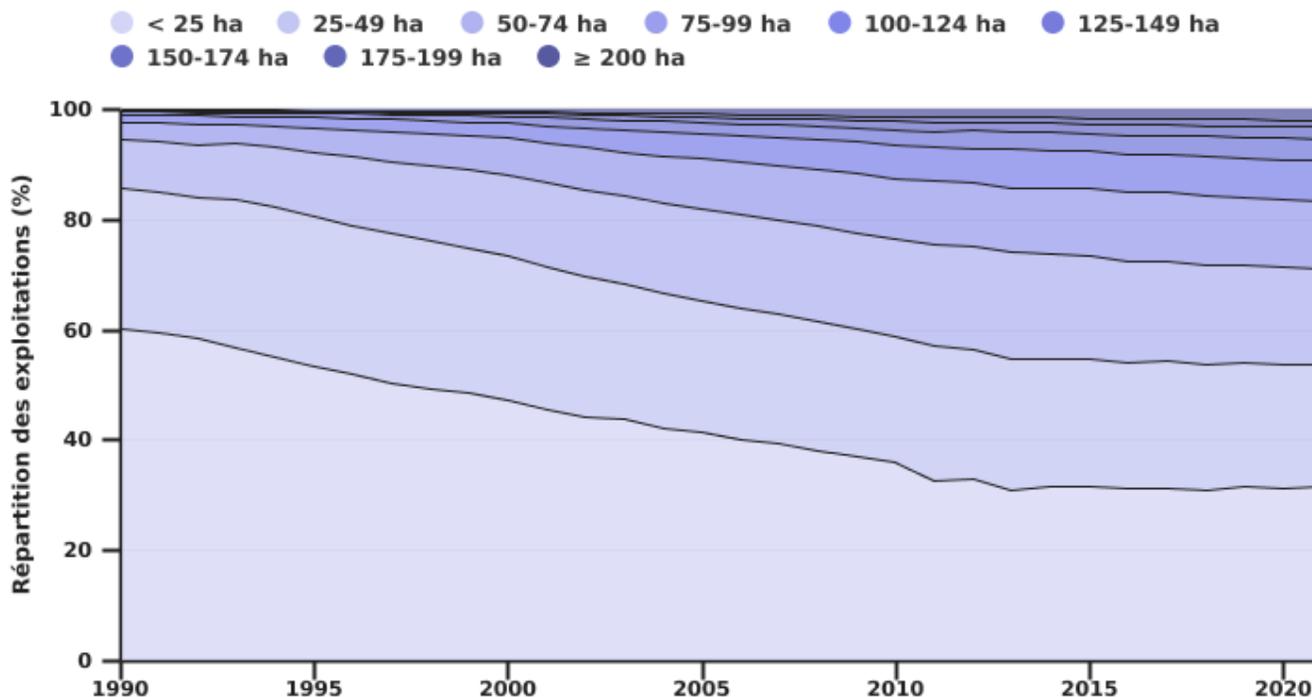
### - Avec 17 % en 2021, les exploitations de grande dimension (> 100 ha de SAU) sont de plus en plus nombreuses

En 2021, un tiers des exploitations agricoles exploitent une SAU inférieure à 25 ha, alors que 17 % des exploitations disposent d'une SAU supérieure à 100 ha.

Cette répartition a fortement évolué depuis 1990 où les exploitations de moins de 25 ha représentaient 60 % de l'effectif et celles de plus de 100 ha seulement 2 % de celui-ci. Les plus « petites » exploitations disparaissent souvent par manque de repreneur ou par manque de résilience face aux évolutions du secteur agricole. Les terres disponibles sont alors généralement reprises par des exploitants voisins qui, de ce fait, augmentent leur propre surface.

En 2021, à l'inverse de la Famenne, le Condroz est la **région agricole** où l'on dénombre proportionnellement le plus grand nombre d'exploitations de grande dimension, avec une exploitation sur quatre gérant plus de 100 ha. La région herbagère liégeoise se caractérise par la présence d'un tiers d'exploitations de moins de 25 ha et peu d'exploitations de plus de 100 ha. En 1990, le nombre d'exploitations de plus de 100 ha était moindre mais c'est déjà dans le Condroz qu'on les rencontrait majoritairement.

## Evolution du nombre d'exploitations en fonction de leur superficie



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Une exploitation sur dix a choisi le statut « personne morale »

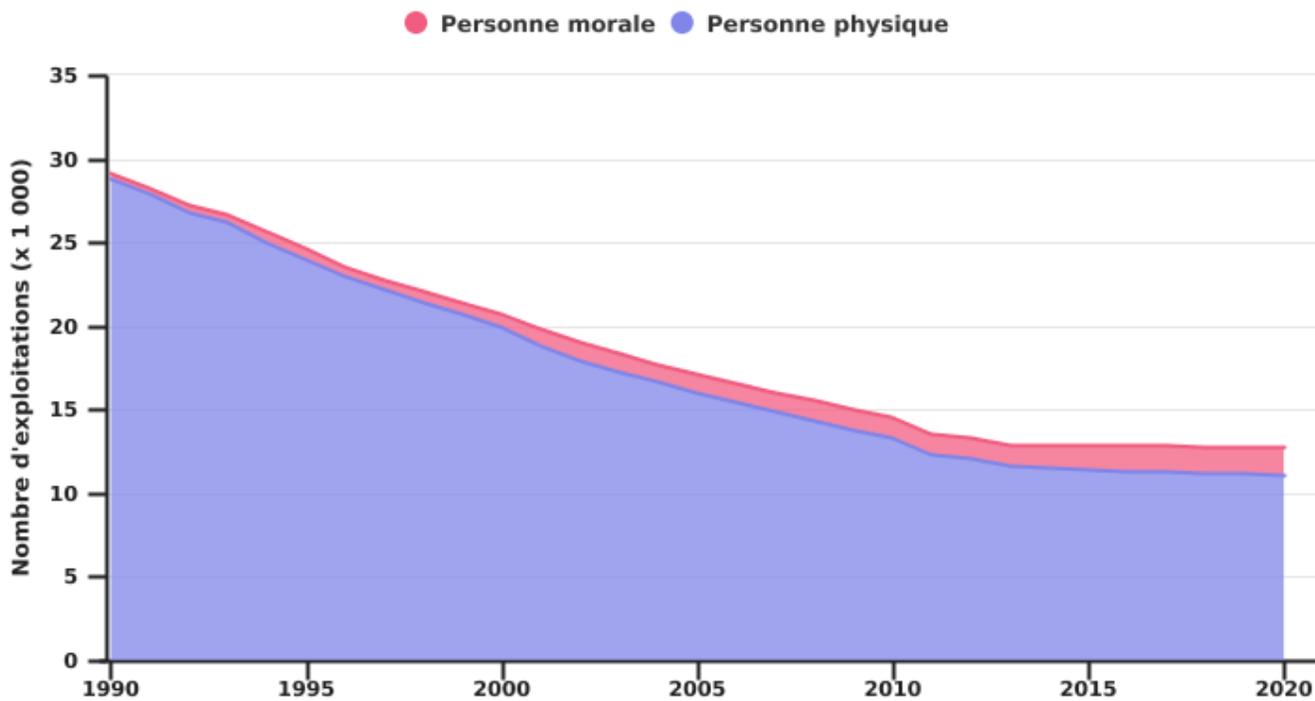
Les exploitations agricoles peuvent être classées selon 2 statuts principaux : personne physique et personne morale.

En 2020, 13 % des exploitations ont un statut de « personne morale », sous forme de sociétés. Ces exploitations utilisent 15 % de la SAU wallonne totale. Plus de la moitié d'entre elles (56 %) sont spécialisées en grandes cultures et 18 % en productions bovines, principalement en viande. Les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz ont proportionnellement plus d'exploitations sous statut « personne morale » que les autres régions agricoles.

L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle dans le secteur agricole et horticole wallon, mais ce type d'exploitation présente une nette tendance haussière ces dernières années. Leur nombre reste toutefois faible mais a quintuplé depuis 1990, passant de 340 à 1 628 exploitations.

Parmi les 11 082 exploitations sous statut « personne physique », 1 926 sont des groupements (mari-épouse, père-fils, etc.).

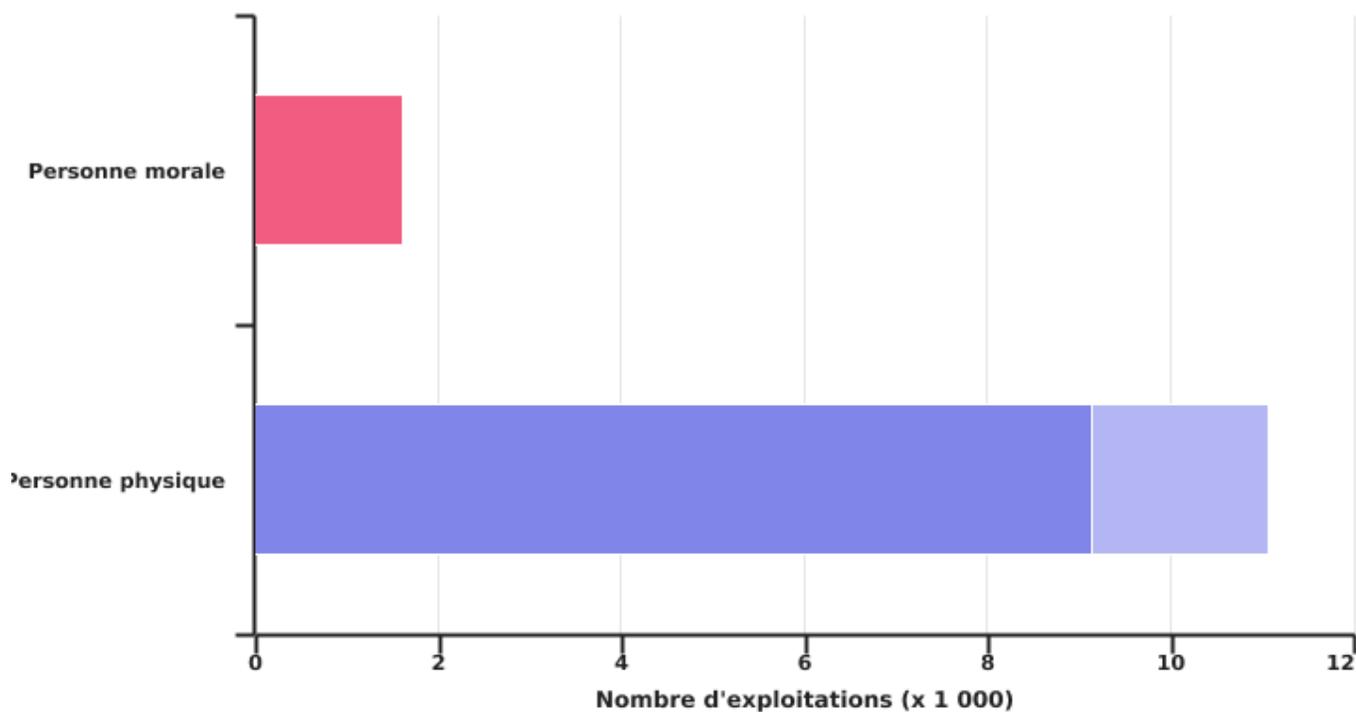
## Evolution du nombre d'exploitations selon leur statut juridique



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des exploitations selon leur statut juridique en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## En savoir plus ?

### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Cahier de prospective de l'IWEPS n°3 : Futur incertain élevage bovin - Calay V. et al (2020)

# Population active

Dernière mise à jour : 07 septembre 2022

**Cette fiche traite de la main-d'œuvre agricole c'est-à-dire du nombre total de personnes travaillant dans ce secteur en Wallonie ainsi que de leur nombre moyen par exploitation, et ce selon l'orientation technico-économique ou leur répartition sur le territoire. La transmission des exploitations est également abordée.**

**Depuis 1990, la Wallonie a perdu la moitié de sa main-d'œuvre. En 2020, il reste environ 22 000 actifs agricoles réguliers en Wallonie. En moyenne, 2,2 personnes travaillent par exploitation dont 0,4 travailleur occasionnel. Malgré une main-d'œuvre globalement plus importante dans les grandes exploitations, on constate qu'une fois ce paramètre ramené à l'hectare, celles-ci nécessitent moins de travailleurs. L'horticulture est le secteur qui en requiert le plus avec en moyenne 5 fois plus de personnes pour une superficie 2,5 fois plus petite.**

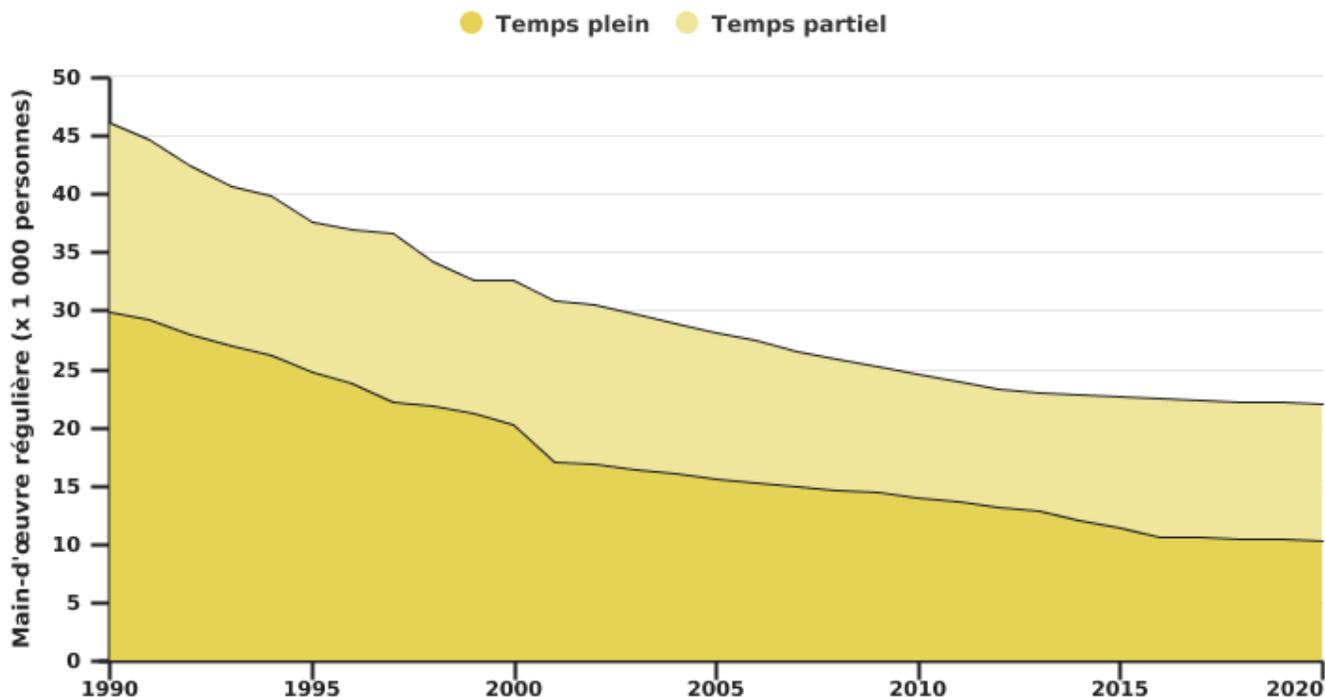
**La reprise des fermes est un sujet préoccupant car, en 2020, les exploitants âgés de 50 ans et plus détiennent 53 % de la SAU et seulement 22 % d'entre eux déclarent avoir un successeur.**

## **La Wallonie compte moins de 22 000 travailleurs réguliers en agriculture ou horticulture, ce nombre a diminué de plus de 50 % depuis 1990**

En 2020, 21 947 personnes travaillent régulièrement dans le secteur agricole dont quasiment la moitié à temps plein (47 %). A ces personnes, s'ajoutent 4 516 travailleurs occasionnels.

En trente ans, le nombre de personnes exerçant régulièrement une activité agricole a régressé d'un peu plus de la moitié. La diminution du nombre de personnes occupées en agriculture est un phénomène qui s'inscrit dans le temps.

## Evolution de la main-d'œuvre régulière



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### **Diminution de la main-d'œuvre agricole**

*Les progrès dans de nombreux domaines comme l'utilisation d'engrais, la sélection de plantes et d'animaux à haut rendement, l'amélioration des techniques et des connaissances liées à ces productions, la mécanisation ou encore l'encadrement des producteurs ont conduit à une amélioration de la productivité du travail et par conséquent à une augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles et à la diminution du besoin en main d'œuvre.*

*D'autres raisons peuvent également expliquer la diminution de la main-d'œuvre : les contraintes horaires du métier, l'externalisation croissante des travaux à des entrepreneurs agricoles, l'importance du capital à investir lors d'une reprise, etc. L'attractivité de la profession pâtit également de son isolement social : travaux journaliers souvent lourds et exigeants, éloignement des agriculteurs des autres acteurs de la société et notamment des consommateurs... A cela s'ajoutent des risques externes, comme les accidents climatiques, les épizooties ou l'exposition aux fluctuations des marchés, mais aussi des risques internes, comme les accidents du travail. Ces raisons expliquent entre autres le problème de transmission des exploitations menant à l'érosion du nombre d'agriculteurs depuis de nombreuses années.*

## - Les élevages bovins regroupent 40 % de la main-d'œuvre agricole wallonne

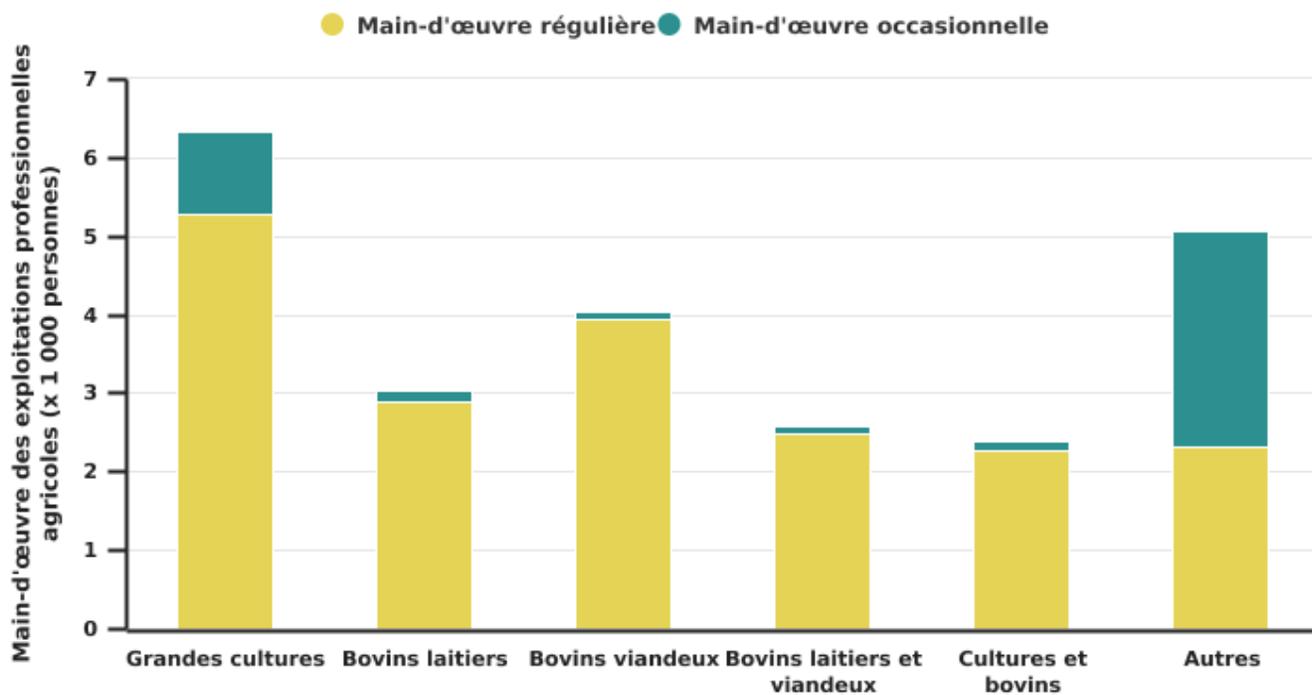
L'analyse selon les orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations professionnelles. En 2020, elles sont au nombre de 10 674 et comptent 19 216 travailleurs réguliers et 4 235 saisonniers.

Les exploitations spécialisées en élevage de bovins (laitiers, viandeux ou combinant les deux productions) représentent pratiquement la moitié (47 %) des exploitations et occupent 40% des actifs agricoles en Wallonie. Les exploitations spécialisées en grandes cultures en occupent 27%. Alors qu'elle ne concerne que 3 % des exploitations wallonnes, l'horticulture emploie 13 % de la main-d'œuvre totale, principalement en raison de son recours important aux travailleurs occasionnels. En effet, huit travailleurs occasionnels sur dix travaillent dans une exploitation spécialisée soit en grandes cultures, soit en horticulture.

Depuis 1990, plus de la moitié des travailleurs agricoles réguliers occupés dans une exploitation professionnelle a disparu. Cela est dû à l'effet combiné de la diminution du nombre d'[exploitations](#) (moins un tiers depuis 1990) et de l'amélioration de l'[efficacité du travail](#).

Le secteur le plus impacté est celui des bovins laitiers. Historiquement, cette OTE regroupait plus d'un tiers des travailleurs agricoles réguliers mais son effectif a été divisé par trois. A l'inverse, les exploitations spécialisées en bovins viandeux, celles combinant bovins laitiers et viandeux mais également celles spécialisées en grandes cultures comptent plus de travailleurs réguliers qu'auparavant. Depuis 2010, la progression du nombre d'agriculteurs spécialisés en grandes cultures est importante. Cette OTE « bénéficie » de l'arrêt de l'élevage pour s'orienter uniquement vers les grandes cultures. Quant aux éleveurs de bovins viandeux, le nombre de travailleurs avait tendance à progresser de façon plus ou moins constante dans les années 2000 mais il régresse rapidement ces dernières années.

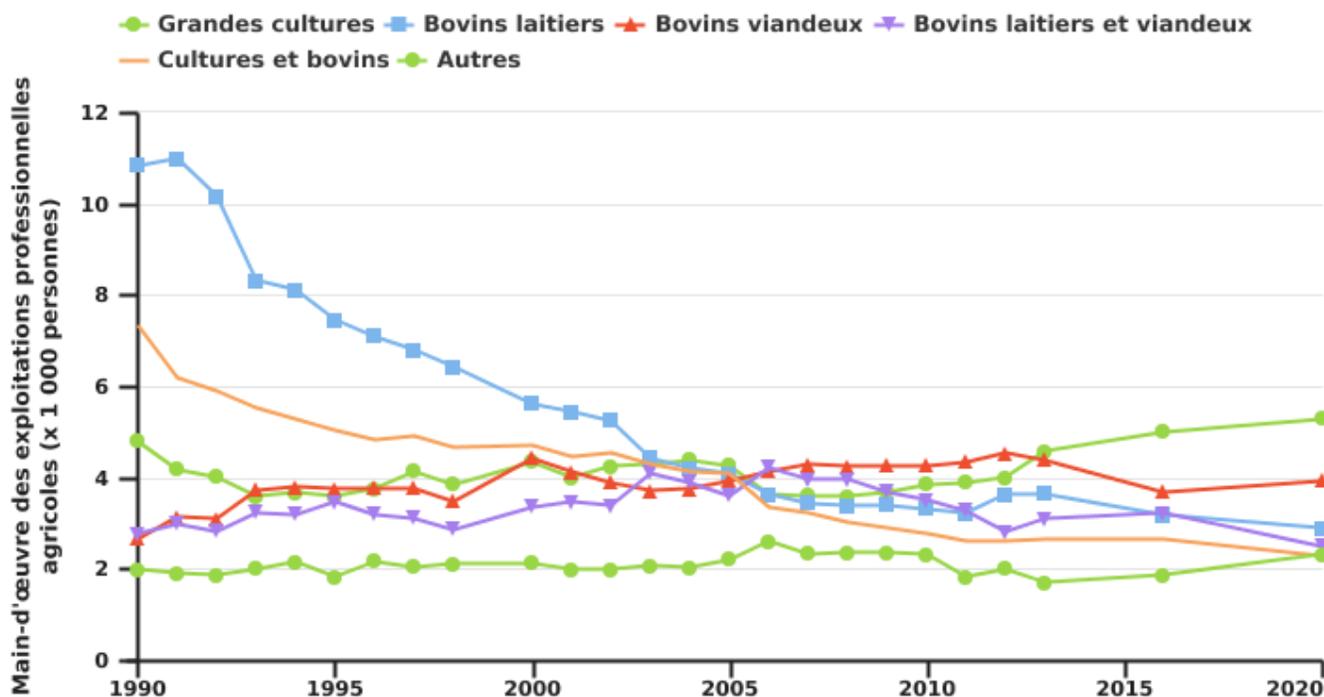
## Répartition de la main-d'œuvre totale des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la main-d'oeuvre régulière des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Un tiers de la main-d'œuvre agricole régulière du pays se situe en Wallonie, qui n'occupe cependant que 11 % des travailleurs occasionnels

La répartition des actifs agricoles entre les **régions agricoles** est en parfaite corrélation avec le nombre d'exploitations par région. De ce fait, en 2020, la main-d'œuvre régulière wallonne se situe principalement en région limoneuse (40 % du total). A l'inverse, la Campine hennuyère et la Fagne, régions aux dimensions restreintes, n'occupent que peu de travailleurs réguliers en agriculture, respectivement 36 et 445 personnes.

Concernant la main-d'œuvre saisonnière, des différences s'observent également entre les régions agricoles. Celle-ci représente plus ou moins 20 % de la main-d'œuvre totale dans les régions limoneuse et herbagère liégeoise. Ces deux dernières régions accueillent la majorité (64 %) des exploitations wallonnes spécialisées en horticulture, orientation gourmande en main-d'œuvre occasionnelle. La proportion reste également élevée dans le Condroz et l'Ardenne avec un peu plus de 10 % des travailleurs qui sont des personnes occasionnelles.

Cette répartition entre les régions agricoles n'a quasiment pas évolué depuis 1990.

En 2020, les **provinces** de Hainaut et de Liège sont celles qui comptent le plus grand nombre de personnes travaillant régulièrement ou de façon saisonnière en agriculture (respectivement 28 % de la main-d'œuvre totale). Ces provinces sont de loin les plus peuplées.

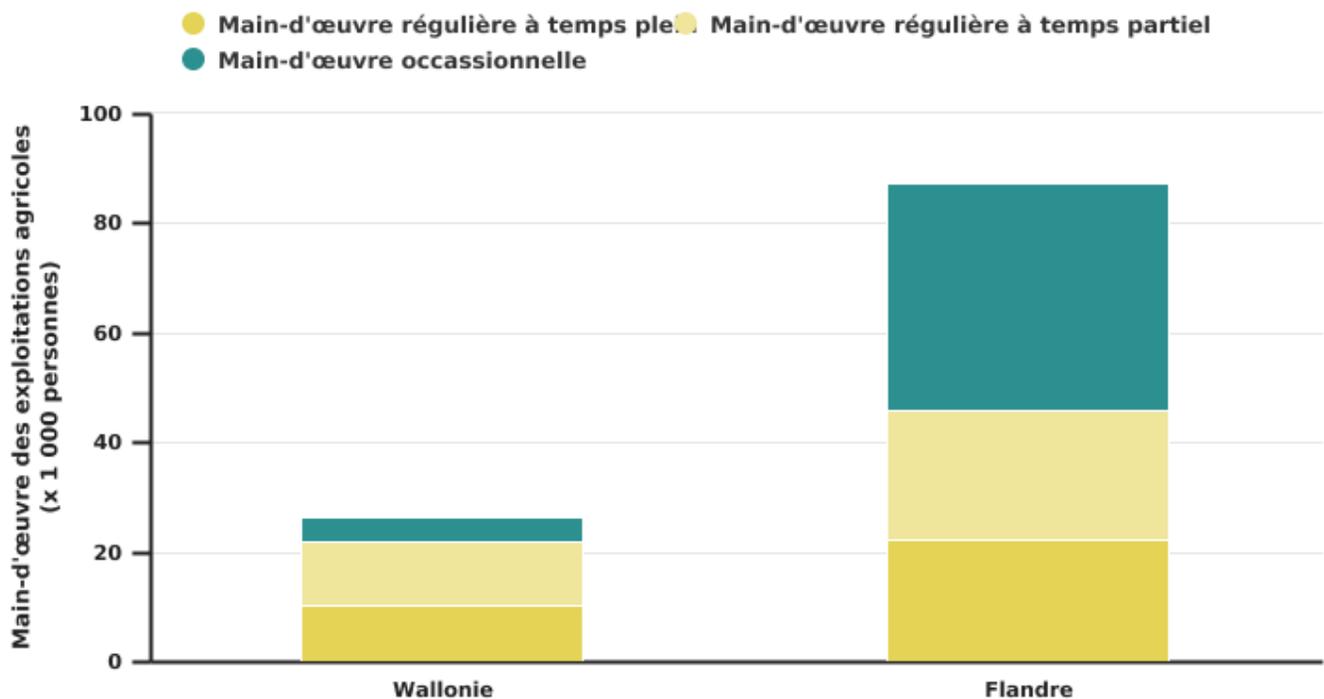
En 2020, la Wallonie regroupe 32 % des actifs travaillant régulièrement dans le secteur agricole belge. Le rapport entre le nombre d'actifs réguliers et le nombre d'actifs total varie sensiblement selon la région ; s'il est de 60 % pour la Belgique, ce rapport est de 83 % en Wallonie et tombe à 53 % en **Flandre**. En effet, la Flandre emploie nettement plus de travailleurs occasionnels (90 % des travailleurs occasionnels belges) notamment dans les secteurs horticole ou avicole.

## Répartition de la main-d'œuvre totale en Wallonie et en Belgique en 2020

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition de la main-d'œuvre totale en Belgique en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## **- En 2020, l'agriculture wallonne représente 2 % de la population active tous secteurs économiques confondus**

En Wallonie, les personnes âgées de 15 à 64 ans sont considérées comme actives au niveau du marché du travail sauf les étudiants. Parmi cette population, un peu moins de 1,35 million de personnes sont actives sur le marché de l'emploi.

En 2020, les travailleurs agricoles représentent 2 % de la population wallonne active sur le marché de l'emploi. Ce pourcentage varie selon les provinces. Proportionnellement à la population active occupée sur l'ensemble des activités économiques, c'est la province de Luxembourg qui occupe le plus d'actifs en agriculture.

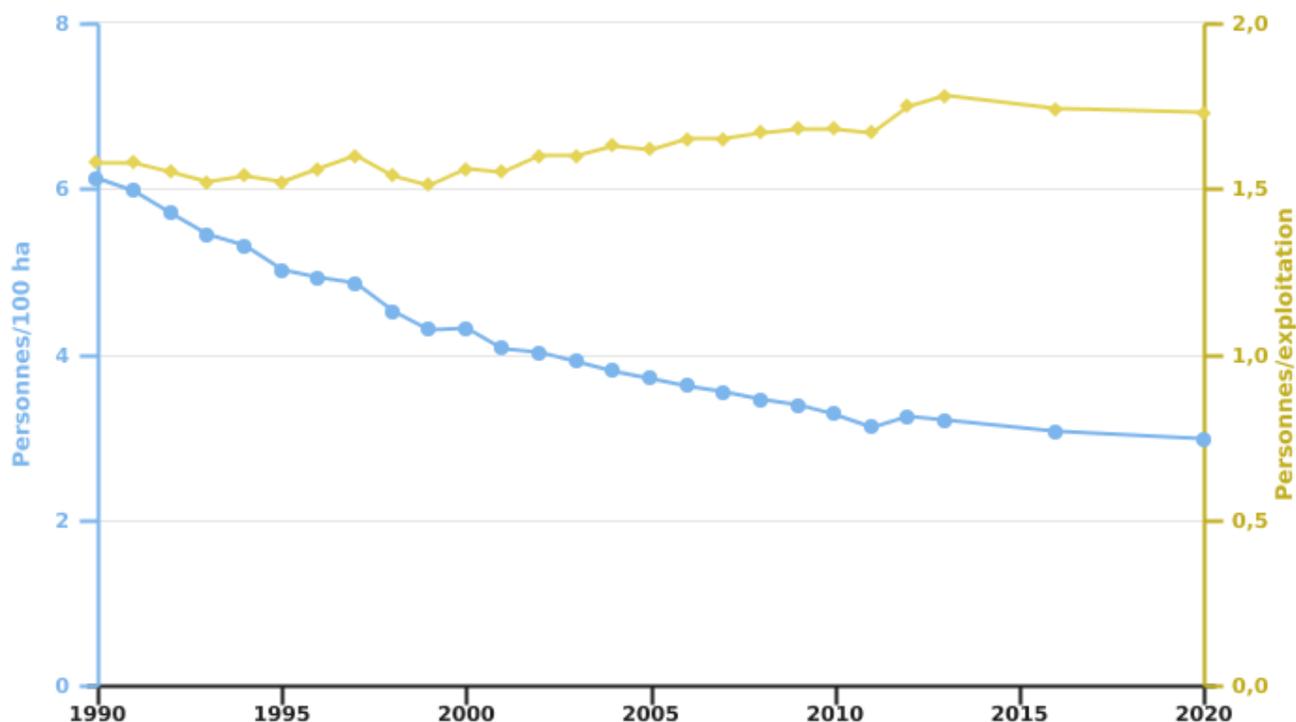
## **Les exploitations wallonnes occupent de façon régulière en moyenne 1,8 personne, en augmentation par rapport à 1990**

En 2020, chaque exploitation wallonne comptait en moyenne 2,2 personnes dont 0,4 travailleur occasionnel. En Wallonie, seuls 6 % des exploitations emploient des travailleurs occasionnels.

Depuis 1990, le nombre moyen de travailleurs réguliers par exploitation a augmenté légèrement (+10 %) alors que la superficie moyenne a doublé. L'agriculture est le secteur où l'augmentation de la productivité du travail est la plus importante grâce, entre autres, à la mécanisation et aux améliorations des techniques de production. En outre, la tendance croissante au recours à des entreprises extérieures permet de diminuer le besoin interne de main-d'œuvre. Ces phénomènes ont pour conséquence de faire diminuer le besoin en main-d'œuvre par hectare. En trois décennies, on a divisé par deux le besoin en main-d'œuvre pour gérer 100 ha.

Les personnes ne travaillant pas toujours à temps plein, le nombre de personnes n'est pas un critère suffisant pour appréhender la main-d'œuvre disponible pour réaliser le travail. C'est pour cela qu'il existe la notion d'unité de travail annuelle (UTA) qui ramène le temps de travail en équivalent temps plein. Cette notion est détaillée dans la fiche « [Temps de travail](#) ».

## Evolution de la main-d'œuvre régulière moyenne



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - En horticulture, la main-d'œuvre par exploitation est cinq fois supérieure à la moyenne wallonne

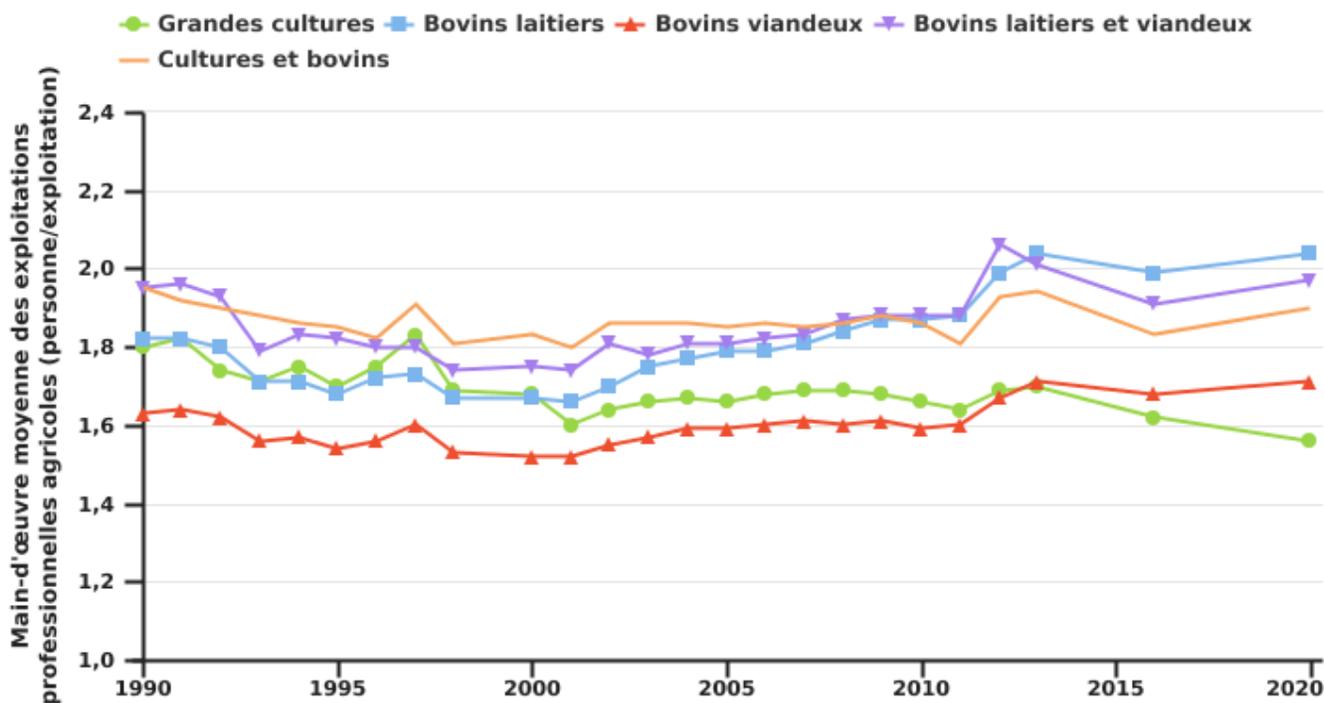
L'analyse selon l'OTE est réalisée uniquement pour les exploitations professionnelles. En 2020, ces dernières occupent également en moyenne 1,8 personne travaillant régulièrement et 0,4 travailleur occasionnel.

En 2020, la production horticole nécessite un nombre important de main-d'œuvre majoritairement saisonnière, surtout pour les activités de taille et de cueillette. Par conséquent, avec 11,3 personnes en moyenne, dont 79 % de travailleurs occasionnels, ces exploitations emploient le plus de main-d'œuvre que ce soit au niveau de la main-d'œuvre régulière ou saisonnière. L'horticulture demande donc cinq fois plus de main-d'œuvre pour exploiter en moyenne une superficie 2,5 fois plus petite.

Les exploitations spécialisées en bovins laitiers ont un besoin en main-d'œuvre régulière (2,0 personne/exploitation) légèrement supérieur à la moyenne dû au travail d'astreinte matins et soirs. Les travailleurs occasionnels sont rares dans les élevages laitiers (0,1 personne/exploitation) et dans les élevages spécialisés en bovins de façon générale (6 % des actifs totaux).

En grandes cultures, il y a moins de main-d'œuvre régulière (1,6 personne/exploitation) mais un peu plus de travailleurs occasionnels (0,3 personne/exploitation).

## Evolution de la main-d'œuvre régulière moyenne des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les exploitations flamandes nécessitent plus de main-d'œuvre, presque un tiers en plus par exploitation qu'en Wallonie

En 2020, plusieurs **régions agricoles** présentent un nombre de personnes régulières par exploitation légèrement supérieur à la moyenne régionale : la Haute Ardenne, la région herbagère liégeoise, la région sablo-limoneuse, la région jurassique et le Condroz. La Haute Ardenne et la région herbagère liégeoise regroupent majoritairement des exploitations avec de l'élevage laitier, dont le besoin en main d'œuvre régulière est important. La région limoneuse, orientée vers les grandes cultures, bénéficie d'une main-d'œuvre totale supérieure à la moyenne régionale grâce à la présence de plus de travailleurs occasionnels que les autres régions.

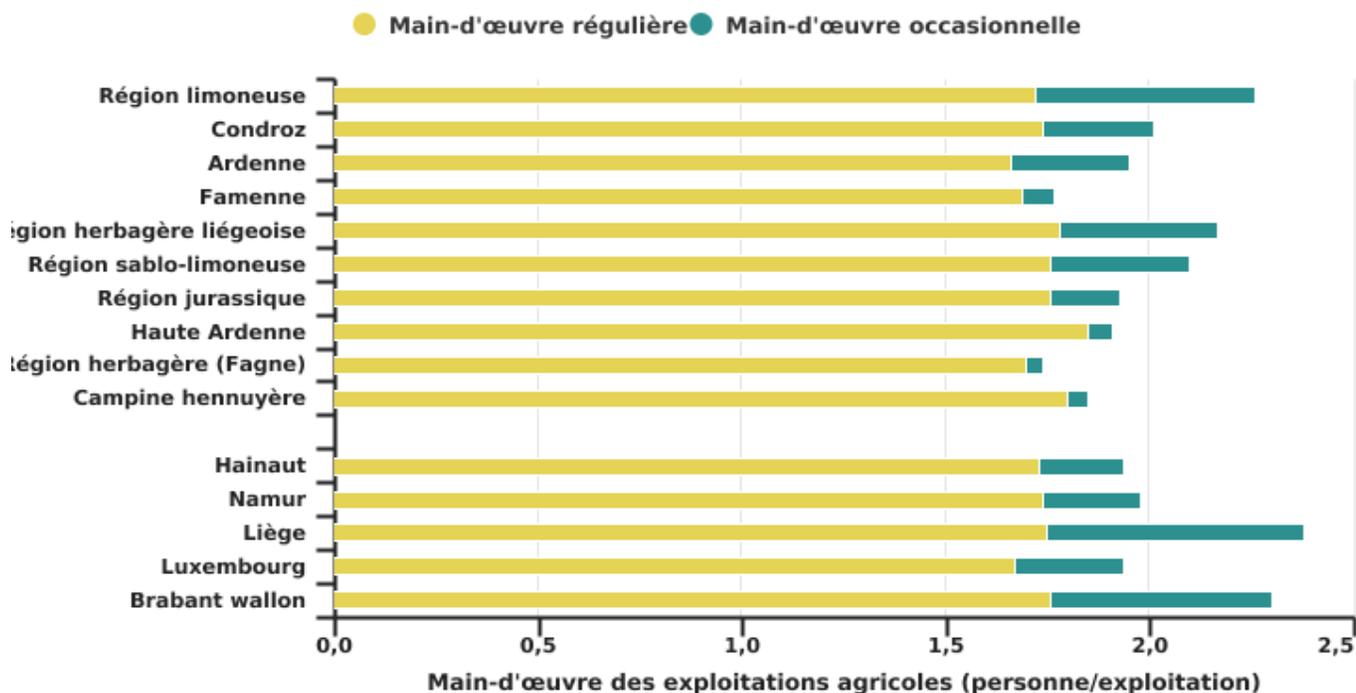
Depuis 1990, la plus grande progression concernant la main-d'œuvre régulière est observée en Haute Ardenne (+23 %). Cela s'explique certainement par la progression plus importante du nombre moyen de [bovins laitiers](#) par exploitation dans cette région.

Au **niveau provincial**, la province de Liège dispose de la main-d'œuvre moyenne la plus importante avec 1,8 travailleur régulier et 0,6 travailleur occasionnel. Cette province se caractérise par la présence d'élevages laitiers et de l'horticulture, deux secteurs gourmands en main-d'œuvre.

En trois décennies, c'est la province de Luxembourg qui a vu sa main-d'œuvre régulière progresser le plus, passant de 1,5 travailleurs réguliers à 1,7. La main-d'œuvre régulière moyenne par exploitation dans la province de Hainaut est restée stable (1,7 travailleur par exploitation).

En 2020, le nombre d'actifs agricoles moyen par exploitation en **Flandre** est de 3,6 personnes dont 1,8 travailleur occasionnel. L'augmentation de la main-d'œuvre moyenne par exploitation a été la plus importante dans cette région (+19 % depuis 1990).

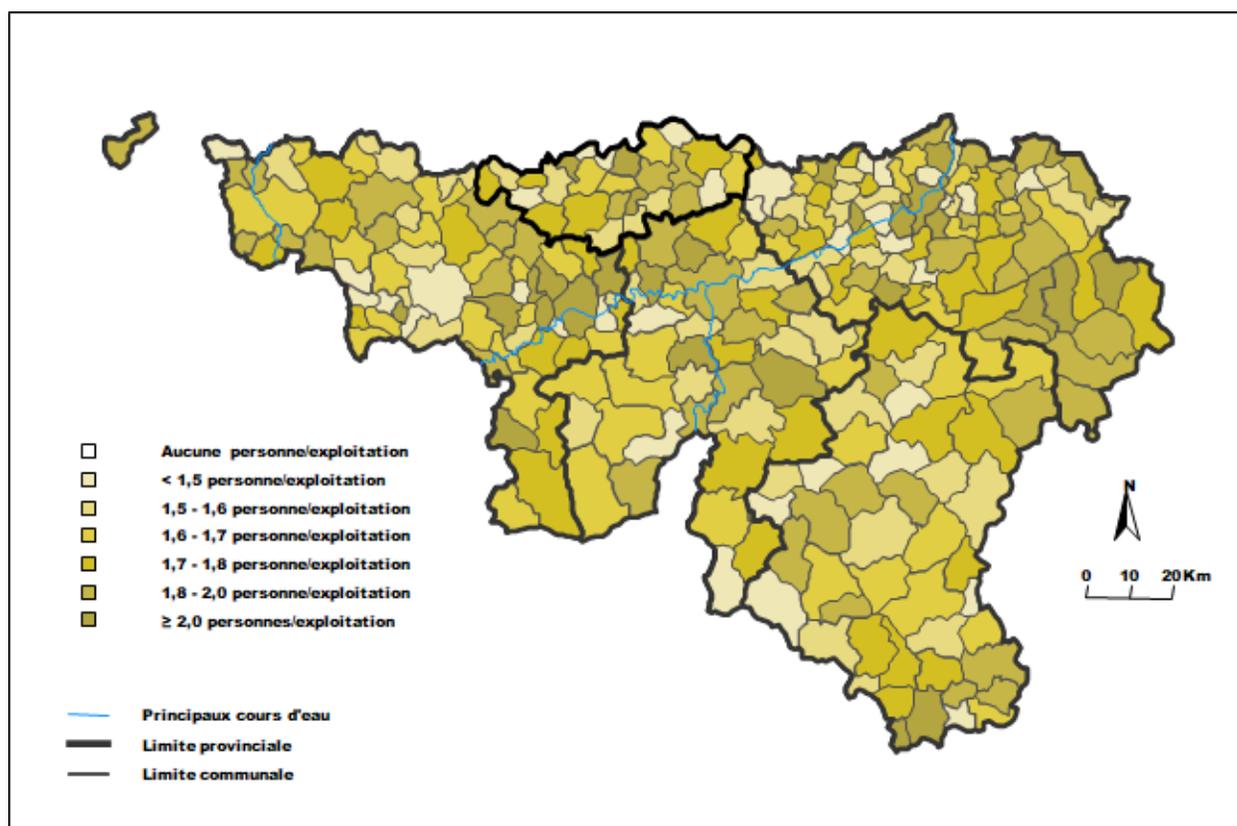
## Répartition de la main-d'œuvre moyenne en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Main-d'oeuvre régulière moyenne par exploitation dans les communes en 2020



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le besoin en main-d'œuvre régulière par hectare est inversement proportionnel à la taille des exploitations

En 2020, plus d'un quart (27 %) des actifs réguliers se trouvent dans des exploitations de moins de 25 ha et un cinquième (21 %) dans les exploitations de plus de 100 ha. La dispersion de la main-d'œuvre selon les différentes classes de SAU est quasiment identique à celle des [exploitations](#).

En moyenne, les exploitations de petites dimensions (<25 ha) occupent 1,8 personne (dont 0,3 travailleur occasionnel), contre 2,9 personnes pour les exploitations de plus de 100 ha (dont 0,6 travailleur occasionnel).

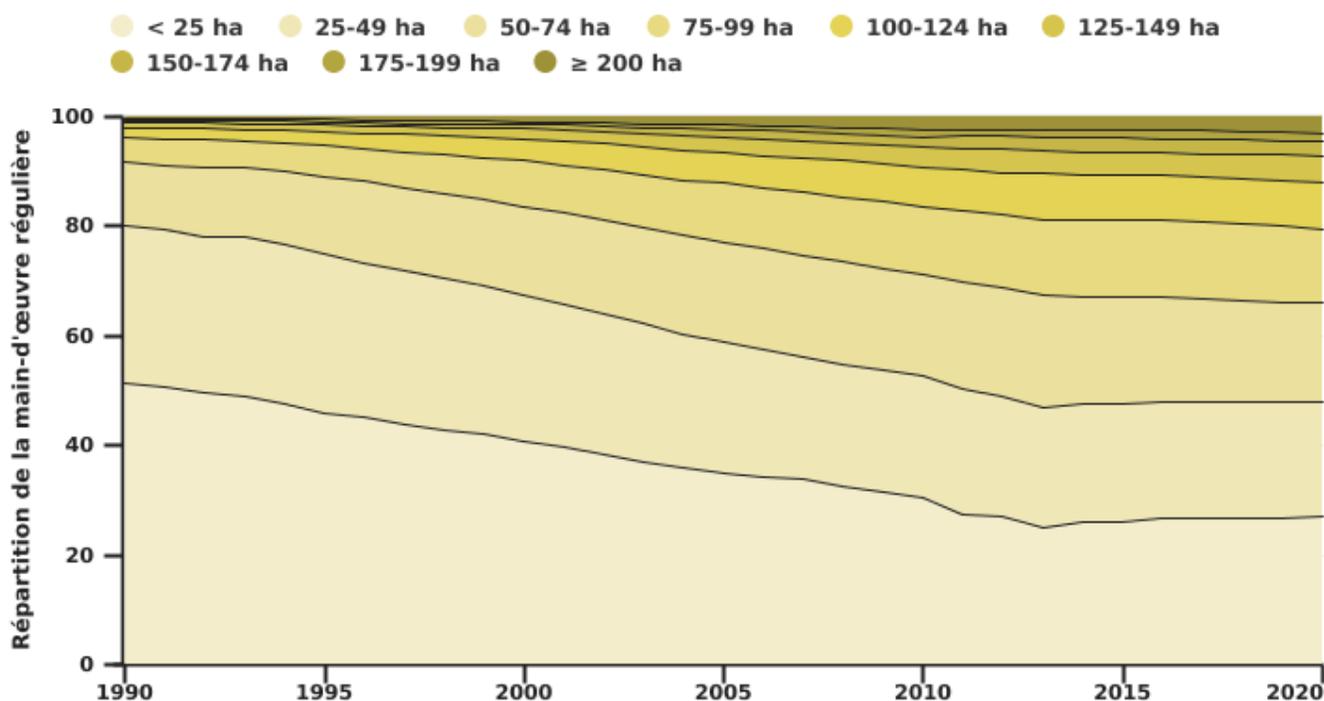
L'accroissement des superficies cultivées par exploitation nécessite de plus en plus de main-d'œuvre, même si, grâce à l'amélioration de la productivité du travail, cette relation n'est pas linéaire. Logiquement, les plus grandes exploitations sont celles exigeant le plus de main-d'œuvre. Cependant, malgré l'agrandissement des fermes, la main-d'œuvre régulière moyenne par exploitation a diminué. Depuis 30 ans, seules les exploitations de moins de 10 ha ont vu leur main-d'œuvre régulière

moyenne augmenter, passant de 1,2 à 1,5 personne par exploitation, soit une progression de 24 %. En effet, en 2020, les exploitations de moins de 10 ha sont majoritairement horticoles, secteur nécessitant plus de main-d'œuvre. Globalement, plus les exploitations sont grandes, plus la diminution de la main-d'œuvre régulière par exploitation est importante, allant jusqu'à -30 % en 30 ans pour les exploitations de plus de 200 ha. Une mécanisation plus performante dans les exploitations de plus grande taille et la réalisation d'économies d'échelle pour certaines tâches peuvent expliquer cette diminution.

Lorsque l'on analyse ce besoin moyen de main-d'œuvre rapporté à un hectare, proportionnellement, ce sont les exploitations de petite dimension qui nécessitent plus de personnes avec 0,4 personne par hectare. Ce chiffre diminue graduellement avec l'augmentation de la taille des exploitations pour atteindre 0,02 personne par ha pour les exploitations de plus de 100 ha.

Dans les petites exploitations, 78 % de la main d'œuvre régulière travaillent à temps partiel, contre moins de 40 % pour les exploitations de plus de 100 ha.

## Evolution de la répartition de la main-d'œuvre régulière selon la taille des exploitations



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Seul un exploitant de 50 ans et plus sur cinq déclare avoir un successeur

L'exploitant est la personne pour le compte de laquelle l'exploitation est mise en valeur par la production agricole primaire tout en assurant d'autres fonctions liées à la biodiversité et au territoire. Il perçoit les bénéfices et supporte les pertes éventuelles de l'exploitation. Cette main-d'œuvre est majoritaire en Wallonie.

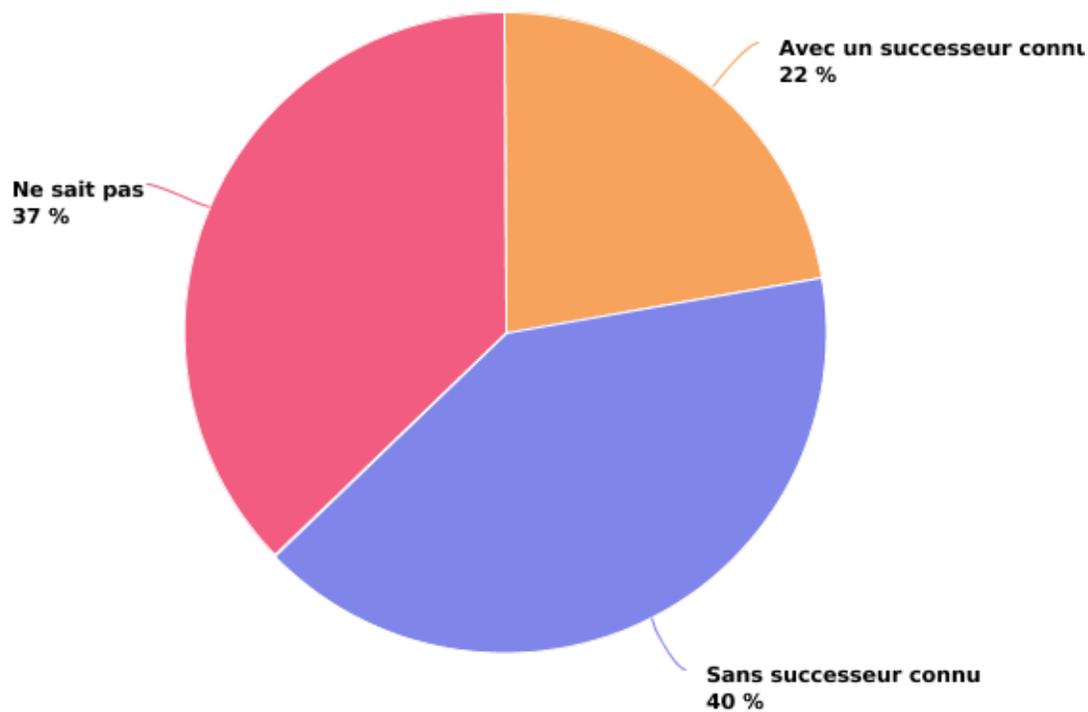
Les exploitants de 50 ans et plus représentent en 2020, 68 % des exploitants wallons. De plus, ceux-ci détiennent 53 % de la SAU et seulement 22 % d'entre eux déclarent avoir un successeur, tandis que 40 % savent déjà qu'ils n'en auront pas. La succession est un enjeu crucial pour l'avenir de l'agriculture dans notre région.

En 1990, seul un exploitant de 50 ans et plus sur quatre déclarait avoir un successeur, cette proportion s'est encore dégradée par la suite. Par contre, le nombre d'exploitants déclarant ne pas avoir de repreneur a diminué, passant de 52 % à 40 %.

Au sein des exploitations professionnelles, c'est au niveau des exploitations spécialisées en grandes cultures qu'on retrouve le plus d'agriculteurs déclarant avoir un repreneur (30 % des agriculteurs de 50 ans et plus). A l'inverse, au niveau des élevages de bovins viandeux, seulement 14 % des éleveurs de plus de 50 ans déclarent avoir un repreneur, un sur deux affirmant ne pas en avoir. L'élevage bovin viandeux souffre depuis quelques années d'une conjoncture défavorable, cela se ressent.

La Flandre est dans une situation plus critique, avec seulement 13 % des agriculteurs de 50 ans et plus déclarant avoir un successeur et un sur deux affirmant ne pas en avoir.

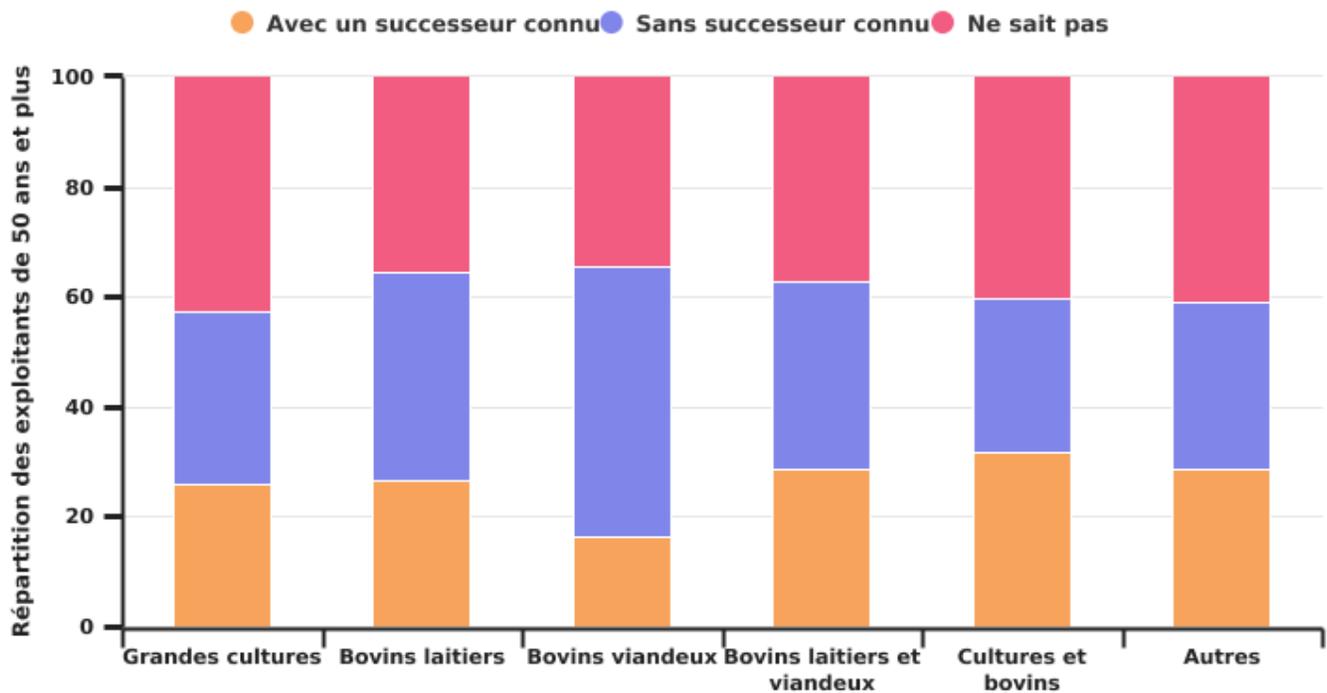
## Répartition des exploitants de 50 ans et plus selon la présence éventuelle d'un successeur en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des exploitants de 50 ans et plus des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité :  
[ww.capru.be/variables/population-active](http://ww.capru.be/variables/population-active)

# Temps de travail

Dernière mise à jour : 20 septembre 2022

**Cette fiche traite du temps de travail réellement presté au sein des exploitations wallonnes d'abord en globalité et ensuite par exploitation. Cette thématique est abordée grâce à la notion d'unité de travail (UT), qui correspond au concept d'équivalent temps plein utilisé dans les autres secteurs d'activités économiques (ETP).**

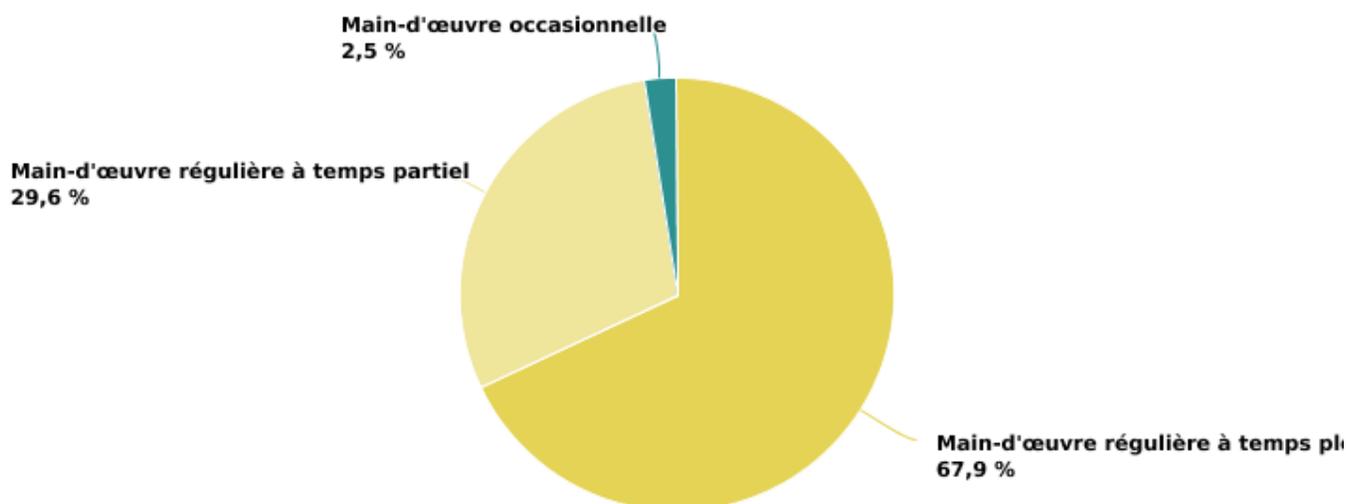
**En 2020, on recense 15 000 UT en agriculture, soit 1,19 UT par exploitation. En moyenne, une UT gère 49 ha mais cela peut fortement varier selon l'orientation technico-économique et la taille de l'exploitation. Plus l'exploitation est grande, moins elle nécessite de main-d'œuvre par unité de taille (superficie et/ou bétail).**

## **Le travail dans le secteur agricole est réalisé par environ 15 000 UT**

En 2020, 15 106 unités de travail [UT] sont occupées dans le secteur agricole wallon. Ces UT se répartissent en 3 catégories : travailleurs réguliers à temps plein, à temps partiel et travailleurs occasionnels. La quasi-totalité (98 %) de ces personnes travaillent régulièrement sur l'exploitation et deux sur trois sont à temps plein, soit 10 258 UT. A cela s'ajoute la main-d'œuvre saisonnière, soit 372 UT, équivalant à 78 928 journées de travail.

Le taux d'occupation en Wallonie est de 55 %.

## Répartition des unités de travail selon leur rythme de travail en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

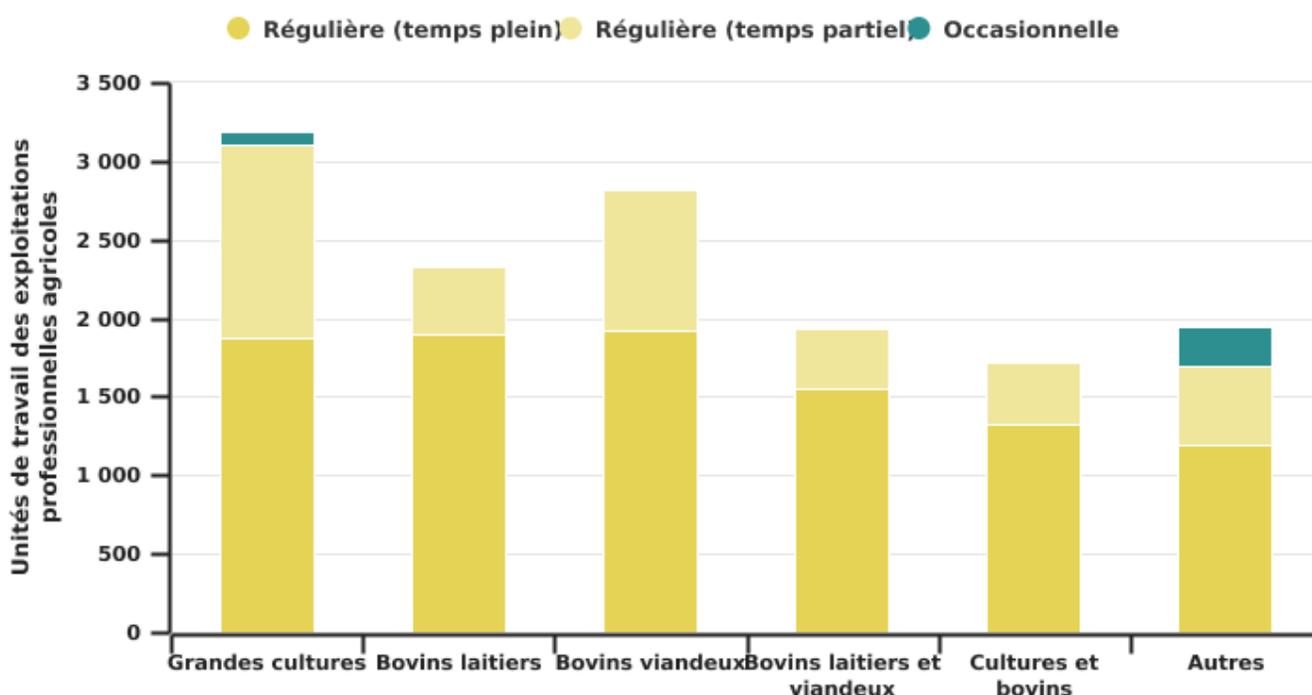
**- Une UT sur quatre se retrouve dans les exploitations spécialisées en grandes cultures. Cependant, vu la présence de nombreux temps partiels et de travailleurs occasionnels, le taux d'occupation y est relativement faible**

L'approche selon les orientations technico-économiques [OTE] s'effectue pour les exploitations professionnelles soit 10 736 fermes en 2016 regroupant 14 738 UT dont 359 UT saisonnières. Le taux d'occupation des exploitations professionnelles (57 %) est légèrement supérieur à l'ensemble des exploitations wallonnes.

Avec 23 % des UT, le secteur des grandes cultures est celui qui emploie le plus d'actifs. Cependant, si on s'intéresse au taux d'occupation, les exploitations spécialisées en grandes cultures atteignent 48 %, soit moins que la moyenne régionale des exploitations professionnelles. En effet, dans ce secteur, les [travailleurs réguliers](#) occupent globalement moins souvent des emplois à plein temps et le recours aux [travailleurs occasionnels](#) est plus fréquent. Ce rapport atteint, par contre, 72 % dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers, disposant de beaucoup de personnes travaillant à temps plein et très peu de travailleurs occasionnels, vu l'importance du travail d'astreinte.

Depuis 2001, les exploitations professionnelles ont perdu en moyenne 27 % de leur effectif, soit plus de 5 000 UT. Suite à l'abandon de la traite, conséquence des crises à répétitions ayant frappé ce secteur d'activité, la perte la plus importante concerne les exploitations spécialisées en bovins laitiers (- 47 % soit moins 2 111 UT) suivies de près par les exploitations combinant cultures et bovins. A l'inverse, les exploitations de grandes cultures occupent plus de travailleurs qu'en 2001 (+ 7 % soit plus 212 UT). Les évolutions suivent les mêmes tendances que le nombre d'[exploitations](#) dans ces OTE.

## Répartition des unités de travail régulières selon leur rythme de travail et l'OTE en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La Flandre disposant de beaucoup de main-d'œuvre saisonnière, le taux d'occupation est plus faible en Flandre (46 %) qu'en Wallonie (60 %)

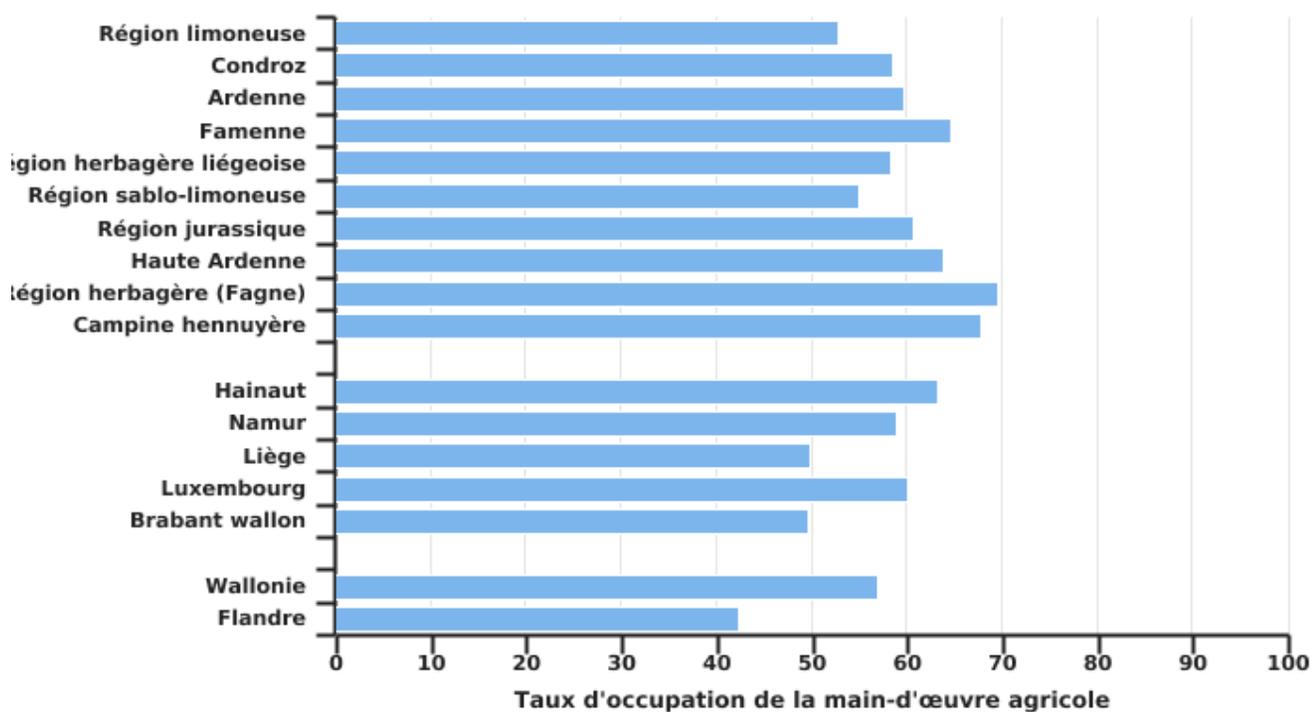
En 2020, 37 % des UT se retrouvent en **région** limoneuse, viennent ensuite le Condroz et l'Ardenne (14 % des UT chacune). Le rapport entre les UT et le nombre de travailleurs agricoles est variable selon la région agricole, il varie de 49 à 70 %. Cette variation vient du recours plus ou moins important à de la main-d'œuvre saisonnière car on observe très peu de différence au niveau du rythme de

travail des actifs agricoles. Par exemple, la région jurassique et l'Ardenne ont peu recours à des travailleurs occasionnels, d'où un taux d'occupation légèrement plus élevé et inversement pour la région limoneuse et le Condroz.

Les **provinces** de Hainaut et de Liège sont les provinces comptabilisant le plus de travailleurs agricoles. Il s'agit également des deux provinces avec le plus d'exploitations. Ensemble, elles totalisent environ 6 UT sur 10. La province de Luxembourg, principalement composée d'exploitations orientées bovins, a le taux d'occupation le plus (60 %).

La Wallonie regroupe 31 % des UT nationales travaillant régulièrement, mais seulement 6 % des UT saisonnières. La **Flandre** disposant de beaucoup de travailleurs occasionnels, le taux d'occupation est de 41 % (vs 55 % pour l'ensemble des exploitations wallonnes) et cela même si la proportion de travailleurs réguliers à temps plein est similaire.

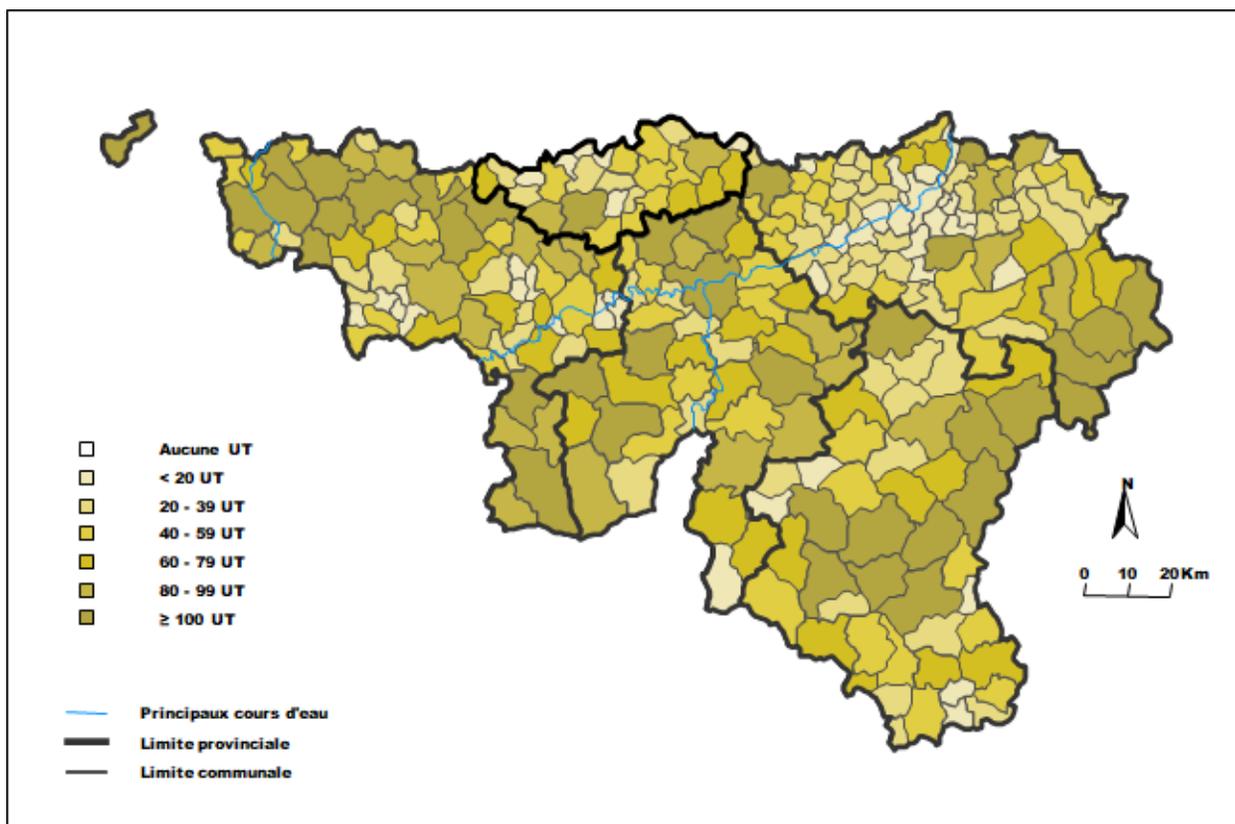
### Taux d'occupation de la main-d'œuvre en Wallonie et en Belgique en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des unités de travail par commune en 2020



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

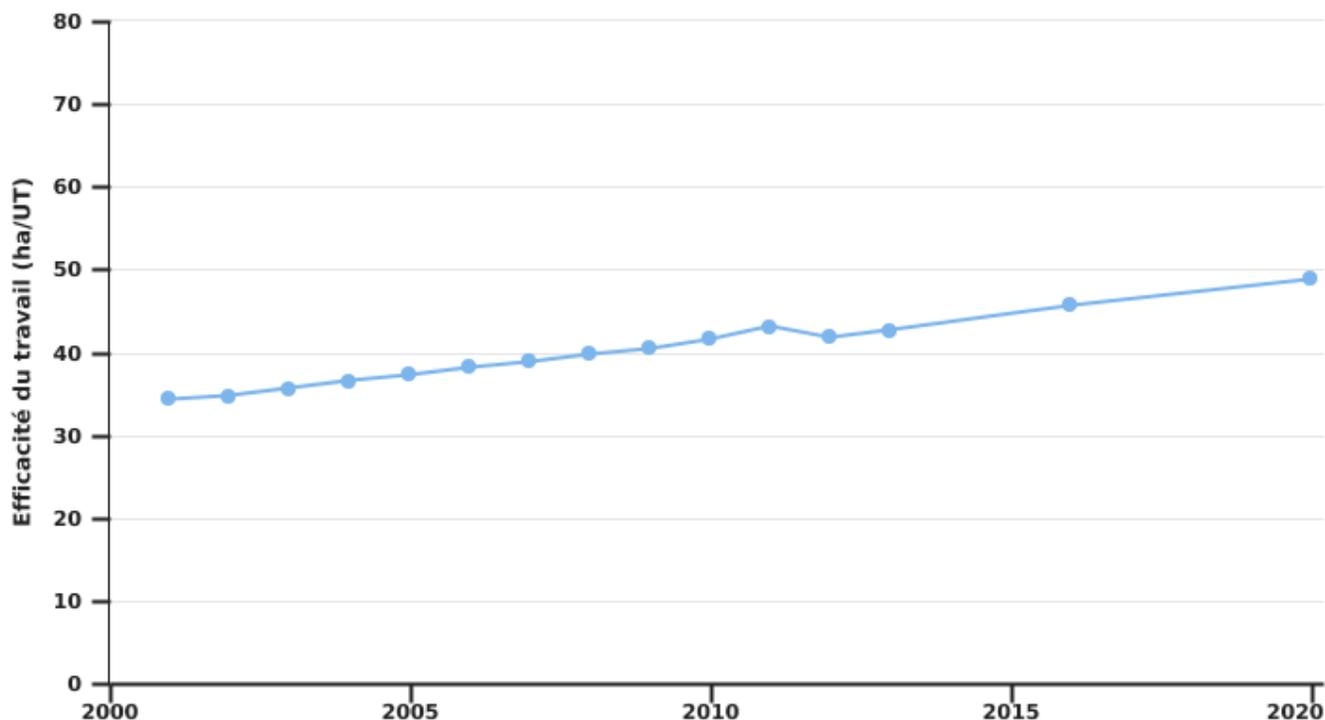
© SPW - 2022

### En moyenne, 1,19 UT travaille dans les exploitations wallonnes et une UT peut gérer 49 ha

En 2020, la Wallonie compte en moyenne 1,19 UT par exploitation dont 3 % sont des travailleurs occasionnels. En moyenne, une UT gère 49 ha.

En 2001, le nombre moyen d'UT était de 1,11 unité dont 1 % de travailleurs occasionnels. A cette époque, l'efficacité du travail, c'est-à-dire le nombre d'hectares gérés par une UT, était plus faible. En effet, une UT exploitait en moyenne 34 ha en 2001 soit une efficacité 31 % moins élevée. Cela s'explique car même si le nombre d'UT moyen a progressé, cela a été moins rapide que celle de la SAU moyenne par exploitation (+ 19 ha depuis 2001).

## Evolution de l'efficacité du travail



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - L'efficacité du travail est nettement plus faible en horticulture

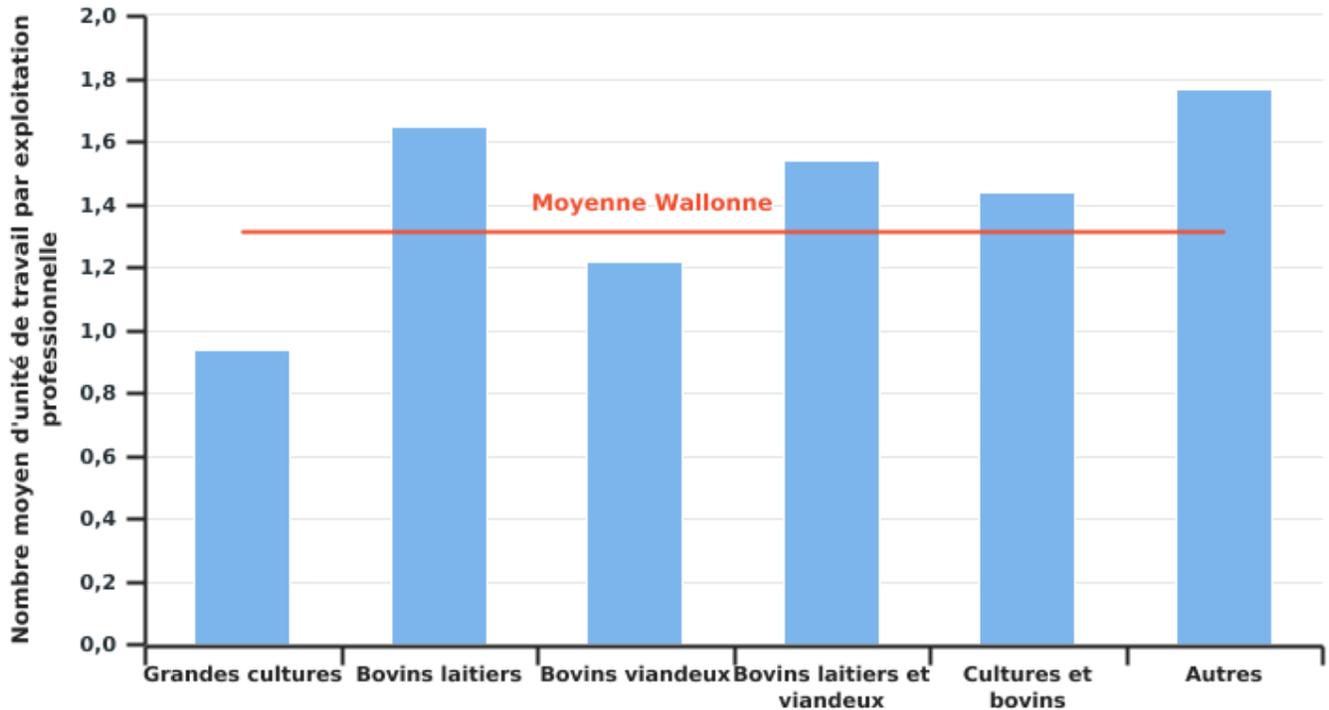
L'approche par orientation technico-économique est réalisée pour les exploitations professionnelles qui comptent en moyenne 1,31 UT par exploitation contre 1,19 UT pour l'ensemble des exploitations (professionnelles et non professionnelles).

L'horticulture est le secteur nécessitant le plus de main-d'œuvre, en moyenne 2,7 UT par exploitation, ce qui explique le recours important à la main-d'œuvre saisonnière (31 %). Les élevages spécialisés en bovins laitiers, avec 1,65 UT par exploitation, sont également gourmands en main-d'œuvre. A l'inverse, les exploitations spécialisées en grandes cultures nécessitent en moyenne 0,94 UT par exploitation.

Avec en moyenne une UT pour 76 ha, l'efficacité du travail est la meilleure dans les exploitations spécialisées en grandes cultures. La plus grande mécanisation permet certainement un gain en main-d'œuvre et, contrairement aux élevages, une présence 7 jours sur 7 n'est pas obligatoire. En horticulture, une main-d'œuvre importante est nécessaire malgré des surfaces restreintes. Cela entraîne une efficacité du travail à l'hectare moindre avec 9 ha par UT. La main-d'œuvre est également importante en élevage laitier avec l'astreinte biquotidienne de la traite. En moyenne, dans

ce secteur, un équivalent temps plein peut exploiter 43 ha. Depuis 2001, l'efficacité du travail a tendance à augmenter quelle que soit l'OTE.

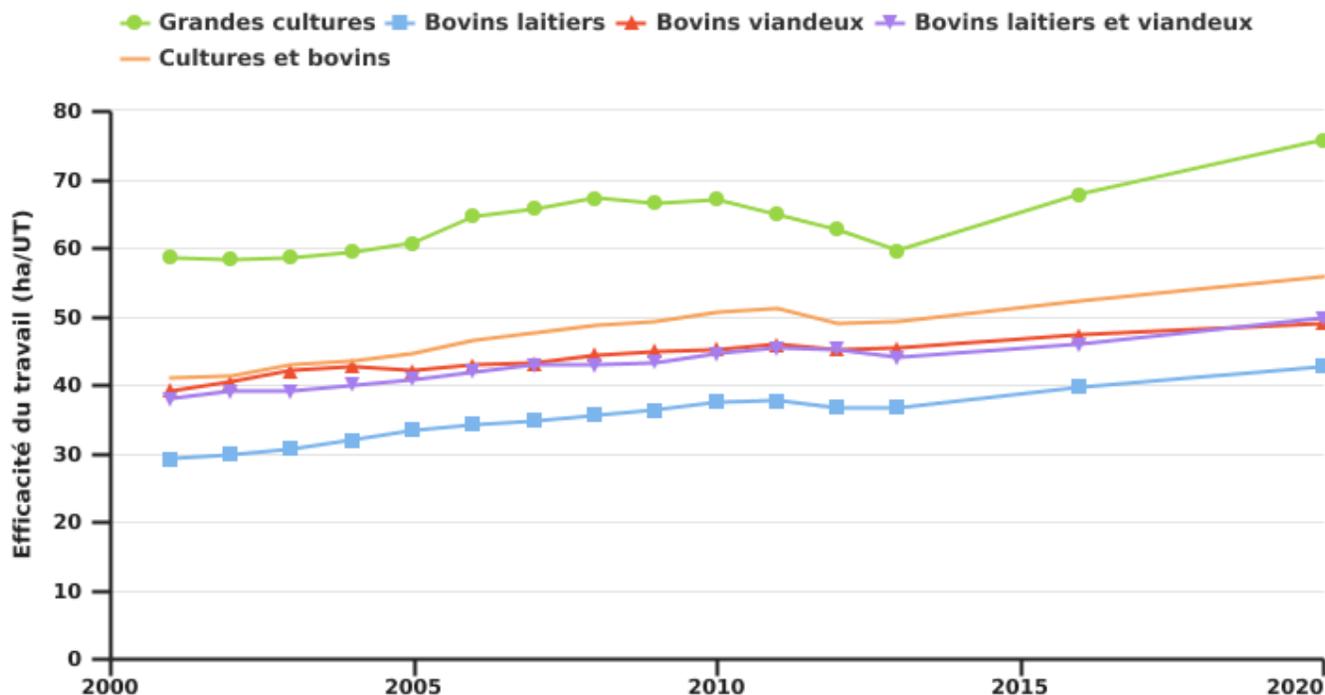
## Nombre moyen d'unités de travail selon l'OTE en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de l'efficacité du travail selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La Flandre disposant de productions gourmandes en main-d'œuvre, l'efficacité du travail à l'hectare est moindre

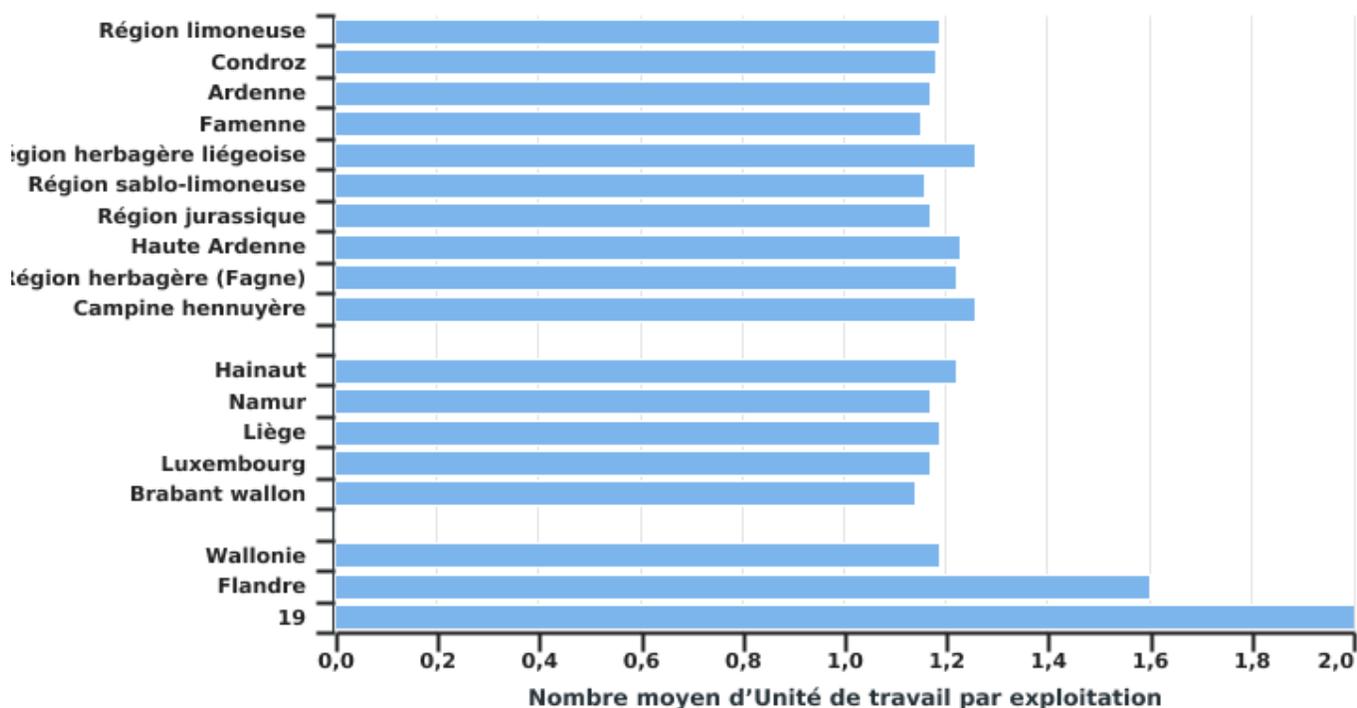
La production de lait nécessitant plus de main-d'œuvre, les **régions agricoles** orientées vers la production laitière (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) disposent d'un nombre d'UT moyen par exploitation légèrement supérieur à celui des autres régions agricoles et à la moyenne régionale (1,19 UT/exploitation).

A l'échelon des **provinces**, le nombre d'UT par exploitation est plus faible dans le Brabant wallon (1,14 UT/exploitation), province orientée principalement vers les grandes cultures.

La **Flandre** étant orientée vers des productions agricoles requérant plus de main-d'œuvre comme l'horticulture, le nombre moyen d'UT par exploitation (1,64 en 2020) est plus élevé qu'en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 1,45 UT/exploitation.

En ce qui concerne l'efficacité du travail, la Flandre est loin derrière la Wallonie avec 17 ha par UT. Cela s'explique non seulement par la présence de ces productions nécessitant plus de main-d'œuvre mais également par la présence importante de productions hors sol.

## Nombre moyen d'unité de travail par exploitation en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

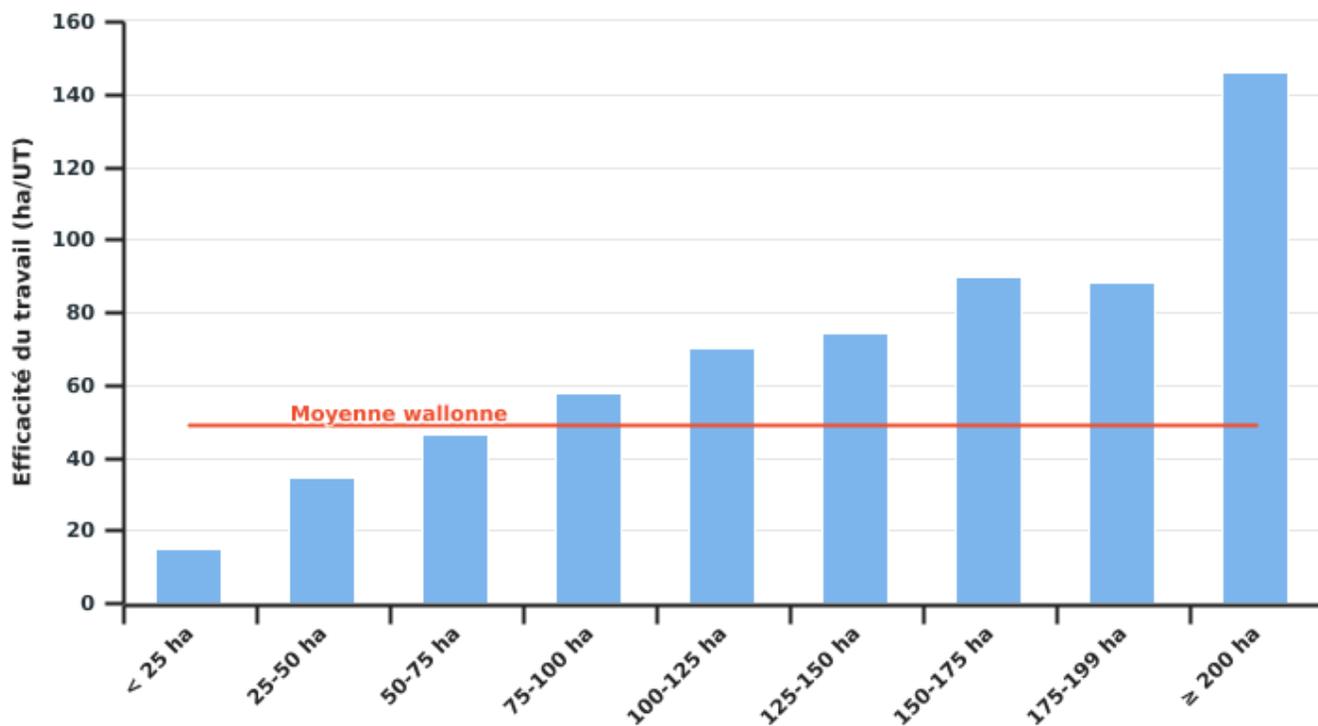
© SPW - 2022

## L'efficacité du travail augmente avec la taille de l'exploitation

L'efficacité du travail augmente avec la taille de l'exploitation. Cela est dû à l'effet combiné du nombre de travailleurs qui augmente avec la taille de l'exploitation, et du nombre de travailleurs à temps partiel plus important dans les petites exploitations. Une UT dans les petites exploitations (< 25 ha) gère donc moins d'hectares que dans les grandes exploitations (> 100 ha), respectivement 15 et 86 ha.

En 2020, un cinquième de l'effectif d'UT wallon se situe dans les petites exploitations (< 25 ha) et un quart dans les grandes (> 100 ha). Cependant, la progression dans ces deux catégories est totalement différente. Depuis 2001, le nombre d'UT dans les exploitations de moins de 25 ha a été divisé par deux, tandis que le nombre d'UT dans les exploitations de plus de 100 ha a doublé. La diminution du nombre d'UT a lieu dans les exploitations disposant d'une superficie moyenne de moins de 75 ha, au-delà, les UT ne cessent d'augmenter depuis 2001.

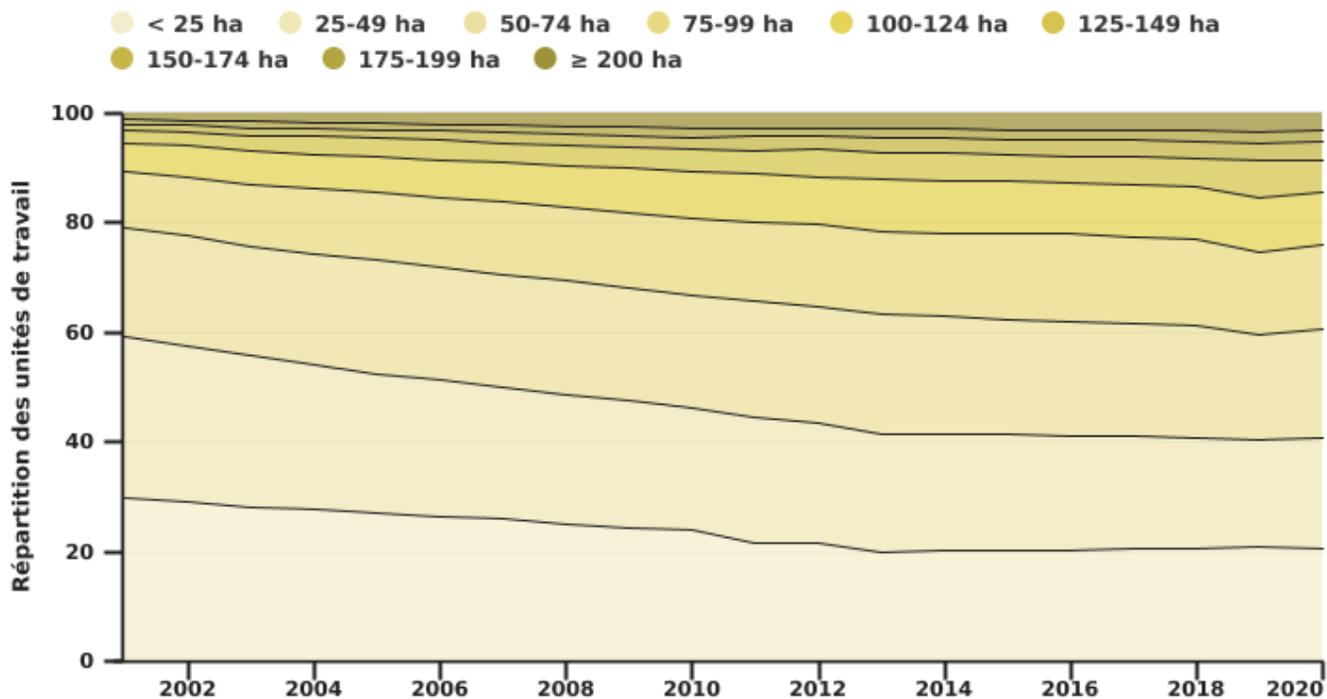
## Efficacité du travail selon la taille des exploitations en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du nombre d'unités de travail selon la taille de l'exploitation



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Source :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Type de main-d'œuvre

Dernière mise à jour : 07 septembre 2022

**Cette fiche aborde les différentes catégories de main-d'œuvre rencontrées en Wallonie et leurs spécificités (sexe, âge, niveau de formation) : la main-d'œuvre régulière, qu'elle soit familiale (exploitants, conjoints et autres) ou non, et la main-d'œuvre saisonnière.**

**L'agriculture wallonne est un cadre de travail familial : 93 % des actifs réguliers font partie de la famille. Il s'agit d'une activité relativement individuelle puisque pratiquement deux tiers des exploitants travaillent sans avoir recours à de la main-d'œuvre complémentaire. L'exploitation wallonne type est gérée par un homme de 55 ans riche d'une expérience pratique uniquement. La main-d'œuvre agricole est majoritairement masculine (71 % des actifs réguliers). Les femmes actives en agriculture ont généralement un « statut » de conjointe.**

## Avertissement

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale. C'est pourquoi cette fiche traitera exclusivement des exploitations en personne physique, soit 98 % des fermes en 1990 et 87 % en 2020.

## L'agriculture revêt un caractère familial très important

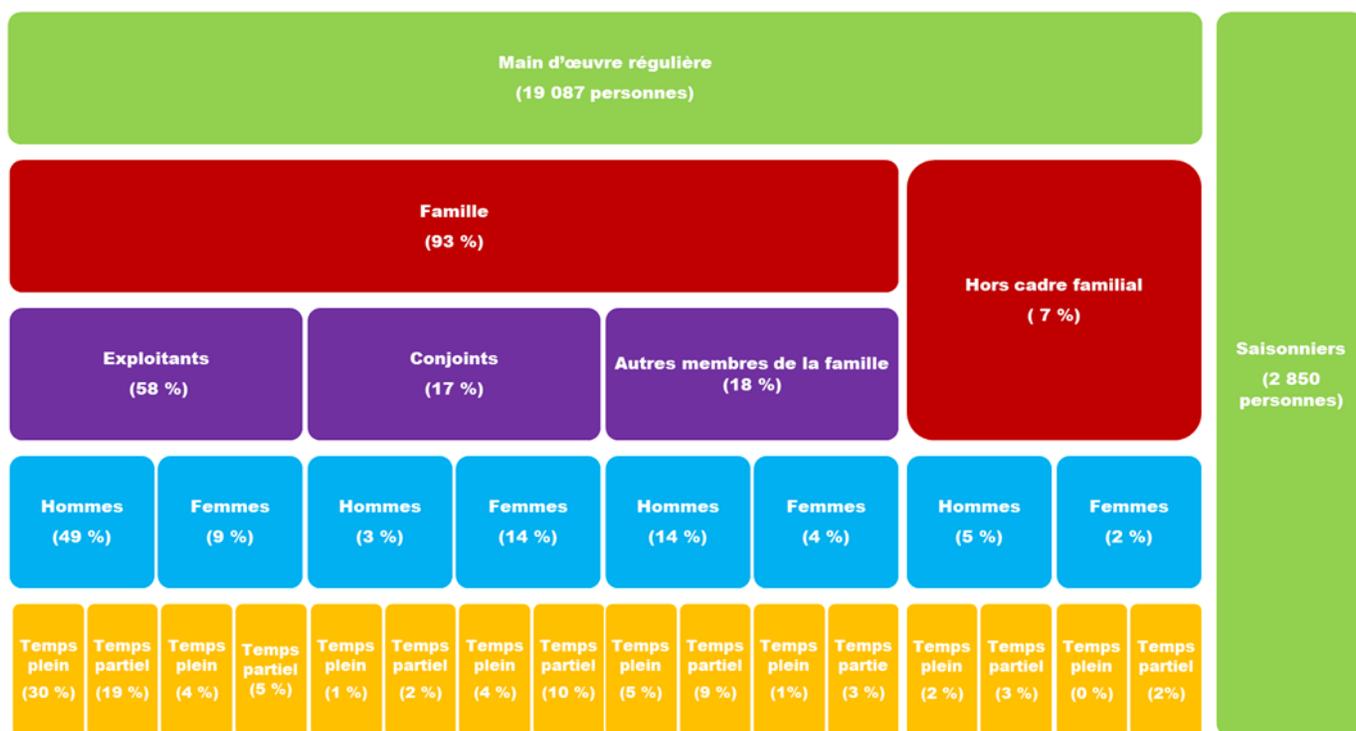
En 2020, 93 % de la main-d'œuvre régulière totale sont issus du cercle familial : les exploitants en constituent nettement la part la plus importante avec 58 % du total. Les conjoints aidants et les autres membres de la famille rassemblent respectivement 17 % et 18 % du total. La main-d'œuvre régulière hors cadre familial ne représente que 7 % de la main-d'œuvre régulière.

L'activité agricole est relativement solitaire, quasiment deux tiers des exploitants travaillent seuls.

Une ferme sur trois est gérée par un exploitant masculin à temps plein. C'est le profil le plus rencontré en Wallonie. Les hommes représentent 71 % des actifs réguliers.

En 1990, le travail agricole était davantage une affaire de famille. Celle-ci représentait la quasi-totalité de la main-d'œuvre agricole (97 % des travailleurs réguliers). La proportion d'exploitants était identique à ce qui est observé en 2020, les conjoints aidants étaient plus présents (23 %). Ce rôle se masculinise ; alors que les hommes représentaient 10 % des conjoints aidants en 1990, ils sont 20 % en 2020. C'était déjà aussi une activité individuelle, avec un exploitant sur deux travaillant seul, mais ça l'est encore plus aujourd'hui.

## Type de main-d'œuvre en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Le chef d'exploitation type est un homme âgé de 55 ans ayant bénéficié d'une expérience pratique uniquement

### - L'âge moyen des chefs d'exploitations diffère selon l'orientation technico-économique et la taille de l'exploitation

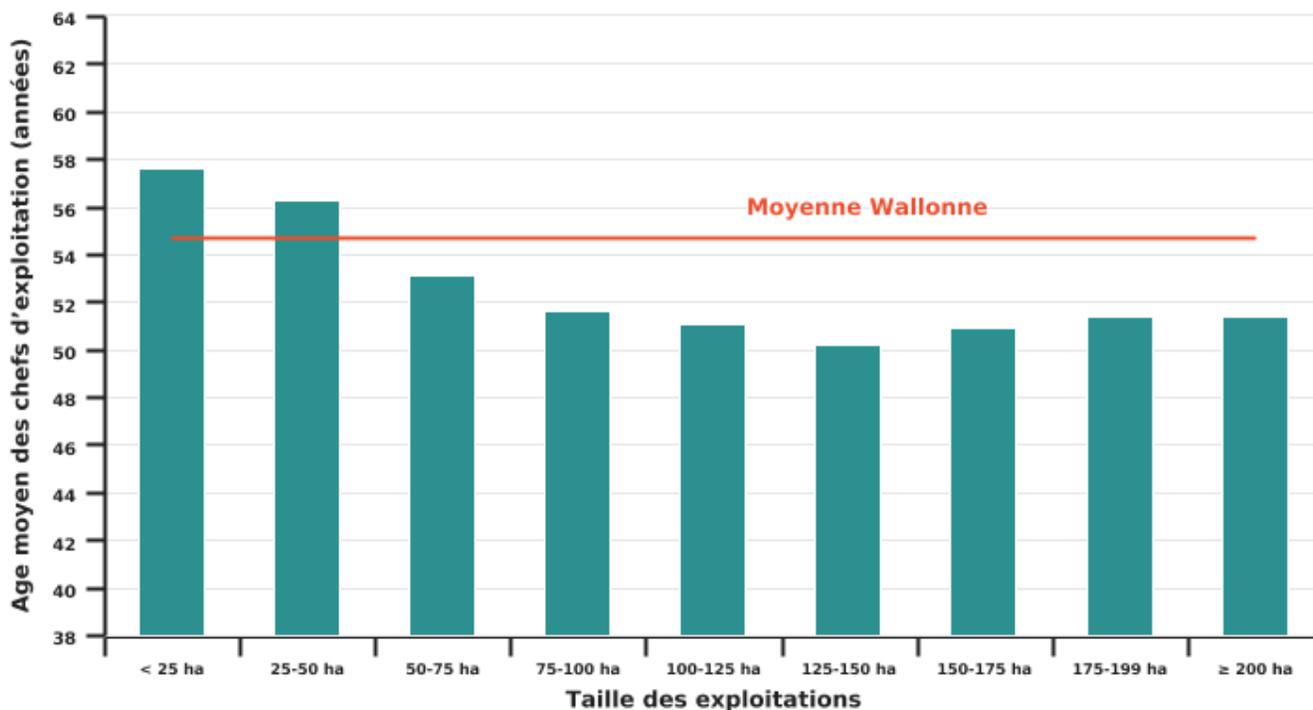
En 2020, l'âge moyen du chef d'exploitation, professionnelle ou non, est de 55 ans<sup>[1]</sup>. Un chef sur cinq a moins de 45 ans, tandis qu'un sur deux a plus de 55 ans. En 1990, l'âge moyen était légèrement inférieur (51 ans) soit une progression d'un an tous les 10 ans.

Le caractère professionnel des exploitations ne joue pas sur l'âge moyen du chef d'exploitation mais l'orientation technico-économique semble avoir un impact. En effet, le chef d'exploitation est un peu plus jeune dans les fermes spécialisées en bovins laitiers (50 ans), et plus âgé dans les exploitations spécialisées en grandes cultures (56 ans). Une différence, certes moins marquée, était déjà présente en 1990 avec des chefs d'exploitation de trois ans plus jeunes dans les élevages spécialisés en bovins laitiers (46 ans).

Les exploitants sont moins âgés dans les exploitations de plus de 100 ha (51 ans) que dans les fermes de moins de 25 ha (58 ans). En trois décennies, c'est dans les fermes de moins de 75 ha que l'âge du chef d'exploitation a connu la plus grande progression. Ce phénomène peut éventuellement s'expliquer par une diminution de la taille des exploitations suite à une réduction graduelle des activités par les exploitants arrivant en fin de carrière lorsqu'ils n'ont pas de successeur.

[1] plus d'info via la pyramide des âges dans la fiche "Genre en agriculture"

## Age moyen des chefs d'exploitation selon la taille de leur exploitation en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## - Le niveau de formation est lié à l'âge et à l'orientation technico-économique

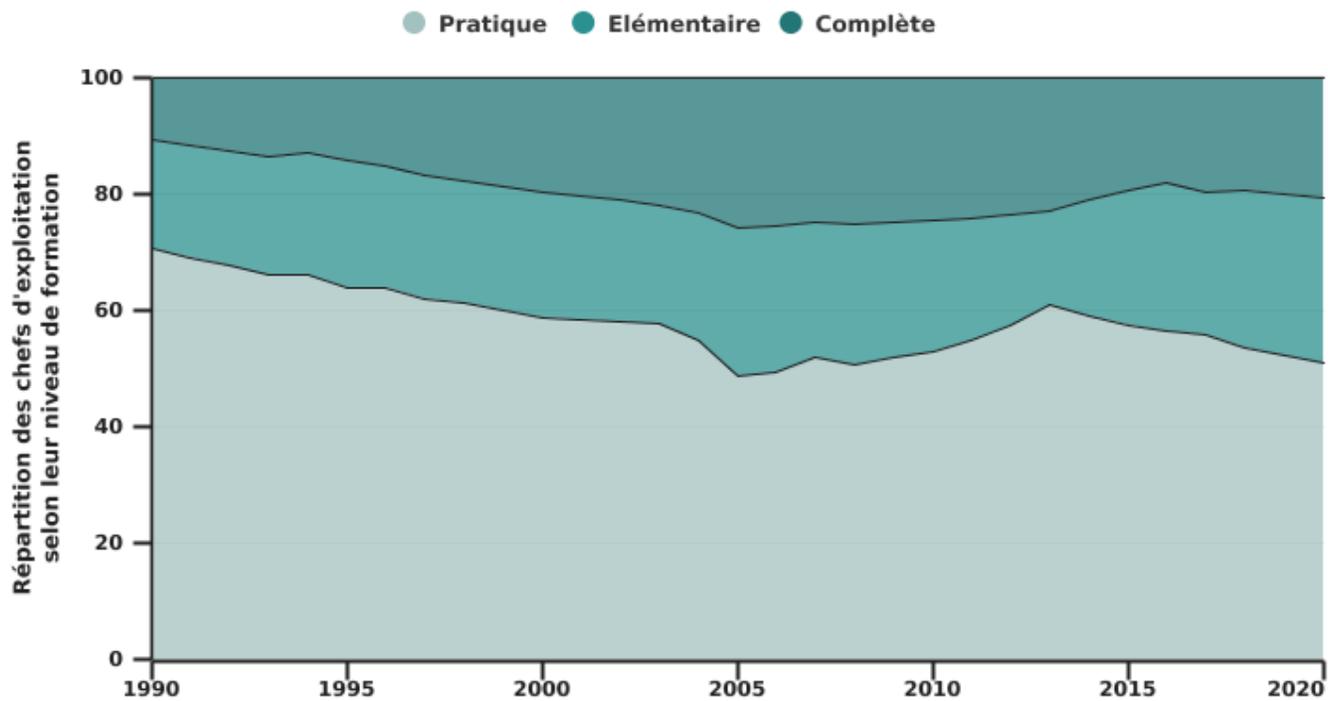
On distingue trois niveaux de formation des chefs d'exploitation : la formation uniquement pratique, la formation agricole élémentaire et la formation agricole complète. En 2020, en Wallonie, un agriculteur sur deux dispose d'une formation uniquement pratique et presque un sur cinq d'une formation agricole complète. En agriculture, le savoir et le savoir-faire restent, pour la moitié des exploitants, avant tout tirés de leur expérience pratique personnelle et des connaissances transmises par leurs prédécesseurs (le plus souvent les parents).

Le niveau de formation des agriculteurs a toutefois progressé au cours du temps. En effet, en 1990, 7 agriculteurs sur 10 disposaient uniquement d'une expérience pratique et 11 % d'une formation complète. Plus les agriculteurs sont jeunes, plus le niveau de formation agricole s'élève, et cela quelle que soit l'époque. Ces constats peuvent certainement être généralisés pour l'ensemble de la Wallonie quel que soit le secteur économique.

Le niveau de formation des chefs d'exploitations horticoles est le plus élevé, avec un tiers des personnes disposant d'une formation complète. A l'inverse, peu de chefs d'exploitations spécialisées en bovins viandeux (19 %) ont reçu ce type de formation. Le niveau de formation est également élevé dans les exploitations spécialisées en grandes cultures ou en bovins laitiers. Cela peut peut-être s'expliquer par des avancées technologiques plus marquées au niveau de la phytotechnie et du machinisme agricole relatifs aux cultures ou encore aux machines à traire voire les robots de traite.

L'âge n'est pas le seul élément révélateur du niveau de formation. Le paragraphe qui précède donne à penser que l'orientation de production exerce également une influence sur le niveau de formation. En effet, les exploitations spécialisées en bovins viandeux sont gérées par des personnes plus âgées (moyenne de 55 ans) mais c'est également le cas des exploitations spécialisées en grandes cultures, dont pourtant un quart des actifs dirigeants ont reçu une formation complète.

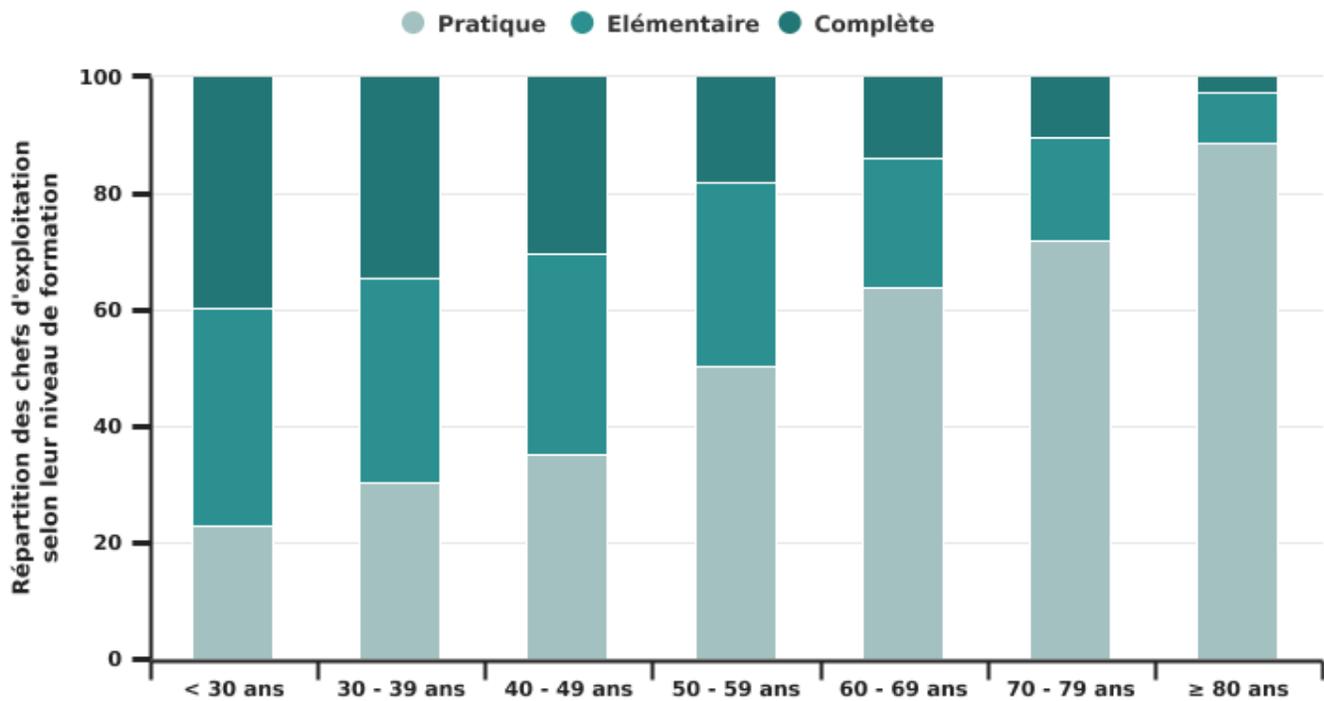
## Evolution du niveau de formation des chefs d'exploitation



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

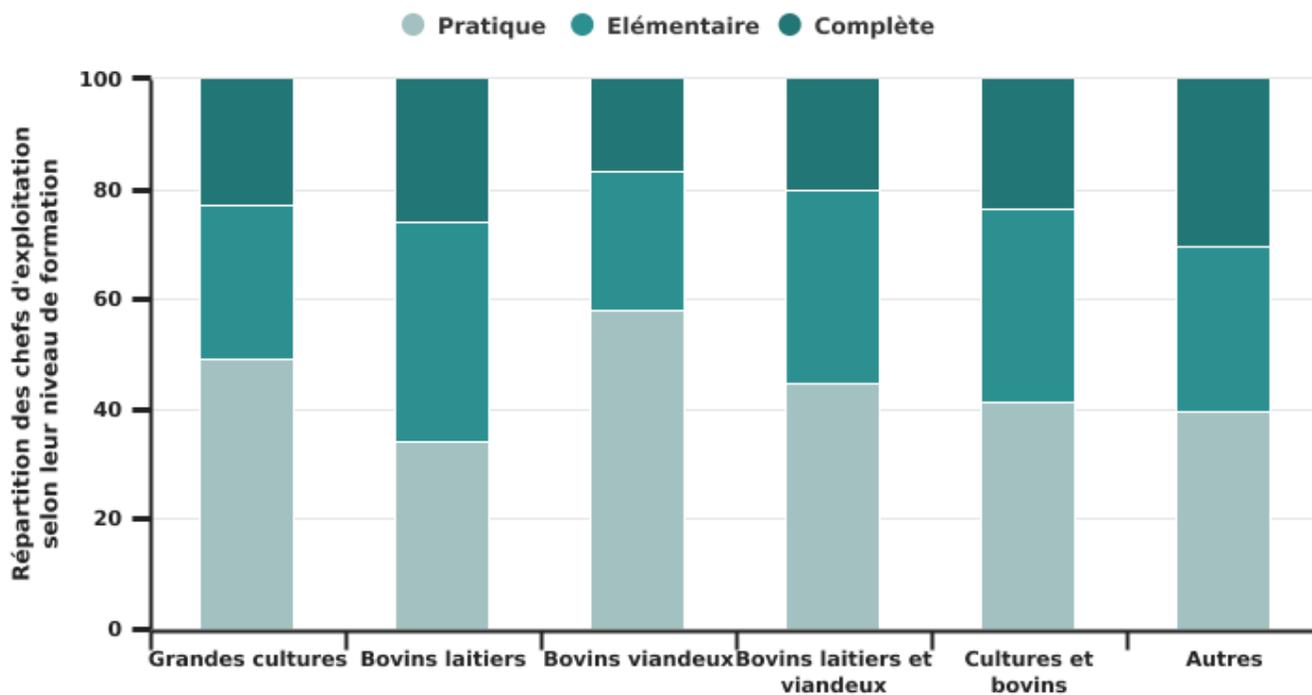
## Niveau de formation selon l'âge des chefs d'exploitation en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Niveau de formation des chefs d'exploitation selon l'OTE en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Genre en agriculture

Dernière mise à jour : 28 juillet 2022

**Cette fiche aborde la question du genre en agriculture, sous l'angle de l'effectif, du rôle joué au sein de l'exploitation, etc. Un focus sur les chef.fe.s d'exploitation et leurs caractéristiques (sexe, âge, niveau de formation, etc.) est également présenté.**

**Les femmes représentent 29 % de la main-d'œuvre régulière et ont principalement un rôle de conjointe au sein des exploitations agricoles wallonnes. Les hommes quant à eux occupent majoritairement le rôle de chef d'exploitation et sont à la tête de 84 % des exploitations. Lorsque les femmes sont cheffes d'exploitations, elles le sont majoritairement au niveau d'exploitations spécialisées en grandes cultures ou en bovins viandeux, et de plus petites dimensions. Elles sont généralement plus âgées et moins formées que leurs homologues masculins.**

## Avertissement

Si l'exploitant est une personne morale, toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale. C'est pourquoi cette fiche traitera exclusivement des exploitations en personne physique, soit 98 % des fermes en 1990 et 87 % en 2020.

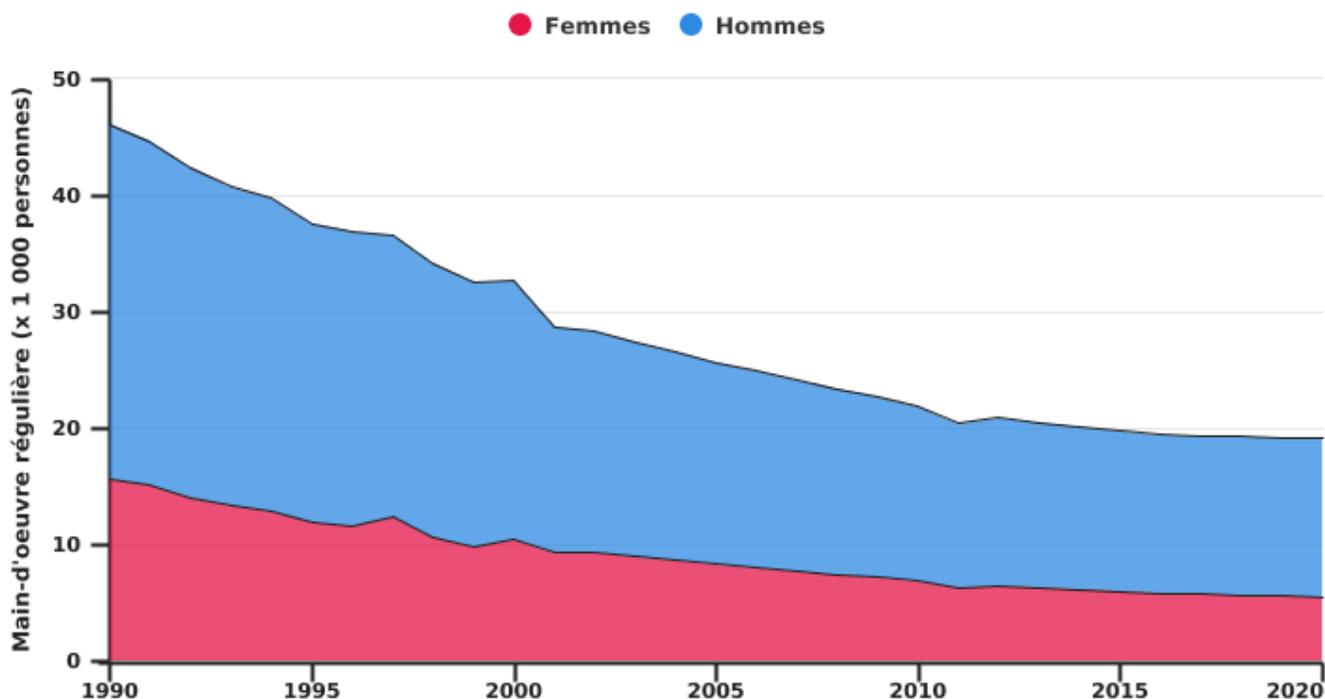
## Malgré un recul au cours du temps, les femmes sont bien présentes dans le paysage agricole wallon

Si le secteur agricole wallon reste majoritairement masculin, les femmes ont depuis toujours participé activement au travail sur l'exploitation. Cependant, l'absence de statut spécifique a longtemps empêché la reconnaissance de leur travail, assimilé aux tâches quotidiennes liées à la gestion du ménage.

En 2020, les femmes représentent 29 % de la main-d'œuvre régulière agricole en Wallonie, soit 5 464 femmes. En trente ans, elles ont perdu deux tiers de leur effectif, tout en conservant une place relativement identique au sein de la main d'œuvre totale. Elles étaient 15 558, début des années '90, soit 34 % de la main-d'œuvre régulière.

Les hommes, quant à eux, sont deux fois plus nombreux (13 623 hommes). En trente ans, la perte de leur effectif a également été importante (55 %) mais moins que pour les femmes. En 1990, les hommes étaient au nombre de 30 518.

## Evolution de la main-d'œuvre régulière selon le genre



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - L'OTE n'influence pas la répartition de la main-d'œuvre selon le genre

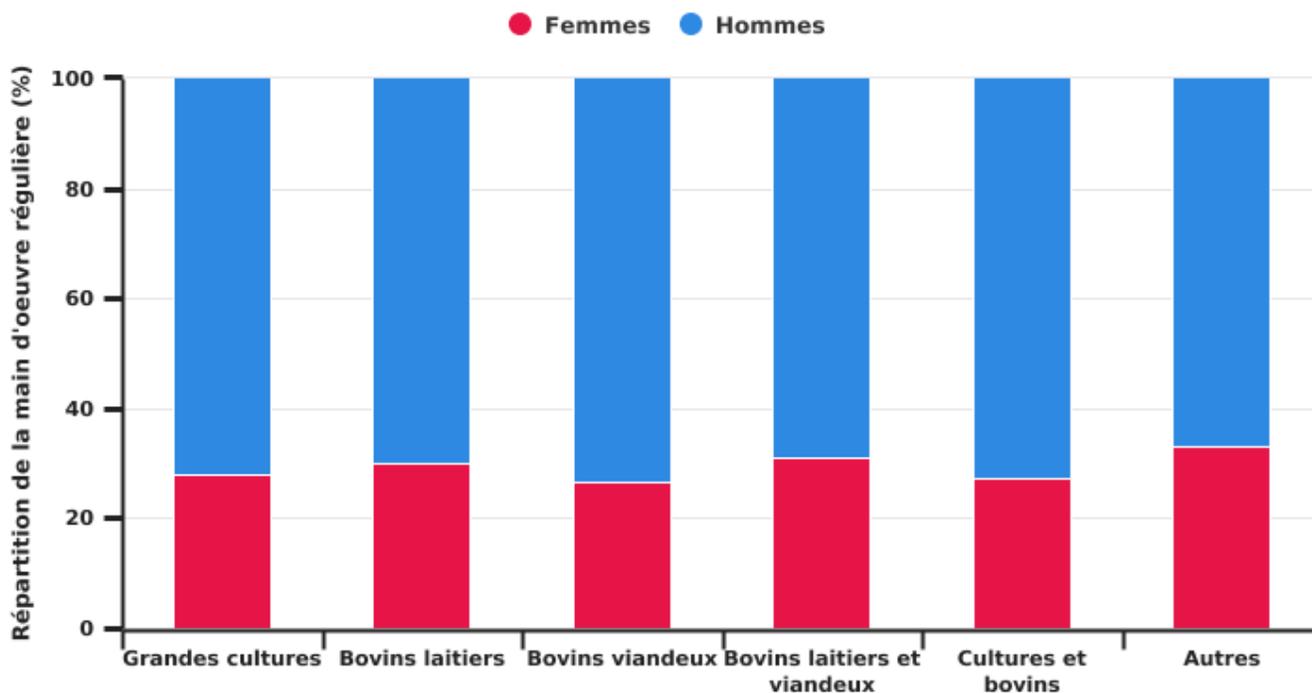
Il est important de souligner que l'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations professionnelles. En 2020, cela représente 84 % de la main-d'œuvre régulière.

En 2020, quelle que soit l'OTE, la répartition de la main d'œuvre selon le genre est similaire à celle observée dans la population agricole totale (30 % - 70 %). Il n'y pas d'influence significative de l'OTE sur cette répartition.

Cependant, l'évolution du nombre de travailleurs au sein des différentes OTE diffère selon le genre. Depuis 1990, la perte de main d'oeuvre la plus importante est observée au sein des exploitations spécialisées en bovins laitiers, avec une diminution de 79 % des femmes, contre 72 % pour les hommes. Le constat est encore plus marqué pour les exploitations combinant les cultures et les

bovins avec une perte de 78 % de l'effectif féminin mais 67 % pour leurs homologues masculins. A l'inverse, les exploitations spécialisées en bovins viandeux voient leur effectif masculin augmenter particulièrement (+ 48 %). Avec une augmentation de 13 %, l'effectif féminin croît également mais dans une moindre mesure.

## Répartition de la main-d'œuvre régulière selon le genre et l'OTE des exploitations professionnelles en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

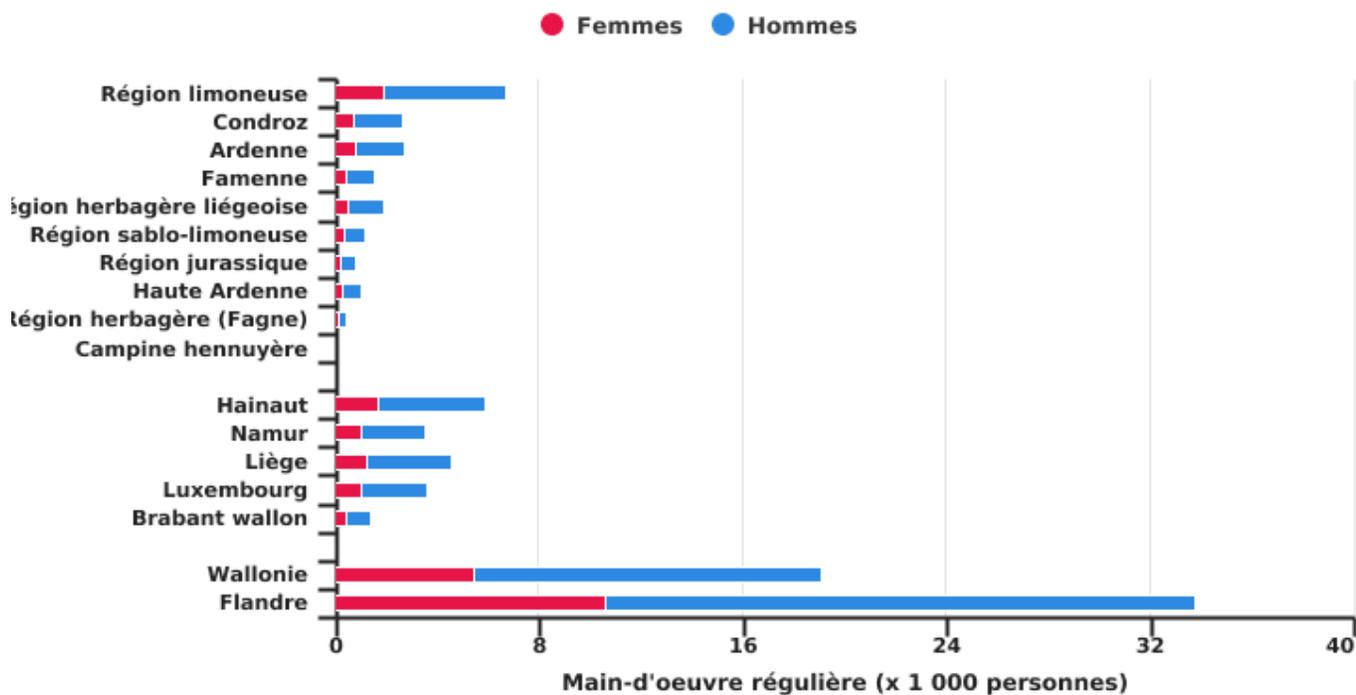
© SPW - 2022

### - La répartition de la main-d'œuvre sur le territoire n'est pas liée au genre

La répartition des personnes actives en agriculture entre les différentes régions agricoles, bien qu'en parfaite corrélation avec leur nombre d'exploitations, n'est pas spécifique au genre. Quelle que soit la région agricole, les femmes représentent plus ou moins 30 % de la main-d'œuvre régulière totale. Le raisonnement au niveau provincial est identique.

Si la répartition de la main-d'œuvre selon le genre évolue peu au cours du temps en Wallonie, en revanche, la Flandre a connu un léger phénomène de féminisation de la main-d'œuvre régulière, jusqu'en 2013, avec en moyenne 36 % de femmes. En 2020, ce phénomène tend à s'inverser et la répartition entre les hommes et les femmes est de respectivement 69 et 31 %.

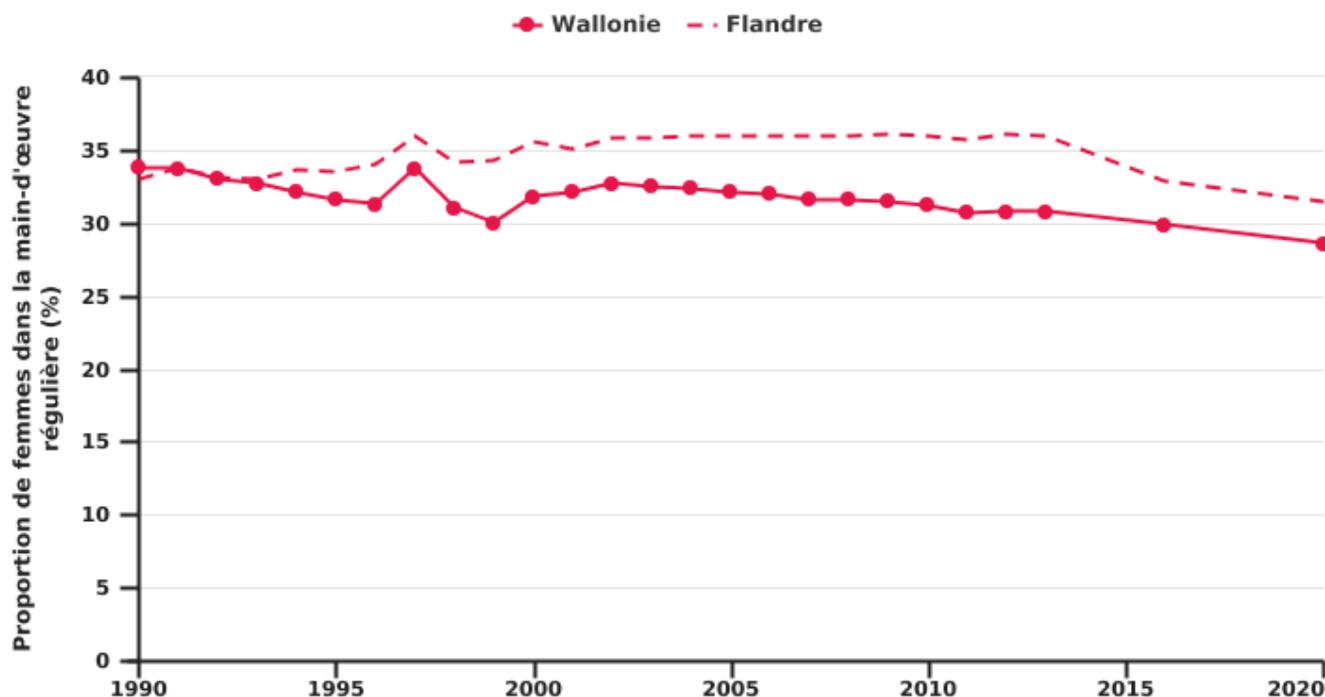
## Répartition de la main-d'œuvre régulière selon le genre en Wallonie et en Belgique en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la proportion de femmes dans la main-d'œuvre régulière



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le rôle de la main-d'œuvre en agriculture varie fortement selon le genre

En 2020, une femme sur deux aide son conjoint sur l'exploitation, lui octroyant le statut de "conjoint". Cette proportion représente 10 % de moins qu'en 1990.

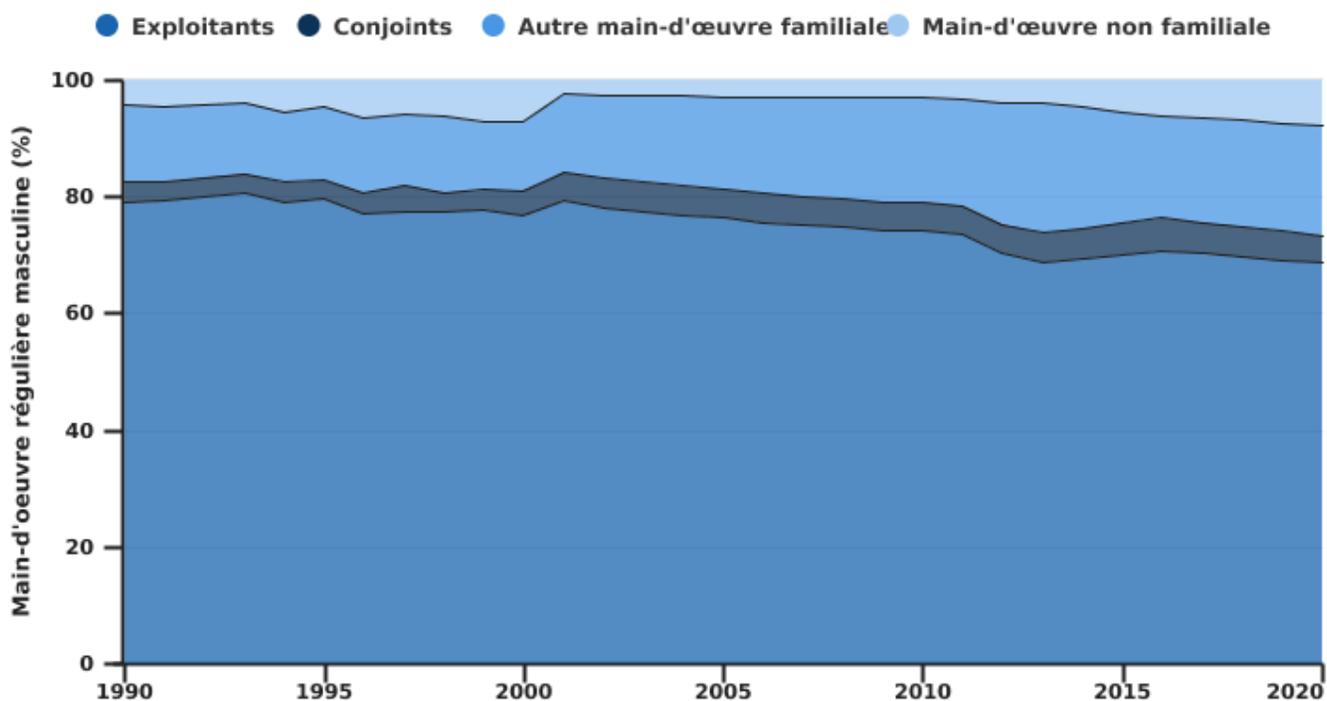
Le statut de cheffe d'exploitation concerne trois femmes sur dix. Et par conséquent 16 % des fermes wallonnes sont exploitées par des femmes. Cette proportion a peu évolué depuis 1990 où 17 % des exploitations étaient tenues par des femmes.

L'évolution la plus marquée concerne les autres types de main-d'œuvre : les autres membres de la famille et la main-d'œuvre non familiale. En 2020, quasiment une femme sur six tient un de ces rôles, alors qu'au début des années '90, cela représentait seulement 6 % des femmes. Cela correspond, à cette époque, à 32 % de l'ensemble de la main-d'œuvre régulière féminine.

Presque 70 % des hommes travaillant en agriculture sont considérés comme "chef d'exploitation". Ce pourcentage a légèrement diminué depuis 1990 où 79 % des hommes avaient ce rôle.

Même si le rôle de conjoint est peu fréquent chez les hommes (5 %), il tend à se masculiniser légèrement au cours du temps. Les hommes représentaient un conjoint sur dix en 1990 et, en trente ans, cette proportion a doublé.

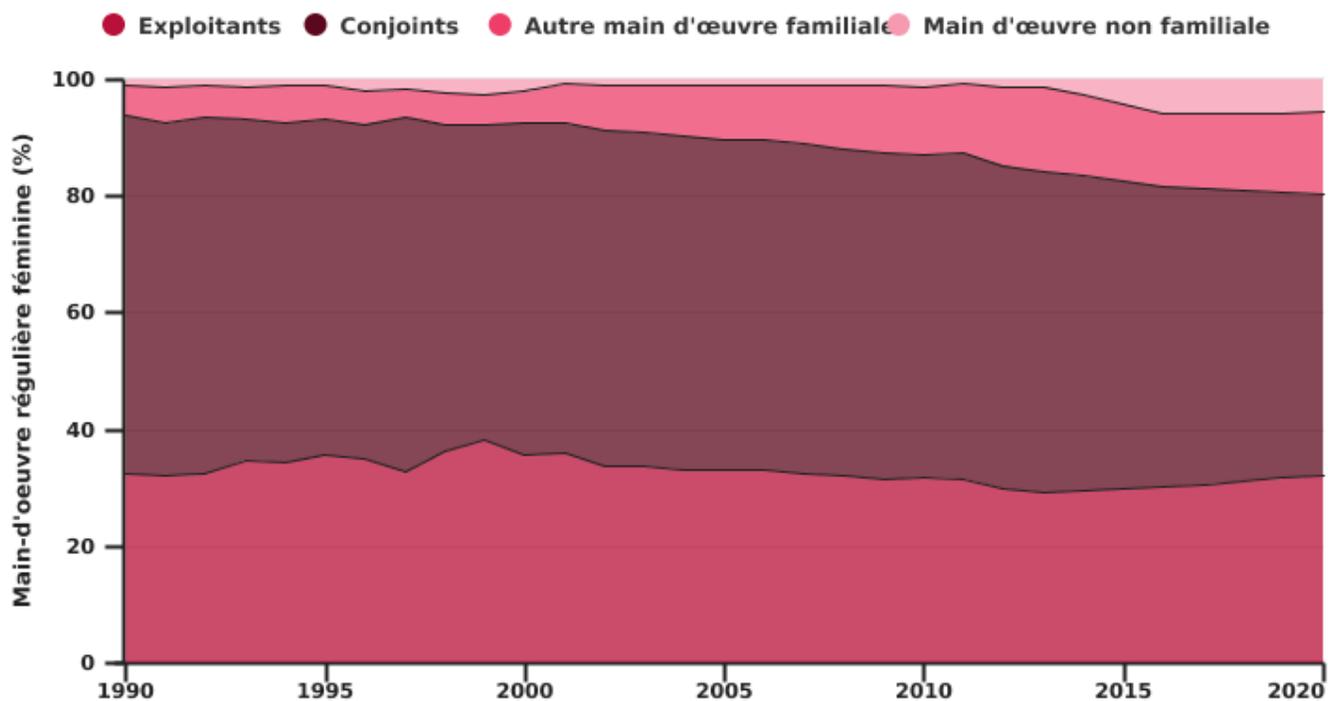
## Répartition de la main-d'œuvre régulière masculine selon le rôle



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

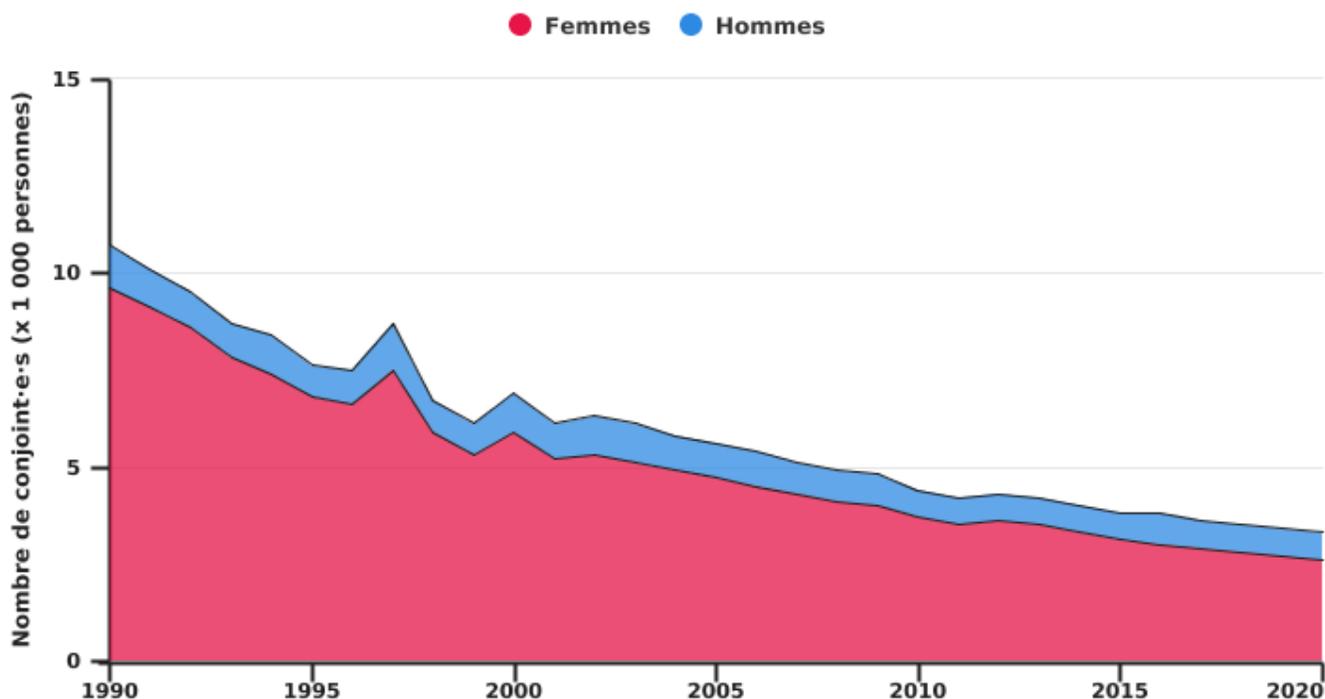
## Répartition de la main-d'œuvre régulière féminine selon le rôle



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du nombre de conjoints selon leur genre



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Le temps de travail varie selon le genre et le rôle que les personnes exercent sur l'exploitation

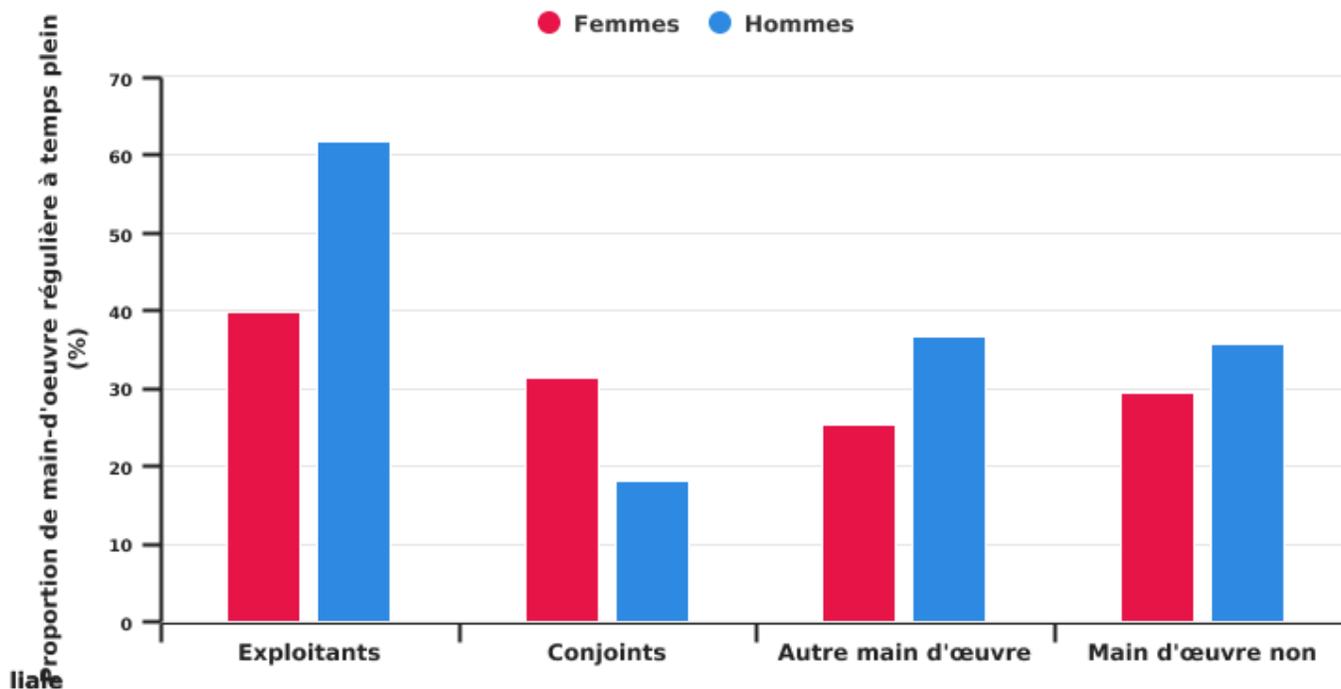
En 2020, 33 % des femmes travaillent à temps plein sur l'exploitation. Mais cette proportion est variable en fonction du rôle qu'elles ont au sein de l'exploitation. En effet, le régime de travail « temps plein » est légèrement plus fréquent dans le cas des cheffes d'exploitation et des conjointes (respectivement 40 et 31 %). En revanche, pour le reste de la main-d'œuvre dite familiale, le temps de travail partiel prédomine (75 %).

Le régime à temps plein était beaucoup plus fréquent en 1990, et occupait 60 % des femmes actives en agriculture. La diminution de ce régime de travail est particulièrement marquée pour les cheffes d'exploitation (- 24 %) par rapport aux conjointes (- 15 %). A l'heure actuelle, les femmes ont souvent une activité professionnelle en dehors de l'exploitation ce qui peut expliquer en partie cette diminution.

Les hommes sont majoritairement à temps plein (53 %) en 2020. La différence de régime de travail selon le rôle est beaucoup plus marquée chez les hommes. Alors que 62 % des chefs d'exploitation travaillent à temps plein, ce n'est le cas que d'un conjoint sur 5.

Le nombre d'hommes travaillant à temps plein a également diminué (- 18 %) depuis 1990 mais de façon moins importante que pour leurs homologues féminins. Le nombre de chefs d'exploitation à temps plein a diminué de 10 % et à l'inverse, la proportion de conjoints à temps plein est restée stable.

## Proportion de travailleurs à temps plein selon le genre en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Le profil des chef.fe.s d'exploitation est différent selon le genre

### - L'âge moyen, le niveau de formation ainsi que l'âge d'installation diffèrent selon le genre

L'âge moyen des femmes lorsqu'elles sont cheffes d'exploitation est de 57,2 ans, en 2020. Les femmes actives en agriculture sont, en moyenne, plus âgées qu'en 1990 (53,8 ans) soit un vieillissement moyen d'un mois et demi par an.

La moitié des femmes s'installe en agriculture avant 41 ans, avec un léger pic des installations à l'âge de 33 ans. Ce phénomène s'observe 10 ans plus tôt chez leur homologue masculin. Différentes raisons pourraient expliquer ce constat (maternité, première expérience professionnelle hors exploitation, etc.). Plus d'un quart des femmes s'installent après 50 ans, en partie à la suite à l'arrêt d'activité de leur mari.

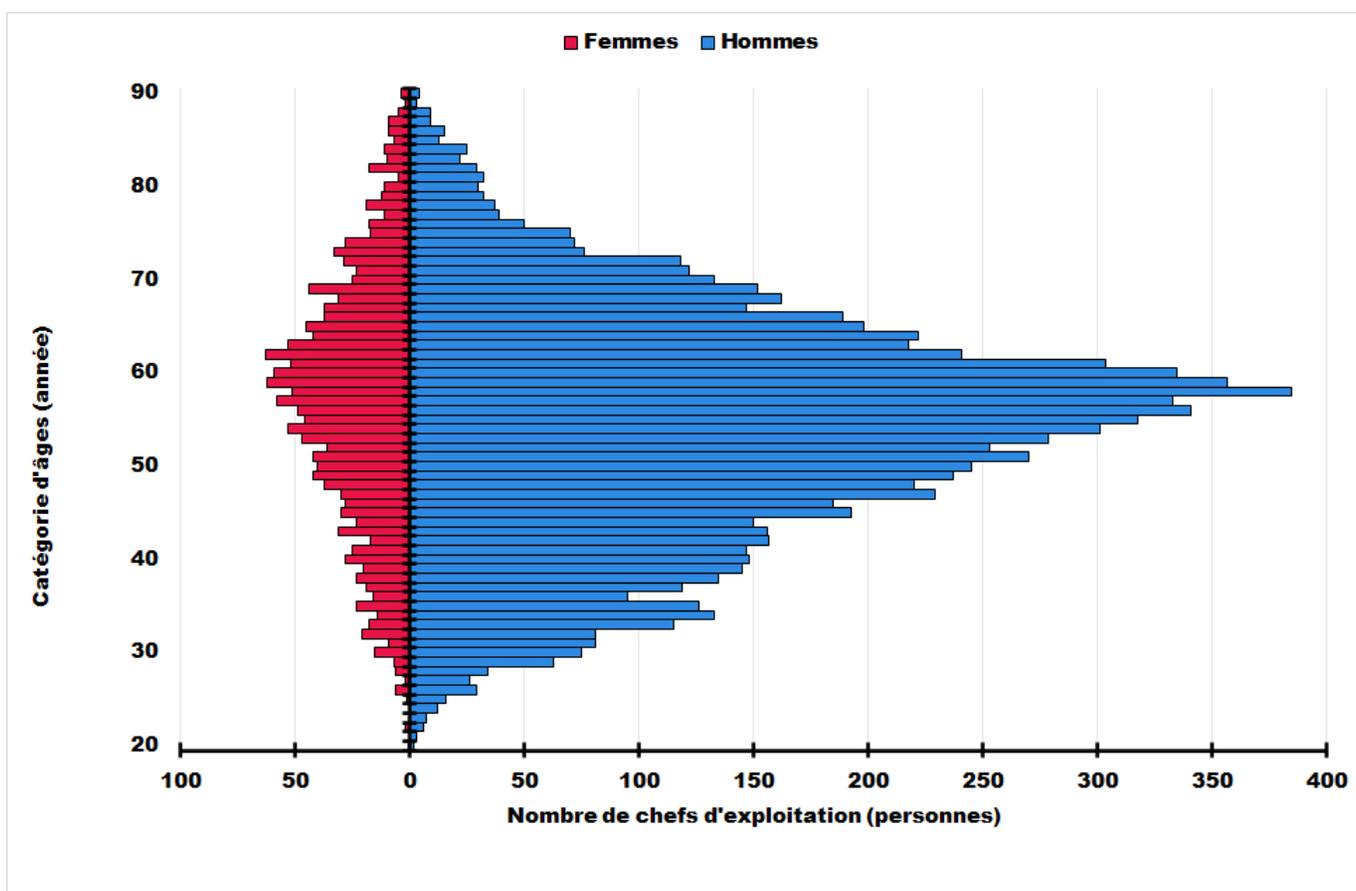
Seuls 12 % des femmes ont suivi une formation agricole complète et la majorité (74 %) disposent uniquement d'une expérience pratique. Cependant, comme pour les hommes, l'âge influence le niveau de formation des cheffes d'exploitation. 37 % de ces cheffes d'exploitation de moins de 30 ans ont une formation agricole complète.

Quant aux hommes chefs d'exploitation, ils ont en moyenne 54,2 ans en 2020. Ce chiffre a augmenté de 3 ans depuis 1990.

De manière générale, les hommes s'installent plus tôt que les femmes. La moitié des hommes s'est installée avant 30 ans et même 80 % avant 41 ans. Le pic d'installation se situe à 24 ans.

Les hommes ont globalement un niveau de formation plus élevé que les femmes. En moyenne, 22 % d'entre eux disposent d'une formation agricole complète et un homme sur deux a uniquement une expérience pratique. Pour les hommes de moins de 30 ans, ces chiffres s'améliorent : 40 % bénéficient d'une formation agricole complète et 20 % ont uniquement une formation pratique.

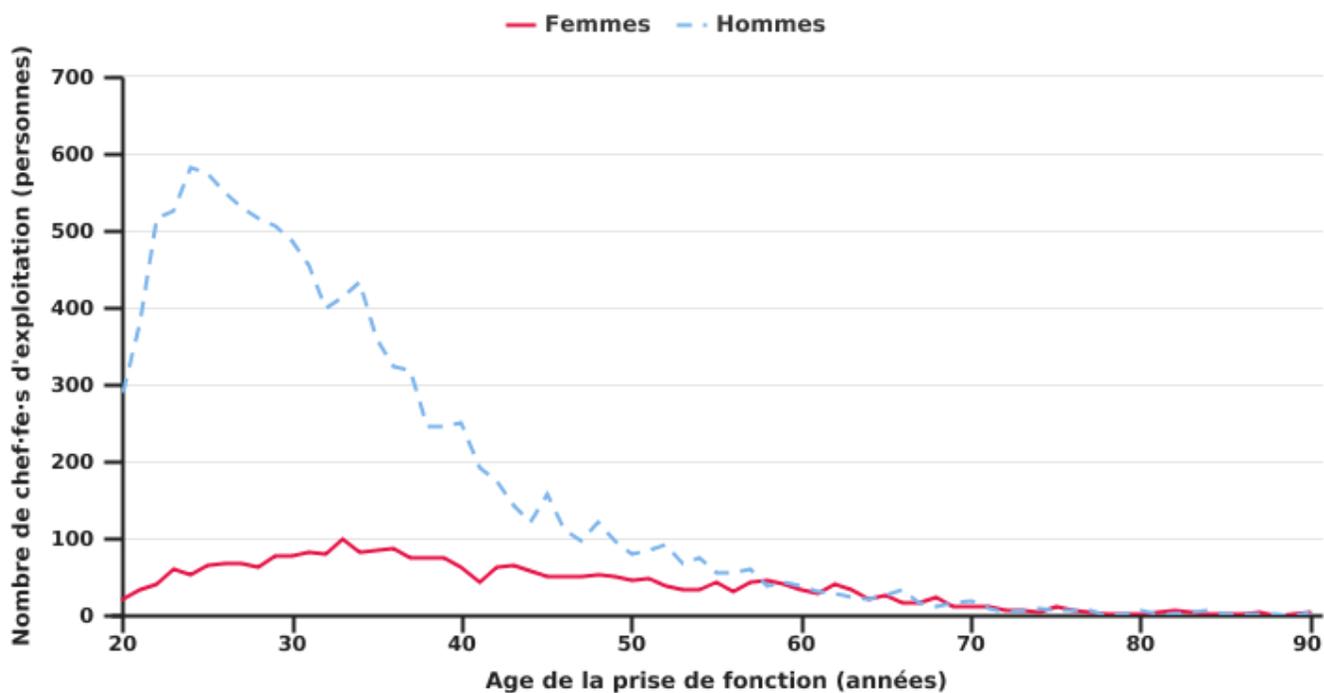
## Pyramide des âges des chefs d'exploitation en 2020



EAW\_Source : SPF Economie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

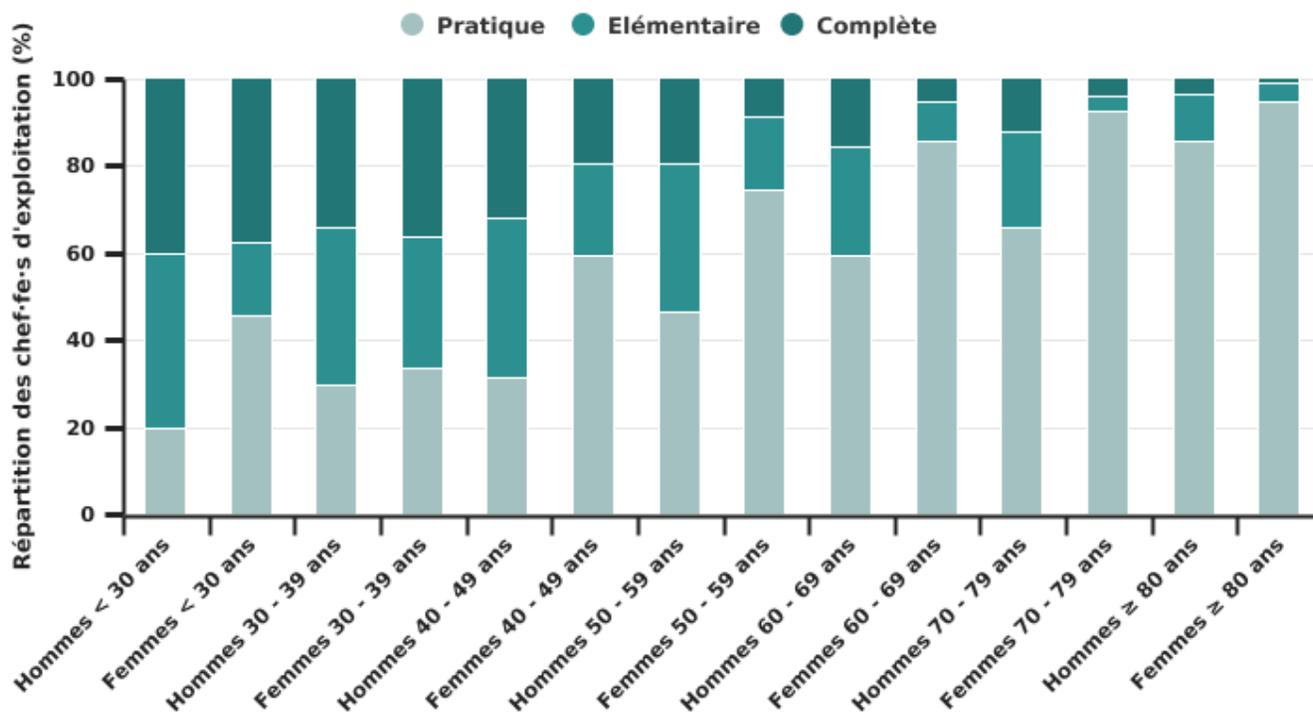
## Age de la prise de fonction des chefs d'exploitation de 2020 selon leur genre



EAW\_Source : OPW – SPW ARNE

© SPW - 2022

## Niveau de formation selon le genre et la tranche d'âge des chefs d'exploitation en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Hormis au sein des exploitations spécialisées en bovins laitiers, la proportion de femmes cheffes d'exploitation tend à augmenter pour toutes les OTE

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] ne peut s'effectuer que pour les exploitations professionnelles. En 2016, cela représente 88 % de la main-d'œuvre régulière

Contrairement à la main-d'œuvre totale, on observe des différences entre les genres selon l'OTE.

En 2020, dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux ou en grandes cultures, respectivement 16 et 19 % des chefs d'exploitations sont des femmes. Le constat est différent dans les élevages spécialisés en bovins laitiers où seulement 9 % des chefs d'exploitation sont des femmes.

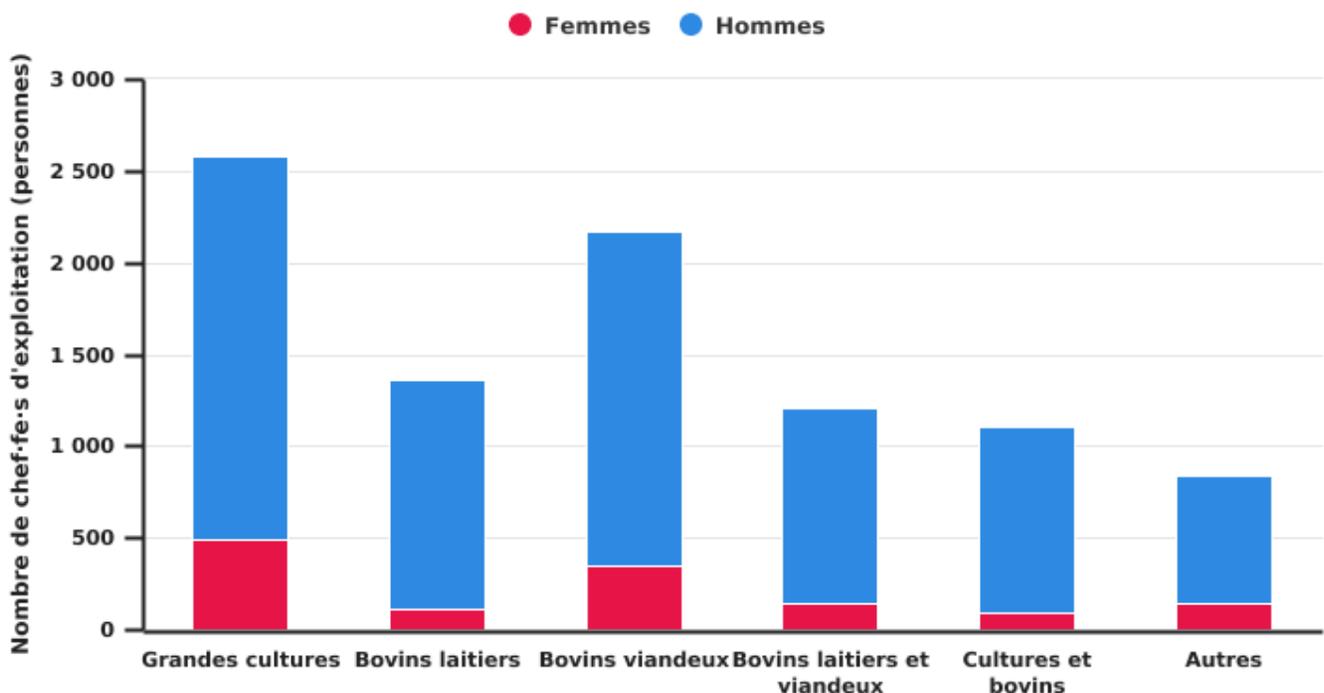
Si on regarde la répartition de l'ensemble des femmes cheffes d'exploitation, on constate que 63 % d'entre elles dirigent une exploitation spécialisée en bovins viandeux et en grandes cultures. Moins de 10 % des cheffes d'exploitations se retrouvent au niveau des élevages spécialisés en bovins laitiers.

En 1990, la proportion de femmes cheffes d'exploitation dans les élevages spécialisés en bovins laitiers était relativement identique à celle d'aujourd'hui. Mais vu le nombre important de ce type d'exploitation dans le paysage wallon au début des années '90, cette OTE rassemblait 30 % de l'ensemble des femmes cheffes d'exploitation en Wallonie. A contrario, même si en 1990, les exploitations spécialisées en bovins viandeux et en grandes cultures avaient déjà une proportion plus importante de femmes à leur tête, respectivement 13 et 10 %, ces OTE ne rassemblaient qu'un tiers de l'effectif des cheffes d'exploitation.

Si la proportion de chefs d'exploitation masculins est importante dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers et dans celles combinant les cultures et l'élevage de bovins (91 % dans les deux cas), ces deux OTE ne rassemblent que 29 % des chefs d'exploitation. Les exploitations spécialisées en grandes cultures et en bovins viandeux étant plus présentes en Wallonie, ce sont logiquement les deux OTE qui rassemblent le plus de chefs d'exploitation.

Au cours du temps, à l'exception des exploitations spécialisées en bovins laitiers, la proportion d'hommes chefs d'exploitation a diminué, au profit de leurs homologues féminins. En 1990, la majorité des chefs d'exploitations était à la tête d'élevages de bovins laitiers (36 %) ou d'exploitations combinant les cultures et les bovins (24 %).

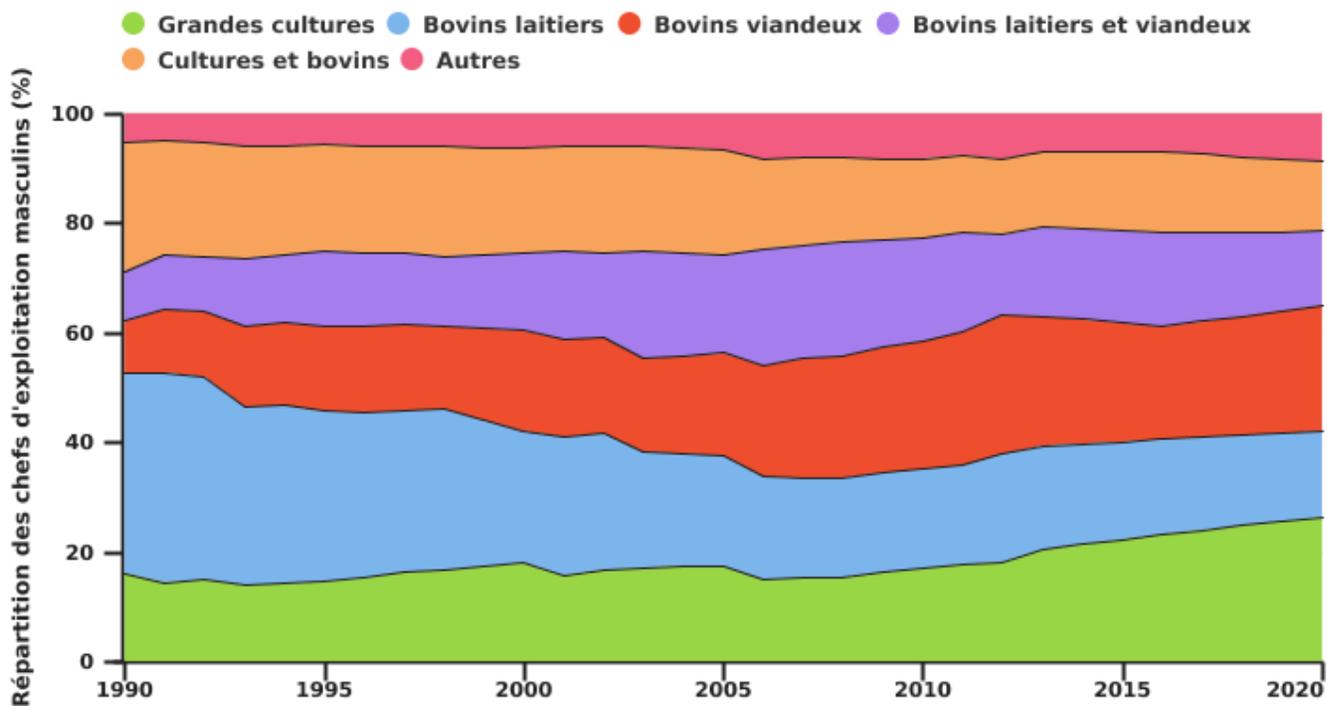
## Nombre de chefs d'exploitation professionnelle selon le genre et l'OTE en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

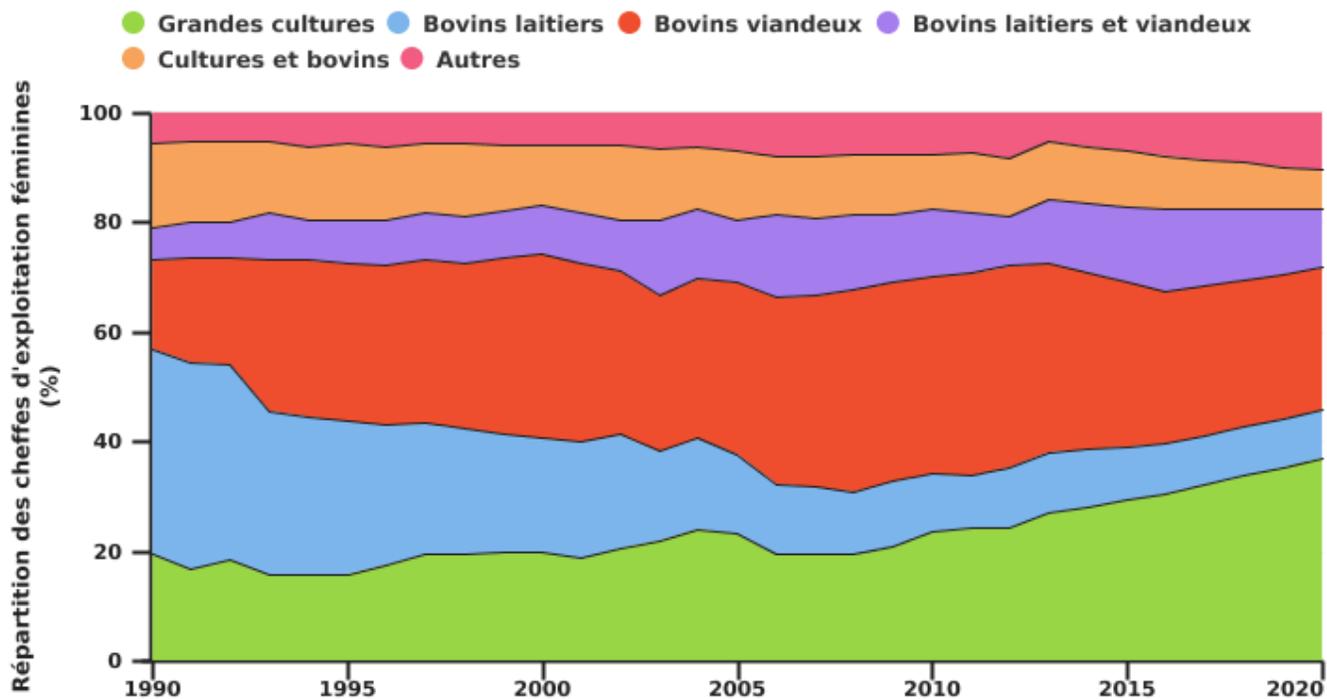
## Evolution des chefs d'exploitation professionnelle masculins selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

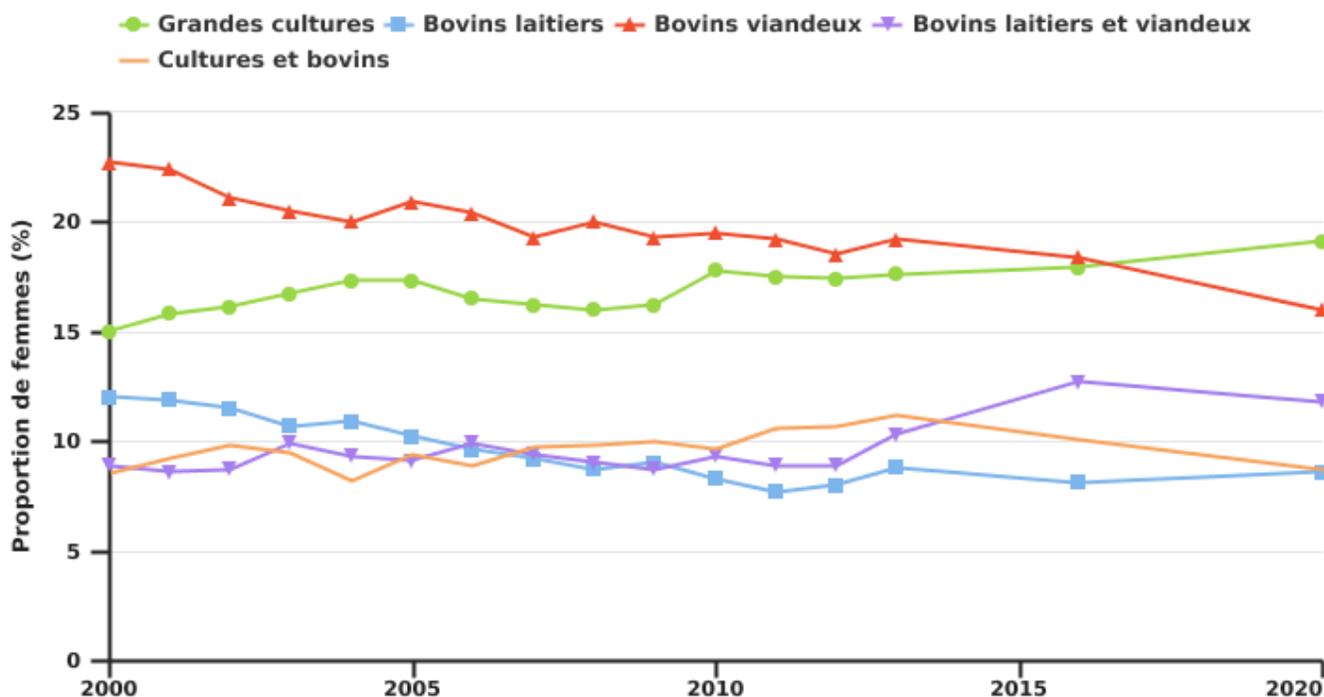
## Evolution des cheffes d'exploitation professionnelle féminines selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation professionnelle selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La répartition géographique des chef.fes d'exploitations influencée par le genre

En 2020, la proportion de cheffes d'exploitation selon la région agricole varie de 13 à 19 %. C'est la région herbagère liégeoise qui a la plus faible représentation féminine. Il s'agit également d'une région avec une forte présence d'exploitations spécialisées en bovins laitiers dont la proportion de femmes cheffes d'exploitation est moins importante. A l'inverse, les 19 % de cheffes d'exploitation se rencontrent en région jurassique, région fortement tournée vers l'élevage de bovins viandeux.

La proportion de chefs d'exploitation est plus importante dans la région herbagère liégeoise (orientée bovins laitiers) et dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse (orientées grandes cultures).

## **- Les cheffes d'exploitation gèrent des fermes plus petites que leurs homologues masculins**

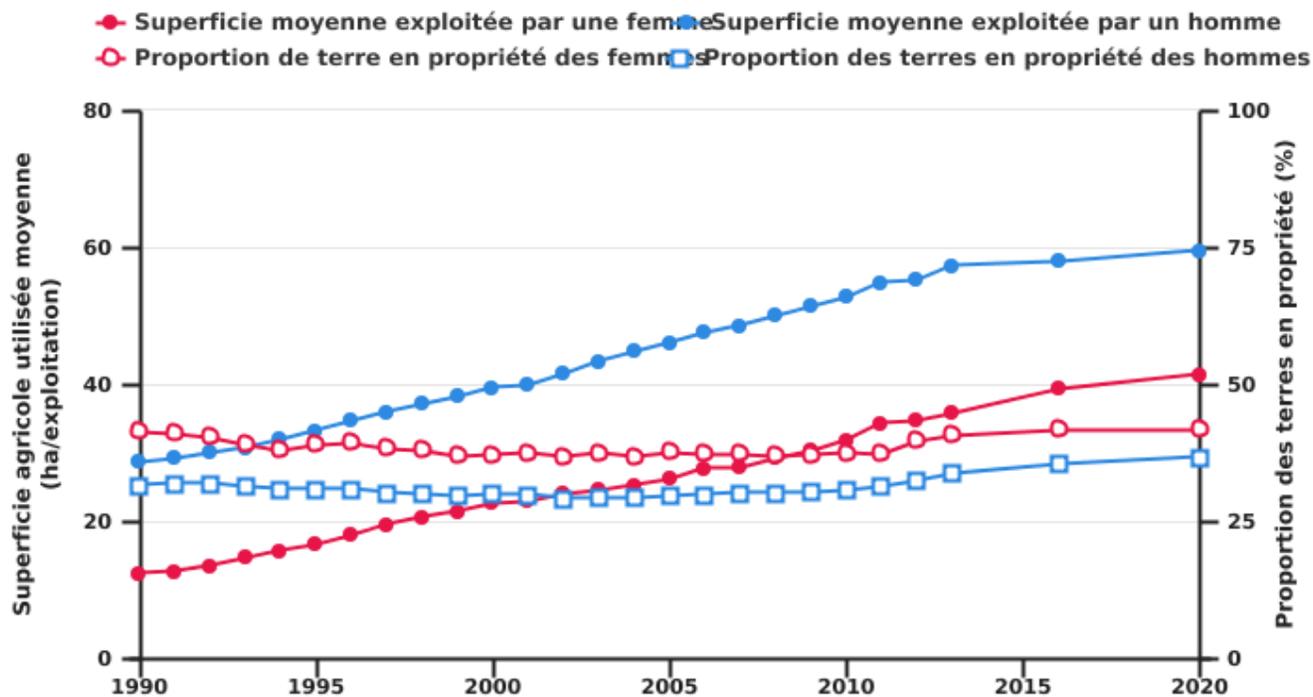
En moyenne, en 2020, les femmes cheffes d'exploitation disposent, en moyenne, de 41,5 ha de terres agricoles. Au total, elles gèrent 12 % de la superficie agricole utilisée [SAU] des exploitations, avec une présence renforcée au niveau des terres en agriculture biologique (22 % de la SAU en production biologique).

Elles sont propriétaires de 42 % des terres qu'elles exploitent. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que pour les hommes. D'une manière générale, le pourcentage de terres en propriété est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. On pourrait en conclure que les femmes sont plus propriétaires de leurs terres car elles gèrent des exploitations de plus petite dimension. Cependant, on constate que les femmes sont propriétaires d'un part plus importante de leurs terres quelle que soit la dimension de leur exploitation.

En 2020, les hommes disposaient, en moyenne, de 59,5 ha de SAU. Etant donné qu'ils sont plus nombreux et que leurs exploitations sont de plus grande dimension, les chefs d'exploitation exploitent 88 % de la SAU des exploitations. Les chefs d'exploitation sont en moyenne propriétaires de 37 % des terres qu'ils exploitent.

Quelle que soit l'OTE, les hommes chefs d'exploitation gèrent des exploitations de plus grande dimension que les femmes. A titre d'exemple, les chefs d'exploitation en grandes cultures, disposent d'une SAU moyenne majorée de 15,4 ha et, au niveau des exploitations spécialisées en bovins viandeux, d'un cheptel moyen augmenté de 17 vaches allaitantes par rapport à leur homologue féminine.

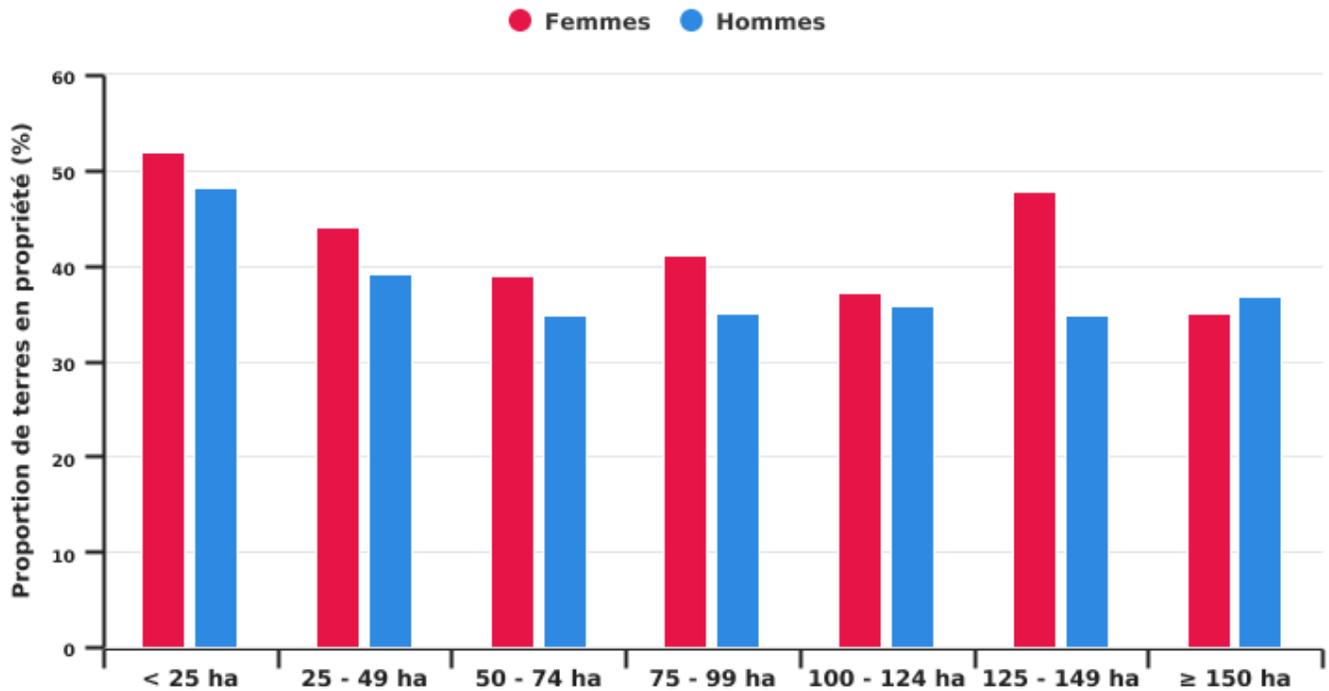
## Evolution de la superficie moyenne et de la proportion des terres en propriété selon le genre du chef d'exploitation



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Pourcentage des terres en propriété selon le genre du chef d'exploitation et la taille de l'exploitation en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

# Superficie Agricole Utilisée

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde la superficie agricole utilisée [SAU], soit la part du territoire wallon dédiée aux activités agricoles ; dans sa globalité et par exploitation ; selon une approche territoriale et par orientation technico-économique [OTE].**

**La superficie agricole utilisée représente 44 % de la superficie totale de la Wallonie avec peu d'évolution observée ces dernières décennies. En 2021, les exploitations occupent en moyenne une superficie de 58,2 ha. Les élevages bovins occupent majoritairement le paysage wallon.**

## La superficie agricole utilisée totale en Wallonie couvre 740 000 ha

En 2021, la SAU en Wallonie atteint 740 623 ha, soit [44 % du territoire wallon](#). Depuis 1990, elle a subi une faible diminution (2,5 %), essentiellement en raison des phénomènes d'artificialisation des terres agricoles comme la création de parcs industriels, d'habitat, la construction d'infrastructures de service public ou de voies de communication.

## - Les élevages bovins dominent le paysage wallon malgré un léger recul depuis 1990

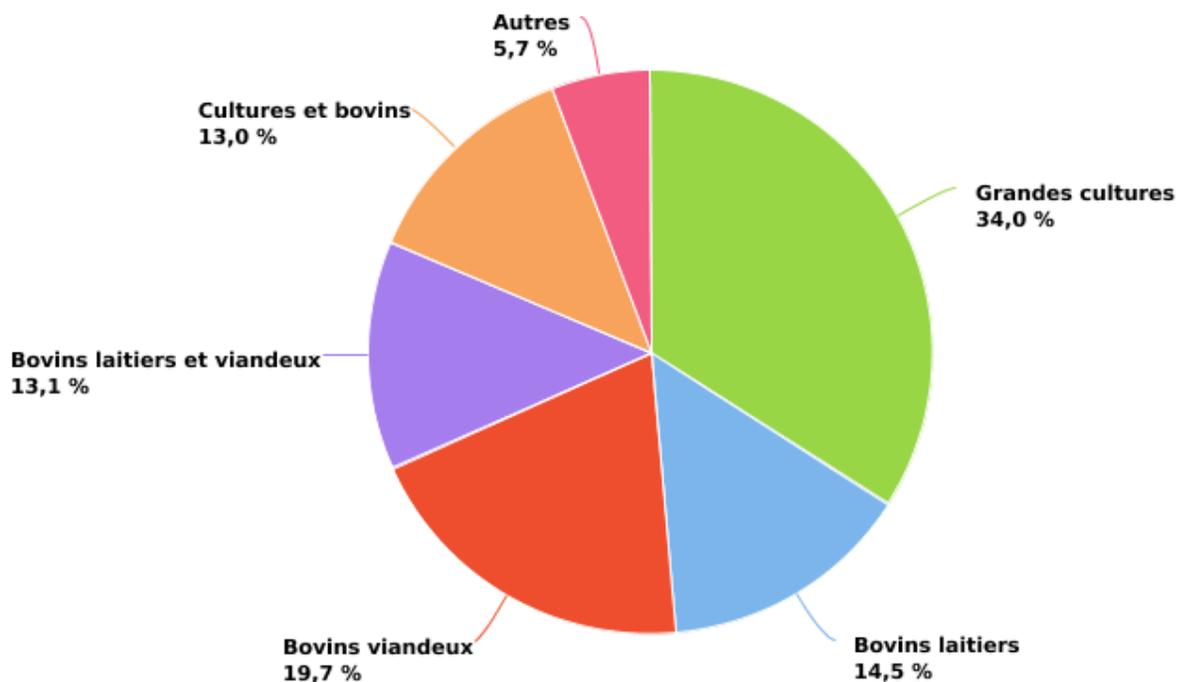
Il est important de souligner que l'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles. Ces dernières couvrent 97 % de la SAU wallonne.

Les exploitations orientées vers l'élevage de bovins (viandeux, laitiers ou combinant les deux productions) dominent clairement le paysage wallon, tant au niveau de l'emprise qu'elles ont sur le territoire qu'en ce qui concerne le nombre d'[exploitations](#). En effet, elles occupent la moitié de la SAU totale des exploitations dites professionnelles (47 %). A titre de comparaison, les exploitations spécialisées en grandes cultures occupent quant à elles 34 % de cette superficie.

Depuis 1990, la part de la SAU wallonne exploitée par des exploitations spécialisées en bovins est restée relativement stable. Cependant, les élevages spécialisés en bovins laitiers occupent deux fois moins de territoire qu'en 1990 (passant de 29 % du territoire wallon à 14 %) et cela malgré une superficie moyenne qui a doublé. Cela s'explique par une régression importante du nombre d'[exploitations laitières](#). Les hectares perdus ont été en partie redistribués aux autres exploitations bovines. A contrario, les superficies occupées par les exploitations spécialisées en grandes cultures

prennent de l'importance au niveau du paysage wallon (de 25 à 34 % de la SAU wallonne), par l'effet combiné d'une augmentation du nombre d'exploitations sur le long terme et de leur superficie moyenne (+ 12 % depuis 1990 dans les deux cas).

## Répartition de la superficie agricole utilisée des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

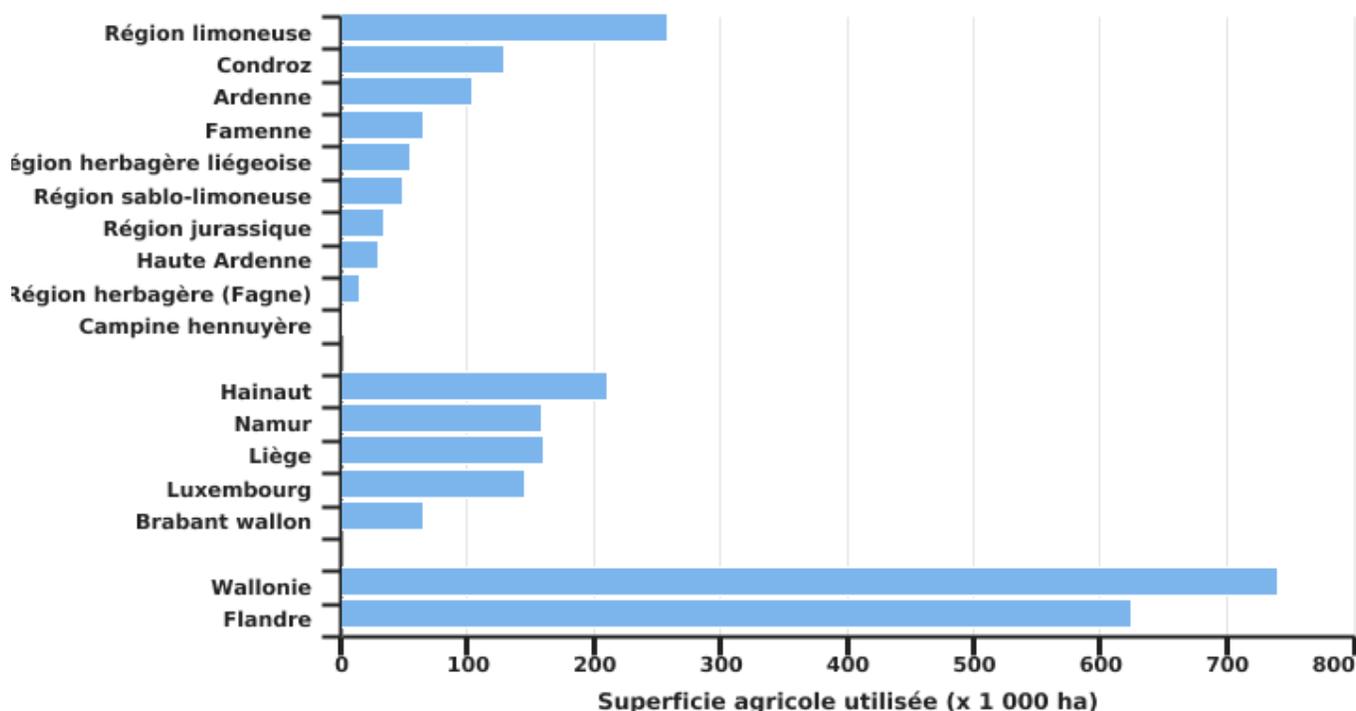
### - La Wallonie occupe 54 % de la superficie agricole utilisée nationale

En Wallonie, la **région** limoneuse dispose de la plus grande SAU couvrant à elle seule, plus d'un tiers de la SAU wallonne. Viennent ensuite le Condroz et l'Ardenne occupant respectivement 17 et 14 % de cette dernière.

Le Hainaut est la **province** dont la SAU est la plus importante avec plus de 210 000 ha, tandis qu'avec trois fois moins de superficie dédiée à l'agriculture, le Brabant wallon est la plus petite, ce qui n'est pas surprenant si l'on se réfère à la superficie globale de cette province. Toutefois, le Brabant wallon est la province qui consacre la plus grande part de son territoire aux activités agricoles.

La Wallonie occupe 54 % de la SAU **nationale** (1 368 315 ha en 2021).

## Répartition de la superficie agricole utilisée en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Une exploitation wallonne occupe en moyenne 58,2 ha de SAU

En 2021, la SAU moyenne par exploitation wallonne s'élève à 58,2 ha soit une superficie deux fois supérieure à celle de 1990.

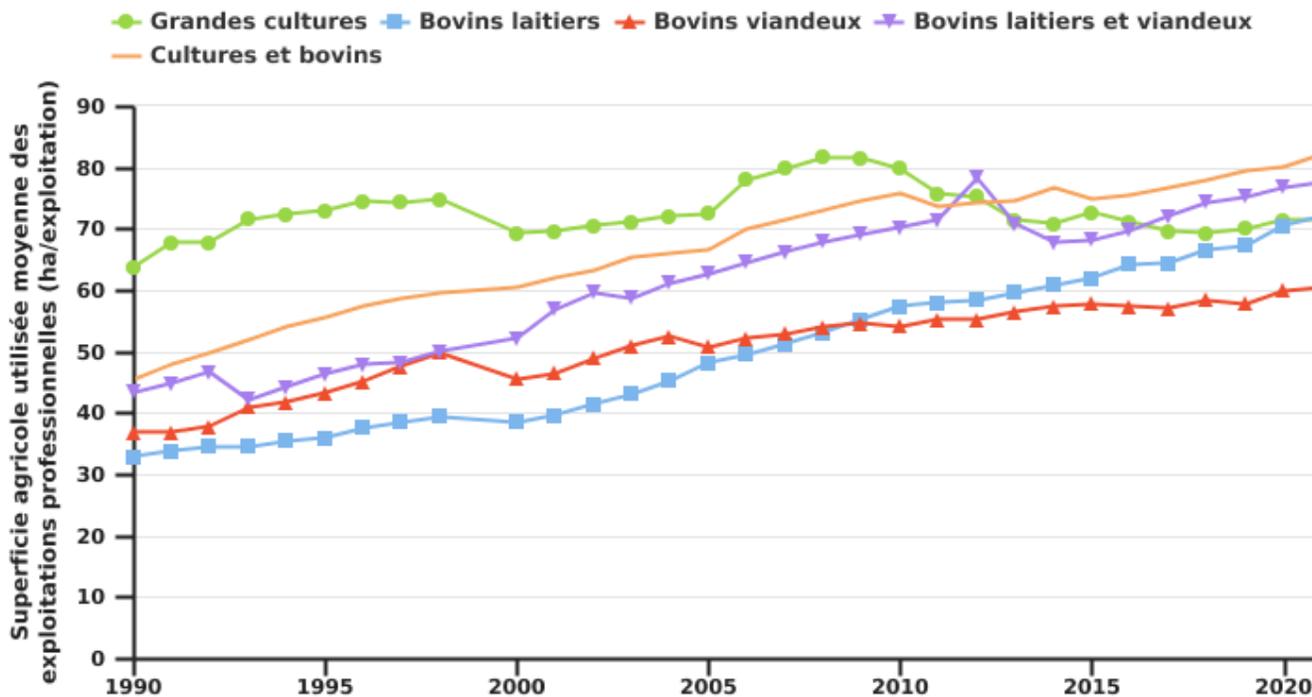
**- La SAU moyenne par exploitation est la plus importante en polyculture-élevage à l'inverse des élevages de bovins viandoux ; cependant ce sont les élevages de bovins laitiers qui progressent le plus depuis 30 ans**

En 2021, les exploitations combinant cultures et bovins ont la plus grande SAU moyenne par exploitation, s'élevant à 82,1 ha. Les exploitations spécialisées en bovins viandoux disposent d'une SAU moyenne par exploitation (60,6 ha) inférieure à la moyenne régionale des exploitations dites professionnelles (69,4 ha).

Depuis 1990, la SAU moyenne par exploitation a augmenté pour toutes les OTE mais de manière non homogène. La plus forte évolution se marque au niveau des élevages spécialisés en bovins laitiers qui ont vu leur SAU moyenne doubler passant de 32,9 ha à 72,1 ha en trente ans. A l'inverse, la SAU moyenne des exploitations spécialisées en grandes cultures a moins progressé (+ 12 % depuis 1990)

suite, entre autres, à l'intégration au cours du temps dans cette catégorie d'exploitations de plus petite taille, réorientées en productions végétales suite à l'abandon de l'élevage.

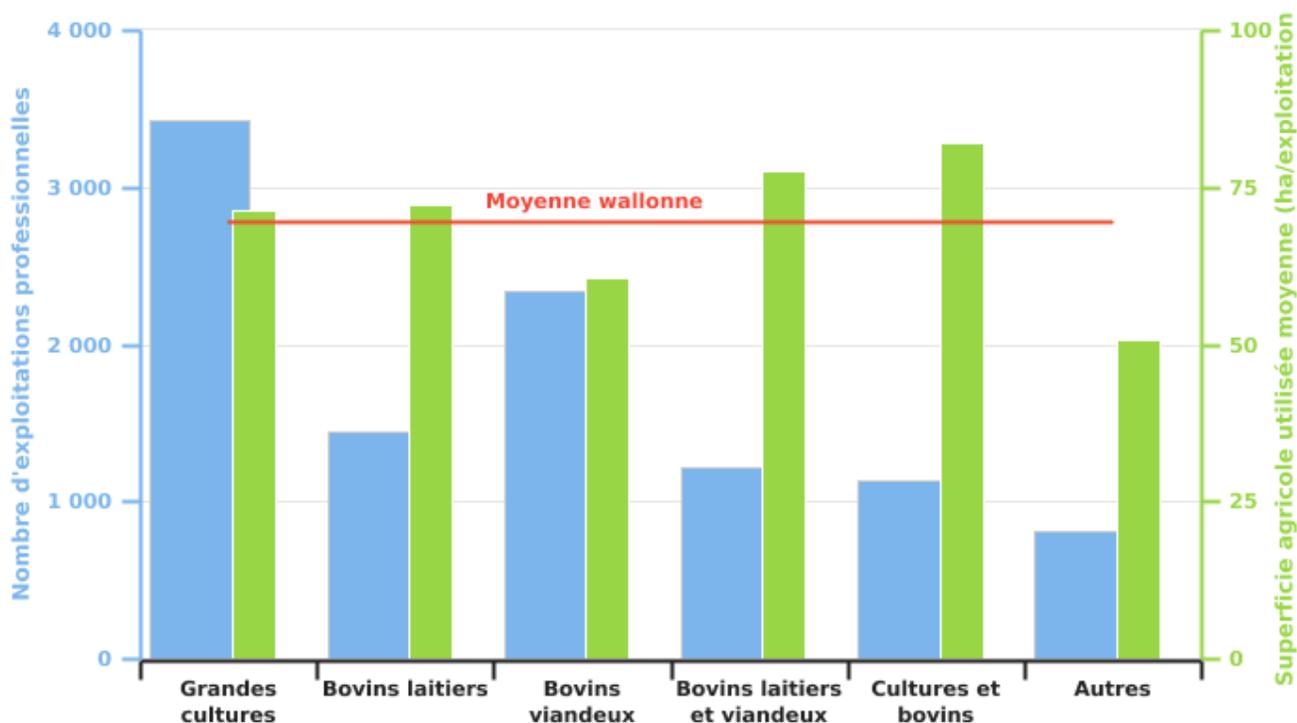
## Evolution de la superficie moyenne des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations professionnelles et superficie moyenne selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La progression de la SAU moyenne est la plus marquée dans les régions agricoles où, historiquement, les exploitations de petite taille dominent

En ce qui concerne les **régions agricoles**, le Condroz, la région jurassique et la Famenne se démarquent par une SAU moyenne par exploitation élevée. A contrario, les exploitations situées en région herbagère ou en Haute Ardenne sont de plus petite taille.

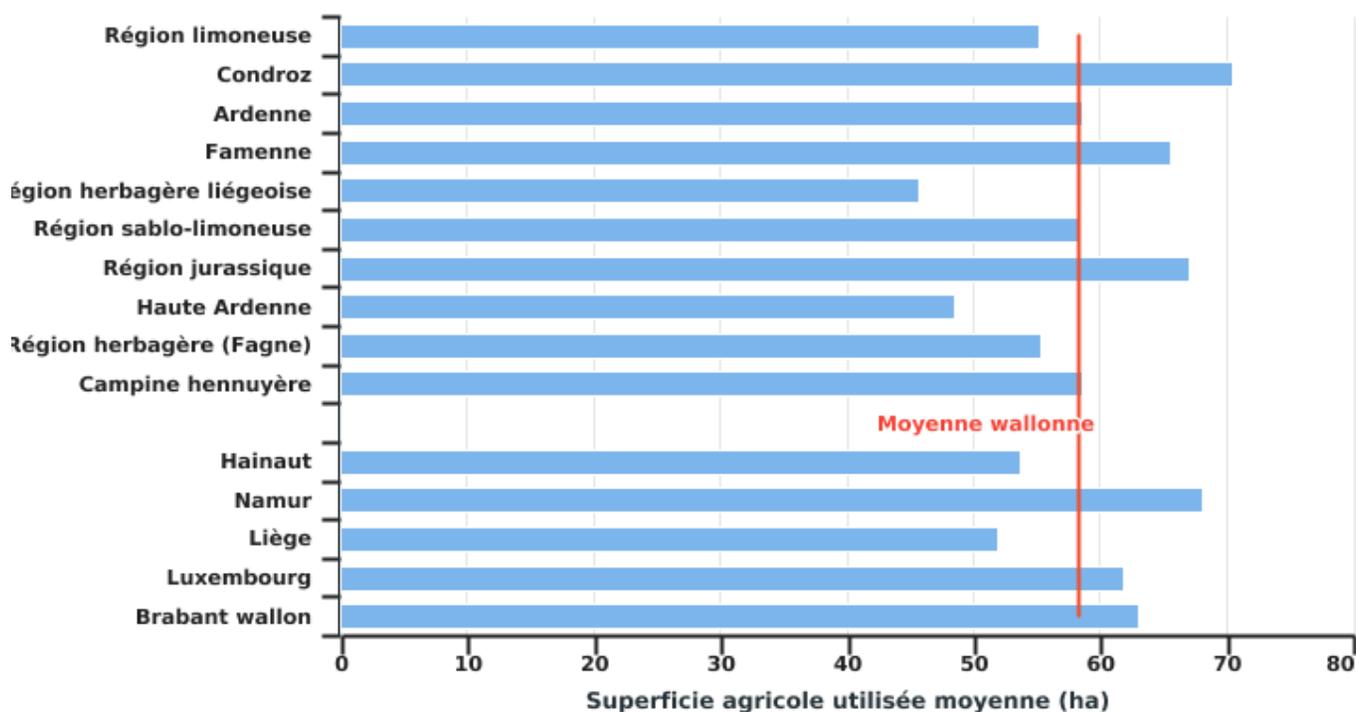
Si la SAU moyenne par exploitation progresse dans toutes les régions au cours du temps, cette évolution est différente au sein de chacune d'elles. Ce sont les régions dont la taille des exploitations était relativement faible et leur nombre important qui enregistrent l'évolution la plus significative. En effet, les petites exploitations ont tendance à disparaître, rendant disponibles des hectares de terre venant augmenter la taille des exploitations restantes. C'est le cas de la Haute Ardenne qui enregistre la plus forte progression avec une superficie moyenne multipliée par 3,5 en 3 décennies. A l'inverse, le Condroz, qui a la SAU moyenne la plus élevée, a le moins progressé et voit sa SAU moyenne se multiplier « seulement » par un facteur 2.

Les exploitations de la **province** de Namur sont, en moyenne, les plus grandes de Wallonie, tandis que celles des provinces de Liège et du Hainaut sont les plus petites.

En Belgique, la SAU moyenne par exploitation est de 38 ha en 2021. Les paysages agricoles wallon et flamand sont forts différents : alors qu'en Flandre on retrouve beaucoup d'exploitations horticoles ou hors sol (volaille et porcs), la Wallonie se caractérise par des exploitations bovines ou des grandes cultures avec une emprise territoriale forte. La densité d'exploitations est également nettement plus élevée dans le nord du pays. Ces différents éléments combinés expliquent une SAU moyenne par exploitation en Flandre (26,9 ha) deux fois moins importante qu'en Wallonie.

La superficie moyenne par exploitation en Belgique et celle de la **Flandre** ont toutes les deux été multipliée par 2,5 depuis 1990.

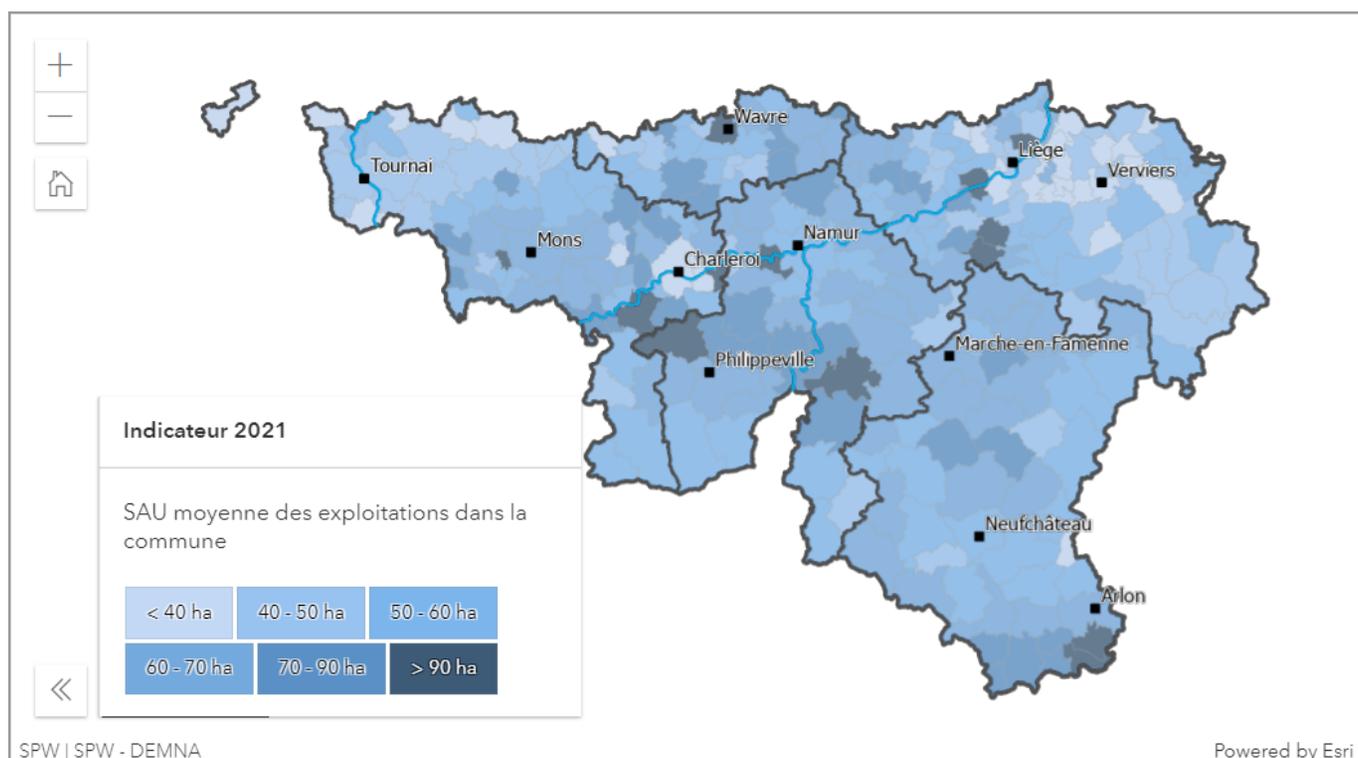
### Superficie moyenne des exploitations selon la région agricole ou la province en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition de la surface agricole utilisée par commune en 2021



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

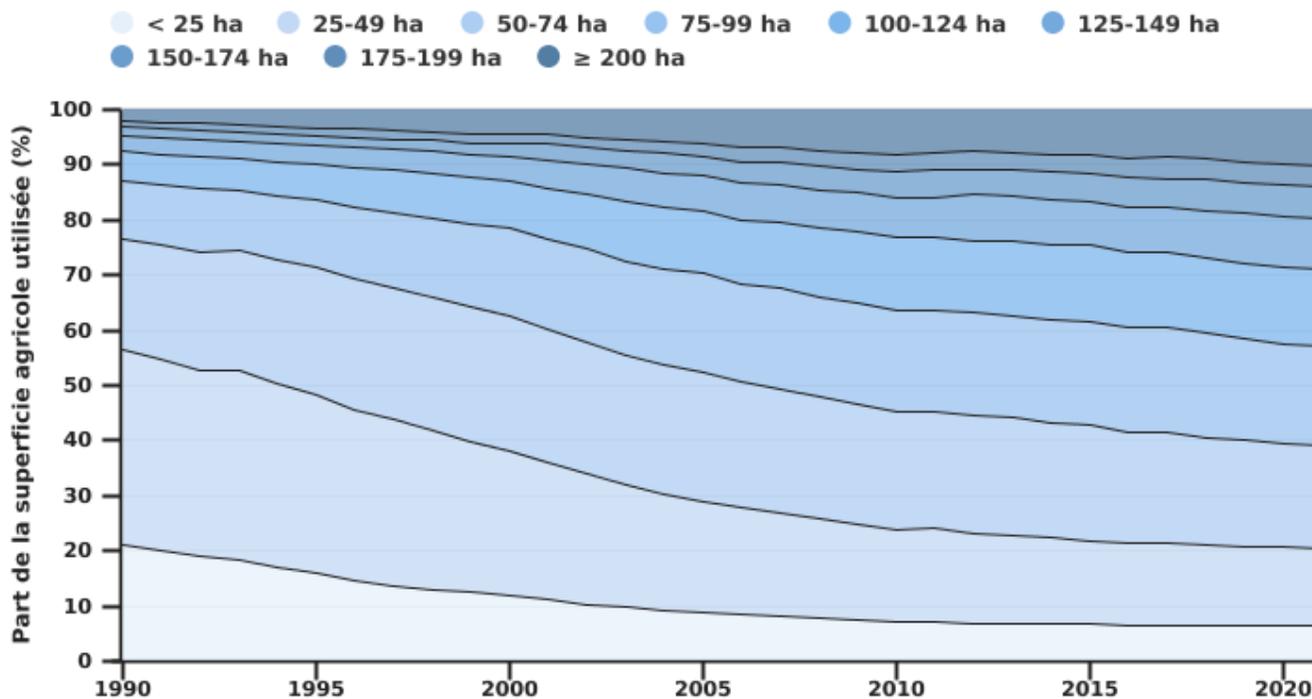
### Près de la moitié de la SAU wallonne est gérée par seulement 17 % des exploitations, celles de grande dimension (> 100 ha)

En 2021, les exploitations ayant moins de 25 ha de SAU représentent un tiers des effectifs mais n'occupent que 6 % de la SAU wallonne. A l'inverse, 43 % de la SAU wallonne sont gérés par 17 % des exploitations, celles de grande dimension, c'est-à-dire de plus de 100 ha. Ces fermes disposent en moyenne de 150 ha.

De façon globale, 60 % des exploitations disposent d'une superficie moyenne inférieure à la moyenne régionale (58,2 ha).

Au fil du temps, la taille des exploitations tend à augmenter, et leur nombre à diminuer. En 1990, seuls 2 % des 29 000 fermes wallonnes exploitaient plus de 100 ha. En 2021, avec deux fois moins d'exploitations en Wallonie, les fermes de grande dimension représentent 17 % de l'effectif total et exploitent trois fois plus de SAU, soit une progression de 200 000 ha.

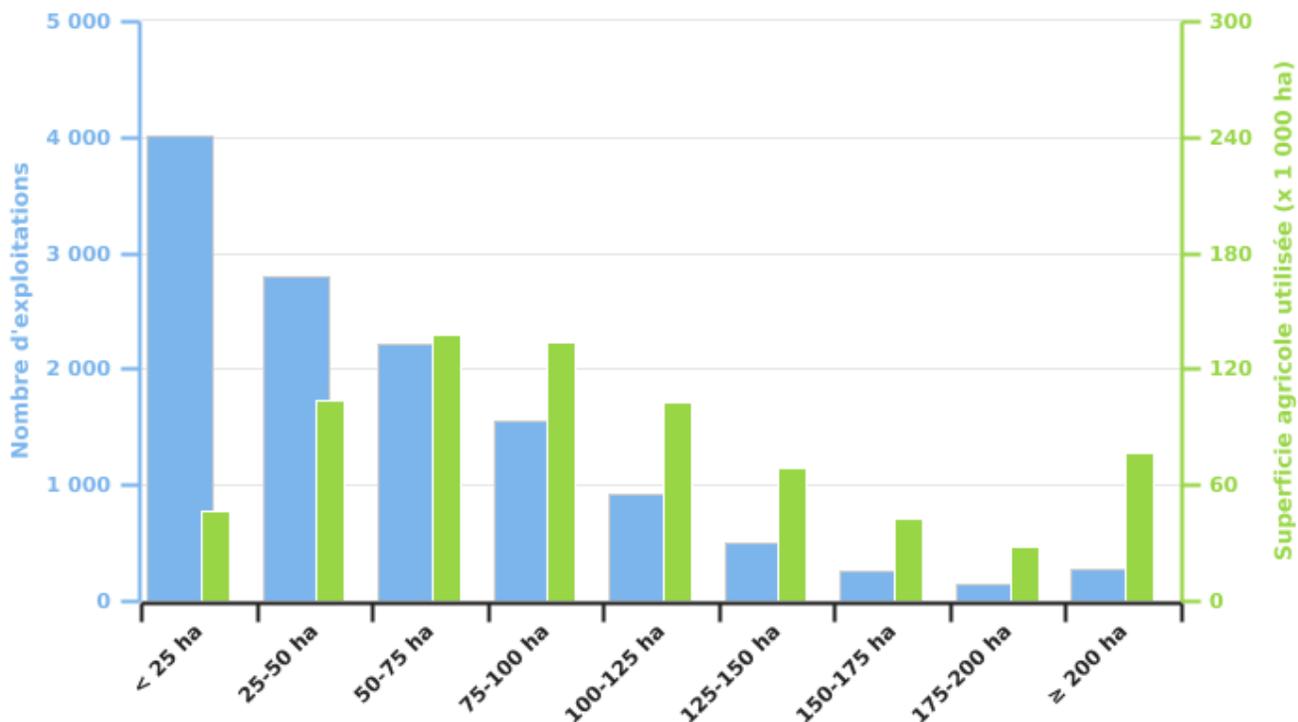
## Part de la superficie agricole utilisée en fonction de la taille des exploitations



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations et superficie agricole utilisée selon la taille des exploitations en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Source :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Productions végétales

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

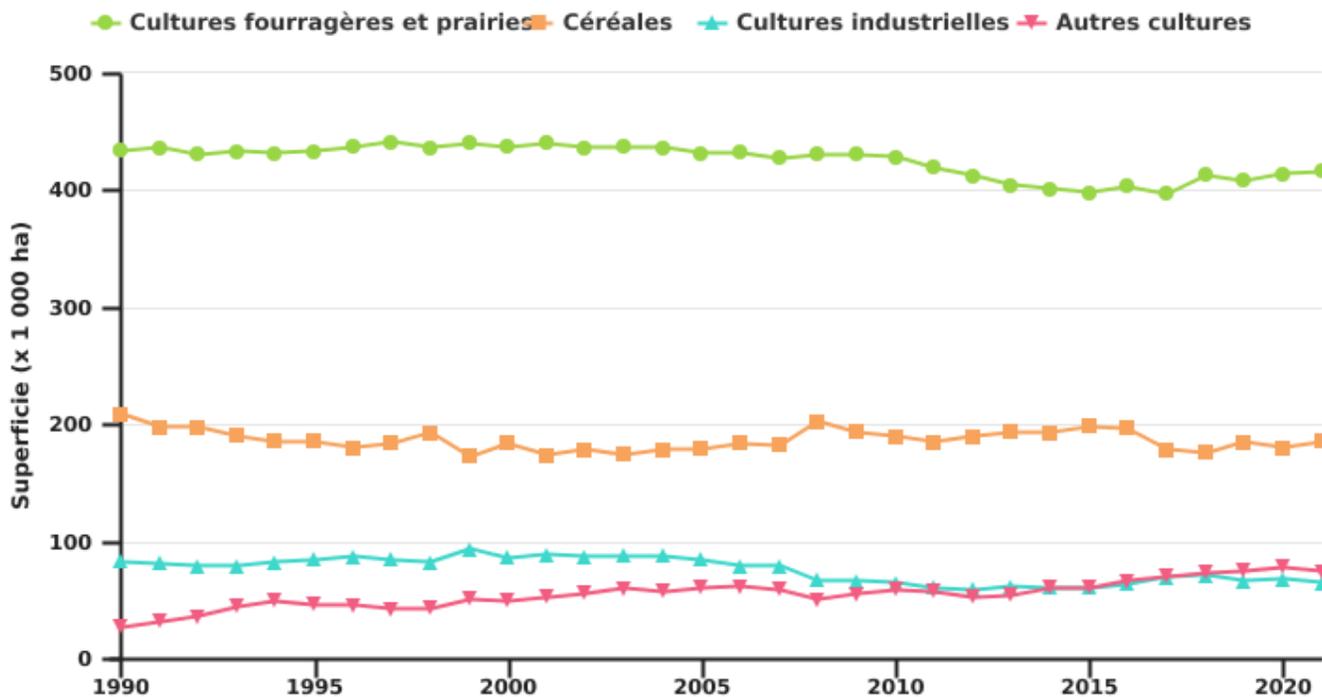
**Cette fiche présente la répartition de la superficie agricole utilisée [SAU] wallonne selon les productions végétales qui y sont implantées : les superficies fourragères, les céréales, les cultures industrielles et les autres cultures.**

**La part de chaque production végétale évolue peu depuis 1990. En 2021, les cultures fourragères dominent toujours le paysage et couvrent plus de la moitié de la SAU wallonne. La première culture commercable reste le froment d'hiver avec 17 % de la SAU. Les hectares semés en betteraves sucrières diminuent, ainsi que ceux consacrés à la culture de pommes de terre, et ce pour la première année depuis 2015.**

## **Les productions fourragères occupent 56 % de la SAU wallonne, pourcentage stable depuis 1990**

On entend par production fourragère l'ensemble des cultures destinées à l'alimentation animale, ainsi que les prairies qu'elles soient permanentes ou temporaires. En 2021, ces productions couvrent 416 650 ha, soit plus de la moitié de la SAU en Wallonie. Leur importance confirme le poids du secteur de l'élevage bovin dans le paysage agricole wallon. Un hectare sur quatre est consacré aux céréales et un peu moins de 10 % de la SAU est dédié aux cultures industrielles. Sous l'appellation « cultures industrielles », est repris l'ensemble des cultures qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et doivent subir une transformation par des procédés élaborés. Cette répartition est restée relativement stable dans le temps.

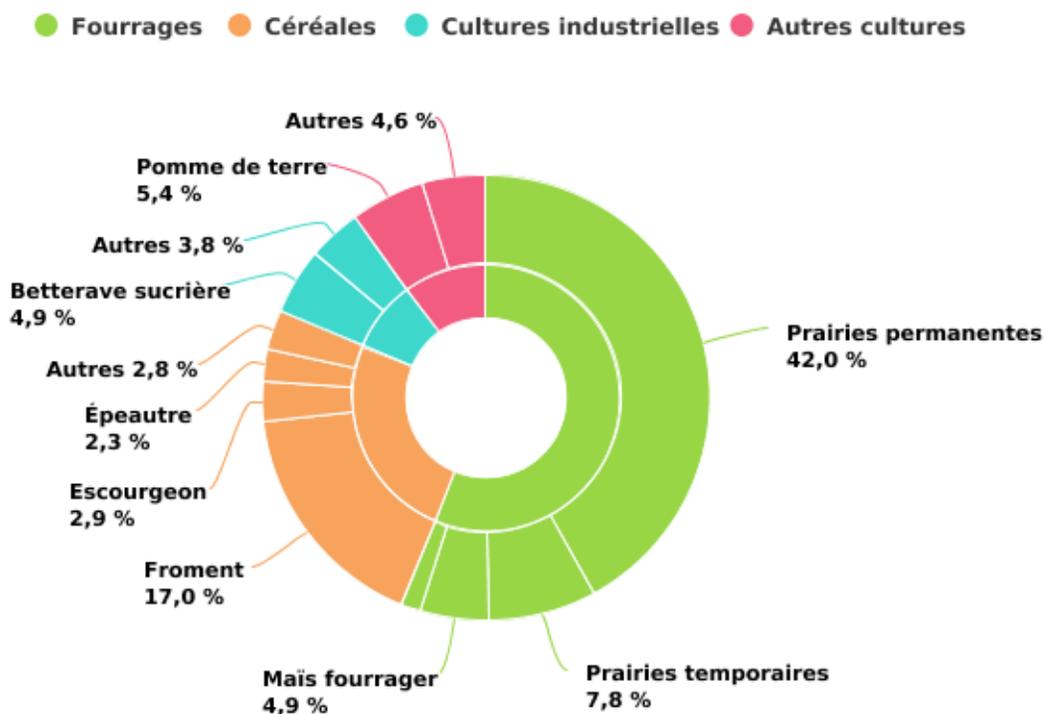
## Evolution des superficies des productions végétales



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition de la superficie agricole utilisée selon les productions végétales en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Tout au long des trois dernières décennies, les prairies permanentes restent la première production fourragère en Wallonie

En 2021, sur les 416 650 ha de superficie fourragère, les prairies permanentes restent dominantes avec 75 % du total concerné. Le maïs fourrager et les prairies temporaires occupent majoritairement le reste de cette superficie.

Depuis 1990, malgré une diminution du nombre d'hectares de prairie permanente d'un peu plus de 53 500 ha (-15 %), la répartition entre les différents fourrages a relativement peu évolué.

Les superficies en prairie permanente sont liées positivement à l'importance des élevages bovins au niveau des **provinces** ; par ordre décroissant : Luxembourg, Liège, Namur, Hainaut et Brabant wallon. A contrario, la culture de maïs fourrager est inégalement répartie sur le territoire wallon. Le Hainaut représente à lui seul 40 % des superficies répertoriées en maïs fourrager.

La Wallonie regroupe deux tiers des prairies permanentes belges en 2021, tandis que la **Flandre** regroupe deux tiers des cultures fourragères sur son territoire. En effet, la Wallonie est plus orientée

vers l'élevage de bovins qui exige une surface prairiale importante ; à l'opposé la Flandre est plus axée vers des élevages hors sol.

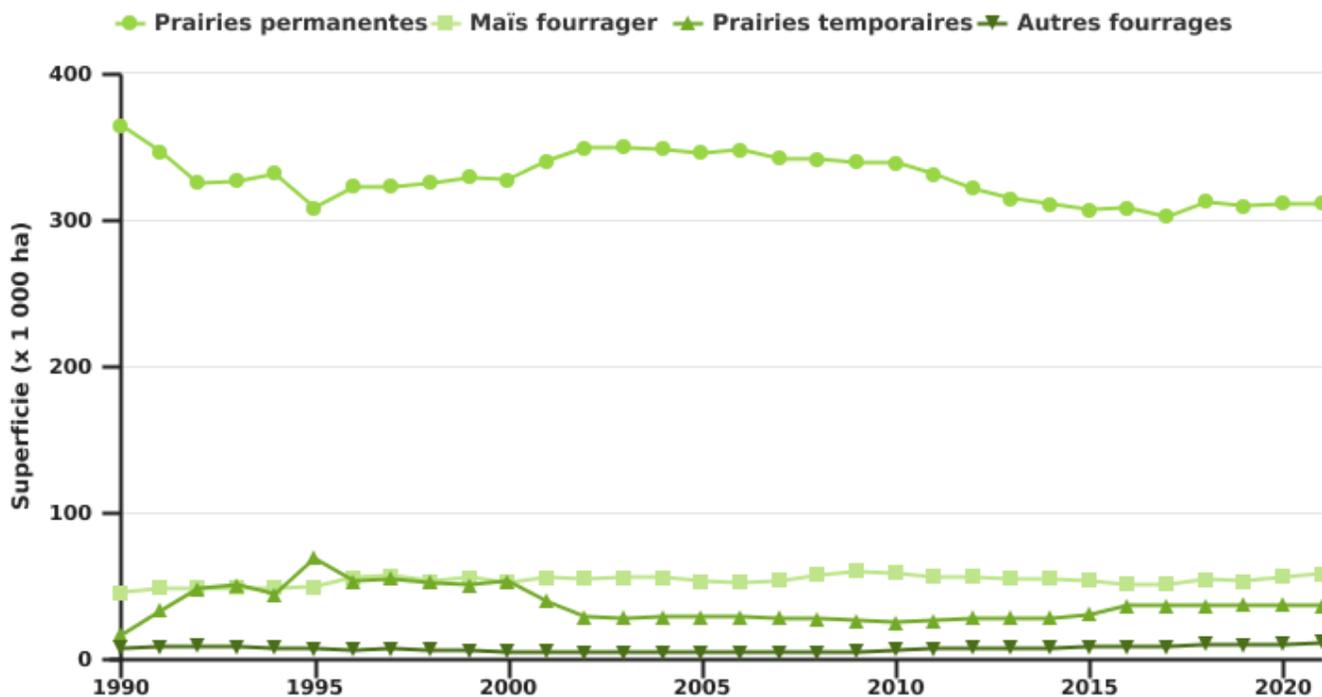
### ***Evolution au cours du temps des superficies fourragères***

L'évolution des superficies en prairie permanente doit s'observer à la lumière de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la rentabilité des grandes cultures, et inversement les difficultés rencontrées par l'élevage, ont entraîné la conversion de certaines prairies en terres arables. En parallèle, l'intensification des pratiques culturales a provoqué l'abandon des cultures sur les moins bonnes terres. Et pour finir, l'évolution des techniques d'élevage a permis d'accroître la charge en bétail permettant aux éleveurs de produire de façon équivalente sur moins d'hectares. Ces trois éléments combinés ont réorganisé une partie du paysage wallon conduisant parfois à la conversion de certaines superficies à un usage non agricole.

Pour éradiquer ce phénomène, le maintien des prairies permanentes a été, dès 1992, lors de la réforme de la politique agricole commune, soutenu par des régimes d'aide à la tête de bétail, limitant la charge en bétail par hectare et favorisant ainsi l'extensification des élevages.

Quant à la culture du maïs, elle n'a été adoptée dans nos régions qu'après la seconde guerre mondiale. Cependant, le maïs cultivé pour l'ensilage est rapidement devenu la principale culture fourragère, après les prairies permanentes. Le maïs permet l'obtention de hauts rendements et est bien valorisé par les bovins.

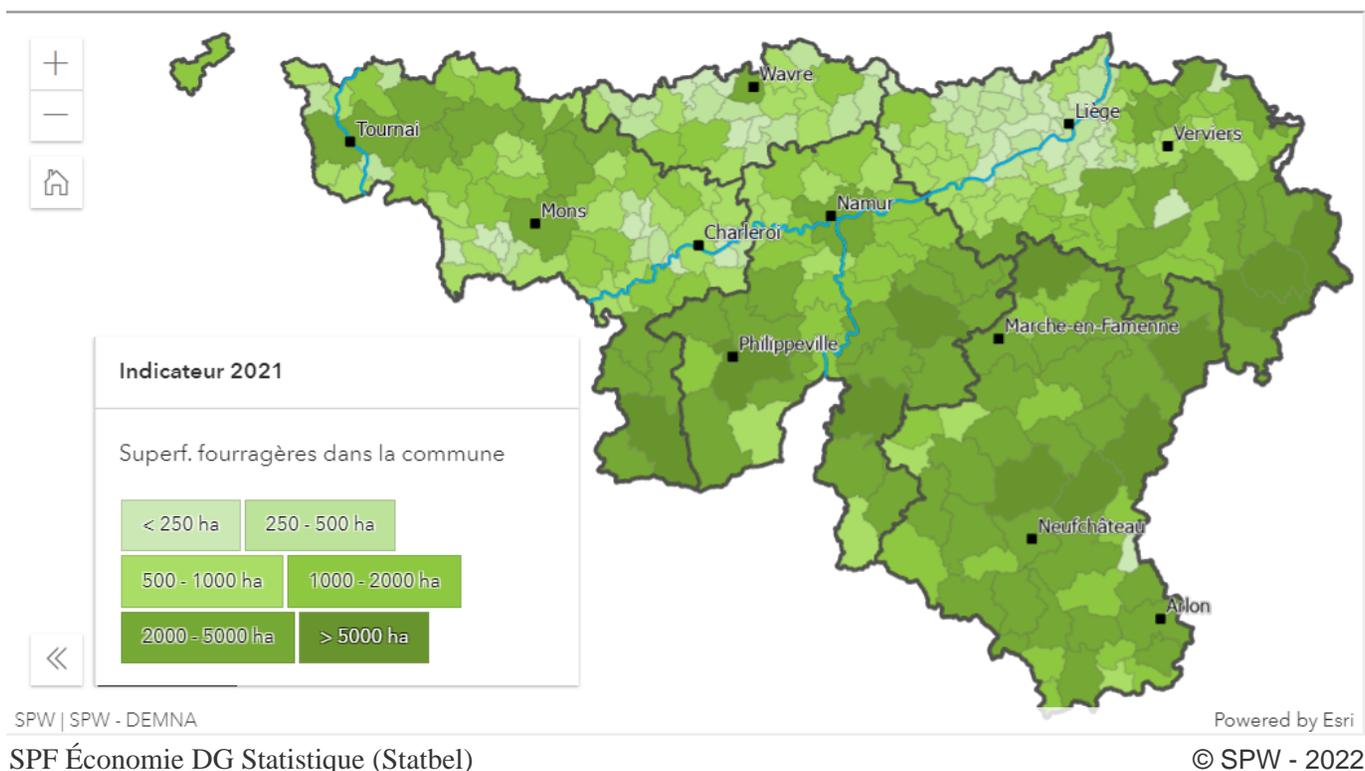
## Evolution des superficies fourragères



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des superficies fourragères par commune en 2021



### - Après une diminution des superficies en froment, cette culture a de nouveau la cote avec plus de 126 000 ha emblavés en 2021

En 2021, la culture céréalière la plus répandue reste le froment d'hiver avec 68 % de la superficie céréalière, suivi de loin par l'escourgeon (12 % de la superficie céréalière) dont la superficie a diminué de 60 % depuis 1990.

2016 restera une année marquante pour le secteur céréalier. En effet, une baisse de rendement de 29 % par rapport à 2015 et un prix le plus bas observé depuis 2009 ont pesé incontestablement sur la culture de froment d'hiver, au point d'influencer significativement les emblavements des années suivantes. Le stock important en céréales provenant de 2015, année exceptionnelle en termes de production, a démotivé certains agriculteurs qui ont globalement moinsensemencé de surfaces en 2017 et 2018. En 2018, à la faveur d'un prix plus favorable, certains agriculteurs ont été incités à remettre plus de froment d'hiver, d'où une légère progression des superficies emblavées depuis 2019.

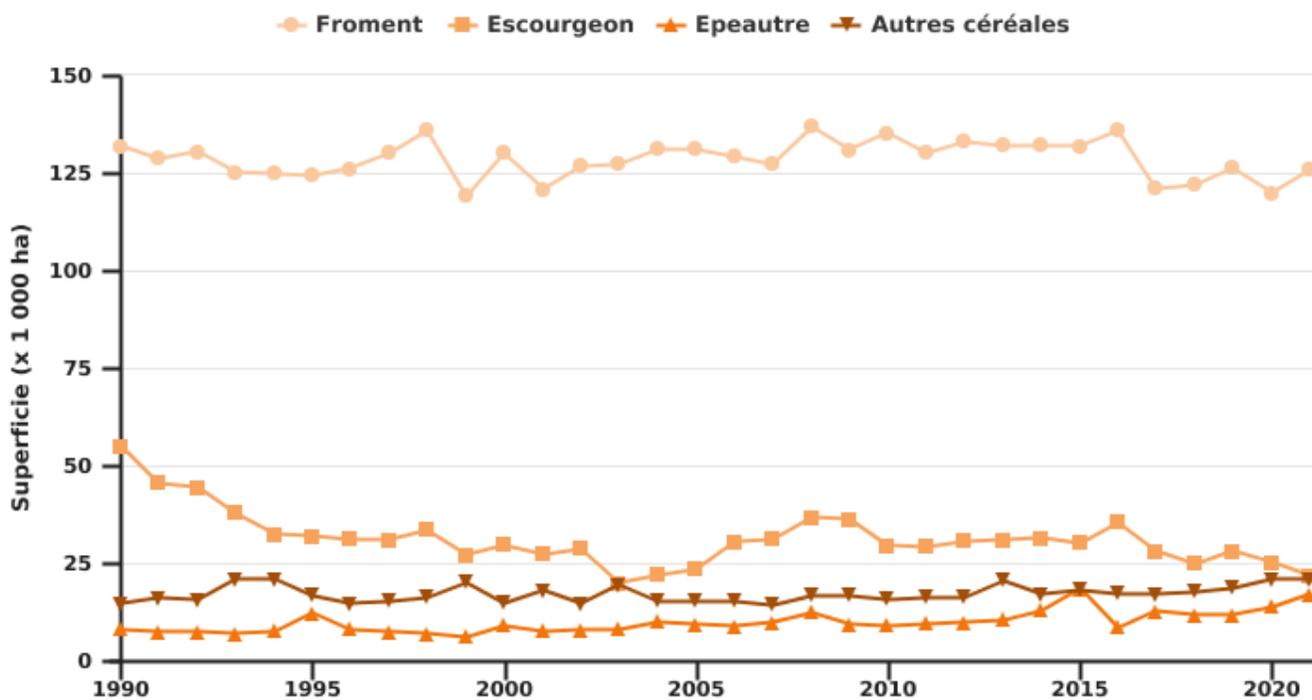
La production céréalière nécessitant des terres relativement profondes, sa répartition est inégale sur le territoire wallon. En 2021, la **province** du Hainaut arrive largement en tête (37 %), devant la province de Namur (26 %). La terre s'y prêtant moins, les céréales sont relativement peu cultivées en province du Luxembourg.

Plus de la moitié des superficies céréalières belges se trouvent en Wallonie (60 %). Depuis 1990, la part de la **Flandre** dans la production de céréales a légèrement progressé (+ 3,5 % de la SAU céréalière belge).

### Evolution au cours du temps des superficies céréalières

Le début des années '90 a marqué un tournant pour le secteur céréalière. L'effondrement du marché céréalière causé par la surproduction, les tensions entre les grands pays exportateurs, les stocks importants, etc. ont provoqué une diminution importante de la SAU emblavée et la mise en place de mesures de régulation de la production (quantités maximales garanties et jachères obligatoires lors de la réforme de la PAC 92).

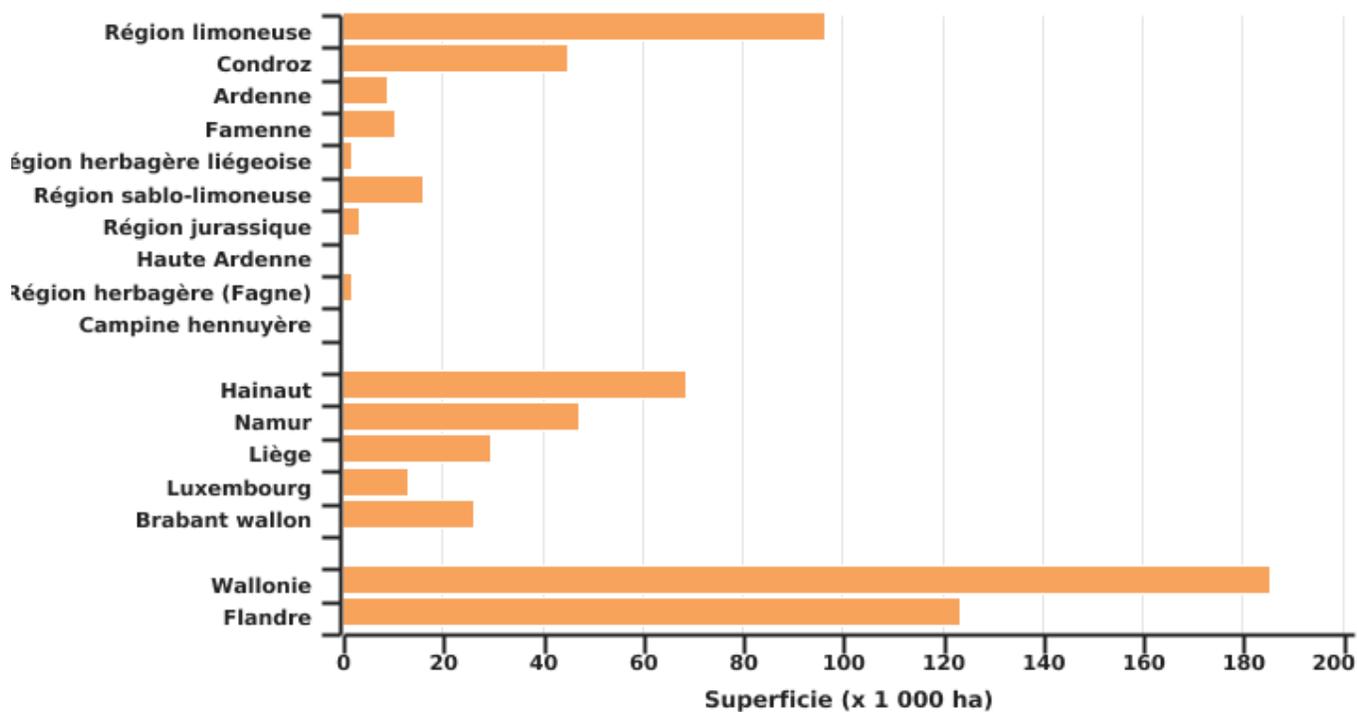
### Evolution des superficies céréalières



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

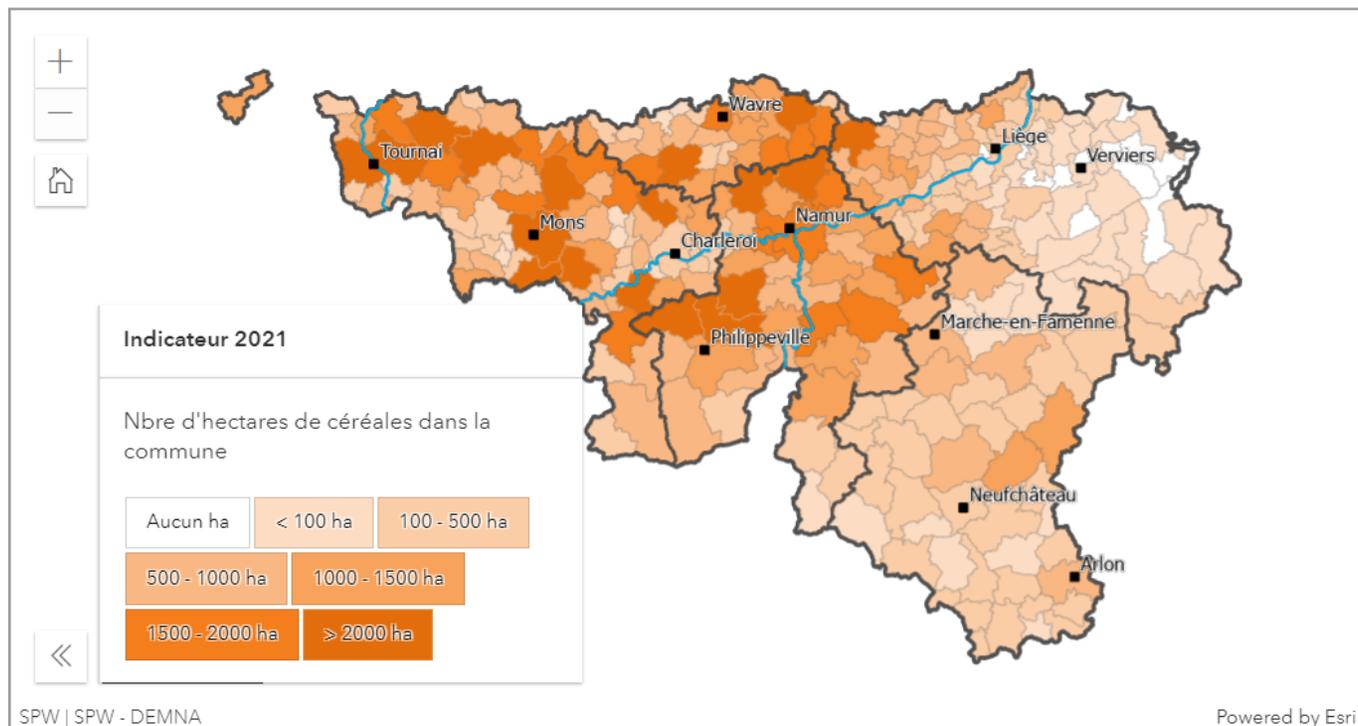
## Répartition des superficies céréalières en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des superficies cérésières par commune en 2021



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### **- En 2021, la culture de la betterave sucrière est deux fois moins présente sur le territoire wallon qu'en 1990**

En 2021, plus de la moitié des superficies dédiées aux cultures industrielles concerne la betterave sucrière, suivie par le lin et le colza.

Depuis 1990, les superficies semées en betteraves sucrières ont diminué de pratiquement 50 % (69 000 vs 36 500 ha en 2021). La fin des quotas de production de sucre en 2017, entraîne une chute des superficies dédiées à cette culture. A l'inverse, la superficie en lin a presque doublé en 2021 par rapport à 1990.

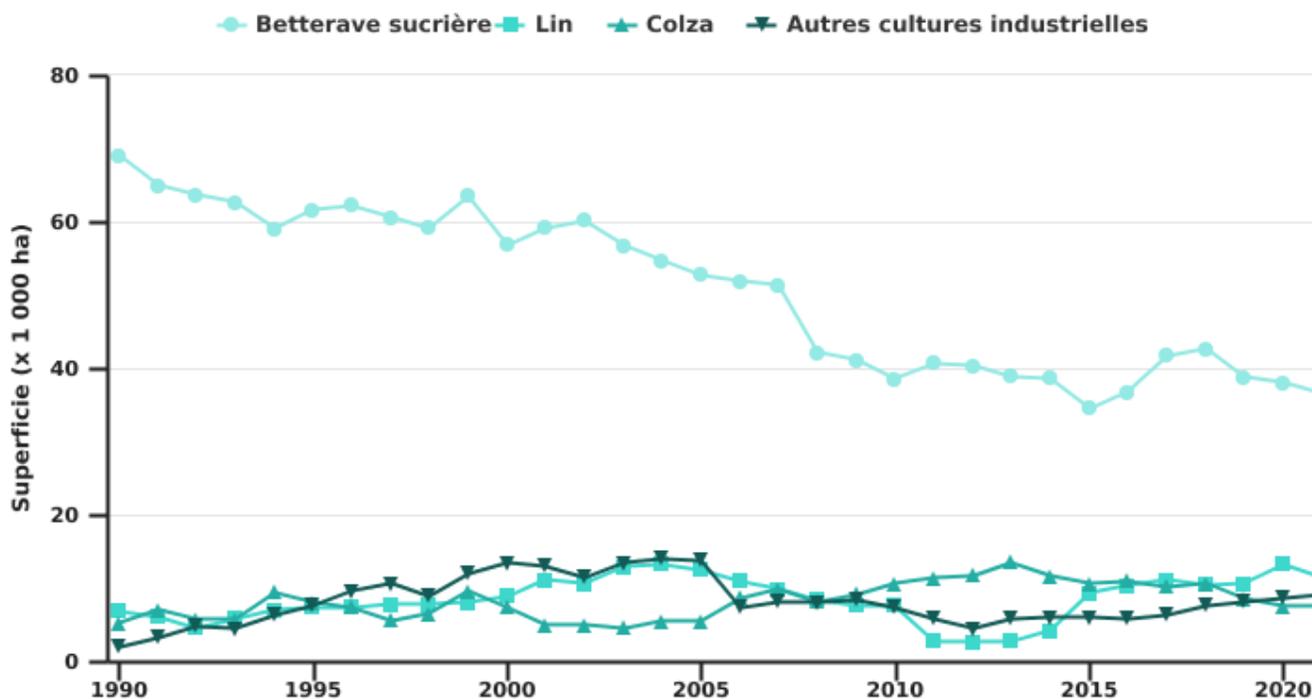
Pratiquement deux hectares sur trois de culture de betteraves sucrières se trouvent dans les **provinces** de Hainaut et de Namur en 2021. Cette répartition géographique s'explique par la nécessité de terres profondes pour ces cultures.

La Wallonie regroupe 68 % des superficies dédiées aux cultures industrielles. Ce pourcentage a peu évolué au cours du temps.

## Evolution au cours du temps des superficies de betteraves sucrières

Depuis la fin des années '60, une Organisation Commune du Marché [OCM] encadre le marché européen du sucre dans le cadre de la Politique Agricole Commune [PAC]. Jusqu'en 2006, l'objectif de cette politique agricole était de créer un marché stable pour les producteurs et les consommateurs. Cela a conduit à l'instauration de quotas de production, de prix minimum garantis et d'instruments de régulation commerciaux tels que des subventions à l'exportation ou des barrières à l'importation. En 2006, cette politique 'protectionniste' a dû être revue notamment suite à une plainte déposée par le Brésil, la Thaïlande et l'Australie via l'Organisation Mondiale du Commerce [OMC]. Cette réforme de la PAC vise à concentrer la production dans les zones les plus efficaces en restructurant le secteur. On assiste alors à une réduction des quotas et du prix garanti et ainsi qu'à une modification de la politique commerciale. L'Union européenne est contrainte de réduire ses exportations, alors que certains nouveaux pays producteurs ont rejoint ses rangs. Afin d'éviter un déséquilibre du marché, cette réforme a donc été progressivement mise en place de 2006 à 2010. Les quotas qui devaient être maintenus jusqu'en 2015, ont finalement été prolongés jusqu'en 2017. Depuis cette année-là, le marché est libéralisé mettant fin aux quotas, au seuil de référence pour le prix du sucre, au prix minimum pour les betteraves sucrières et aux limites pour les exportations.

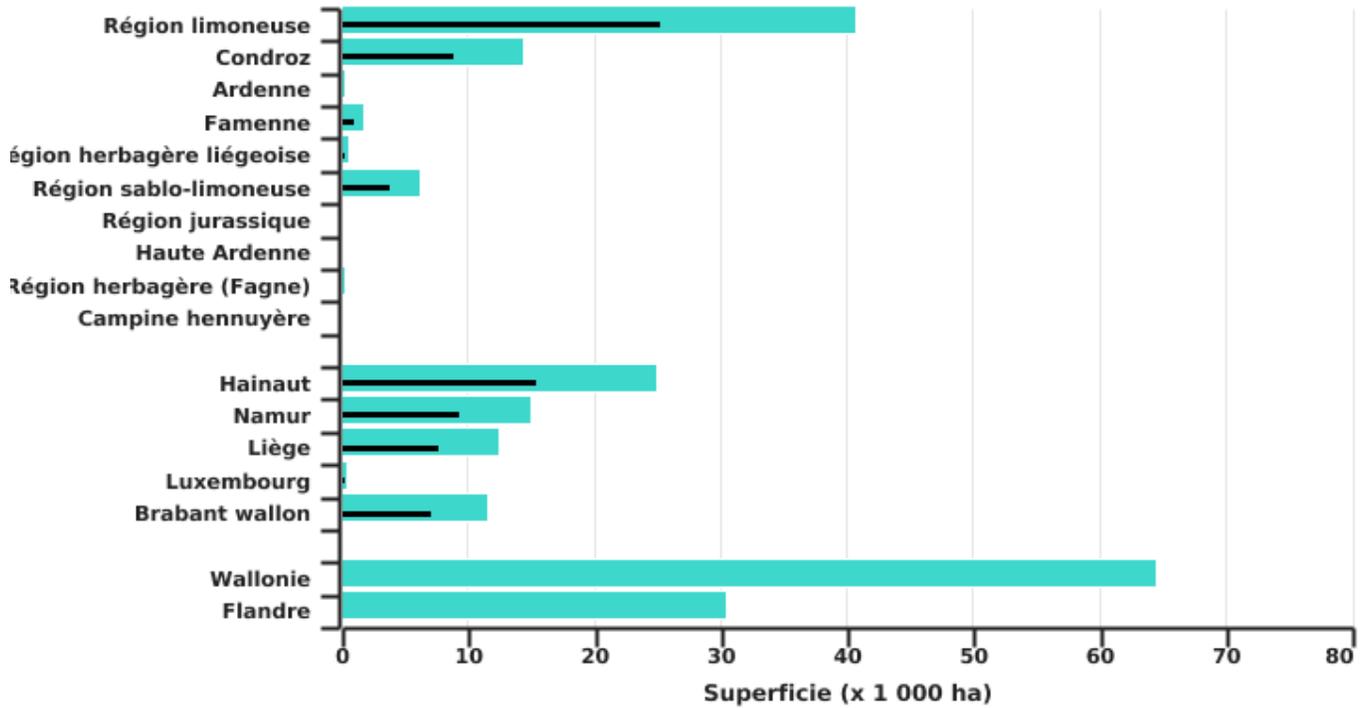
## Evolution des superficies de cultures industrielles



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

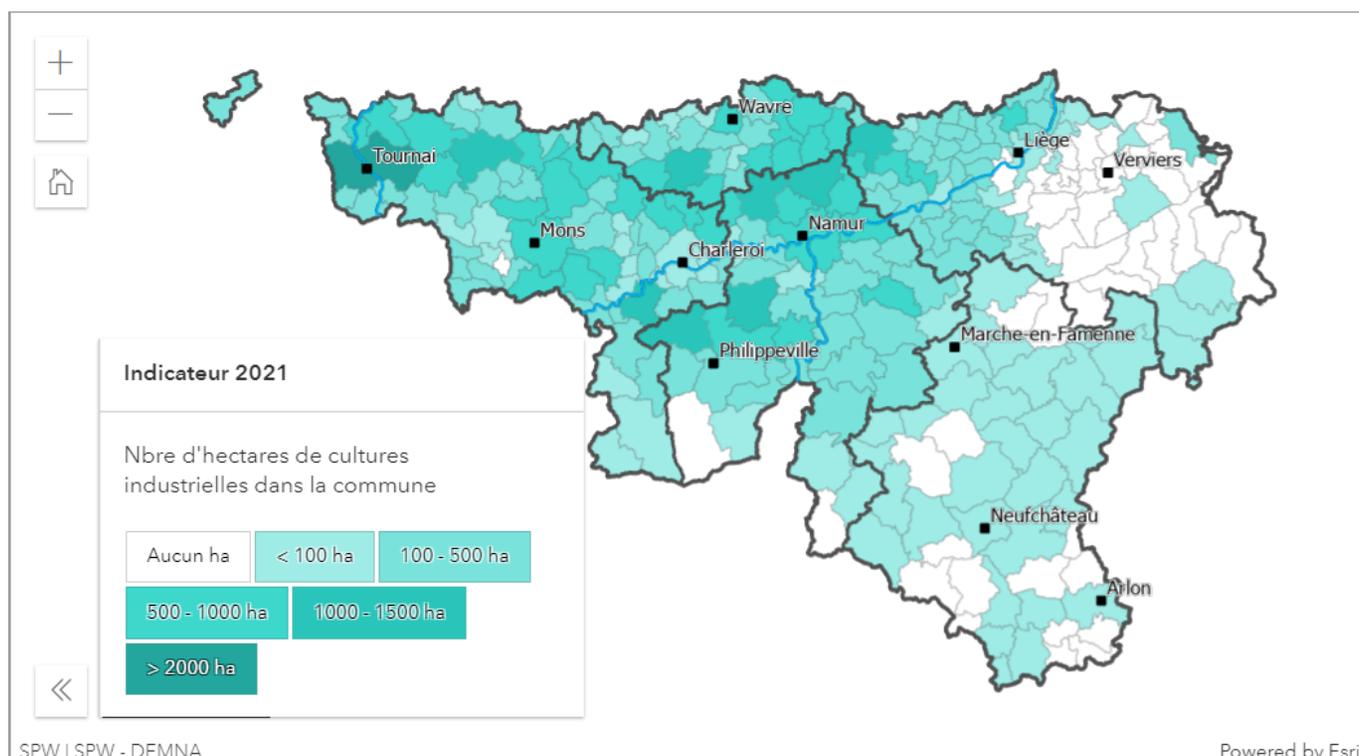
## Répartition des superficies de cultures industrielles en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des superficies de cultures industrielles par commune en 2021



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Une évolution fulgurante pour la pomme de terre depuis 2012 mais légère perte en 2021

En 2021, le nombre d'hectares dédiés à la culture de la pomme de terre (tubercules et plants) est de 40 000 ha, soit 3 500 ha de plus que la SAU consacrée aux betteraves sucrières. Cette superficie est très majoritairement dédiée à production de tubercules (97 %), la production de plants ne représentant que 985 ha. La Wallonie est nettement déficitaire dans ce type de production.

Depuis 1990, la superficie cultivée en pommes de terre de conservation a plus que triplé avec une augmentation de 30 000 ha. Les marges brutes potentiellement élevées observées ces dernières années peuvent expliquer l'engouement des agriculteurs pour cette culture. Cependant en 2021, une diminution de l'emblavement de 3 700 ha est observée par rapport à 2020. L'importance des stocks suite à la Covid, ayant impacté la demande, a ralenti la croissance des emblavements en pommes de terre.

Grâce à des conditions pédo-climatiques favorables et à la présence d'industries de transformation importantes sur son territoire, la **province** de Hainaut concentre à elle seule 50 % de la production wallonne de pommes de terre.

La superficie de pommes de terre (tubercules et plants) a également augmenté en **Flandre** mais de manière moins spectaculaire qu'en Wallonie. Alors qu'en 1990, la Wallonie participait pour 27 % de la superficie belge dédiée à la pomme de terre, en 2021, cela représente 45 %.

### **Evolution au cours du temps des superficies de pommes de terre**

Venue d'Amérique, la pomme de terre a mis longtemps avant de s'implanter dans notre région. Cependant, elle a acquis au XIXe siècle une place importante dans l'alimentation humaine, vu l'importance des rendements obtenus par rapport aux céréales. La place de la pomme de terre s'est maintenue tant que la production alimentaire s'est avérée à peine suffisante pour nourrir une population en forte croissance. L'exceptionnelle hausse de productivité observée dans le secteur agricole au cours du XXe siècle, et plus particulièrement après la seconde guerre mondiale, a entraîné un recul des surfaces de la pomme de terre, plus consommée pour ses apports nutritionnels que pour ses qualités gustatives. L'amélioration du niveau de vie a également détourné les consommateurs d'un produit généralement considéré comme l'aliment du pauvre. Dans les années '70, on constate un accroissement de la production grâce à de nouveaux débouchés avec le développement de l'industrie de transformation.

Depuis les années '90, le nombre d'hectares consacrés à la culture des pommes de terre ne cesse de croître sous l'influence d'une part de la demande galopante en produits transformés sur les marchés mondiaux, et d'autre part du manque régulier de rentabilité des autres grandes cultures principales (céréales et betterave sucrière). La croissance continue de la restauration rapide (fast-foods), l'amélioration du pouvoir d'achat et le développement du tourisme ont dopé la consommation mondiale en frites surgelées et autres préparations à base de pomme de terre (dont les chips). Le climat tempéré humide, les sols profonds et le savoir-faire des producteurs placent le rendement belge parmi les plus élevés du monde. Les usines de transformation se sont installées à grande échelle dans l'ouest du pays, au cœur du bassin de production nord-ouest européen, et à proximité des ports d'exportation (Anvers, Rotterdam, Dunkerque), générant ainsi une compétitivité inégalée dans le monde pour les produits finis.

Le respect de conditions agronomiques et phytosanitaires correctes doit néanmoins amener les surfaces belges de pommes de terre à ne pas dépasser 100 000 ha, et la superficie wallonne ne pas aller au-delà de 45 000 ha (FIWAP).

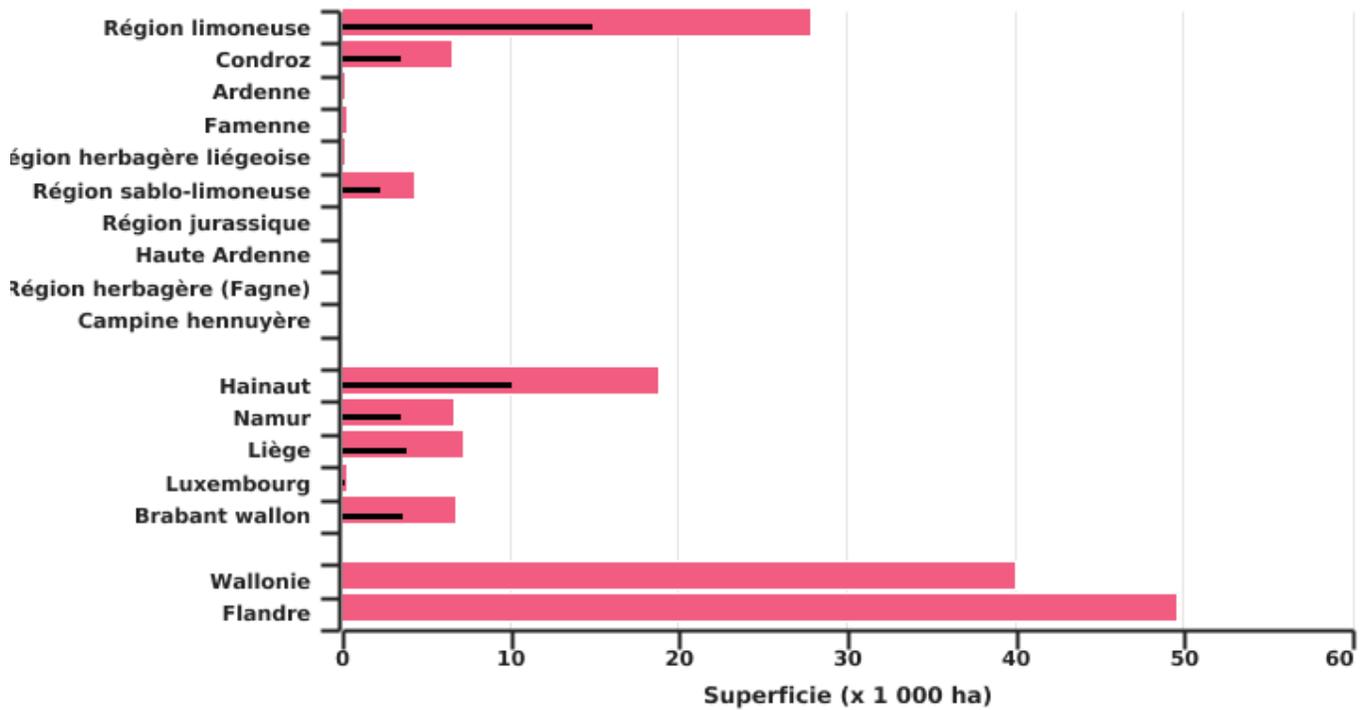
## Evolution des surfaces de pomme de terre (tubercules et plants)



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

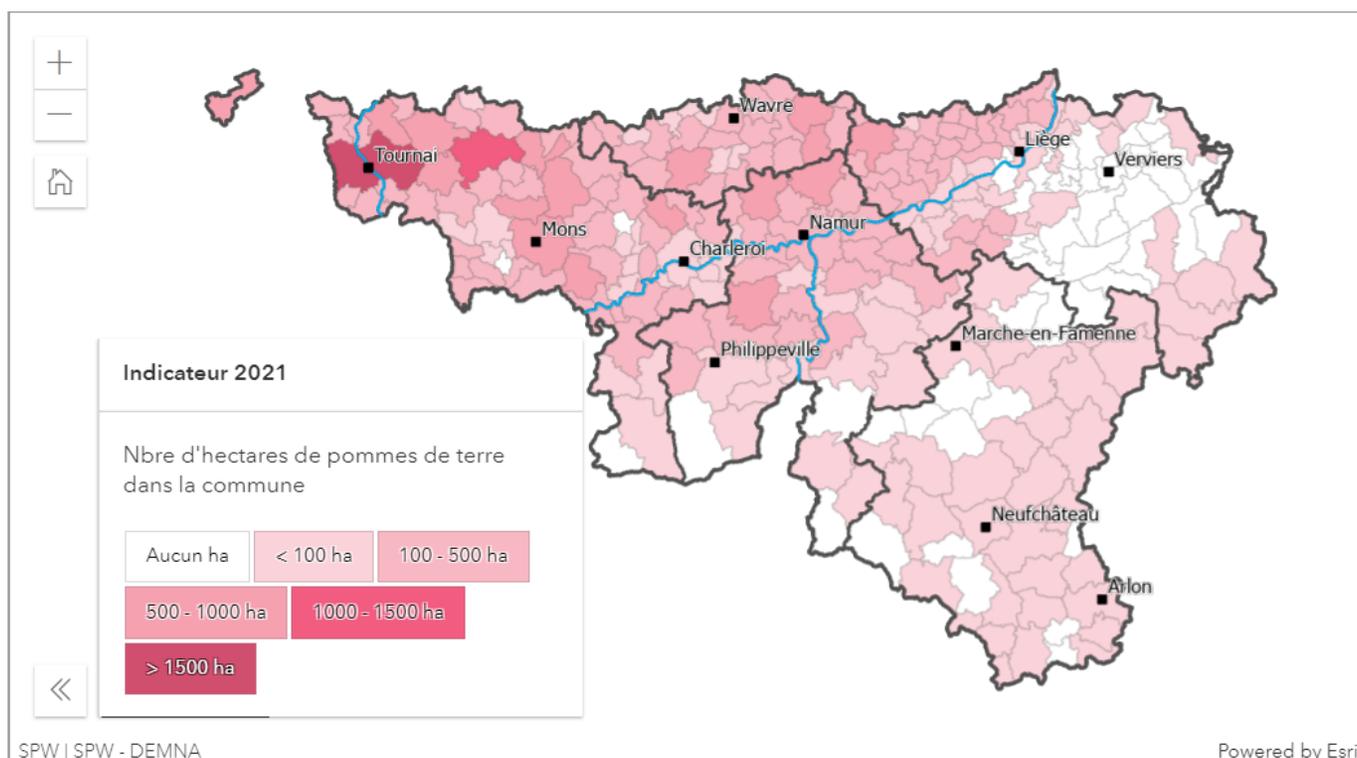
## Répartition des superficies de pommes de terre en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartitions des superficies de pommes de terre par commune en 2021



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Fiwap – Filière wallonne de la pomme de terre
- Institut des comptes nationaux - Observatoire des prix - Analyse du marché dans la filière du sucre. Septembre 2016

# Cheptel bovin

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche traite du cheptel bovin en Wallonie : son effectif total mais également le nombre de détenteurs et l'effectif moyen par détenteur ; selon une approche territoriale et par orientation technico-économique [OTE].**

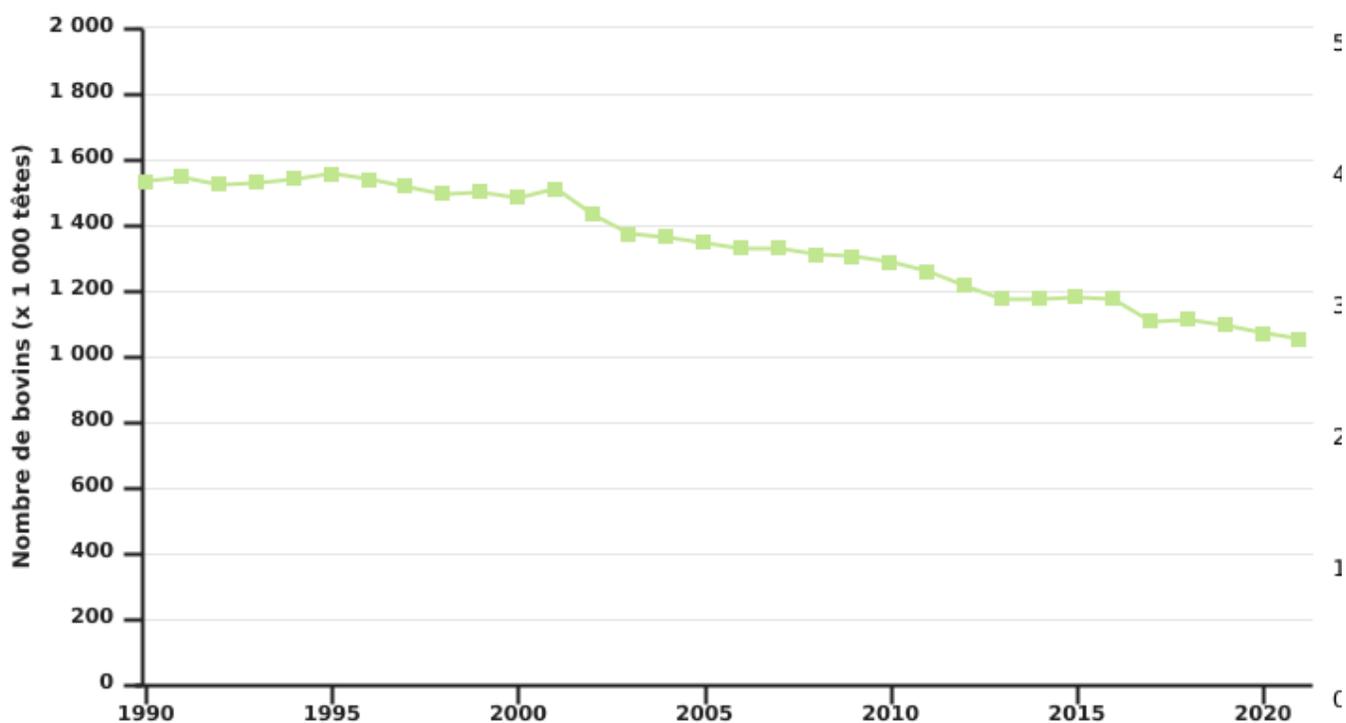
**Les spécificités des cheptels [bovins laitiers](#) et [bovins viandeux](#) seront abordées par ailleurs.**

**En 2021, le nombre de bovins est légèrement supérieur à un million de têtes, soit plus ou moins un tiers de moins qu'en 1990. Cette réduction, combinée à une diminution plus rapide du nombre de détenteurs, conduit à un doublement du cheptel bovin moyen par détenteur en 30 ans. En 2021, la Wallonie compte 7 482 détenteurs pour un effectif moyen de 141 têtes.**

## **En 30 ans, le cheptel bovin s'est réduit d'environ 30 % et compte en 2021 un peu plus d'un million d'animaux**

En 2021, le nombre total de bovins répertoriés en Wallonie est de 1 051 600 têtes de bétail. Après avoir atteint un maximum en 1995, l'effectif n'a cessé de diminuer, la Wallonie ayant perdu presque 30 % de son cheptel bovin en 30 ans. Au cours de la période 2012-2014, les producteurs laitiers, ayant anticipé la fin des quotas laitiers annoncée pour 2015, ont conservé plus de femelles afin d'augmenter leur production, ce qui a eu pour effet d'interrompre temporairement la tendance baissière mise en lumière les années précédentes. Toutefois, les marchés du lait et de la viande n'ayant pas été à la hauteur de leurs espérances, la décapitalisation du cheptel a repris dès 2016.

## Evolution du cheptel bovin



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Evolution du cheptel bovin

Jusqu'en 1995, la taille du cheptel bovin wallon n'a cessé de croître. Cette augmentation s'explique, entre autres, par des prix relativement élevés à cette époque et par la volonté de capitalisation des éleveurs, désireux de constituer une base de référence élevée avant la réforme annoncée de la Politique agricole commune [PAC].

La crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), appelée communément crise de la « vache folle », survenue en mars 1996, a entraîné une diminution du cheptel par la mise en place de mesures conjoncturelles telles que des abattages importants en vue de rétablir le marché. En 1997 et 1998, les effectifs du cheptel bovin wallon continuèrent à diminuer. En juin 1999, le secteur fut à nouveau frappé par une crise sanitaire importante, celle de la dioxine.

À la suite de la réforme de la PAC de 1999, la nouvelle organisation commune des marchés [OCM] dans le secteur de la viande bovine remplace graduellement le mécanisme d'intervention par un système de stockage privé, inspiré de celui organisé dans le secteur de la viande porcine

et axé sur un prix de base. Cette approche contribue à la stabilisation des prix du marché sans toutefois conduire à la constitution d'excédents structurels. La baisse des prix dans le secteur bovin induit une modification des paiements directs (primes pour les producteurs de taureaux et bœufs, prime maintien de vaches allaitantes, etc.).

Cette dernière décennie, d'autres éléments tels le changement des habitudes alimentaires des consommateurs (- 25 % d'achat de viande bovine entre 2010 et 2016), la fin des quotas laitiers ou encore l'émergence d'accords commerciaux internationaux (CETA, Mercosur, ...) ont influencé le secteur. La réduction du cheptel s'explique également par l'amélioration des paramètres techniques rendue possible par la spécialisation des productions et l'amélioration de la génétique.

## **- 40 % de l'effectif du cheptel bovin se compose de vaches laitières et de vaches allaitantes**

Le cheptel wallon se compose avant tout de vaches laitières, de vaches allaitantes et de jeunes animaux élevés en vue de les remplacer. 40 % du troupeau wallon se compose d'animaux appartenant aux deux premiers groupes. Le nombre de jeunes destinés à être abattus pour leur viande est faible en Wallonie. En revanche, une partie des jeunes bêtes wallonnes est vendue comme animaux maigres hors du territoire, ce qui explique la chute d'effectif entre la catégorie des animaux de moins d'un an et celle des animaux âgés de un à deux ans.

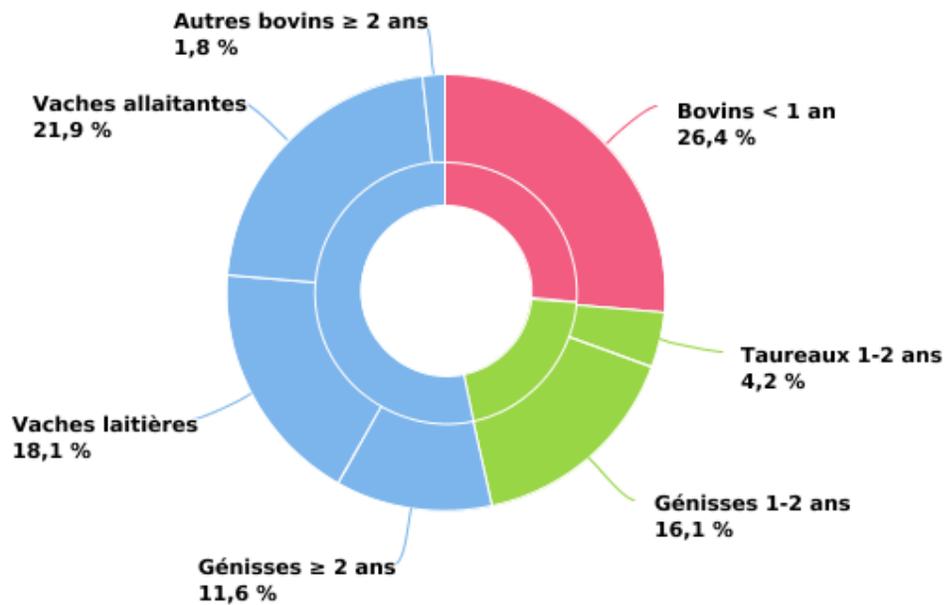
Au cours du temps, l'importance des vaches laitières et des vaches allaitantes a évolué au sein du cheptel wallon. En effet, historiquement, les vaches laitières dominaient le paysage wallon. En 1984, cette tendance s'est inversée avec l'instauration des quotas laitiers. La sélection de vaches laitières performantes par les détenteurs a permis un accroissement rapide des rendements laitiers et, par conséquent, une forte diminution du nombre de vaches laitières par détenteur. La réforme de la PAC en 1992 accélère la restructuration des troupeaux laitiers peu performants vers des troupeaux viandeux suite à l'abandon de l'activité laitière. Le nombre de vaches allaitantes se maintient durant une vingtaine d'année avant d'entamer un mouvement baissier dû à la réforme de la PAC en 2013, qui modifie le régime des primes pour les vaches allaitantes. Depuis 2015, la diminution du nombre de vaches laitières et allaitantes se poursuit lentement.

Le nombre de jeunes destinés à être abattus pour leur viande est faible en Wallonie. En revanche, une partie importante de ces jeunes bêtes est vendue comme animaux maigres hors du territoire, ce qui explique la chute d'effectif entre la catégorie des animaux de moins d'un an et celle des animaux âgés d'un à deux ans.

Depuis 1990, la proportion de jeunes bêtes a toujours été plus ou moins constante. Un peu plus d'un quart du cheptel se compose d'animaux de moins d'un an et un cinquième concerne les animaux d'un à deux ans.

## Composition du cheptel bovin en 2021

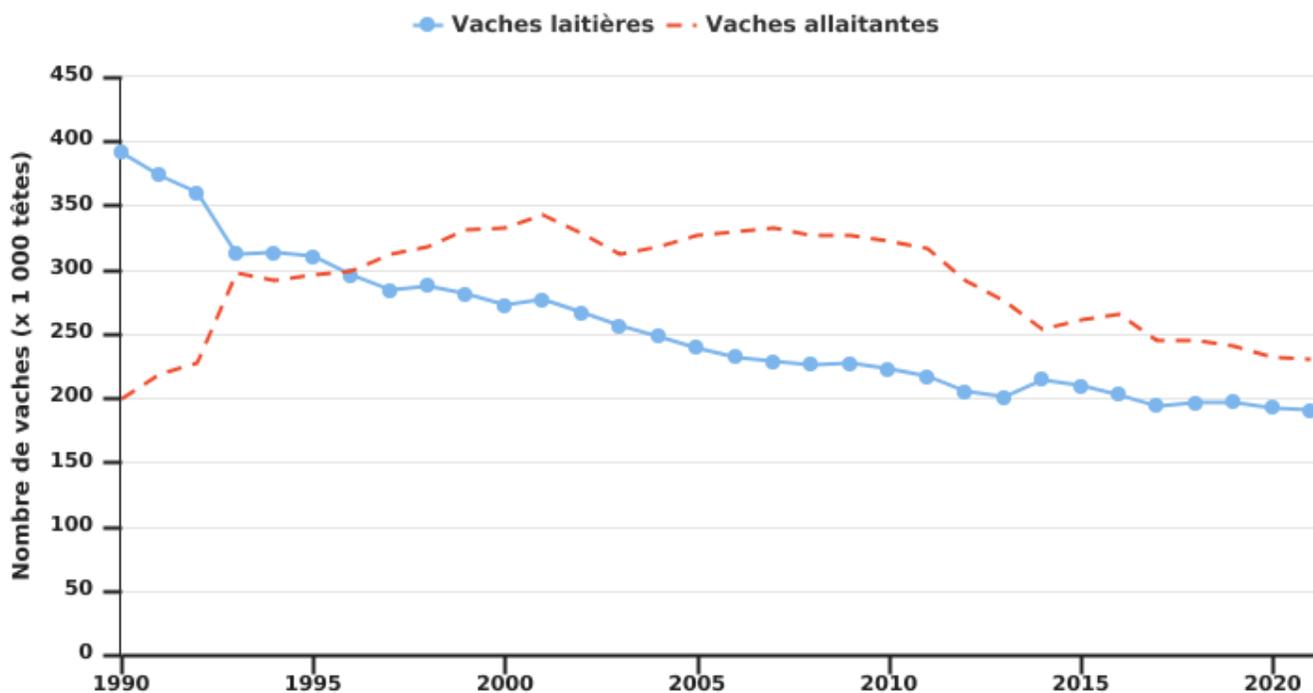
● Bovins de moins d'un an ● Bovins d'un à deux ans ● Bovins de deux ans ou plus



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du nombre de vaches



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

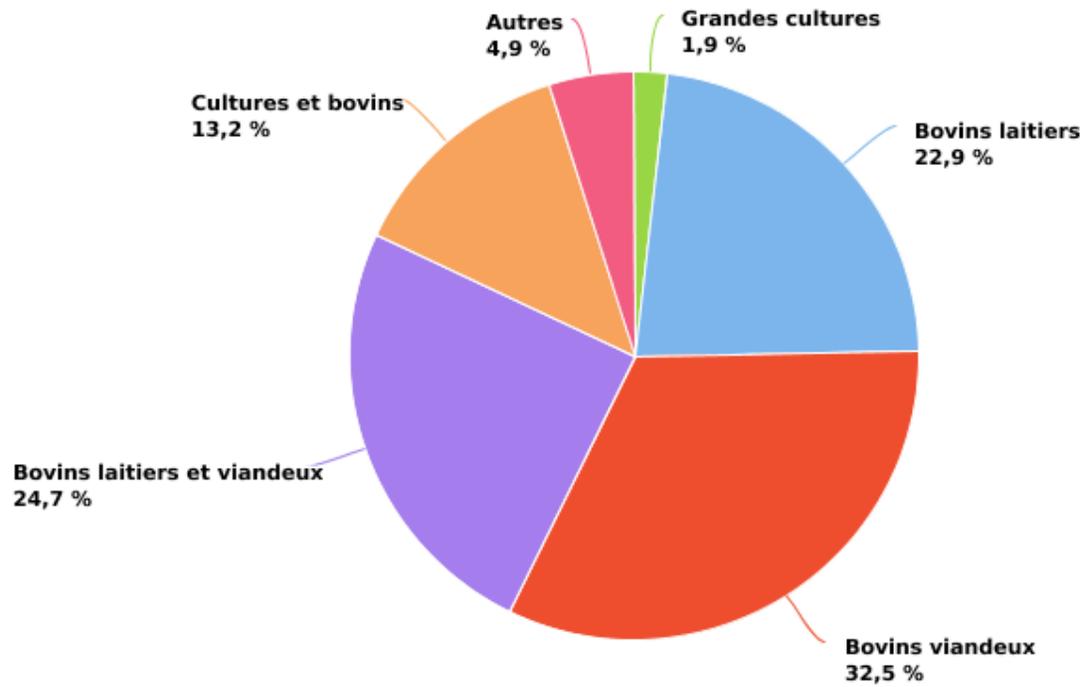
© SPW - 2022

### - 80 % du cheptel se trouvent dans les exploitations bovines spécialisées

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] n'est réalisée que pour les exploitations dites professionnelles. Celles-ci regroupent 99 % du cheptel bovin wallon.

En 2021, 81 % du cheptel bovin wallon se retrouvent dans les exploitations orientées vers l'élevage bovin (bovins laitiers ou bovins viandeux ou combinant bovins laitiers et viandeux) et 13 % dans les exploitations combinant cultures et bovins. En 1990, cette répartition était de 70 % dans les exploitations orientées en élevage bovin et un quart du cheptel dans les exploitations combinant cultures et élevage.

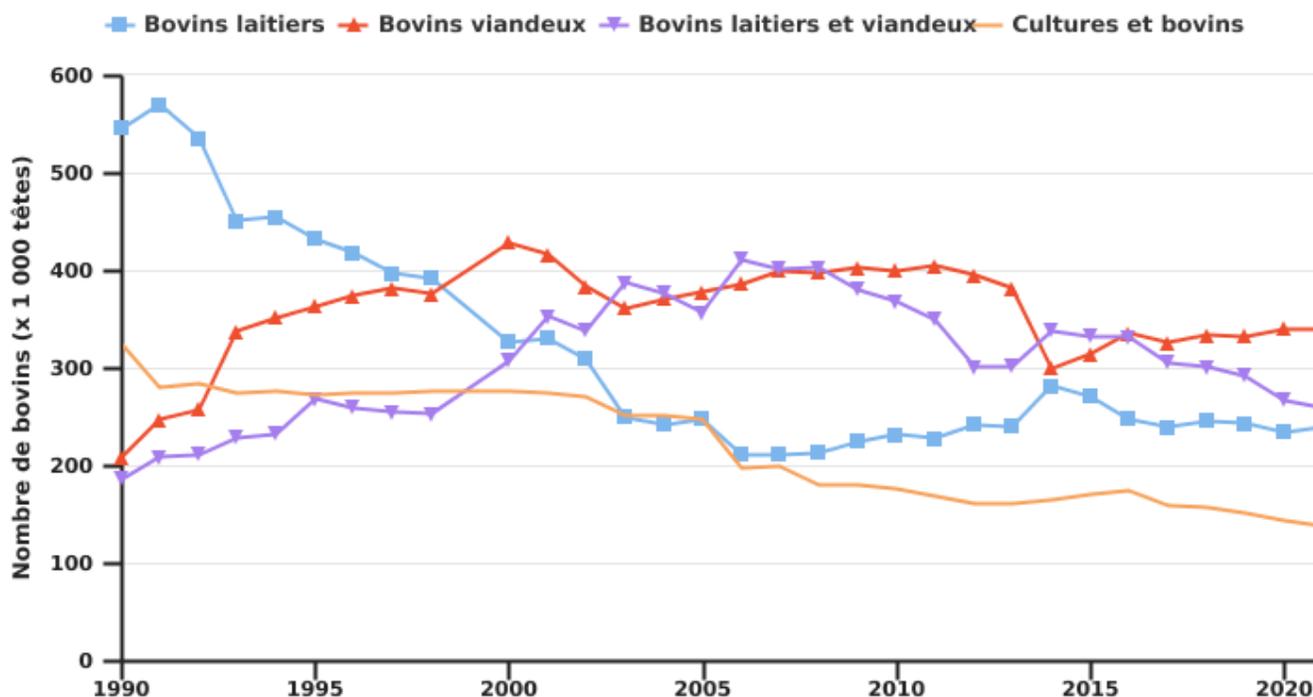
## Répartition du cheptel bovin des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du cheptel bovin des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La Wallonie dispose de 46 % du cheptel bovin belge, pourcentage relativement stable dans le temps

Le cheptel bovin wallon se répartit de manière non homogène selon les **régions agricoles**. En 2021, quasiment la moitié du celui-ci se trouve en région limoneuse et en Ardenne. Etant donné que la première est la plus vaste de Wallonie et que 45 % de ses exploitations détiennent des bovins, cela conduit la région limoneuse à être détentrice d'un quart du cheptel bovin wallon. L'Ardenne, avec une forte présence d'élevages spécialisés en bovins viandeux ou combinant bovins laitiers et viandeux, arrive en seconde position.

Si le cheptel wallon a diminué dans son ensemble depuis 1990, c'est la région limoneuse (39 %) qui a perdu la plus grande part de son effectif. A l'inverse, la région jurassique a connu une diminution nettement moins importante (15 %).

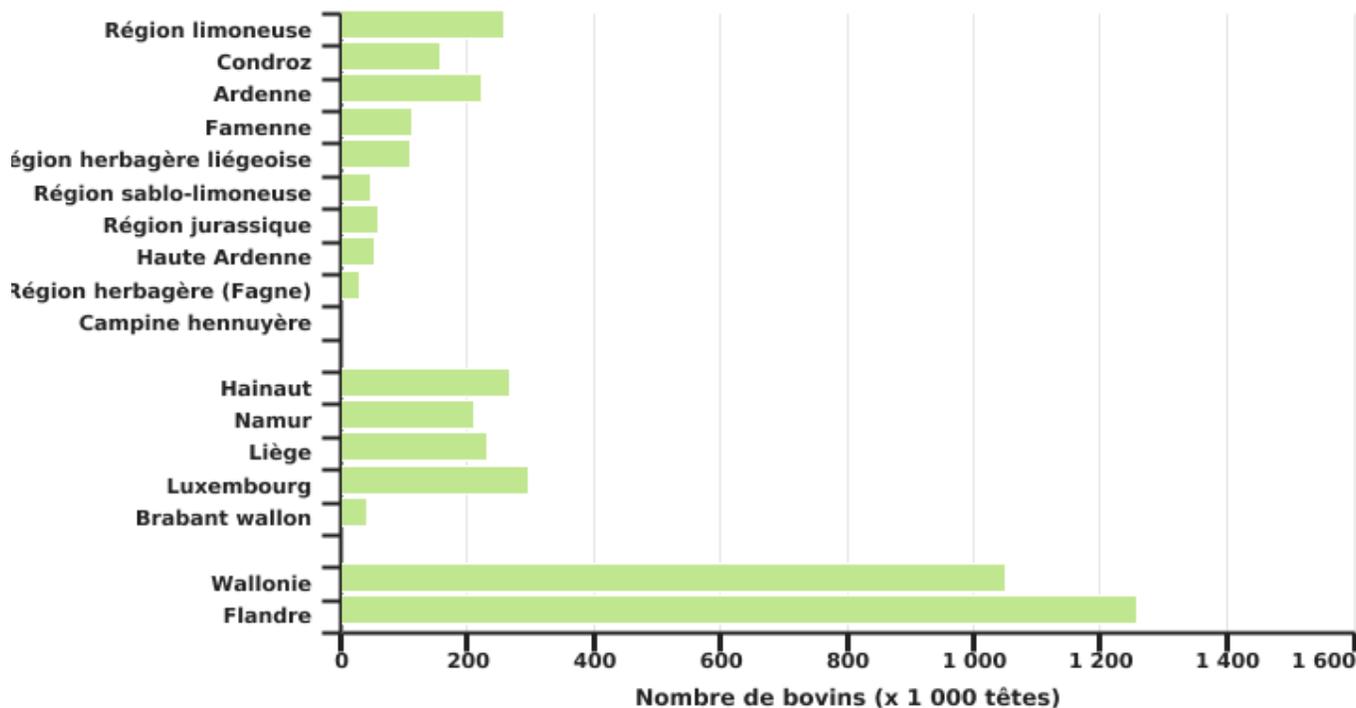
Les troupeaux bovins sont répartis de manière relativement uniforme entre les différentes **provinces**, à l'exception de celle du Brabant wallon qui ne détient que 4 % du cheptel régional. Cependant, les

OTE prédominantes diffèrent selon les provinces : la province de Luxembourg est plus orientée vers la production viandeuse, alors que la province de Liège est nettement tournée vers la production laitière.

Sur trente ans, avec une perte de plus de la moitié du cheptel, le Brabant wallon a connu la plus forte régression. Cependant, cette province regroupe peu de bovins. Les provinces de Hainaut et de Liège, quant à elles, ont perdu un tiers de leur cheptel bovin. La province de Luxembourg a connu une diminution moindre durant cette période. Toutefois au cours de la dernière décennie, la perte de cheptel est aussi importante que dans les autres provinces. L'engouement pour les bovins viandeux des années 1990 a fini par se tasser ces dernières années. De plus, le passage en production biologique de nombreuses exploitations de cette province a conduit à l'extensification des élevages.

La **Flandre** regroupe 54 % du cheptel bovin belge, pourcentage relativement stable au cours du temps. La diminution du cheptel flamand a suivi la même tendance que celui de la Wallonie.

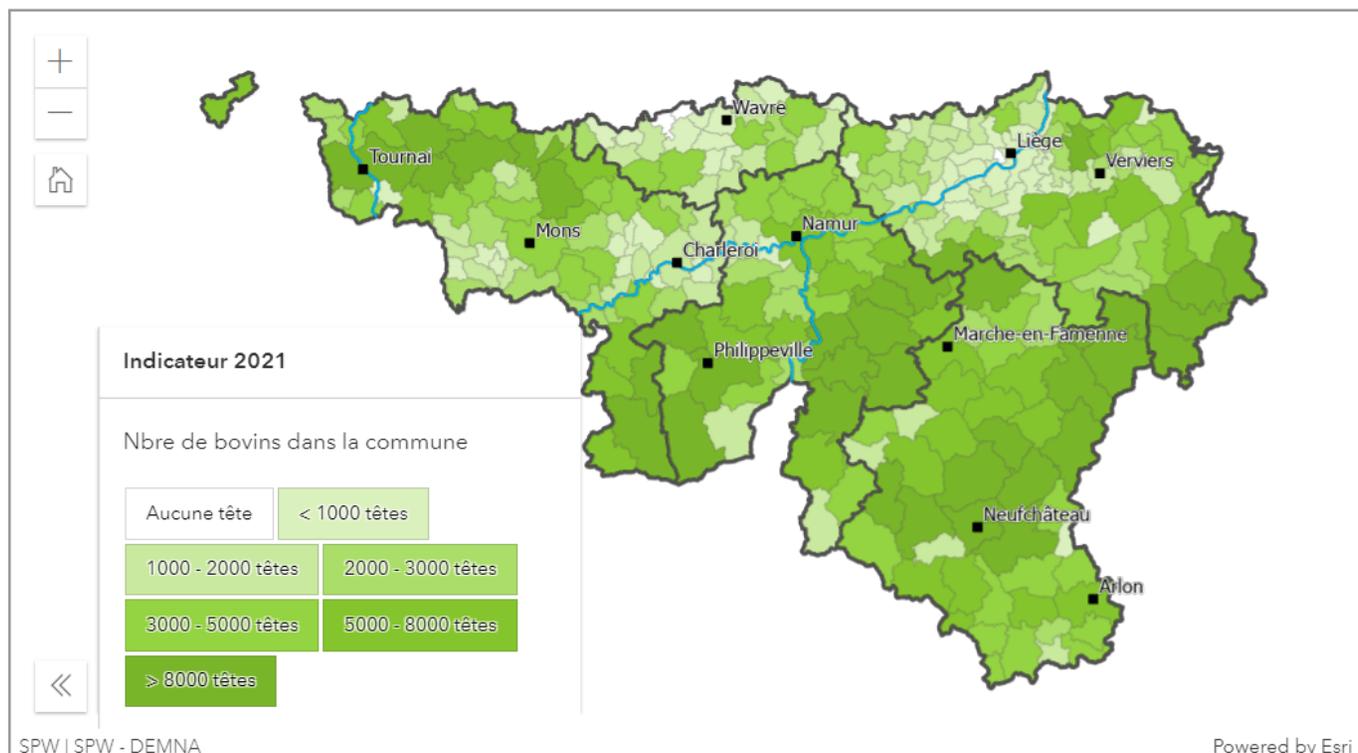
### Répartition du cheptel bovin en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition du cheptel bovin par commune en 2021



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

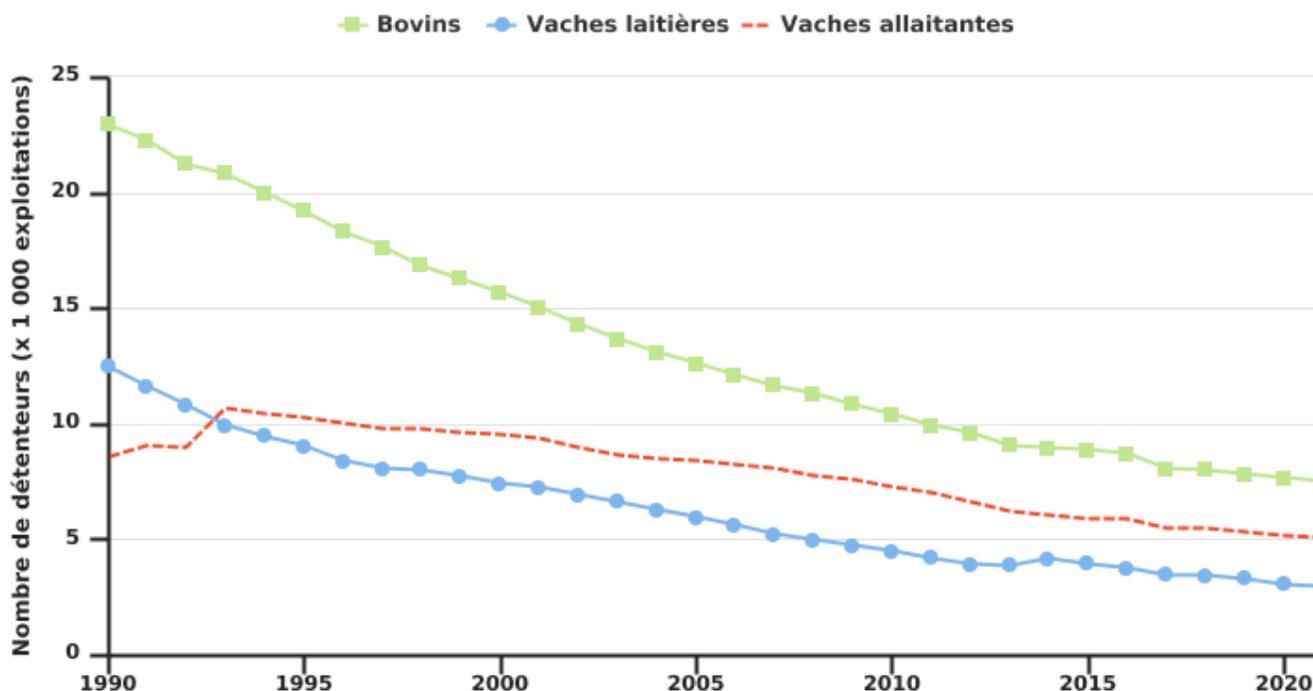
© SPW - 2022

### Le nombre de détenteurs de bovins a diminué de deux tiers en Wallonie, ce qui a modifié leur poids dans le paysage agricole

En 2021, 59 % des exploitations wallonnes élèvent des bovins. Cette proportion est en recul par rapport à 1990 où ce chiffre était de 79 %.

Le nombre de détenteurs en 2021 est de 7 482. En 30 ans, la Wallonie a perdu 67 % de ses détenteurs. Cette diminution est majoritairement due à la réduction du nombre de troupeaux laitiers. Et, malgré une forte augmentation du nombre de détenteurs de vaches allaitantes jusqu'au début des années 90, c'est la tendance inverse qui s'observe depuis lors, de façon constante. Cependant, la réduction du nombre total de détenteurs de bovins (laitiers et viandeux) semble ralentir ces dernières années.

## Evolution du nombre de détenteurs de bovins



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

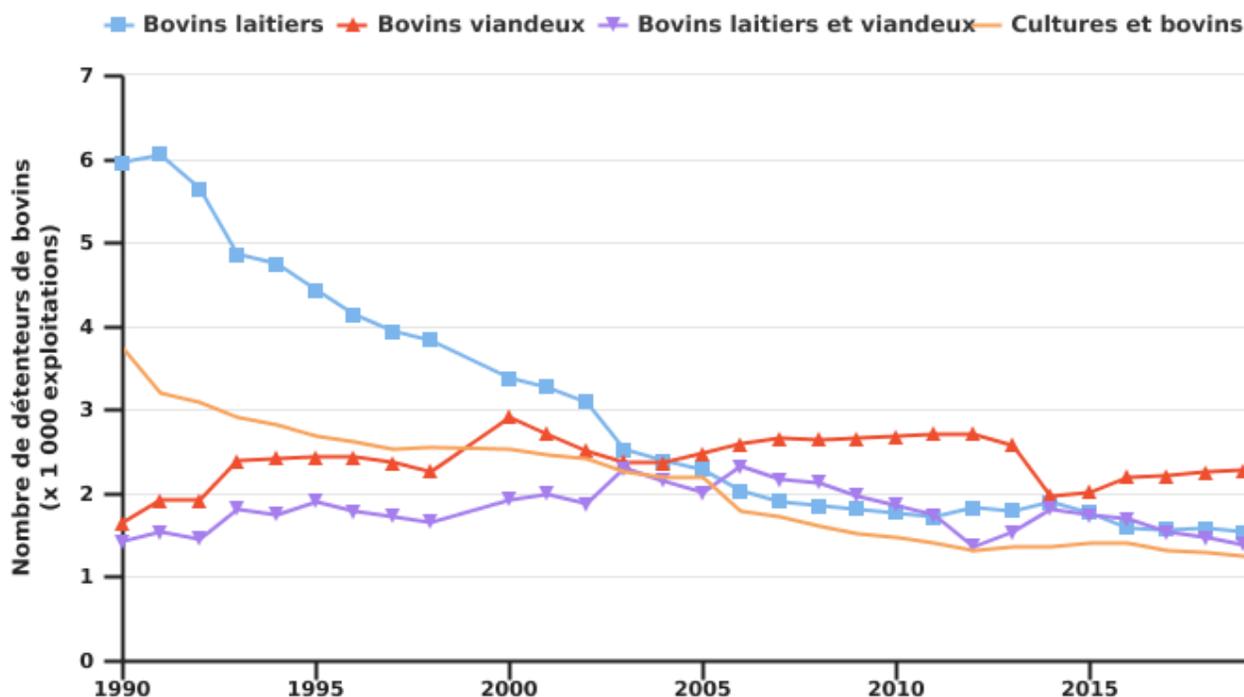
© SPW - 2022

### - Au fil des ans, les détenteurs de bovins se concentrent dans des exploitations bovines spécialisées

En 2021, la répartition des exploitations dites professionnelles détentrices de bovins au sein des OTE est comparable à celle des animaux eux-mêmes. Environ trois quarts de ces exploitations sont spécialisées en élevage bovin. Un peu plus de 10 % des exploitations spécialisées en grandes cultures détiennent également des bovins (6 % de l'effectif total).

En trois décennies, exception faite de l'OTE spécialisée en bovins viandeux, le nombre de détenteurs de bovins a diminué dans toutes les OTE les plus importantes. En 1990, les bovins étaient souvent présents quelle que soit l'orientation de production. Par exemple, à cette époque, les exploitations spécialisées en grandes cultures étaient beaucoup plus nombreuses à détenir des bovins (63 % de ces exploitations) et reprenaient alors 11 % des détenteurs de bovins.

## Evolution du nombre de détenteurs professionnels de bovins selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - 56 % des détenteurs sont flamands mais cela ne représente que 43 % des exploitations de cette région

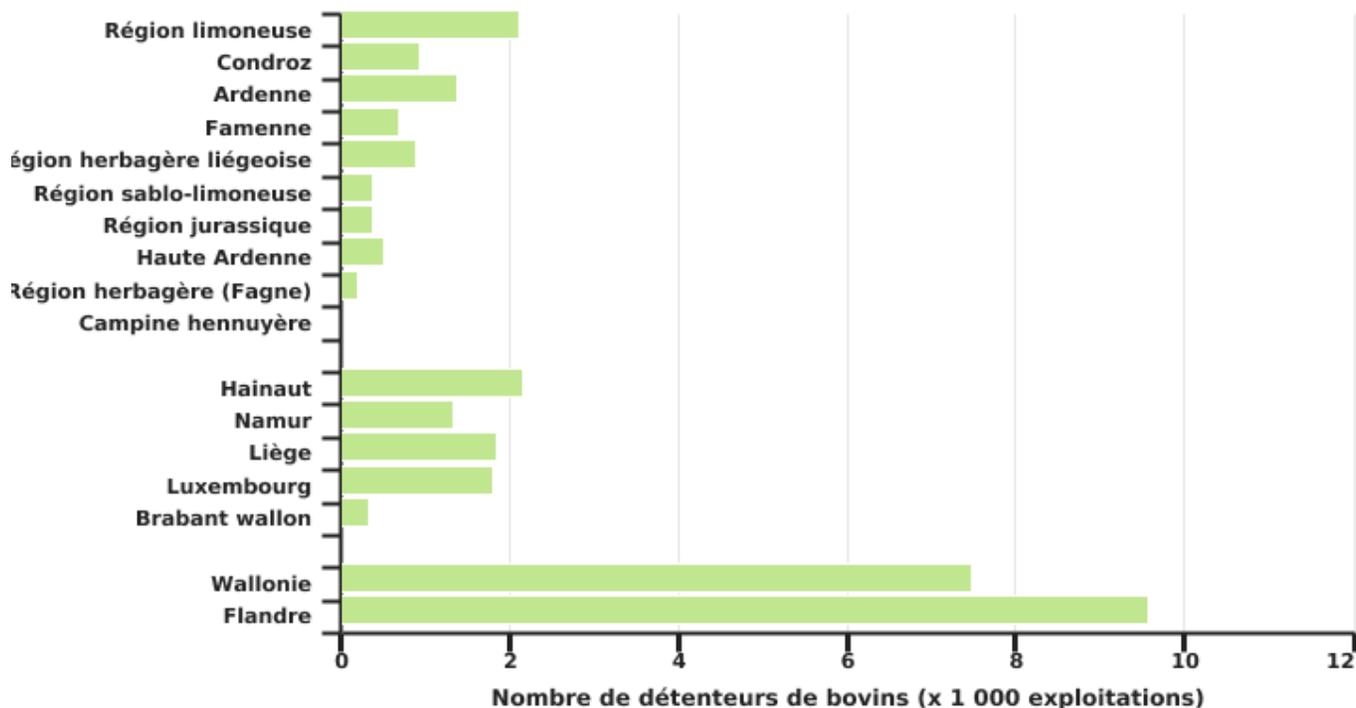
Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une **région agricole** à l'autre. En 2021, les régions, en comptabilisant le plus, sont la région limoneuse (28 %) et l'Ardenne (18 %). Un tiers des détenteurs wallons de vaches laitières mais également un tiers des détenteurs wallons de vaches allaitantes sont localisés en région limoneuse. Par contre, en Ardenne, les détenteurs de vaches allaitantes sont deux fois plus représentés que les détenteurs de vaches laitières. Cette répartition entre les régions est restée stable au cours des trois dernières décennies.

Les détenteurs de bovins se situent principalement dans la **province** de Hainaut suivi de près par les provinces de Liège et de Luxembourg. La province de Liège est caractérisée par la production laitière et celle de Luxembourg par la production viandeuse, tandis que les deux productions sont présentes dans le Hainaut. Comme pour les régions agricoles, la répartition de 2021 entre les provinces est plus ou moins équivalente à celle observée en 1990.

En 2021, la **Flandre** regroupe 56 % des détenteurs de bovins belges. Ils ne représentent toutefois que 41 % des exploitants agricoles flamands. Les détenteurs de vaches allaitantes y sont plus

nombreux que les détenteurs de vaches laitières. Depuis 1990, la Flandre a perdu 7 détenteurs de bovins sur 10.

## Répartition des détenteurs de bovins en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

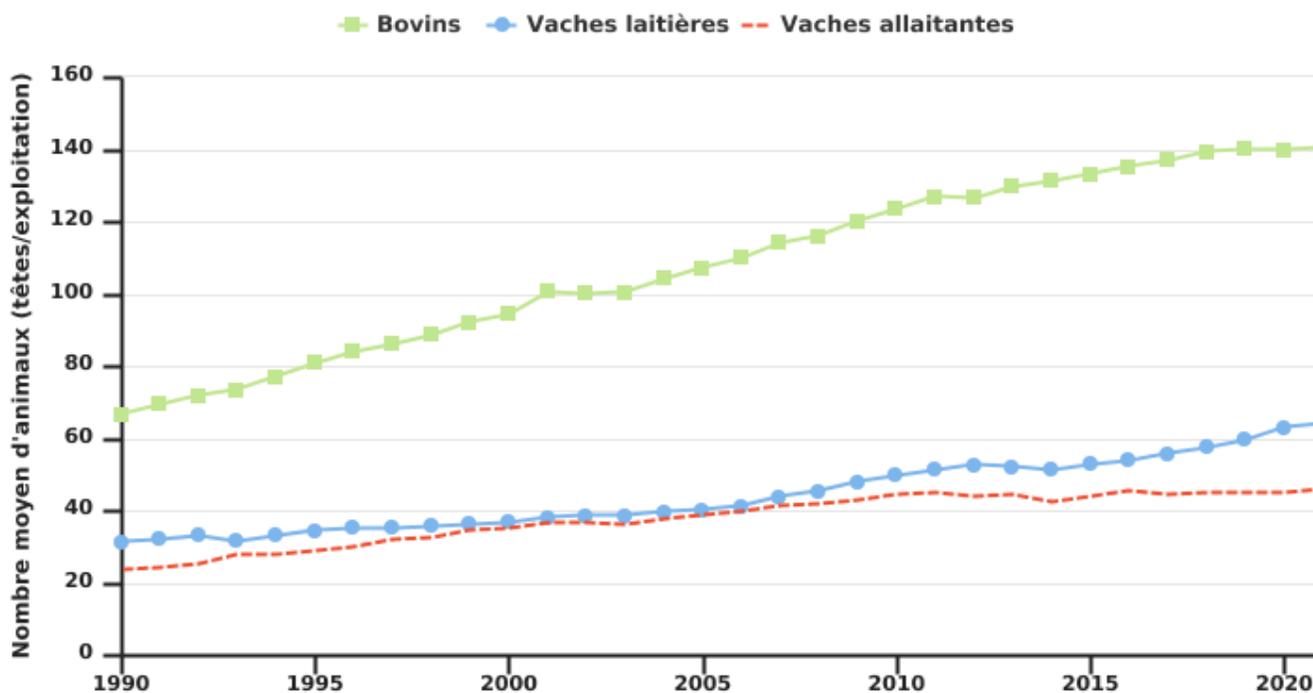
© SPW - 2022

## Depuis 30 ans, le cheptel bovin moyen par exploitation ne cesse d'augmenter pour atteindre 141 têtes en 2021

L'effectif moyen des exploitations est actuellement de 141 bovins. Le nombre moyen de vaches laitières par détenteur (64 en 2021) a toujours été supérieur au nombre moyen de vaches allaitantes par détenteur (46 en 2021) ; même si au début des années 2000, les deux cheptels moyens étaient de taille équivalente.

Que ce soit au niveau des détenteurs de bovins laitiers ou de bovins allaitants, le nombre moyen de bovins par exploitation a doublé depuis 1990. Il était de 67 bovins en 1990. On observe donc un phénomène de concentration de la production avec moins de détenteurs mais avec plus d'animaux par exploitation.

## Evolution du cheptel bovin moyen par exploitation



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

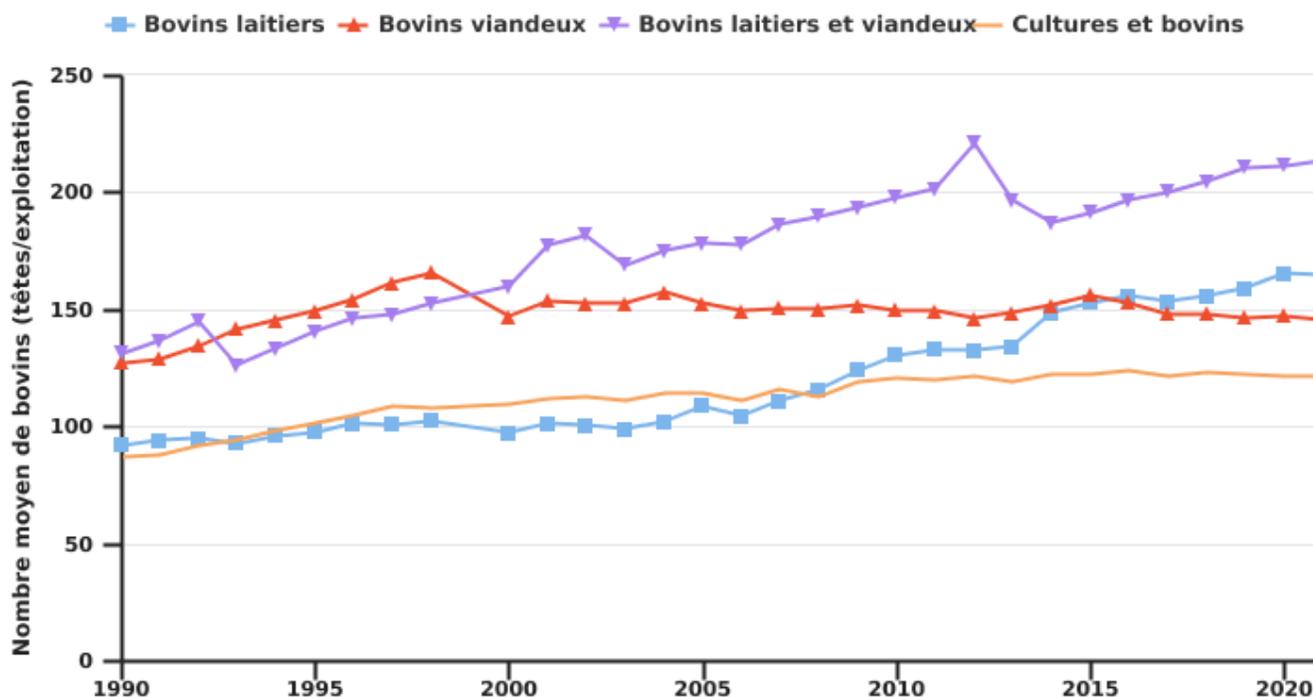
© SPW - 2022

### - Le cheptel moyen dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers a dépassé le cheptel moyen dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux

Avec une moyenne de 213 bovins par exploitation dite professionnelle, les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux détiennent le troupeau le plus important. Depuis 2015, les exploitations spécialisées en bovins viandeux se sont vues ravir la deuxième place par les exploitations spécialisées en bovins laitiers.

En trente ans, le cheptel moyen a progressé dans toutes les exploitations orientées en élevage bovin. L'augmentation la plus importante se rencontre dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers (+ 80 %) et dans celles combinant bovins laitiers et viandeux (+ 63 %).

## Evolution du cheptel bovin moyen par exploitation professionnelle selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Le cheptel moyen en Flandre est inférieur à celui de la Wallonie mais l'écart s'amenuise au cours du temps

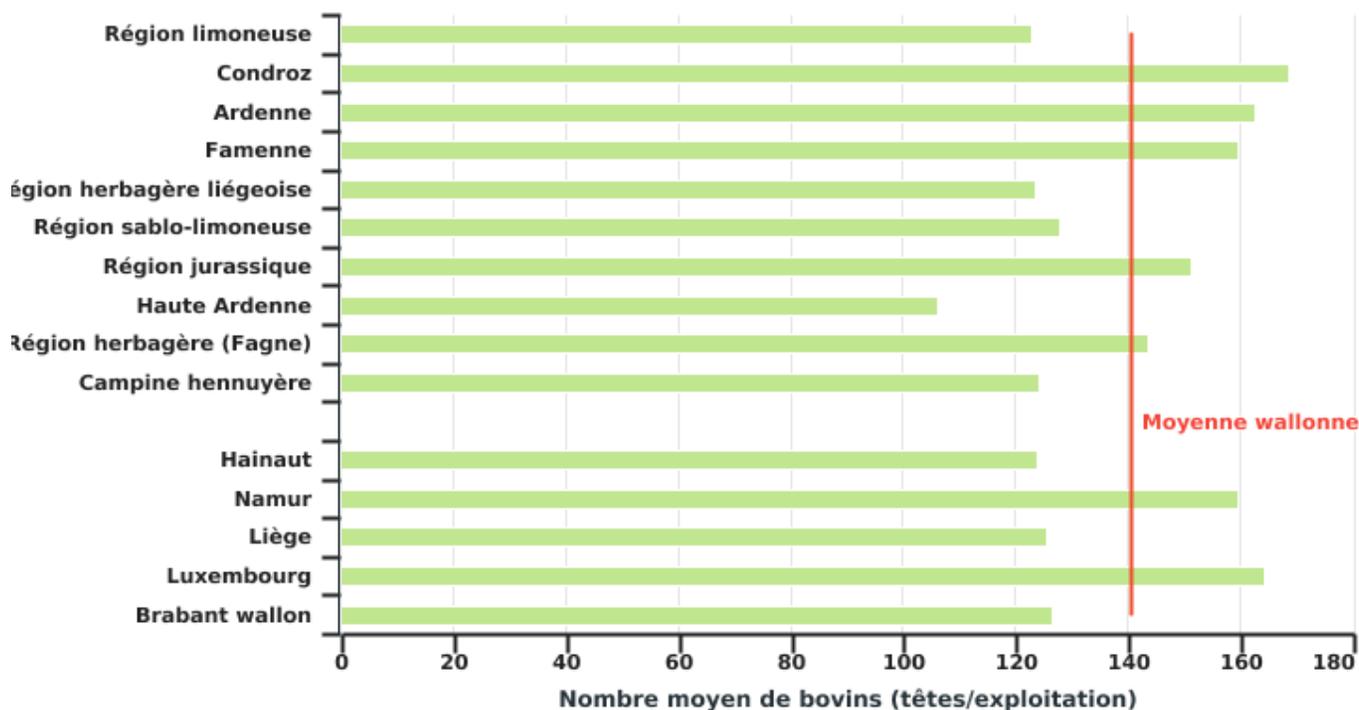
Bien que la **région** limoneuse totalise un cheptel et un nombre de détenteurs importants en 2021, elle est caractérisée par une taille moyenne de cheptel relativement restreinte tant pour le cheptel laitier que pour le cheptel viandeux. Les effectifs moyens les plus importants sont situés dans le Condroz, l'Ardenne et la Famenne (entre 160 et 169 têtes), essentiellement au sein d'élevages spécialisés en production de bovins viandeux.

Bien que la taille moyenne du cheptel bovin reste faible en Haute Ardenne, cette région a connu la progression la plus marquée depuis 1990.

Des différences assez nettes sont observées entre les **provinces**. Le cheptel bovin moyen varie de 124 têtes dans la province de Hainaut à 165 têtes dans la province de Luxembourg. Cette dernière se caractérise par la présence d'élevages viandeux de dimension importante. Depuis 1990, le cheptel moyen a presque doublé dans toutes les provinces.

Avec 132 têtes par exploitation, le cheptel bovin moyen est légèrement inférieur en **Flandre**. Cette différence se réduit au cours du temps, la diminution plus rapide des détenteurs en Flandre entraînant une progression plus rapide du cheptel moyen.

## Nombre moyen de bovins par exploitation selon la région agricole ou la province en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

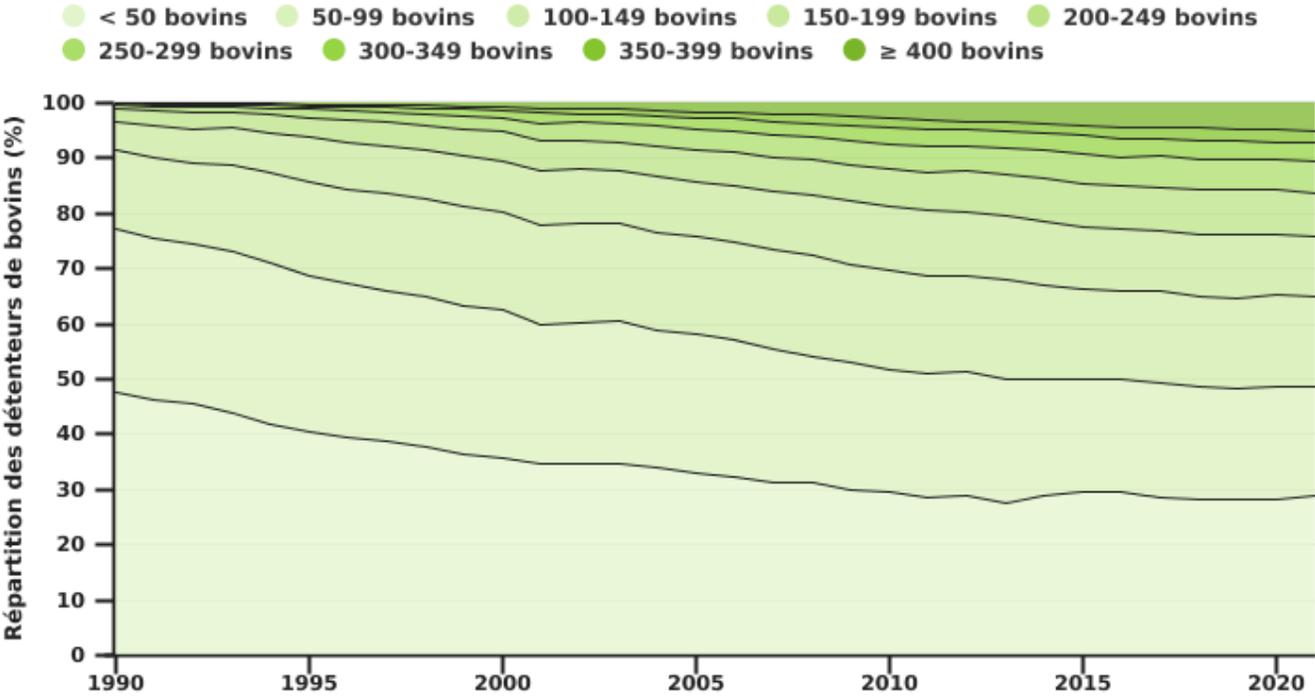
© SPW - 2022

## En 2021, le nombre de détenteurs de moins de 50 bovins reste important dans le paysage wallon malgré une tendance baissière et l'apparition d'élevages de grandes tailles

En 2021, une exploitation détentrice sur cinq dispose d'un cheptel moyen supérieur à la moyenne régionale (140 têtes/exploitation). Un peu moins de 30 % des détenteurs ont un cheptel inférieur à 50 bovins. Par contre, leurs troupeaux ne représentent que 5 % du cheptel régional. Il s'agit souvent de très petits troupeaux avec une moyenne de 23 animaux. A contrario, 11 % des détenteurs ont un troupeau supérieur à 300 têtes et ils détiennent un tiers du cheptel wallon, avec un effectif moyen de 442 bovins.

Au fil du temps, les troupeaux s'agrandissent. En 1990, les détenteurs de moins de 50 bovins représentaient plus de 50 % des détenteurs, avec un sixième du cheptel. A cette époque, les détenteurs de plus de 300 bovins étaient pratiquement inexistants (133 exploitations) soit moins de 0,5 % des détenteurs wallons et 3 % du cheptel wallon.

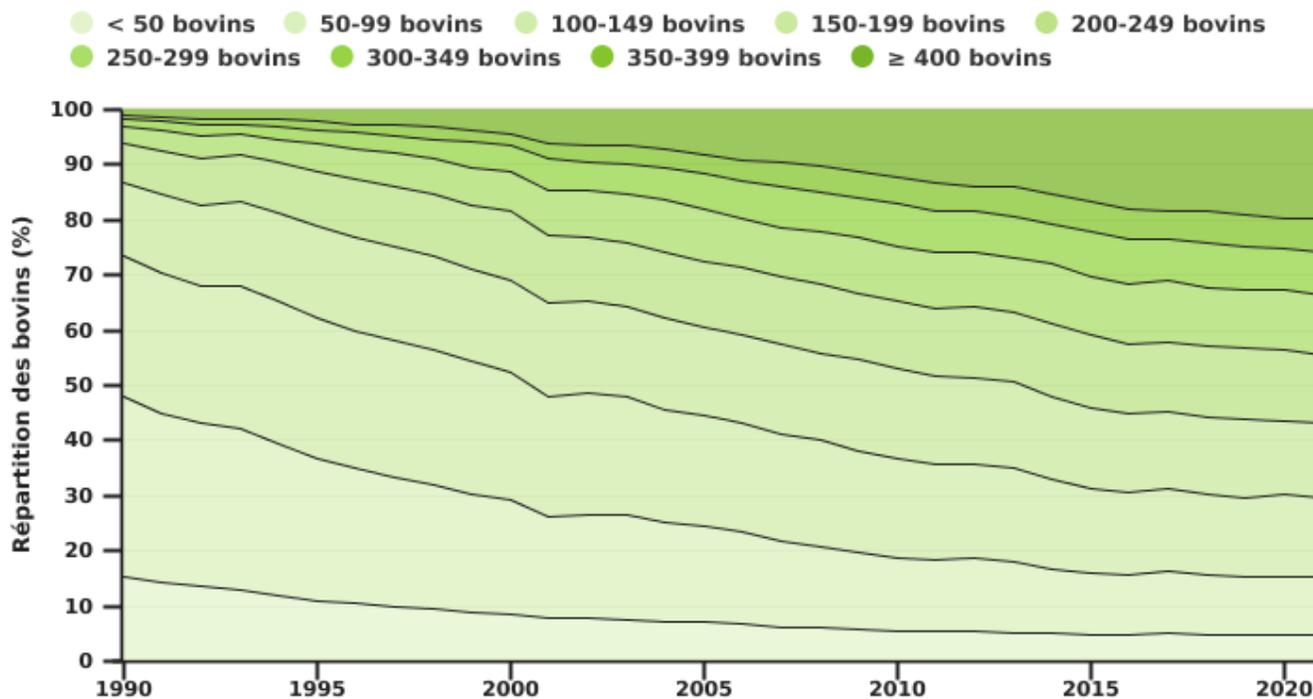
## Evolution de la répartition des détenteurs de bovins selon la taille des exploitations



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la répartition du nombre de bovins selon la taille des exploitations



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Cheptel bovin laitier

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

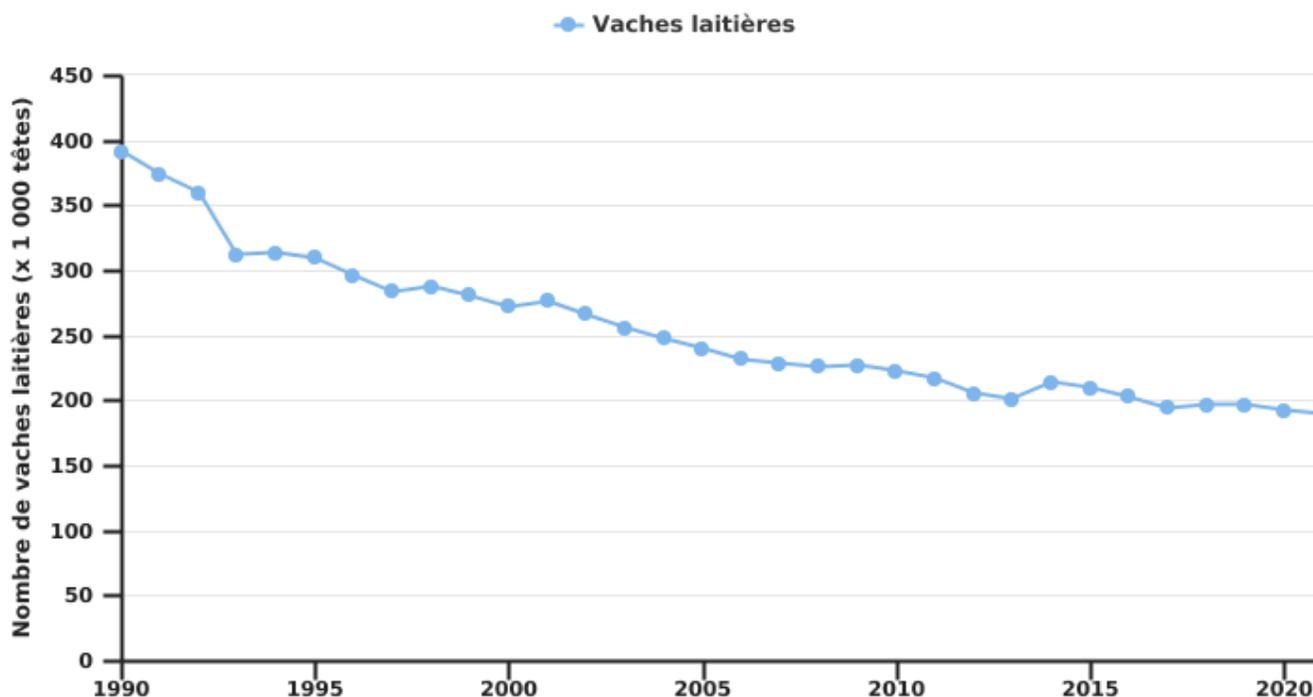
**Cette fiche traite des troupeaux bovins destinés à la production laitière : le nombre de détenteurs, leurs effectifs total et moyen ainsi que leur évolution au cours du temps, selon les différentes orientations technico-économiques [OTE] et leur localisation sur le territoire. Par convention, seuls les troupeaux d'au moins 5 vaches laitières sont pris en considération dans le cadre de cette analyse.**

**Le nombre moyen de vaches laitières par exploitation a fortement progressé depuis 1990 pour atteindre en 2021, 64 têtes. Ce phénomène résulte d'une diminution plus rapide du nombre de détenteurs wallons par rapport au nombre total de vaches. Le nombre de vaches laitières par exploitation progresse bien que ce secteur exige une part importante de travail d'astreinte.**

## **Avec 190 000 vaches laitières en 2021, la Wallonie a perdu plus de la moitié de ses effectifs en 3 décennies**

En 2021, le nombre de vaches laitières est d'un peu moins de 190 000 têtes, ce qui représente 18 % du cheptel bovin wallon. L'amélioration des connaissances zootechniques, du savoir-faire des agriculteurs et de la génétique a permis une augmentation de la production de lait par vache et par an, ce qui a entraîné par conséquent une diminution du nombre d'animaux. Le nombre de vaches laitières a été divisé par deux en 30 ans.

## Evolution du nombre de vaches laitières



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

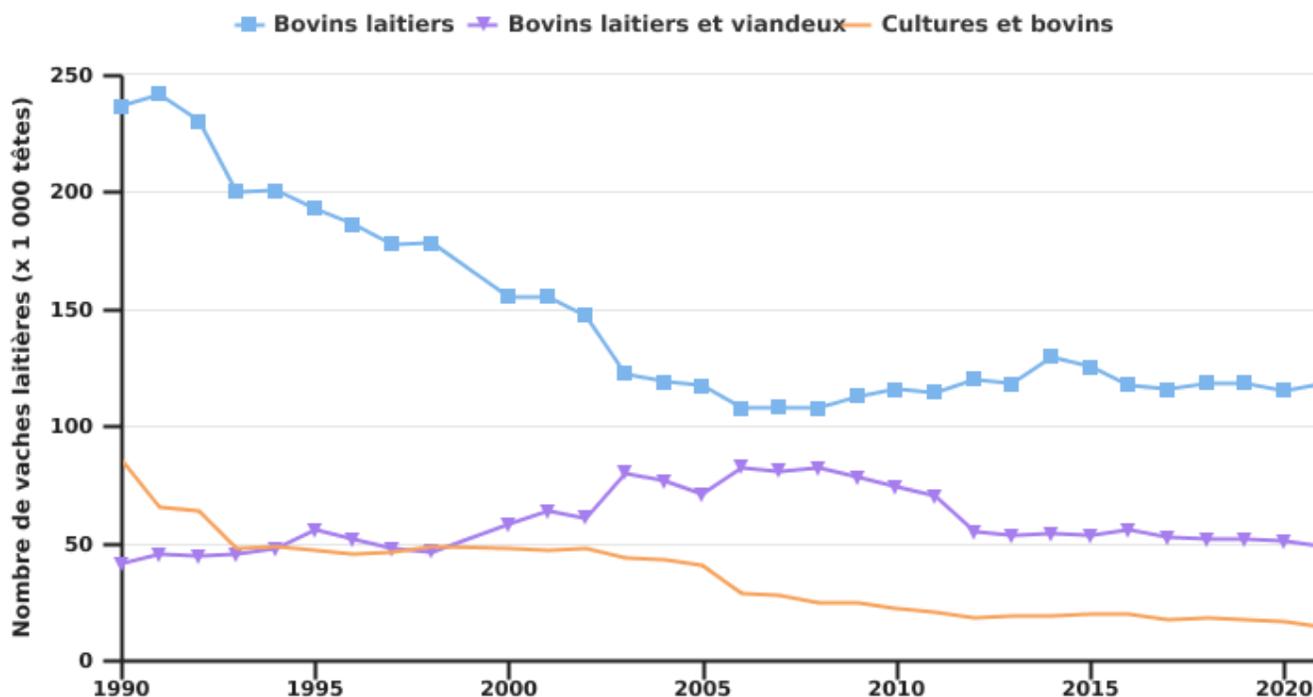
### - Depuis trois décennies, environ six vaches laitières sur dix sont détenues par une exploitation spécialisée en bovins laitiers

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] sera réalisée uniquement pour les exploitations dites professionnelles. Presque l'ensemble des animaux est détenu dans ce type d'exploitation.

En 2021, les élevages appartenant aux OTE spécialisées dans l'élevage bovin, les unes axées sur les bovins laitiers et les autres combinant bovins laitiers et viandeux, détiennent 88 % du nombre de vaches laitières wallonnes.

En 1990, cette répartition était légèrement différente. Avec 63 % des vaches, les exploitations spécialisées en bovins laitiers détenaient déjà la majorité du troupeau. Par contre, les exploitations combinant cultures et bovins étaient, en termes de nombre de vaches, prédominantes (23 % du cheptel) par rapport aux exploitations combinant bovins laitiers et viandeux (11 % du cheptel). Depuis 1990, la première OTE a perdu 83 % de son effectif de vaches laitières alors que la seconde a progressé de 19 %.

## Evolution du nombre de vaches laitières des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

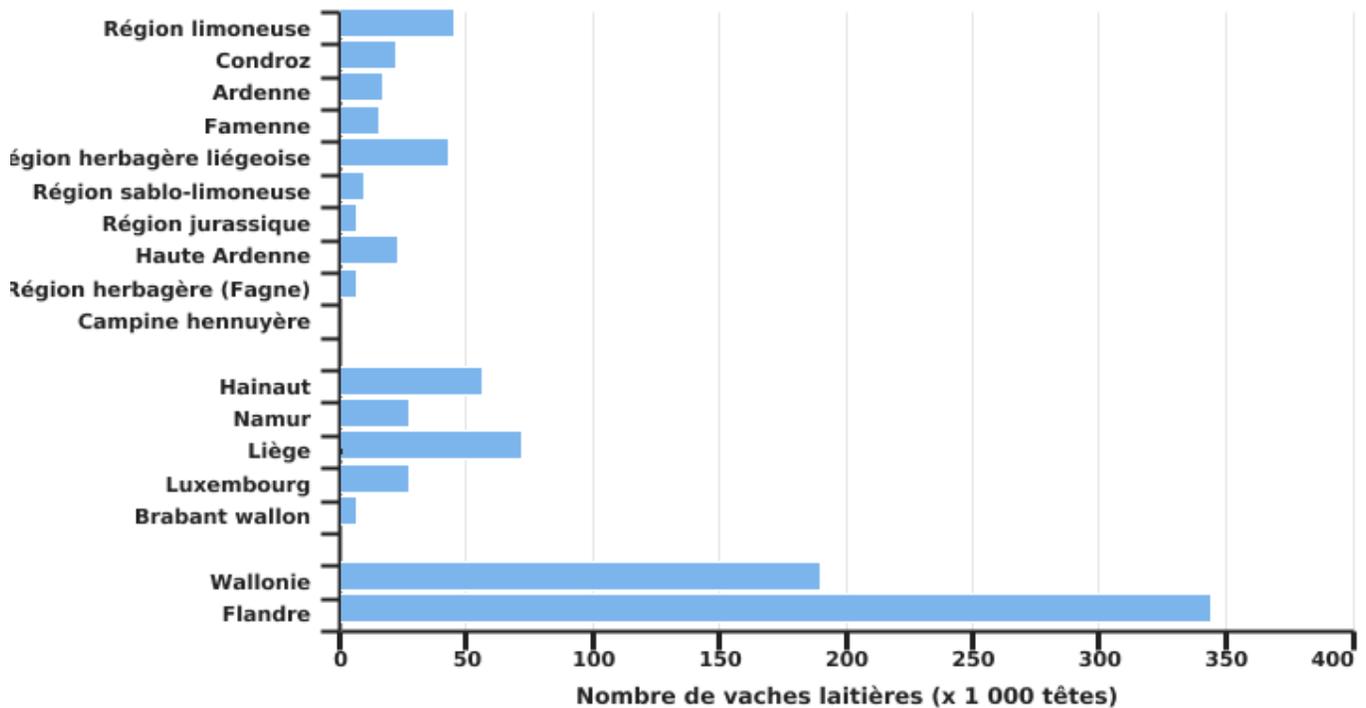
### - Les vaches laitières belges sont majoritairement détenues en Flandre, cette région a perdu 23 % de ses vaches, soit deux fois moins que la Wallonie

Les vaches laitières wallonnes sont réparties de manière inégale selon la **région agricole**. En 2021, les régions limoneuse et herbagère liégeoise regroupent chacune un quart des vaches laitières. Même si la majorité des exploitations de Haute Ardenne sont des élevages spécialisés en bovins laitiers, seulement une vache laitière sur dix est détenue dans cette région. En trente ans, ce sont les deux régions à vocation laitière (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) qui ont perdu le moins de vaches laitières : plus ou moins un tiers de l'effectif de 1990.

En 2021, les vaches se répartissent comme suit selon la **province** : avec 72 000 vaches laitières, la province de Liège possède 38 % du cheptel wallon, la province de Hainaut en détient 30 % et les trois autres provinces se répartissent le dernier tiers. Depuis 1990, la province de Liège, malgré une diminution de 37 % du nombre de ses vaches laitières, est la seule province à ne pas avoir perdu plus de la moitié de ses vaches.

La **Flandre** regroupe 66 % des vaches laitières belges. En 1990, cette région détenait 53 % du cheptel national. Jusque dans les années 2010, le nombre de vaches laitières a diminué de façon similaire dans les deux régions du pays. Cependant, depuis 2013, contrairement à la Wallonie, le nombre de vaches laitières progresse en Flandre.

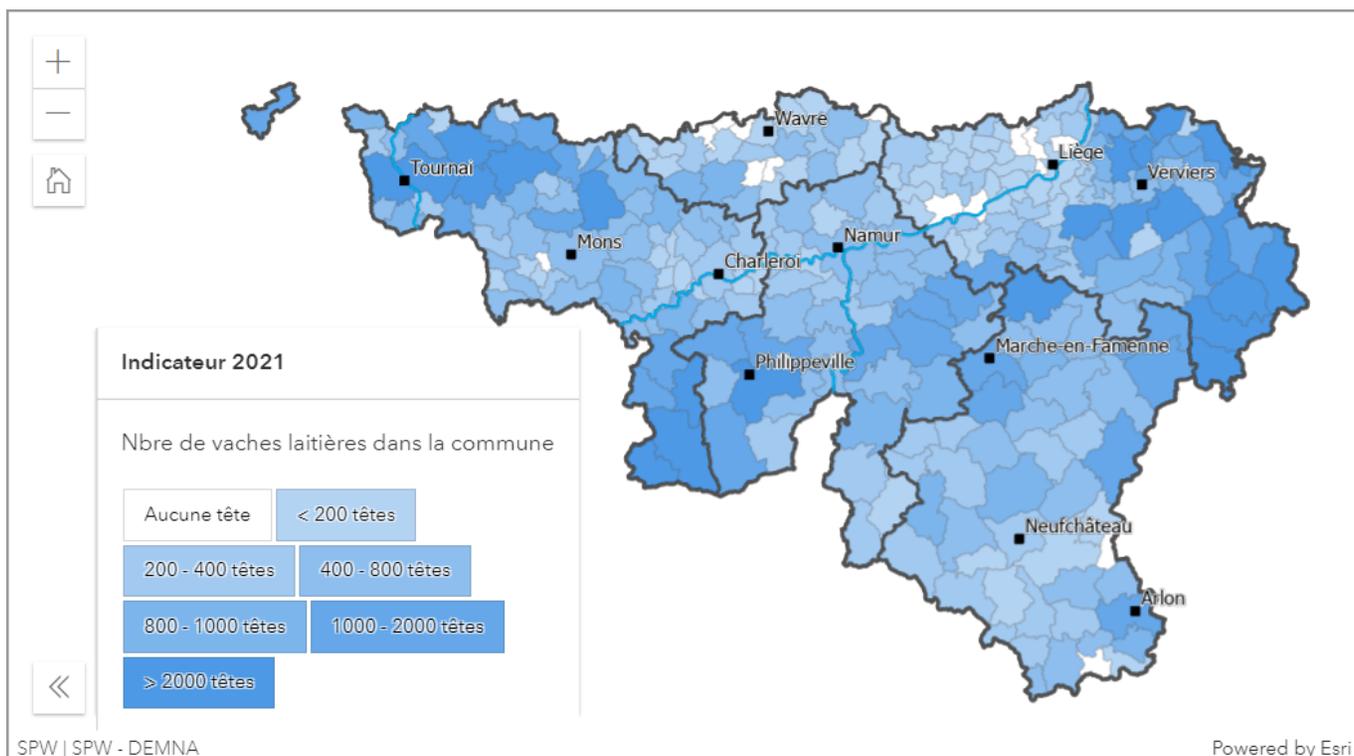
## Répartition des vaches laitières en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

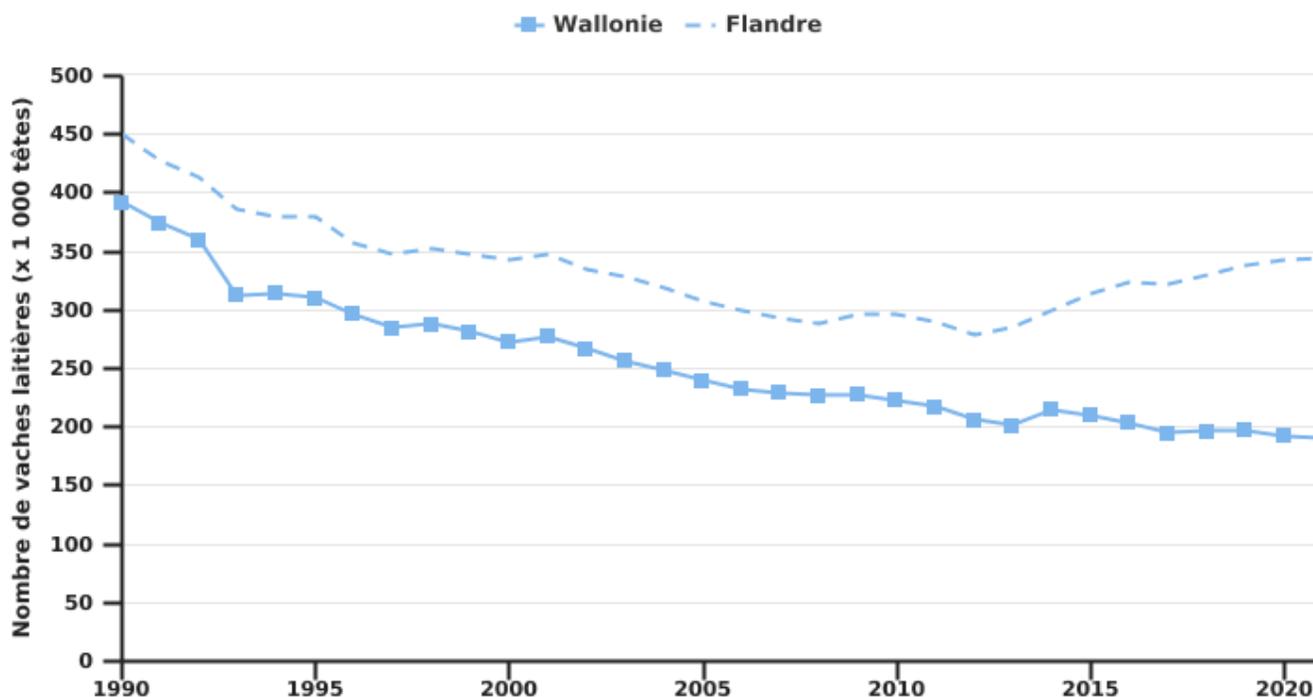
## Répartition des vaches laitières par commune en 2021



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du nombre de vaches laitières en Belgique



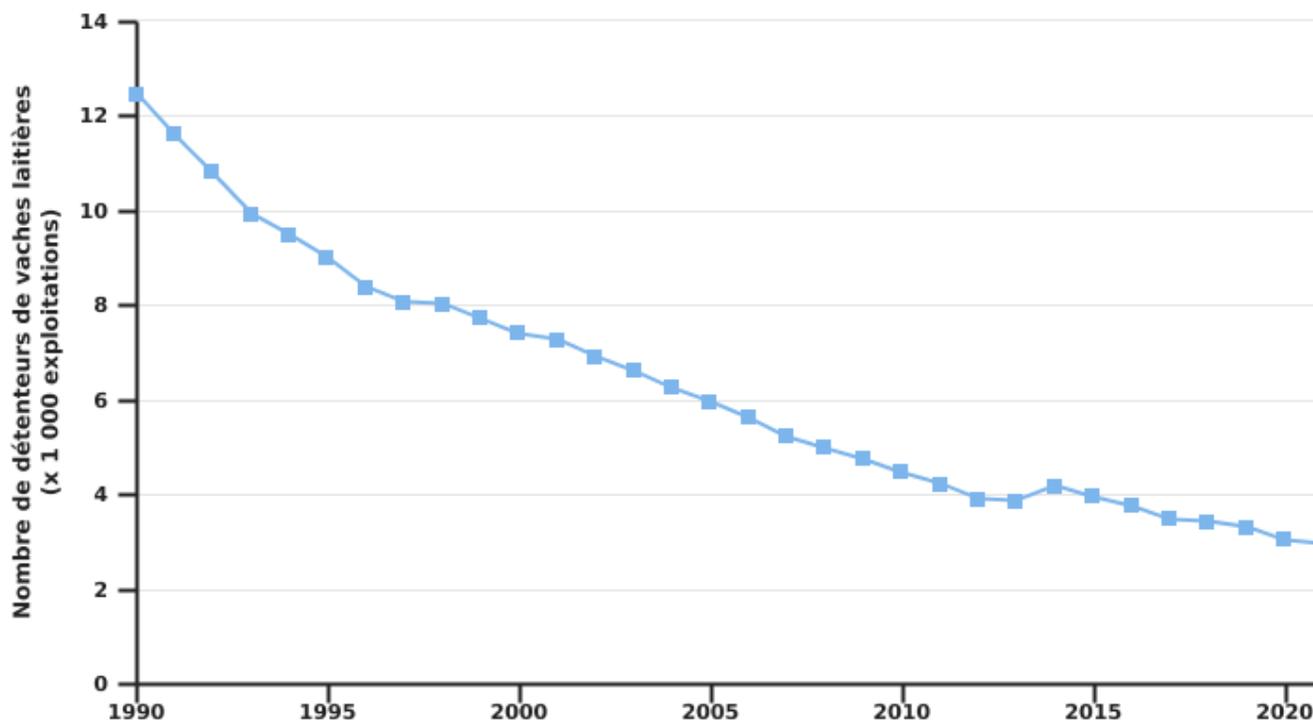
EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Depuis 1990, la Wallonie a perdu trois quarts de ses détenteurs de bovins laitiers ; ceux-ci se concentrent de plus en plus dans des exploitations bovines spécialisées

En 2021, 23 % de l'ensemble des exploitations wallonnes détiennent au moins 5 vaches laitières (2 972 exploitations). En 1990, 43 % des exploitations présentaient cette caractéristique. Il reste aujourd'hui moins d'un quart des exploitations détentrices de 5 vaches laitières présentes en 1990.

## Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières



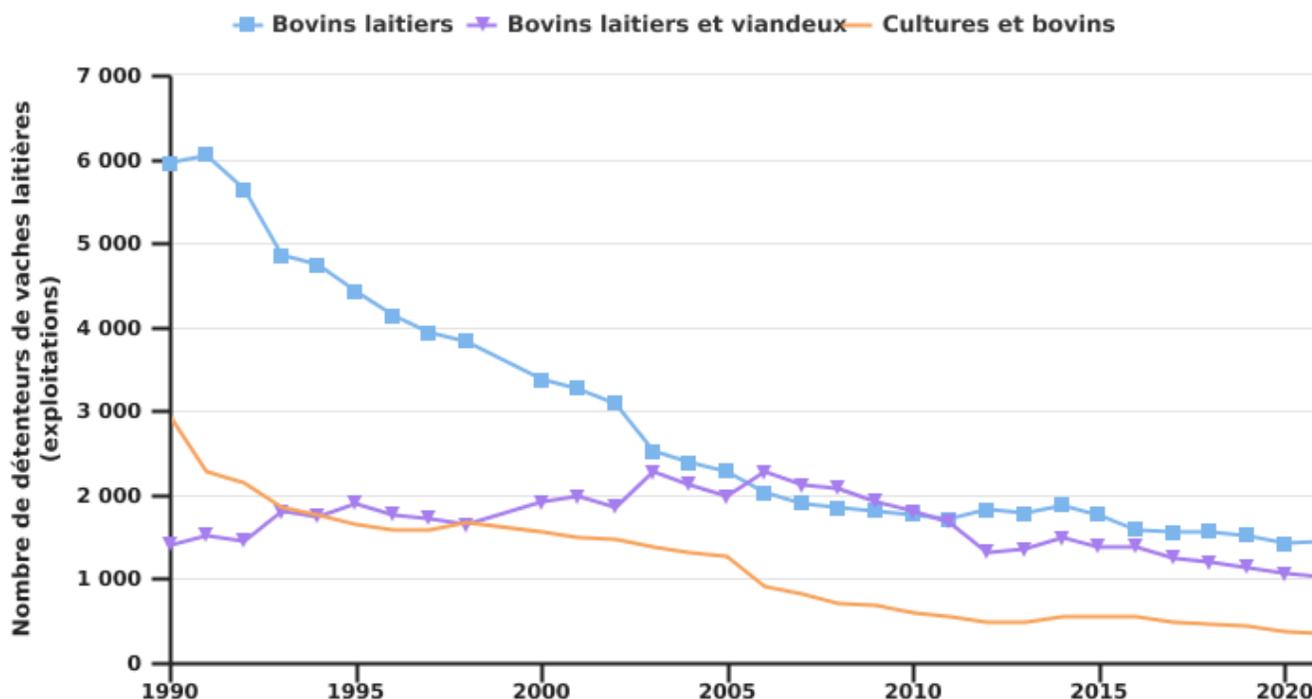
EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux tendent à prendre une place importante, même si les exploitations spécialisées en bovins laitiers restent majoritaires

Les exploitations détentrices d'au moins 5 vaches laitières sont toutes des exploitations qualifiées de professionnelles. La moitié se trouve au sein de l'orientation technico-économique [OTE] spécialisée en bovins laitiers et un tiers dans les élevages combinant bovins laitiers et viandeux. Malgré une perte d'un quart de son effectif, la place de cette dernière OTE dans le paysage wallon a pris de l'importance. En effet, en 1990, elle ne concernait que 13 % des détenteurs de vaches laitières. Les exploitations combinant cultures et bovins représentaient à cette époque un peu plus d'un quart des détenteurs. On observe donc une concentration des détenteurs dans des exploitations spécialisées en élevage bovin.

## Evolution du nombre de détenteurs professionnels de vaches laitières selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

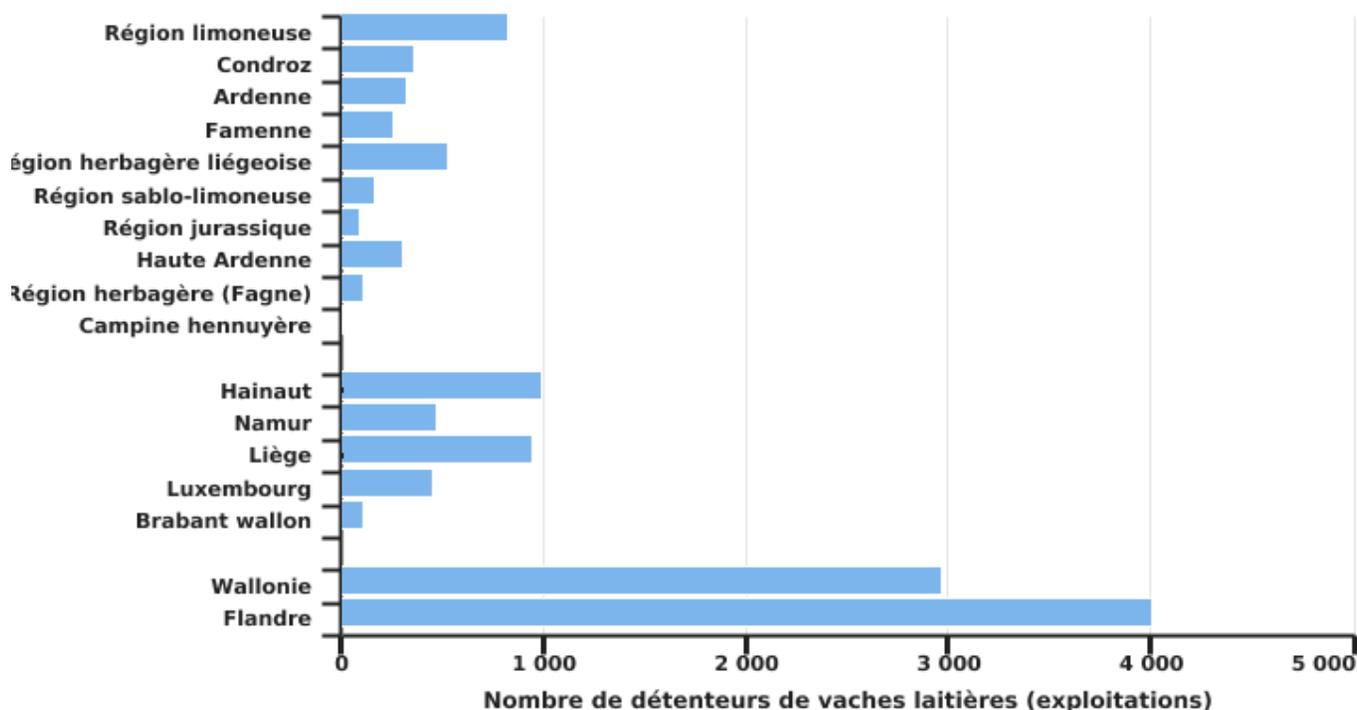
### - Bien que plus orientée vers les grandes cultures, la région limoneuse compte plus d'un quart des détenteurs de vaches laitières wallonnes

En 2021, cinq **régions agricoles** sur les dix que compte la Wallonie, concentrent 80 % des détenteurs de cheptel laitier. Plus d'un quart de ces détenteurs sont situés en région limoneuse bien que cette région soit fortement orientée vers les grandes cultures. La région herbagère liégeoise concentre 18 % des détenteurs de cheptel laitier. Plus de la moitié des exploitations dites professionnelles de cette région sont spécialisées en bovins laitiers. La Haute Ardenne, dont 97 % des exploitations dites professionnelles sont spécialisées en bovins laitiers, regroupe 10 % des détenteurs de cheptel laitier wallon. Cette répartition entre les régions a peu évolué au cours du temps.

A l'échelon **provincial**, les provinces de Hainaut et de Liège concentrent les exploitations laitières wallonnes avec respectivement 33 et 32 % des détenteurs. La répartition entre les provinces a, elle aussi, peu évolué au cours des trente dernières années.

En 2021, 4 006 détenteurs sont situés en **Flandre**, soit 57 % du total national. Ce pourcentage est resté stable au cours du temps malgré une diminution de leur nombre de 76 % depuis 1990.

## Répartition des détenteurs de vaches laitières en Wallonie et en Belgique en 2021



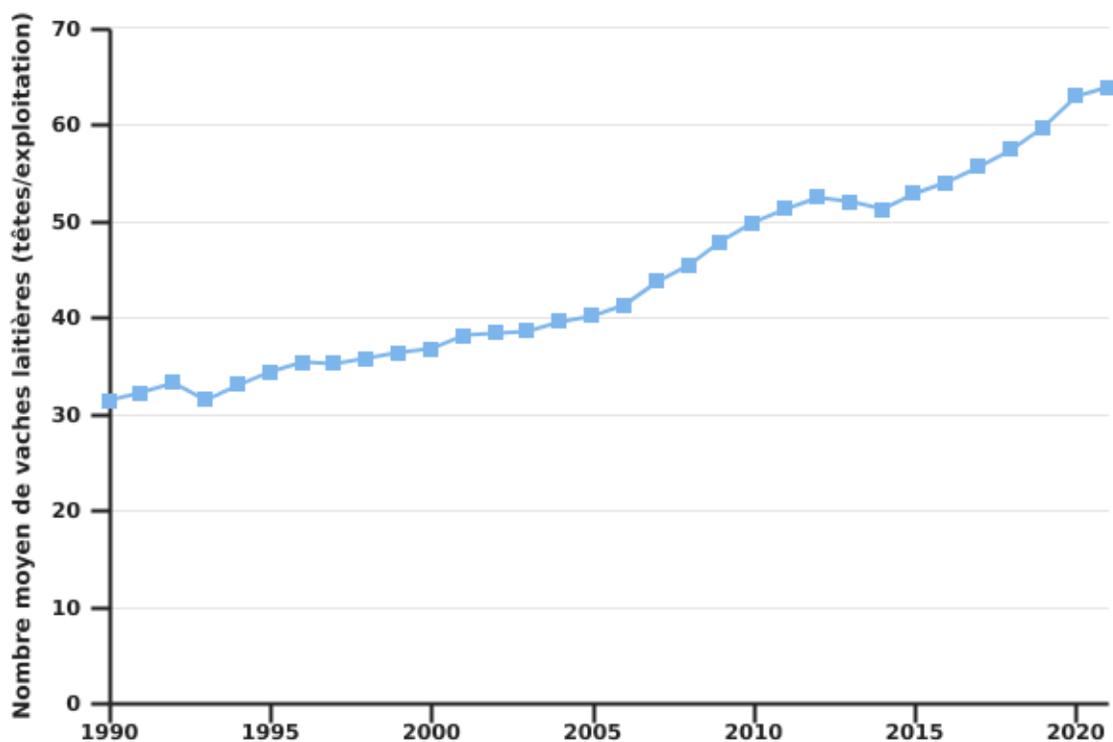
EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice a doublé depuis 1990 principalement dans les élevages spécialisés en production laitière

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Wallonie, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître, pour atteindre 64 vaches laitières par exploitation en 2021, soit le double de 1990.

## Evolution du nombre moyen de vaches laitières par exploitation



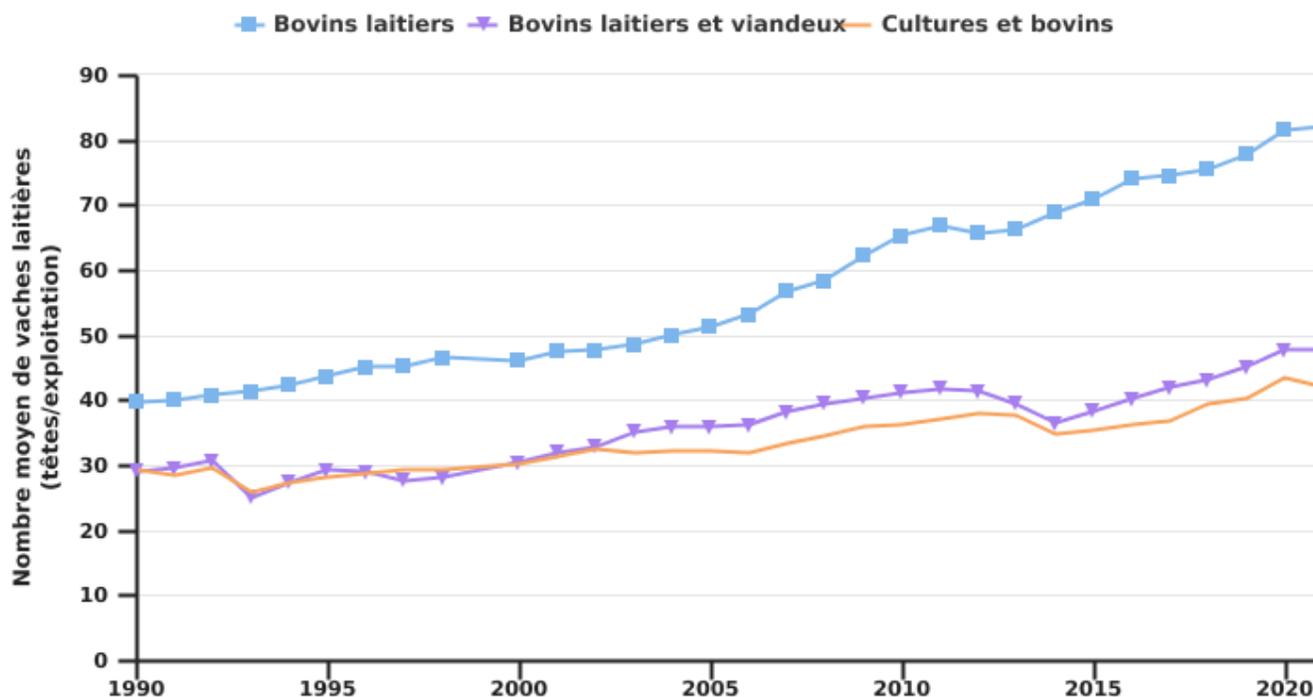
EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les élevages spécialisés en bovins laitiers possèdent un troupeau moyen presque 30 % supérieur à la moyenne wallonne

Parmi les exploitations dites professionnelles, celles faisant partie de l'OTE « spécialisée en bovins laitiers » disposent d'un cheptel moyen de vaches laitières (82 têtes) supérieur de 28 % à la moyenne régionale. Il a doublé en l'espace de 3 décennies. Les exploitations combinant les bovins laitiers et viandeux ou combinant cultures et bovins ont un cheptel moyen de 48 vaches.

## Evolution du nombre moyen de vaches laitières par exploitation professionnelle selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

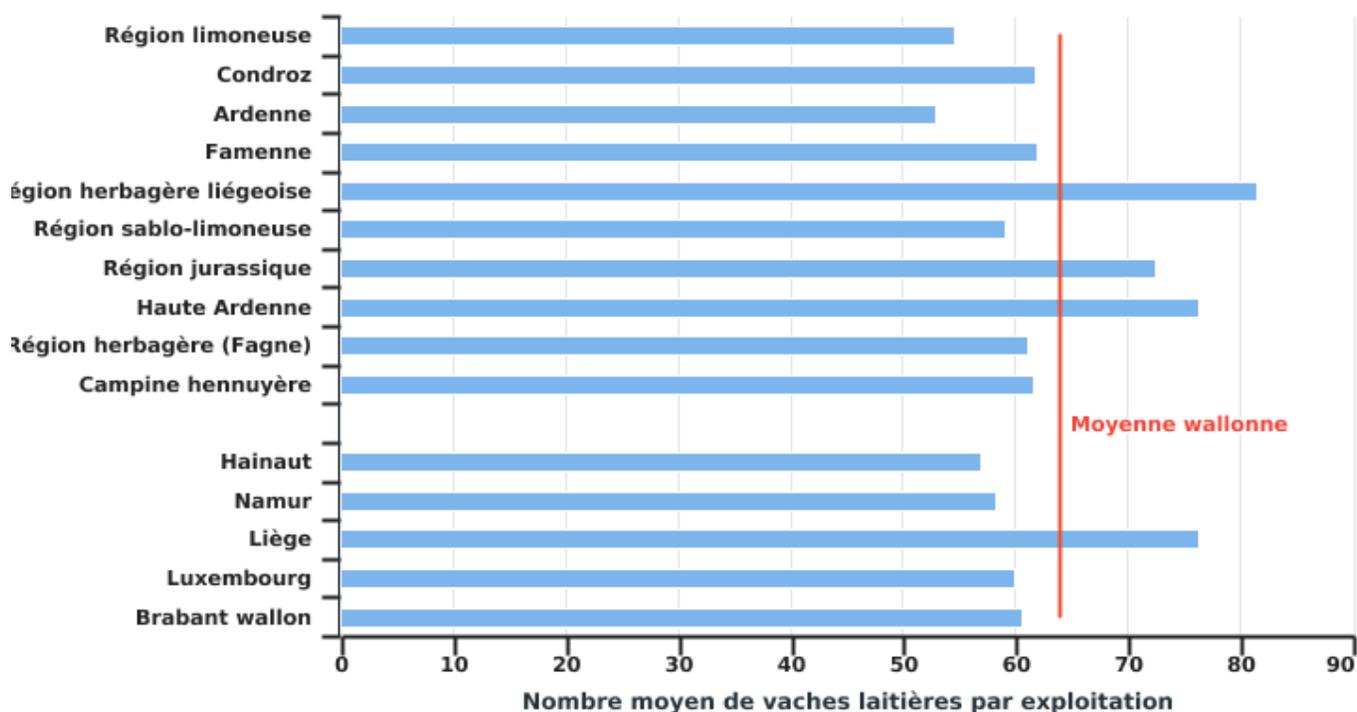
### - Le nombre moyen de vaches laitières détenu par exploitation est plus important en Flandre qu'en Wallonie depuis 2013

Selon les **régions agricoles**, le cheptel moyen varie fortement. En 2021, le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice d'au moins 5 vaches laitières est le plus faible en Ardenne (53 têtes) et en région Limoneuse (55 têtes). A contrario, il est le plus élevé en région herbagère liégeoise (81 têtes) et en Haute Ardenne (76 têtes), régions principalement axées sur la production laitière. C'est en Haute Ardenne que la progression du cheptel moyen fut la plus forte avec un triplement du nombre moyen par exploitation depuis 1990.

La **province** de Liège, caractérisée par la présence d'un grand nombre d'exploitations laitières, dispose des élevages les plus importants, avec en moyenne 76 vaches laitières par exploitation détentrice. Les autres provinces ont un nombre moyen de vaches par exploitation entre 57 et 61 têtes. La progression depuis 1990 de ce paramètre est la plus importante dans la province de Liège et la plus faible dans la province de Namur.

En 2021, le nombre moyen de vaches laitières par exploitation en **Flandre** est de 86 têtes. Depuis 2013, la Flandre dispose d'un cheptel moyen supérieur à celui de la Wallonie. Cela s'explique par deux phénomènes : d'une part la progression du nombre de vaches laitières dans cette région, contrairement à ce qui est observé en Wallonie, et d'autre part, la chute plus importante du nombre de détenteurs. En trois décennies, le cheptel moyen par exploitation a triplé chez nos voisins.

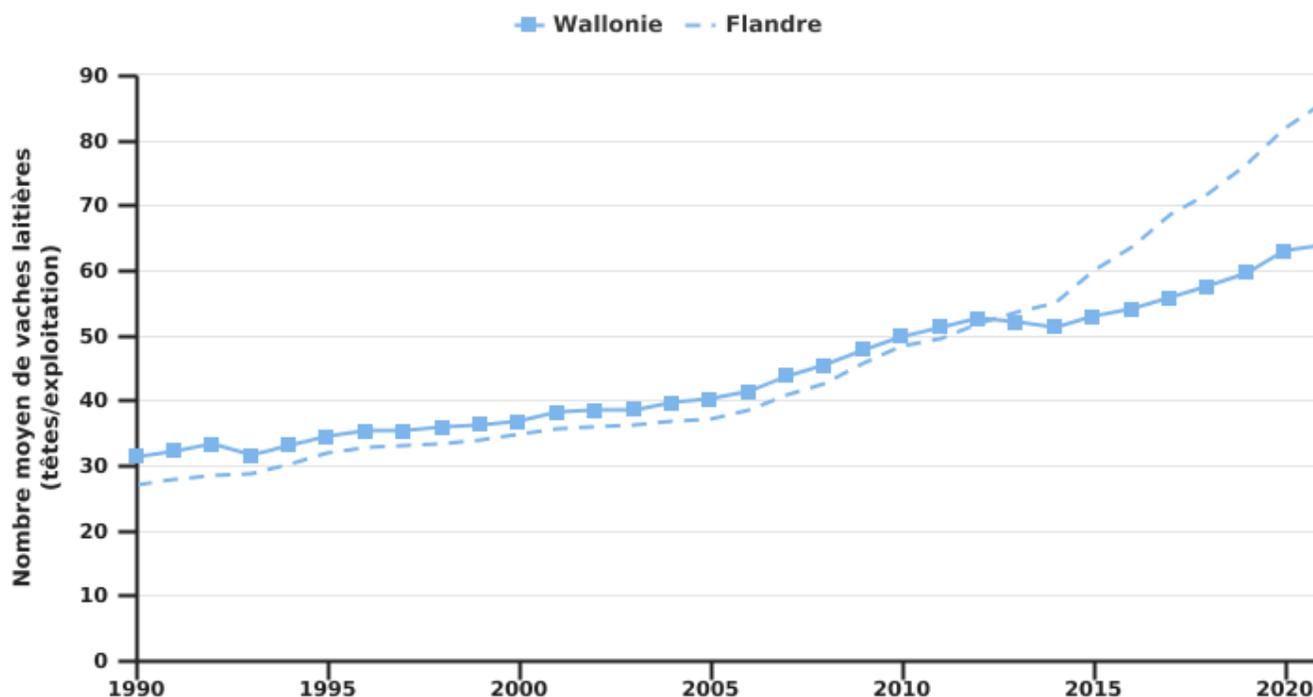
## Nombre moyen de vaches laitières par exploitation selon la région agricole ou la province en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du nombre moyen de vaches laitières en Belgique



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

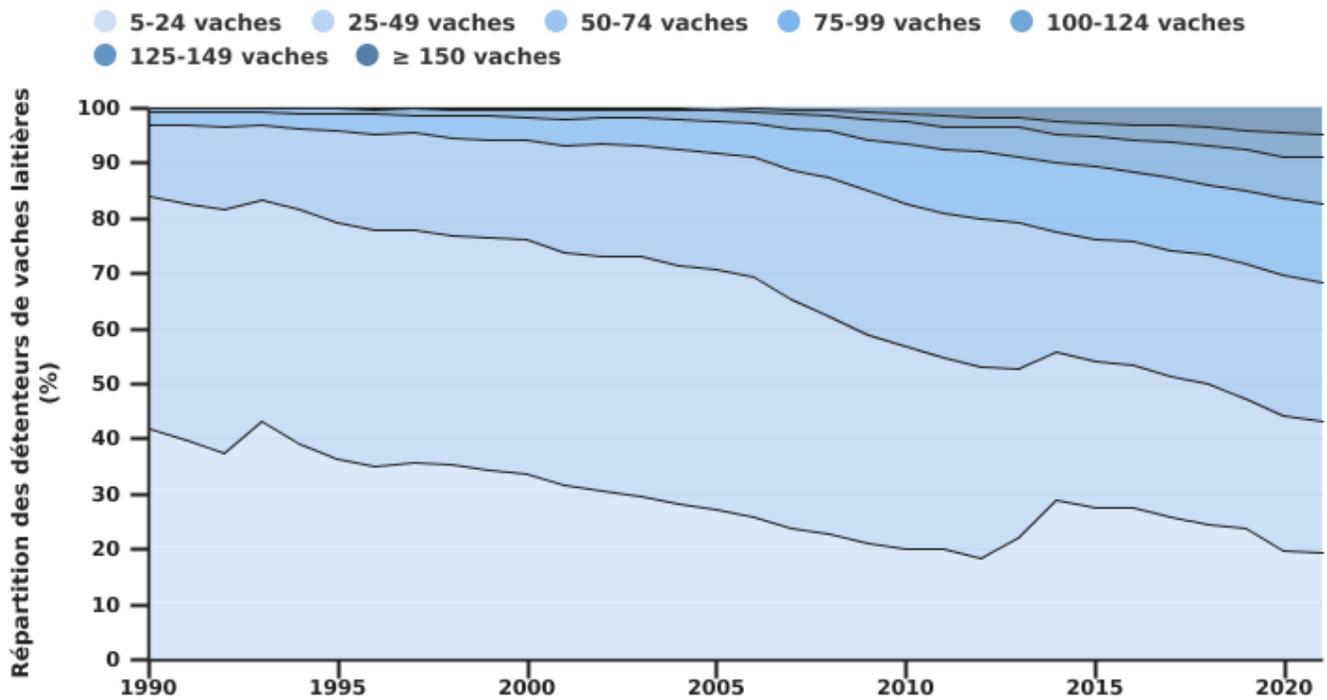
© SPW - 2022

### Si la plupart des détenteurs de vaches laitières détiennent moins de 75 vaches, la progression du nombre d'élevages de plus de 100 vaches laitières est remarquable

En 2021, les détenteurs de moins de 75 vaches laitières représentent 68 % du total des détenteurs et détiennent ensemble 42 % des vaches wallonnes. Les détenteurs de « petits » troupeaux sont en régression constante, surtout pour la catégorie de 5 à 24 vaches laitières. C'est le phénomène inverse qui s'observe pour les grands troupeaux (> 100 vaches). Ils sont moins nombreux (17% des détenteurs) mais détiennent 4 vaches sur 10.

Cette répartition est très différente de celle observée il y a trois décennies. En effet, 84 % des exploitations détentrices élevaient alors moins de 50 vaches laitières, dont la moitié avait moins de 25 vaches. Seules 3 % des fermes détentrices avaient un cheptel supérieur à 75 vaches laitières. Entre 1990 et 2020, le nombre de détenteurs de plus de 100 vaches laitières a progressé passant de moins de 10 éleveurs à 506 (17 % des détenteurs wallon). Actuellement, plus d'un tiers des vaches laitières wallonnes est détenu par ces « grands » élevages.

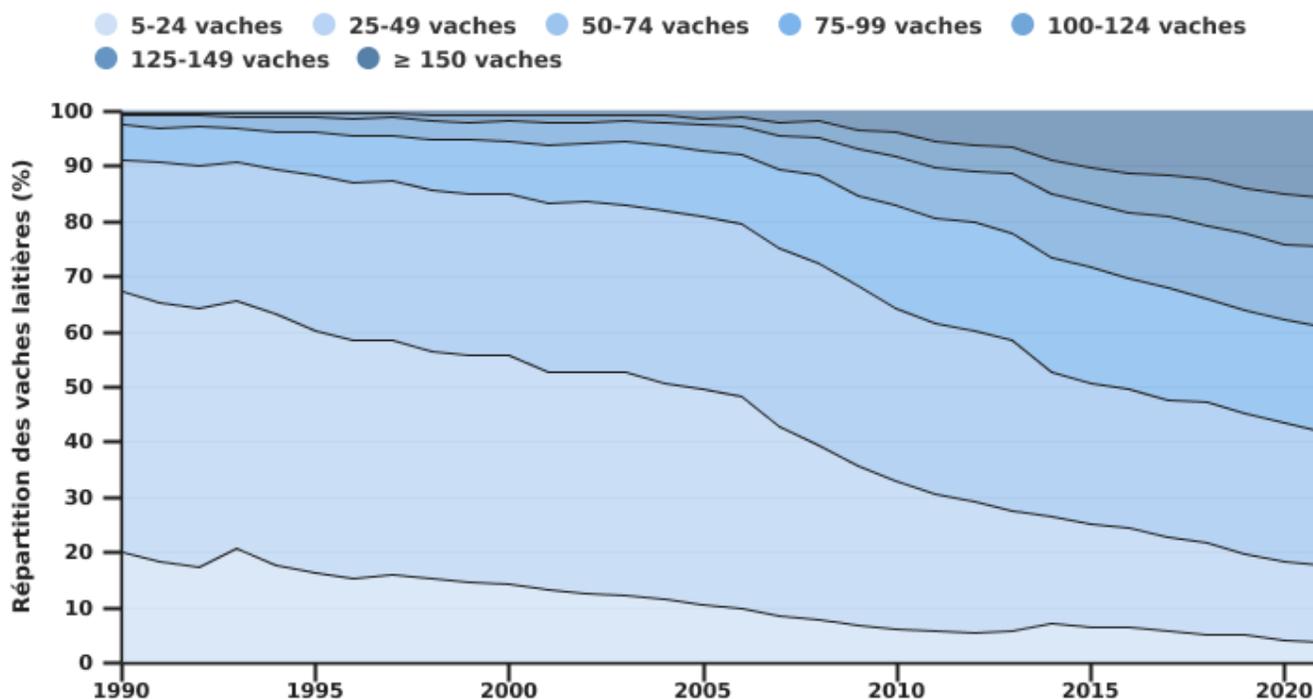
## Evolution de la répartition des détenteurs de vaches laitières selon la taille des cheptels



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la répartition du nombre de vaches laitières selon la taille des cheptels



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Un quart des exploitations détentrices ont plus de 50 vaches laitières par UT

La notion d'unité de travail [UT] est le reflet du nombre d'équivalents temps plein [ETP] travaillant en agriculture. Les données relatives aux UT ne sont disponibles que lors des enquêtes de structure, c'est-à-dire les années 0 - 3 ou 6. De ce fait, cette partie ne pourra être mise à jour qu'en 2023.

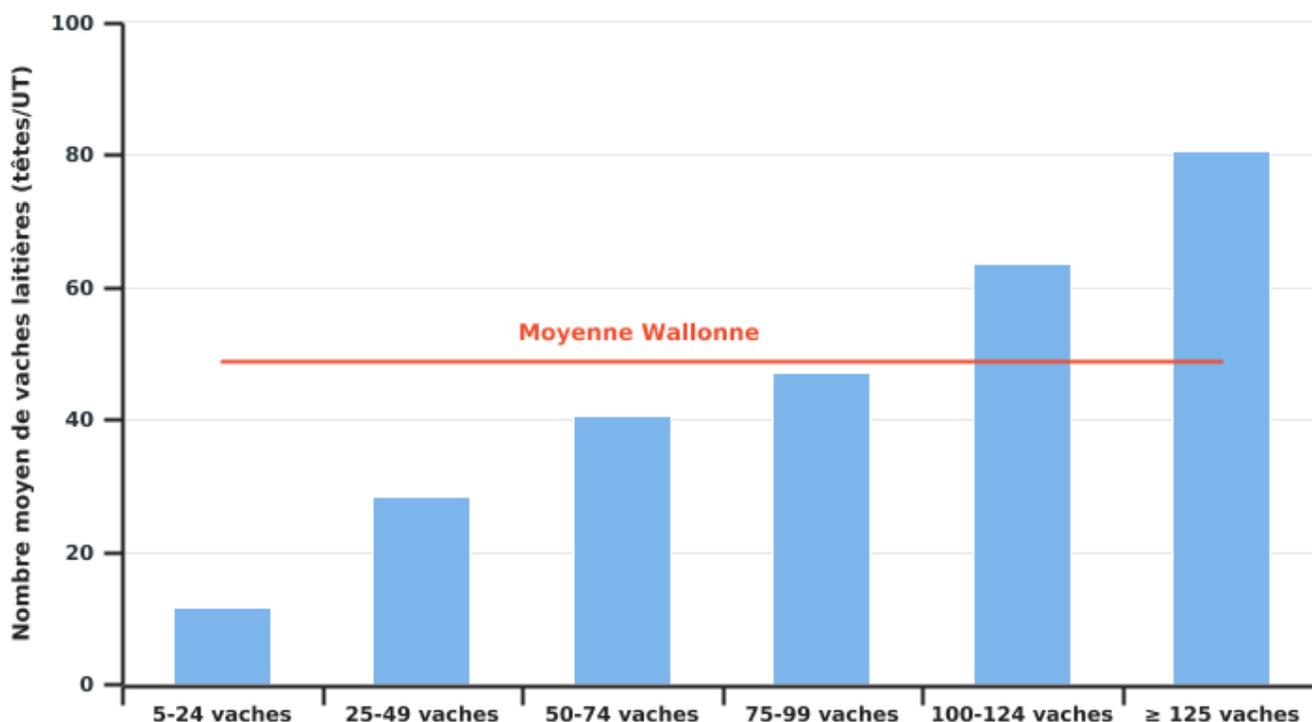
En Wallonie, le centre wallon de recherches agronomiques [CRA-W] a établi des références concernant le temps de travail dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers, dans le cadre des projets « DuraLait » et « DuraLait Plus ». A partir de leurs observations, ils ont pu établir qu'au-delà de 50 vaches laitières par UT, il est difficile de tout gérer.

En 2020, dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers, une UT gère 49 vaches laitières en moyenne. Dans environ une ferme sur quatre, la valeur de référence de 50 vaches laitières par UT est dépassée. Dans les élevages de plus de 100 vaches laitières, cette norme n'est plus respectée que dans une exploitation sur sept. Dans les grandes exploitations, des éléments comme les économies d'

échelle, l'automatisation, etc. pourraient en partie compenser le manque de main-d'œuvre, mais le risque d'être dépassé par la charge de travail reste élevé en cas d'excès d'animaux. La qualité de vie des exploitants est directement liée à cette pression du travail.

Selon des études française et wallonne, le travail d'astreinte dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers est en moyenne de 35 heures par UGB. Cependant, ce temps varie selon différents critères dont la taille de l'exploitation. En effet, plus le troupeau est grand et plus des économies d'échelle peuvent être observées. Malgré cela, le travail augmente par UT avec le nombre de vaches laitières sur l'exploitation. En moyenne, une UT réalise 7h30 de travail d'astreinte par jour en élevage laitier. De plus, il faut ajouter toutes les heures liées au travail de saison, à l'administratif et à la gestion des imprévus. La pression du travail est donc importante dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers mais des solutions existent si le travail devient trop pesant pour l'éleveur.

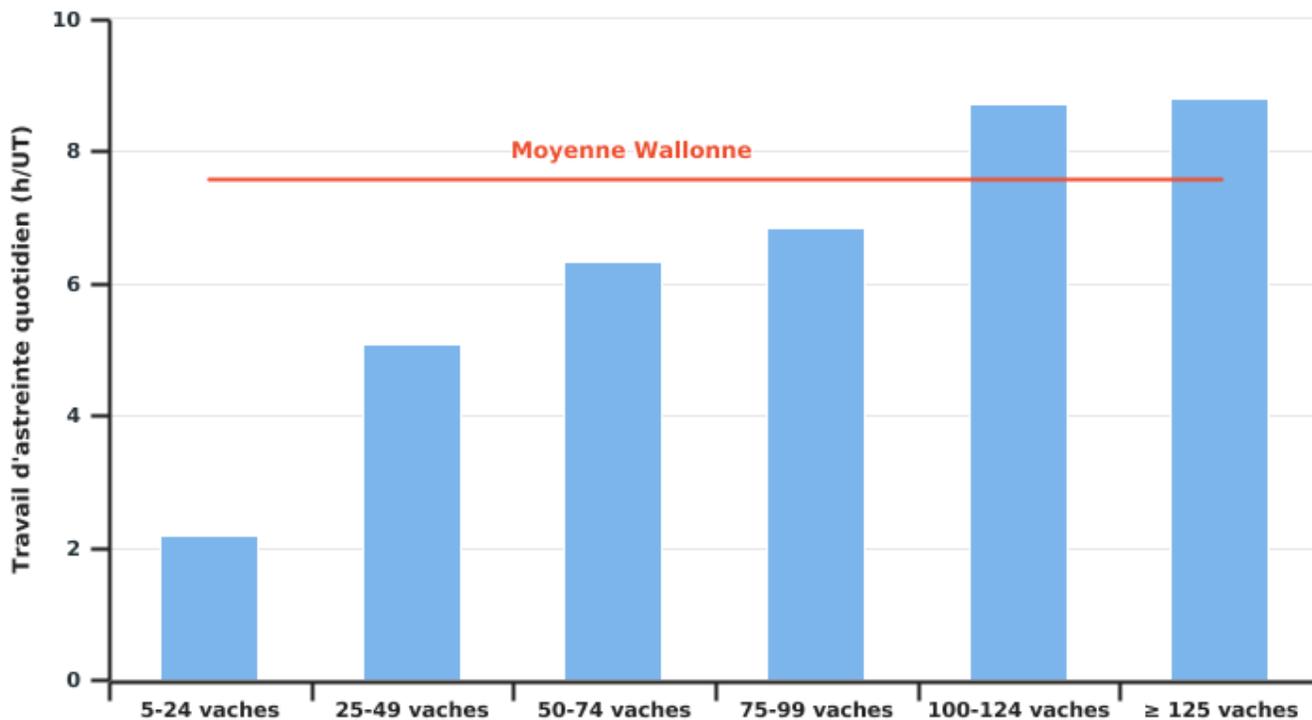
### Nombre de vaches laitières par UT selon la taille des cheptels en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Travail d'astreinte quotidien selon la taille du cheptel en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Centre wallon de Recherches agronomiques :  
<https://www.cra.wallonie.be/fr/organisation-du-travail-dans-des-exploitations-wallonnes>

# Cheptel bovin viandeux

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche examine les troupeaux de bovins élevés à des fins de production de viande : leurs effectifs total et moyen et le nombre de détenteurs ainsi que leur évolution observée dans le temps, selon les différentes orientations technicoéconomiques [OTE] et la répartition géographique. Par convention, seuls les troupeaux d'au moins 5 vaches allaitantes sont pris en considération dans le cadre de cette analyse.**

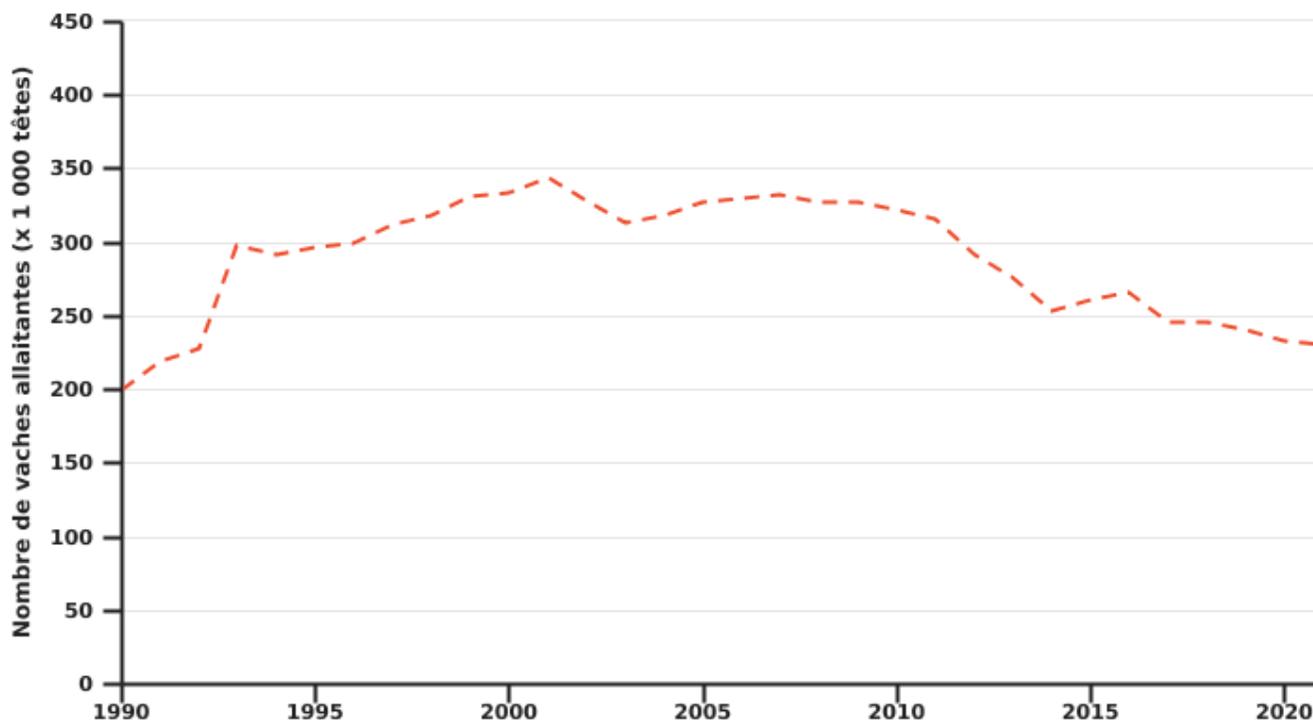
**Le cheptel moyen de vaches allaitantes au sein des exploitations détentrices a doublé en trente ans grâce aux effets combinés de l'augmentation du nombre de vaches et de la réduction du nombre de détenteurs. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les régions spécialisées en élevage de bovins viandeux. En 2021, le cheptel moyen est de 46 vaches allaitantes par exploitation. Le nombre d'exploitations de 75 vaches allaitantes et plus progresse rapidement dans le paysage, tout en restant minoritaire.**

**Bien que, pendant vingt ans, le cheptel bovin viandeux wallon ait progressé, il subit depuis une tendance inverse, surtout dans les régions qui sont orientées vers cette production**

En 2021, les vaches allaitantes représentent un peu plus de 231 000 animaux soit 22 % du cheptel bovin wallon.

Contrairement aux vaches laitières, le nombre de vaches allaitantes a progressé de 15 % depuis 1990. Cette tendance, variable dans le temps, est tributaire d'aléas sanitaires et/ou de changements de politique. On peut ainsi évoquer : la réforme de la Politique agricole commune [PAC] de 1992 engendrant une augmentation du nombre de vaches allaitantes jusqu'à son apogée en 2001 ( $\pm$  343 000 têtes), les différentes crises sanitaires du début des années 2000 (Dioxine, ESB) ou la réforme de la PAC de 2013 entraînant une forte diminution du cheptel qui se poursuit encore aujourd'hui.

## Evolution du nombre de vaches allaitantes



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

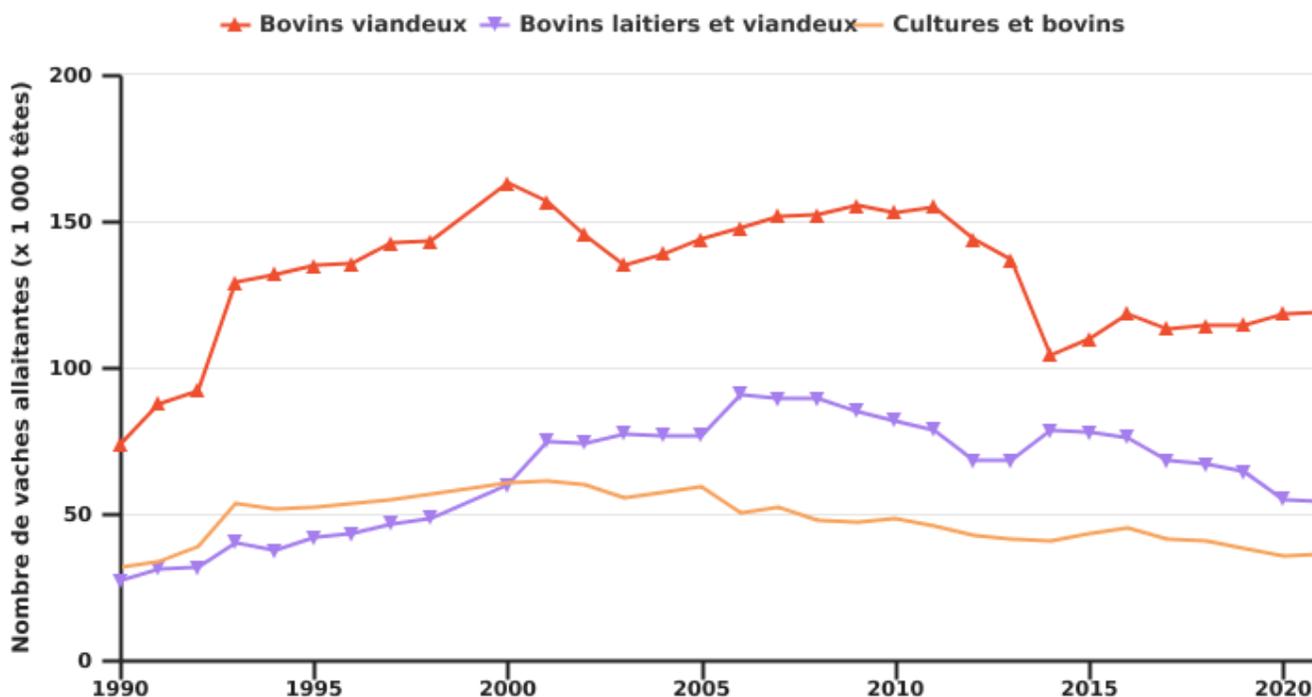
© SPW - 2022

### - Depuis trois décennies, entre quatre et cinq vaches allaitantes sur dix sont élevées en exploitation spécialisée en élevage de bovins viandeux

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] est réalisée uniquement pour les exploitations dites professionnelles. 99 % des vaches allaitantes sont détenues au sein de ces exploitations.

Les trois-quarts des vaches allaitantes sont détenues par des élevages spécialisés en bovins viandeux (52 %) et ceux combinant bovins laitiers et viandeux (24 %). En 1990 déjà, les élevages spécialisés en bovins viandeux détenaient la majorité des vaches (44 %) tandis que les élevages combinant bovins laitiers et viandeux ne totalisaient que 16 % de l'effectif wallon. Depuis 2014, le nombre de vaches allaitantes augmente dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux alors que le phénomène inverse est observé pour les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux.

## Evolution du nombre de vaches allaitantes des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

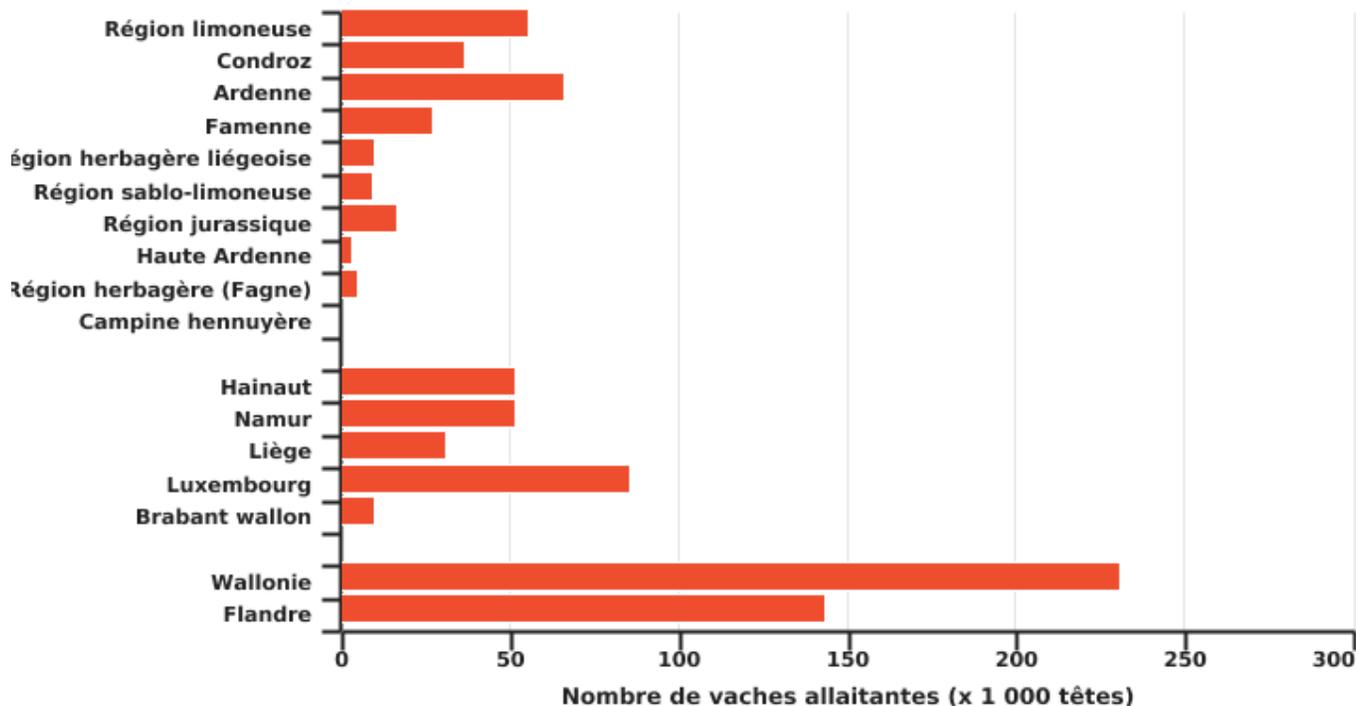
### - Les exploitations ardennaises détiennent le tiers du cheptel allaitant wallon

Le nombre de vaches allaitantes est réparti de manière hétérogène entre les **régions agricoles**. En 2021, 58 % des exploitations ardennaises sont spécialisées en bovins viandeux et détiennent 29 % du cheptel wallon. Avec un quart des vaches allaitantes, la région limoneuse vient en deuxième position. Depuis 1990, la région limoneuse a connu une augmentation de 43 % du nombre de vaches allaitantes tandis que l'Ardenne a perdu 13 % de son cheptel total.

En 2021, la **province** de Luxembourg détient le plus grand nombre de vaches allaitantes, avec 37 % du total wallon. La province de Namur et le Hainaut viennent en deuxième position, avec chacune 22 % du cheptel wallon. Depuis 1990, la province de Luxembourg a vu son nombre de vaches allaitantes diminuer. Ceci a notamment pour origine la professionnalisation des détenteurs et le succès nettement plus important qu'ailleurs du mode de production biologique avec en corollaire une extensification des pratiques. En revanche, la plus grande progression est observée dans la province de Hainaut qui a doublé son nombre de vaches.

La majorité des vaches allaitantes belges se trouve en Wallonie, la **Flandre** rassemblant 38 % de ces dernières. L'évolution des deux régions suit la même tendance. Cependant, en trente ans, la progression du nombre de vaches allaitantes a été plus marquée en Flandre (+ 45 %).

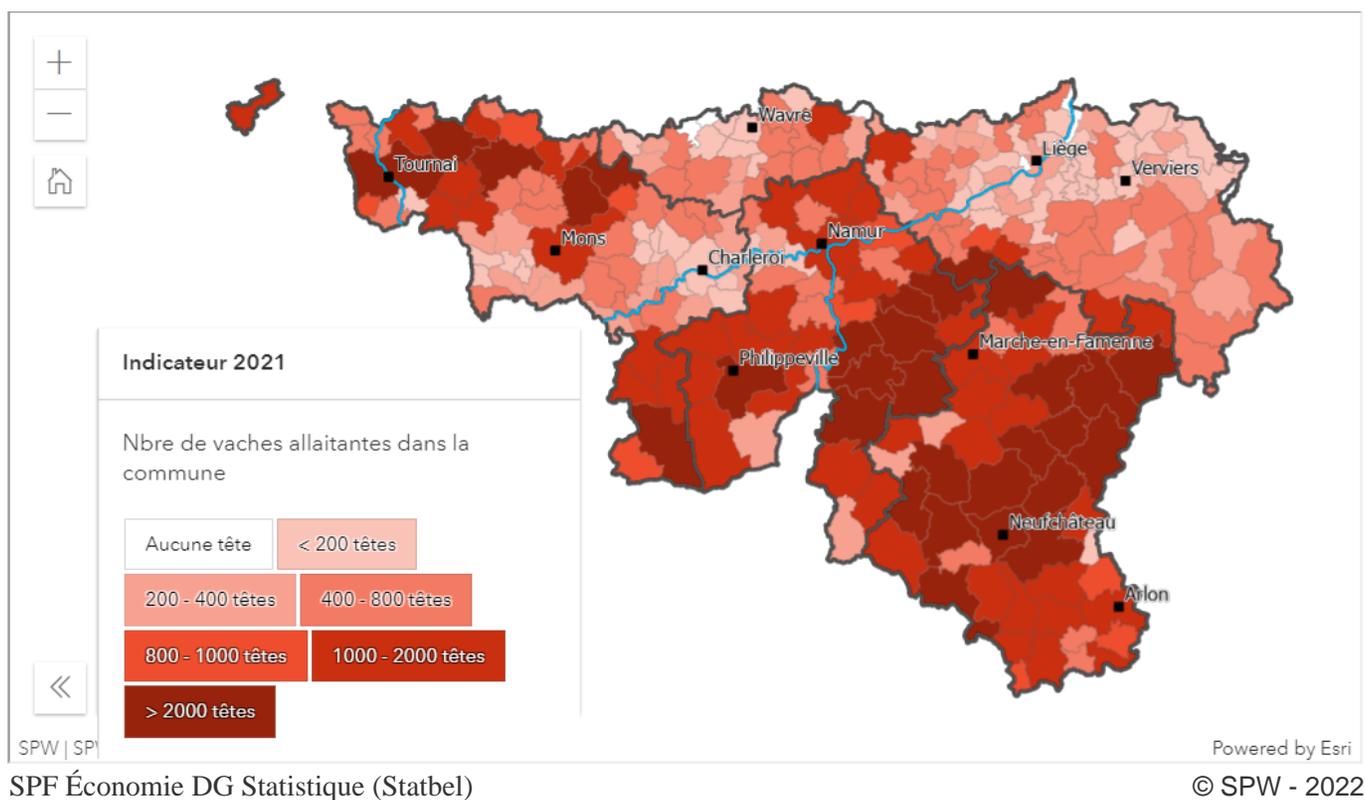
### Répartition des vaches allaitantes en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des vaches allaitantes par commune en 2021

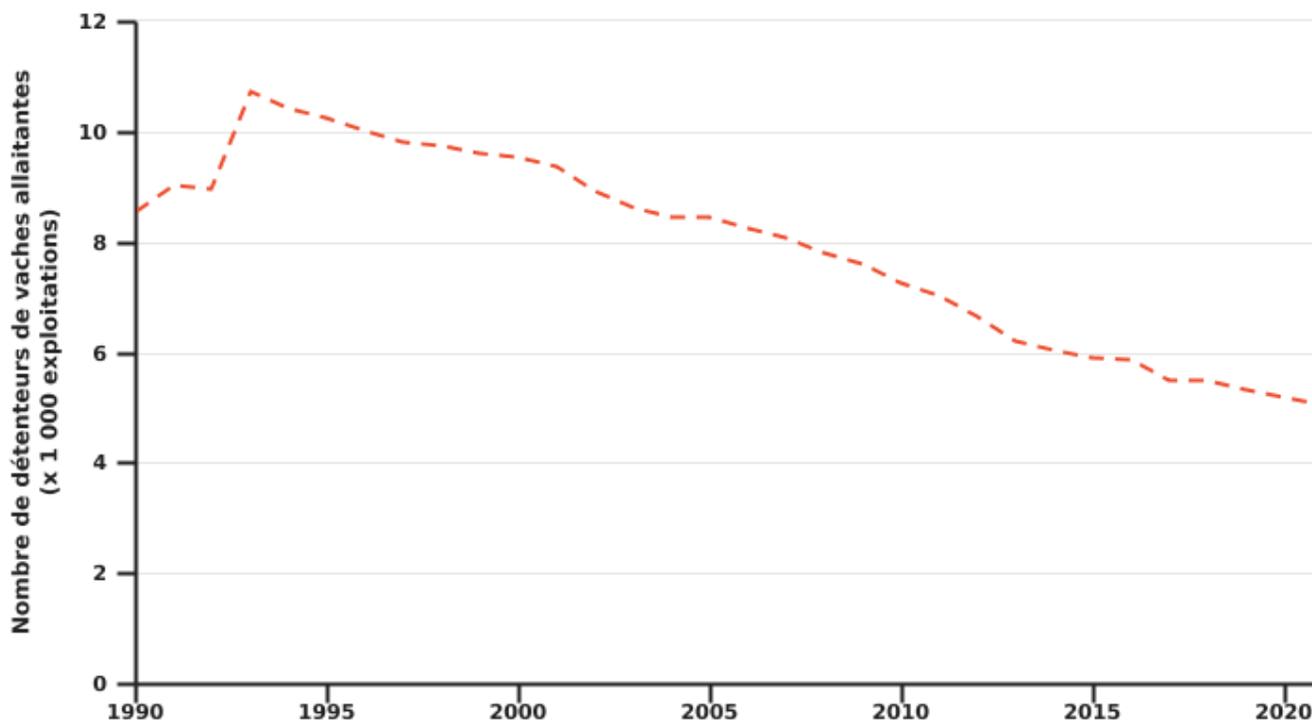


### La Wallonie a perdu 37 % de ses détenteurs de vaches allaitantes depuis 1990, principalement dans les régions spécialisées en élevage de bovins viandoux

En 2021, 5 046 agriculteurs (40 %) détiennent au moins 5 vaches allaitantes. Il y a trois décennies, ce pourcentage étant moins important (29 %), la Wallonie perd ainsi 37% de ces détenteurs. Il a atteint son apogée entre 2006 et 2011 quand la moitié des agriculteurs wallons détenait au moins 5 vaches allaitantes.

Différents éléments peuvent expliquer ce phénomène tels que les crises (dioxine, ESB), les réformes de la PAC ou encore des périodes de surproduction. Par ailleurs, le nombre total d'agriculteurs n'a cessé de diminuer et cela se reflète sur le nombre de détenteurs de vaches allaitantes, la production de viande étant un secteur important en Wallonie.

## Evolution du nombre de détenteurs de vaches allaitantes



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

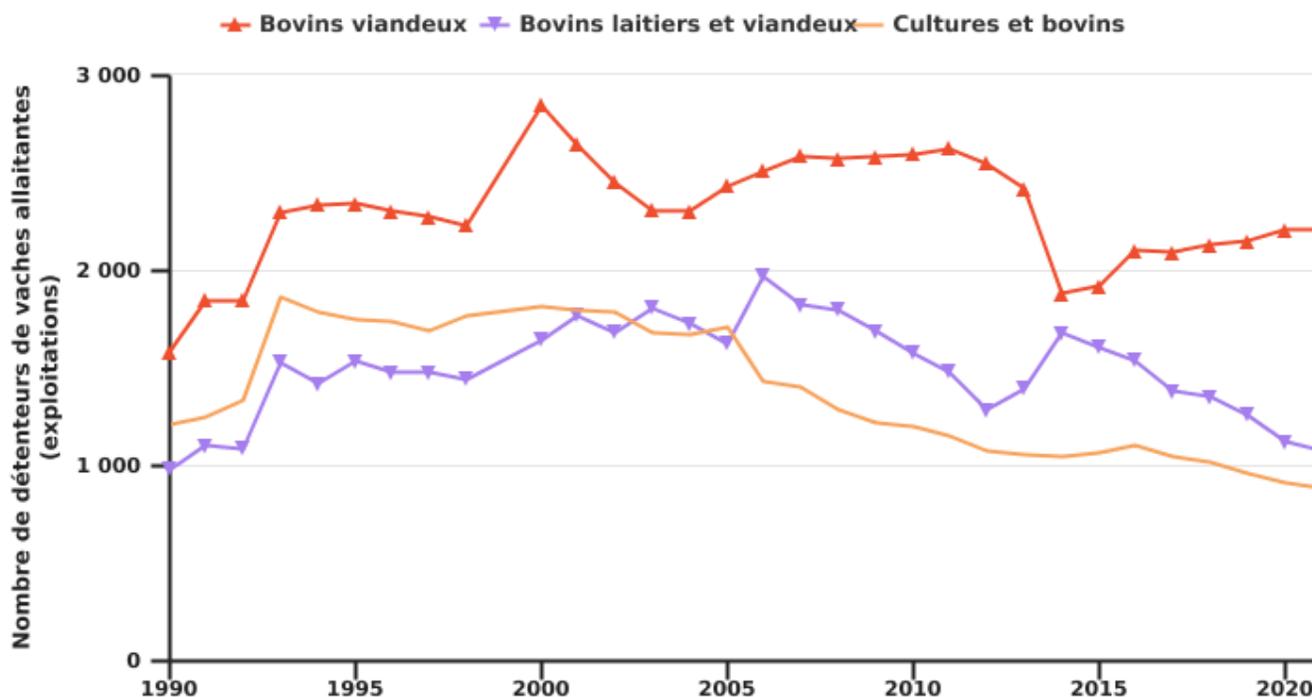
© SPW - 2022

### - En 2021, contrairement à ce qui était observé trente ans auparavant, les détenteurs de bovins allaitants sont majoritairement concentrés sur deux orientations technico-économiques

Les exploitations dites professionnelles regroupent la quasi-totalité des détenteurs d'au moins 5 vaches allaitantes. En 2021, 45 % des détenteurs gèrent une exploitation spécialisée en bovins viandeux et 22 % une exploitation combinant des bovins laitiers et viandeux.

En 1990, la proportion était de 28 % pour les spécialisés en bovins viandeux et 17 % pour celles combinant les bovins laitiers et viandeux.

## Evolution du nombre de détenteurs professionnels de vaches allaitantes selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

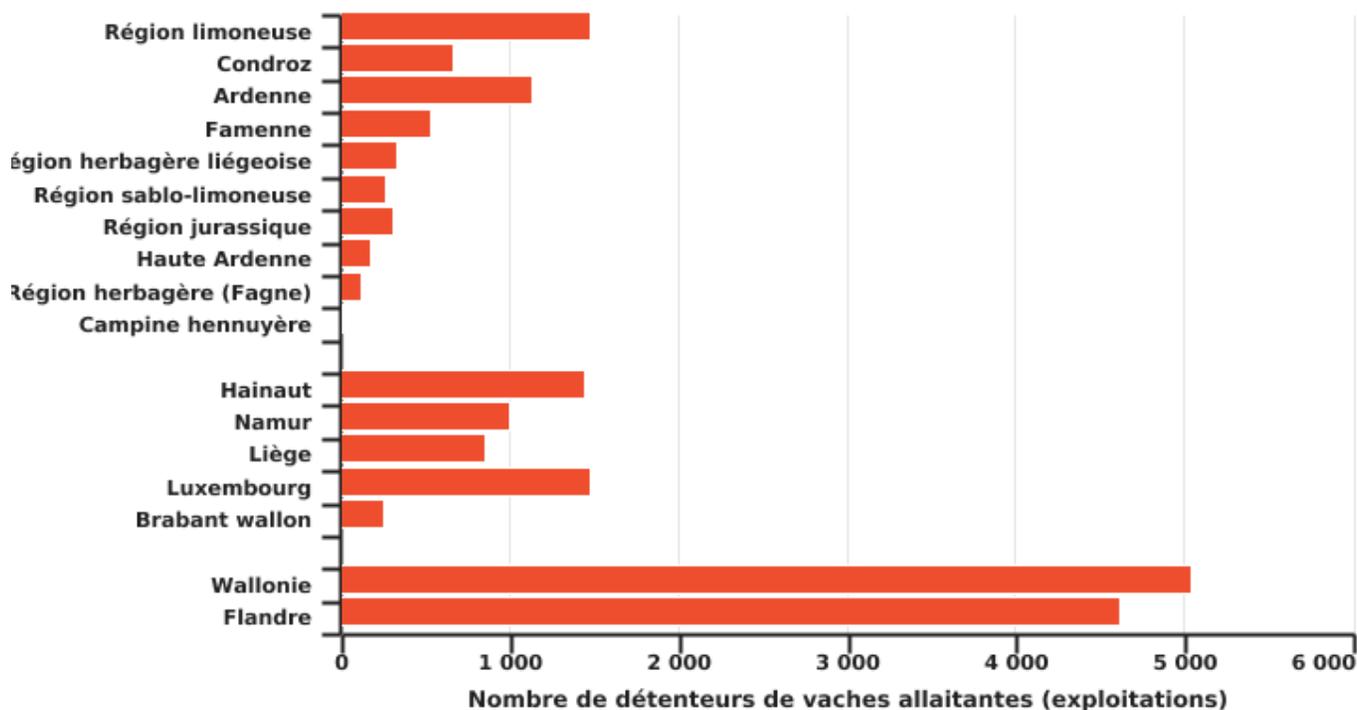
### - Les régions spécialisées dans l'élevage de bovins viandeux perdent le plus de détenteurs

En 2021, la **région** limoneuse et l'Ardenne totalisent ensemble la moitié des détenteurs de vaches allaitantes wallons. En trois décennies, l'Ardenne a perdu plus de la moitié (57 %) de ses détenteurs, la région limoneuse, un quart (26 %).

Au niveau **provincial**, les provinces de Luxembourg et de Hainaut dominent, avec chacune 29 % des détenteurs. Il y a trente ans, avec pratiquement quatre détenteurs sur dix, la province de Luxembourg dominait le paysage wallon, mais depuis elle a perdu la moitié de ses détenteurs.

En 2021, les détenteurs de bovins viandeux sont répartis à parts presque égales entre la **Flandre** et la Wallonie. Depuis le début des années '90, le nombre de détenteurs diminue dans les deux régions, mais de façon un peu moins prononcée en Flandre (- 32 %) qu'en Wallonie (- 41 %).

## Répartition des détenteurs de vaches allaitantes en Wallonie et en Belgique en 2021



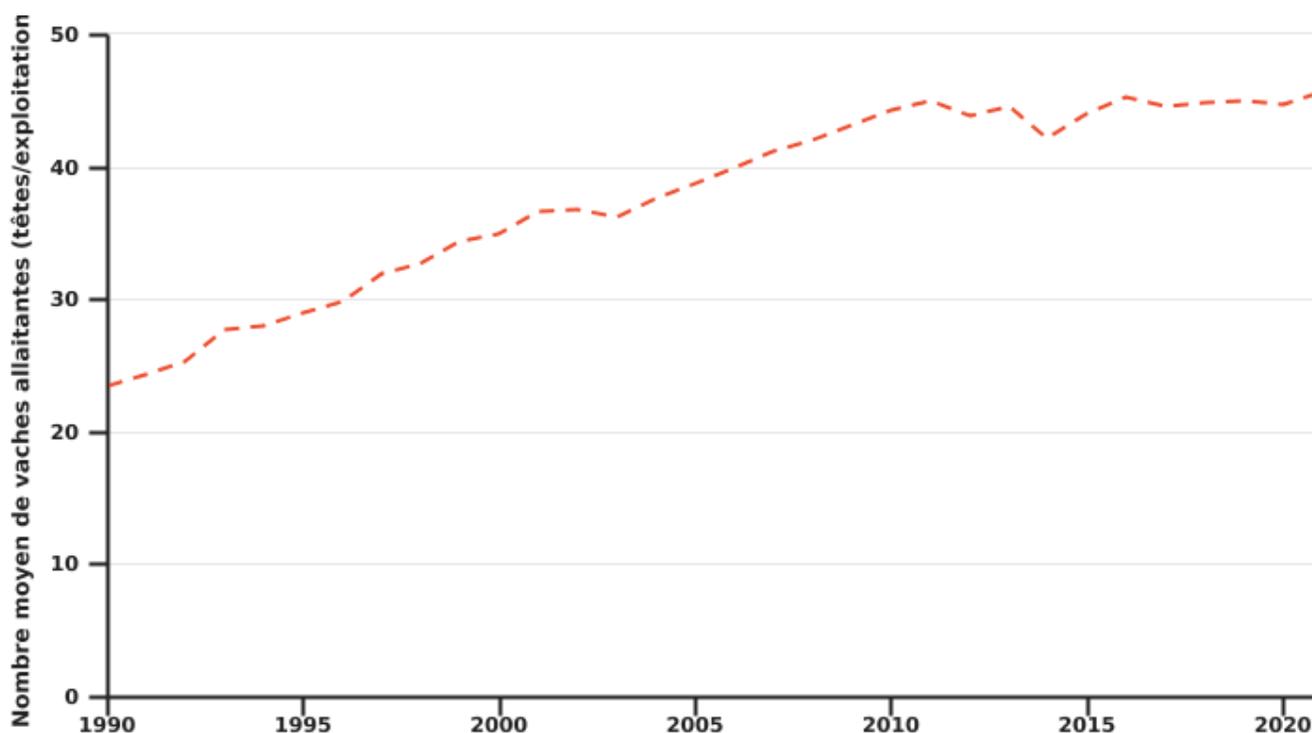
EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation a doublé en trois décennies, principalement dans les fermes spécialisées en élevage de bovins viandeux

En 2021, le cheptel moyen par exploitation est de 46 vaches allaitantes en Wallonie. Ce chiffre a doublé en trente ans, résultant de l'effet combiné d'une progression de 15 % du troupeau et d'une régression d'environ 41 % des détenteurs.

## Evolution du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

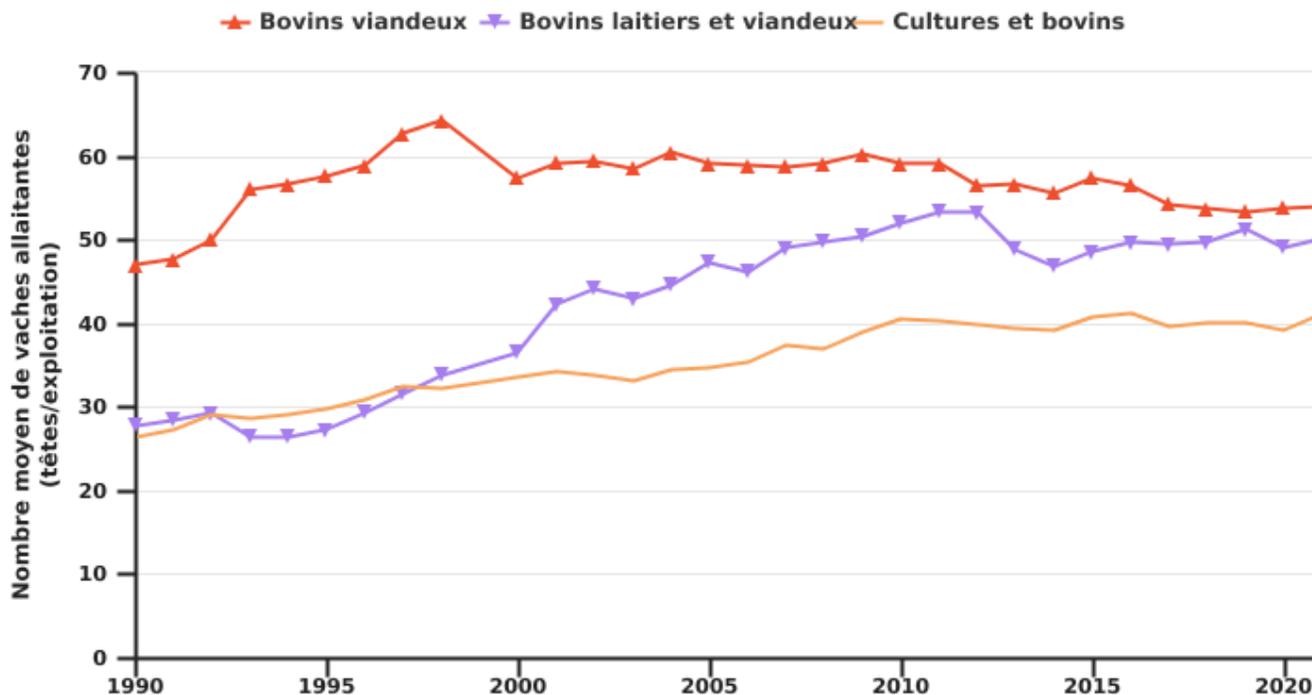
© SPW - 2022

### - La taille du cheptel moyen et son évolution au cours du temps sont très variables selon l'orientation technico-économique

Dans les exploitations dites professionnelles, l'effectif moyen de vaches allaitantes par exploitation, en 2021, est de 47 vaches, ce chiffre variant fortement selon l'orientation technico-économique [OTE]. Dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux ou combinant bovins laitiers et viandeux, le nombre moyen de vaches allaitantes dépasse les 50 têtes par exploitation. Ce nombre reste appréciable dans les exploitations combinat cultures et bovins (41 vaches) mais celui-ci passe à moins de 28 têtes dans les autres OTE.

Le nombre moyen de vaches n'a pas toujours évolué de la même manière selon le type d'OTE. C'est, par exemple, le cas des exploitations spécialisées en bovins viandeux dont le troupeau moyen, déjà important en 1990 (47 vaches allaitantes), n'a augmenté que de 15 %. A l'opposé, des exploitations combinant les bovins laitiers et viandeux dont le cheptel moyen (26 vaches allaitantes par exploitation en 1990) a progressé de 80 % en trente ans.

## Evolution du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation professionnelle selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

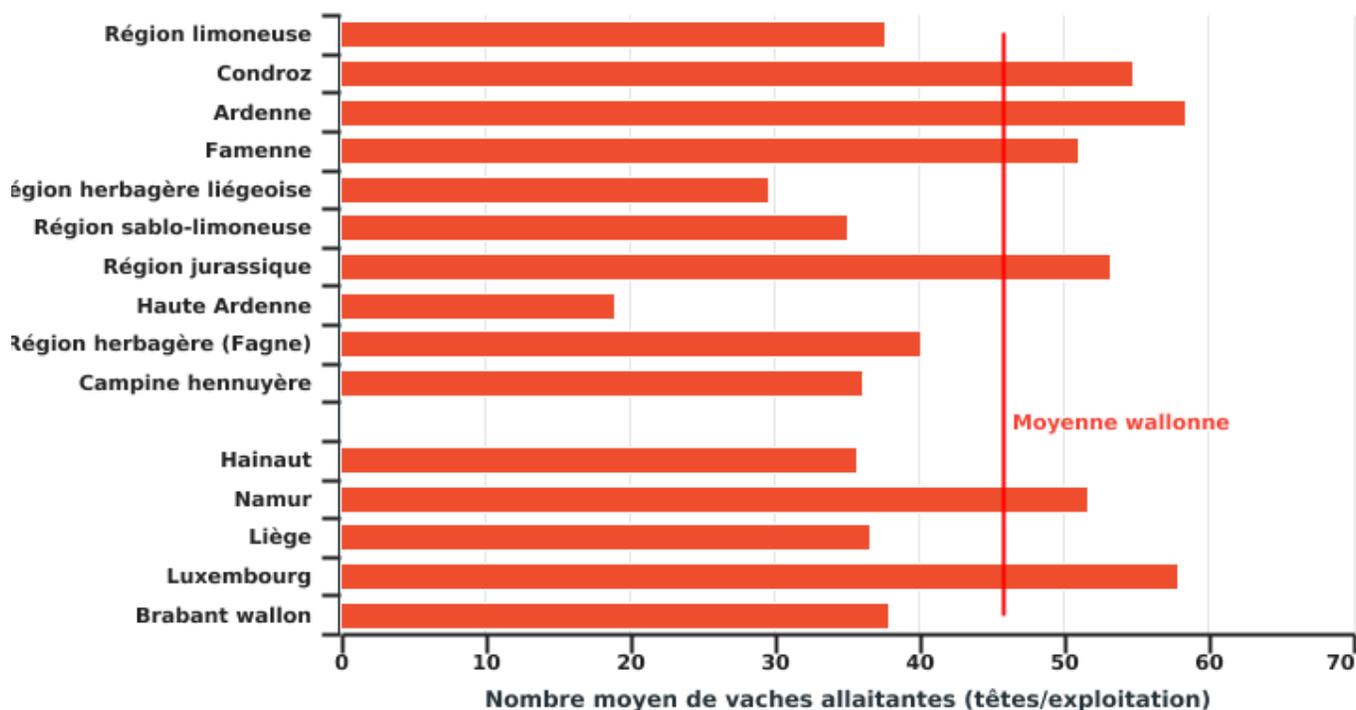
### - Les régions traditionnellement orientées vers l'élevage de bovins viandeux ont connu la plus forte progression du cheptel moyen en trente ans

En 2021, la **région limoneuse**, où les exploitations spécialisées en grandes cultures sont très importantes, regroupe 29 % des détenteurs wallons de vaches allaitantes et 24 % des vaches allaitantes. Mais, le cheptel moyen par exploitation est faible (38 têtes par exploitation). A l'inverse, l'Ardenne dispose du cheptel moyen le plus important (58 vaches allaitantes par exploitation). Cette région, ainsi que le Condroz et la région jurassique, ont doublé leur cheptel moyen en trois décennies. Ce sont les régions où l'on retrouve le plus grand nombre d'exploitations spécialisées en bovins viandeux.

En ce qui concerne les **provinces**, celles de Luxembourg et de Namur présentent le cheptel moyen le plus élevé, avec plus de 50 vaches allaitantes par exploitation, soit un doublement du cheptel moyen depuis 1990.

Avec 31 vaches allaitantes en moyenne par exploitation, la **Flandre** se caractérise par des élevages de taille plus restreinte qu'en Wallonie. Depuis 1990, le nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation a été multiplié par deux tout en restant en deçà du cheptel moyen wallon.

## Nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation selon la région agricole ou la province en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

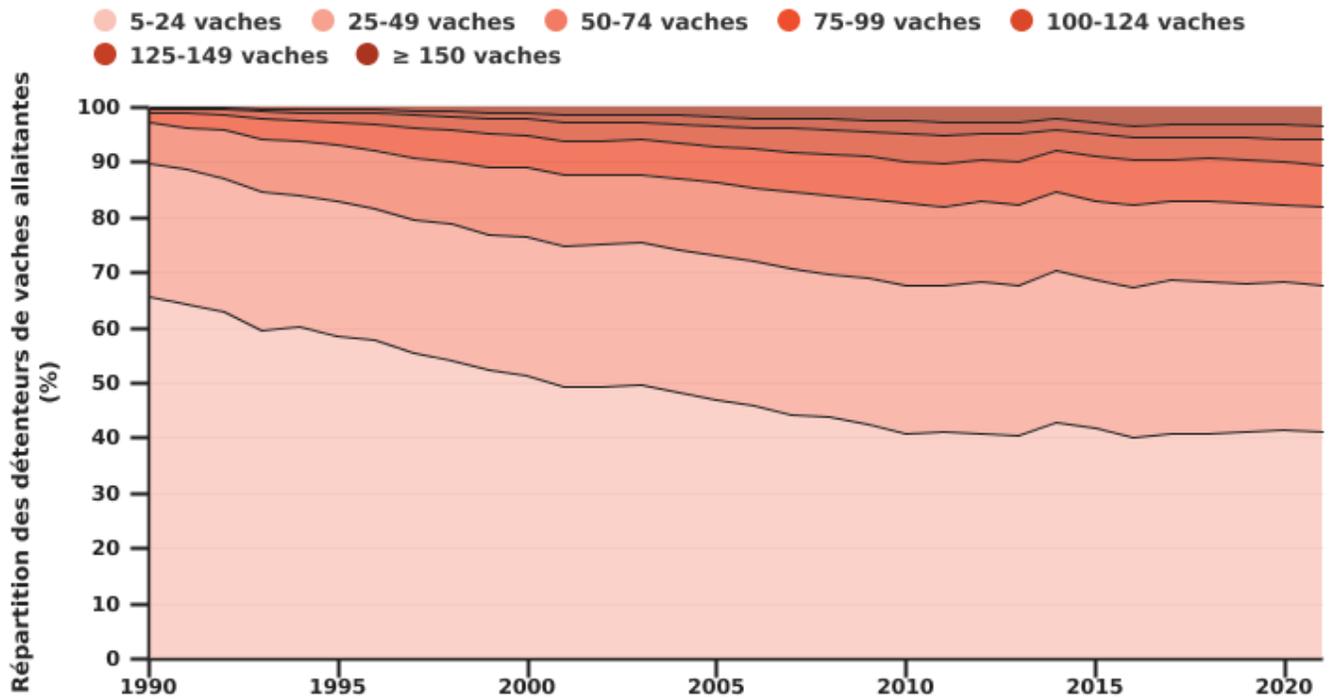
© SPW - 2022

## En trente ans, le nombre de détenteurs de troupeaux de plus de 75 vaches allaitantes a quadruplé

En 2021, 41 % des détenteurs de vaches allaitantes élèvent entre 5 et 25 vaches allaitantes, constituant 12 % du cheptel wallon. Ce groupe est en recul par rapport à 1990 où il représentait deux tiers des détenteurs wallons.

Les exploitations de plus de 75 vaches allaitantes (18 % des détenteurs) détiennent la moitié des vaches allaitantes wallonnes. Il y a trois décennies, ces détenteurs étaient très peu nombreux ( $\pm$  250, soit 2 % des détenteurs wallons).

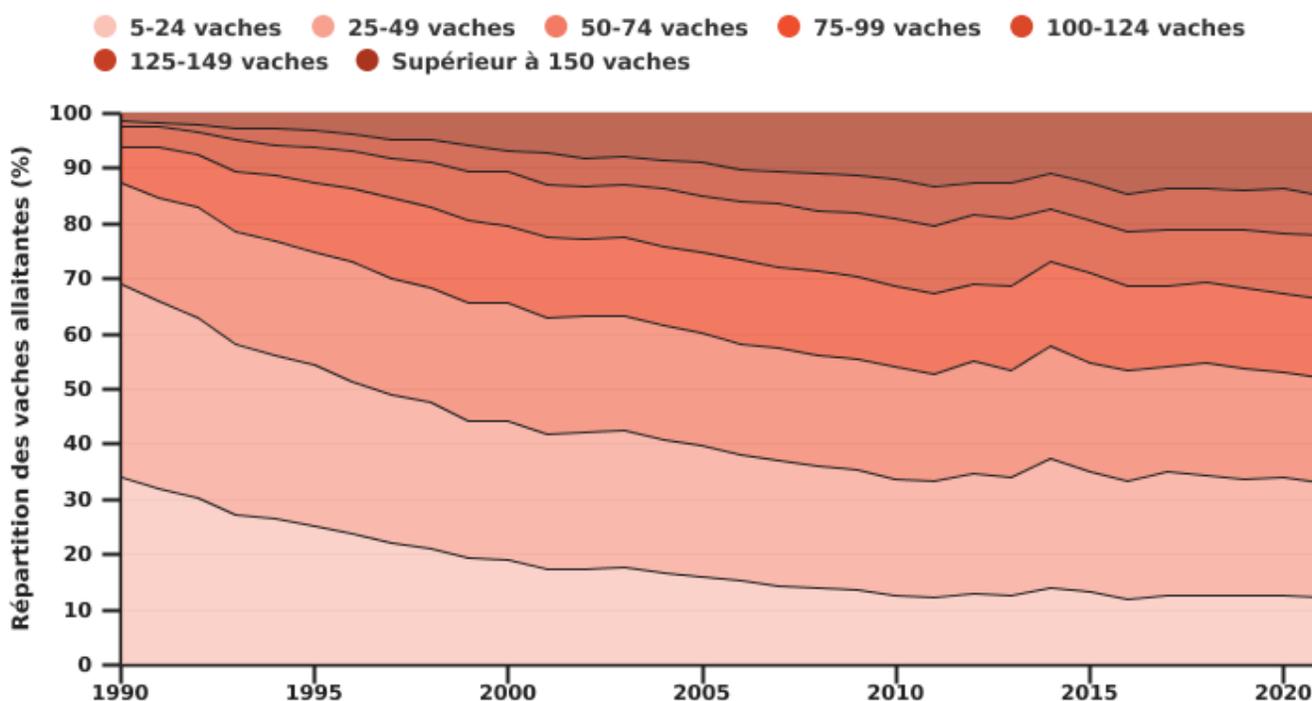
## Evolution de la répartition des détenteurs de vaches allaitantes selon la taille des cheptels



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la répartition du nombre de vaches allaitantes selon la taille des cheptels



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Dans les exploitations spécialisées en élevage de bovins viandeux, le travail d'astreinte par UT varie de 2 à 5 heures par jour selon la taille du troupeau

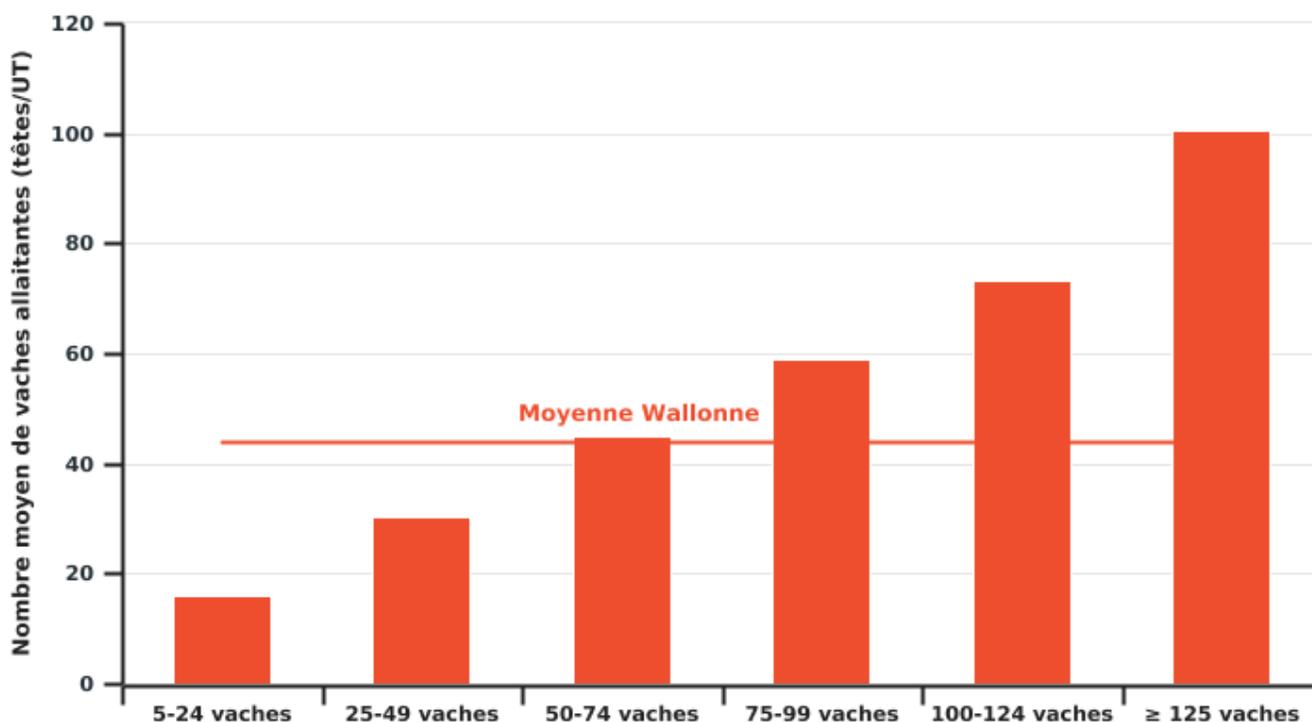
La notion d'unité de travail [UT] est le reflet du nombre d'équivalents temps plein travaillant en agriculture. Les données relatives aux UT ne sont disponibles que lors des enquêtes de structure, c'est-à-dire les années 0 - 3 ou 6. De ce fait, cette partie ne pourra être mise à jour qu'en 2023.

En Wallonie, un référentiel en termes de temps de travail dans les élevages de bovins allaitants a été élaboré par le Centre wallon de recherches agronomiques [CRA-W] (projet OTEL 2). Selon ce projet, l'atelier de bovins viandeux nécessite  $\pm 13$  h/UGB/an de travail d'astreinte, ce temps varie selon différents critères, dont la taille du troupeau (de 15h30 à 10h15). A cela, doivent encore s'ajouter le travail lié aux activités saisonnières, à la gestion des autres activités de l'exploitation et le travail administratif.

La pression du travail est moins forte dans les élevages de bovins viandeux comparativement aux élevages de bovins laitiers où le travail d'astreinte atteint 35 h/UGB/an.

Plus la dimension de l'exploitation est importante, plus le nombre de bovins par UT est important. Des économies d'échelle, des équipements ou bâtiments plus fonctionnels, peuvent, entre autres, expliquer cette augmentation de l'efficacité du travail. Cependant, on constate une augmentation de la durée du travail d'astreinte par UT avec l'accroissement de la taille du troupeau. En 2020, cette durée passe de +/- 2 heures par UT pour les petits troupeaux à plus ou moins 5 heures pour le troupeau de plus grande dimension.

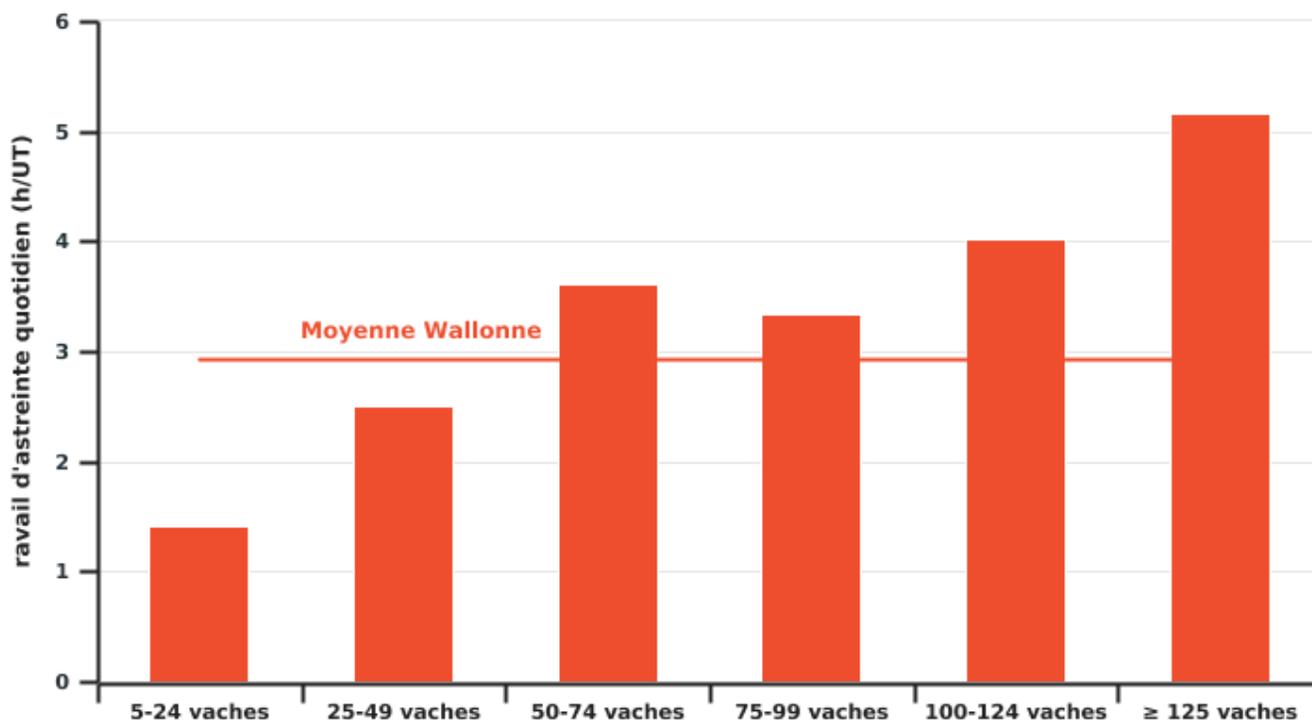
### Nombre de vaches allaitantes par UT selon la taille des cheptels en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Travail d'astreinte quotidien selon la classe de bovins en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## En savoir plus ?

### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Centre wallon de Recherches agronomiques :  
<https://www.cra.wallonie.be/fr/organisation-du-travail-dans-des-exploitations-wallonnes>
- Kentzel Marion et *al.* - Référentiel travail en élevages bovins viande – Synthèse de 170 Bilans Travail, RMT travail en élevage, Institut de l'Élevage :  
[http://idele.fr/no\\_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/referentiel-travail-en-elevages-bovins-viande.html](http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/referentiel-travail-en-elevages-bovins-viande.html)

# Cheptel porcin

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

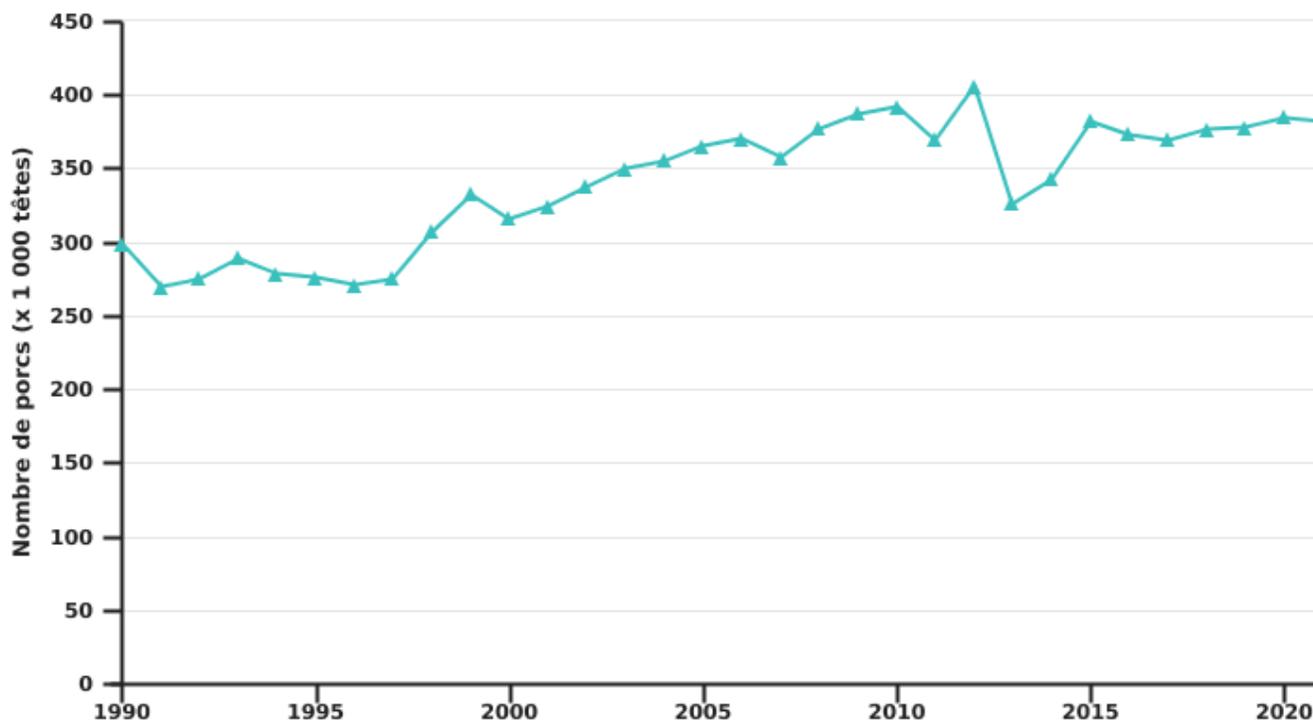
**Cette fiche évoque le cheptel porcin élevé en Wallonie : l'effectif total, le nombre de détenteurs et l'effectif moyen par exploitation, actuellement et au cours du temps, selon les différentes orientations technico-économiques [OTE] et leur répartition géographique. Par convention, seuls les troupeaux d'au moins 10 porcs sont pris en compte dans le cadre de cette analyse.**

**La Wallonie est le petit poucet de la production porcine en Belgique. En 2021, malgré une belle progression (+ 28 %) sur ces 30 dernières années, le cheptel porcin wallon ne dépasse pas 6 % du cheptel national. La production porcine est présente dans 3 % des exploitations wallonnes. La taille du cheptel moyen est de 908 têtes mais ce chiffre varie fortement selon que l'exploitation soit spécialisée en élevage porcin ou qu'il s'agisse d'une activité de diversification en complément à une production principale.**

**La Wallonie n'est traditionnellement pas une terre de production porcine, mais contrairement à la Flandre, le nombre de porcs a progressé depuis 1990**

En 2021, le nombre total de porcs détenus en Wallonie est de 382 222 têtes. Si le cheptel porcin a connu de nombreuses variations à la hausse comme à la baisse depuis 1990, il a sur cette période, progressé de 28 % connaît une phase de légère progression depuis quelques années.

## Evolution du nombre de porcs



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Evolution du cheptel porcin :

Durant la décennie '80, le cheptel porcin wallon a fortement diminué, conséquence directe de la spécialisation des exploitations agricoles. Disposant, en moyenne, de superficies plus importantes que leurs collègues flamands, les agriculteurs wallons se sont spécialisés : dans les grandes cultures dans les régions plus fertiles et dans les productions bovines en régions plus herbagères. Présentant un rapport « main-d'œuvre/superficie » nettement plus élevé qu'en Wallonie, la Flandre a développé l'horticulture et l'élevage de granivores. Ce phénomène a été accentué par le développement des ports d'Anvers et de Gand, comme points d'importation de produits substitués des céréales dans l'alimentation animale, en raison de leur prix plus attractif.

Au début des années 1990, l'activité porcine en Wallonie a repris un peu d'essor, se développant comme source de diversification des revenus. Si la crise de la vache folle a eu tendance à doper la production porcine, la demande et le prix de la viande de porc ou encore la crise de la dioxine ont freiné cet élan et le cheptel a régressé de 5 % en 2000.

Lors de la décennie suivante, le cheptel a progressé de façon lente mais régulière. Cependant, une chute est observée en 2013, celle-ci provient d'un changement méthodologique au niveau de la comptabilisation des animaux. En 2014, la production a pu bénéficier d'un coût des aliments bas et d'un accroissement de la productivité. Après un rebond en 2015, le cheptel s'est globalement stabilisé autour de 375 000 têtes.

A la mi-septembre 2018, une nouvelle crise a frappé le secteur porcin. Le premier cas de sanglier infecté par la Peste Porcine Africaine (PPA) a été découvert en Gaume. Cette maladie, uniquement transmissible aux suidés, a impacté directement les élevages porcins de cette région, qui, pour des raisons sanitaires et par ordre de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), ont dû faire abattre leur cheptel et ont été soumis à une interdiction de repeuplement de leur exploitation jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021.

## - La Wallonie se tourne vers l'engraissement des porcs, l'élevage régresse depuis 1990

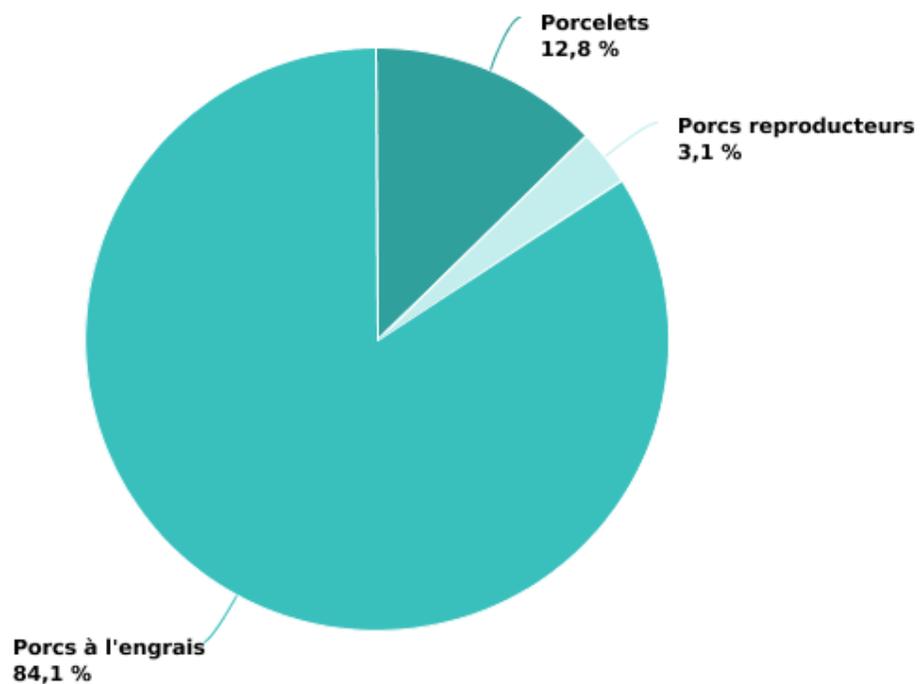
On distingue trois catégories d'animaux : les porcelets de moins de 20 kg, les porcs destinés à l'engraissement et les porcs de reproduction (verrats et truies).

Le cheptel wallon se compose essentiellement de porcs à l'engrais (84 %). Alors que cette catégorie a évolué positivement (+ 89 %) depuis 1990, la Wallonie a perdu 70 % des porcs reproducteurs et 45 % des porcelets. Ceux-ci ne représentent plus que, respectivement, 3 % et 13 % de l'effectif porcin wallon.

Le phénomène observé en production porcine est à l'opposé de ce qu'on peut constater au niveau des élevages de bovins viandeux, ceux-ci nettement plus orientés vers l'élevage (naissage). Si la Wallonie est majoritairement une terre d'engraissement au niveau porcin, on en trouve l'explication au niveau national. Suite au développement de la production porcine en Flandre, de graves problèmes environnementaux et sanitaires, liés à la gestion des effluents notamment, sont apparus. Des mesures ont donc été prises en Flandre : limiter l'engraissement, favoriser le naisage, ou encore réaliser des contrats d'engraissement en intégration en Wallonie, région avec une pression sur le sol nettement moindre. Ce développement a conduit à une réorganisation de la production wallonne qui préfère s'orienter vers l'engraissement plutôt que vers le naisage dont les coûts d'installation sont plus importants.

La **Flandre** a observé la même tendance que la Wallonie mais nettement moins accentuée. Cette région a perdu 48 % de ses reproducteurs, 5 % de ses porcelets et 11 % des porcs à l'engrais.

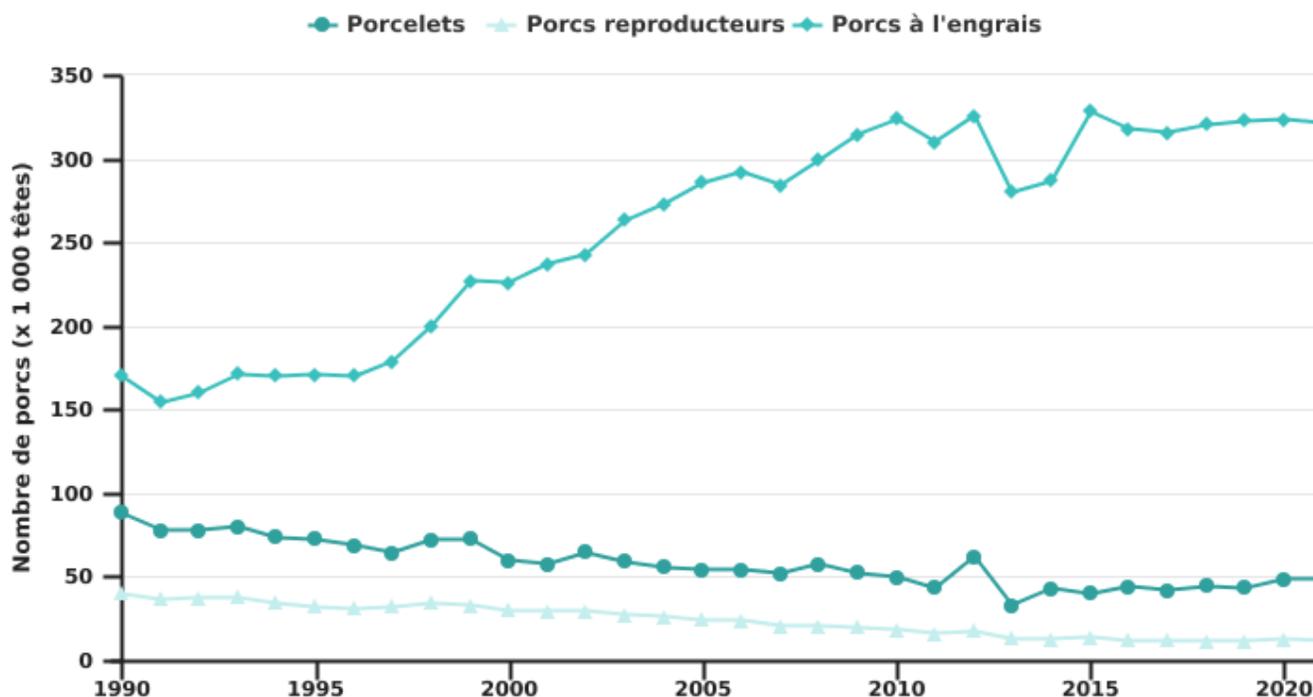
## Composition du cheptel porcin en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution du nombre de porcs selon leur catégorie



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

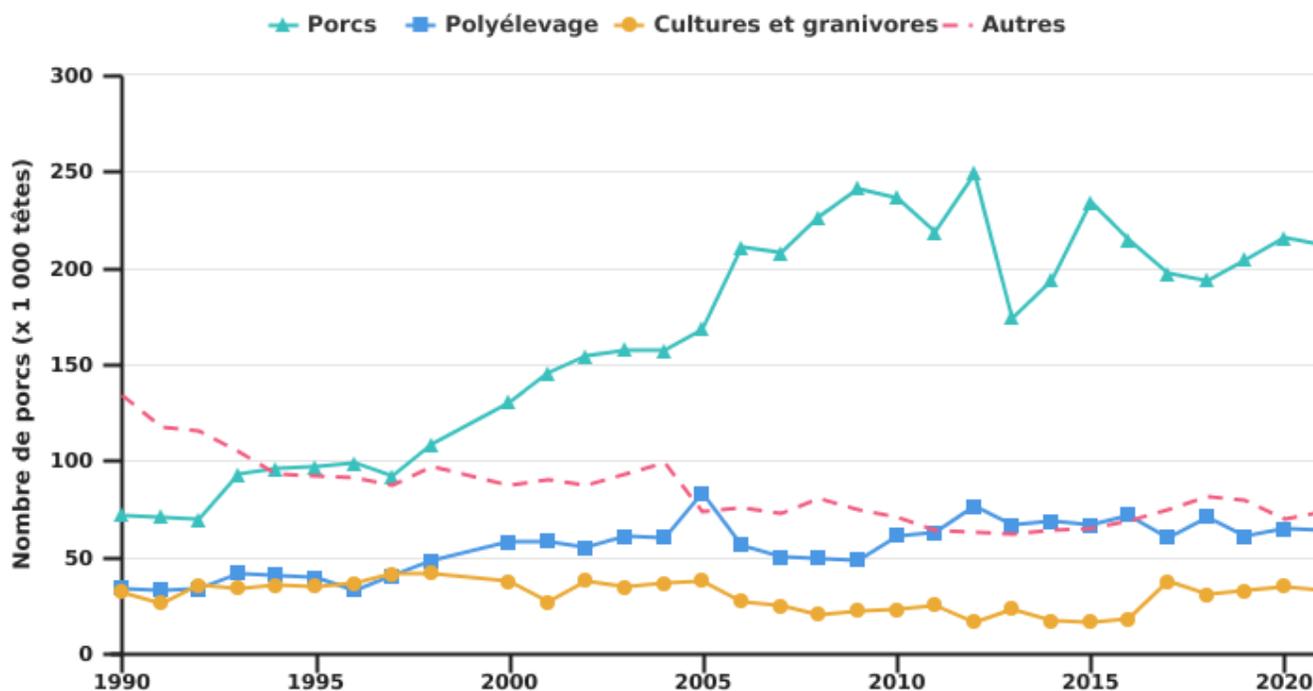
© SPW - 2022

### - La production porcine est majoritairement présente dans les exploitations spécialisées dans cette production

Lorsque l'on analyse ce facteur selon les orientations technico-économiques [OTE], seules les exploitations dites professionnelles sont considérées. En 2021, à peine 421 porcs sont élevés dans une exploitation non-professionnelle.

En 2021, 55 % du cheptel se trouve dans des exploitations spécialisées en élevage porcin, 17 % dans des exploitations de polyélevage et 9 % dans celles combinant cultures et granivores. En trois décennies, cette production a donc eu tendance à se spécialiser, comme ce fut le cas pour les grandes cultures et les bovins. La production porcine n'est plus uniquement une diversification mais devient la production principale dans ces exploitations. Cela se confirme car, depuis 1990, ces trois OTE sont passées de 54 % du cheptel à 81 %. Sur cette même période, la progression la plus importante s'observe au niveau des exploitations spécialisées en production porcine, qui ont vu leur nombre de porcs tripler.

## Evolution du nombre de porcs des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La Wallonie ne détient que 6 % des porcs, cependant la progression y est plus rapide qu'en Flandre

En 2021, deux porcs wallons sur cinq se trouvent en **région** limoneuse et un sur cinq dans le Condroz. Avec respectivement 15 % et 11 % de l'effectif, la région herbagère liégeoise et la Famenne font également partie du paysage porcin wallon.

La région jurassique est loin d'être la plus représentée dans cette production, avec en moyenne 2 100 porcs sur ces 30 dernières années soit moins de 1 % de l'effectif wallon. Mais, la crise de la peste porcine africaine [PPA], apparue le 13 septembre 2018, a projeté cette région et ses élevages porcins sur le devant de la scène. Pour des raisons sanitaires, les éleveurs de Gaume ont dû abattre leurs animaux suite à l'apparition de la maladie chez les sangliers. Cependant début de l'année 2021, l'interdiction de repeuplement liée à la présence de cette maladie a été levée, ce qui a permis aux éleveurs de reprendre leurs activités. Le nombre de porcs atteint 2 759 individus, soit 17 % de plus qu'avant la crise.

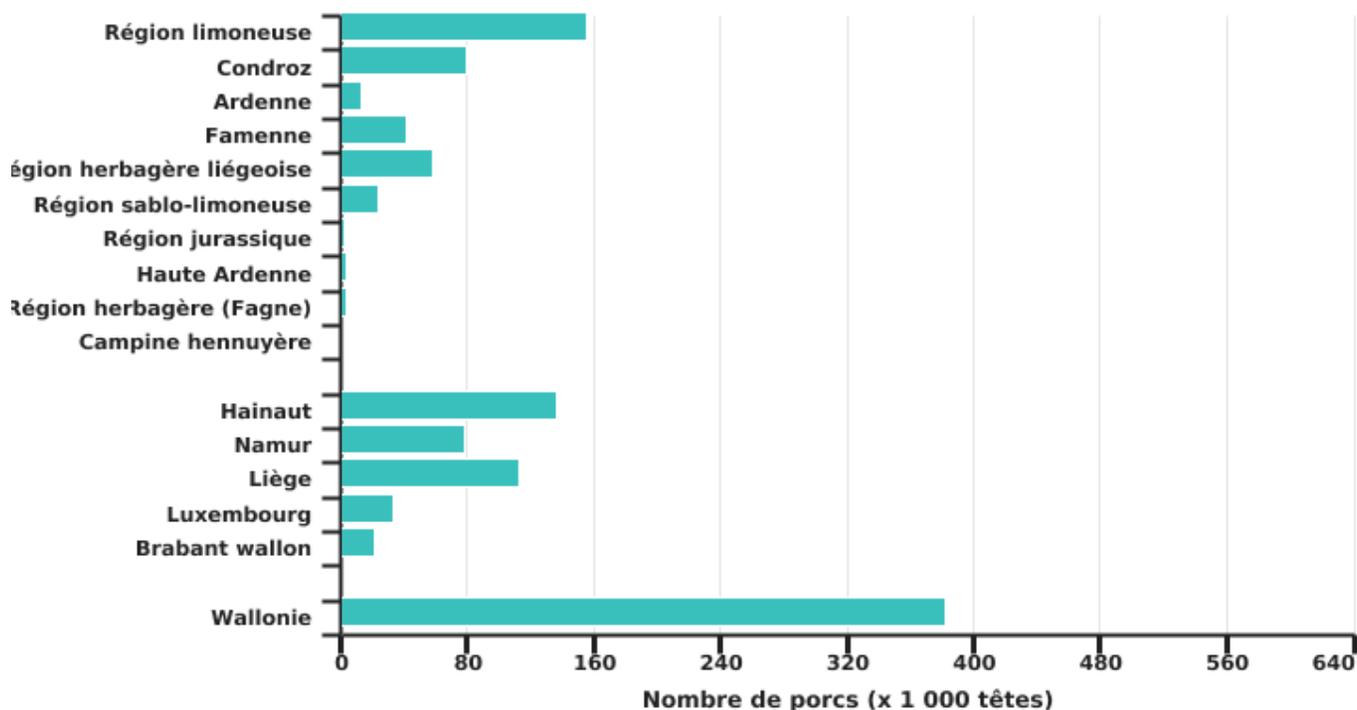
La répartition entre les régions agricoles était quelque peu différente en 1990 : la région limoneuse était déjà dominante (53 % de l'effectif) mais c'est la région herbagère liégeoise qui venait en seconde

position avec un quart du cheptel. La progression la plus importante a été réalisée en Famenne où le nombre de porcs a été multiplié par 9.

La production porcine est concentrée dans les **provinces** de Hainaut (36 %) et de Liège (29 %). A partir des années 2000, la province de Namur a développé cette production pour atteindre, aujourd'hui, un cinquième de l'effectif wallon.

La **Flandre** a un effectif correspondant à 94 % du cheptel national. Depuis 1990, la Flandre a perdu 11 % de son cheptel alors que la Wallonie a progressé de 28 %. Malgré cela, l'effectif wallon reste faible au niveau national.

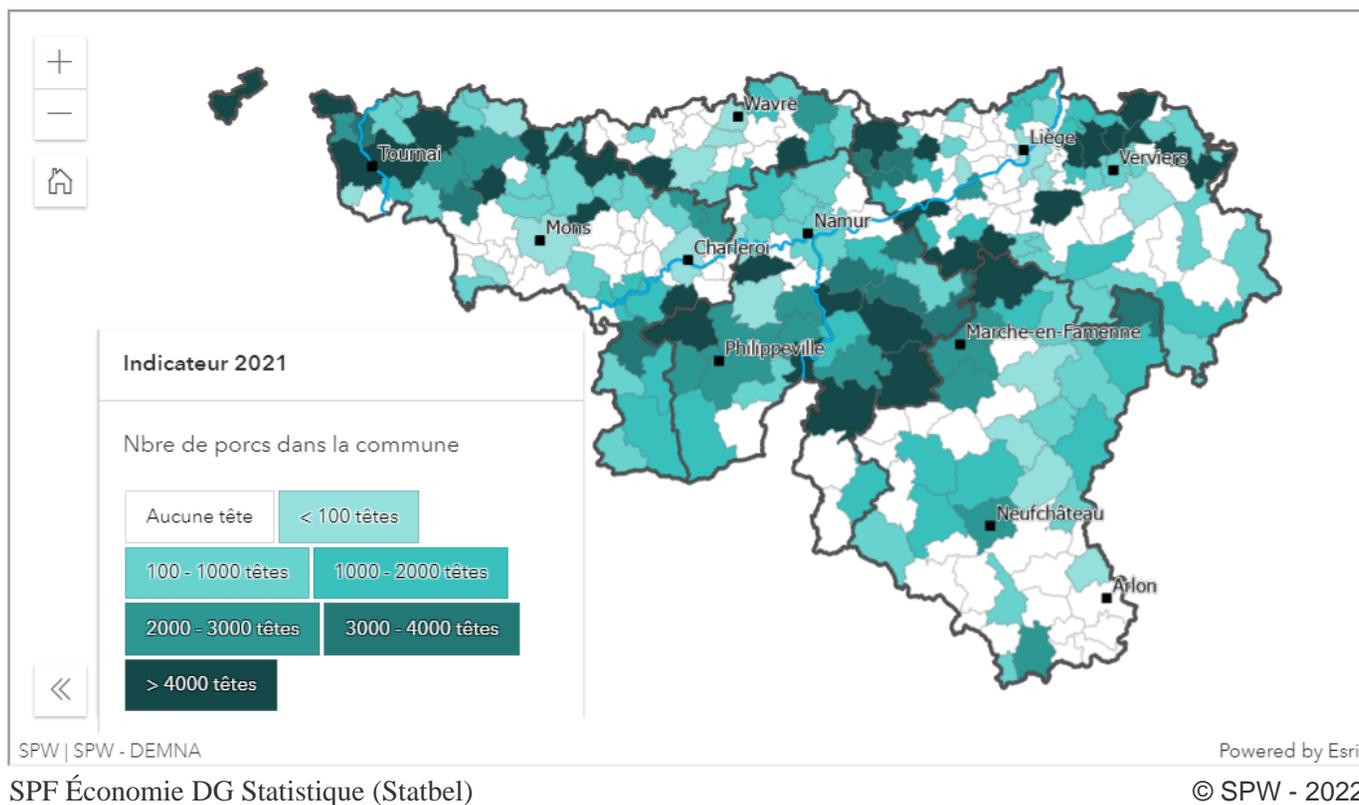
## Répartition des porcs en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

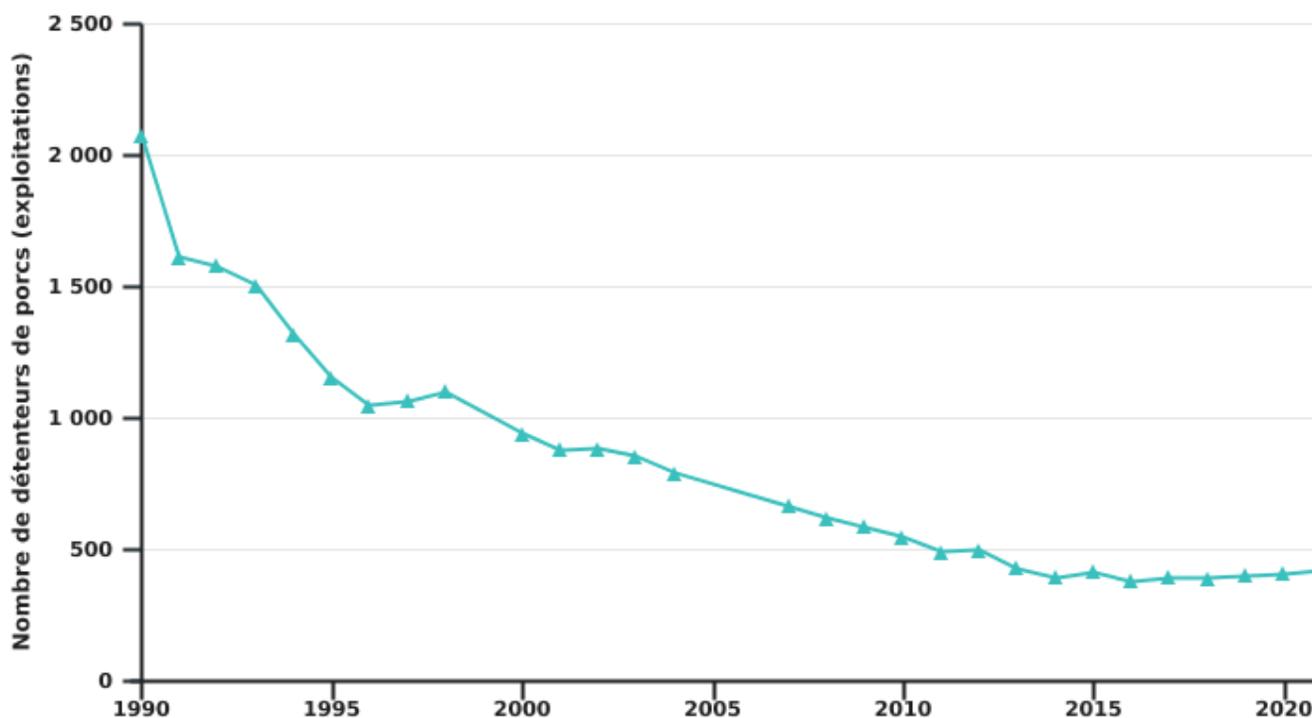
## Répartition des porcs par commune en 2021



### La production porcine n'est présente que dans 3 % des exploitations wallonnes et, depuis 1990, le nombre de détenteurs a été divisé par cinq

En 2021, on dénombre 421 détenteurs de 10 porcs et plus en Wallonie ; la tendance à la hausse observée depuis 2018 se confirme. Cette activité ne concerne que 3 % des exploitations wallonnes alors qu'en 1990, elle était présente dans 7 % de celles-ci. En trois décennies, le nombre de détenteurs a été divisé par 5, soit une perte de 80 %.

## Evolution du nombre de détenteurs de porcs



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

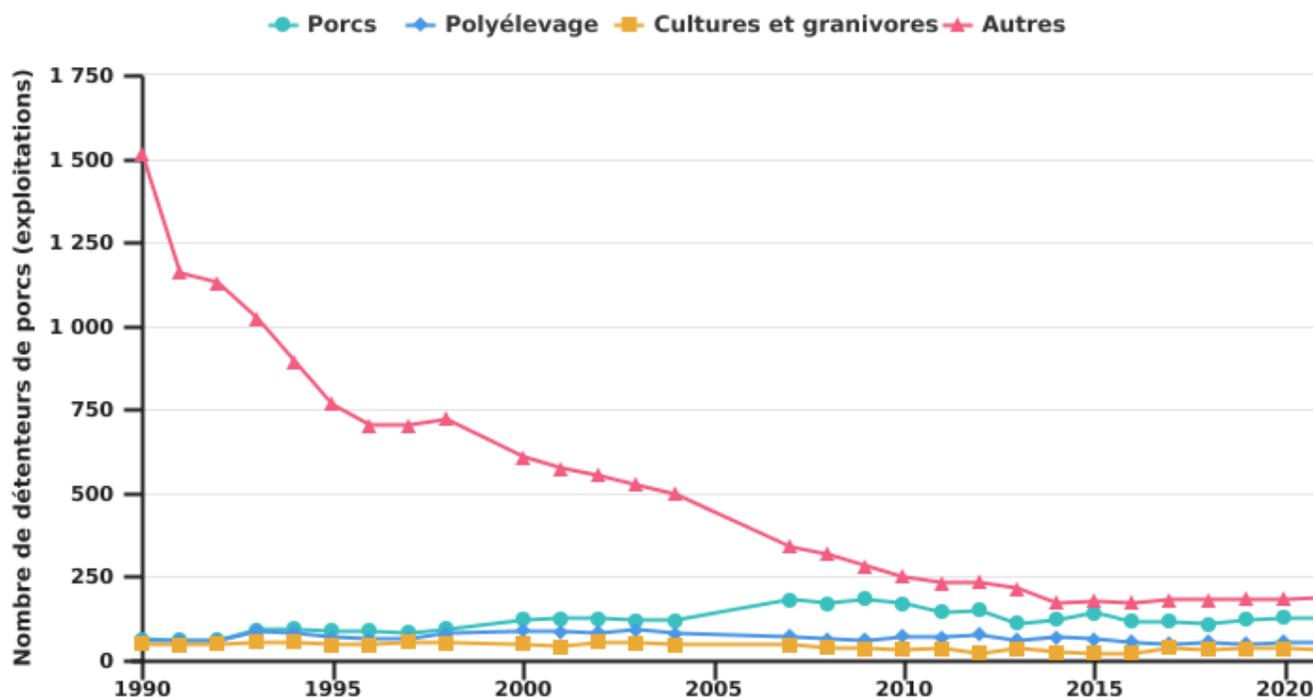
### - La production porcine se spécialise au fil du temps

Presque la totalité des exploitations détenant des porcs (95 %) sont des exploitations dites professionnelles.

En 2021, un tiers des détenteurs gèrent une exploitation spécialisée en production porcine et 13 % une exploitation de polyélevage. Il y a trente ans, seuls 7 % des détenteurs travaillaient au sein d'une de ces deux OTE. Avec la spécialisation des exploitations au cours du temps, le nombre de détenteurs de porcs a doublé dans l'OTE spécialisée en production porcine alors qu'il a été divisé par six dans les autres OTE depuis 1990.

Cependant, malgré le phénomène de spécialisation, on constate qu'en 2021, la production porcine reste, pour presque les deux tiers des détenteurs, une diversification en complément à une production principale.

## Evolution du nombre de détenteurs professionnels de porcs selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

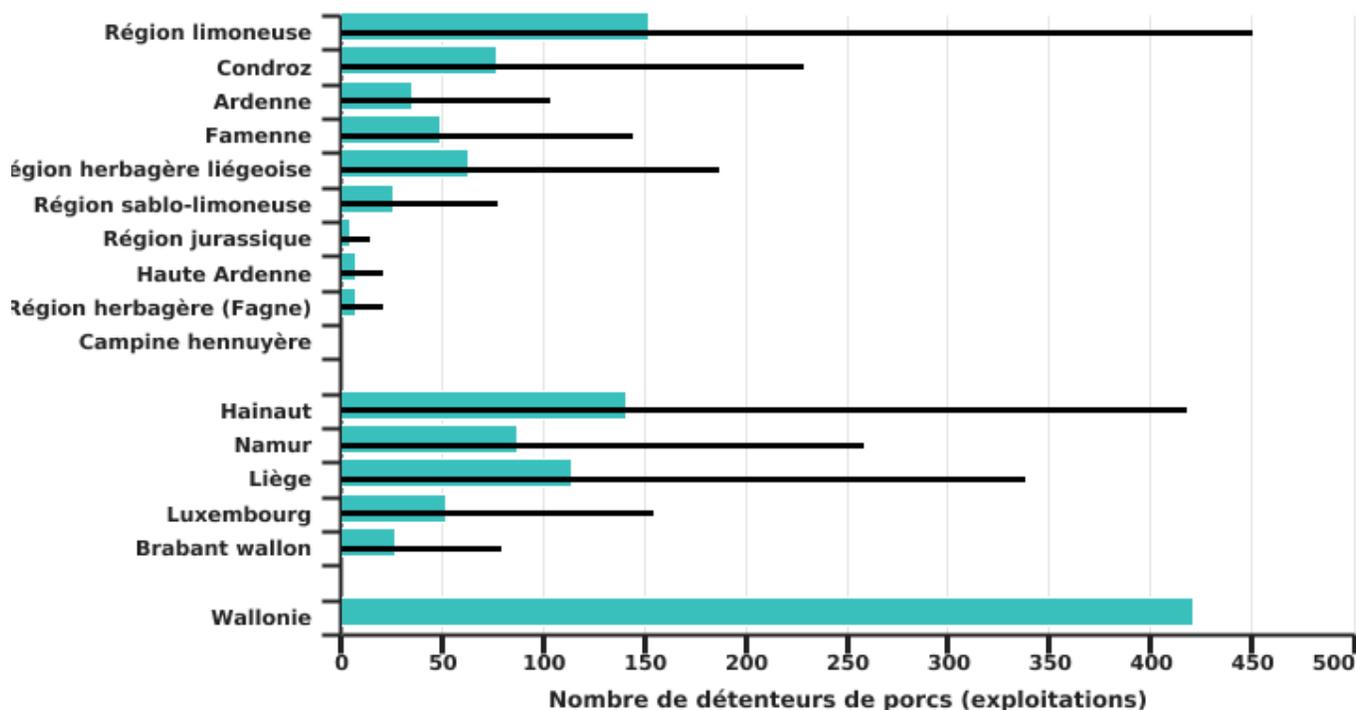
### - La Wallonie compte 8 fois moins de détenteurs que la Flandre, situés majoritairement en région limoneuse

36 % des détenteurs sont localisés en **région** limoneuse. Le Condroz et la région herbagère liégeoise en hébergent respectivement 18 % et 15 %. La répartition entre les régions agricoles était relativement semblable en 1990 sauf pour la région limoneuse où la présence de détenteurs était plus importante (50 %) et, inversement, celle-ci était moindre dans le Condroz (11 %) et en Famenne (3 %).

En ce qui concerne les **provinces**, les détenteurs sont répartis sur l'ensemble de la Wallonie, avec une présence plus marquée dans le Hainaut (33 % des détenteurs) et dans la province de Liège (27 %). Dans les autres provinces, la production porcine est présente dans moins de 5 % des exploitations. Depuis 1990, le nombre de détenteurs a diminué de 70 % à 90 % selon la province.

La **Flandre** compte 8 fois plus de détenteurs que la Wallonie, soit 89 % de l'effectif du pays. Dans le nord du pays, cette production concerne 15 % des exploitations agricoles. La diminution du nombre de détenteurs depuis 1990 y a été légèrement moins importante qu'en Wallonie, avec une perte de 76 % des détenteurs de porcs.

## Répartition des détenteurs de porcs en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

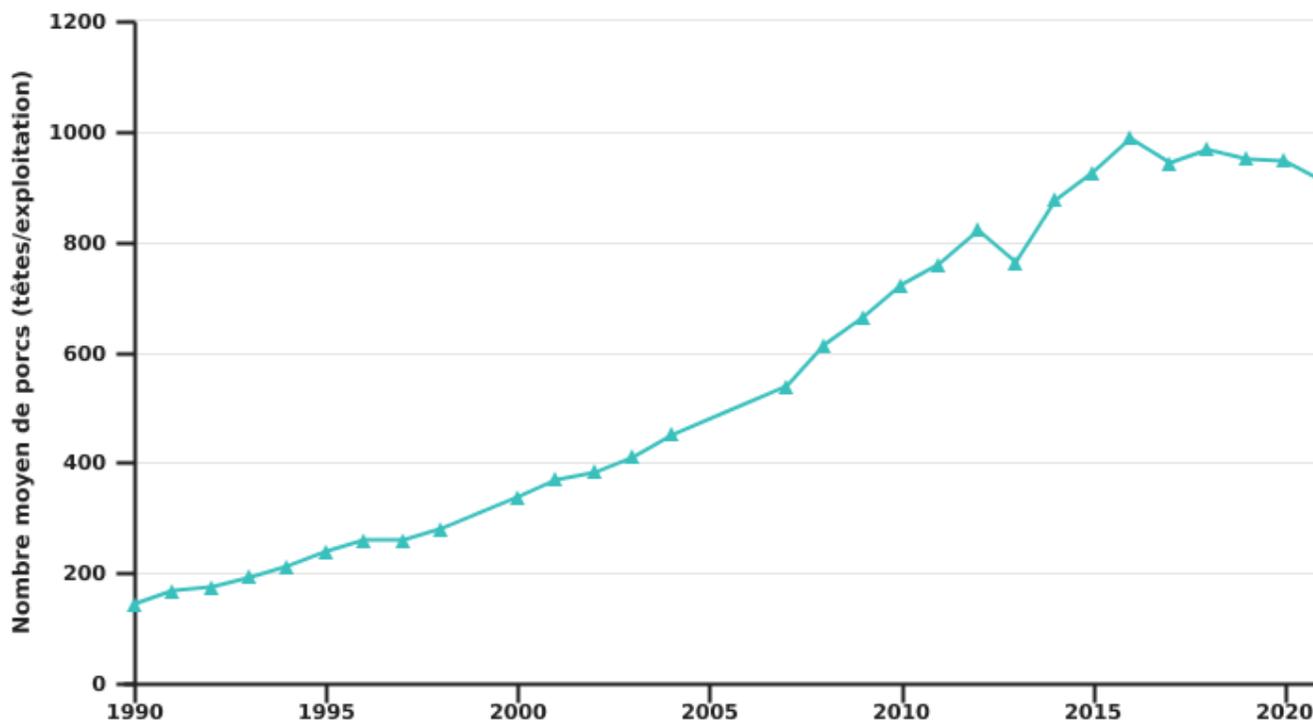
### Avec la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen par exploitation a fortement augmenté depuis trente ans, mais ces dernières années, il se stabilise aux alentours de 950 têtes par exploitation

Le corolaire à la diminution du nombre de détenteurs a été le fort accroissement du cheptel moyen. En trois décennies, le cheptel moyen par exploitation est passé de 140 têtes à 908 têtes, en 2021. La taille de l'effectif moyen a donc presque été multipliée par 6.

La taille du cheptel moyen dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Wallonie, la production porcine reste, dans presque les deux tiers des situations, une source de diversification en complément à une production principale, même si cette tendance semble s'inverser au fil du temps. Elle est fortement orientée vers la production de qualité différenciée.

En 2021, 31 % des détenteurs disposent d'un cheptel moyen compris entre 10 et 199 porcs, plus d'un tiers (35 %) ont un cheptel supérieur à 1 000 porcs, dont 9 % qui possèdent plus de 2 000 porcs.

## Evolution du nombre moyen de porcs par exploitation



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

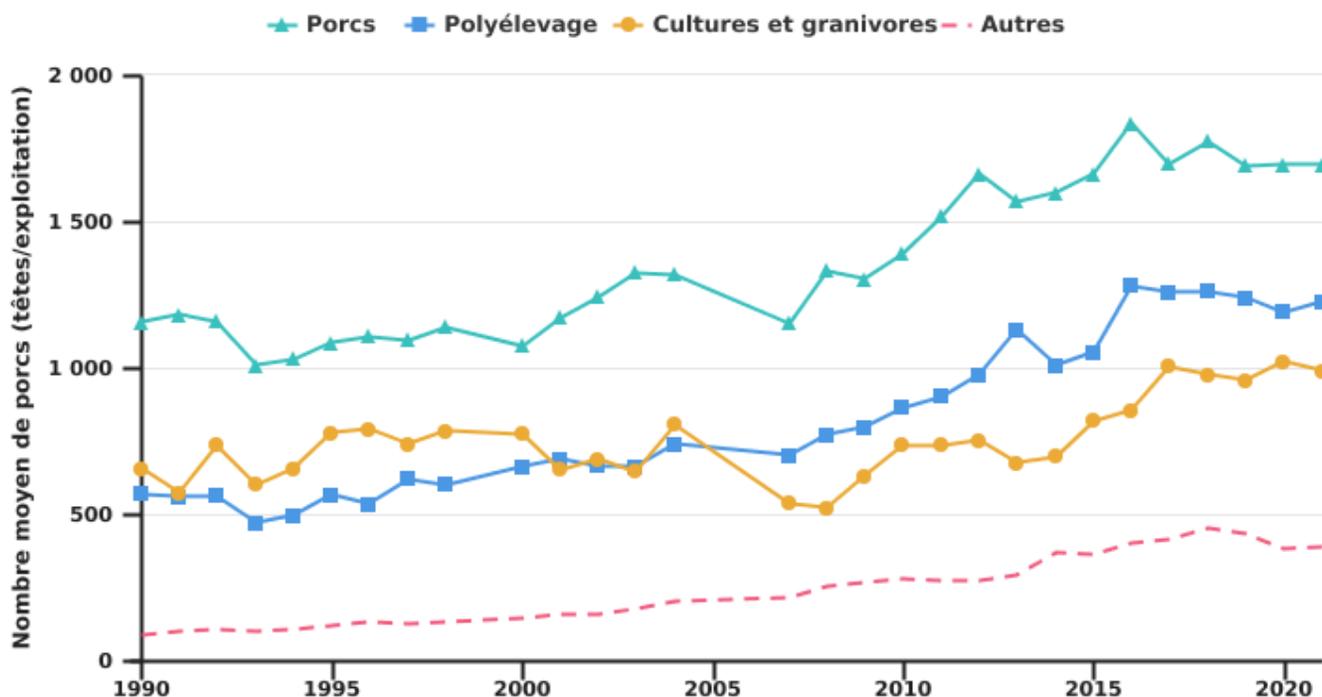
© SPW - 2022

### - La taille du cheptel moyen varie fortement selon l'orientation technico-économique

La taille du cheptel moyen dans les exploitations dites professionnelles varie fortement selon l'orientation technico-économique [OTE]. En 2021, dans les exploitations spécialisées en production porcine, le cheptel moyen avoisine les 1 700 têtes et pour celles ayant un atelier porcin important (exploitations de polyélevage ou combinant cultures et granivores), le cheptel moyen atteint entre 1 000 et 1 200 porcs. Dans les autres OTE, le cheptel moyen approche les 400 têtes.

Quelle que soit l'OTE où la production porcine est présente, le cheptel moyen a progressé depuis 1990.

## Evolution du nombre moyen de porcs par exploitation selon l'OTE



src

© SPW - 2022

### - Le cheptel moyen par exploitation flamande est 80 % plus important qu'en Wallonie

En 2021, quatre **régions agricoles** disposent d'un cheptel moyen de plus de 900 têtes par exploitation : la région sablo-limoneuse, le Condroz, la région limoneuse et la région herbagère liégeoise. Les exploitations situées en Ardenne ont un cheptel moyen beaucoup plus faible (380 têtes).

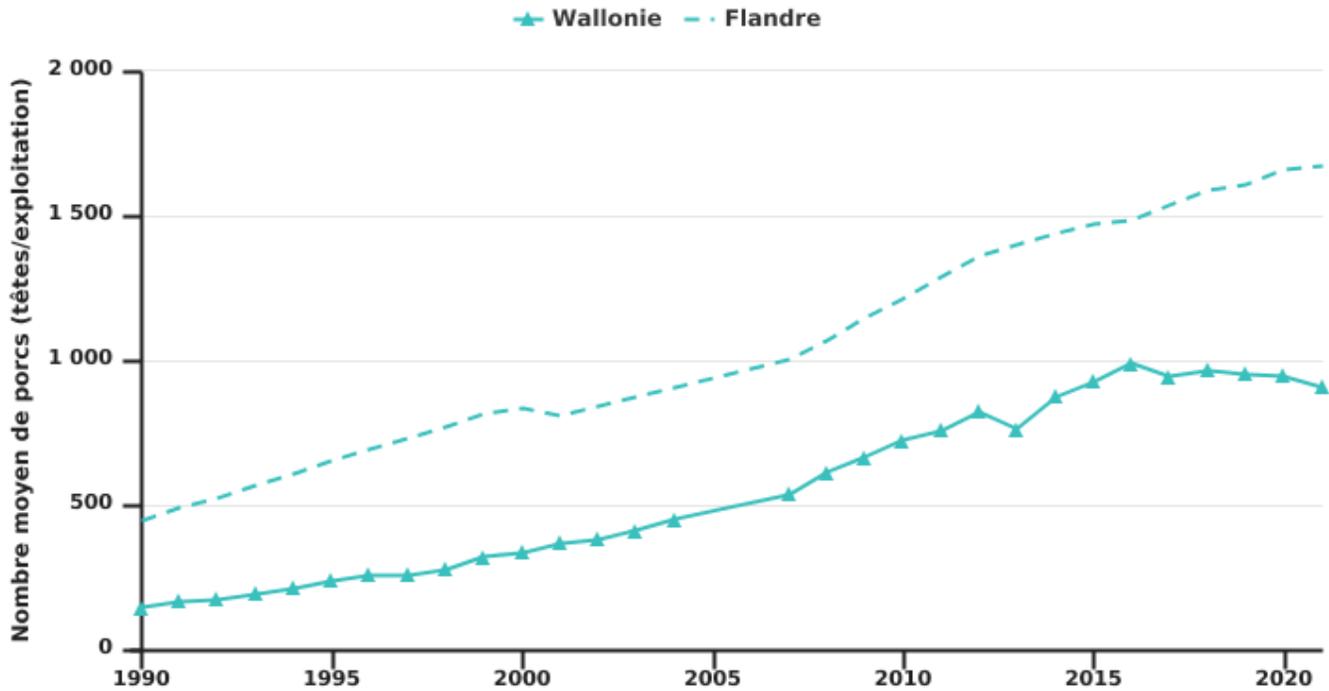
Il y a trente ans, c'est la région herbagère liégeoise qui détenait le cheptel moyen le plus important avec 194 têtes. Avec un effectif moyen qui a été multiplié par 13, le cheptel du Condroz a connu la plus forte progression.

Le cheptel porcin moyen par **province** varie aux alentours de 1 000 porcs par exploitation dans les provinces de Hainaut et de Liège. A l'inverse, les éleveurs de la province de Luxembourg disposent d'un cheptel moyen plus faible, de 633 porcs.

La progression la plus importante depuis 1990 est observée dans la province de Namur, passant d'un cheptel moyen de 103 à 902 porcs.

Le cheptel moyen en **Flandre** atteint 1 674 porcs, soit presque le double du cheptel moyen wallon, mais sa progression depuis 1990 a été moins accentuée même s'il a presque quadruplé.

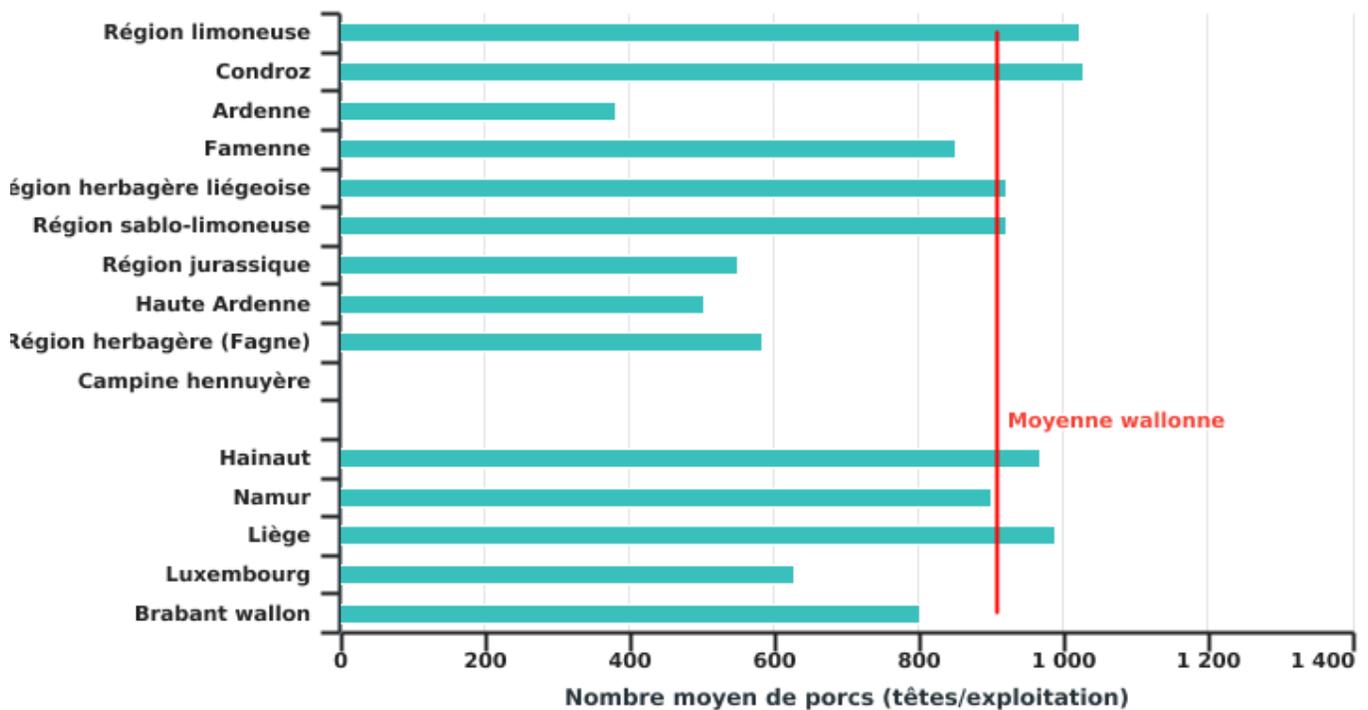
## Evolution du cheptel porcin moyen en Belgique



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre moyen de porcs par exploitation selon la région agricole ou la province en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Cheptel avicole

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022



En dehors des enquêtes de structure effectuées par Statbel (années 0-3-6), les chiffres disponibles pour le secteur avicole, proviennent d'un échantillon représentatif, établi sur base du nombre d'animaux (+/- 98 % de l'effectif). Les données n'étant pas complètes en termes de détenteurs, une analyse sur l'évolution des indicateurs n'est pas possible. A titre informatif, les données sont disponibles dans l'onglet « données sources ».

**Cette fiche présente le cheptel avicole au travers de facteurs tels que le nombre total de places de volailles, de détenteurs et de places moyennes par exploitation. Ces éléments sont analysés selon une approche territoriale. Seules sont considérées les exploitations dont l'enregistrement à l'ARSIA est requis, soit celles détenant au moins 50 poules pondeuses ou 200 places pour poulets de chair ou encore au moins 200 volailles au total.**

**En 2020, l'enquête relative au recensement agricole a été réalisée dans l'ensemble des exploitations avicoles (417 élevages wallons). Ces agriculteurs dénombraient 8,5 millions de places, soit 8 fois plus qu'en 1990. En 30 ans, le nombre de places moyen par exploitation de poulets de chair ou de poules pondeuses a fortement progressé. La tendance à la hausse du nombre de volailles semble se confirmer en 2021.**

**En 30 ans, le cheptel avicole a fortement progressé quelle que soit sa finalité, et cette progression est particulièrement rapide ces dernières années**

En 2020, le nombre de places de volailles est de 8,5 millions, avec 75 % de poulets de chair et 21 % de poules pondeuses, le reste du cheptel étant constitué d'autres volailles : coqs de reproduction, canards, dindes, etc.. La tendance à la hausse semble se confirmer en 2021.

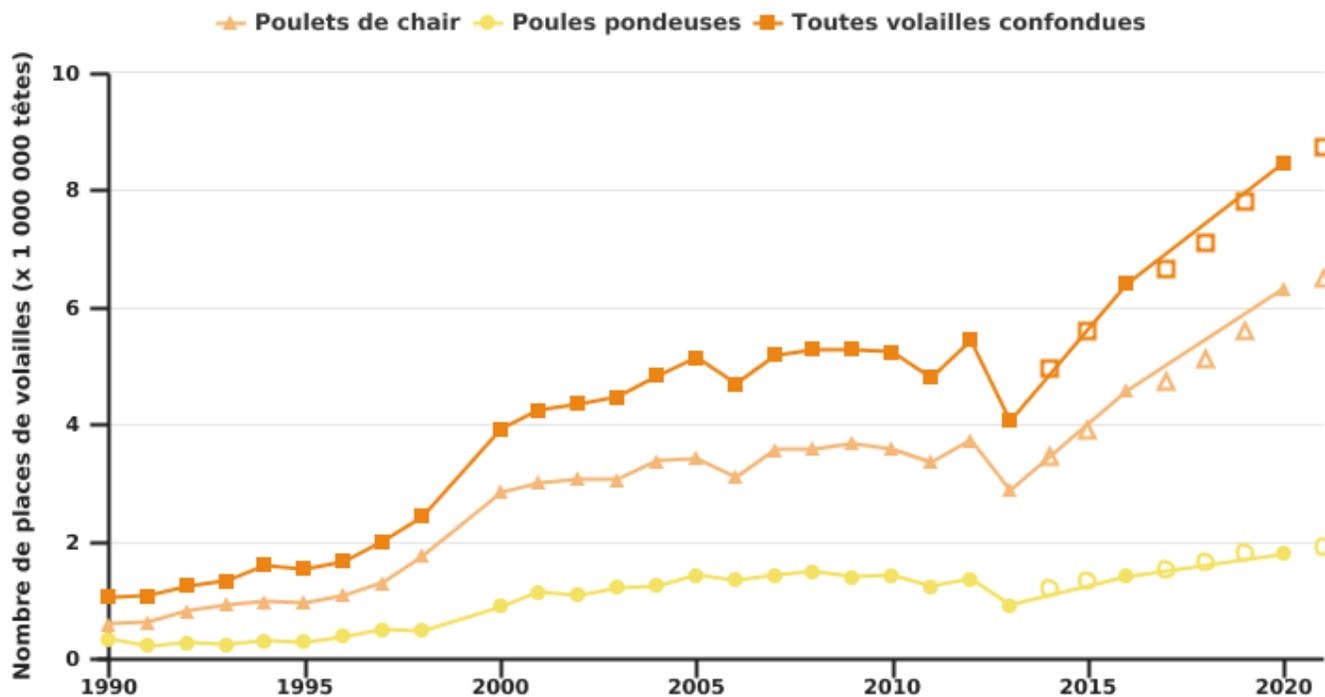
Malgré plusieurs changements dans la collecte des données par Statbel<sup>[1]</sup> ayant entraîné des ruptures dans les séries statistiques, tout particulièrement visibles pour le nombre total de places de volailles, on peut néanmoins établir qu'en 30 ans, l'effectif wallon a été multiplié par 8. Cette évolution n'est pas linéaire et est marquée par deux moments d'accélération : le premier entre 1995 et 2000 (crises

sanitaires dans la production bovine, changement de politique au niveau des prix garantis, etc.) et le second entre 2013 et aujourd'hui (diversification attractive : facilité de mise en place, politique favorable, prix, etc.).

Avec 6,3 millions de places, les poulets de chair représentent la majorité de l'effectif de volailles wallonnes. En trois décennies, la Wallonie a vu le nombre de places de poulets de chair multiplié par 10. En 1990, les poulets de chair dominaient déjà le paysage avicole wallon mais dans une moindre mesure (56 % du cheptel avicole). L'accroissement annuel moyen a été d'environ 170 000 places ces 30 dernières années. Mais depuis 2013, celui-ci est encore plus intense avec 450 000 places par an. Considérant qu'il y a environ 6 lots de poulets de chair par an (en considérant les élevages alternatifs), le nombre de poulets de chair produit par an est de maximum 38 millions de poulets. Selon le Collège des producteurs<sup>[2]</sup>, environ un quart des poulets proviennent d'élevages alternatifs.

En 2020, l'effectif wallon de poules pondeuses est de 1,8 million de places, ce qui correspond environ à 1,8 million de poules. Il a été multiplié par 5 depuis 1990. Malgré cette notable progression, les poules pondeuses perdent de leur importance dans la production avicole wallonne. En effet, de 31 % du cheptel avicole en 1990, elles n'en représentent plus que 21 % en 2020. Comme pour les poulets de chair, avec une progression moyenne de 145 000 places par an depuis 2013, la progression s'est accentuée par rapport à celle enregistrée depuis 1990 (50 000 places par an).

## Evolution du nombre de places de volailles

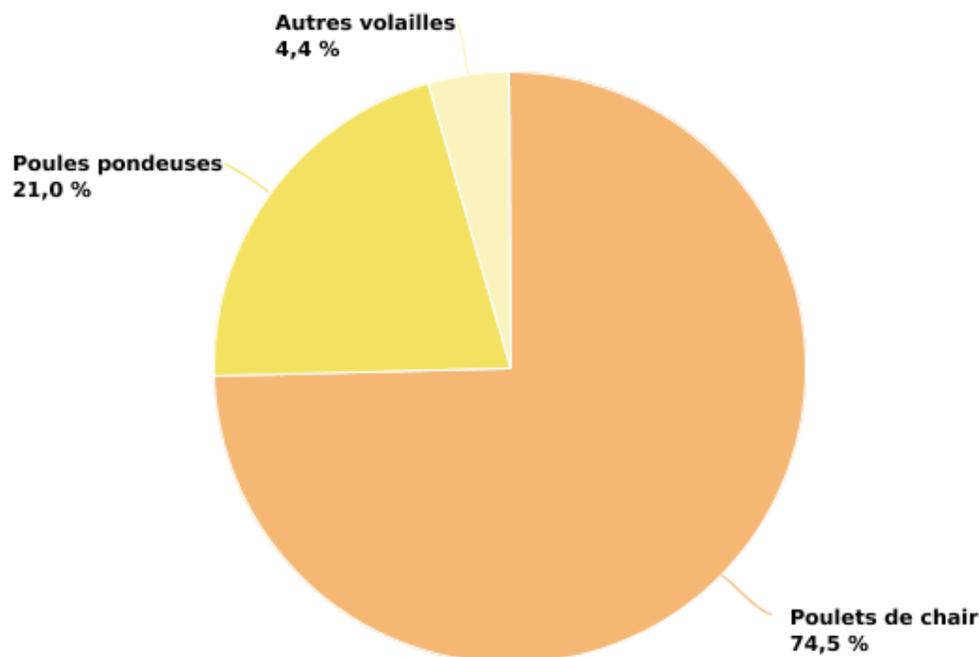


Les points « non pleins » représentent les chiffres relatifs aux échantillons réalisés certaines années. Seules les années complètes sont reliées entre elles (points « plein »)

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Composition du cheptel avicole en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Evolution du cheptel avicole

Le développement du secteur avicole en Belgique repose sur une demande de viande dite blanche en constante augmentation depuis 1990. Elle est dûe, en partie, à l'évolution du mode de vie et à l'essor de la grande distribution, la viande de volaille se prêtant mieux que d'autres à certains conditionnements.

Pour faire face à cette demande, le secteur s'est organisé : la production de poulets de chair est devenue généralement intensive, avec un indice de transformation très favorable, permettant de concurrencer les autres viandes, notamment la viande bovine. La Wallonie, cependant, est longtemps restée à l'écart de ce mouvement, au contraire de la Flandre qui bénéficie de la proximité des ports pour l'approvisionnement en aliments et l'écoulement des bas morceaux par l'exportation. Pourtant, la Flandre, faisant face aux enjeux environnementaux liés à ce type de production, n'a plus pu poursuivre une croissance effrénée de ce type d'élevage sur son territoire.

A partir de 1996, le cheptel wallon a fortement progressé, notamment suite aux crises successives qu'a connu le secteur bovin entre autres. L'élevage de poulets de chair est considéré par les exploitations comme un moyen de diversification facile à mettre en place. Encore aujourd'hui, comme l'élevage de porcs, cette production représente une source de diversification du revenu, ce qui, dans le climat économique actuel, explique son essor dans notre région.

Comme pour les poulets de chair, les élevages de poules pondeuses se sont intensifiés au cours du temps grâce à la sélection et à l'utilisation d'aliments concentrés. La production s'est également concentrée en Flandre, notamment aux alentours des grands ports d'importation. Après une baisse de l'effectif jusqu'au début des années 90, le nombre de poules pondeuses est reparti à la hausse.

En Wallonie, la production avicole, que ce soit en poulets de chair ou poules pondeuses, est caractérisée par l'essor des volailles issues de productions alternatives, surtout depuis les années 2000. Cela a commencé par la production biologique. La Wallonie représente la part la plus élevée des volailles de productions alternatives du pays (Filagri<sup>[3]</sup>).

## - La Wallonie ne dispose que d'un sixième du cheptel national, malgré une forte progression de cette production dans le namurois

La production avicole n'est pas répartie de manière uniforme sur le territoire wallon. Cette activité est pratiquement absente de certaines **régions agricoles** comme la région jurassique. En 2020, 58 % des volailles wallonnes se situent dans la région limoneuse et le Condroz. Il y a trente ans, la région limoneuse dominait à elle seule le paysage avicole, possédant la moitié des effectifs de volailles.

Trois régions agricoles regroupent 75 % des poulets de chair : la région limoneuse, le Condroz et la Famenne. Quelle que soit la région, le nombre de places augmente depuis 1990. Cependant, à la suite d'une expansion importante du nombre de poulets de chair, la Famenne réalise, de loin, la plus forte progression, passant de moins de 3 000 places en 1990 à plus d'un million de places, en 2020. En trente ans, la Famenne est devenue la troisième région de Wallonie dans ce secteur, avec un sixième de l'effectif wallon.

Avec 37 % des poules pondeuses en 2020, la région limoneuse est incontournable pour cette production. Le Condroz et l'Ardenne se distinguent également pour leur production d'oeufs, regroupant 40 % de la production wallonne.

Les **provinces** de Hainaut, de Namur et de Liège concentrent presque 80 % de la production wallonne de volailles. En 1990, avec la moitié de la production régionale, le Hainaut domine le paysage avicole wallon. Cependant, en 2020, avec un effectif multiplié par 24 en trois décennies, la province de Namur a détrôné le Hainaut.

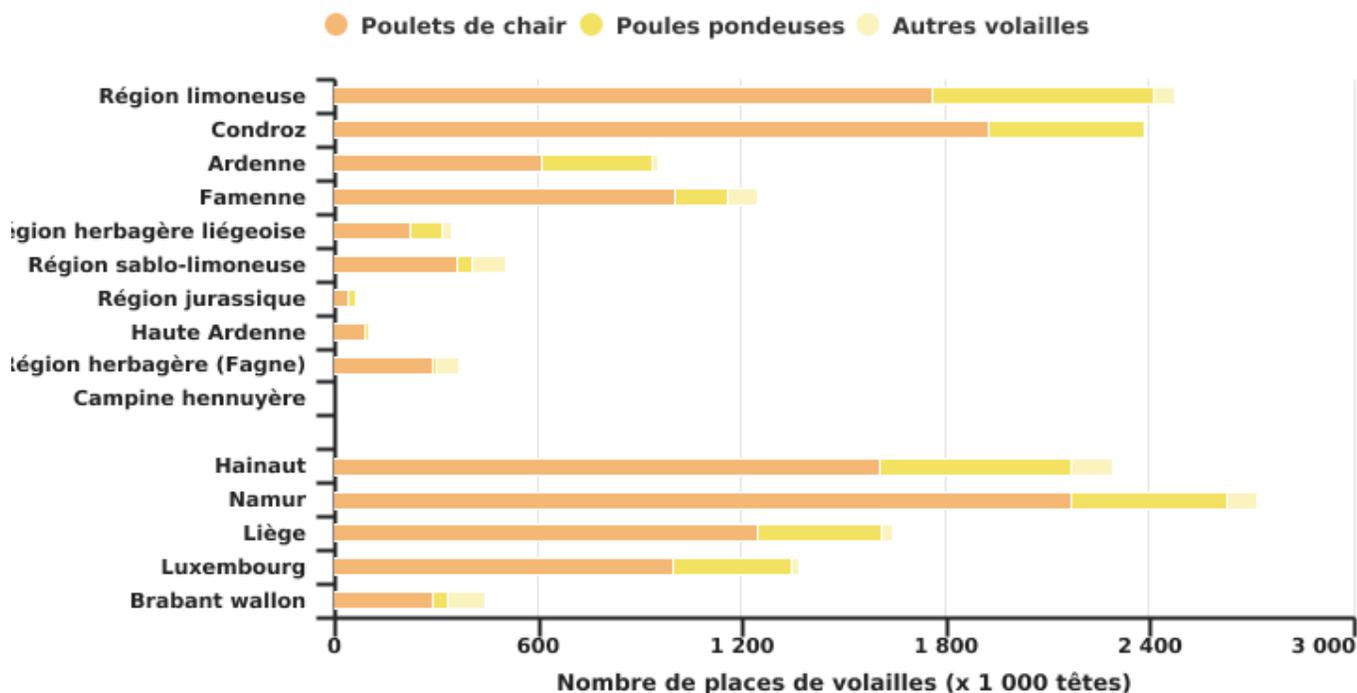
La répartition des poulets de chair est identique à celle observée pour l'ensemble des volailles. Alors que l'effectif de poulets de chair de la province de Namur était le petit effectif en 1990, sa progression fulgurante place cette province à la première place en 2020, juste devant le Hainaut.

Le Hainaut demeure la plus grande province productrice d'œufs regroupant un tiers des poules pondeuses en 2020. Avec 26 % des poules pondeuses, la province de Namur arrive en seconde position suivie par la province de Liège et celle de Luxembourg. Cette dernière a fortement progressé depuis 30 ans, passant de 18 000 à 350 000 places de poules pondeuses.

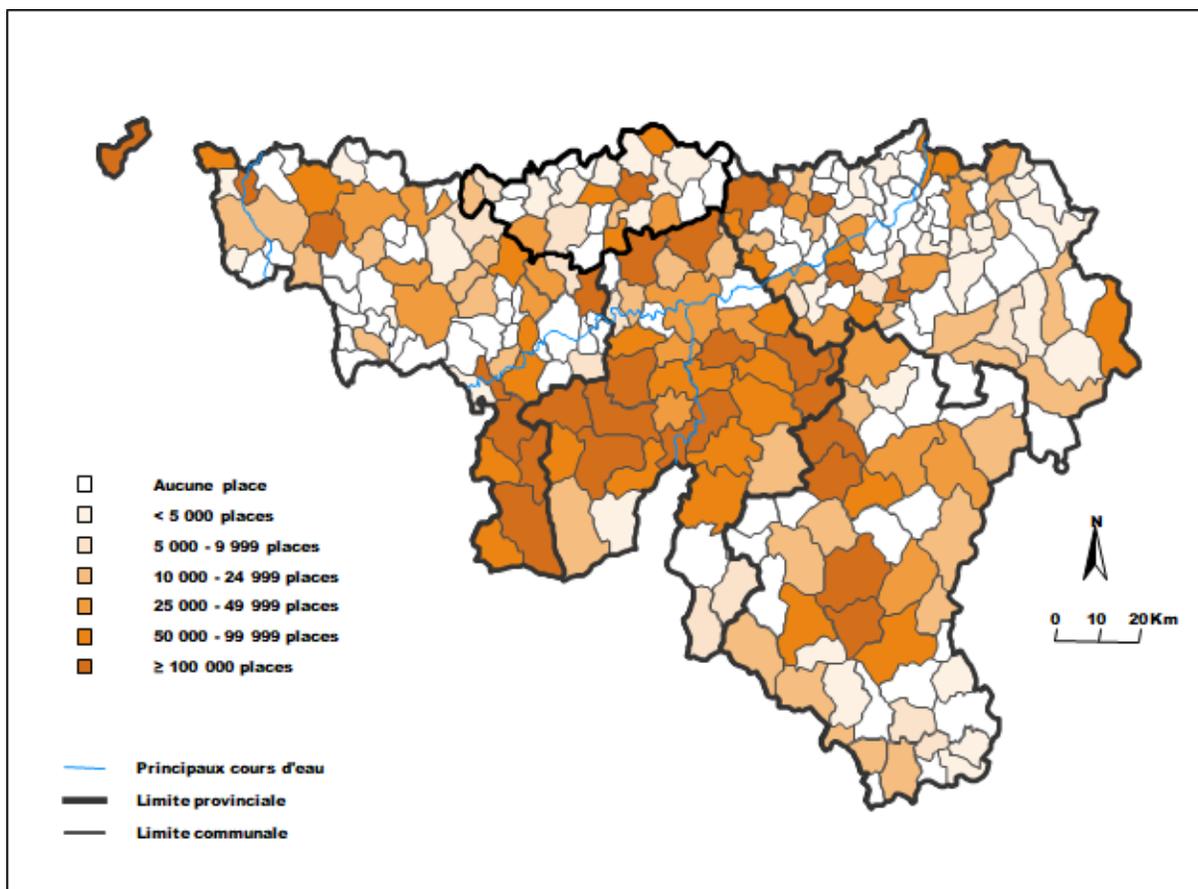
Avec 45 millions de places de volailles en 2020, la **Flandre** domine largement le paysage avicole belge. Cependant, la progression en Flandre, au cours des trois dernières décennies, est cinq fois moins forte qu'en Wallonie. La Wallonie prend progressivement position dans le secteur de la volaille, en passant de 4 % de l'effectif belge à 16 % entre 1990 et 2020. Par contre, en amont et en aval de la production avicole, on observe qu'en dehors des filières de qualité différenciée, les producteurs wallons dépendent fortement des acteurs de la filière situés en Flandre.

La répartition nationale des poulets de chair et des poules pondeuses est identique à celle des volailles avec un peu plus de 80 % des animaux localisés en Flandre. Avec plus de 30 millions de places de poulets de chair et 10 millions en poules pondeuses, la Flandre est l'acteur principal de ces deux filières en Belgique. Comme pour la Wallonie, la progression du nombre de places de poulets de chair a été plus rapide que pour les poules pondeuses.

## Répartition des places de volailles en 2020



## Répartition des volailles par commune en 2020



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Depuis 1990, le nombre de détenteurs de poulets de chair a fortement progressé tandis qu'il a diminué pour les poules pondeuses même si cette tendance à la baisse s'inverse depuis 2013

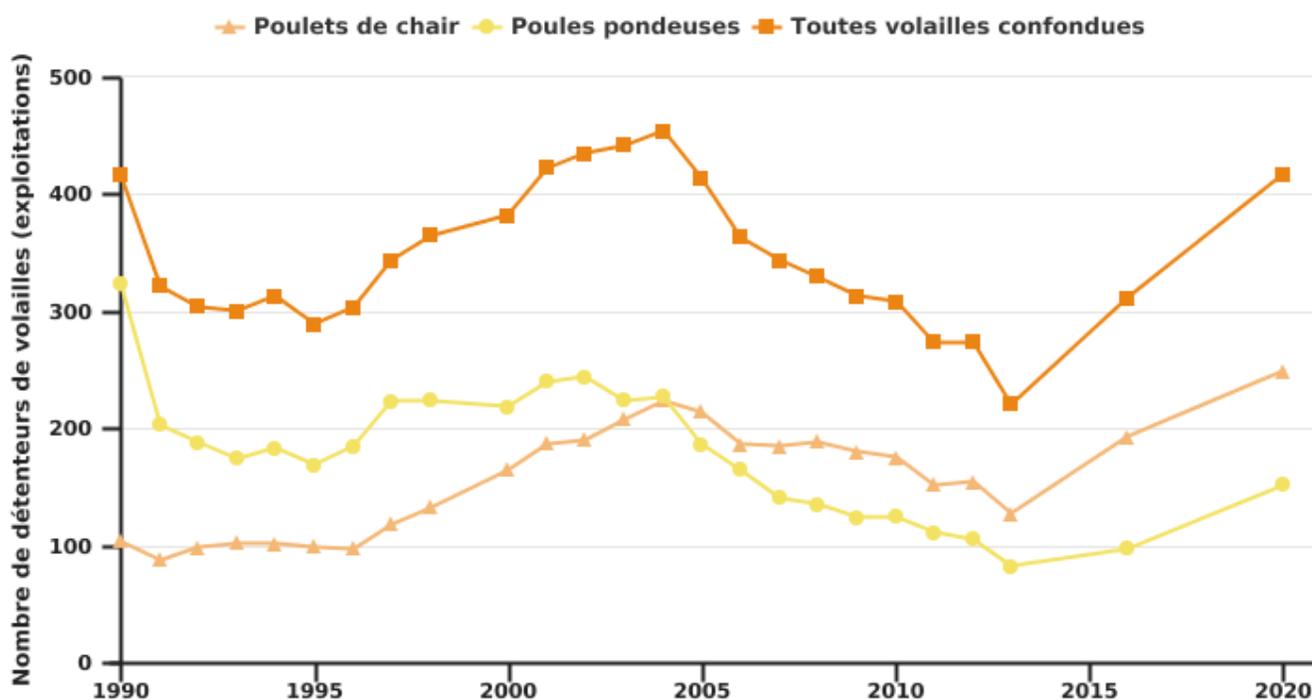
En 2020, en Wallonie, on dénombre 417 éleveurs, soumis à l'obligation d'enregistrement, c'est-à-dire de plus de 200 volailles ou de plus de 200 poulets de chair ou de plus de 50 poules pondeuses. Depuis 1990, le nombre de détenteurs évolue en dents de scie. Cette évolution correspond à des changements stratégiques de la Politique Agricole Commune [PAC] : diminution des prix garantis en 1992 dans certains secteurs tels les céréales, bovins, sucre, etc., orientation vers le développement durable en 2004 et, en 2013, soutien aux modes de production de qualité différenciée. La filière avicole réagit rapidement aux nouvelles règles car cette production représente une diversification économique intéressante.

En 2020, la production avicole est présente dans au moins 3 % des exploitations wallonnes. Ce pourcentage a doublé depuis 1990, malgré la diminution du nombre de détenteurs de volailles, moins rapide que celle observée au niveau du nombre total d'exploitations wallonnes.

En 2020, 249 agriculteurs détiennent plus de 200 places de poulets de chair et 152, plus de 50 en poules pondeuses. Les détenteurs de poules pondeuses sont donc moins nombreux que les éleveurs de poulets de chair. Le phénomène inverse était observé en 1990, où la répartition entre les détenteurs de poules pondeuses et de poulets de chair était de l'ordre de 75 % - 25 %.

L'augmentation du nombre de détenteurs de poulets de chair est importante, celui-ci ayant été multiplié par 2,4 depuis 1990. On constate l'inverse pour les poules pondeuses dont les détenteurs sont deux fois moins nombreux. Ce secteur se professionnalise et les petites exploitations ont tendance à stopper cette production.

## Evolution du nombre de détenteurs de volailles



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## - Deux tiers des détenteurs sont flamands quelle que soit la production avicole en 2020 mais la Wallonie progresse rapidement au niveau des poulets de chair

8 détenteurs de volailles sur 10 sont localisés dans 4 **régions agricoles** : le Condroz, la région limoneuse, la Famenne et l'Ardenne, les deux premières étant prédominantes avec respectivement plus de 25 % des éleveurs. En 1990, il y avait également 4 régions majoritaires mais il s'agissait de la région limoneuse (41 % de l'effectif wallon) suivie par la région herbagère liégeoise, le Condroz et la région sablo-limoneuse. Alors que la région limoneuse a perdu un tiers de ses détenteurs, le Condroz, la Famenne et l'Ardenne ont progressé.

La répartition des détenteurs de poulets de chair est pratiquement identique à celle observée pour l'ensemble des volailles. En trente ans, le Condroz a quintuplé son nombre de producteurs pendant que la Famenne l'a multiplié par 14. La région limoneuse est restée stable. En 1990, la moitié des détenteurs était localisée dans cette région agricole.

Les détenteurs de poules pondeuses sont majoritairement localisés en région limoneuse ainsi que dans le Condroz. Ensemble, ces deux régions regroupent plus de la moitié des producteurs d'œufs. Quelle que soit la région agricole, le nombre de détenteurs a diminué depuis 30 ans.

Avec 32 % des détenteurs de volailles, la **province** de Namur a l'effectif le plus important, suivie par la province de Hainaut et celle de Liège, respectivement avec 24 % et 21 %. En 1990, avec 42 % de la production régionale, la province de Hainaut dominait le paysage avicole. Ce n'est plus le cas actuellement suite à l'effet combiné d'une diminution de l'effectif dans cette province et d'une progression de l'effectif namurois.

Au niveau des poulets de chair, la province de Namur (39 % des détenteurs) a largement dépassé le nombre de détenteurs de la province du Hainaut (20 %). Depuis 1990, la progression de la province de Namur est fulgurante avec un effectif qui a plus que quintuplé alors que celui du Hainaut est le seul à avoir diminué.

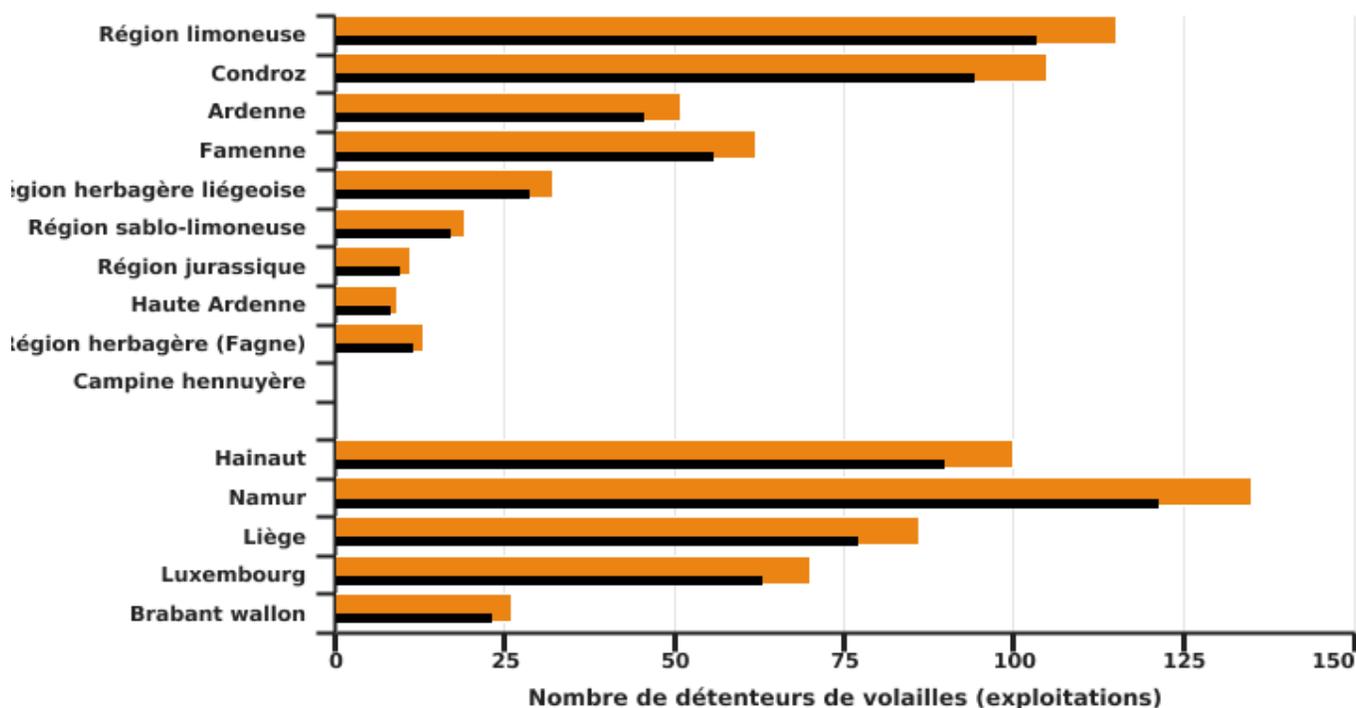
Le Hainaut reste la province ayant le plus grand nombre de détenteurs de poules pondeuses avec un tiers de l'effectif wallon. Avec un quart des détenteurs, la province de Liège se situe à la seconde place. Quelle que soit la province, le nombre de détenteurs a diminué depuis 1990.

Avec 855 détenteurs de volailles, la **Flandre** héberge 67 % de l'effectif belge. Depuis 1990, la Wallonie a pris une place un peu plus importante grâce à l'augmentation du nombre de détenteurs de poulets de chair, passant de 18 % à 33 % des détenteurs belges de volailles.

Sept détenteurs de poulets de chair sur dix sont localisés en Flandre, soit 490 éleveurs. Alors que la Wallonie a doublé son effectif depuis 1990, celui de la Flandre a été divisé par deux.

La répartition des détenteurs de poules pondeuses, avec deux tiers des producteurs en Flandre, est proche de celle des poulets de chair. La Flandre a perdu proportionnellement plus de détenteurs que la Wallonie.

## Répartition des détenteurs de volaille en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

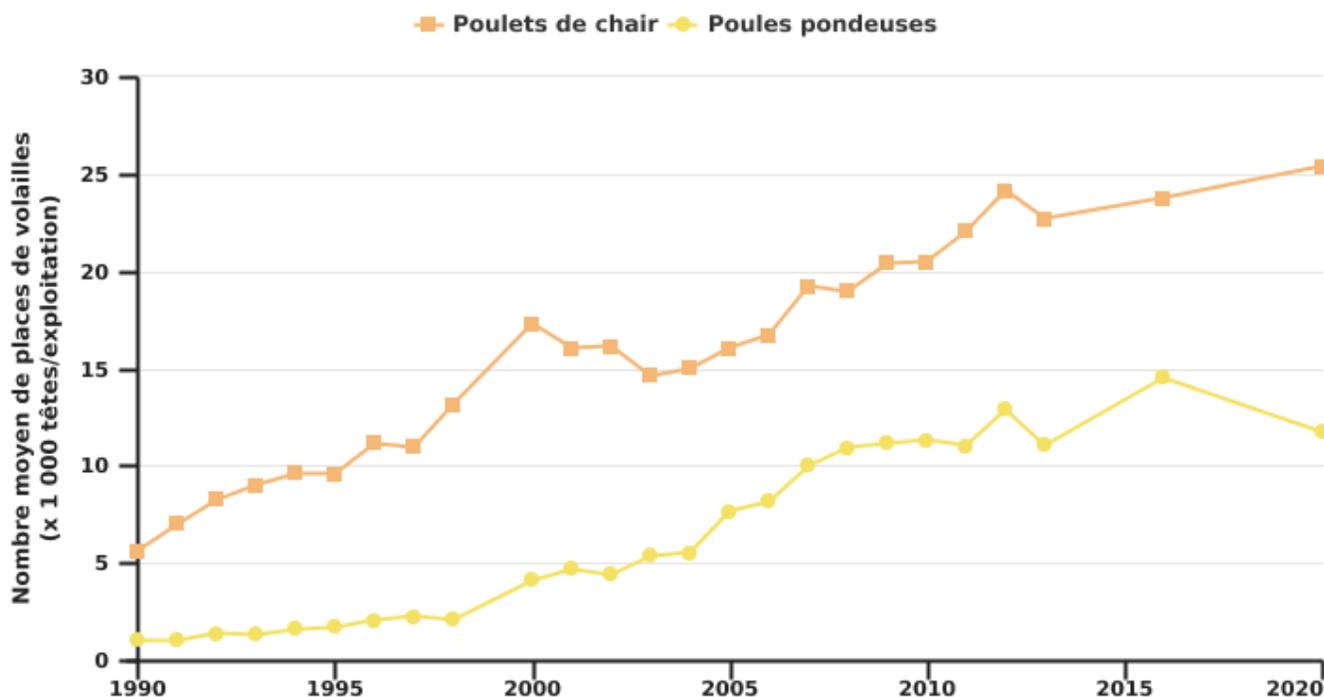
© SPW - 2022

## Depuis 30 ans, le nombre de places par exploitation a fortement progressé que ce soit pour les poulets de chair ou pour les poules pondeuses

En 2020, le nombre moyen de places de poulets de chair est de 25 300. Ce chiffre a quadruplé entre 1990 et 2020.

En ce qui concerne les poules pondeuses, le nombre moyen de places par exploitation est de 12 000 en 2020. Le secteur se professionnalise, le nombre de petits détenteurs diminue rapidement au profit d'ateliers plus importants, ce qui entraîne une augmentation de places par exploitation. Celui-ci a donc été multiplié par 12 entre 1990 et 2020.

## Evolution du nombre moyen de places poulets de chair et de poules pondeuses par exploitations



**Attention!** Le décrochage observé à partir de 2014 résulte d'un changement de méthodologie de l'organisme de statistique qui réalise les enquêtes (Statbel).

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La Flandre dispose d'un nombre de places nettement supérieur à la Wallonie.

Le nombre de places par exploitation de poulets de chair le plus important se situe dans la **région sablo-limoneuse**. En 2020, cette région ne regroupe que 7 détenteurs mais ceux-ci ont en moyenne environ 52 000 places. Trois autres régions dépassent le nombre de places moyen wallon : la Fagne, la région limoneuse et le Condroz. Exception faite de la Haute Ardenne qui est restée relativement stable, toutes les régions ont au moins doublé leur taille depuis 1990. La progression la plus importante se situe en Famenne avec un nombre moyen de places multiplié par 26, passant de 900 places en moyenne par exploitation en 1990 à plus de 23 000 en 2020.

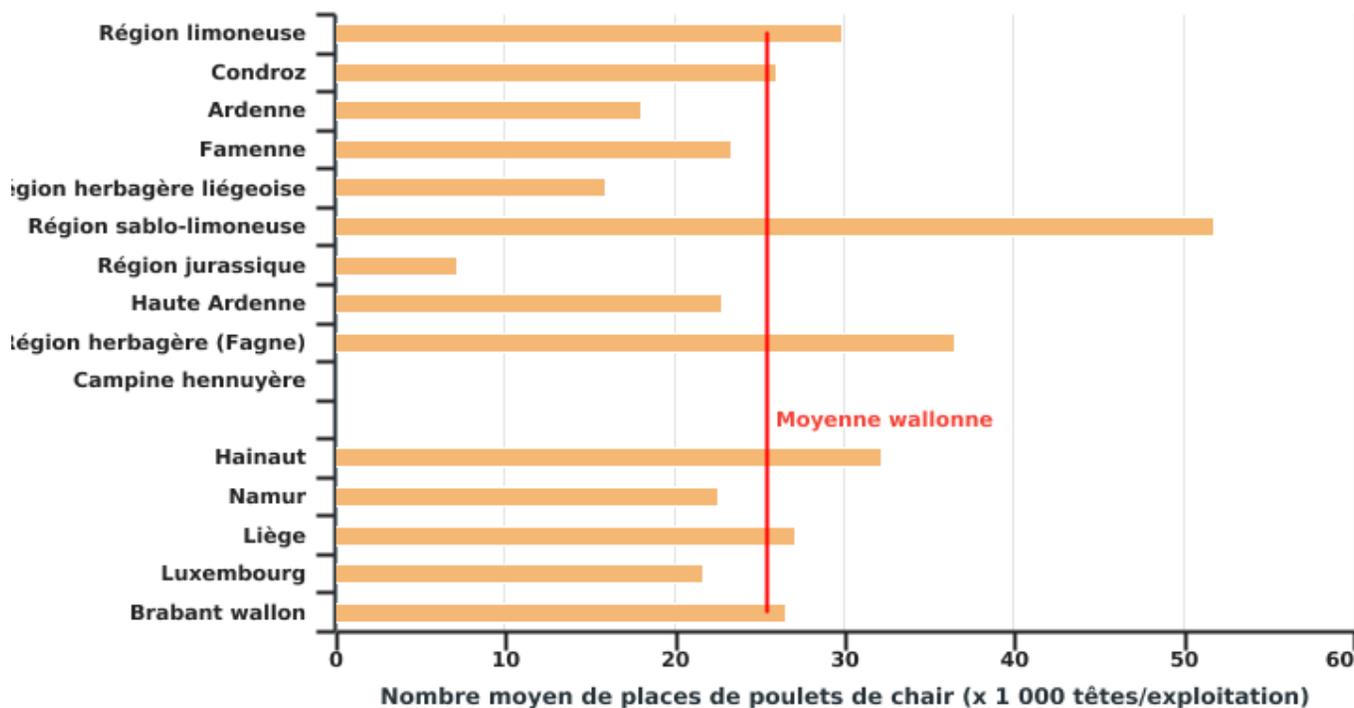
En 2020, avec plus de 20 000 places en poules pondeuses en moyenne par exploitation, l'Ardenne est la région agricole disposant du nombre de places moyen le plus important. Le Condroz et la région limoneuse dépassent également la moyenne wallonne mais dans une moindre mesure. En 1990, l'Ardenne n'existait pratiquement pas dans le paysage avicole wallon avec en moyenne 209 places par exploitation. Cette région a connu la plus forte progression.

On observe des différences assez nettes selon les **provinces**. En 2020, la province de Hainaut est en première position avec 32 200 places de poulets de chair loin devant la province de Luxembourg qui n'en compte que 21 700. En trente ans, c'est la province de Namur qui a fait le plus grand bond en termes d'évolution, le nombre de places moyen a été multiplié par 9 pour arriver à 22 600 places de poulets en 2020.

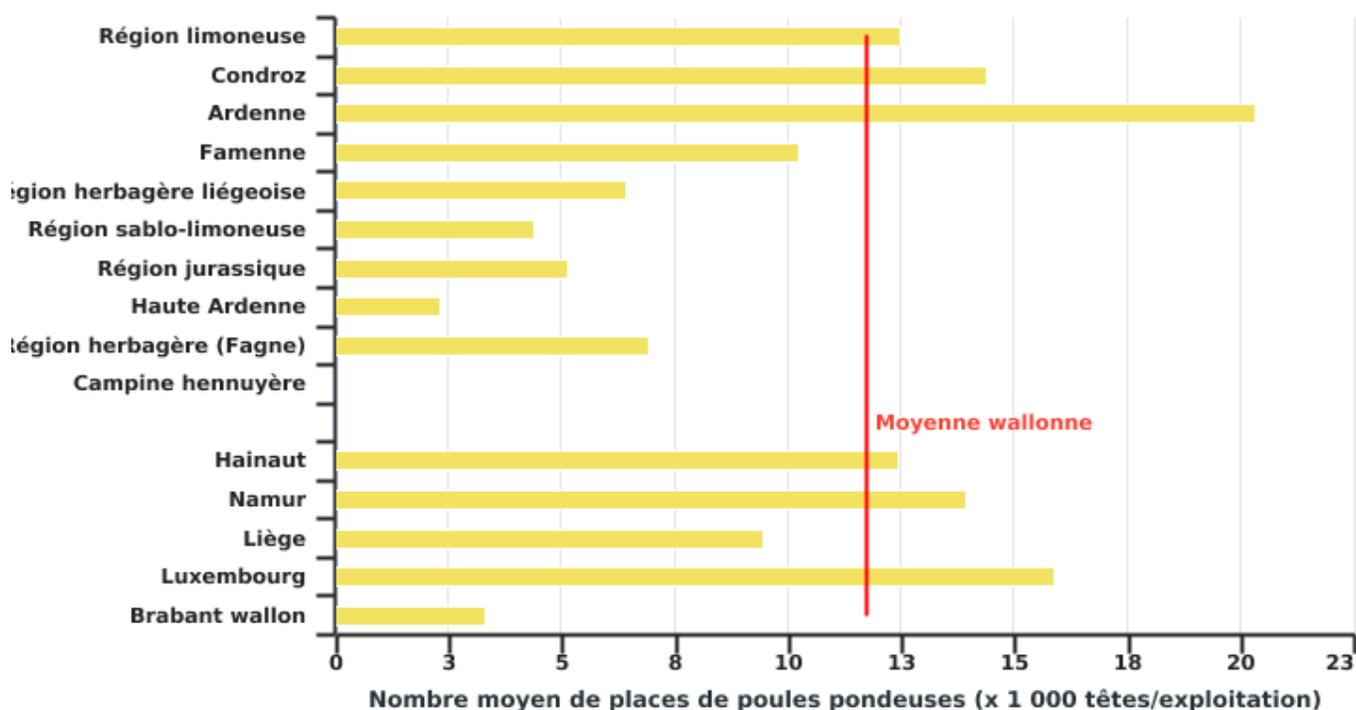
Concernant les poules pondeuses, trois provinces ont une taille supérieure à la moyenne wallonne : les provinces de Luxembourg, de Namur et de Hainaut. Leur cheptel varie de 12 500 à 15 900 places par exploitation. En 1990, la province de Luxembourg a en moyenne les plus petites exploitations avec 625 places. C'est la plus forte progression en trente ans.

La **Flandre**, avec 63 000 places en poulets de chair et 38 000 places en poules pondeuses par exploitation en 2020, dispose pour ces deux productions d'un nombre de places 2,5 et 3,2 fois plus important que la Wallonie. La production avicole wallonne, que ce soit en poulets de chair ou en poules pondeuses, est caractérisée par l'essor des volailles de qualité différenciée. Sur les 30 dernières années, l'augmentation de la taille des exploitations a été plus rapide en Wallonie qu'en Flandre, ce constat se marque davantage pour le secteur des poules pondeuses.

### Nombre moyen de places poulets de chair par exploitation selon la région agricole ou la province en 2020



## Nombre moyen de places de poules pondeuses par exploitation selon la région agricole ou la province en 2020



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Depuis 30 ans, les producteurs de moindre dimension laissent petit à petit la place à des producteurs plus importants, c'est particulièrement vrai pour les poulets de chair

En 2020, les "petits" détenteurs, ayant entre 10 000 et 24 999 places de poulets de chair, représentent seulement 30 % du total des détenteurs wallons, avec un nombre moyen de 16 800 places. La moitié des poulets de chair est détenu par des producteurs de plus de 50 000 places. Ces derniers sont en constante évolution et représentent 14 % des détenteurs wallons.

En 1990, 54 % des détenteurs avaient moins de 2 499 places de poulets et disposaient de 690 places, ce qui correspond à 7 % du cheptel de l'époque. En 30 ans, cette catégorie est la seule à voir son effectif se réduire. Comme pour les autres productions, les grands détenteurs (>25 000 places) étaient pratiquement absents du paysage avicole à cette époque : un tiers des poulets de chair wallon était dans les mains de ces 5 détenteurs.

Les producteurs de poules pondeuses se caractérisent, en 2020, soit par un petit cheptel (moins de 1 000 places de poules) ou, à l'inverse, par un très grand cheptel (plus de 10 000 places). La première

catégorie reprend 53 % des détenteurs, qui disposent d'un cheptel moyen de 160 places de poules pondeuses. Ensemble, ils ne détiennent que 0,7 % du cheptel wallon. La seconde catégorie regroupe 32 % des détenteurs et 93 % du cheptel wallon. En moyenne, ils détiennent 33 700 places. Seuls 5 % des détenteurs ont plus de 50 000 places ce qui équivaut à élever ensemble 39 % du cheptel wallon avec un cheptel moyen de 86 000 places par exploitation.

Les éleveurs de plus de 50 000 places n'existaient pas en 1990. A cette époque, 9 éleveurs sur 10 avaient moins de 1 000 places avec 140 places en moyenne par exploitation. Ces éleveurs ne représentaient que 12 % des volailles wallonnes. Par contre, quatre poules sur dix étaient élevées dans des exploitations disposant de 25 000 à 49 999 places de poules. Ces détenteurs, ayant en moyenne 33 800 places, ne représentaient que 1 % du paysage avicole wallon.

---

[1] Statbel: Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie

[2] Collège des producteurs : Organisme servant d'interface entre les Producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs des filières.

[3] Filagri : il s'agit d'un portail des 11 filières agricoles wallonnes développé par les services opérationnels du Collège des Producteurs.

## En savoir plus ?

### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Arsia :  
<https://www.arsia.be/identificationvolailles/volailles-queelles-demarches-dois-je-entreprendre-aupres-de-larsia-pour-detener-des-animaux/>
- Collège des producteurs :  
<https://filagri.be/aviculturecuniculture/le-secteur-aviculture-cuniculture/>

# Cheptel ovin et caprin

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche se consacre aux ovins et aux caprins répertoriés en Wallonie. Ces deux cheptels sont souvent considérés comme ne faisant qu'un, pourtant, il s'agit de deux espèces bien distinctes. Seuls les effectifs globaux seront abordés ici, car les bases de données ne permettent pas, actuellement, de faire la distinction entre les détenteurs dits « hobbyistes » et les détenteurs professionnels.**

**Les productions ovine et caprine connaissent un véritable engouement depuis quelques années, avec un total de 84 700 têtes en 2021. On observe un bond de 25 % au niveau de l'effectif par rapport à 2016. Contrairement aux autres spéculations animales, les ovins et les caprins ne sont pas concentrés dans des exploitations dites spécialisées mais sont présents dans différentes orientations technico-économiques [OTE] à titre de diversification. Avec 67 600 animaux, le nombre d'ovins est quatre fois supérieur au nombre de caprins.**

## Depuis plusieurs années, le nombre d'ovins et de caprins augmente

En 2021, le nombre total d'ovins est de 67 659 têtes tandis que les caprins sont quatre fois moins nombreux (17 102 têtes). L'effectif des deux espèces a progressé depuis 2016<sup>[1]</sup> mais cette augmentation est légèrement supérieure pour les ovins ; + 30 % pour ces derniers et +24 % pour les caprins.

Le développement plus marqué de la production ovine peut, en partie, s'expliquer par l'octroi d'une aide couplée dans le cadre de la Politique agricole commune [PAC], à l'exploitant agricole possédant au moins 30 brebis âgées de 6 mois. Cette aide n'existe pas pour la spéculation caprine. De plus, l'installation semble plus aisée en spéculation ovine vu le niveau d'investissement relativement plus faible.

Bien que les ovins et les caprins soient souvent considérés comme un seul secteur, il s'agit toutefois de deux espèces différentes ayant leurs finalités économiques propres.

L'élevage ovin professionnel, en Wallonie, est axé principalement sur la production de viande avec des races comme le Texel, l'Île de France, le Suffolk, le Vendéen ou le Rouge de l'Ouest. On

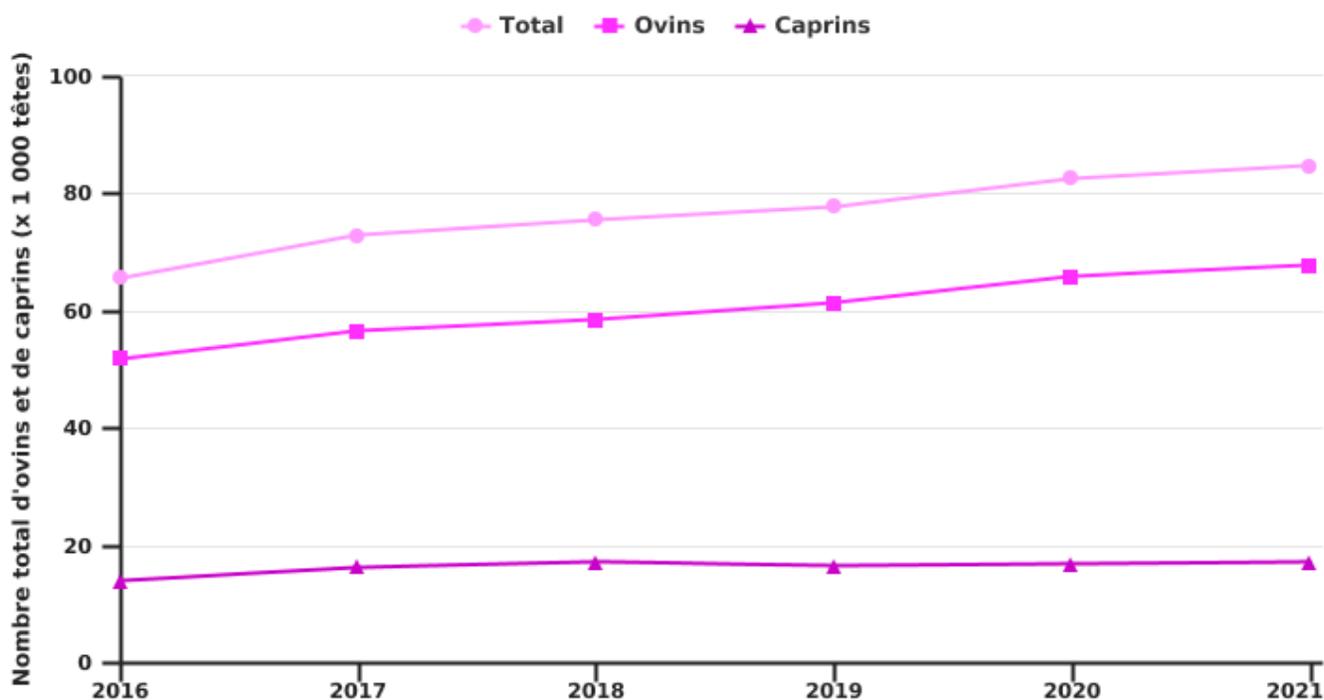
retrouve, par ailleurs, des élevages dont l'objectif est de valoriser au mieux les pâturages pauvres ou qui s'intègrent dans une démarche de conservation des races locales. La dernière catégorie reprend les quelques exploitations qui se sont tournées vers la production laitière ovine.

L'élevage caprin professionnel est moins présent en Wallonie et est orienté vers la production laitière, avec ou sans transformation. Les exploitations caprines wallonnes sont spécialisées en production fromagère (85 % des exploitations selon le Collège des Producteurs<sup>[2]</sup>), contrairement à la Flandre davantage tournée vers la production laitière sans transformation. Les races laitières caprines rencontrées en Wallonie sont principalement la Saanen et l'Alpine.

[1] Les données relatives à cette fiche sont issues de l'Organisme payeur de Wallonie or les premières données disponibles datent de 2016 pour les ovins et caprins.

[2] Collège des producteurs : Organisme servant d'interface entre les Producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs des filières.

## Evolution du cheptel ovin et caprin



EAW\_Source : OPW – SPW ARNE

© SPW - 2022

### Evolution du cheptel ovin et caprin

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois. Elles permettaient de valoriser

*des terres de moindre qualité. Compatibles avec une agriculture plus extensive, certaines races sont adaptées pour évoluer en milieux humides ou sur des pelouses pauvres. Avec le temps, ces terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées), avec pour conséquence une diminution du cheptel jusque dans les années 2015 où un réel soutien au secteur a été mis en place dans le cadre de la Politique Agricole Commune [PAC].*

## **- La moitié des ovins et caprins est détenue dans des exploitations d'élevage bovins**

Il y a une réelle complémentarité au pâturage entre les bovins et les ovins. En effet, la présence d'ovins permet de diminuer les zones de refus dans les prairies, et permet ainsi une meilleure utilisation des surfaces pâturées. Par conséquent, un peu plus de la moitié des ovins et caprins sont détenus dans des exploitations où se trouvent également des bovins.

## **- Un quart des ovins et caprins se retrouve dans des exploitations en mode de production biologique**

Les ovins/caprins sont souvent associés aux productions de type extensif dont l'agriculture biologique fait partie. Effectivement, 30 % de ces animaux sont détenus dans des exploitations bénéficiant des aides octroyées à l'agriculture biologique, tandis que 10 % à peine des bovins sont dans ce cas. L'activité ovine/caprine reflète donc un mode de production davantage « bio », bien qu'en valeur absolue, il y a beaucoup plus de bovins en production biologique que d'ovins/caprins.

Par ailleurs, la préservation de races ovines locales menacées est reprise dans le volet agroenvironnemental du Programme wallon de Développement rural [PwDR]. L'élevage de ces animaux, souvent moins rentable car mené en mode extensif, fait donc l'objet d'un soutien public. Il s'agit du mouton Laitier belge, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, du Mergelland, de l'Ardennais tacheté et de l'Ardennais roux. La conservation et le renforcement de la diversité de ces animaux représentent une importance économique mais aussi écologique et culturelle pour la Wallonie. En effet, ces races locales possèdent des potentialités uniques puisqu'elles sont adaptées à leur environnement. Leurs avantages sont multiples : maintien de la biodiversité et conservation, voire restauration de certains paysages. Leur pâturage permet également, selon la situation, de réduire le risque d'incendie et/ou de lutter contre les plantes invasives. De surcroît, elles constituent un véritable patrimoine génétique régional.

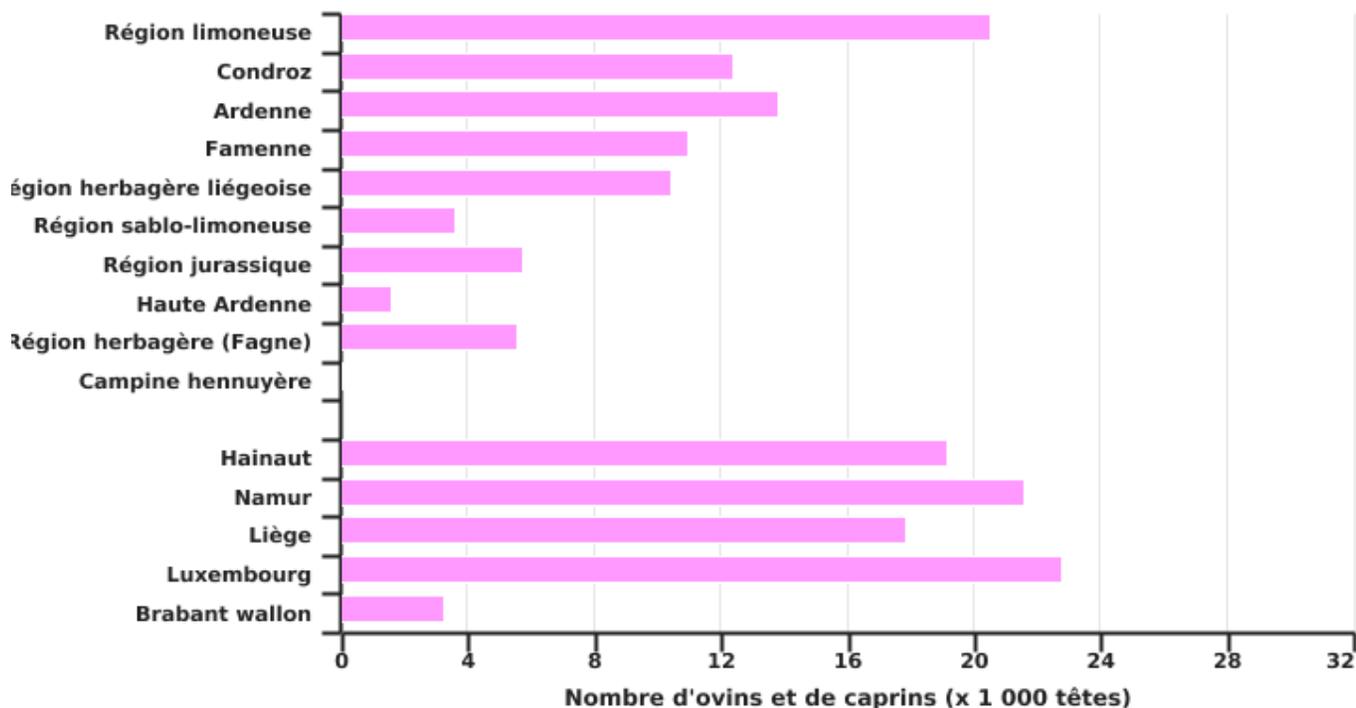
## **- Les ovins et les caprins se retrouvent dans l'ensemble de la Wallonie**

En 2021, la région limoneuse est la **région agricole** où l'on trouve le plus grand nombre d'ovins /caprins (24 % du total wallon) suivi par l'Ardenne et le Condroz, avec respectivement un sixième de l'effectif chacune. La Haute Ardenne qui ne possède que 2 % de l'effectif wallon, a eu une

augmentation de 93 % (+ 762 animaux) de son cheptel, de loin la plus importante, au cours des 5 dernières années. Elle est suivie par l'Ardenne avec une augmentation de 53 % (+ 4 792 animaux) au cours de la même période.

Au niveau provincial, en 2021, la moitié des ovins/caprins est présent dans les **provinces** de Luxembourg et de Namur, respectivement 27 % et 26 % du cheptel régional.

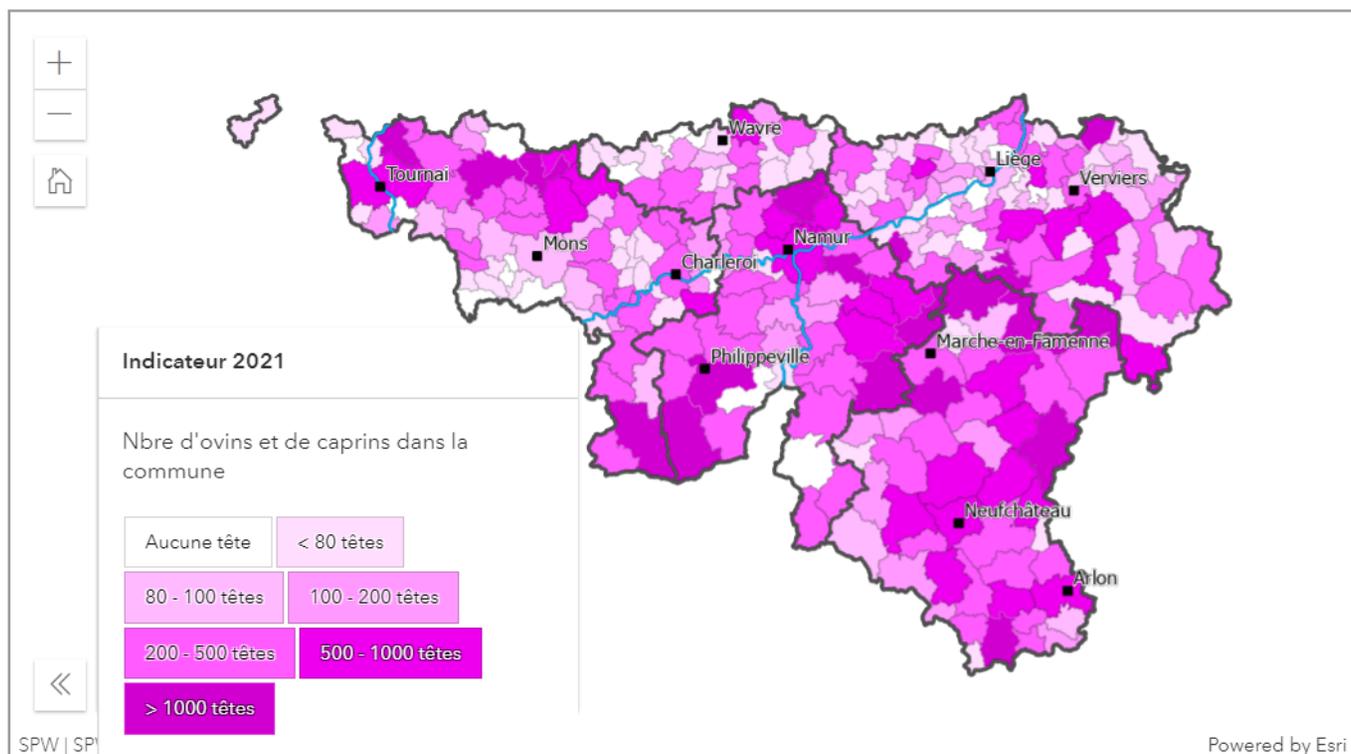
## Répartition du cheptel ovin et caprin en 2021



EAW\_Source : OPW – SPW ARNE

© SPW - 2022

## Répartition du cheptel ovin et caprin par commune en 2021



EAW\_Source : OPW – SPW ARNE

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Source :

- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

# Bâtiments et matériel

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde les bâtiments et le matériel agricoles selon les différentes approches : leur coût à l'investissement, leur mode de faire-valoir, leur nature et leur poids économique selon les orientations technico-économiques [OTE].**

**En 2021, les bâtiments et le matériel agricoles représentent, en moyenne, 22 % des actifs de l'exploitation agricole wallonne. A l'inverse du facteur de production "terre", ceux-ci subissent au fil du temps une dépréciation due à leur utilisation, à l'introduction de nouvelles normes réglementaires ou à l'évolution des technologies et doivent être renouvelés au cours du temps. Depuis 2015, les prix des bâtiments et du matériel agricoles ont augmenté, respectivement, de plus de 20 et 16% . Cette augmentation est essentiellement à charge des exploitants en ce qui concerne les bâtiments, 95 % étant la propriété des agriculteurs. A l'opposé, pour le matériel agricole, l'augmentation sera répartie selon les orientations technico-économiques [OTE], de façon plus ou moins importante, entre l'exploitant et les tiers (entrepreneurs agricoles).**

**Ces deux facteurs de production représentent une part plus importante de l'actif des exploitations spécialisées en élevage bovin que pour les autres.**

## **En 2021, le prix de construction des bâtiments agricoles a fortement augmenté**

Les bâtiments agricoles sont constitués de l'ensemble des bâtiments qui sont utilisés par l'exploitant pour réaliser son activité de production à savoir : hangars, étables, bâtiments de stockage, ateliers, ateliers de transformation, etc. Le corps de logis de l'agriculteur n'est pas considéré comme un bâtiment agricole.

Les bâtiments intègrent l'exploitation soit par un processus d'acquisition soit par un processus de construction.

En 2021, avec une valeur moyenne de 92 337 euros, les bâtiments constituent 12 % du capital en faire valoir direct de l'exploitation moyenne wallonne.

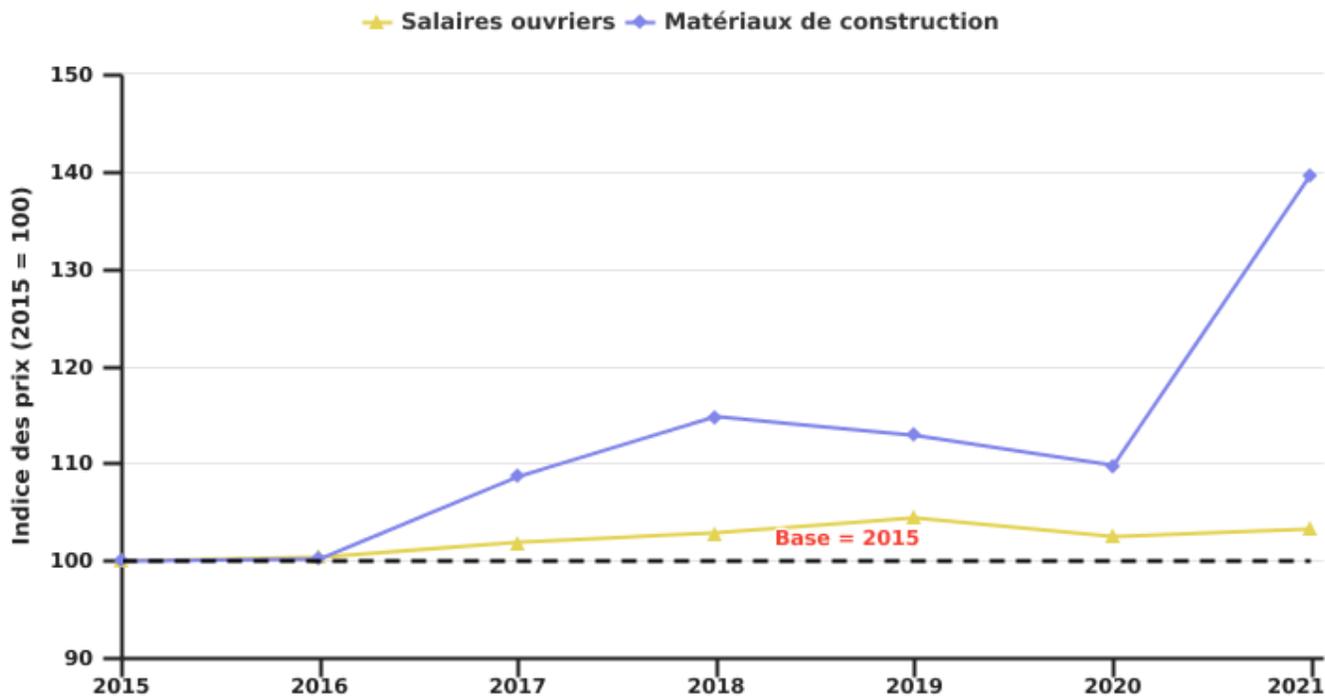
Depuis 2015<sup>[1]</sup>, le prix d'achat des bâtiments a augmenté de plus de 20 %. La hausse la plus importante a été observée en 2021.

Le prix de construction d'un bâtiment dépend de différents éléments : le coût du foncier, le coût de la main d'œuvre et le prix des matériaux de construction. Le coût du foncier, dépendant de la région agricole et du plan de secteur, ne sera pas pris en compte dans la présente fiche.

Entre 2015 et 2021, le coût salarial dans le secteur de la construction en Belgique a augmenté de 3 %.

Sur la même période, le coût des matériaux de construction a augmenté de 40 % dont 30 % d'augmentation en 2021. Cette augmentation concerne bien entendu l'ensemble du secteur de la construction. Avant 2021, bien que le coût des matériaux dépende du prix de l'énergie, l'utilisation de nouveau type de matériaux, plus performants et plus complexes explique cette évolution de l'indice. Avec le redémarrage de l'économie qui a suivi la crise de la Covid-19 et les tensions naissantes entre la Russie et l'Ukraine, l'indice global de la construction a augmenté très sensiblement en 2021.

## Evolution des indices des prix des salaires ouvriers et des matériaux de construction



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

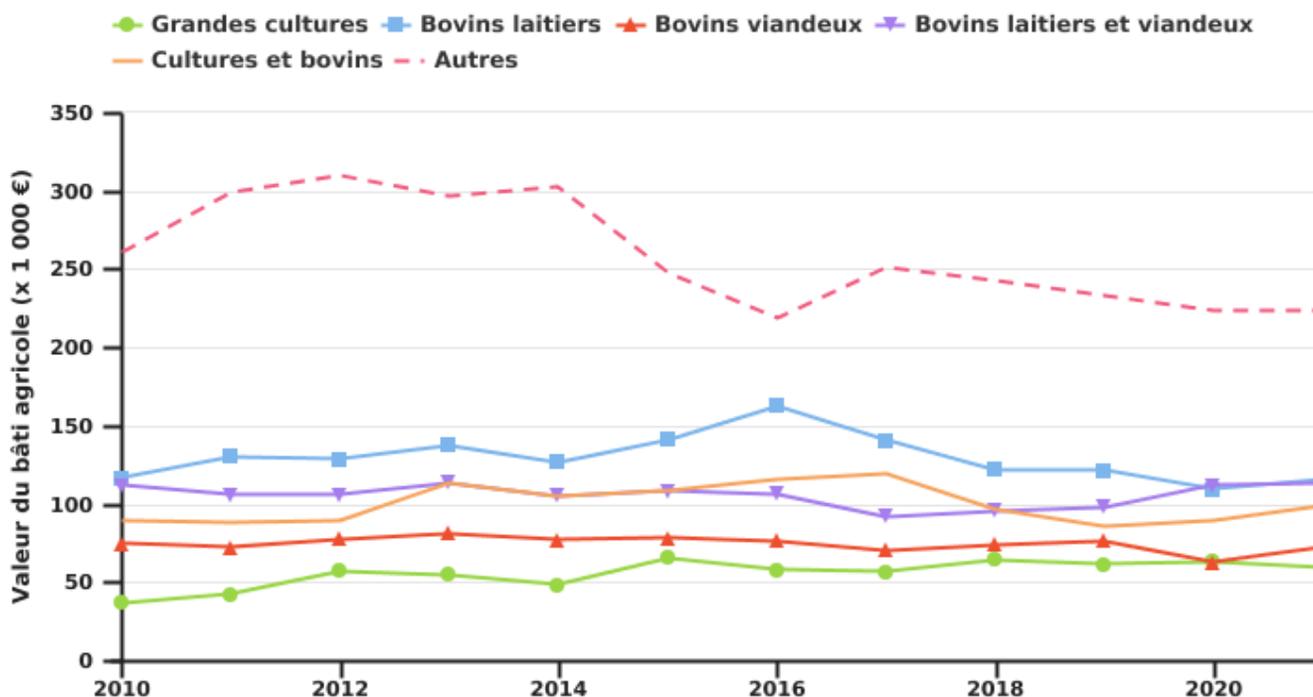
© SPW - 2022

## **- Les exploitants agricoles sont très majoritairement propriétaires de leurs bâtiments**

En 2021, sur base des observations réalisées au sein du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA], la part du bâti en propriété (hors aménagements fonciers) représente 95 % de la totalité des bâtiments de l'exploitation wallonne. Cette part est stable d'année en année. La part du bâti loué est très faible mais, on constate ces dernières années, une progression de ce type de faire-valoir dans les exploitations spécialisées en élevage de bovins viandeux. Cela est dû notamment à un changement de stratégie dans le secteur avec de plus en plus d'éleveurs wallons qui choisissent d'engraisser leurs bêtes eux-mêmes pour obtenir une meilleure plus-value et passent du profil d'éleveur à celui d'éleveur-engraisser. Par conséquent, comme ils conservent les animaux plus longtemps sur l'exploitation, ils ont besoin de plus de places et louent des bâtiments supplémentaires. La diminution du nombre de détenteurs de bovins ces dernières années, a libéré de l'espace, rendant l'offre de location d'étable suffisante.

Parmi les principales orientations technico-économiques [OTE] wallonnes, les exploitations spécialisées en bovins laitiers, celles combinant cultures et bovins, ainsi que les exploitations spécialisées en granivores, ont le bâti le plus important, en valeur relative au regard du total de l'actif. A l'inverse, les exploitations spécialisées en grandes cultures ont le bâti le moins important.

## Evolution de la valeur des bâtiments agricoles selon l'OTE



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

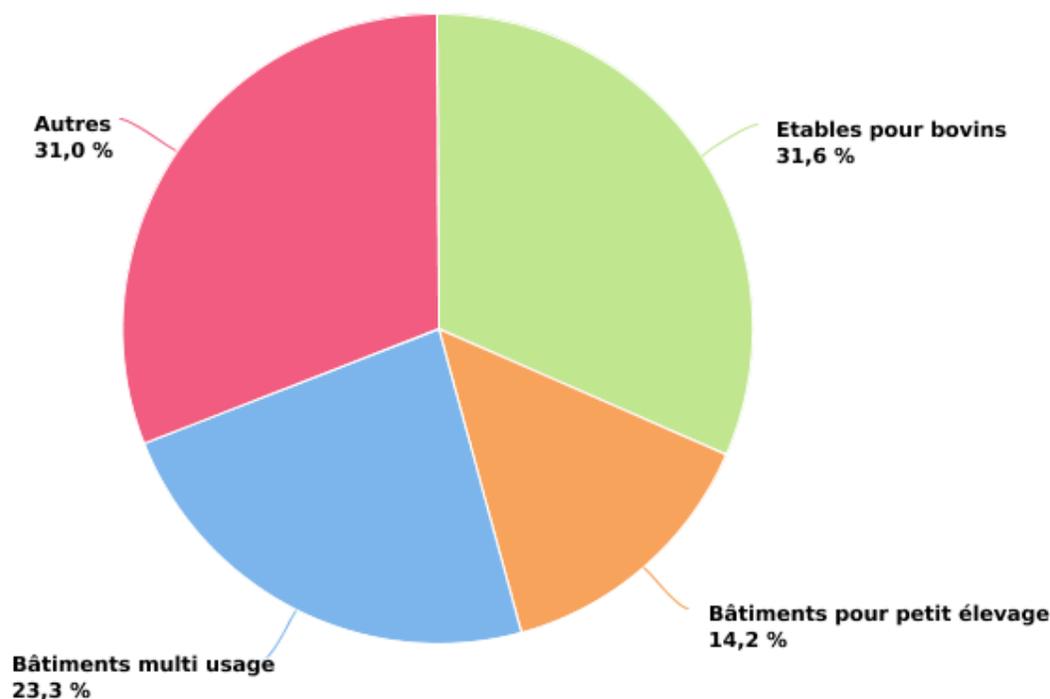
### - La moitié des dossiers de demande d'aides à l'investissement concerne des bâtiments à destination des élevages bovins

Entre 2015 et 2021, parmi les dossiers introduits auprès de la Direction des Structures agricoles, au sein de l'Organisme Payeur de Wallonie [OPW], dans le cadre d'une demande d'aide à l'investissement [ADISA]<sup>[2]</sup>, 32 % concernent la construction d'étables pour bovins, 14 % de bâtiments pour granivores (surtout élevages de volailles) et 23 % de bâtiments multi-usage.

Les autres demandes concernent principalement des silos couloirs (36 % des dossiers) ainsi que d'autres investissements de nature très diverse tels que des serres, chambres froides, ateliers de transformation, gîtes, ...

88 % des dossiers introduits pour les bâtiments destinés aux granivores concernaient des constructions pour des élevages en mode de production biologique ou en qualité différenciée, alors que cette proportion n'est que de 12 % pour les étables pour bovins.

## Répartition des dossiers de subventions relatifs aux bâtiments (2015-2021)



EAW\_Source : DiStA\_DA\_ SPW ARNE

© SPW - 2022

## Les charges de mécanisation sont restées relativement stables entre 2018 et 2020 mais augmentent fortement en 2021

Les frais de mécanisation d'une exploitation agricole sont composés des charges inhérentes au matériel en propriété (intérêts, emprunts, amortissements, carburants et lubrifiants, assurances et frais d'entretien) ainsi qu'à la location de matériel et aux travaux effectués par des tiers.

En 2021, ces frais s'élèvent à 53 710 €. Ils ont progressé de 30 % depuis 2010, dont la moitié de cette augmentation est réalisée en 2021.

Le coût de la mécanisation en propriété s'élève à 39 000 €, soit 72 % de l'ensemble des charges de mécanisation ou encore 10 % de l'actif de l'exploitation wallonne.

Depuis 2010, le prix d'acquisition du matériel agricole a augmenté de 27 % tant pour les tracteurs que pour les autres outils. L'augmentation continue du prix du matériel neuf, observée ces dernières années, est due généralement à l'importance de la technologie embarquée sur le matériel agricole. L'arrivée du numérique dans le matériel agricole permet d'avoir une connaissance plus précise du travail effectué grâce à l'enregistrement de divers renseignements, l'adaptation de l'outil selon les

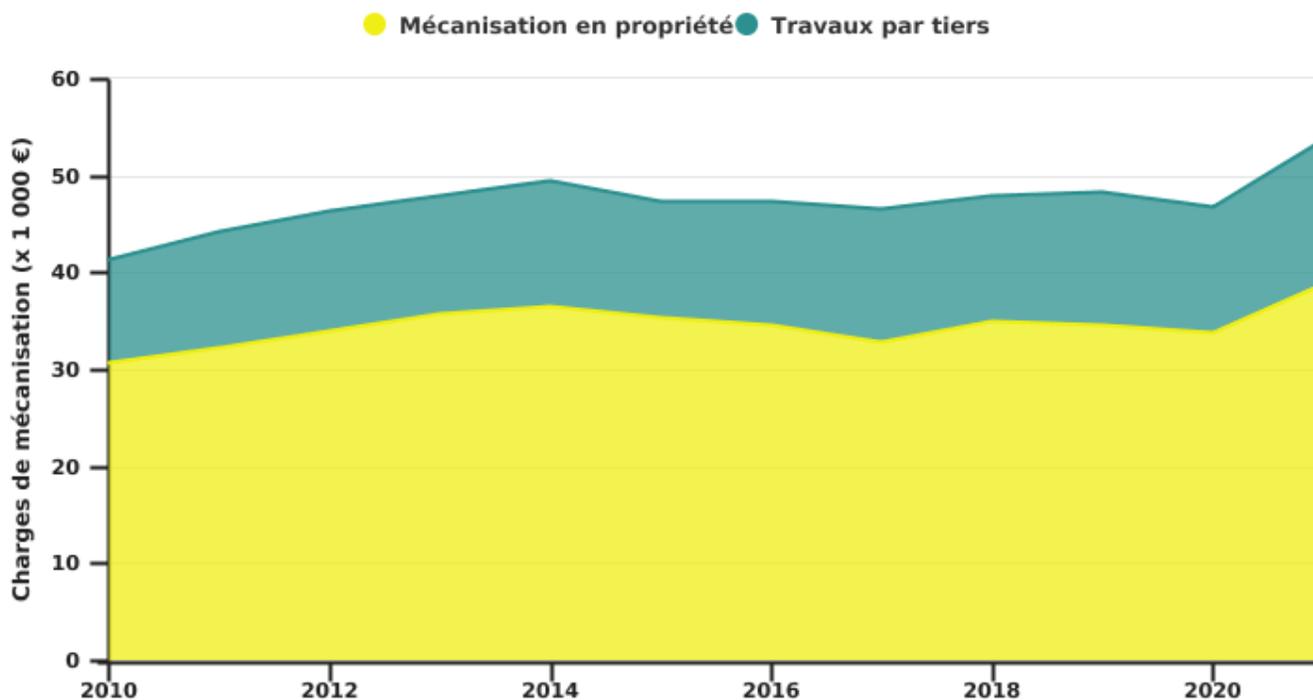
conditions du milieu, l'optimisation ou la répétabilité de trajets ou de traces ainsi que des liaisons avec d'autres outils ou sources de données.

En plus de ces éléments, en 2021, le coût du matériel agricole est impacté à la hausse par les difficultés d'approvisionnement de certains composants, conséquences du ralentissement des échanges commerciaux lors de la crise de la Covid-19 et par les tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie. L'augmentation de l'indice du coût du matériel agricole est de 20 % entre décembre 2020 et janvier 2022.

L'évolution du prix des tracteurs est un peu moins marquée que le reste du matériel. Ces outils polyvalents ont un volume de vente plus élevé, ce qui soumet le marché à une plus forte concurrence, ayant pour effet une certaine régulation des prix. De plus, les prix des tracteurs ont déjà subi une augmentation en 2017 à la suite de la mise aux normes anti-pollution des moteurs (norme « STAGE IV » [\[3\]](#)).

Les frais liés aux travaux par tiers sont de 14 800 €. Ces frais ont augmenté de 40 % depuis 2010. Attention, qu'une trop forte dépendance aux entreprises agricoles ou aux coopératives d'utilisation de matériel agricole peuvent créer une dépendance plus forte des exploitations vis-à-vis des tiers, notamment pour le choix du moment où les travaux sont à réaliser.

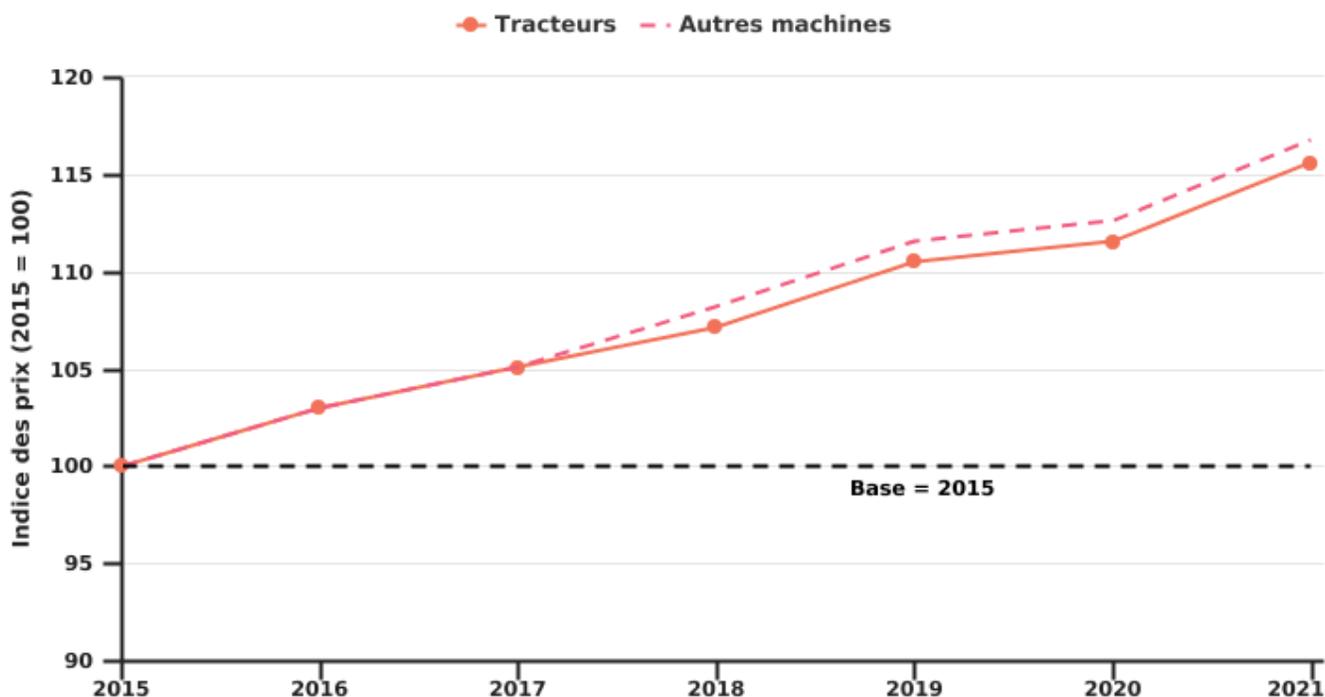
## Evolution des charges de mécanisation



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des indices des prix du matériel agricole



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les charges de mécanisation varient selon l'orientation technico-économique

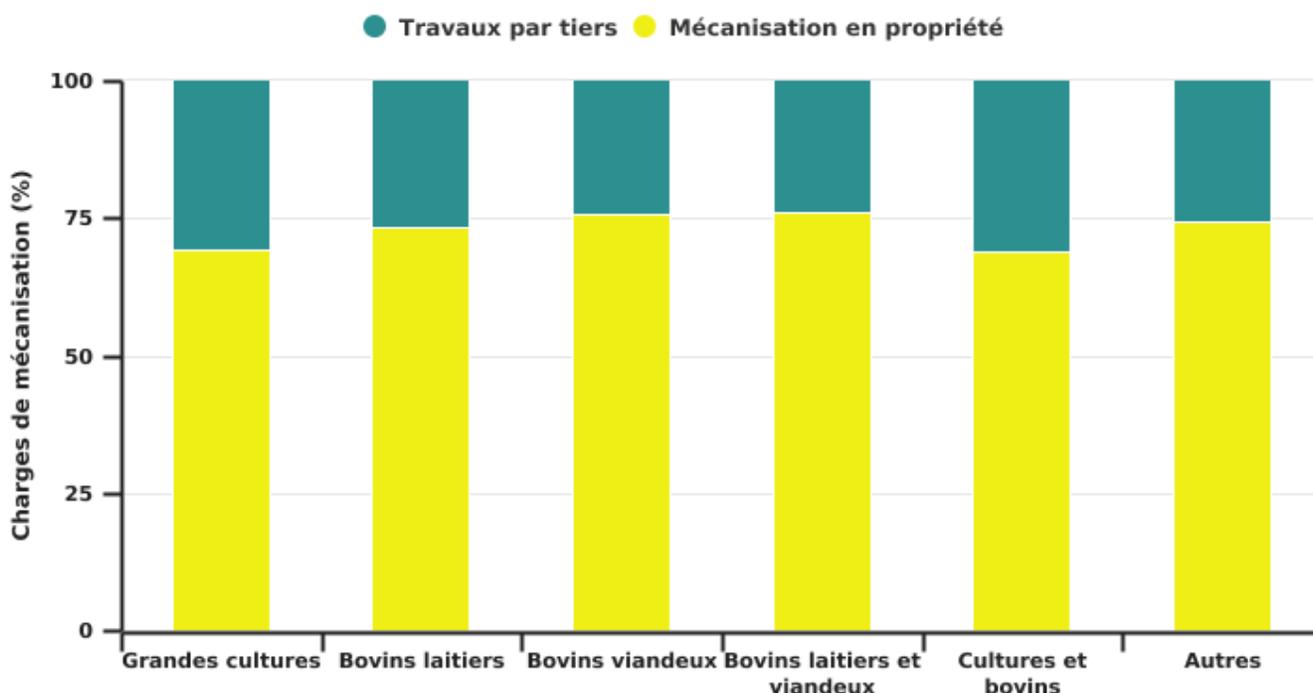
Le niveau des charges de mécanisations sont très variables entre les OTE. En 2021, ce sont les exploitations spécialisées en bovins laitiers qui ont les frais les plus élevés (68 000 €), suivies de près par les exploitations combinant les cultures et les bovins (67 640 €). A l'inverse, les exploitations spécialisées en bovins viandeux ont des coûts de mécanisation pratiquement deux fois moindre (34 700 €).

On constate que lorsqu'il y a des cultures dans l'exploitation, la part des travaux par tiers dans les charges de mécanisation est plus importante ; 30 % alors qu'en élevage spécialisé, on avoisine plutôt 25 %.

Quel que soit l'OTE, ces coûts sont en augmentation depuis 2010. L'évolution la plus marquée se situe au niveau des exploitations spécialisées en bovins laitiers (+ 74 %) avec un bon important en 2021. Elle est nettement moindre pour les exploitations spécialisées en grandes cultures (+ 10 %). Les exploitations spécialisées en production animale possèdent un parc de matériel en propriété important. Leur travail d'astreinte nécessite un usage régulier de ce type de matériel. A l'opposé, dans les exploitations spécialisées en grandes cultures, les frais liés au matériel en propriété représentent moins de la moitié de l'ensemble des charges de mécanisation. La spécialisation des outils, l'augmentation de la technologie mais aussi un travail d'astreinte quotidien moindre dans ce type d'

exploitation, expliquent ce phénomène et réduisent le besoin pour ce type de matériel sauf pour du matériel plus polyvalent. De plus, au niveau des aides à l'investissement, l'achat de matériel très spécialisé est clairement encouragé, et de ce fait, mieux soutenu lorsqu'il s'agit d'un investissement réalisé par un groupement d'agriculteurs.

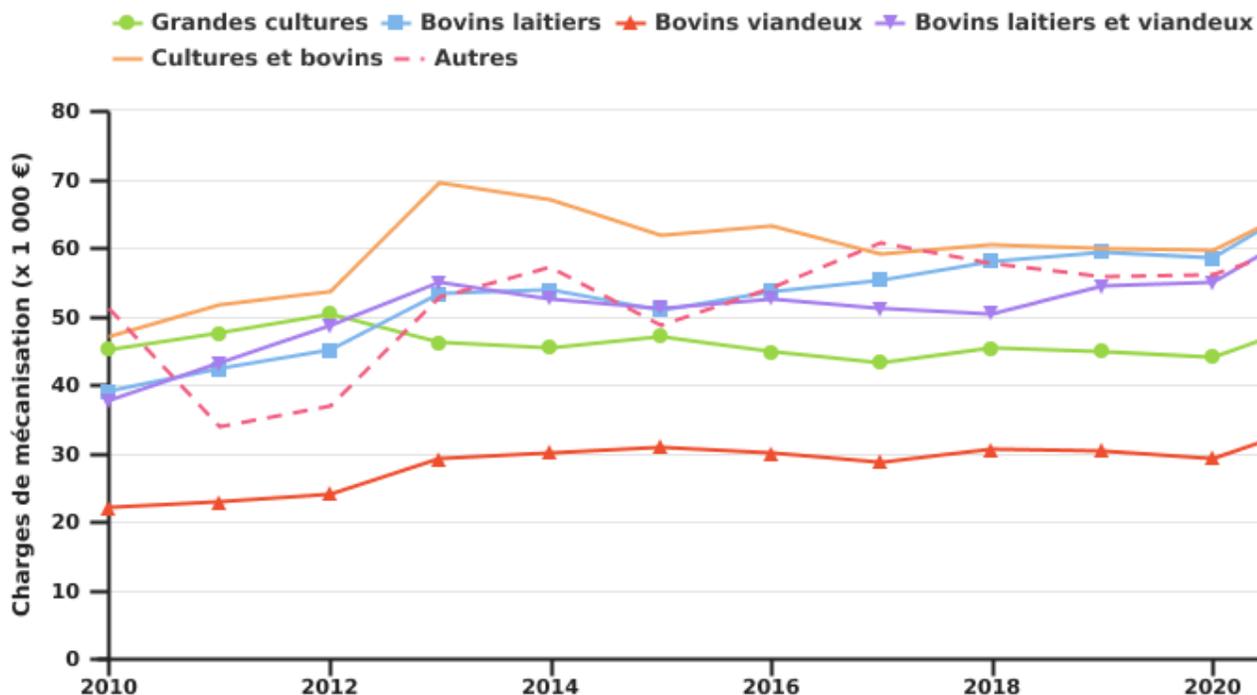
## Répartition des charges de mécanisation selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des charges de mécanisation selon l'OTE



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

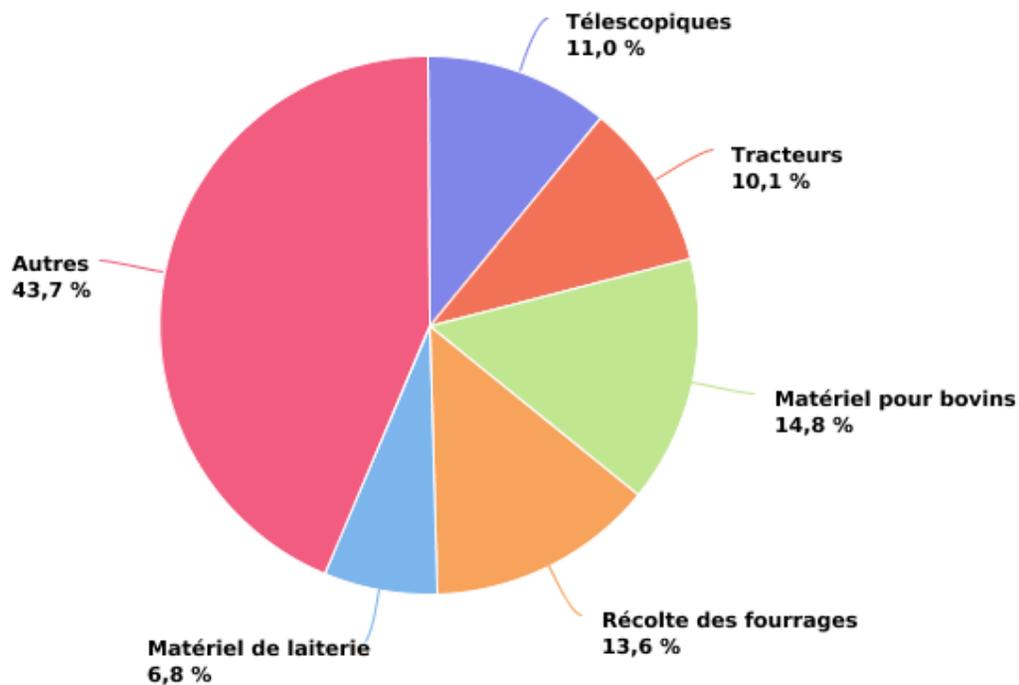
### - Un tiers des dossiers d'aides à l'investissement concerne du matériel relatif à l'élevage

Parmi les dossiers de demande d'aides à l'investissement en matériel [\[ADISA\]](#), introduits auprès de la Direction des Structures agricoles, au sein de l'Organisme Payeur de Wallonie [OPW], entre 2015 et 2021, 21 % concernent l'achat de tracteurs ou de chargeurs à bras télescopique. Cela souligne un besoin notable en engins de manutention.

Le matériel relatif à l'élevage, c'est-à-dire le matériel fourrager, de distribution d'aliments, de contention ou de nettoyage des étables ainsi que les systèmes de traite, représente 36 % des dossiers : 7 % pour le matériel lié à la traite, 14 % pour le matériel de récolte des fourrages et 15 % pour le reste matériel à destination des bovins.

La catégorie « Autres » constitue 43 % des aides octroyées et est de nature très hétérogène. Un dossier sur cinq concerne l'aménagement des bâtiments d'élevage autres que bovin, alors que tous les autres investissements sont de nature diverse et variée : semoirs, herse, rouleaux, remorques, poulaillers mobiles, GPS, etc.

## Répartition des dossiers de subvention relatifs au matériel agricole (2015-2021)



EAW\_Source : DiStA\_DA\_ SPW ARNE

© SPW - 2022

[1] Année de référence pour les indices de prix au niveau de STABEL

[2] Programme de développement rural 2014-2020

[3] Depuis 2021, la norme « STAGE V » est la norme de référence pour les nouveaux moteurs

## En savoir plus ?

### **Sources:**

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
  
- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

# Produits et charges

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde la rentabilité des exploitations wallonnes dites professionnelles en détaillant la structure des produits et des charges. Cette analyse repose sur l'ensemble des résultats issus du réseau comptable de Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA].**

**Les produits par unité de superficie agricole utilisée [SAU] enregistrent une hausse en 2021, résultant de prix à la hausse pour les céréales, le lait et la viande notamment. Les charges, restées assez stables ces dernières années, commencent également à montrer un début de hausse. Outre ces évolutions, de grandes disparités existent entre les différentes orientations technico-économiques [OTE]. L'importance de l'élevage bovin dans l'exploitation wallonne moyenne se reflète dans la part élevée des produits, mais aussi des charges, liés à cette activité.**

**En 2020, le niveau des produits atteint pratiquement les 3 000 €/ha de SAU dont une partie est liée au versement des indemnités liées à la sécheresse**

Les produits d'une exploitation contiennent la valorisation des productions et des services agricoles, les recettes des autres activités lucratives, les régularisations et également les aides. La valorisation des productions englobe les ventes mais également la valorisation des stocks (cultures ou animaux) et de l'intra-consommation.

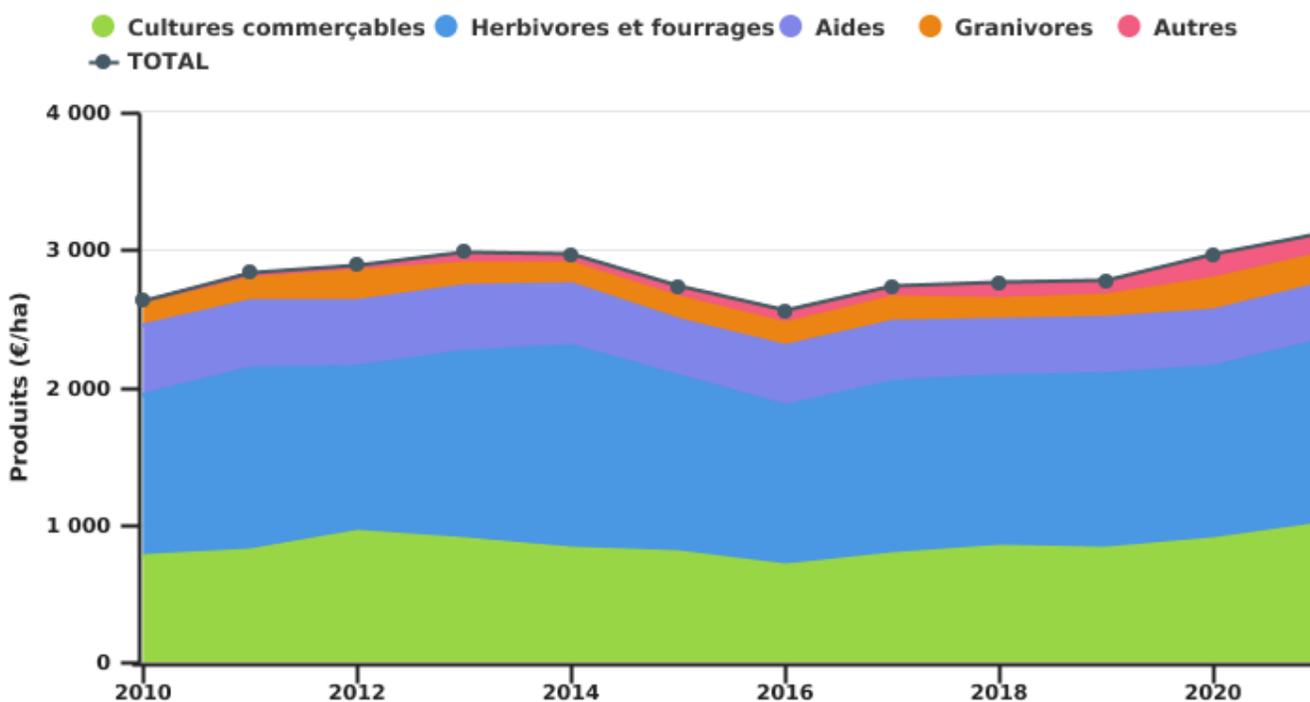
Pour l'année 2021, la somme des produits, aides comprises, atteint une valeur de 3 119 €/ha de SAU. Les produits des herbivores et des cultures fourragères représentent près de 43 % du total, étant donné l'importance de l'élevage, essentiellement bovin, en Wallonie. Les produits des cultures commerciales représentent environ 32 % du total.

En 2009, au lendemain de la crise financière, les prix sur les marchés sont peu élevés pour les céréales, les betteraves sucrières et le lait notamment. Globalement, la situation va s'améliorer au cours des années 2010 à 2014, tantôt pour les cultures, tantôt pour l'élevage, pour arriver à un maximum en 2013-2014. On assiste ensuite à une baisse des produits, notamment en 2016, année marquée par une nouvelle crise dans le secteur laitier et de très mauvais rendements pour les céréales et les betteraves sucrières. La situation se redresse peu à peu à partir de 2017 pour retrouver, en 2020, le niveau des produits de 2013-2014.

Parmi ces produits, les aides liées à la Politique agricole commune [PAC] présentent une tendance à la baisse, conséquence entre autres, de la discipline financière et à la convergence externe (entre Etats membres) impliquant une enveloppe qui se réduit un peu chaque année. Au début de la programmation 2007-2013, pour les exploitations du réseau comptable de la DAEA, le montant était de l'ordre de 500 €/ha de SAU. En 2020, le montant moyen reçu, comprenant les montants des aides directes et des aides du deuxième pilier liées à la surface, est de l'ordre de 410 €/ha de SAU.

Parallèlement, les « autres produits » provenant, par exemple, des autres activités lucratives telles que la prestation de service pour tiers et l'agritourisme se développent. Signalons, cependant, que la hausse marquée observée au niveau de cette catégorie en 2020 et 2021, est liée partiellement au paiement des indemnités "calamités agricoles" pour les sécheresses 2018 et 2020.

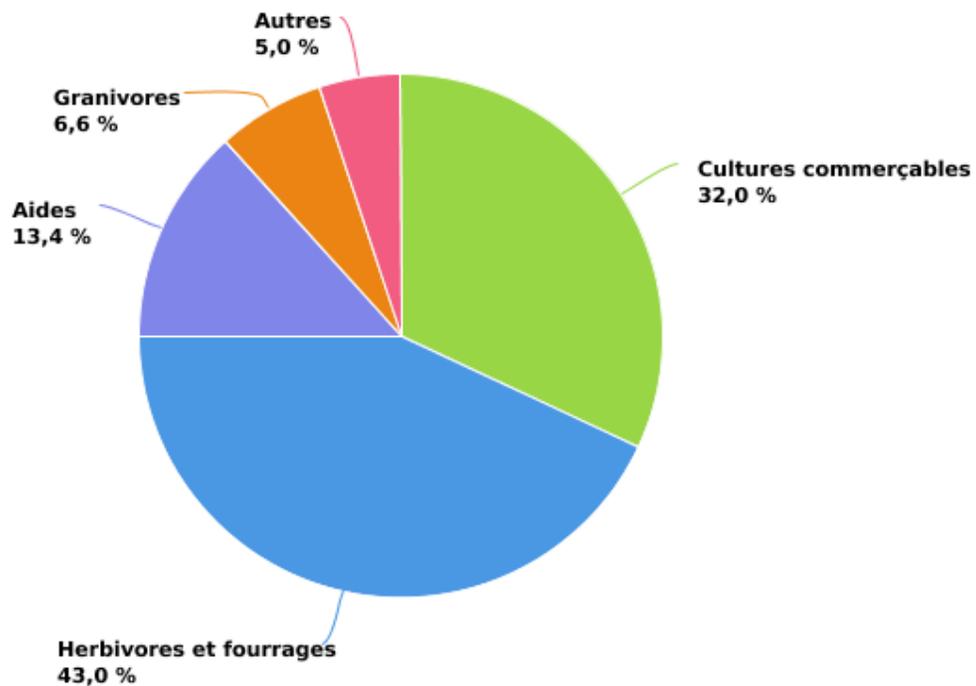
## Evolution des produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

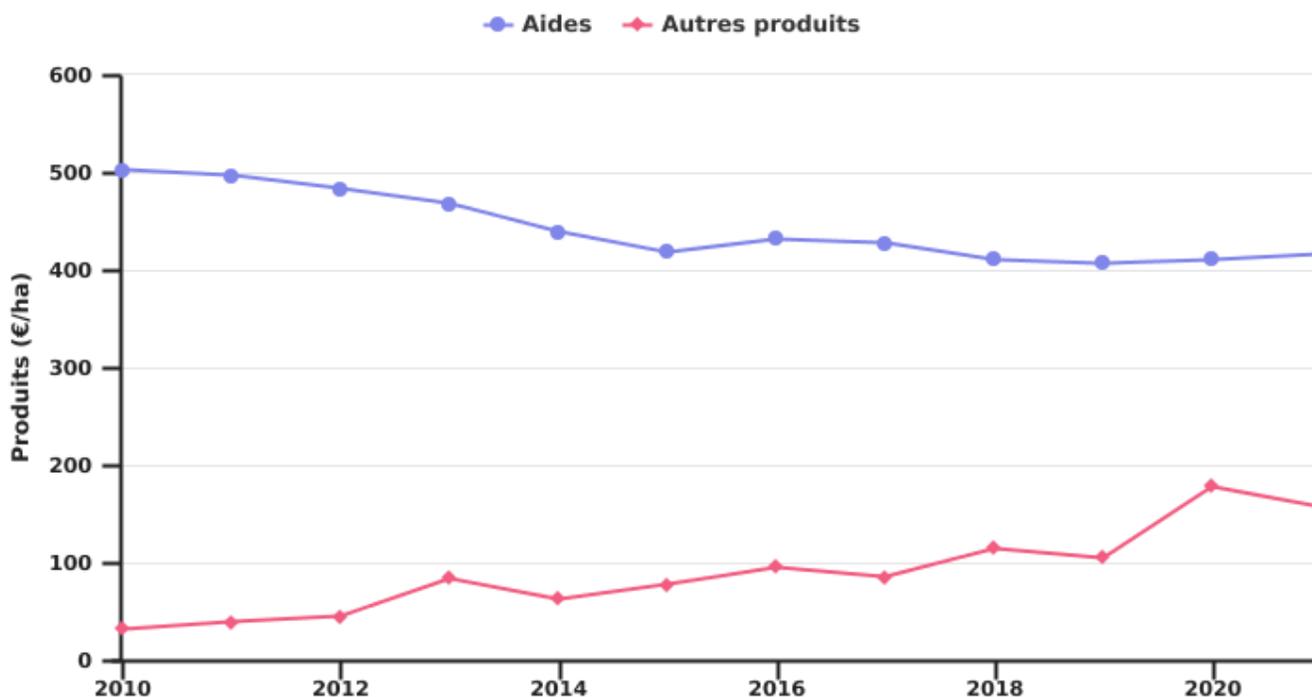
## Structure des produits de l'exploitation wallonne en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des aides et des autres produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

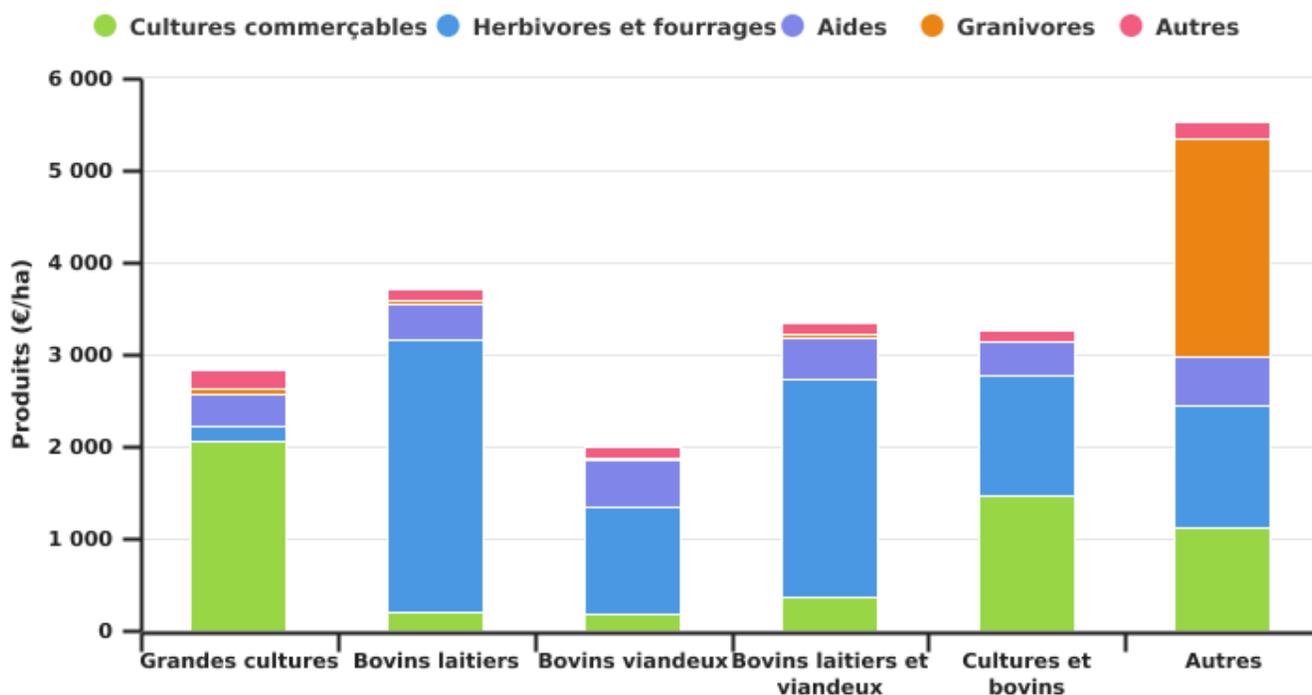
### - L'orientation technico-économique de l'exploitation influence fortement le montant et la structure des produits

Le montant et la structure des produits générés par les exploitations dites professionnelles, en Wallonie, dépendent de leur orientation technico-économique [OTE]. D'une manière générale, les exploitations spécialisées en bovins laitiers génèrent, par hectare de SAU, des produits pratiquement doubles de ceux des exploitations spécialisées en bovins viandeux. Les exploitations spécialisées en grandes cultures ont un niveau intermédiaire de produits, dont l'origine n'est évidemment pas liée aux herbivores et aux fourrages. La part des aides dans les produits par hectare de SAU, est la plus élevée pour les élevages de bovins viandeux, du fait de l'importance des aides couplées.

En ce qui concerne les régions agricoles, la structure des produits découle de l'importance relative des différentes OTE des exploitations que l'on y rencontre. Du fait de ce mélange, les écarts de produits entre les régions sont moins marqués qu'entre les OTE. Ainsi, en 2021, ce sont les exploitations des régions limoneuse et sablo-limoneuse qui présentent le niveau de produit le plus élevé, dépassant les 3 300 €/ha de SAU. Dans ces régions, les exploitations sont principalement

spécialisées en grandes cultures et la part de produits provenant des cultures commerciales est proche de 50 % du total. Les régions dominées par l'élevage bovin viandeux telles que l'Ardenne et la région jurassique présentent des produits d'un niveau inférieur, de l'ordre de 2 600 €/ha de SAU, dont la part des produits des herbivores et fourrages oscille autour de 60 % du total. A l'opposé, la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne, spécialisées en élevage laitier, enregistrent des produits élevés, de presque 3 280 €/ha de SAU dont plus de 70 % proviennent des herbivores et fourrages. Les exploitations du Condroz et de Famenne ont des produits intermédiaires de l'ordre de 3 000 €/ha et se singularisent des autres régions par une part plus marquée des produits des granivores, essentiellement des volailles.

## Structure des produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Les charges totales de l'exploitation wallonne sont supérieures à ses produits

Les charges de l'exploitation regroupent les charges opérationnelles affectées, c'est-à-dire directement liées à une activité (semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments, frais de cheptel, travaux par tiers et autres charges directes affectées) et les charges de structure intégrant des dépenses réelles (fermages, assurances, frais d'entretien, frais généraux, main-d'œuvre salariée,

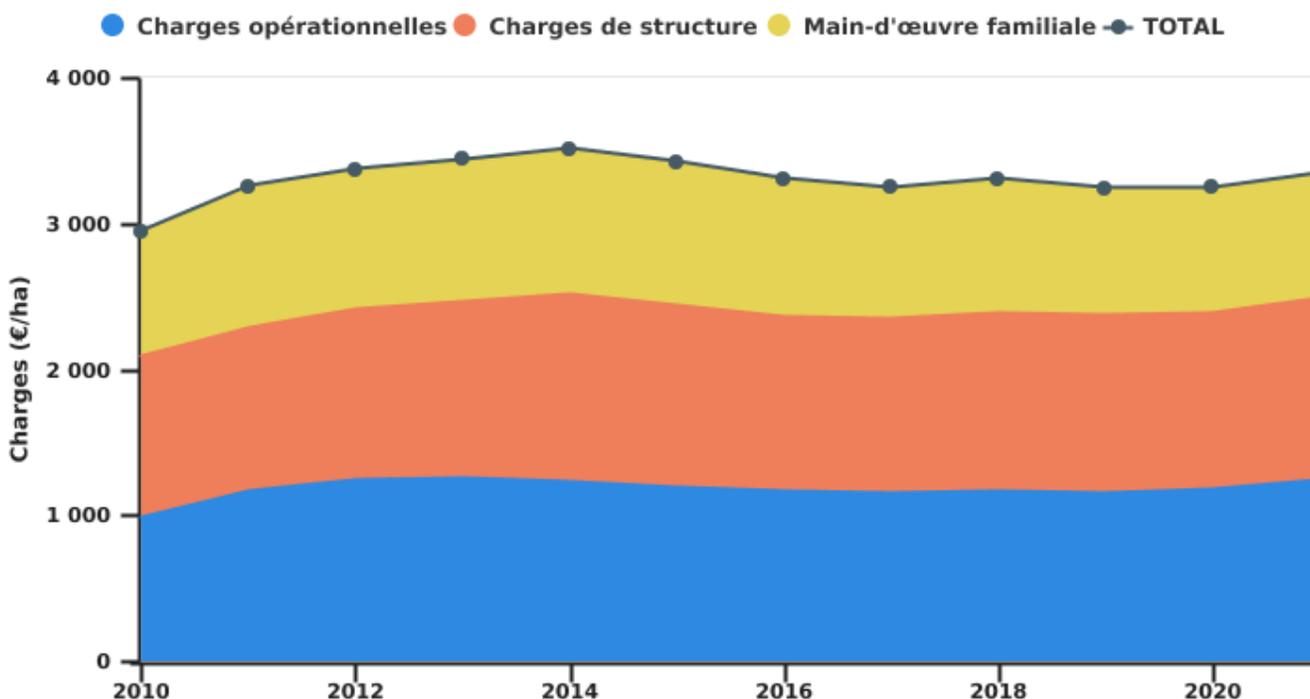
...) et calculées (amortissements et intérêts sur l'actif). On distingue des deux précédentes la rémunération (calculée) de la main-d'œuvre non salariée (familiale).

En 2021, le total des charges de l'exploitation wallonne s'élève à 3 353 €/ha de SAU. Les parts des charges opérationnelles affectées et de structure sont égales et représentent respectivement 37 % de ce total. Le reste, soit 26 % porte sur le travail familial (non salarié).

Les charges de l'exploitation wallonne montrent une évolution globale similaire à celle des produits. Au lendemain de la crise financière de 2008, les charges augmentent progressivement jusqu'en 2014 avant de présenter une légère tendance baissière jusqu'en 2017 avant de se stabiliser jusqu'en 2020. Cette année 2021 montre les prémices d'une nouvelle hausse.

La charge calculée de la main-d'œuvre familiale baisse depuis 2014. La productivité de la main-d'œuvre augmente et le nombre d'unités de travail par hectare de SAU diminue progressivement. Les exploitations maîtrisent également leurs charges de structure qui se sont stabilisées depuis 2014 après une hausse sensible.

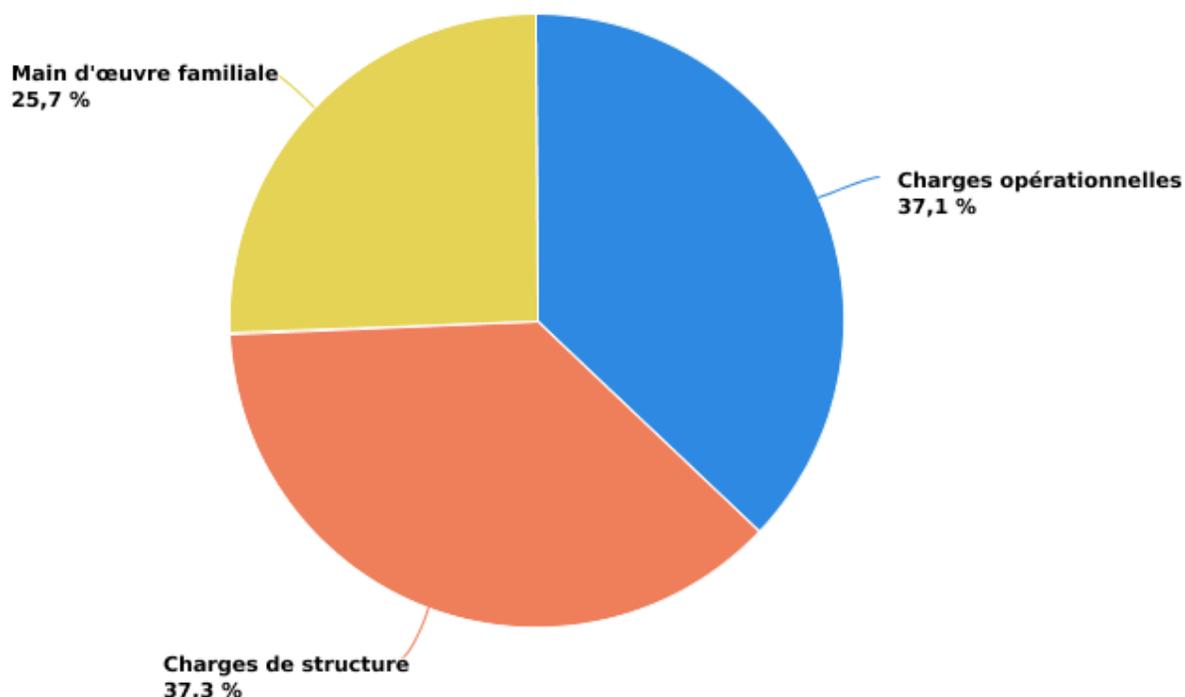
## Evolution des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Structure des charges de l'exploitation wallonne en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les charges liées au cheptel constituent, de loin, la fraction la plus importante des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne

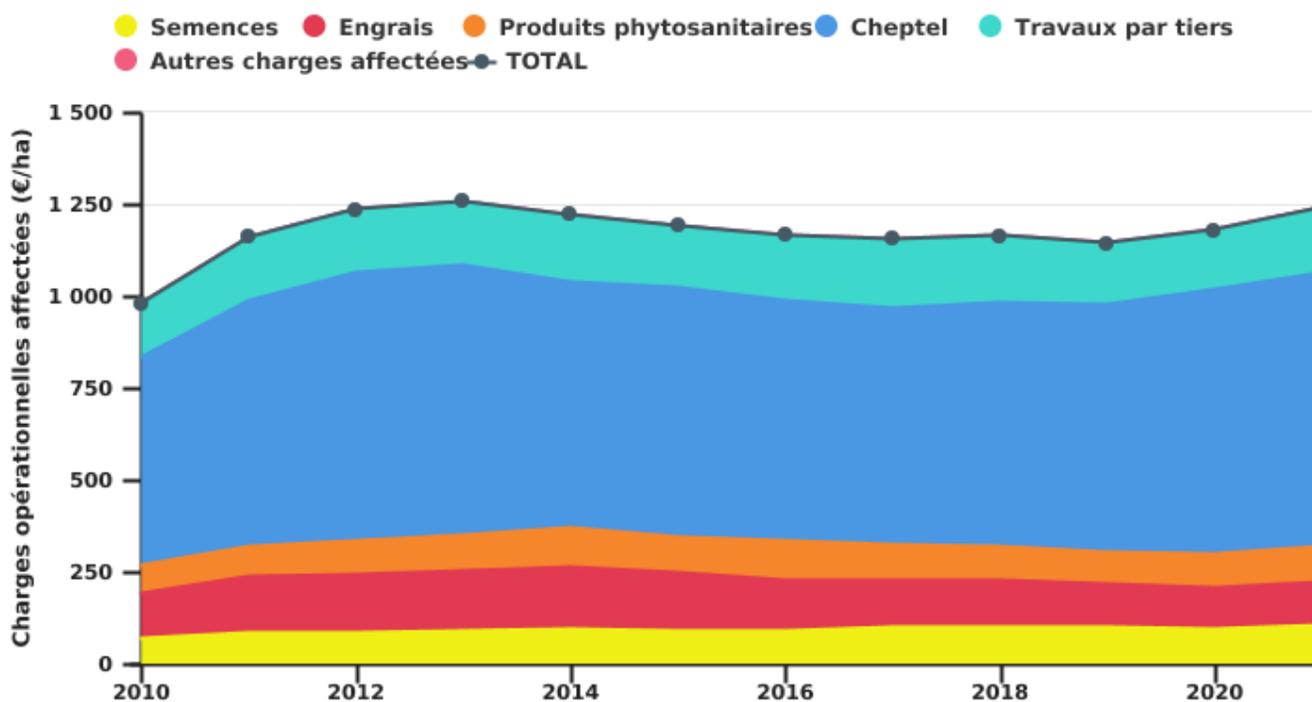
En 2021, les charges opérationnelles affectées s'élèvent à 1 243 €/ha de SAU. Elles sont composées à plus de 66 % par les coûts liés au cheptel, comprenant notamment les aliments et les frais de vétérinaires. Elles ont enregistré une hausse assez marquée, passant de 980 €/ha de SAU en 2010, à un maximum de 1 260 €/ha de SAU en 2013, pour ensuite redescendre légèrement et se stabiliser à des valeurs inférieures à 1 200 €/ha de SAU de 2014 à 2020. Cette année, leur niveau augmente et dépasse à nouveau le seuil de 1 200 €/ha de SAU. Les charges en semences et pesticides sont relativement similaires avec un montant proche de 100 €/ha de SAU. En revanche, les dépenses pour les engrais qui ont diminué de 2014 à 2020 commencent à remonter et dépassent, en 2021, les 120 €/ha de SAU. Si l'énergie a connu des prix très bas en 2020, à partir de 2021, les cours remontent progressivement et cela impacte directement les coûts de production des engrais notamment azotés.

L'exploitation wallonne fait régulièrement appel à des tiers pour les travaux agricoles, et ce poste est le second en importance parmi les charges opérationnelles affectées avec environ 170 €/ha de SAU

en moyenne de 2010 à 2020. Cela répond à un problème de rentabilité de certains matériels à l'échelle d'une exploitation mais également à un besoin de main-d'œuvre extérieure pour la réalisation de certains travaux.

L'examen de la répartition des charges opérationnelles affectées montre de grandes différences selon l'OTE. Pour les exploitations spécialisées en élevage bovin, les charges liées au cheptel, comprenant les aliments du bétail, représentent plus de 75 % des charges variables. A l'inverse, la part des charges en pesticides et semences y sont nettement plus réduites.

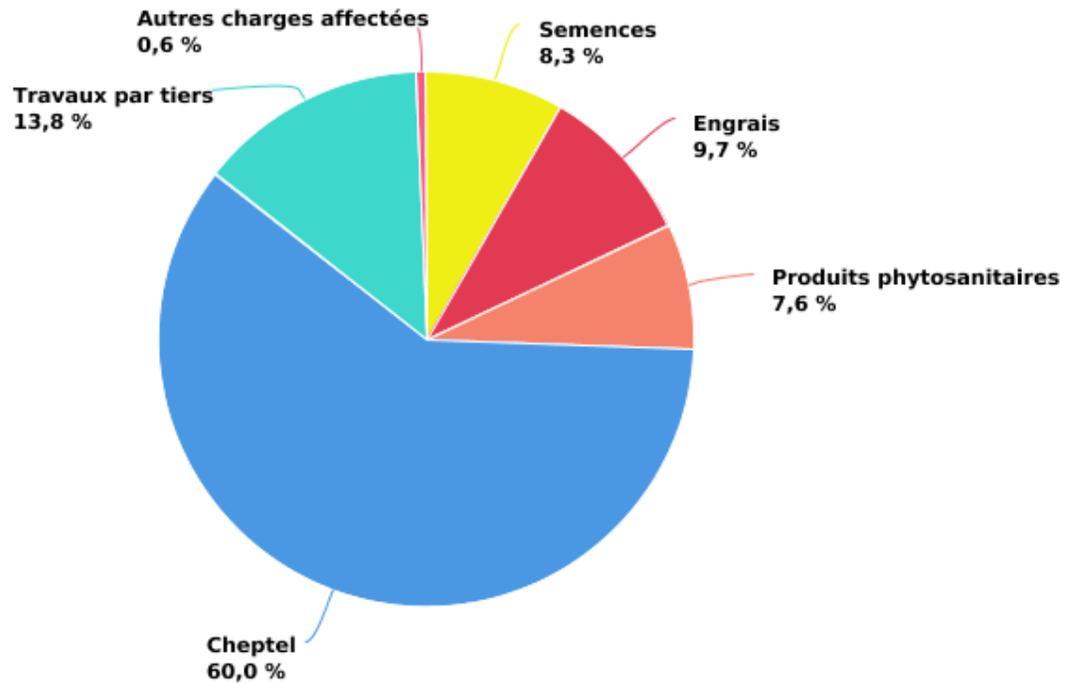
## Evolution des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

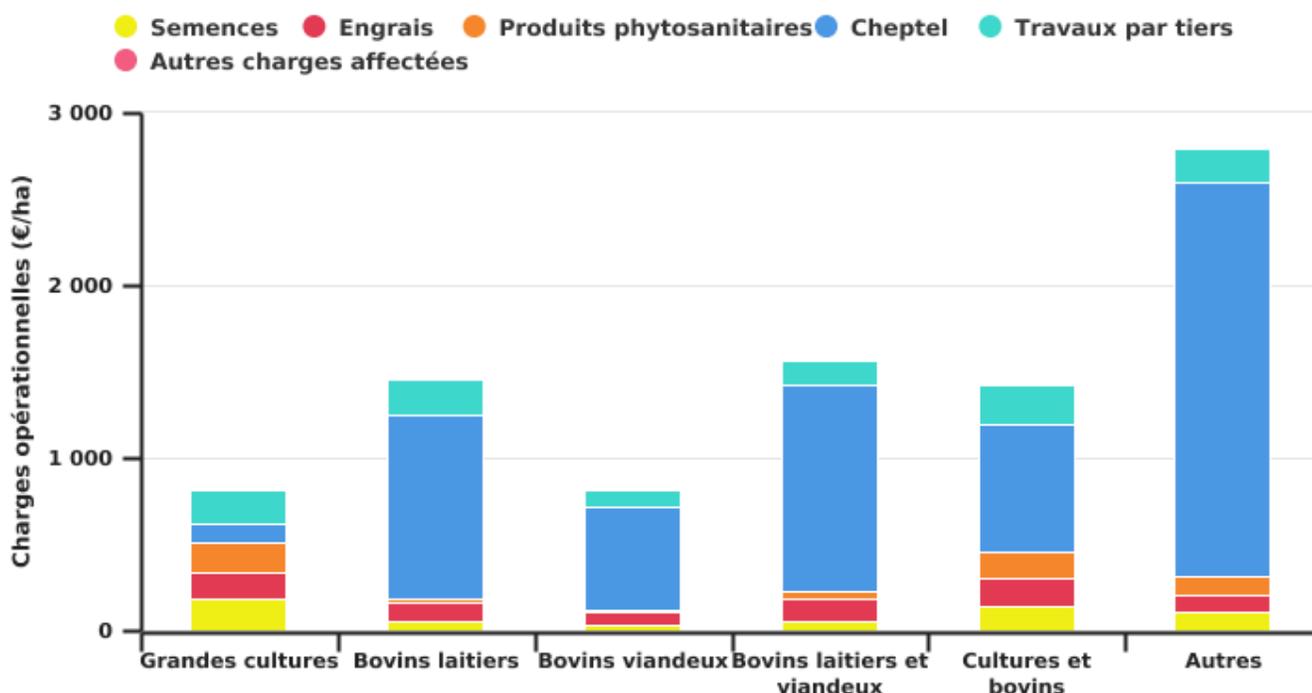
## Structure des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Structure des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

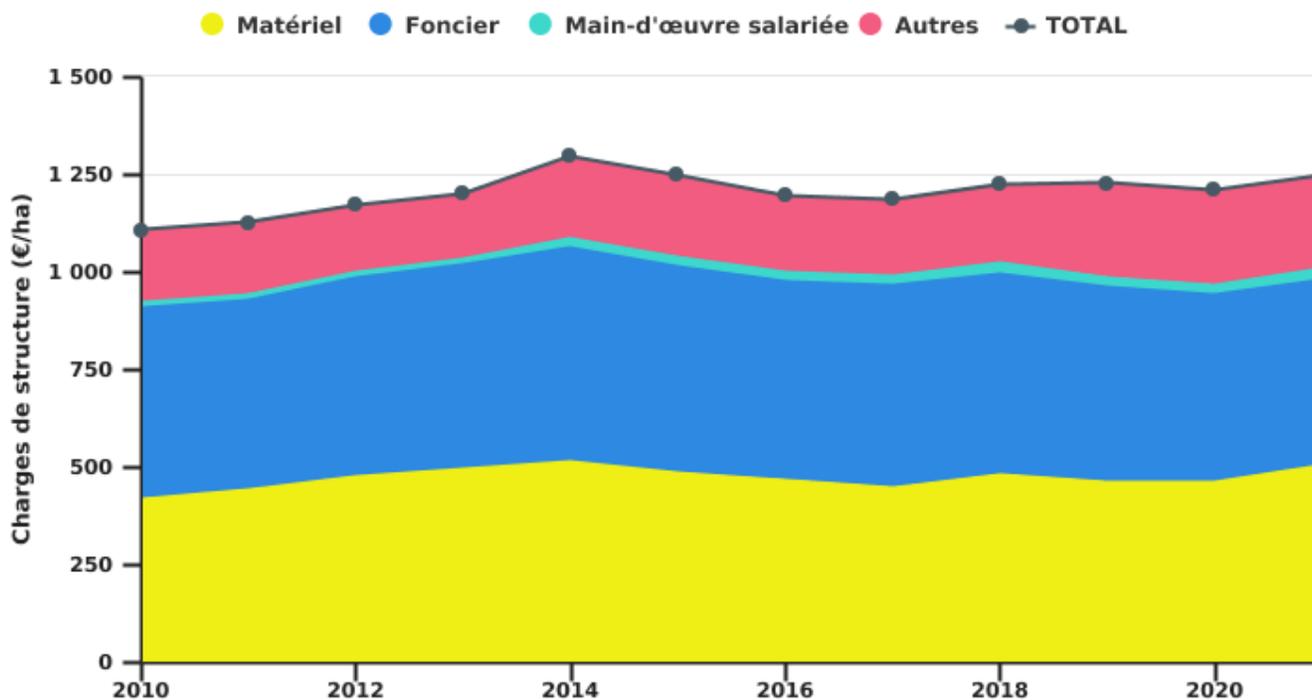
### - Parmi les charges de structure, ce sont les charges de matériel qui évoluent le plus

Avec une valeur de 477 €/ha de SAU en 2021, les charges foncières représentent 38 % des charges de structure. Elles restent relativement stables dans le temps, si l'on excepte une légère hausse en 2014. Les charges de matériel représentent 501 €/ha de SAU, soit 40 % des charges de structure pour 2021. Entre 2010 et 2014, elles enregistrent une hausse très marquée, passant de 415 à plus de 510 €/ha de SAU. Après être redescendue sous la barre de 480 €/ha de SAU, elles viennent de redépasser le seuil de 500 €/ha de SAU en 2021. Les charges autres que foncières ou de matériel augmentent progressivement chaque année et représentent de l'ordre de 22 %.

Les exploitants réalisent une part des travaux avec leur propre matériel et en confient une part à des tiers. Selon les choix de gestion de l'agriculteur et de disponibilité de la main-d'oeuvre, cette répartition évolue. Les charges de matériel de l'exploitation doivent être mises en relation avec le recours à des tiers pour les travaux agricoles. La somme de ces deux types de charges donne une valeur de 670 €/ha de SAU en 2021, un peu plus élevé que la moyenne des dix années précédentes de 641 €/ha. Les variations annuelles sont notamment liées à la fluctuation du prix de l'énergie qui

impacte directement les dépenses en combustibles de l'exploitation, et influence les tarifs de leurs prestataires de service, notamment les entrepreneurs de travaux agricoles. Pour le matériel de l'exploitation, la charge en carburant, après être passée par un minimum en 2020 avec moins de 50 €/ha de SAU, remonte à 65 €/ha de SAU en 2021. En effet, la levée des restrictions de déplacement post-covid et la forte reprise économique mondiale ont participé à l'augmentation du prix de l'énergie.

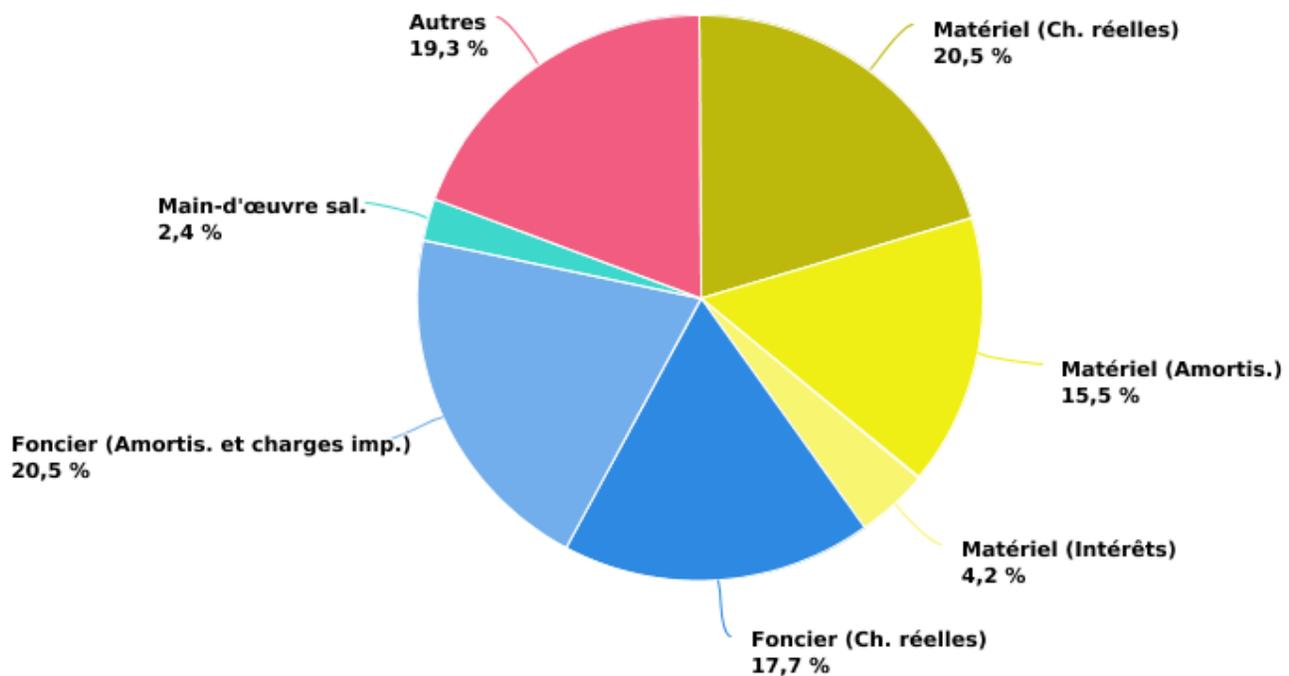
## Evolution des charges de structure de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Composition des charges de structure de l'exploitation wallonne en 2021



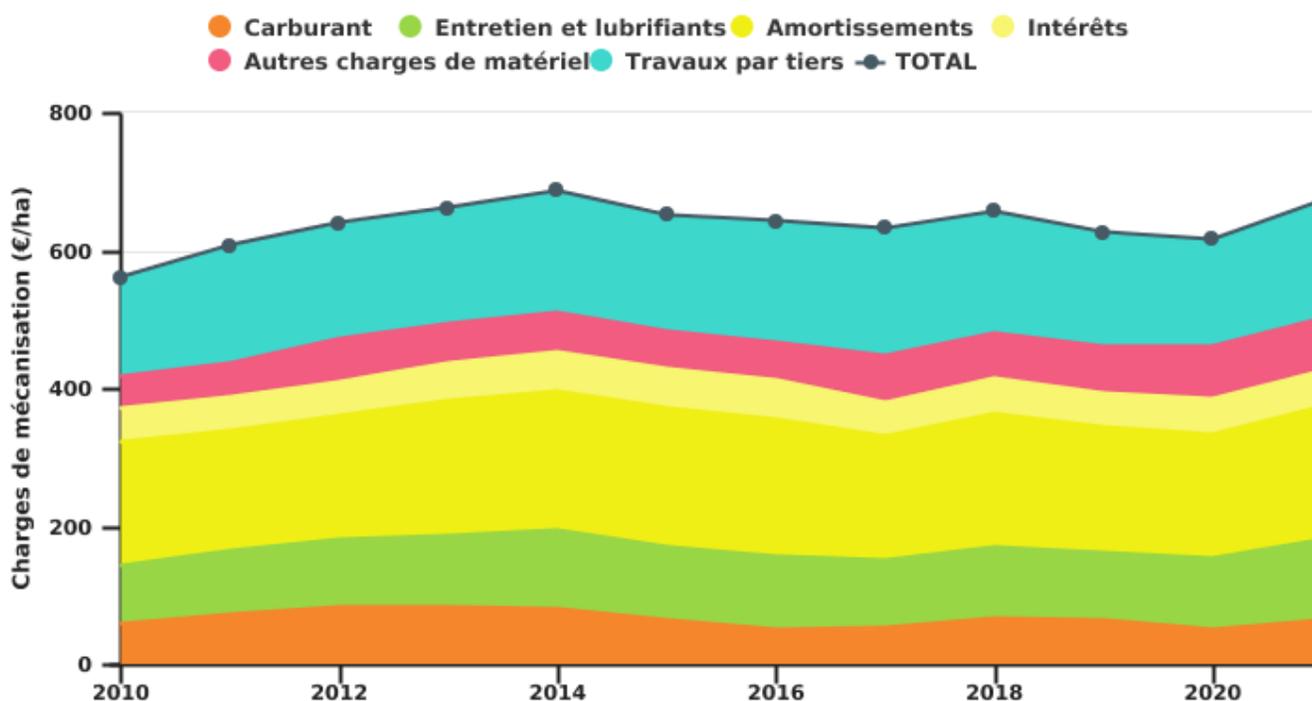
Foncier (Am. et Ch.) = Foncier (Amortissements et charges imputées)

Matériel (Am. et I.) = Matériel (Amortissements et intérêts)

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des charges de mécanisation et des travaux par tiers de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

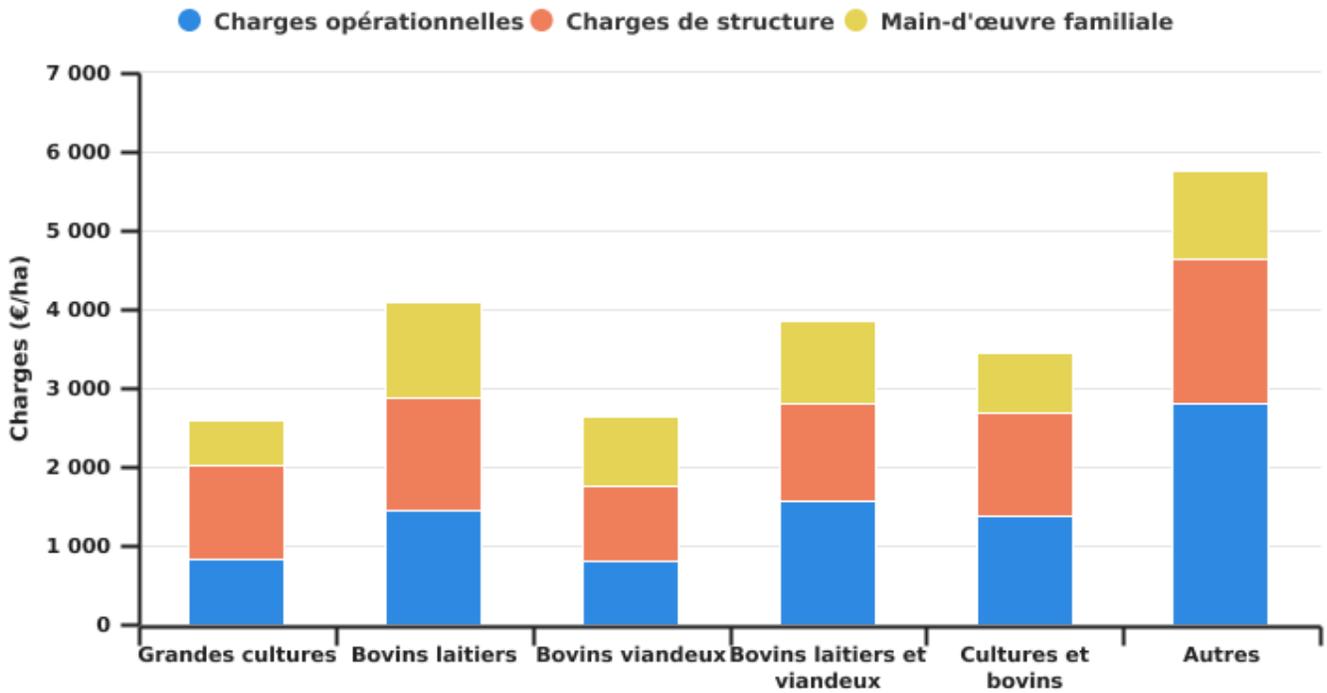
© SPW - 2022

### - L'orientation technico-économique de l'exploitation influence fortement le montant et la structure de ses charges totales

Le montant et la structure des charges totales sont directement influencés par l'OTE de l'exploitation. Ainsi, si l'exploitation spécialisée en bovins laitiers génère des produits plus importants par unité de surface, ses activités exigent aussi un niveau de charges qui atteignent 4 000 €/ha de SAU. Les exploitations spécialisées en grandes cultures se distinguent par le niveau de charges par hectare le plus faible, et ce notamment, parce que la part de la main-d'œuvre y est nettement moindre que pour les exploitations détenant des animaux.

Les différences observées entre les OTE se traduisent également par une disparité entre les régions agricoles selon l'importance relative de chaque type d'exploitation. Ainsi, pour la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne, plus orientées vers la production laitière, le niveau de charges est plus élevé qu'ailleurs. En ce qui concerne la répartition des charges selon leur nature (opérationnelles affectées, structure et main-d'oeuvre familiale), on observe assez peu de différences entre les régions agricoles. On peut signaler que la part de la main-d'oeuvre familiale est un peu moindre dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que dans le Condroz.

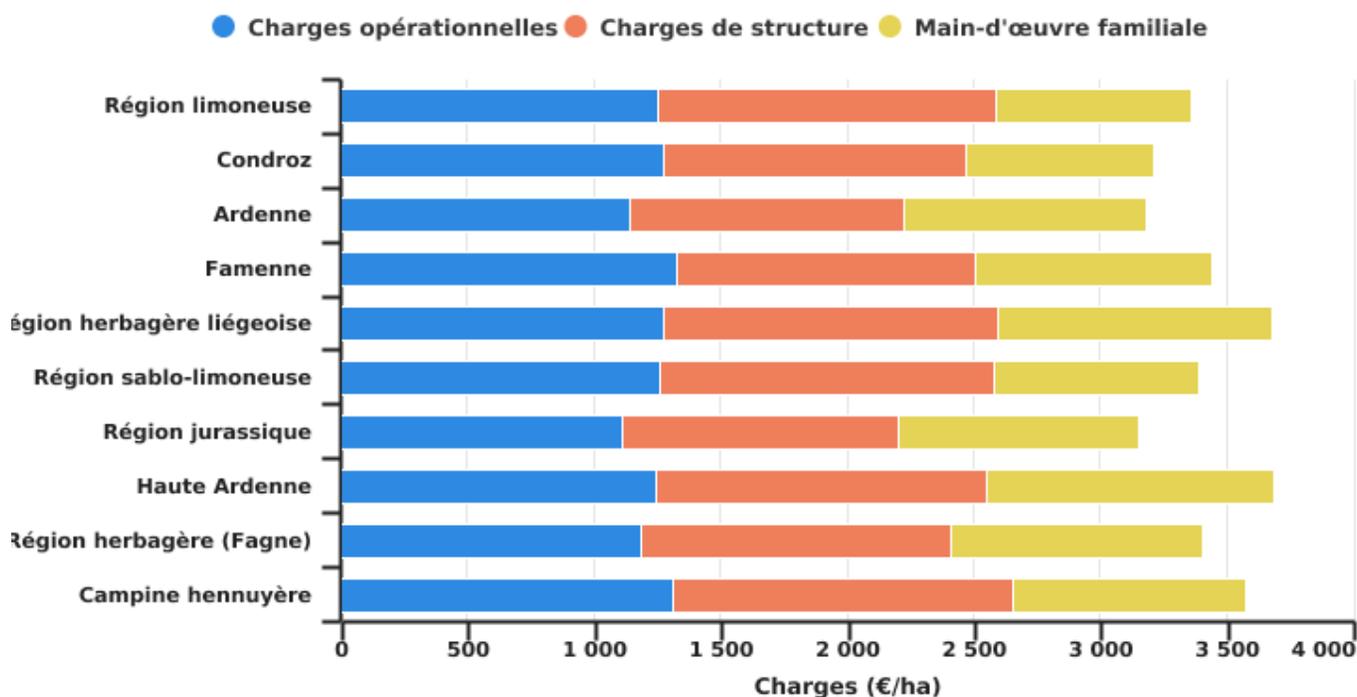
## Répartition des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon la région agricole en 2021



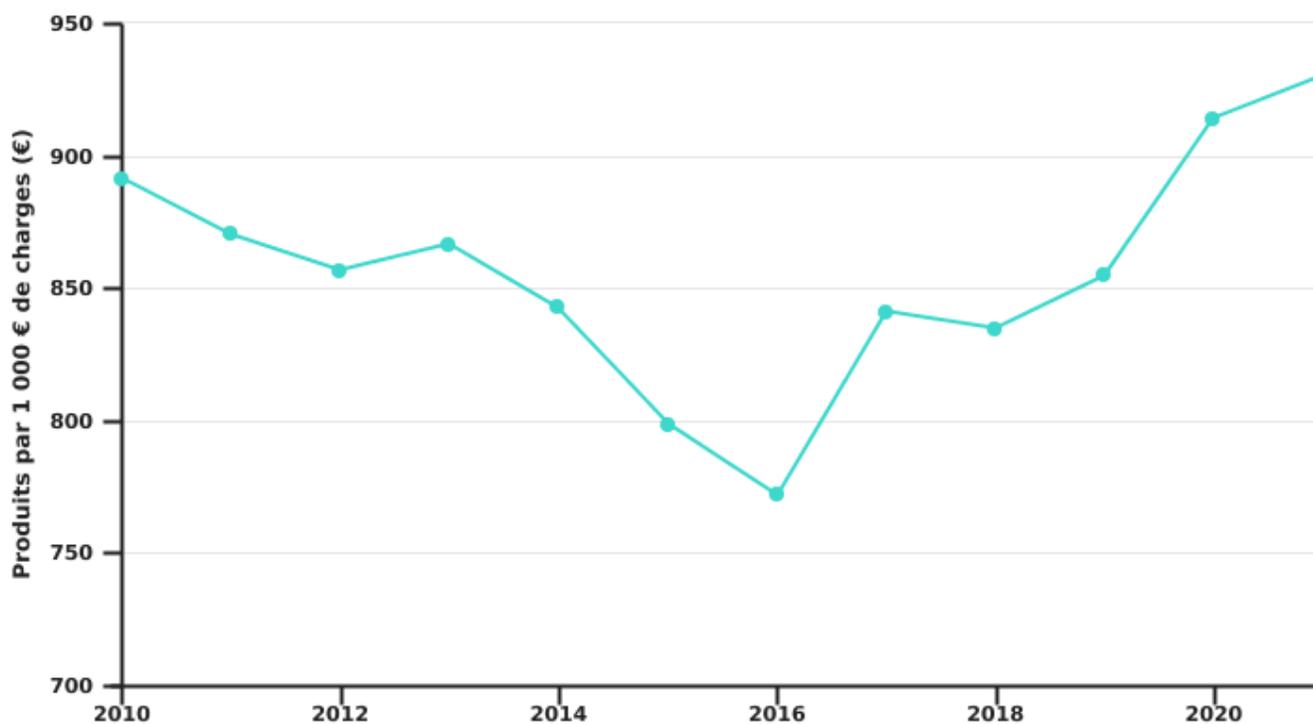
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le volume des produits est insuffisant pour couvrir l'ensemble des charges de l'exploitation

Pour comparer le total des produits et des charges, y compris imputées, de l'exploitation, on peut analyser la valeur des produits par 1 000 € de charges. Si la valeur obtenue est inférieure à 1 000 € cela signifie que les produits de l'exploitation sont insuffisants pour rémunérer l'ensemble des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre familiale et de l'ensemble du capital (en considérant un fermage sur la totalité de la SAU et un intérêt sur le capital). Depuis 2020, les produits par 1 000 € de charges dépassent le seuil de 900 € pour atteindre la valeur de 931 € en 2021. De 2011 à 2020, ce montant avait oscillé entre 772 et 914 €. En d'autres mots, même lorsque l'année est considérée comme moyenne voire bonne, l'activité agricole peut être considérée comme non rentable si toutes les charges décrites devaient faire l'objet d'un réel déboursement.

## Evolution des produits par 1 000 € de charges de l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## En savoir plus ?

### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

# Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde la rentabilité de l'exploitation wallonne dite professionnelle. Faisant suite à la présentation des produits et des charges des exploitations, sont analysées, en procédant par étape, les évolutions de la marge brute, de l'excédent brut et des revenus. Cette analyse repose sur l'ensemble des résultats issus du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA].**

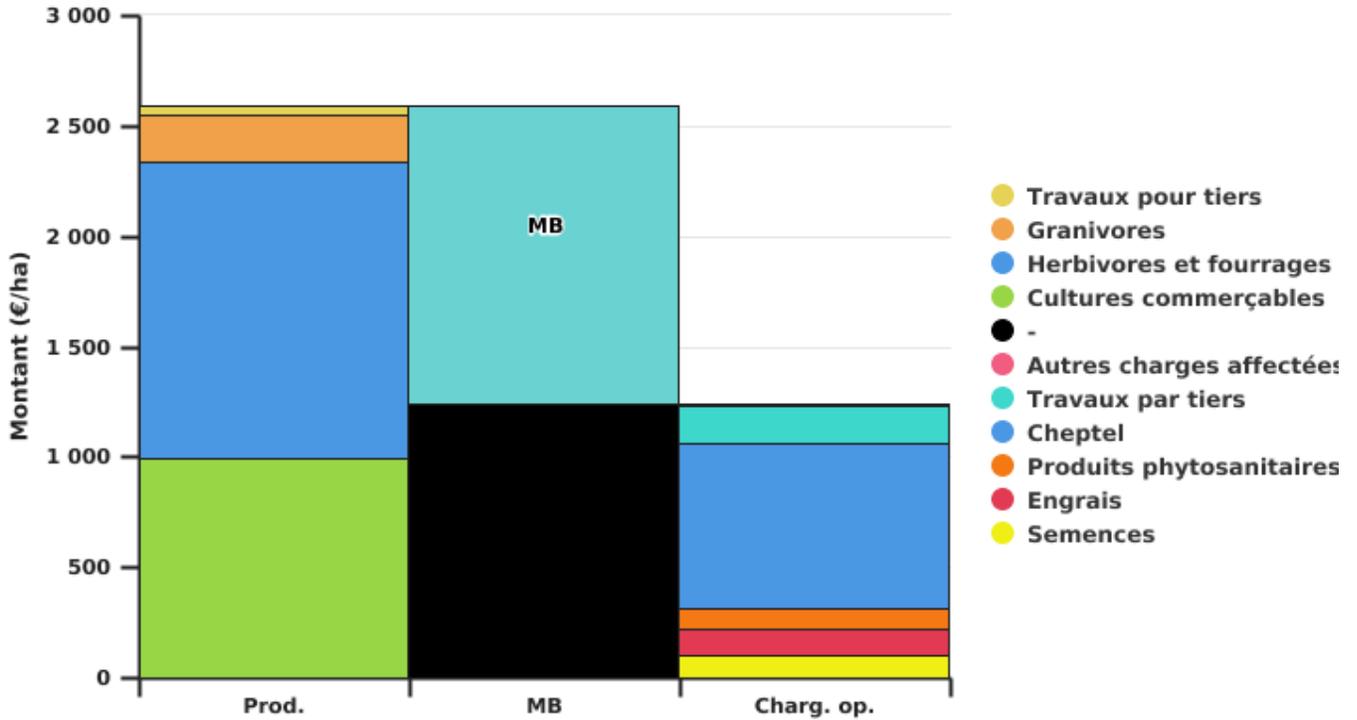
**En 2021, au départ d'une marge brute de l'ordre de 1 345 €/ha de superficie agricole utilisée [SAU], l'exploitation wallonne obtient un excédent brut proche de 1 222 €/ha de SAU et un revenu agricole de 844 €/ha de SAU. Après quelques années de stabilité, ces valeurs poursuivent la hausse de 2020. Toutefois, cette tendance générale cache une grande variabilité de résultats entre exploitations, liée à de nombreux éléments, dont l'orientation technico-économique [OTE], les performances de gestion, ....**

## **En 2021, la marge brute de l'exploitation wallonne dépasse 1 345 €/ha de SAU**

La marge brute traduit, au sein d'un même exercice comptable, l'efficacité avec laquelle l'exploitation génère des produits au moyen de ses charges opérationnelles affectées. En 2021, elle est de 1 345 €/ha de SAU (1 516 €/ha de SAU, travaux par tiers non compris dans les charges). Cette hausse de la marge brute est essentiellement liée à une augmentation des produits un peu plus importante que celles des charges.

Les mauvais résultats de 2016 restent les pires de la décennie, les produits ayant chuté de manière plus importante que les charges, entraînant une marge brute inférieure à 1 000 €/ha de SAU (travaux par tiers inclus dans les charges). La moyenne de la marge brute des dix années précédentes s'établit à 1 139 €/ha de SAU (1 310 €/ha de SAU sans les travaux par tiers dans les charges) avec des variations interannuelles de l'ordre de ±100 €/ha de SAU, si l'on excepte l'année 2016. Derrière cette stabilité, se cache toutefois une variabilité plus marquée lorsque l'on analyse les différentes OTE. Ce point est d'importance car l'exploitation wallonne est de plus en plus spécialisée.

## Calcul de la marge brute en 2021



Prod. = Produits

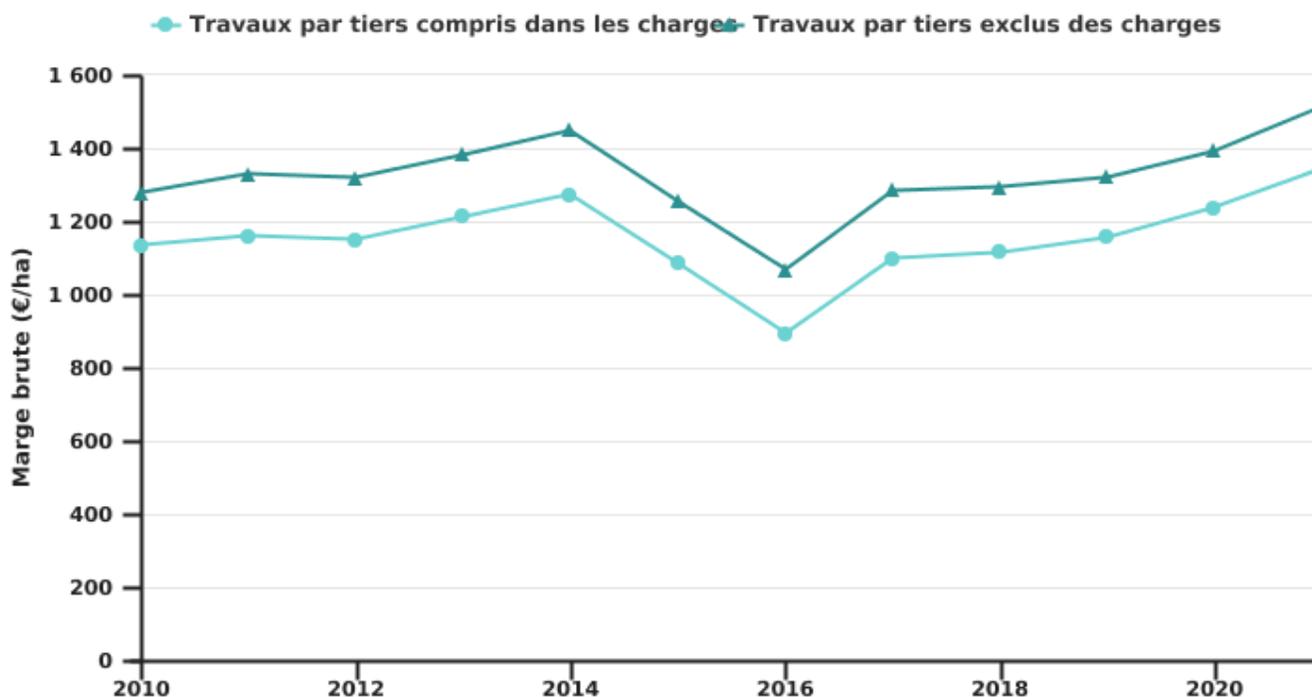
MB = Marge brute

Charg. op. = Charges opérationnelles

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la marge brute de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

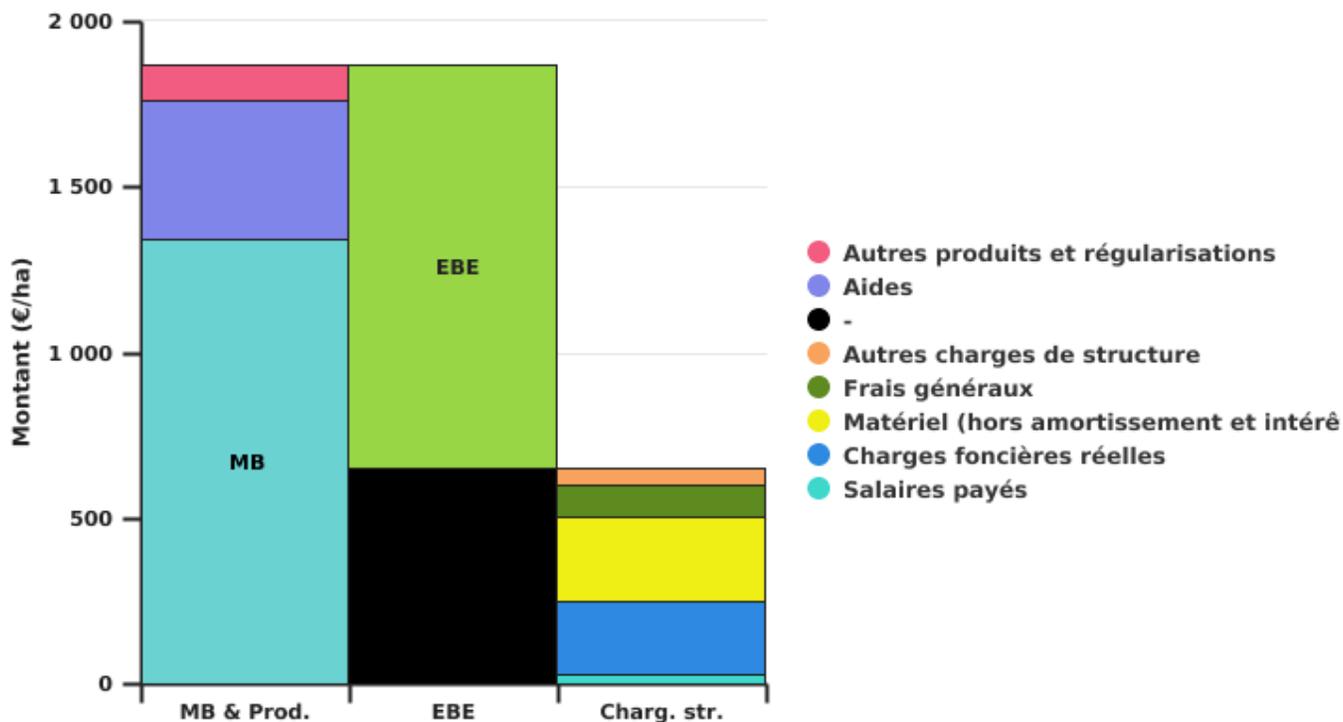
© SPW - 2022

### L'évolution de l'excédent brut d'exploitation est très similaire à celle de la marge brute tout en étant marquée par la décroissance progressive des aides récurrentes

L'excédent brut d'exploitation [EBE] est le résultat de la soustraction des charges réelles de l'exploitation, hors amortissements et intérêts, au total des produits des activités (produits exceptionnels non compris) et des aides récurrentes. Il doit permettre de rémunérer la main d'œuvre familiale et de financer les investissements. Cet EBE atteint en 2021 une valeur de 1 222 €/ha de SAU et retrouve ainsi le même niveau qu'au début des années 2010. L'excédent brut moyen de 2011 à 2020 est de 1 061 €/ha de SAU.

Son évolution suit celle de la marge brute. A la différence de cette dernière, l'EBE prend en considération les aides, les autres produits et les régularisations des années précédentes ainsi que les charges fixes réelles. Pour 2020 et 2021, si les charges fixes évoluent peu, on observe dans les produits, le paiement des indemnités "calamités agricoles" pour les sécheresses de 2018 et 2020.

## Calcul de l'excédent brut d'exploitation en 2021



MB = Marge brute

EBE = Excédent brut d'exploitation

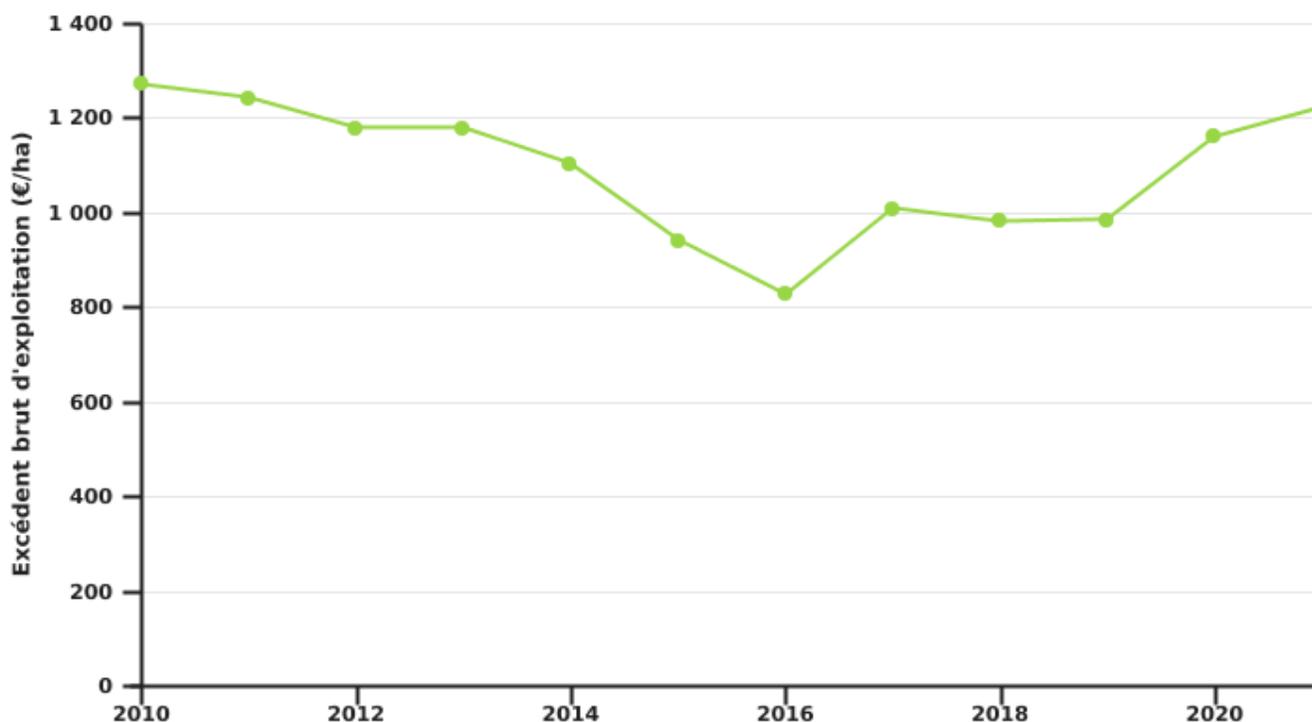
MB & Prod. = Marge brute et autres produits

Charg. str. = Charges réelles de structure

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de l'excédent brut de l'exploitation wallonne- par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Les revenus, exprimés par unité de surface, poursuivent leur hausse et 2021 est ainsi la meilleure année de la dernière décennie

Le revenu du travail et capital familial, ou revenu agricole, atteint 844 €/ha de SAU et confirme l'amélioration observée en 2020 après 3 années de stabilité autour de 600 €/ha de SAU. Il est la différence entre d'une part, la valorisation de l'ensemble des productions de l'exploitation et des autres produits, hormis les produits de nature exceptionnelle (ventes d'avoins, ...) et, d'autre part, l'ensemble des charges réelles, sauf les charges exceptionnelles. Ce montant sert à rémunérer le travail des non-salariés, c'est-à-dire les exploitants eux-mêmes, et le capital investi dans l'exploitation.

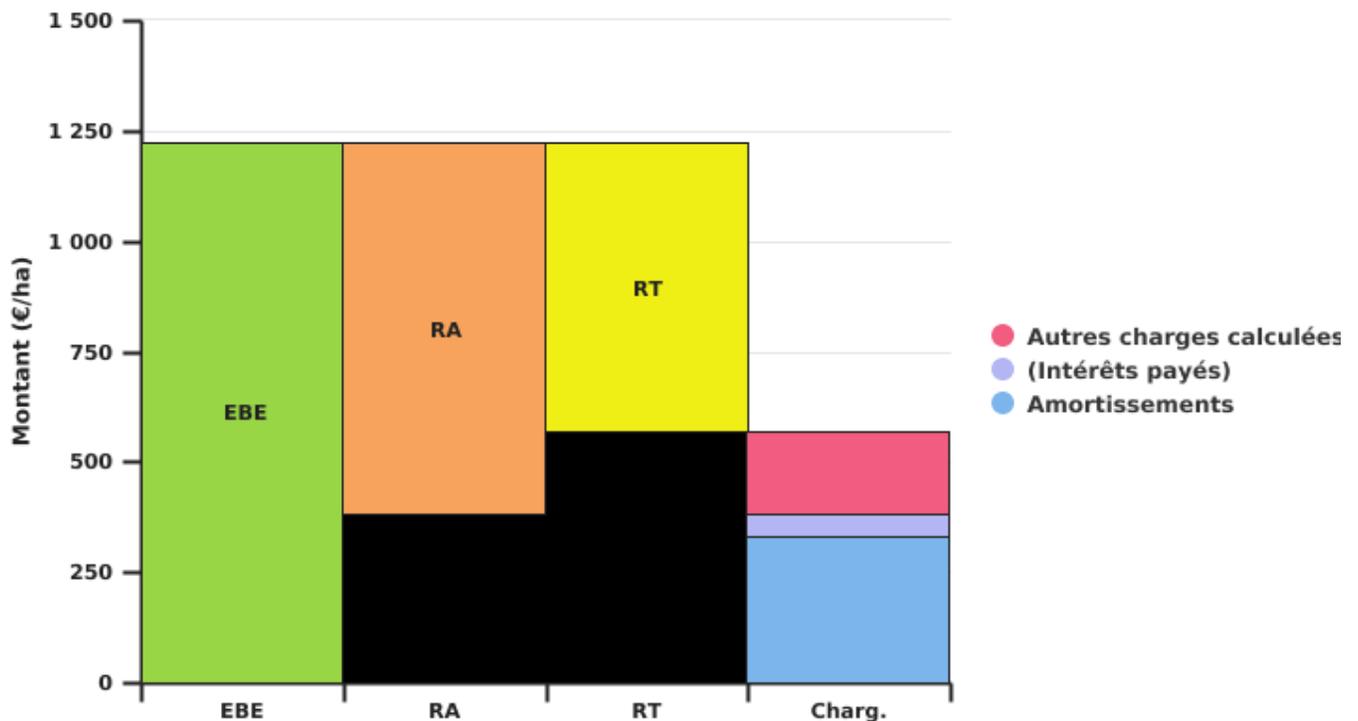
Quant au revenu du travail qui s'établit à 656 €/ha de SAU en 2021, il est le résultat économique de l'exploitation, après avoir couvert l'ensemble des charges réelles (hors main-d'œuvre) et les charges calculées sur les capitaux en propriété engagés par l'exploitant dans l'entreprise (fermages nets sur terres en propriété, intérêts sur capital d'exploitation propre). Avec ce revenu, on suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations. Aucune distinction n'est faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le fait d'être ou non propriétaire et ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Le revenu agricole est plus pertinent que le revenu du travail lorsque l'on parle de la gestion individuelle de l'exploitation

tandis que le revenu du travail permet de placer les exploitations dans un référentiel commun de comparaison. Le revenu du travail facilite la comparaison entre exploitations (locataires ou propriétaires) et au fil du temps (pas d'impact des intérêts fluctuants).

Cette hausse des revenus est la résultante de plusieurs éléments qui ont tous œuvré dans le même sens :

- Une augmentation de la marge brute, liée à une croissance des produits de certaines activités;
- La prise en compte du paiement d'indemnités sécheresse reçues en 2021 mais liées à des exercices précédents;
- La maîtrise des charges.

## Calcul des revenus en 2021



EBE = Excédent brut d'exploitation

RA = Revenu agricole

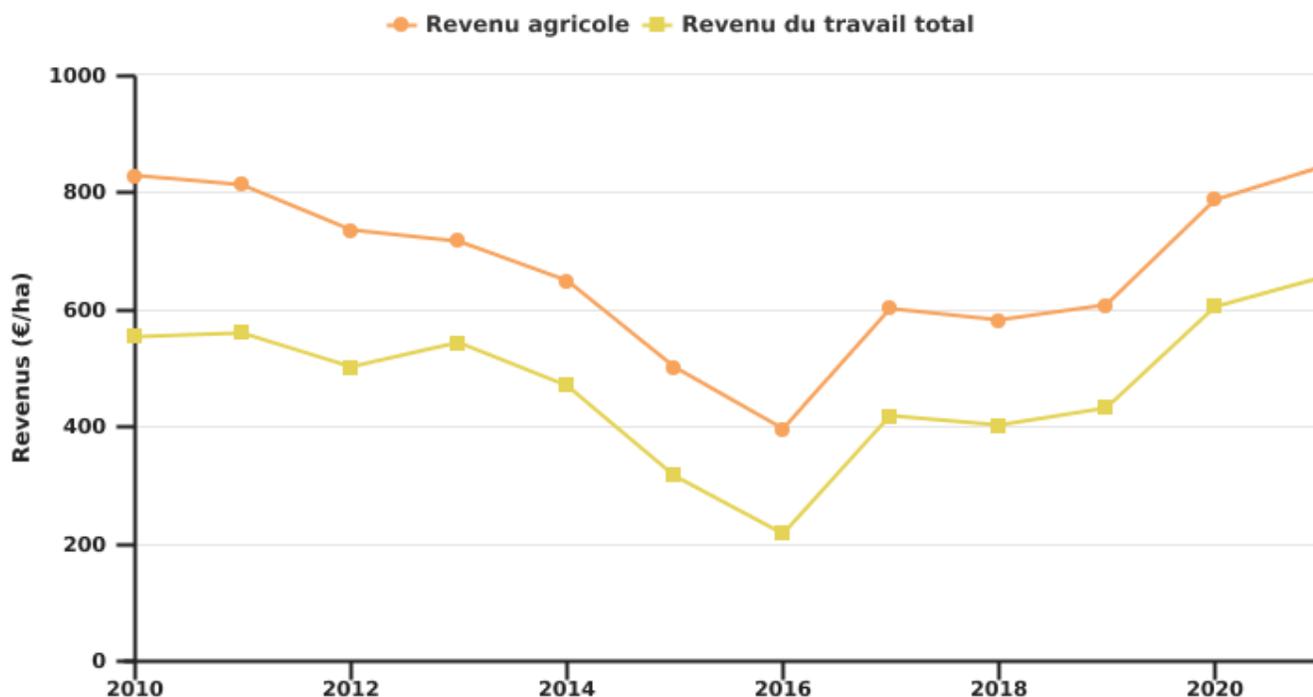
RT = Revenu du travail

Charg. = Charges calculées

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des revenus de l'exploitation wallonne par unité de SAU



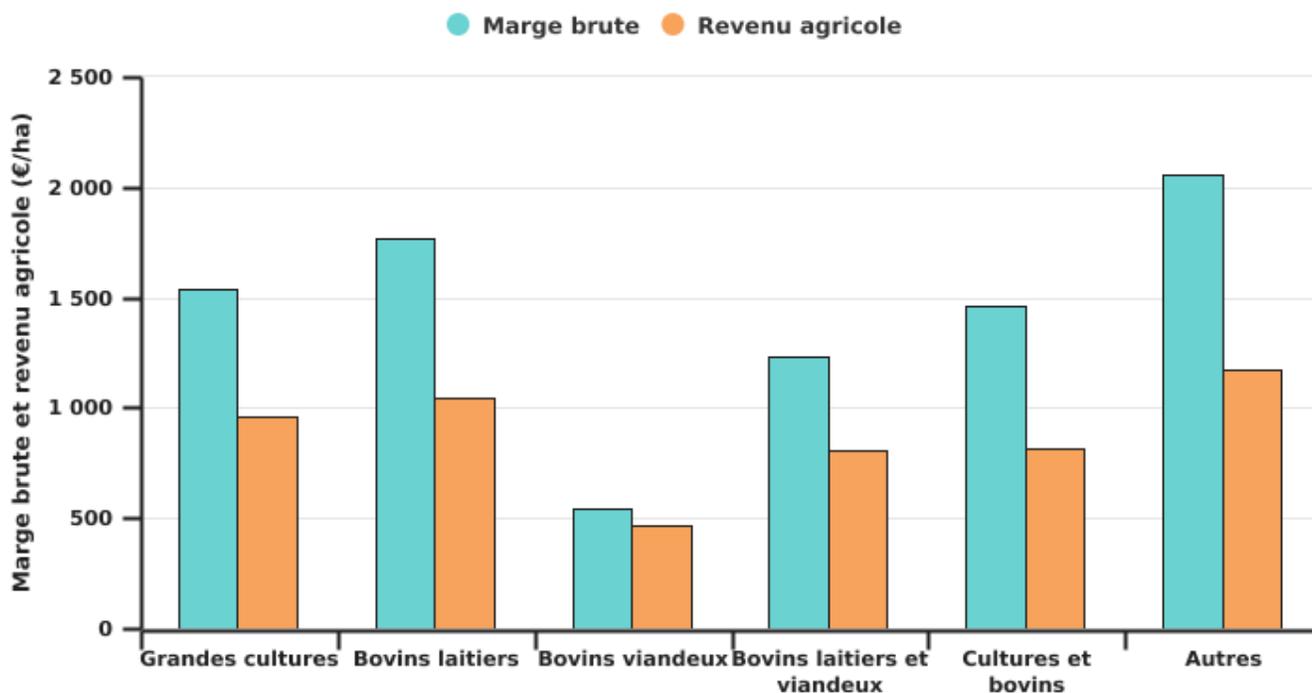
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les revenus par hectare des exploitations laitières s'élèvent à plus du double de ceux des exploitations viandeuses

La comparaison des marges brutes, excédents et revenus pour les principales orientations technico-économiques [OTE] présentes en Wallonie montre des différences marquées. Pour l'année 2021, les exploitations spécialisées en bovins viandeux enregistrent des résultats nettement moins bons que ceux des exploitations spécialisées en bovins laitiers et en grandes cultures. Ainsi, le revenu agricole dépasse les 1 000 €/ha de superficie agricole utilisée [SAU] pour une exploitation laitière, alors qu'il est moitié moindre pour une exploitation viandeuse. Le secteur de la production de viande bovine se caractérise par une rentabilité généralement inférieure à celle des autres orientations. On remarque que le revenu agricole de ce type d'exploitations est pratiquement au même niveau que la marge brute. Cela signifie que les aides et autres produits représentent approximativement le même montant que les charges de structure de l'exploitation.

## Evolution de la marge brute et du revenu agricole de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon l'OTE en 2021



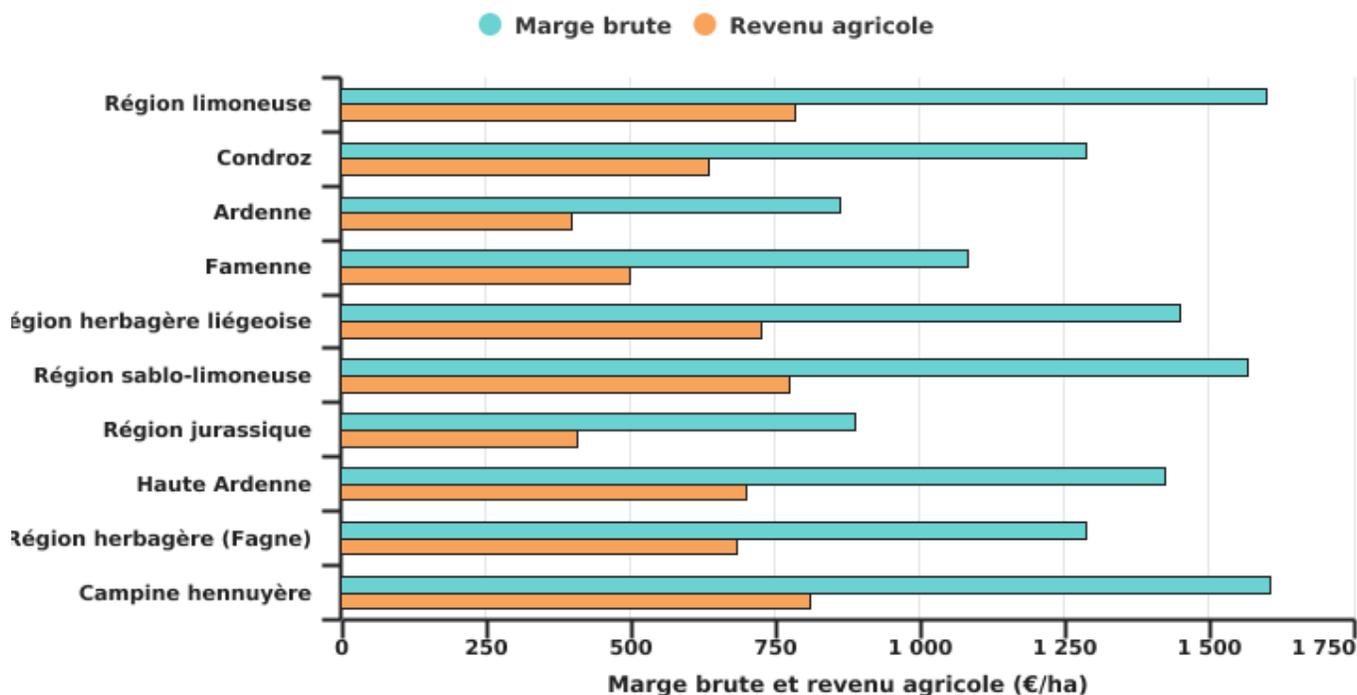
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les régions majoritairement tournées vers l'élevage de bovins viandeux ont des revenus moindres

La comparaison des résultats de marge brute, excédent ou revenus par unité de SAU entre les exploitations des diverses régions agricoles montre des différences assez marquées. Très clairement, les régions à prédominance d'élevage bovin viandeux, telles que la Famenne, l'Ardenne et la région jurassique sont en retrait pour ces différents indicateurs du résultat.

## Evolution de la marge brute et du revenu agricole de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon la région agricole en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

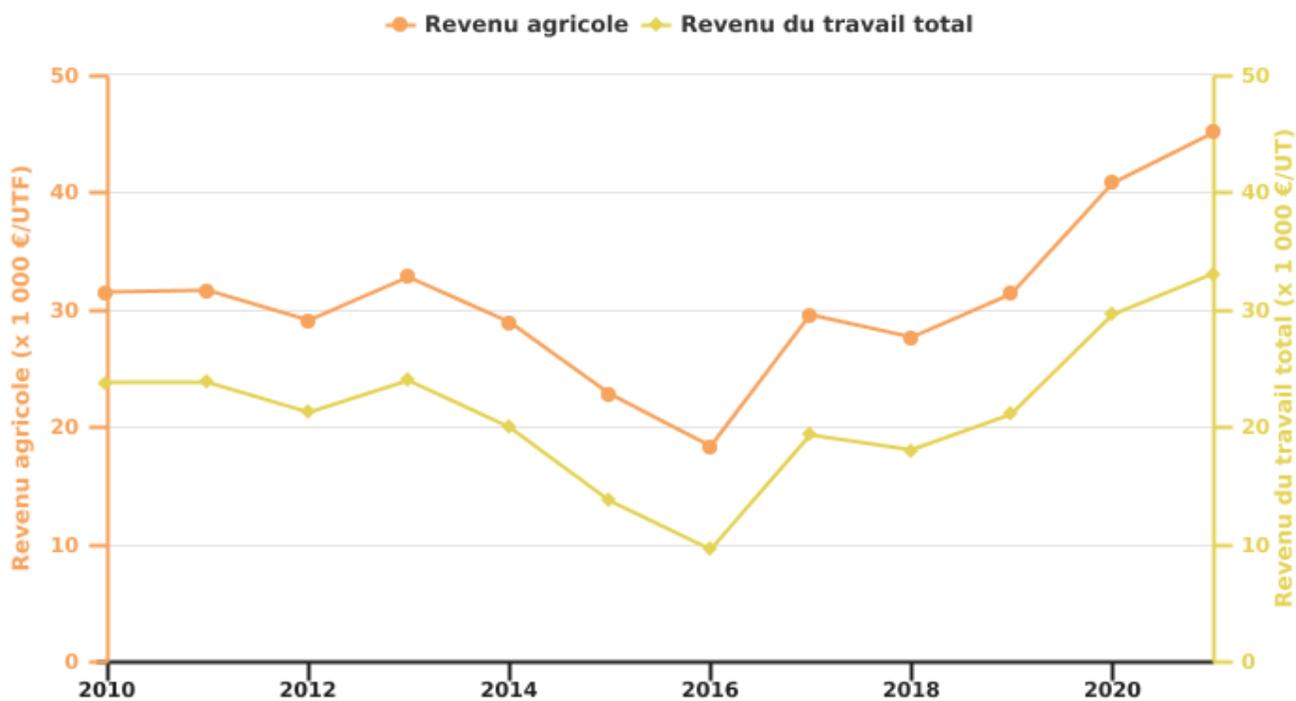
## Les revenus exprimés par unité de travail illustrent la hausse de la productivité de la main-d'œuvre

Il est intéressant de déterminer le revenu du travail par unité de travail total [UT]. Cette valeur indique la capacité de l'exploitation à rémunérer la main-d'œuvre salariée et non salariée et intègre l'évolution de la performance du travail de la main-d'œuvre. Ce revenu correspond à une rémunération brute, les charges sociales doivent encore y être prélevées. Il permet de comparer et de suivre l'évolution de la capacité des exploitations à rémunérer la main-d'œuvre en les plaçant dans des situations comparables (propriétaire ou non, taux d'intérêts fixe).

En 2021, ce revenu du travail total atteint, en moyenne, 33 056 €/UT. C'est le meilleur résultat de la décennie, l'augmentation observée pour le revenu exprimé par unité de surface est, ici, amplifiée par le fait que la productivité de la main d'œuvre s'améliore lentement.

Si l'on se penche sur la gestion individuelle de l'exploitation et que l'on ne s'intéresse qu'à la main-d'œuvre familiale, le revenu agricole est alors un indicateur plus pertinent. Il atteint en 2021 une valeur de 45 161 €/UTF. Ce montant doit, en principe, rémunérer l'unité de main-d'œuvre familiale et le capital qu'elle apporte dans l'exploitation.

## Evolution des revenus de l'exploitation wallonne par UT (familiale ou totale)



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

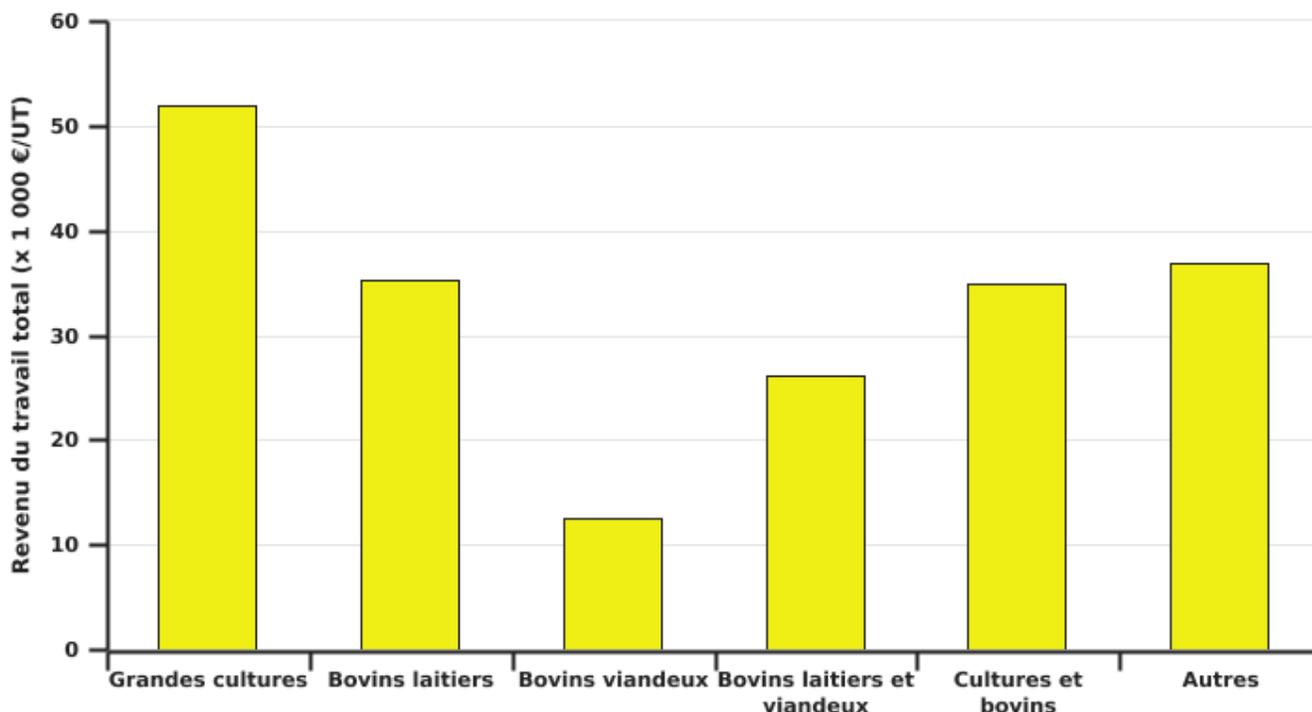
© SPW - 2022

### - Même si la situation s'est améliorée, le revenu de l'exploitation de bovins viandeux reste nettement en retrait de celui dégagé par les autres spécialisations

Les écarts observés entre les revenus exprimés par unité de surface selon les orientations technico-économiques [OTE] sont toujours présents lorsque le revenu est exprimé par unité de travail. L'orientation viandeuse est en retrait par rapport aux autres secteurs de production avec un revenu par unité de travail deux à trois fois inférieur. On relève aussi que le classement des revenus par unité de surface n'est pas le même que celui par unité de travail. Ainsi, alors que les résultats par unité de

surface sont plus élevés pour les exploitations spécialisées en bovins laitiers, ce sont les exploitations spécialisées en grande culture qui obtiennent le meilleur revenu par unité de travail. Assez logiquement, la production laitière exige, à surface égale, plus de main-d'oeuvre que les grandes cultures.

## Revenu du travail total de l'exploitation wallonne par UT selon l'OTE en 2021



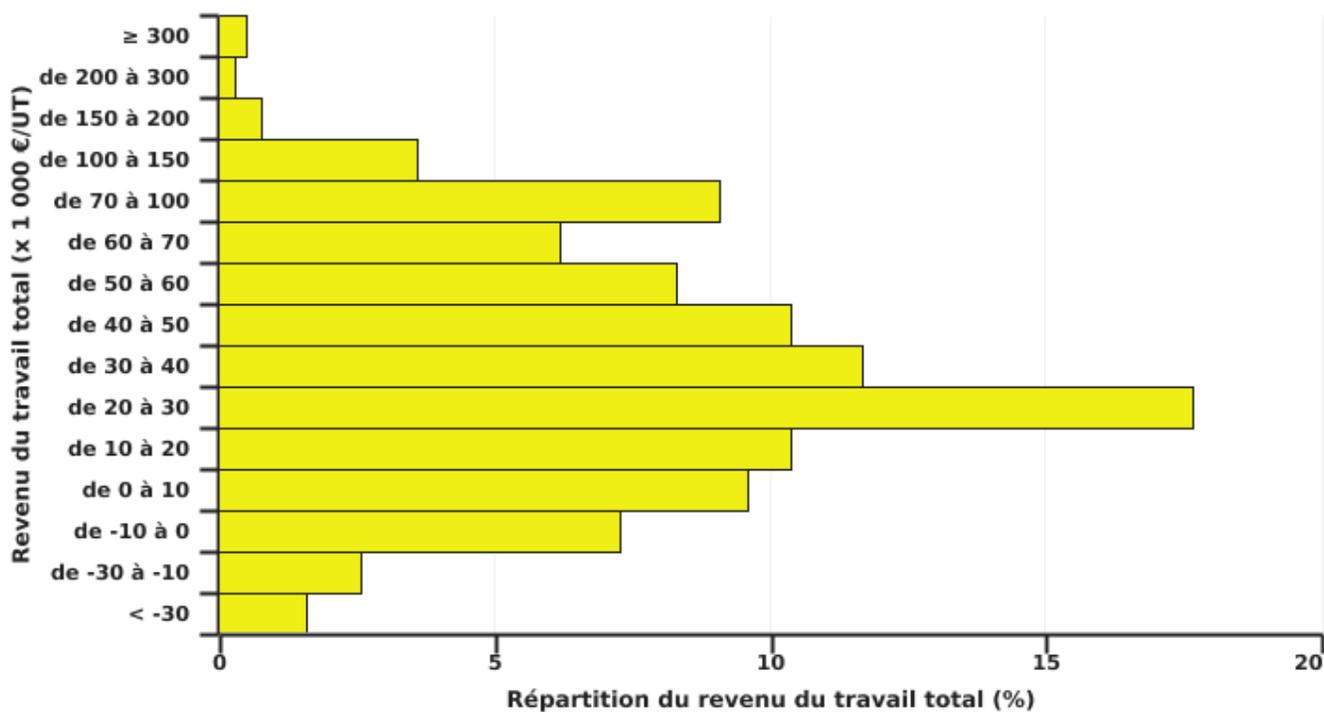
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La disparité des revenus entre exploitations est importante et bien supérieure aux variations interannuelles

Derrière ces valeurs moyennes, se cache une grande disparité entre exploitations. Plus d'une exploitation sur dix a un revenu du travail total par unité de travail négatif alors que l'année 2021 est plutôt une bonne année. Ces exploitations ne sont donc pas en mesure de fournir une rémunération au travail et au capital investi dans l'exploitation à la hauteur de celle établie pour nos calculs de charges imputées (travail familial et intérêt sur le capital investi). A l'inverse, plus de 5 % des exploitations ont dégagé un revenu du travail de plus de 100 000 €/UT. La variabilité est liée à une série d'éléments dont certains sont indépendants de la bonne ou mauvaise gestion de l'exploitant dont la situation de marché pour le ou les secteurs d'activités de l'exploitation.

## Répartition des exploitations selon le revenu du travail total par UT en 2021



EAW\_Source : SPW ARNE – DEMNA – Direction de l'Analyse économique agricole

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Source :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

# Bilan

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse les capitaux mis en œuvre dans l'exploitation wallonne moyenne. Elle s'attache ensuite à détailler les rubriques de l'actif et du passif ainsi que leur évolution. Ces éléments sont exprimés en valeur totale ainsi que par unité de surface ou de travail.**

**L'exploitation wallonne met en œuvre un capital de près de 1,65 millions d'euros. L'actif engagé par l'exploitant ne cesse de croître en valeur, à un rythme moyen de l'ordre de 3,6 % par an sur la dernière décennie, pour atteindre en 2021 un peu plus de 770 000 €. Il est à noter que cette augmentation n'est pas liée à un endettement plus important qui, en définitive, est relativement stable et proche de 167 000 €. Toutefois, cela met en évidence le problème du transfert et de la reprise de ces exploitations à l'actif de plus en plus élevé.**

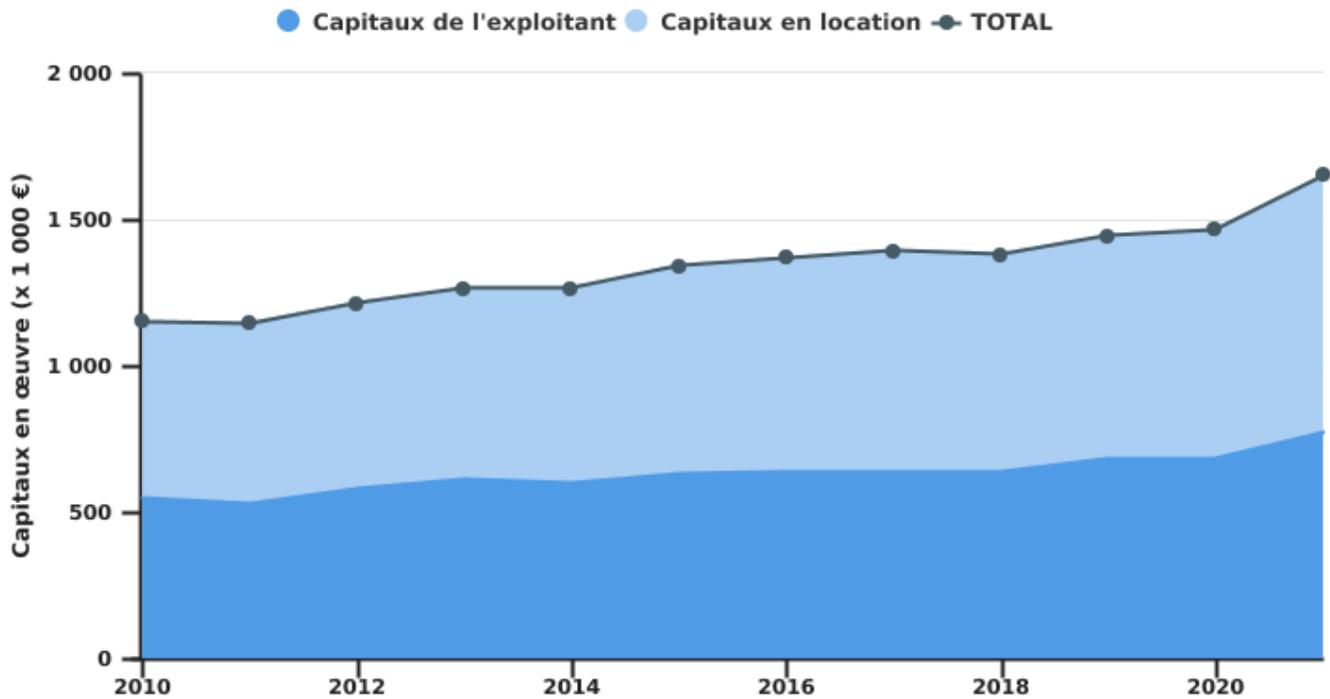
## **Les capitaux mis en œuvre par l'exploitation wallonne continuent leur croissance et approchent le seuil de 1 650 000 € en 2021**

En 2021, le capital moyen mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint 1 653 800 € en Wallonie. Ces capitaux proviennent, en moyenne, pour 53 %, de bailleurs et pour les 47 % restants, de l'exploitant. Les parts respectives des bailleurs et de l'exploitant évoluent relativement peu dans le temps. Les premiers apportent essentiellement les terres et les bâtiments.

La hausse continue des capitaux utilisés par l'exploitation s'explique d'une part, par l'augmentation de taille de l'exploitation et, d'autre part, par la valeur croissante des terres.

De grandes différences s'observent selon l'orientation technico-économique [OTE] des exploitations. Ainsi, les exploitations combinant cultures et bovins mettent en œuvre un capital de plus de 2 000 000 €, alors qu'une exploitation spécialisée en bovins viandeux utilisera un capital de 1 067 000 €. Bien souvent, plus le capital est élevé, plus la part des bailleurs est importante.

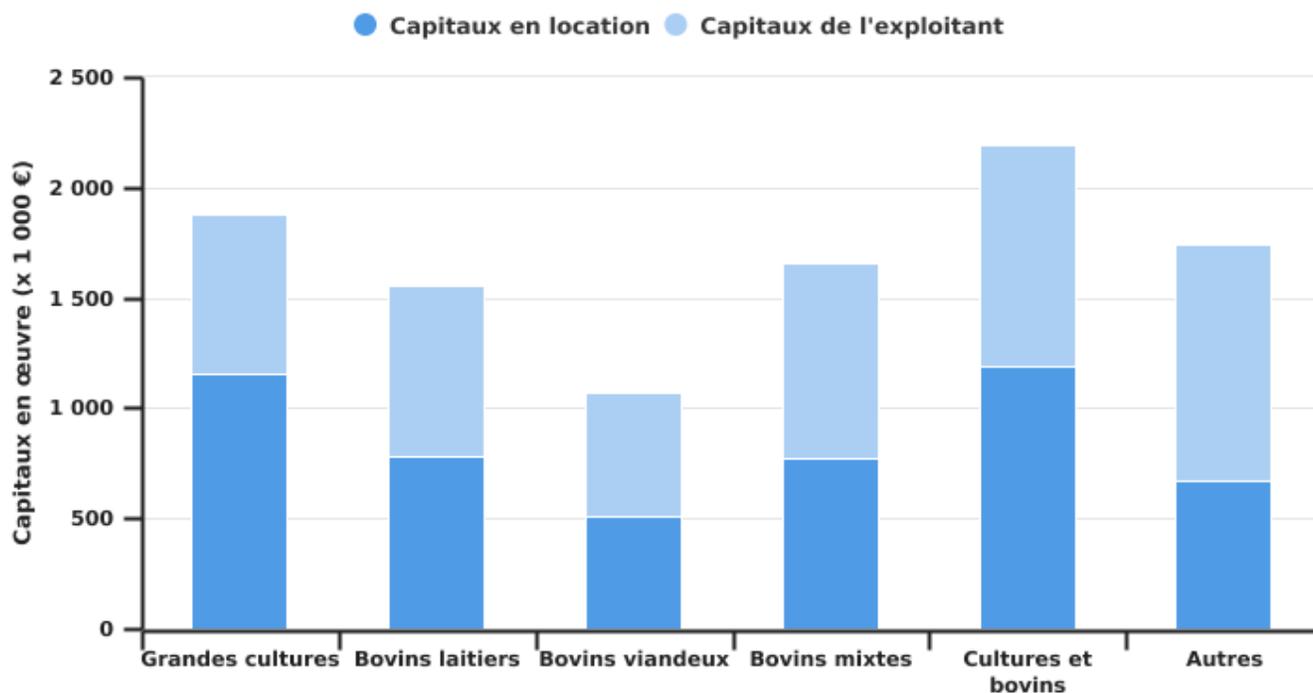
## Evolution des capitaux mis en œuvre par l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des capitaux de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### L'augmentation de l'actif de l'exploitation wallonne est uniquement liée à la hausse de la composante 'terres'

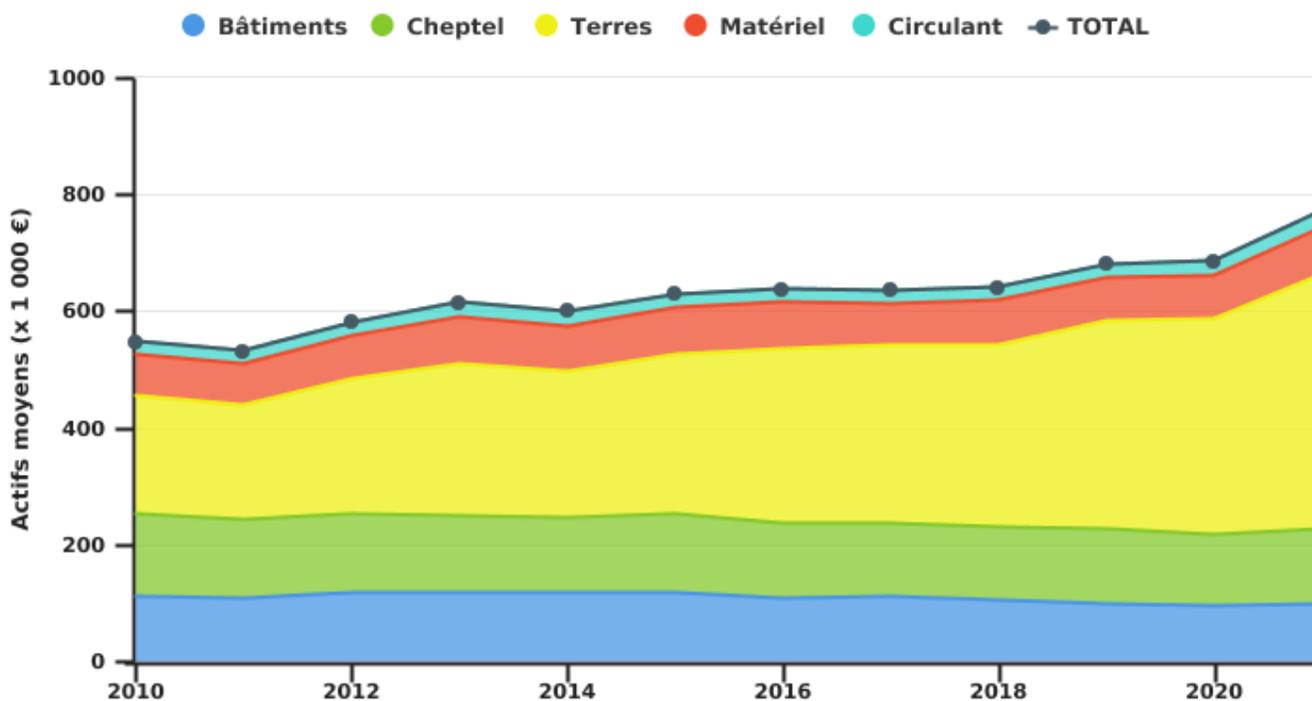
En 2021, le total de l'actif moyen de l'exploitation wallonne atteint 772 600 €. Avec presque 435 000 € les terres représentent plus de 56 % de ce dernier. A titre de comparaison, en 2009, les terres représentaient moins de 34 % de l'actif engagé par l'exploitant. Cette hausse de la part des terres dans l'actif est liée essentiellement à la hausse continue de la valeur d'un hectare de terrain. Les autres composants de l'actif immobilisé que sont les bâtiments, le matériel, le cheptel évoluent très peu.

En 2021, l'actif atteint 501 700 € par unité de travail ou 9 957 € par unité de superficie agricole utilisée [SAU]. Rapporté par unité de travail, sa hausse annuelle moyenne au cours des dix dernières années est de 4,6 %, alors qu'elle est de 2,9 % lorsqu'on l'exprime par unité de surface. Les biens que l'exploitant doit donc engager voient leur valeur augmenter progressivement et il doit en outre en engager plus.

L'observation de la répartition de l'actif selon l'orientation technico-économique [OTE] de l'exploitation fait apparaître des différences notables. Au niveau des exploitations orientées en élevage bovin, le

cheptel représente une part importante de l'actif pour les élevages de bovins viandoux. A contrario, pour les élevages de bovins laitiers, si la valeur du cheptel est moindre, l'actif en bâtiment, en revanche, est plus élevé. Enfin, on observe de grands écarts sur la composante 'terres', liés à la superficie en propriété et à la valeur des terres dépendante, entre autres, de la région agricole. Ainsi les exploitations spécialisées en grandes cultures, situées principalement dans les régions limoneuses et sablo-limoneuses sont confrontées à une valeur de la terre supérieure à celle observée pour les exploitations spécialisées en bovins viandoux situées majoritairement en Famenne ou en Ardenne, par exemple.

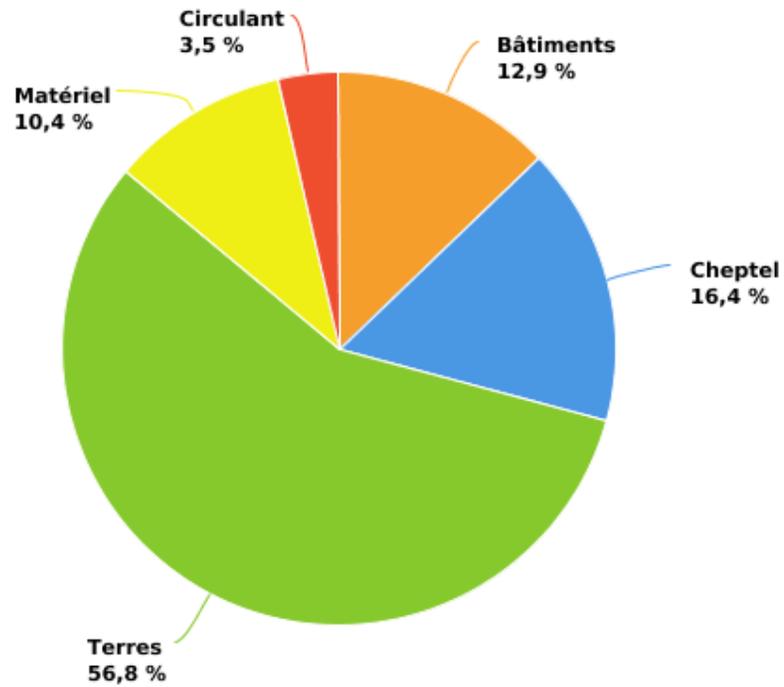
## Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

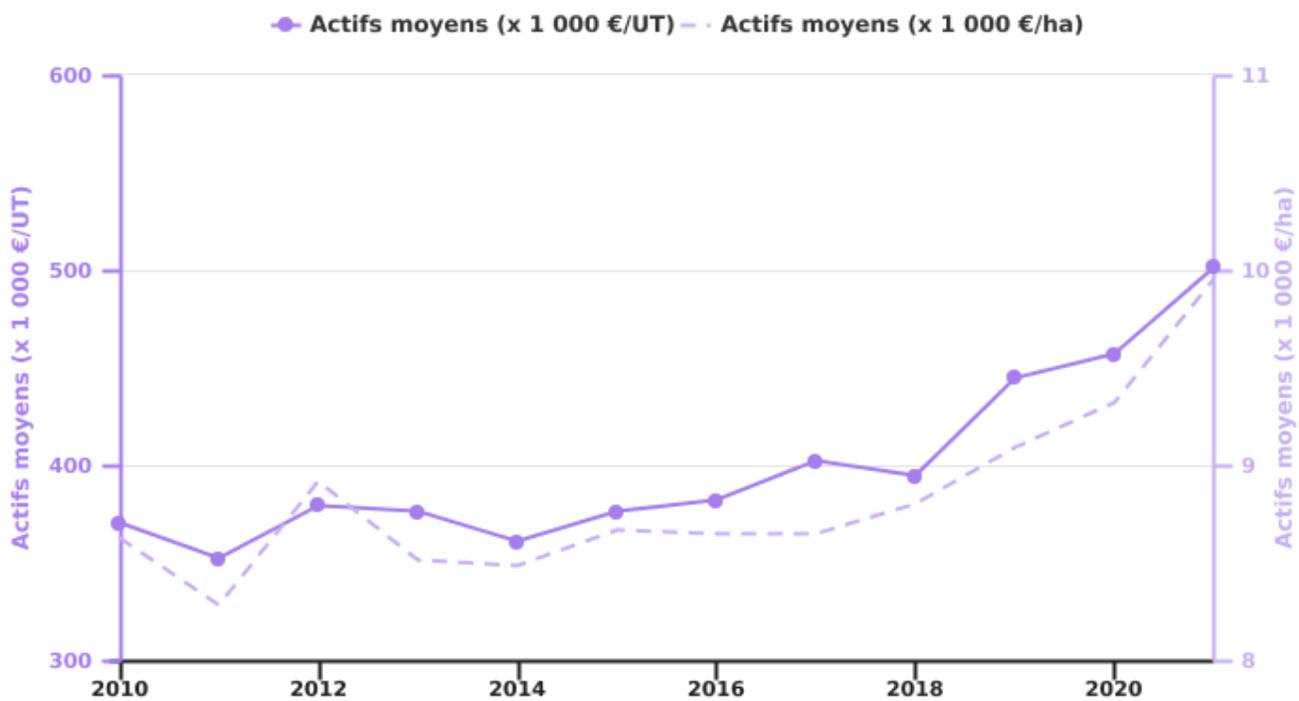
## Répartition de l'actif moyen de l'exploitation wallonne en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

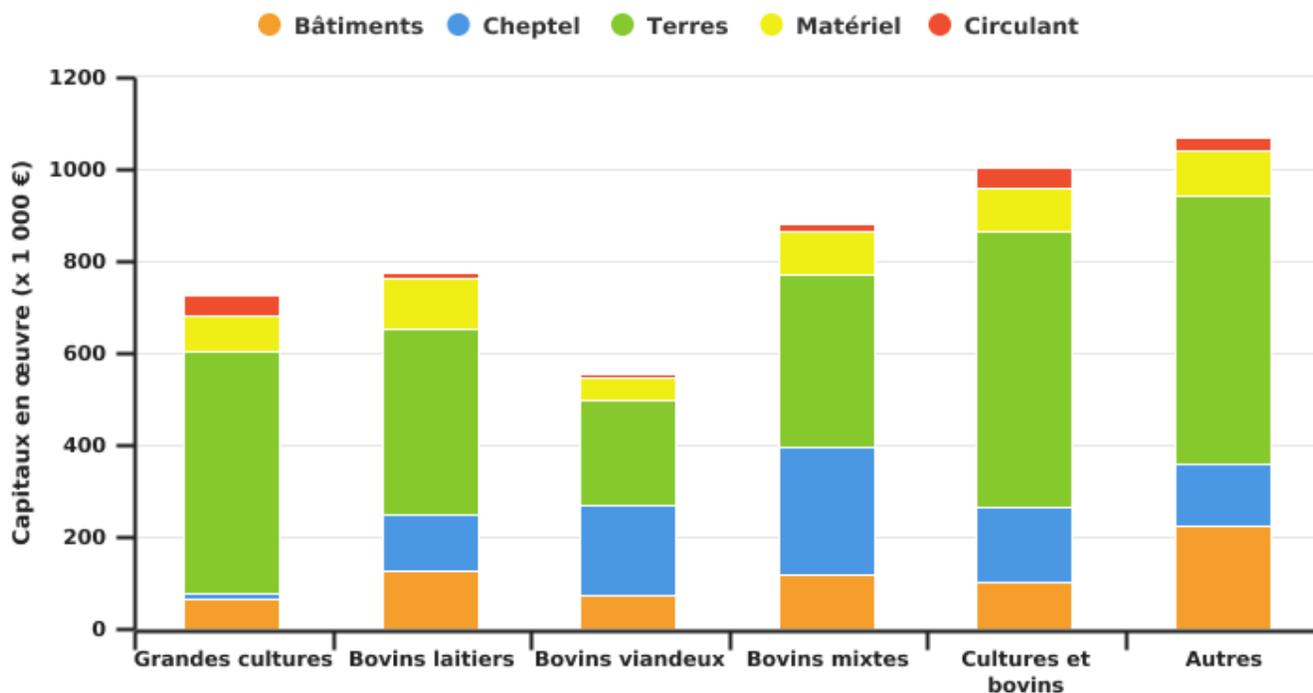
## Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne par UT ou par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition de l'actif moyen de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

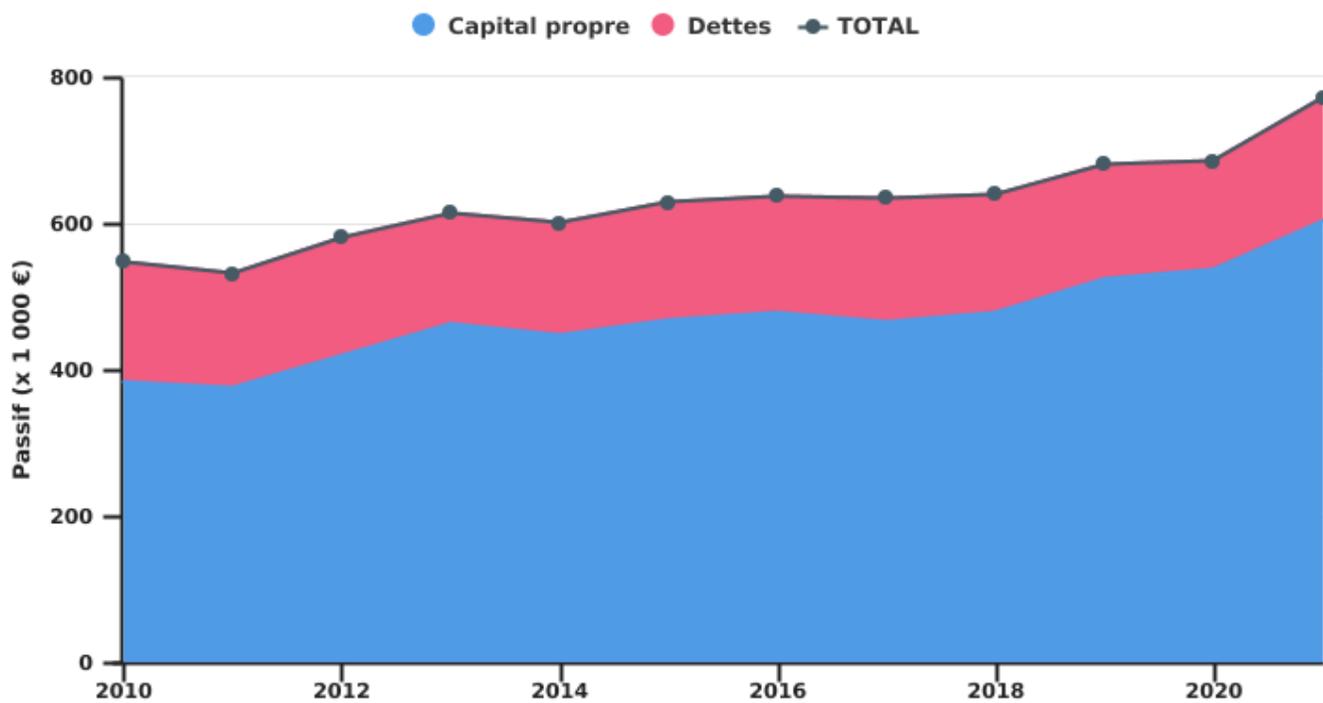
© SPW - 2022

### Le montant de la dette n'a pratiquement pas évolué depuis 2010 alors que le total du passif augmente, le taux d'endettement s'est donc réduit

En 2021, le montant de la dette de l'exploitation wallonne est un peu inférieur à 168 000 €. Cette valeur n'a pratiquement pas évolué depuis 10 ans, avec une moyenne décennale de l'ordre de 160 000 €. La hausse du passif provient donc des capitaux propres qui en représentent actuellement 78 %. La solvabilité de l'exploitation wallonne s'est ainsi améliorée, ou inversement, son taux d'endettement s'est réduit.

Les exploitations spécialisées en bovins viandeux ou combinant cultures et bovins ont un taux d'endettement nettement plus faible que les exploitations des autres orientations technico-économiques [OTE]. Ce sont les exploitations laitières qui ont le taux d'endettement le plus élevé et en valeur absolue, le montant de dettes le plus élevé. Ce secteur de production s'est fortement restructuré et de nombreuses exploitations se sont agrandies en procédant à des investissements souvent importants.

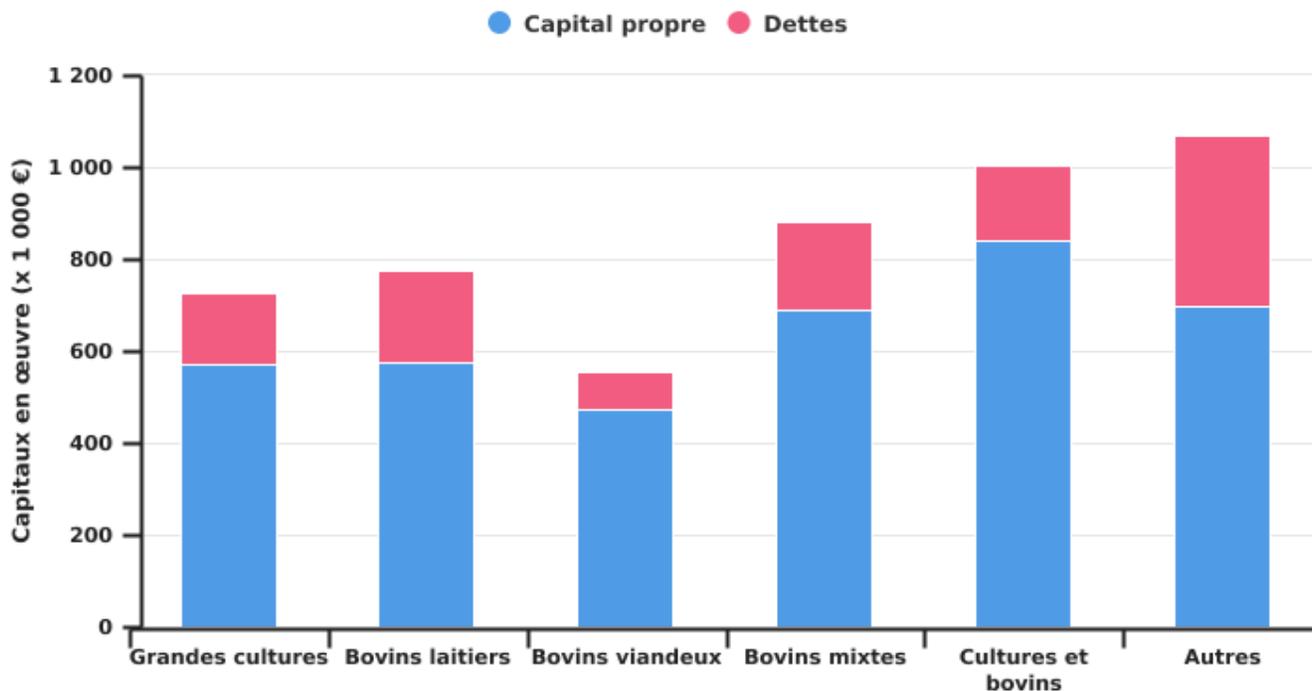
## Evolution du passif de l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition du passif de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Source:

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

# Exploitation-type spécialisée en grandes cultures

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche reprend l'ensemble des caractéristiques de l'exploitation-type spécialisée en grandes cultures en Wallonie.**

**En 2021, cette exploitation dispose de 71,4 ha de superficie agricole utilisée [SAU] composée majoritairement de céréales. On y retrouve très peu de bovins, 6 têtes en moyenne.**

## Avertissement

Cette fiche traite de l'exploitation-type spécialisée en grandes cultures, c'est-à-dire appartenant à l'orientation technico-économique [OTE] n°1. Ce terme regroupe l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles dont 2/3 au moins de la production brute standard [PBS] totale provient de la valorisation des produits des grandes cultures.

## L'exploitation-type, spécialisée en grandes cultures, dispose d'une superficie moyenne supérieure à la moyenne régionale

L'exploitation-type, spécialisée en grandes cultures, occupe une superficie de 71,4 ha, soit 23 % de plus que la moyenne wallonne. La superficie moyenne par exploitation se compose majoritairement de céréales (43 %) dont principalement le froment d'hiver (31 %). Viennent ensuite les fourrages (21 %) et les cultures industrielles (18 %).

Cette superficie moyenne a progressé de 7,7 ha en 30 ans (+ 12 %). Alors qu'en 1990, l'exploitation-type spécialisée en grandes cultures disposait de la plus grande superficie moyenne, ce n'est plus le cas aujourd'hui où elle occupe la troisième place derrière l'exploitation combinant cultures et bovins ou celle combinant les bovins laitiers et viandeux

L'évolution de l'emblavement, lors de ces trois décennies, démontre une tendance à la diversification des cultures au sein de ce type d'exploitation. En 1990, la moitié de la SAU est emblavée en céréales dont principalement le froment (37 %) et l'escourgeon (14 %). Les cultures industrielles représentaient un quart de la SAU moyenne tandis que les superficies fourragères sont pratiquement absentes. Depuis quelques années, certains agriculteurs ont fait le choix d'arrêter l'élevage. Cet arrêt entraîne

un changement de classification de ces exploitations qui basculent alors dans l'OTE « Grandes cultures ». Elles amènent avec elles leurs superficies en prairies.

Cet élément et l'augmentation de l'emblavement en betteraves sucrières ont modifié l'utilisation de la SAU. Pratiquement absente en 1990, les prairies permanentes occupent, en 2021, 9,1 ha, alors que la culture de la betterave sucrière a progressé, passant de 2 à 6,8 ha par exploitation. A l'inverse, la grande perdante est la culture d'escourgeon qui perd 5,4 ha par exploitation.

## Nombre d'exploitations et superficies agricoles utilisées en 2021

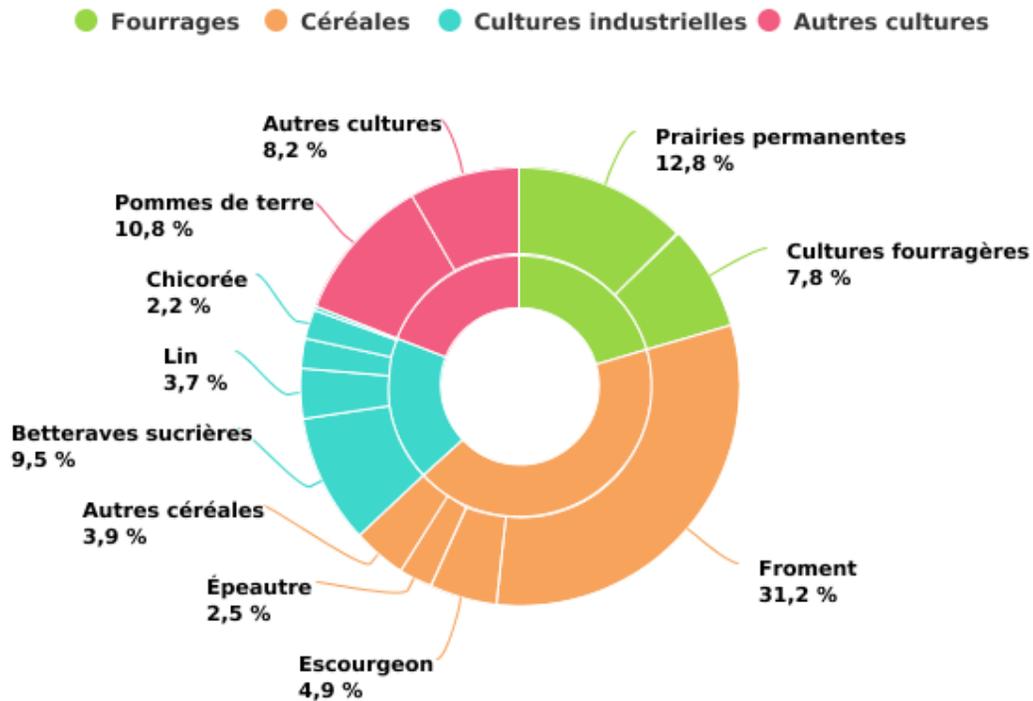
	2021	Moyenne par exploitation
<b>Exploitations (nombre)</b>		
<b>Exploitations spécialisées en grandes cultures</b>	<b>3 432</b>	-
<b>Exploitations wallonnes*</b>	<b>12 728</b>	-
<b>Superficie agricole utilisée (ha)</b>		
<b>Exploitations spécialisées en grandes cultures</b>	<b>245 043</b>	<b>71.4</b>
Prairies permanentes	31 285	9.12
Cultures fourragères	19 006	5.54
Céréales	104 261	30.38
Cultures industrielles	43 841	12.77
Pommes de terre (tubercules et plants)	26 522	7.73
<b>Exploitations wallonnes*</b>	<b>740 623</b>	<b>58.19</b>
Prairies permanentes	311 287	24.46
Cultures fourragères	105 364	8.28
Céréales	185 576	14.58
Cultures industrielles	64 553	5.07
Pommes de terre (tubercules et plants)	40 019	3.14

\*professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

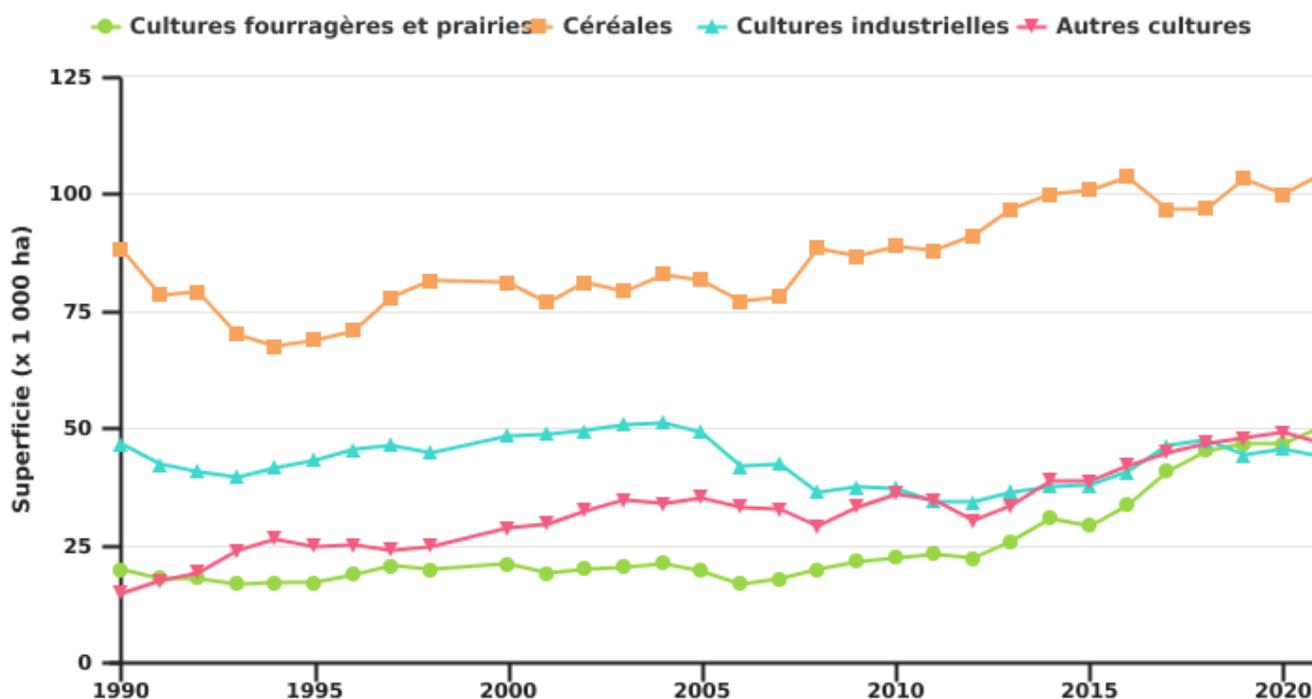
## Répartition de la superficie agricole utilisée des exploitations spécialisées en grandes cultures en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des superficies des productions végétales des exploitations spécialisées en grandes cultures



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### L'exploitation-type, spécialisée en grandes cultures, est moins demandeuse en main-d'œuvre, privilégiant le temps partiel

L'exploitation-type, spécialisée en grandes cultures, compte 1,56 travailleur régulier. En 30 ans, le nombre total de travailleurs a légèrement progressé, principalement ces dix dernières années avec une augmentation de plus de 40 %. Ce phénomène est évidemment à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures.

L'agriculture est un secteur avec une augmentation de la productivité du travail importante grâce, entre autres, à la mécanisation et aux améliorations des techniques de production. En outre, la tendance croissante au recours à des entreprises extérieures permet de diminuer le besoin interne de main-d'œuvre. Ces phénomènes ont pour conséquence de diminuer le besoin en main-d'œuvre par hectare. Depuis 1990, une personne, travaillant régulièrement dans une exploitation spécialisée en grandes cultures, sait gérer 10 ha de plus passant de 35 à 44 ha/personne en 2020.

Les caractéristiques de la main-d'œuvre sont analysées uniquement pour les exploitations déclarées en « personnes physiques », soit 76 % des exploitations. En 2020<sup>[1]</sup>, comme pour l'ensemble des

OTE, la main-d'œuvre de l'exploitation spécialisée en grandes cultures est issue essentiellement du cercle familial. Les exploitants eux-mêmes, en constituent la part la plus importante, et travaillent majoritairement à temps partiel (59 %). Cette proportion est largement supérieure à celle observée pour l'ensemble de la Wallonie. Le chef d'exploitation de l'exploitation spécialisée en grandes cultures a, en moyenne, 56 ans.

[1] Les données relatives à la main-d'œuvre ne sont disponibles que lors des enquêtes de structure, c'est-à-dire les années 0 - 3 ou 6.

## Main-d'œuvre et statut des exploitations en 2020

	2020	Moyenne par exploitation
<b>Main-d'oeuvre (personnes)</b>		
<b>Exploitations spécialisées en grandes cultures</b>	<b>6 647</b>	<b>1.85</b>
Main-d'œuvre régulière	5 283	1.54
Main-d'œuvre saisonnière	1 053	0.31
<b>Exploitations wallonnes*</b>	<b>26 463</b>	<b>2.08</b>
Main-d'œuvre régulière	21 947	1.72
Main-d'œuvre saisonnière	4 516	0.35
<b>Chefs d'exploitation</b>		
<b>Exploitations spécialisées en grandes cultures</b>		
Chefs d'exploitation (personnes)	2 580	-
Âge moyen (an)	-	56.1
<b>Exploitations wallonnes*</b>		
Chefs d'exploitation (personnes)	11 082	-
Âge moyen (an)	-	54.7

\*professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## L'exploitation spécialisée en grandes cultures possède très peu de bovins

L'exploitation-type, spécialisée en grandes cultures, dispose de très peu de bovins, 6 têtes en moyenne mais la situation est très diversifiée selon les situations : 88 % des exploitations n'ont aucun bovin, le reste détient +/- 49 bovins.

## Cheptel bovin en 2021

	2021	Moyenne par détenteur
<b>Détenteurs de bovins (exploitations)</b>		
Exploitations spécialisées en grandes cultures détenant des bovins	404	-
Exploitations wallonnes* détenant des bovins	6 893	-
<b>Cheptel bovin (têtes)</b>		
Cheptel bovins dans les exploitations spécialisées en grandes cultures	19 733	48.84
Cheptel bovins dans les exploitations wallonnes*	1 045 149	151.62

\*professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## En savoir plus ?

### Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Produits et charges de l'exploitation spécialisée en grandes cultures

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde la rentabilité de l'exploitation spécialisée en grandes cultures, en Wallonie, en détaillant la structure des produits et des charges, sur base des données provenant du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA].**

**En 2021, les produits par unité de superficie agricole utilisée [SAU] augmentent de manière plus importante que les charges. De ce fait, le ratio entre les produits et les charges totales devient supérieur à 1, ce qui signifie que l'exploitation spécialisée en grandes cultures a, en moyenne, des produits en suffisance pour couvrir l'ensemble des charges réelles et calculées.**

## **Plus de 70 % des produits de l'exploitation spécialisée en grandes cultures proviennent des cultures commerciales**

Les produits d'une exploitation contiennent la valorisation des productions et des services agricoles, les recettes des autres activités lucratives, les régularisations et également les aides. La valorisation des productions englobe les ventes mais également la valorisation des stocks (cultures ou animaux) et de l'intra-consommation.

Pour l'année 2021, la somme des produits de l'exploitation spécialisée en grandes cultures atteint une valeur de 2 845 €/ha de SAU, aides comprises. Les produits des cultures commerciales représentent 72 % du total. Les produits des herbivores et cultures fourragères représentent seulement 6 %. Le solde provient des autres activités lucratives, des granivores et bien évidemment des aides.

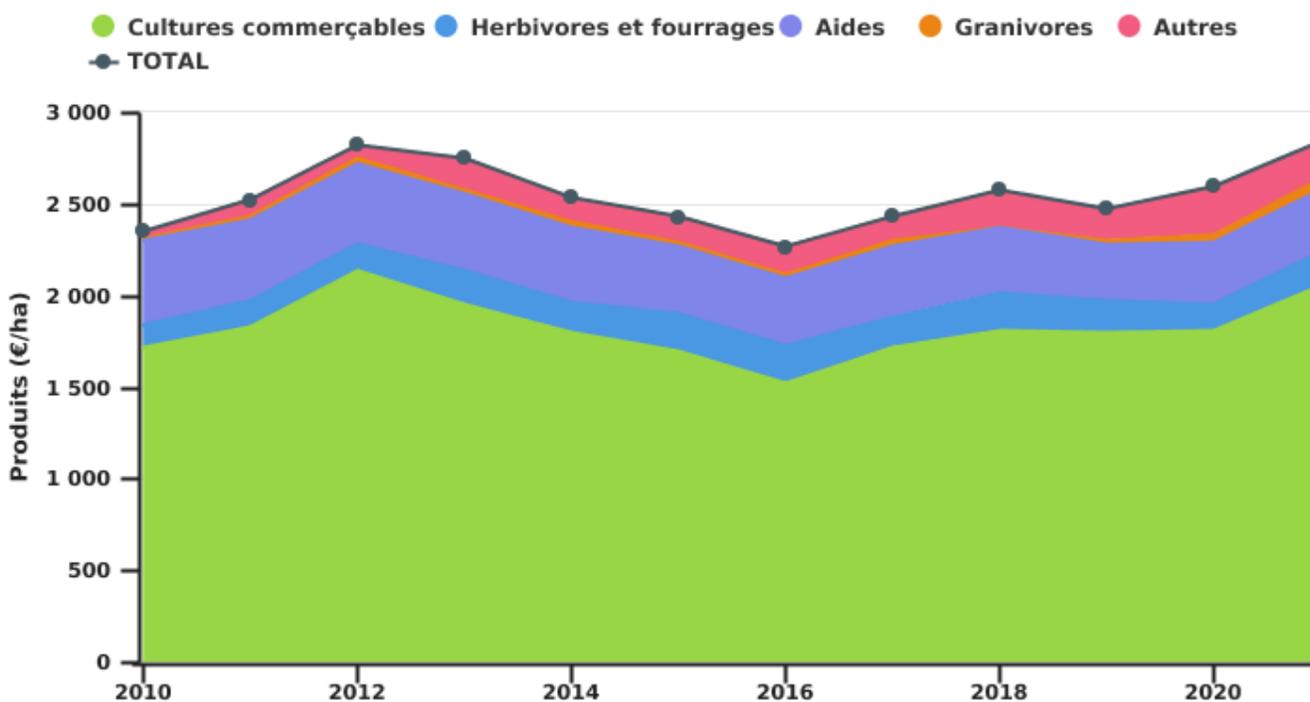
Durant la dernière décennie, l'ensemble des produits a enregistré une hausse pour atteindre 2 825 €/ha de SAU en 2012 ; ensuite une baisse, durant quatre années consécutives ; jusqu'à 2 267 €/ha de SAU en 2016, année marquée par de très mauvais rendements et prix pour les céréales et les betteraves sucrières. La situation se redresse ensuite progressivement, avec une légère chute en 2019 pour finalement atteindre, en 2021, le niveau le plus élevé de produits depuis 2010.

Parmi ces produits, les aides présentent une tendance générale à la baisse, entre autres liée à la discipline financière et à la convergence externe (entre Etats membres) impliquant une enveloppe qui se réduit un peu chaque année. Au début de la programmation 2007-2013, pour les exploitations

spécialisées en grandes cultures du réseau comptable de la DAEA, le montant était de l'ordre de 460 €/ha de SAU. En 2021, le montant moyen reçu, comprenant les montants des primes du premier et du deuxième pilier, est de l'ordre de 344 €/ha de SAU.

Parallèlement, les « autres produits » provenant, par exemple, des autres activités lucratives telles que la prestation de service pour tiers et l'agritourisme se développent. Dans cette catégorie de produits, sont comprises également, en tant que régularisation des exercices précédents, les indemnités « calamités agricoles », pour les sécheresses 2018 et 2020, et perçues en 2021.

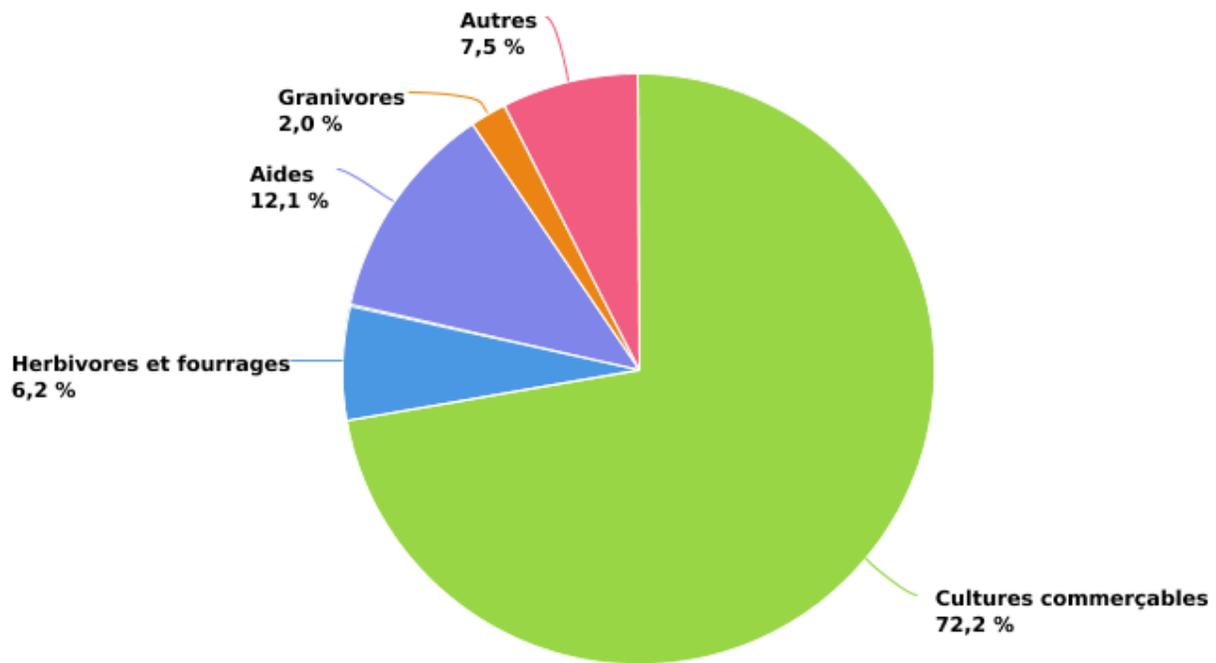
## Evolution des produits de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

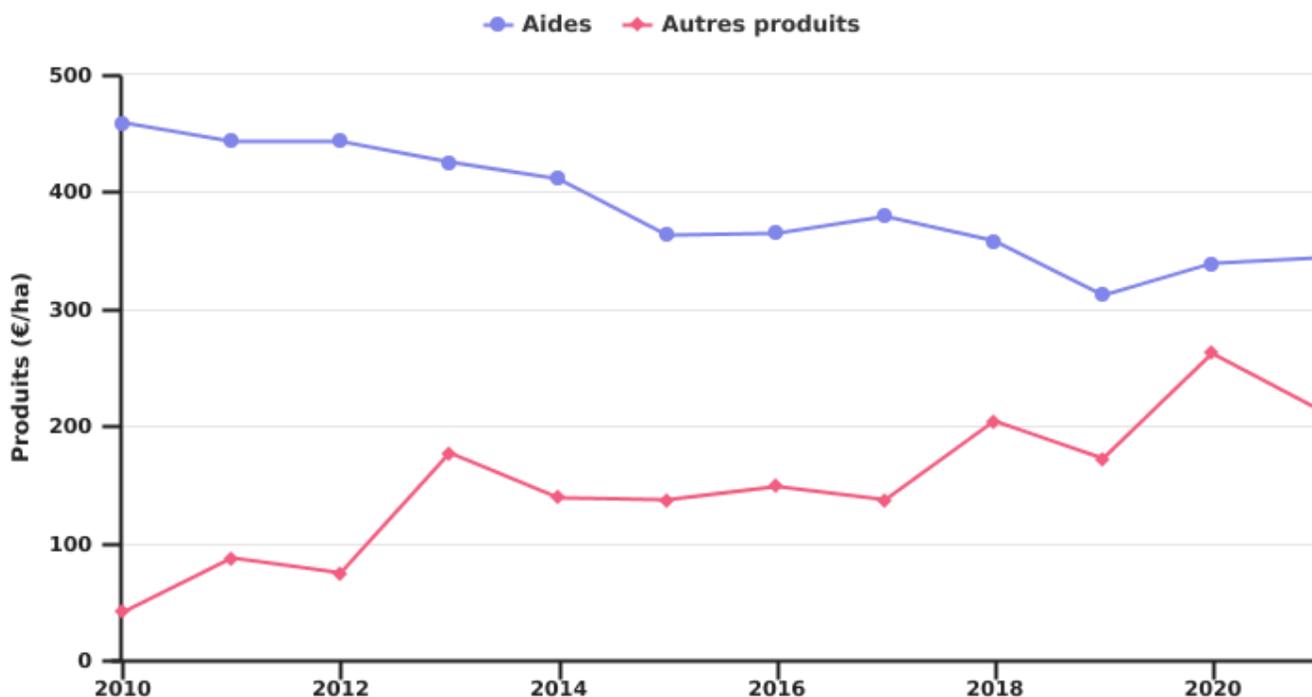
## Structure des produits de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des aides et des autres produits de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

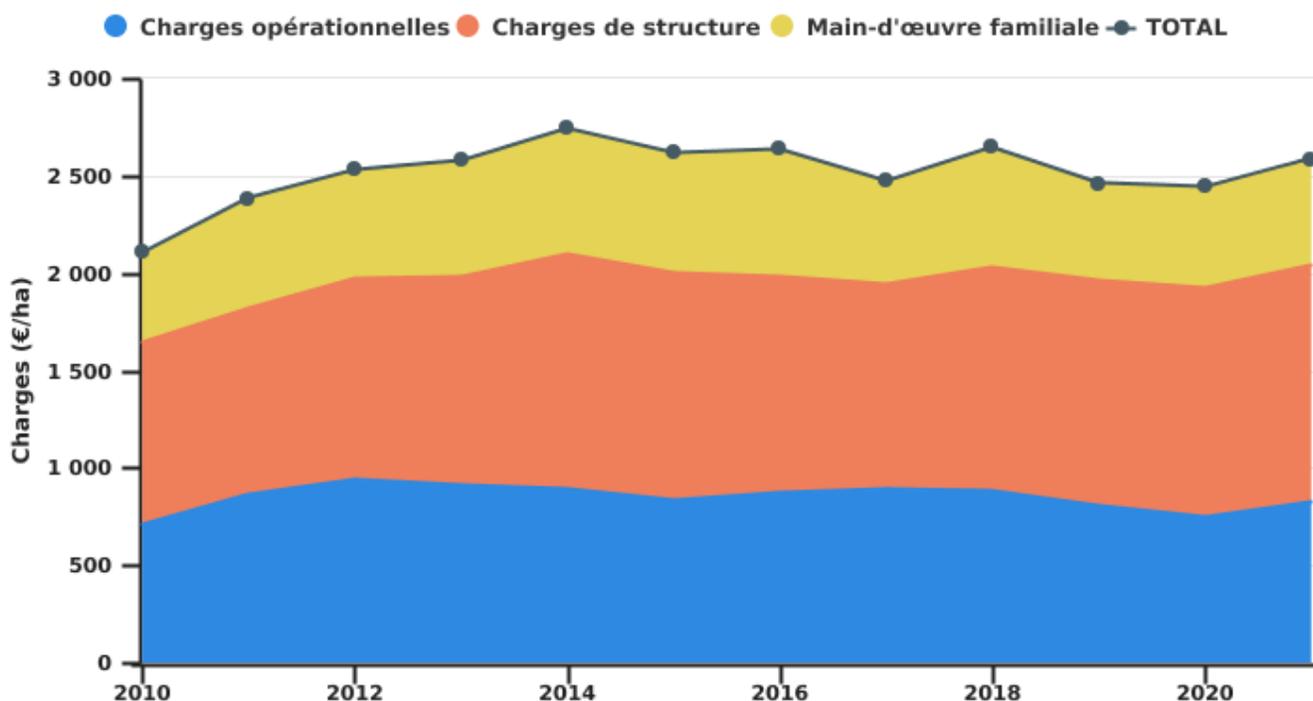
### Les charges totales de l'exploitation spécialisée en grandes cultures sont inférieures à ses produits

Au sein des charges d'une exploitation, on peut distinguer les charges opérationnelles affectées directement liées à une activité (semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments, frais de cheptel) et les charges de structure intégrant les dépenses réelles (fermages, assurances, frais d'entretien, frais généraux, main-d'œuvre salariée, ...) et calculées (amortissements comptables, intérêts sur l'actif). On distingue des deux précédentes la rémunération (calculée) de la main-d'œuvre non salariée (familiale).

En 2021, le total des charges de l'exploitation spécialisée en grandes cultures s'élève à 2 588 €/ha de SAU. Les parts des charges opérationnelles affectées et de structure sont respectivement de 32 et 47 %. Le reste, soit 21 %, concerne la rémunération du travail familial (non salarié).

Le total de ces charges montre une évolution globale à la hausse jusqu'en 2014 avant de présenter une légère tendance baissière, due essentiellement à une réduction des charges opérationnelles affectées. Les charges de structure enregistrent la hausse la plus marquée, passant de quelques 950 €/ha de SAU au début de la décennie à plus de 1 200 €/ha de SAU en 2021.

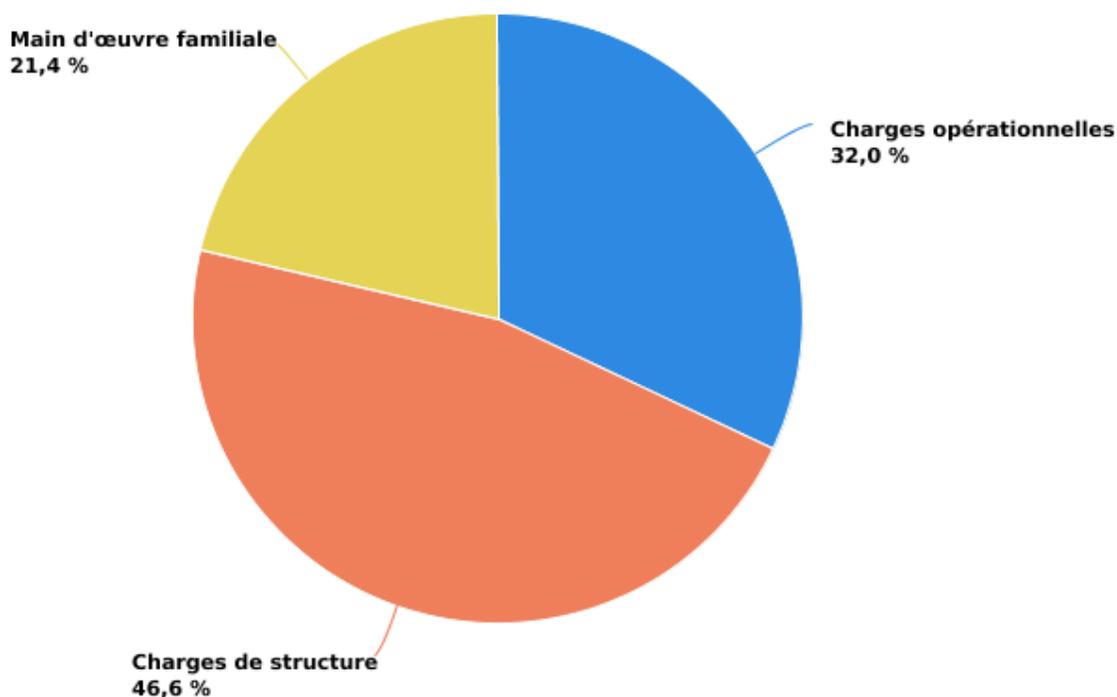
## Evolution des charges de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Structure des charges de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

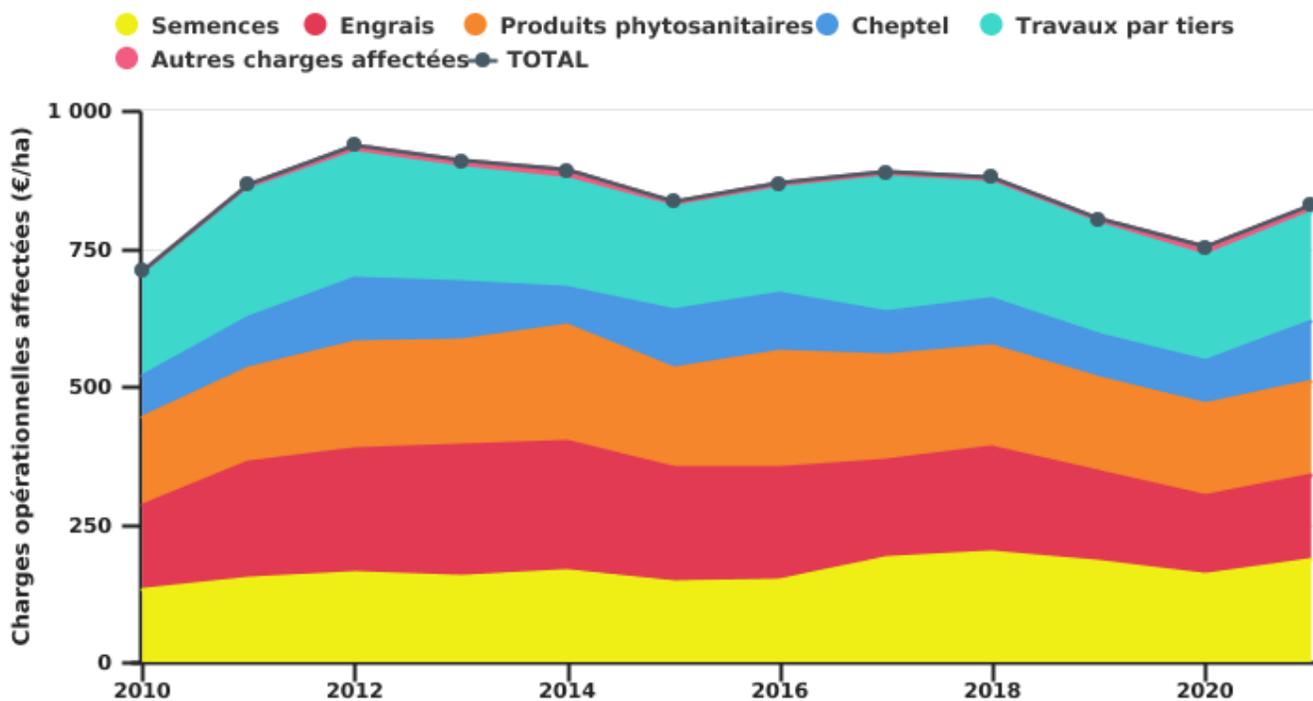
### - Les charges opérationnelles affectées atteignent leur niveau le plus bas depuis 10 ans

En 2021, les charges opérationnelles affectées de l'exploitation spécialisée en grandes cultures, s'élèvent à 829 €/ha de SAU, alors que la moyenne des dix années précédentes est de l'ordre de 860 €/ha de SAU. Par rapport à 2020, on constate une légère hausse après deux années de baisse consécutives. Les charges liées aux semences, aux engrais, aux produits phytosanitaires ont un poids relativement similaire au niveau de ces charges.

L'exploitation spécialisée en grandes cultures fait régulièrement appel à des tiers pour les travaux agricoles, et ce poste, avec une valeur de plus de 195 €/ha est le plus important parmi les charges opérationnelles. Cela répond à un problème de rentabilité de certains matériels à l'échelle d'une exploitation mais également à un besoin de main-d'œuvre extérieure pour la réalisation de certains travaux.

Les frais de cheptel sont peu élevés étant donné la faible importance de l'activité d'élevage de ce type d'exploitation.

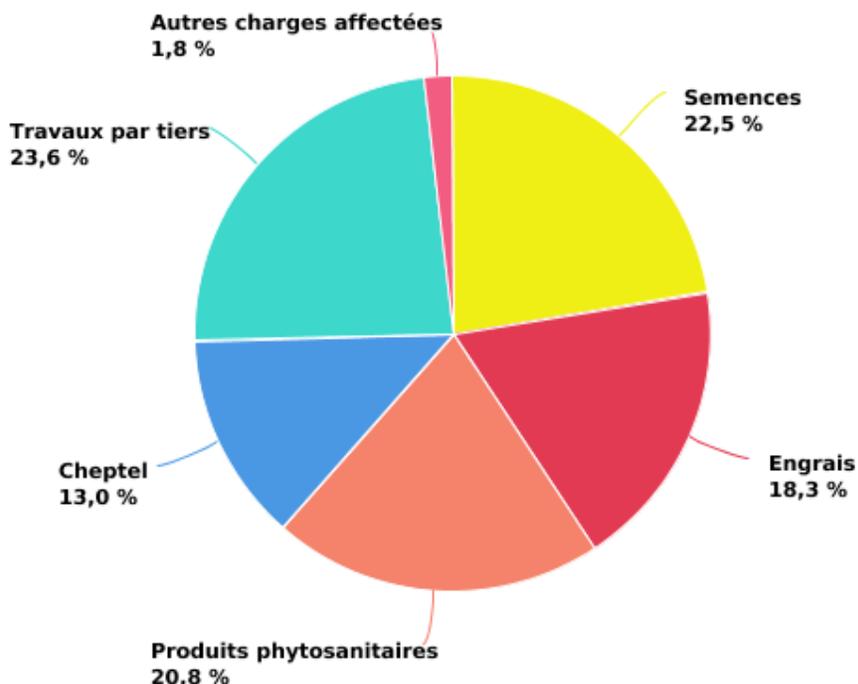
## Evolution des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Structure des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

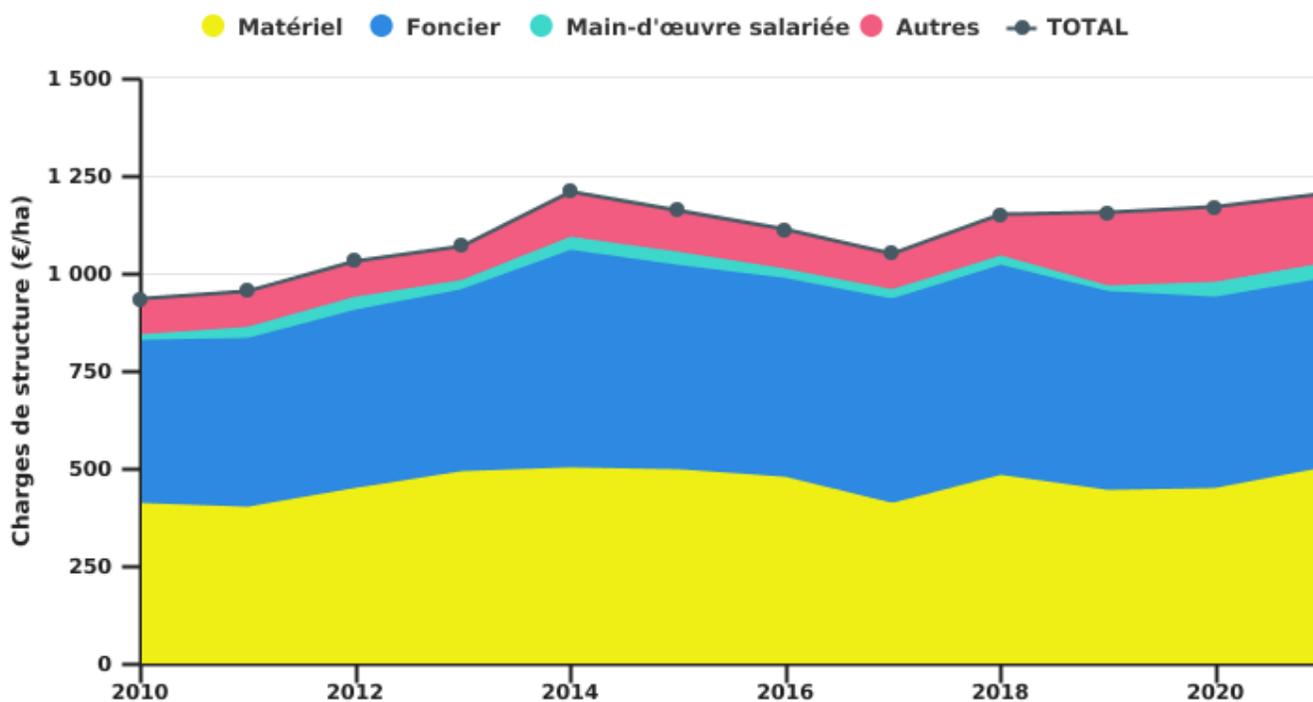
### - Parmi les charges de structure, les charges foncières et les charges de matériel font jeu égal

Les charges de matériel représentent 497 €/ha de SAU, soit 41 % des charges de structure pour 2021. La hausse est de l'ordre de 50 €/ha de SAU par rapport à 2020. Avec une valeur de 487 €/ha de SAU en 2021, les charges liées au foncier (amortissements, intérêts, entretien, location et assurances des biens fonciers) représentent 40 % des charges de structure de l'exploitation spécialisée en grandes cultures. De 420 €/ha de SAU en 2010, elles vont augmenter et dépasser les 550 €/ha de SAU en 2014, avant de redescendre au niveau actuel. Les autres types de charges qui intègrent essentiellement les frais généraux, les énergies non affectées, les intérêts sur le capital circulant et les salariés, augmentent progressivement chaque année.

Les exploitants réalisent une part des travaux avec leur propre matériel et en confient une part à des tiers. Selon les choix de gestion de l'agriculteur et de disponibilité de la main-d'œuvre, cette répartition évolue. Les charges de matériel de l'exploitation doivent donc être mises en relation avec le recours à des tiers pour les travaux agricoles dont on observe une légère hausse. La somme de ces deux types de charges donne une valeur moyenne de l'ordre de 674 €/ha de SAU au cours des dix années

précédentes. Les variations annuelles sont notamment liées à la fluctuation du prix de l'énergie qui impacte directement les dépenses en combustibles de l'exploitation, et influence les tarifs de leurs prestataires de service, notamment les entrepreneurs de travaux agricoles. Pour le matériel de l'exploitation, la charge en carburant, après un minimum de 42,2 €/ha de SAU en 2020, remonte à presque 60 €/ha de SAU.

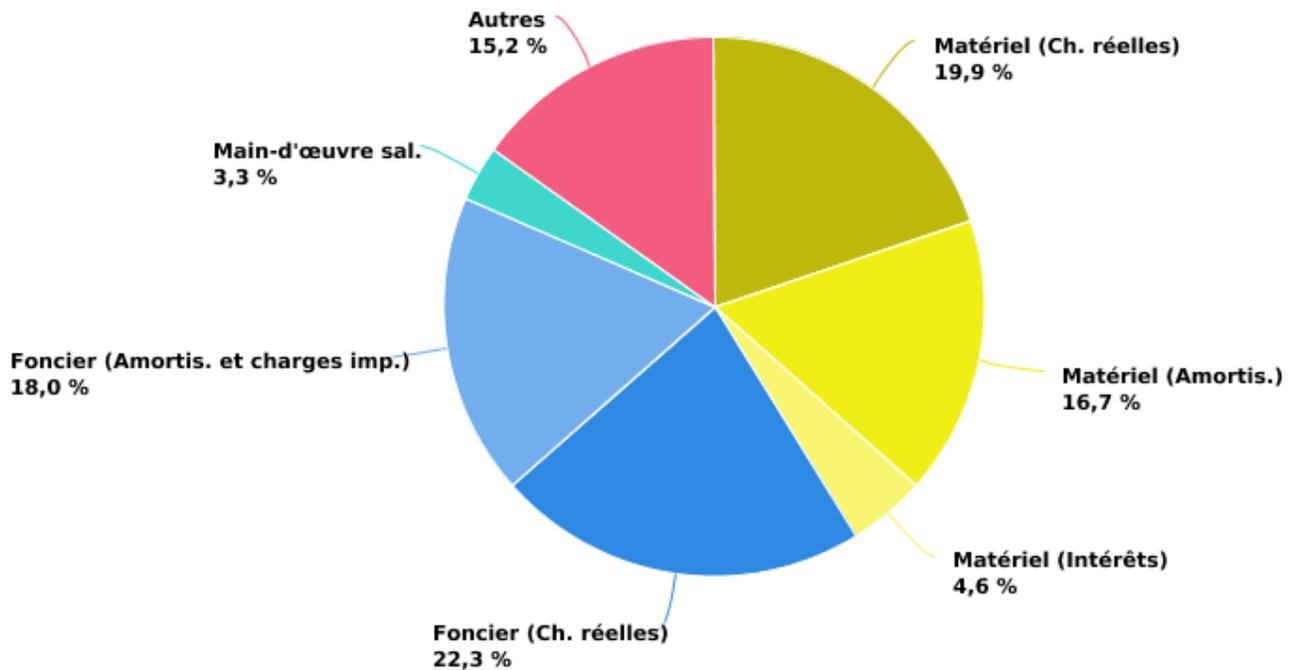
## Evolution des charges de structure de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

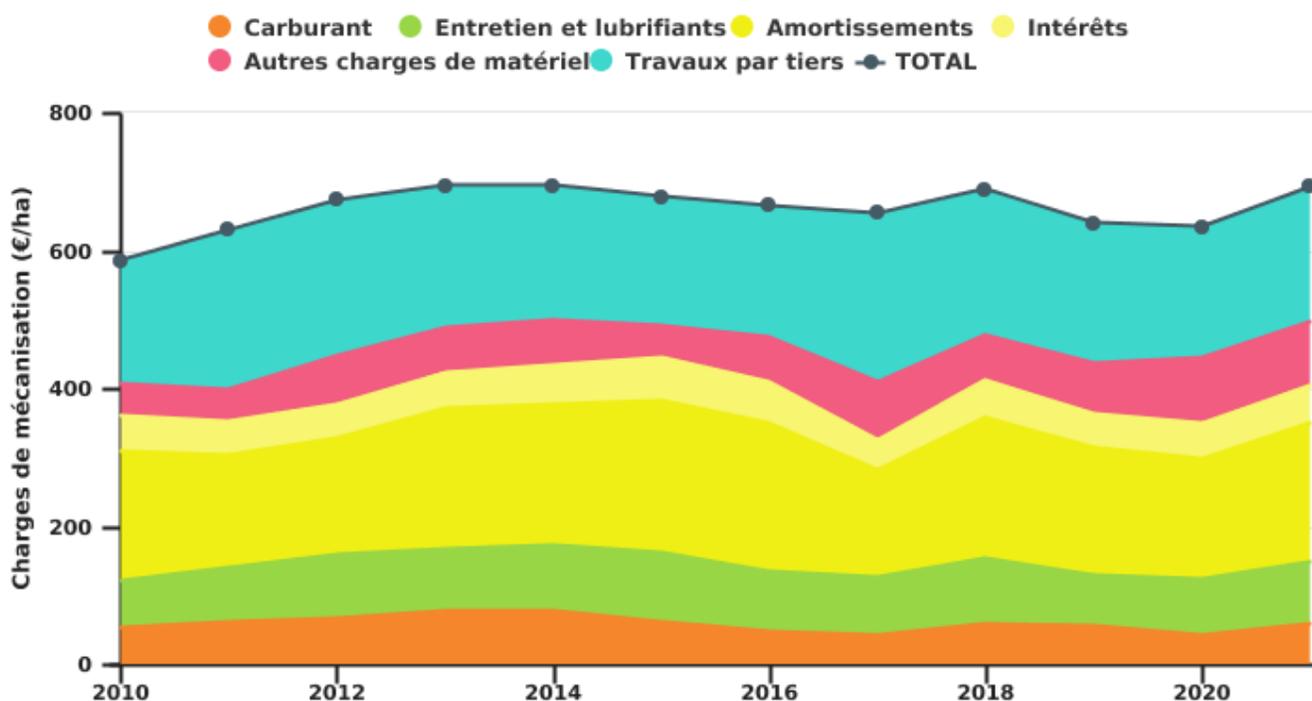
## Composition des charges de structure de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des charges de mécanisation et des travaux par tiers de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



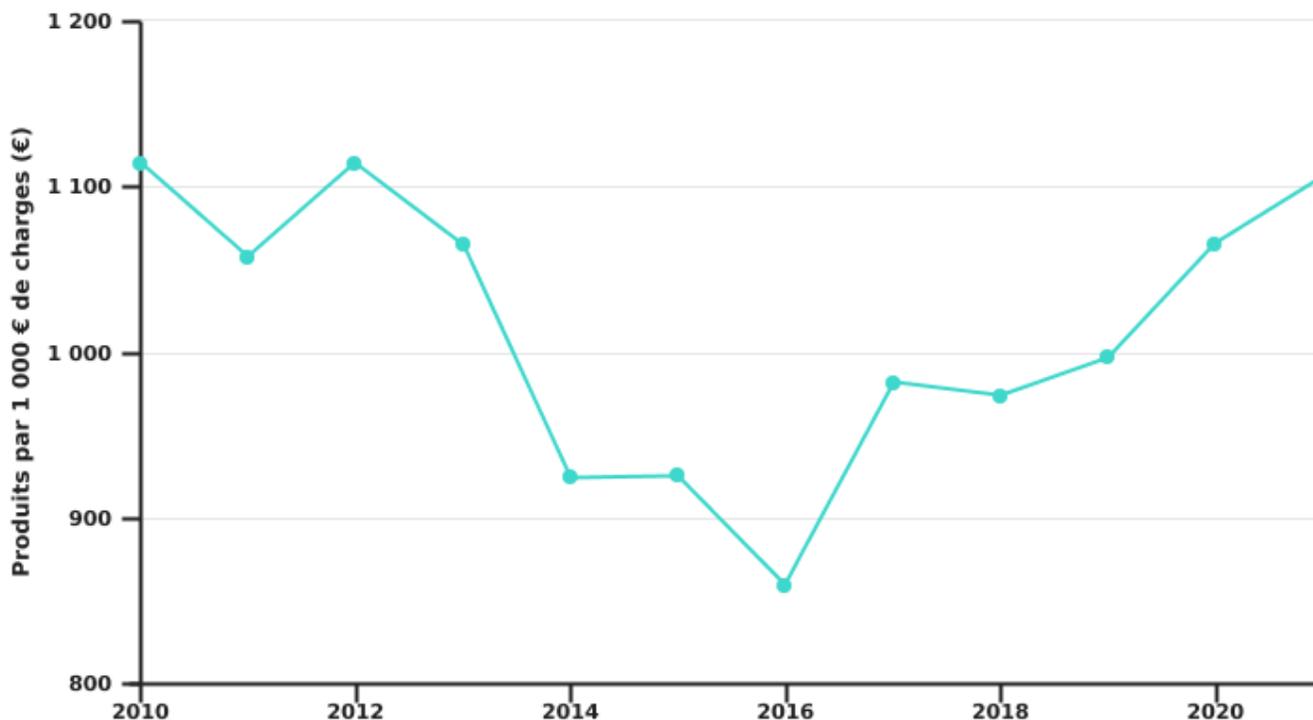
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le volume des produits est suffisant pour couvrir l'ensemble des charges de l'exploitation spécialisée en grandes cultures

Pour comparer le total des produits et des charges de l'exploitation, on peut analyser la valeur des produits par 1 000 € de charges. Si la valeur obtenue est inférieure à 1 000 €, cela signifie que les produits de l'exploitation sont insuffisants pour rémunérer l'ensemble des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre familiale et de l'ensemble du capital (en considérant un fermage sur la totalité de la SAU et un intérêt sur le capital). En 2021, l'exploitation spécialisée en grandes cultures a engendré 1 098 € de produits pour 1 000 € de charges. C'est mieux que la moyenne des dix années précédentes qui indique 991 € de produits par 1 000 € de charges. En d'autres mots, l'exploitation spécialisée en grandes cultures est, en moyenne en 2021, juste en mesure de couvrir l'ensemble de ses charges. Si la situation s'est dégradée de 2014 à 2016, les années 2020 et 2021 retrouvent une valeur plus proche de celles observées début 2010.

## Evolution des produits par 1 000 € de charges de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

# Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation spécialisée en grandes cultures

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde la rentabilité de l'exploitation spécialisée en grandes cultures. Faisant suite à la présentation des [produits et des charges](#) de cette exploitation, sont analysées, en procédant par étape, les évolutions de la marge brute, de l'excédent brut et des revenus. Ces analyses utilisent les données provenant du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA].**

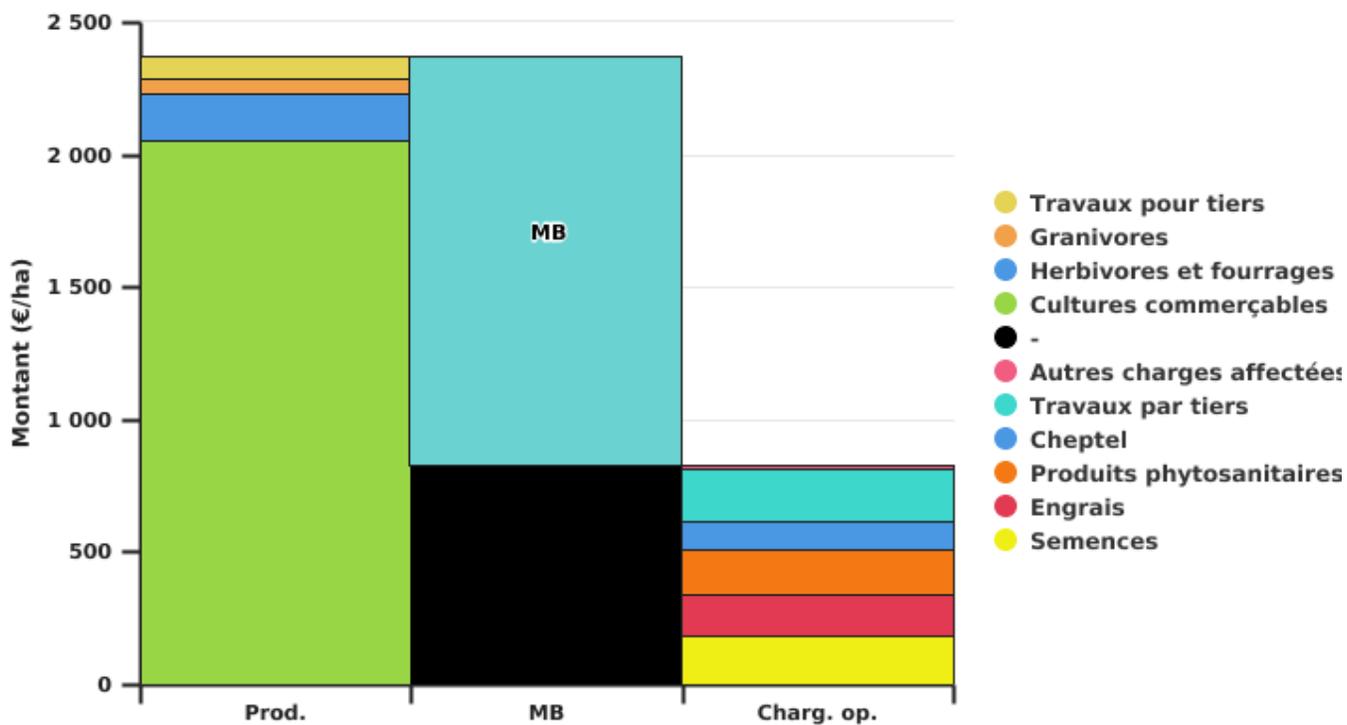
**Au départ d'une marge brute de l'ordre de 1 540 €/ha de superficie agricole utilisée [SAU], l'exploitation spécialisée en grandes cultures obtient un excédent brut proche de 1 320 €/ha de SAU et un revenu agricole de presque 965 €/ha de SAU. Ces valeurs poursuivent la hausse observée en 2020. Les résultats obtenus en 2021 égalent ou dépassent les valeurs des bonnes années 2012 et 2013.**

## **En 2021, la marge brute de l'exploitation spécialisée en grandes cultures poursuit la hausse démarrée en 2017**

La marge brute traduit l'efficacité avec laquelle l'exploitation génère des produits au moyen de ses charges opérationnelles affectées. En 2021, elle est de 1 543 €/ha de SAU (1 739 €/ha avec les travaux par tiers non compris dans les charges).

La marge brute pour les exploitations spécialisées en grandes cultures enregistre une hausse marquée par rapport à la moyenne des dix années précédentes, qui s'établit aux alentours de 1 210 €/ha de SAU. Elle résulte d'une augmentation des produits nettement plus importante que celle des charges opérationnelles affectées. L'année 2016 reste l'année la plus mauvaise de la décennie. Les produits, ayant chuté de manière plus importante que les charges, amenant ainsi la marge brute à 952 €/ha de SAU, ce qui constitue le minimum de cette période. A l'inverse, en 2012, la marge brute avait atteint 1 414 €/ha de SAU, grâce à des produits élevés.

## Calcul de la marge brute en 2021



Prod. = Produits

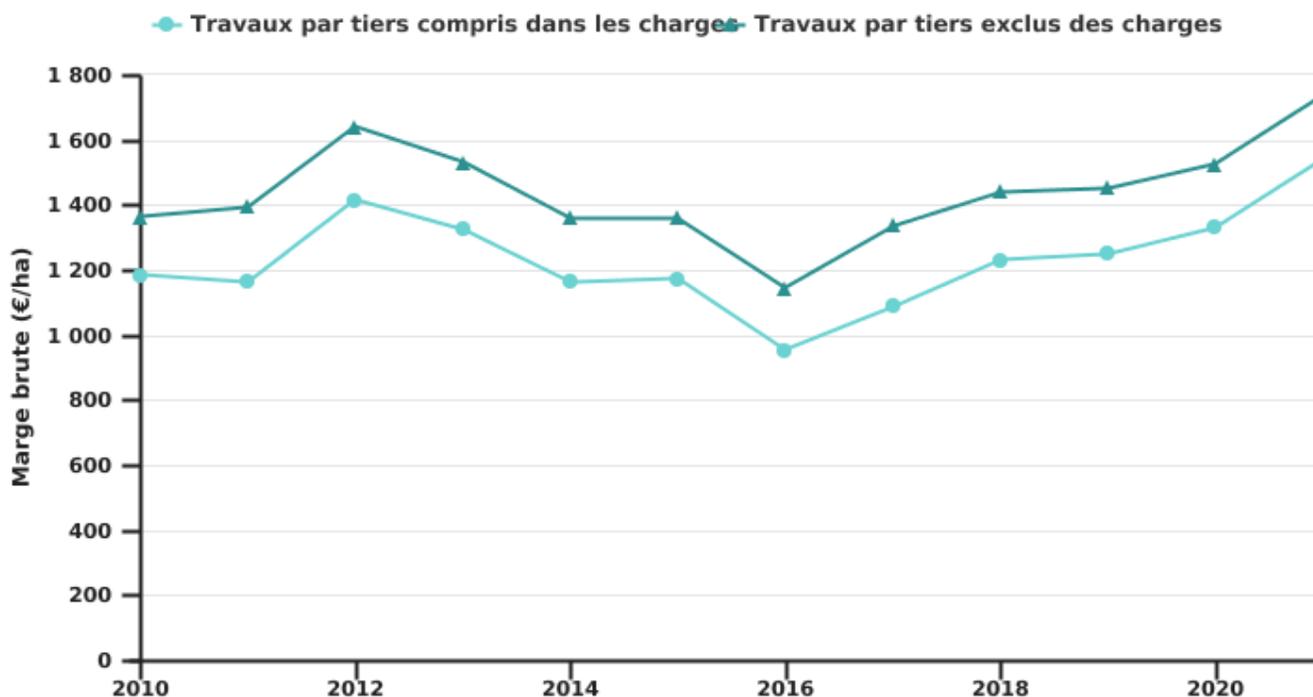
MB = Marge brute

Charg. op. = Charges opérationnelles

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de la marge brute de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

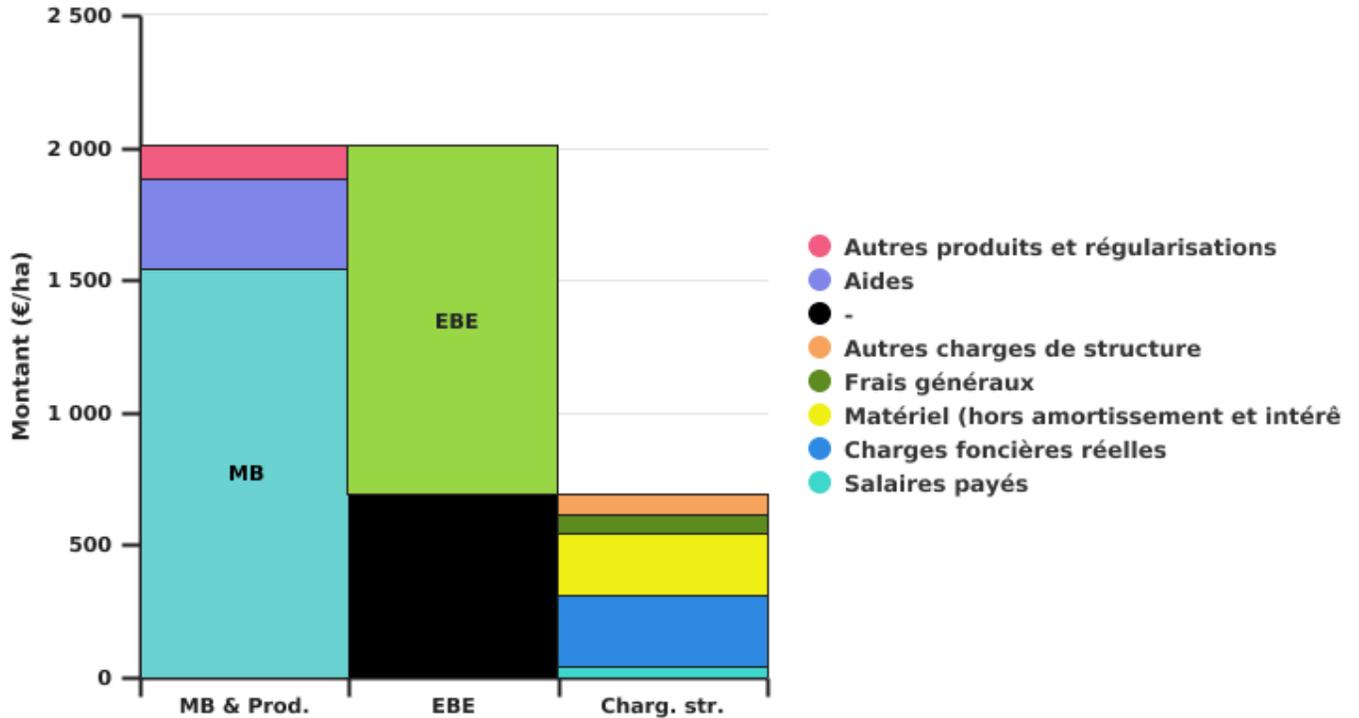
### L'évolution de l'excédent brut d'exploitation [EBE] est très similaire à celle de la marge brute

L'excédent brut de l'exploitation spécialisée en grandes cultures atteint en 2021 une valeur de 1 320 € /ha de SAU. L'excédent brut d'exploitation est le résultat de la soustraction des charges réelles de l'exploitation (hors amortissements et intérêts) au total des produits des activités (produits exceptionnels non compris) et des aides récurrentes. Il doit permettre de rémunérer la main d'œuvre familiale et de financer les investissements.

A la différence de la marge brute, l'excédent brut d'exploitation prend en considération les aides ainsi que les charges fixes réelles. Etant donné que les éléments cités évoluent somme toute peu dans le temps, on observe un parallélisme dans l'évolution de ces deux indicateurs de rentabilité.

La moyenne des dix années précédentes de l'excédent brut de l'exploitation spécialisée en grandes cultures atteint une valeur de 1 065 €/ha de SAU.

## Calcul de l'excédent brut d'exploitation en 2021



MB = Marge brute

EBE = Excédent brut d'exploitation

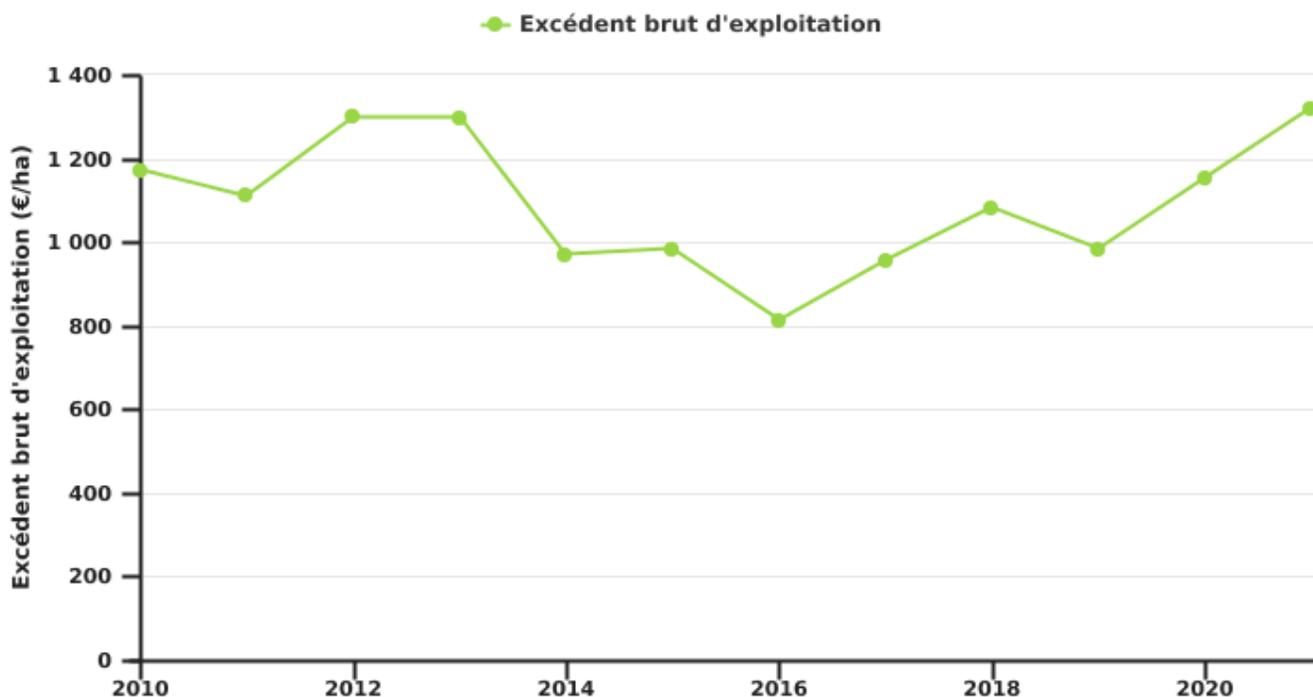
MB & Prod. = Marge brute et autres produits

Charg. str. = Charges réelles de structure

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution de l'excédent brut de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Pour la seconde année successive, les revenus exprimés par unité de surface augmentent sensiblement

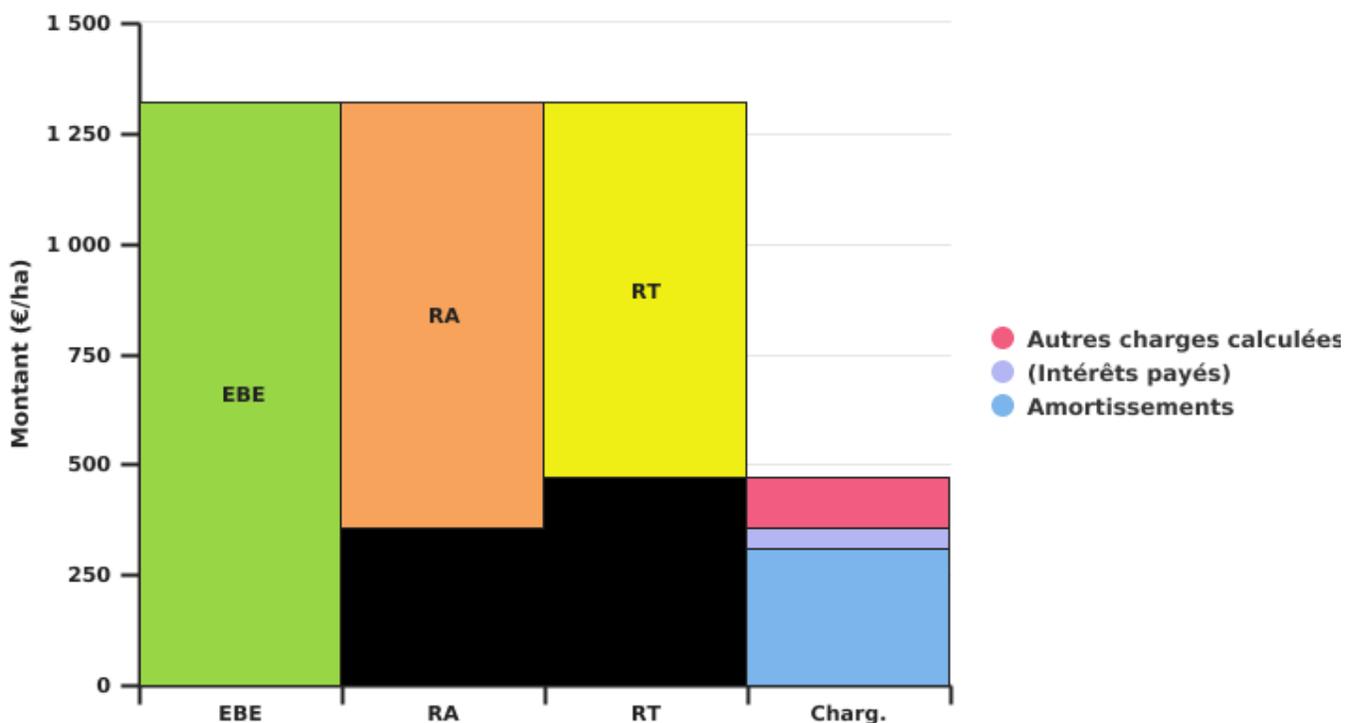
Le **revenu du travail et capital familial**, ou revenu agricole, est la différence entre d'une part, la valorisation de l'ensemble des productions de l'exploitation et des autres produits (hormis les produits de nature exceptionnelle : ventes d'avoins, ...) et, d'autre part, l'ensemble des charges réelles (sauf les charges exceptionnelles). Ce montant sert à rémunérer le travail des non-salariés, c'est-à-dire les exploitants eux-mêmes, et le capital investi dans l'exploitation.

Quant au **revenu du travail**, il est le résultat économique de l'exploitation, après avoir couvert l'ensemble des charges réelles (hors main d'œuvre) et les charges calculées sur les capitaux en propriété engagés par l'exploitant dans l'entreprise (fermages nets sur terres en propriété et intérêts sur capital d'exploitation propre). Dans ce revenu, on suppose que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations. Aucune distinction n'est faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le fait d'être ou non propriétaire et ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Le revenu agricole est plus pertinent lorsque l'on parle de la gestion individuelle de l'exploitation tandis que le revenu du travail permet de

placer les exploitations dans un référentiel commun de comparaison. Le revenu du travail facilite la comparaison entre exploitations (locataires ou propriétaires) et au fil du temps (pas d'impact des intérêts fluctuants).

En 2021, le revenu agricole monte à une valeur de 964 €/ha de SAU, tandis que le revenu du travail s'établit à 849 €/ha de SAU. Tant pour le revenu agricole que pour le revenu du travail, l'amélioration observée en 2020 se poursuit en 2021 et les résultats retrouvent, voire dépassent, les niveaux atteints en 2012 et 2013.

## Calcul des revenus en 2021



EBE = Excédent brut d'exploitation

RA = Revenu agricole

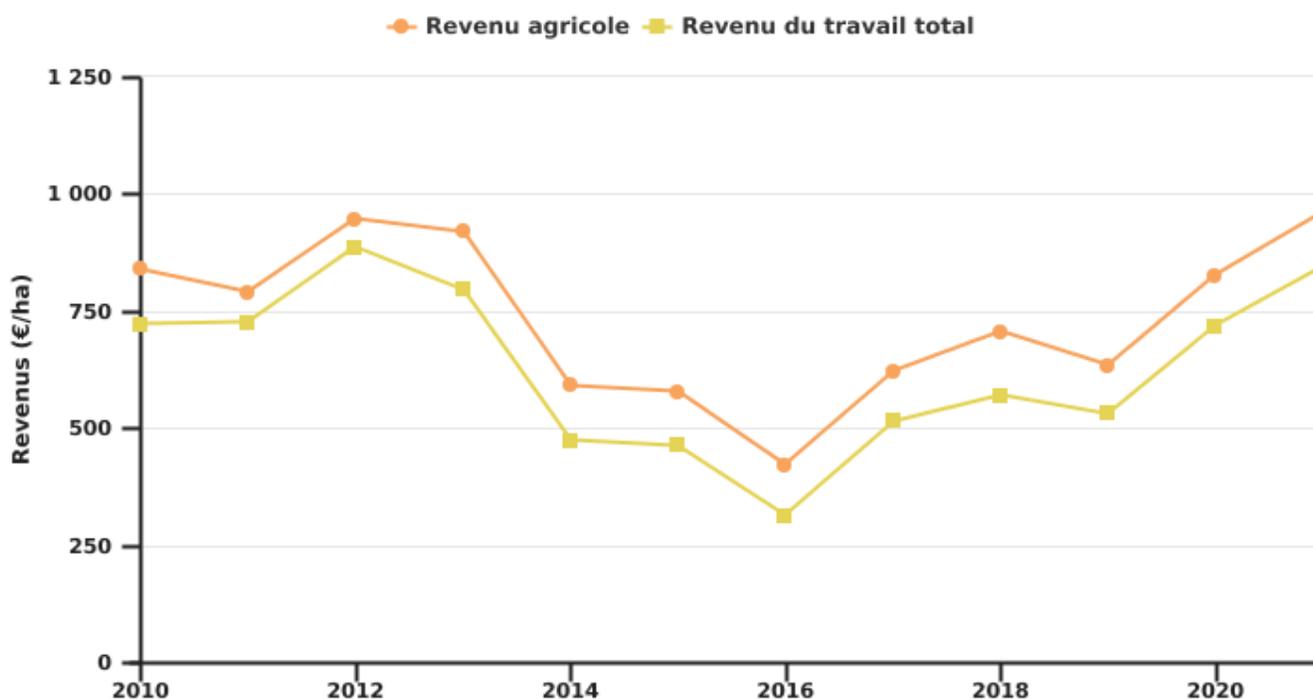
RT = Revenu du travail

Charg. = Charges calculées

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des revenus de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Les revenus exprimés par unité de travail montrent une tendance similaire à ceux exprimés par unité de surface

Si l'on se penche sur la gestion individuelle de l'exploitation, plus particulièrement sur la main d'œuvre familiale, le revenu agricole est alors un indicateur pertinent. Sa valeur doit, en principe permettre de rémunérer une unité de main d'œuvre familiale [UTF] et le capital qu'elle apporte dans l'exploitation.

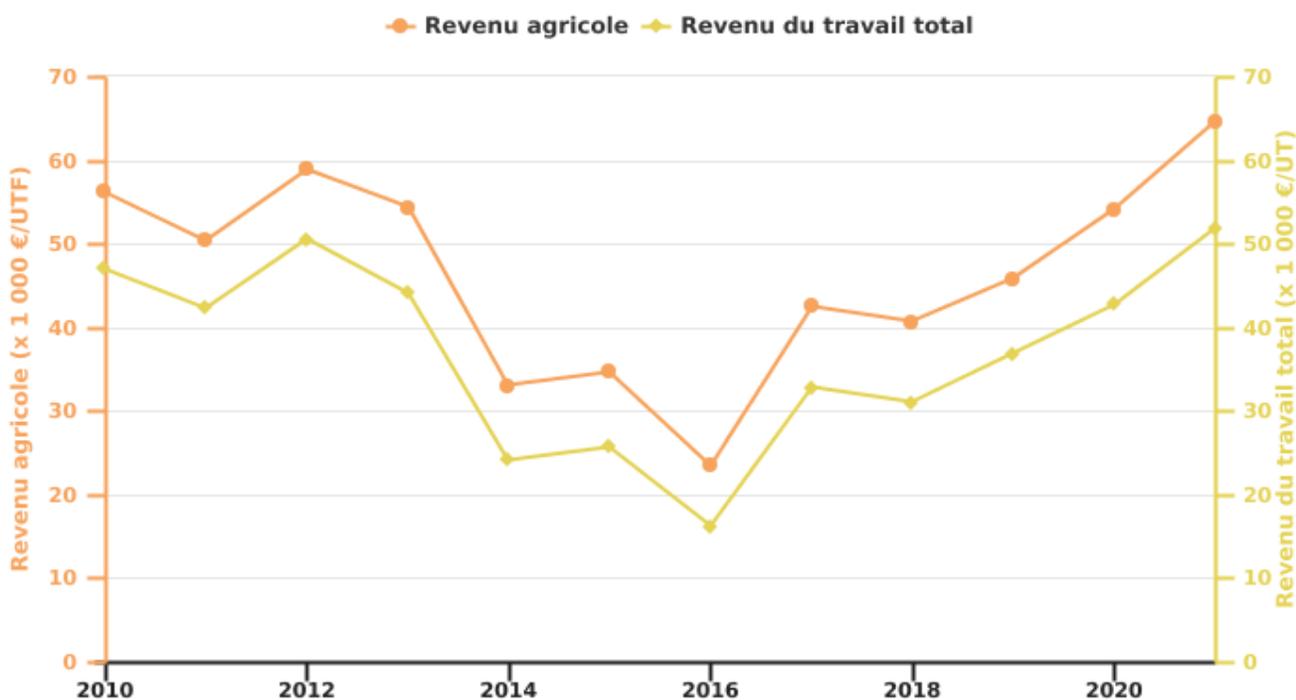
Il atteint en 2021, pour l'exploitation spécialisée en grandes cultures, une valeur de 64 620 €/UTF, soit nettement plus que les 45 160 €/UTF obtenus en moyenne par l'exploitation wallonne. Au cours des dix dernières années, le revenu agricole par unité de travail familial a toujours été supérieur à celui obtenu en moyenne par l'exploitation wallonne.

D'autre part, il est également intéressant de déterminer le revenu du travail par unité de travail total [UT]. Cette valeur indique la capacité de l'exploitation à rémunérer la main d'œuvre salariée et non salariée et intègre l'évolution de la performance du travail de la main d'œuvre. Ce revenu correspond

à une rémunération brute, les charges sociales doivent encore y être prélevées. Il permet de comparer et de suivre l'évolution de la capacité des exploitations à rémunérer la main d'œuvre en les plaçant dans des situations comparables (propriétaire ou non et taux d'intérêts fixe).

En 2021, ce revenu du travail atteint, en moyenne, 51 844 €/UT pour l'exploitation spécialisée en grandes cultures. Au cours de la décennie, il a varié entre 16 200 €/UT en 2016 et pratiquement 50 500 €/UT en 2012. Tout comme pour le revenu agricole, le revenu du travail par unité de travail de l'exploitation spécialisée en grandes cultures est supérieur à celui de l'exploitation wallonne.

## Evolution des revenus de l'exploitation wallonne spécialisée en grandes cultures par UT (familiale ou totale)



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

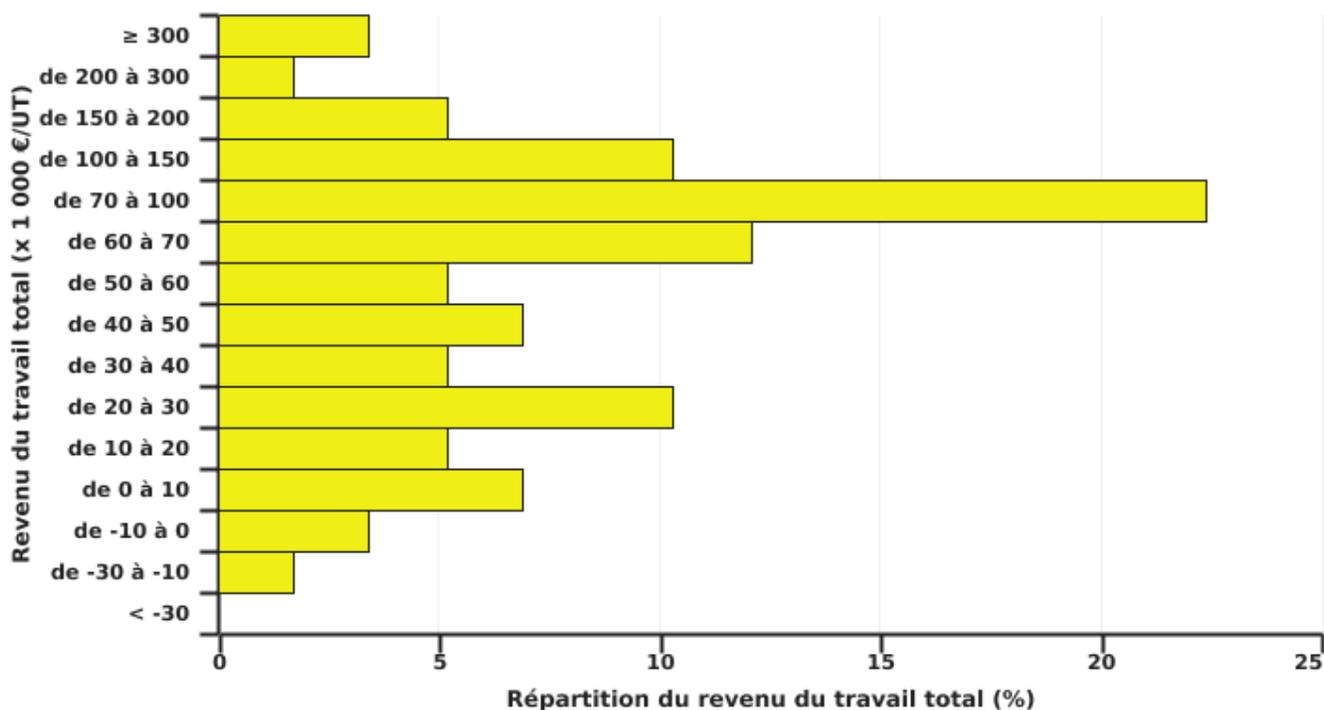
© SPW - 2022

### - La grande disparité des revenus entre exploitation est bien supérieure aux variations interannuelles

Derrière ces valeurs moyennes se cache une grande disparité entre exploitation. Plus d'un cinquième des exploitations ont un revenu du travail par unité de travail total supérieur à 100 000 €/UT, tandis que 5 % d'exploitations obtiennent un revenu négatif alors que l'année 2021 est plutôt une « bonne » année. Pour ces dernières, cela traduit que l'exploitation n'est pas en mesure de fournir une

rémunération au travail et au capital investi du même niveau que celui retenu pour ces charges calculées (travail familial et intérêt sur le capital investi). La variabilité est liée à une série d'éléments dont certains sont parfois indépendants de la bonne ou mauvaise gestion de l'exploitant (localisation, santé, âge, ...).

## Répartition des exploitations spécialisée en grandes cultures selon le revenu du travail total par UT en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

# Froment d'hiver : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse la culture de froment d'hiver selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon la super-région et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture de froment d'hiver. Elle présente les différents éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire, au sein des régions agricoles et de la zone orientée « grandes cultures ».**

**Le froment d'hiver est la principale céréale cultivée en Wallonie et est présent dans la moitié des exploitations wallonnes, majoritairement celles spécialisées en grandes cultures. L'année 2021 confirme que plus que tout autre élément, le prix de vente du grain influence significativement la marge brute de cette culture. Elle peut être amplifiée ou réduite par les rendements, dépendants entre autres de la région agricole, mais dans une moindre mesure. Enfin, au sein d'une même région et d'une même année, l'écart de marge brute entre les cultivateurs les plus et les moins performants dépasse les 50 % de la marge brute moyenne.**

## **Le froment d'hiver reste la principale culture wallonne en 2021, principalement emblavée au sein d'exploitations spécialisées en grandes cultures**

Avec presque 125 000 ha en 2021, le froment d'hiver reste la principale culture agricole en Wallonie. Cette céréale est présente dans un peu moins de la moitié des exploitations wallonnes, sur une superficie moyenne de 20,1 ha.

## - 70 % de la superficie de froment d'hiver sont situés dans la zone « grandes cultures »

### Subdivision en « super-régions »

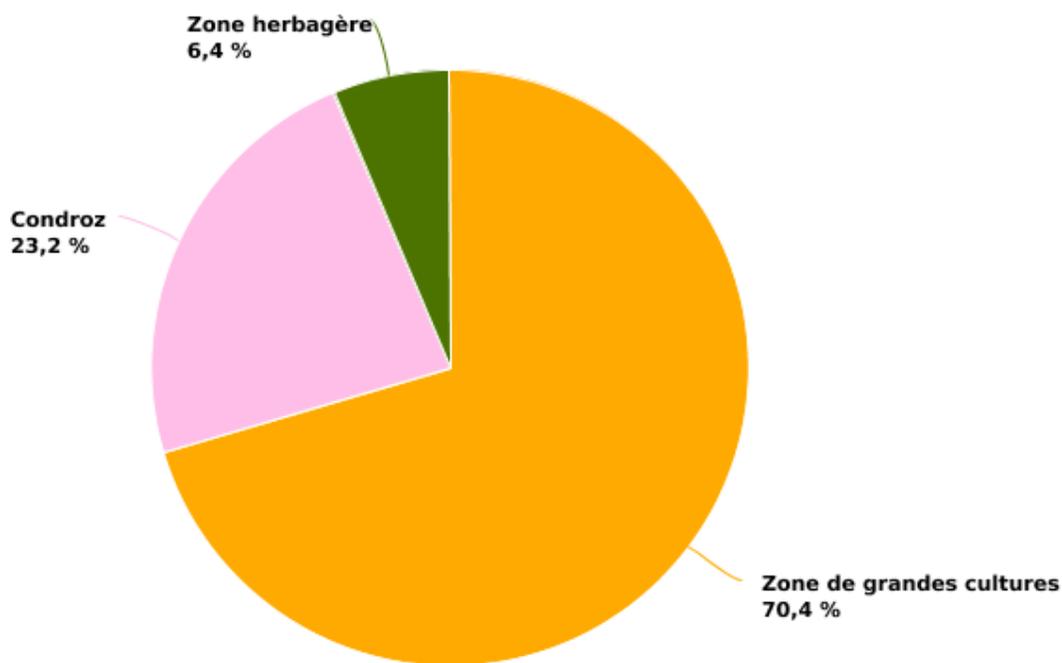
Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciales, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques culturales et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère liégeoise, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

La culture de froment d'hiver se retrouve principalement dans la zone « grandes cultures ». Cette dernière regroupe 70 % des terres qui lui sont dédiées et des cultivateurs, avec une superficie moyenne de 20,2 ha par exploitation, professionnelle ou non. En 2021, presque 80 % des exploitants de cette zone sèment du froment d'hiver.

Avec 23 % de la superficie dédiée à la culture de froment d'hiver, le Condroz arrive en seconde position et se distingue par une plus grande superficie moyenne, s'élevant à 24 ha. Cette région regroupe pratiquement un cinquième de ces cultivateurs.

La zone herbagère comprend peu d'hectares emblavés en froment d'hiver. Moins de 6,5 % de la superficie de cette culture se retrouve dans cette zone et moins d'un huitième des exploitants de cette zone en implante.

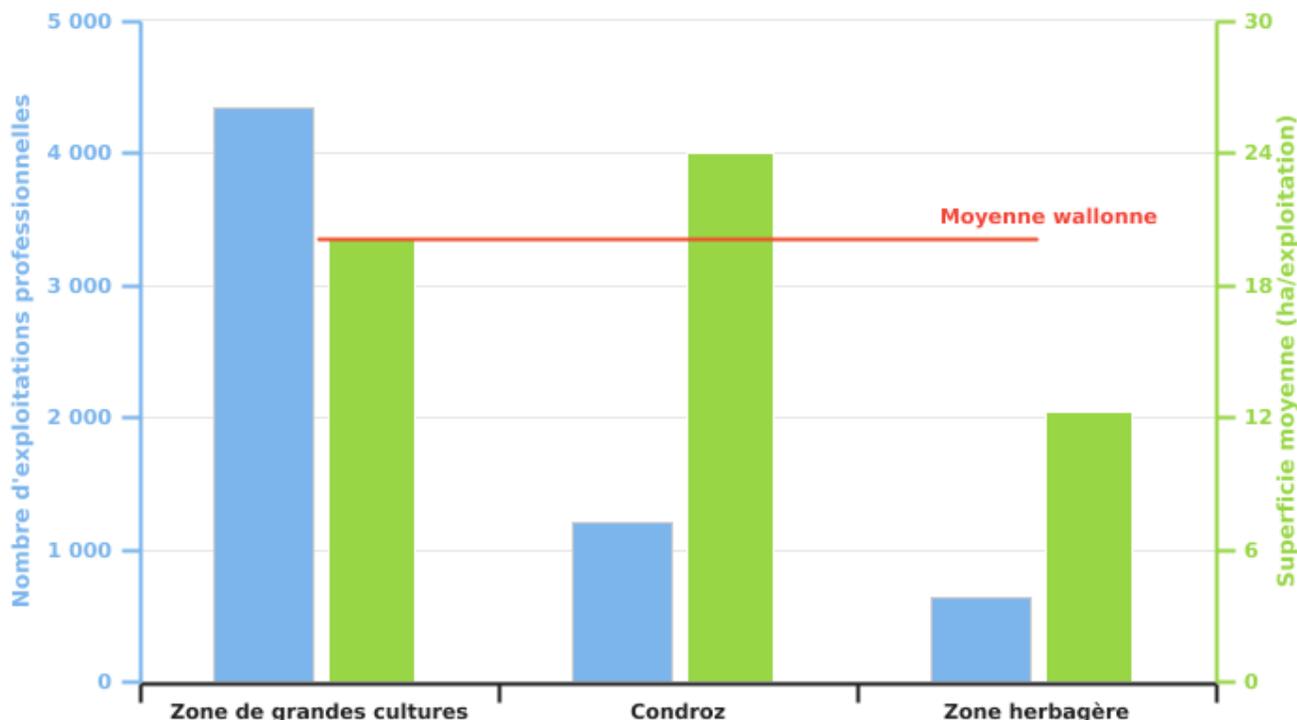
## Répartition des superficies de culture de froment d'hiver selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations produisant du froment d'hiver et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

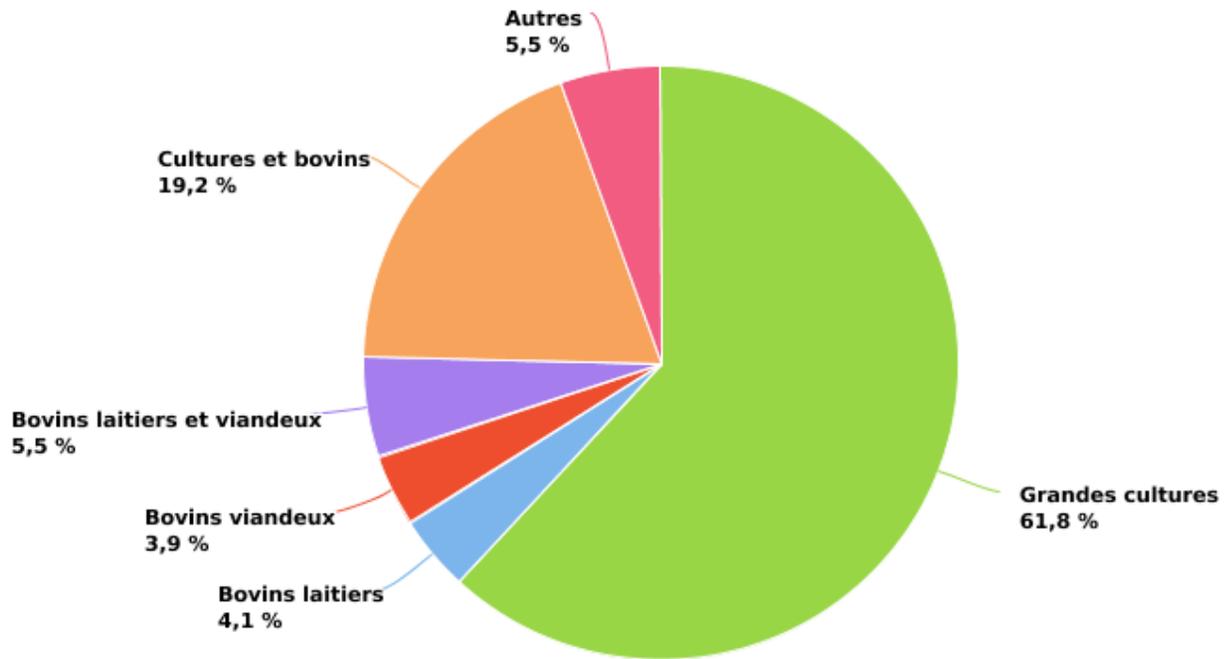
© SPW - 2022

### - Les exploitations professionnelles spécialisées en grandes cultures et cultivant du froment d'hiver, ont une SAU moyenne dédiée à cette culture de 26 ha

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 euros. Ces dernières couvrent 97 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

En 2021, 5 714 exploitations professionnelles cultivent 122 675 ha de froment d'hiver, soit 21,5 ha en moyenne, une superficie légèrement supérieure à la moyenne wallonne. Presque 62 % de la superficie emblavée en froment d'hiver (75 868 ha) se retrouvent au sein d'exploitations professionnelles spécialisées en grandes cultures. Ces exploitations représentent plus de la moitié des producteurs de froment d'hiver et en moyenne, ils y consacrent 26 ha. A contrario, les exploitations spécialisées en bovins gèrent 13,5 % de la superficie totale dédiée à cette culture, pour une SAU moyenne deux fois moindre.

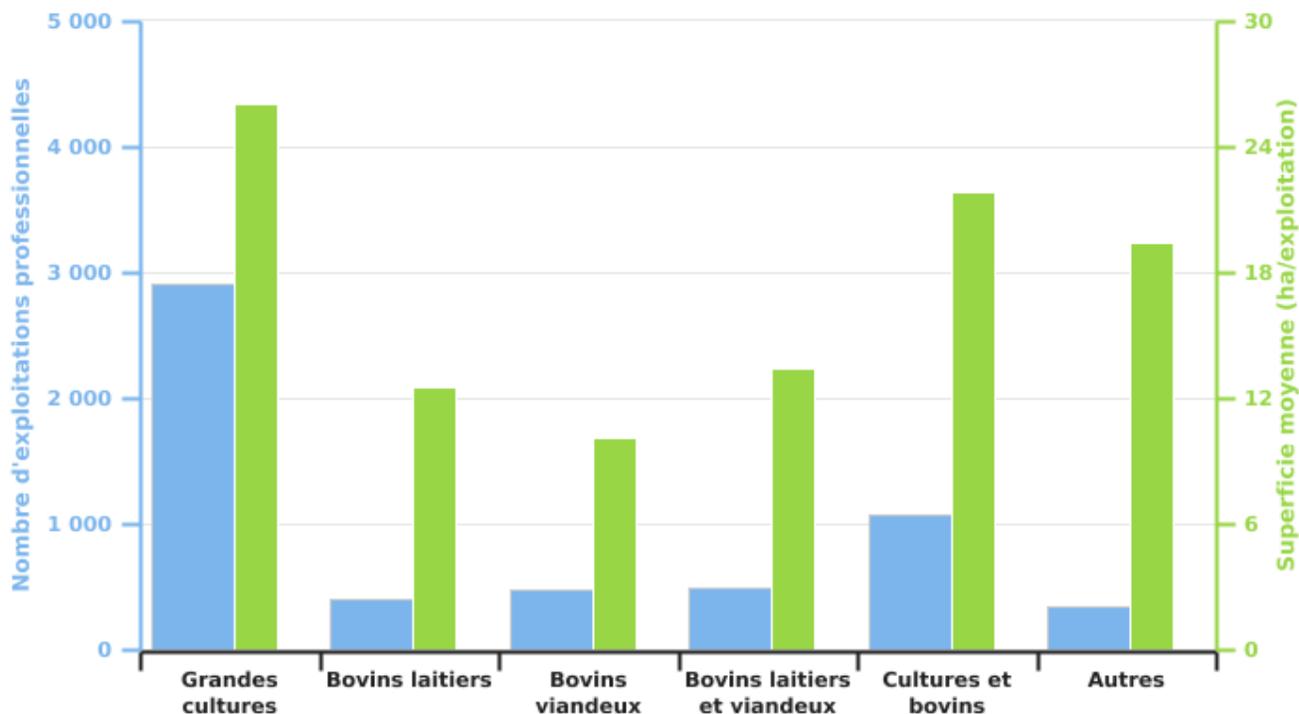
## Répartition des superficies de culture de froment d'hiver des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations professionnelles produisant du froment d'hiver et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En 2021, le rendement moyen du froment d'hiver plonge sous les 8 000 kg /ha mais il est compensé par un prix de vente du grain en forte hausse qui atteint 260 €/tonne

En 2021, le rendement de la culture de froment d'hiver s'établit à 7 930 kg/ha. Il s'agit de la seconde plus mauvaise valeur juste après le résultat décevant de 2016. Ce rendement est environ 1 000 kg/ha inférieur à la moyenne des dix années précédentes qui est de l'ordre de 8 900 kg/ha. Le printemps et l'été froids et humides ont non seulement pénalisé le rendement mais, ils ont également rendu la moisson difficile et entraîné des pertes de qualité des céréales.

En revanche, le prix de vente du grain de froment a poursuivi la hausse démarrée en 2020. En 2021, on enregistre ainsi un prix de vente moyen de 260 €/tonne, soit la valeur la plus élevée des dix dernières années pour lesquelles la moyenne du prix de valorisation du froment est de 182 €/tonne. De tels prix s'expliquent probablement par des stocks bas avec une récolte au niveau mondial en baisse alors que la consommation augmente légèrement.

## Evolution du rendement de la culture de froment d'hiver et du prix de vente de son grain



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

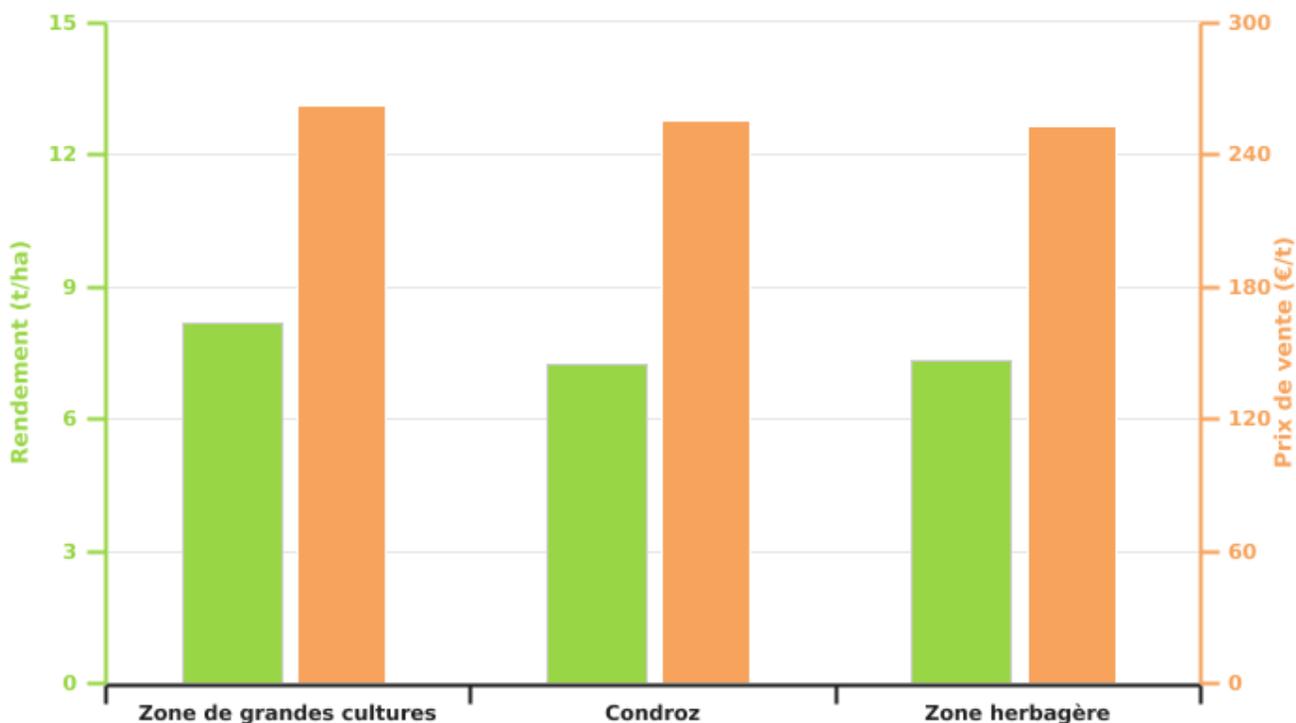
### - Les agriculteurs les plus performants de la zone « grandes cultures » se distinguent surtout par un prix de vente nettement supérieur

Le rendement observé dans la zone « grandes cultures » est de 8 200 kg/ha de froment d'hiver, bien qu'en retrait par rapport aux années précédentes, il reste nettement supérieur aux 7 300 kg/ha relevés dans le Condroz et dans la zone herbagère. Les agriculteurs de la zone « grandes cultures » obtiennent généralement un prix de vente légèrement supérieur. Ces exploitants, pour qui il s'agit d'une importante source de revenu, utilisent des techniques de commercialisation particulières : attendre le meilleur moment pour vendre leur grain qui est peut-être aussi d'une qualité légèrement supérieure et, pour certains d'entre eux stocker une part de leur récolte.

En 2021, si l'on compare, entre eux, les producteurs de froment d'hiver de la zone « grandes cultures », au niveau de leurs performances dans l'obtention de la marge brute, on observe que les producteurs les plus performants (quartile supérieur) atteignent un rendement d'à peine 8 750 kg/ha mais vendent leurs grains à un prix très intéressant de près de 300 €/tonne. A l'opposé, les moins performants plafonnent avec un rendement de 7 500 kg/ha qu'ils valorisent à 227 €/tonne. Le

différentiel de rendement entre les groupes extrêmes, de l'ordre de 1 200 kg/ha, est moins marqué que les années précédentes pour lesquelles on observait généralement des écarts de près de 2 000 kg/ha. Par contre, l'écart de prix de vente de 70 €/tonne est nettement plus marqué. Ceci résulte d'une hausse de prix très importante qui s'est marquée au printemps 2022 et qui a profité à quelques producteurs patients qui ont vendu au bon moment.

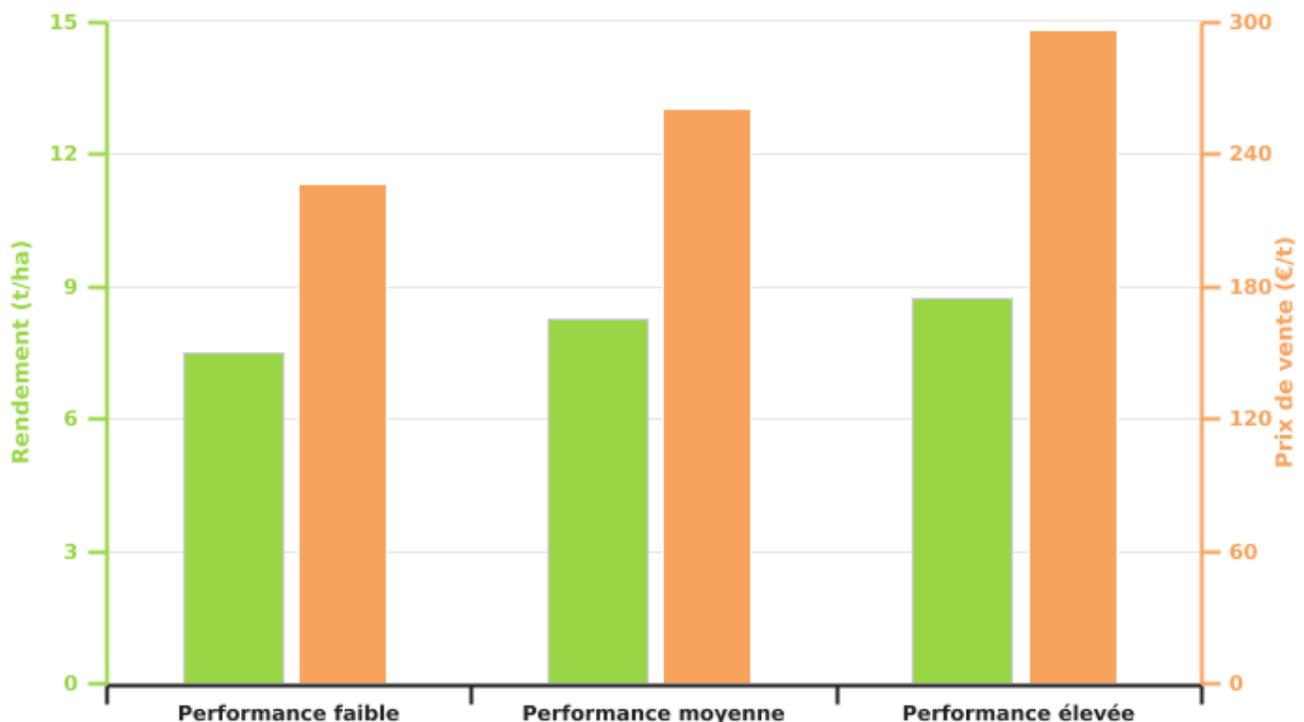
### Rendement de la culture de froment d'hiver et prix de vente de son grain selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Rendement de la culture de froment d'hiver et prix de vente de son grain de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



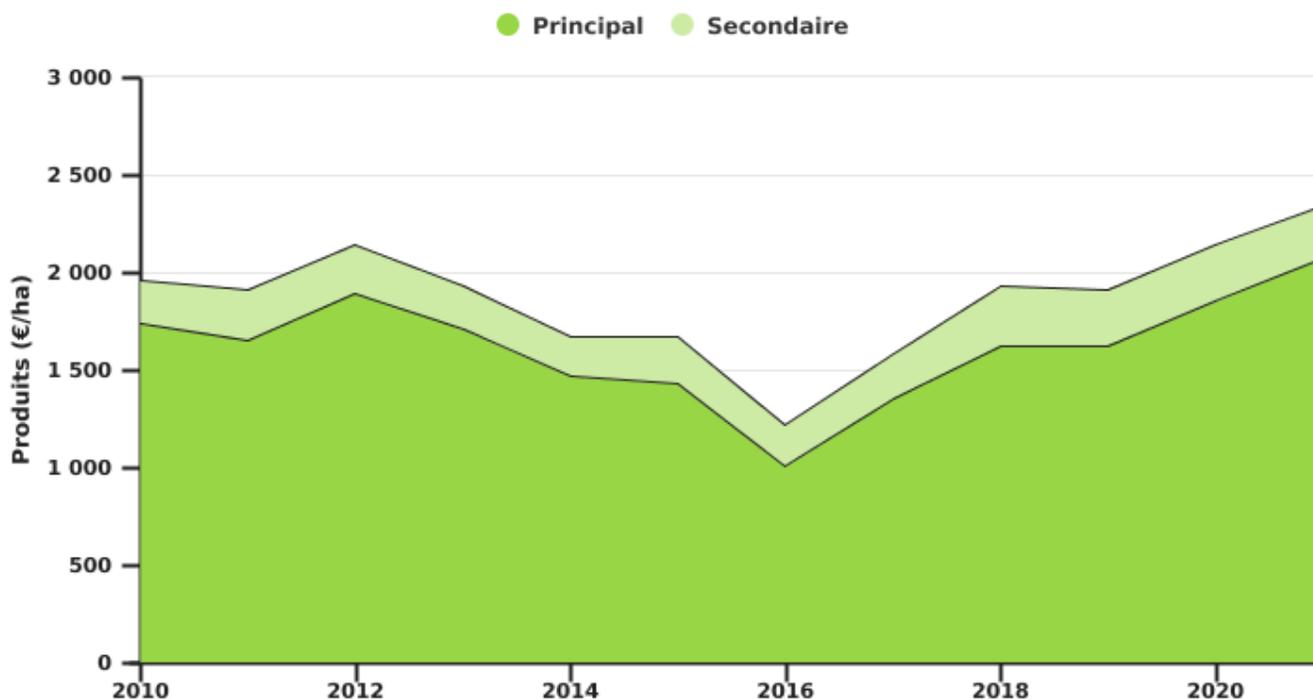
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En 2021, avec près de 2 070 €/ha, le produit principal pour le froment d'hiver est le plus élevé des 10 dernières années

En 2021, le prix élevé du grain de froment compense largement le mauvais rendement et conduit à un produit principal, issu de sa valorisation, de 2 070 €/ha, soit le meilleur résultat des dix dernières années. Depuis 2012, ce produit principal n'a cessé de diminuer pour atteindre pratiquement 1 000 €/ha en 2016, avant de remonter jusqu'en 2021. A ce produit principal s'ajoute un éventuel produit secondaire provenant de la valorisation de la paille vendue ou intra-consommée. En 2021, ce sous-produit est de 270 €/ha.

## Evolution des produits principal et secondaire de la culture de froment d'hiver



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

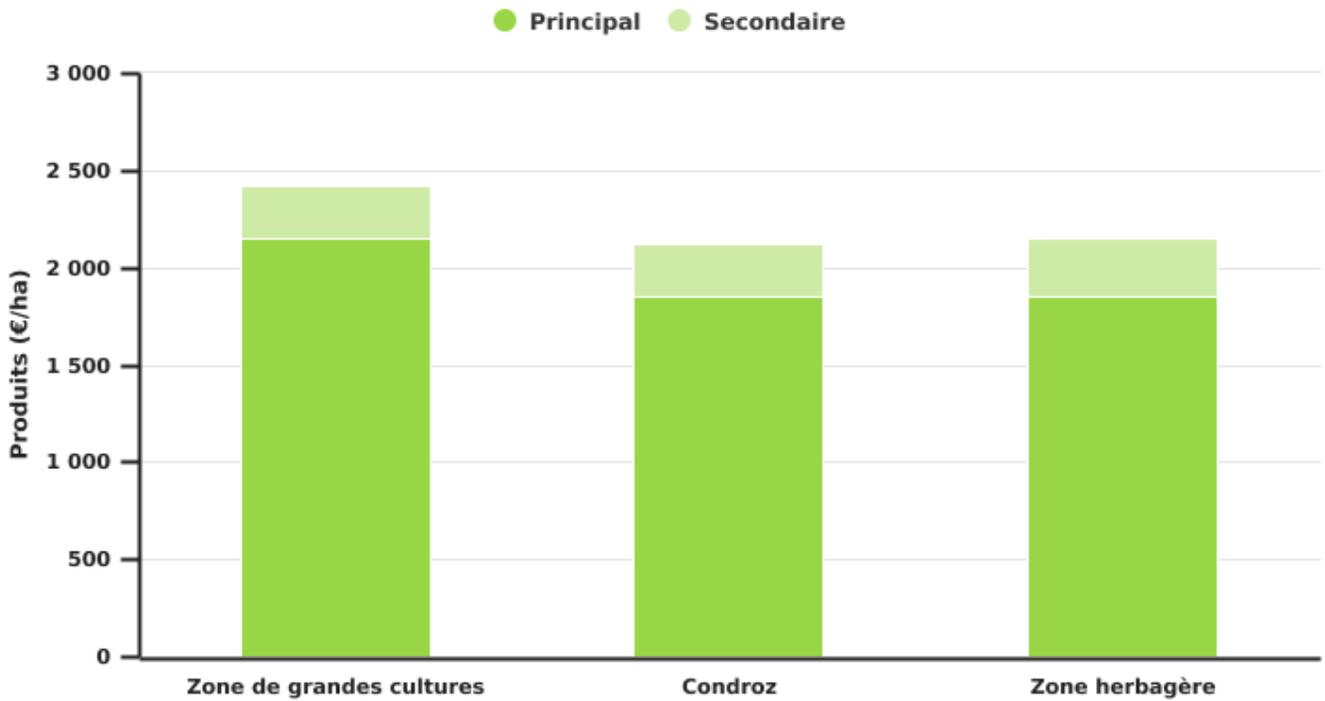
© SPW - 2022

### - Le différentiel de produit principal, entre la zone « grandes cultures » et les autres zones, est 3 fois moindre que celui observé entre les groupes de performances extrêmes en zone « grandes cultures »

En 2021, en zone « grandes cultures », le produit principal de la culture du froment atteint 2 150 €/ha soit environ 300 €/ha de plus que dans le Condroz ou la zone herbagère

Si l'on compare les performances des producteurs de froment d'hiver pour la zone « grandes cultures », on relève un important différentiel de produit principal de l'ordre de 890 €/ha entre les groupes extrêmes. De plus, le groupe le plus performant valorise un peu mieux la paille, portant la différence de produit total à près de 990 €/ha.

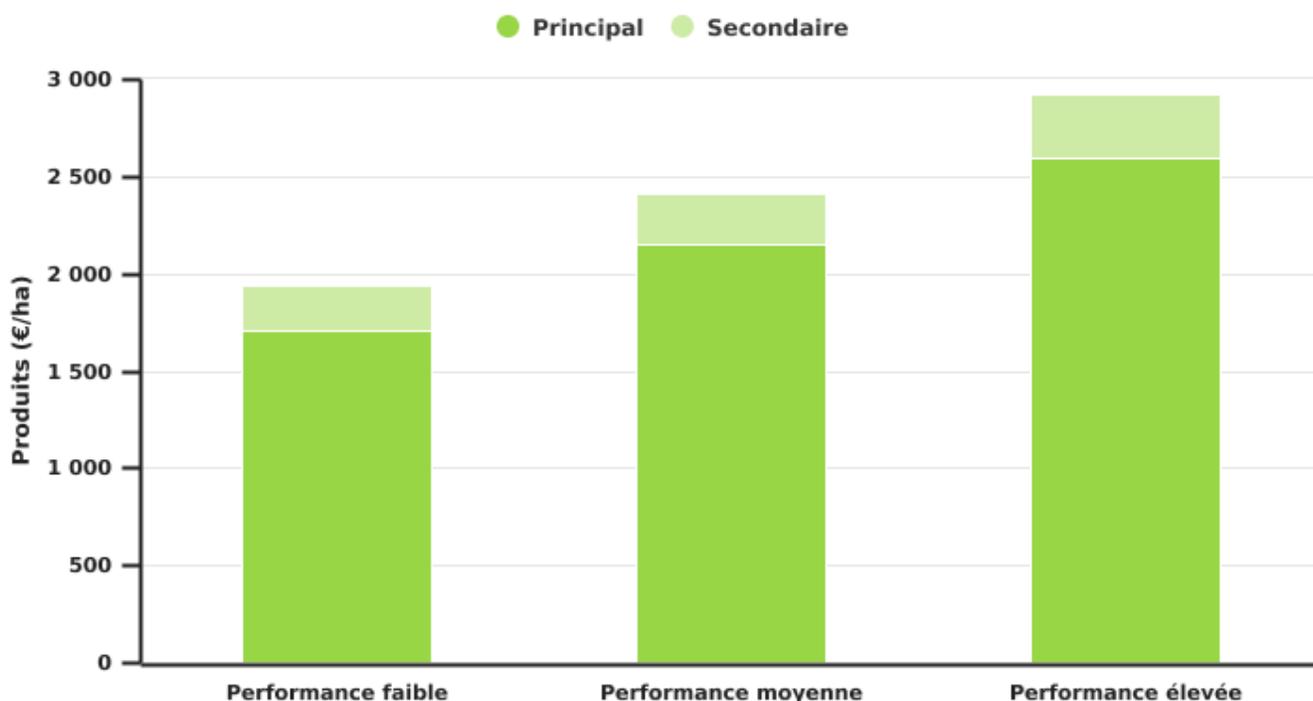
## Produits principal et secondaire de la culture de froment d'hiver selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Produits principal et secondaire de la culture de froment d'hiver de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

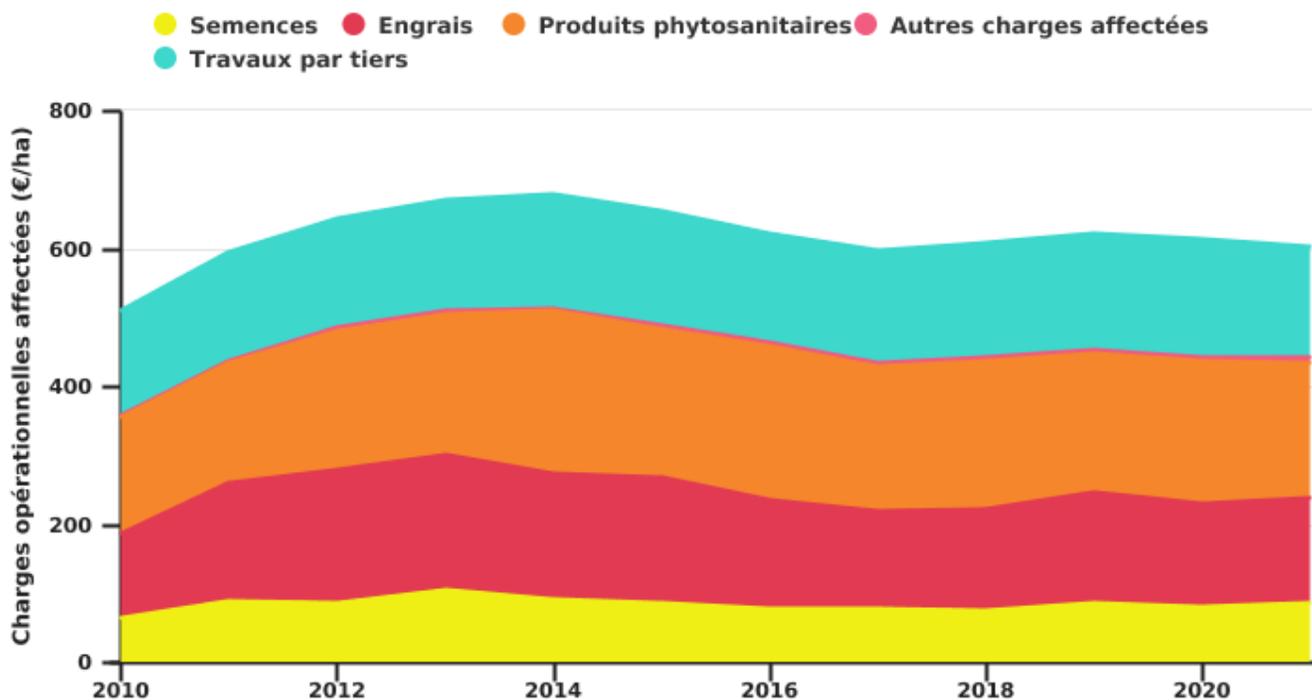
## Les charges opérationnelles affectées sont équivalentes à celles relevées en 2020

En 2021, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture de froment s'élèvent à 443 €/ha, alors que la moyenne des dix années précédentes est de l'ordre de 467 €/ha. Les achats de pesticides représentent un peu plus de 44 %, ceux d'engrais 34 %, les semences 19 % et le solde composé des autres charges directes à peine 2 %.

Ces charges opérationnelles affectées ont connu une forte hausse après 2010 et sont passées par un maximum de plus de 500 €/ha en 2013 et 2014, avant de redescendre au niveau actuel à partir de 2017. Les prix des engrais étaient à un niveau relativement bas ces cinq dernières années. La fertilisation azotée pour le froment oscille entre 180 à 190 unités/ha au cours des dix dernières années. Les apports de phosphore et de potassium sont de l'ordre de 4 à 6 unités/ha pour chaque élément nutritif.

A titre informatif, le montant consacré aux travaux par tiers est de 160 €/ha, tout à fait comparable à la moyenne des dix années précédentes de 163 €/ha.

## Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture de froment d'hiver



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

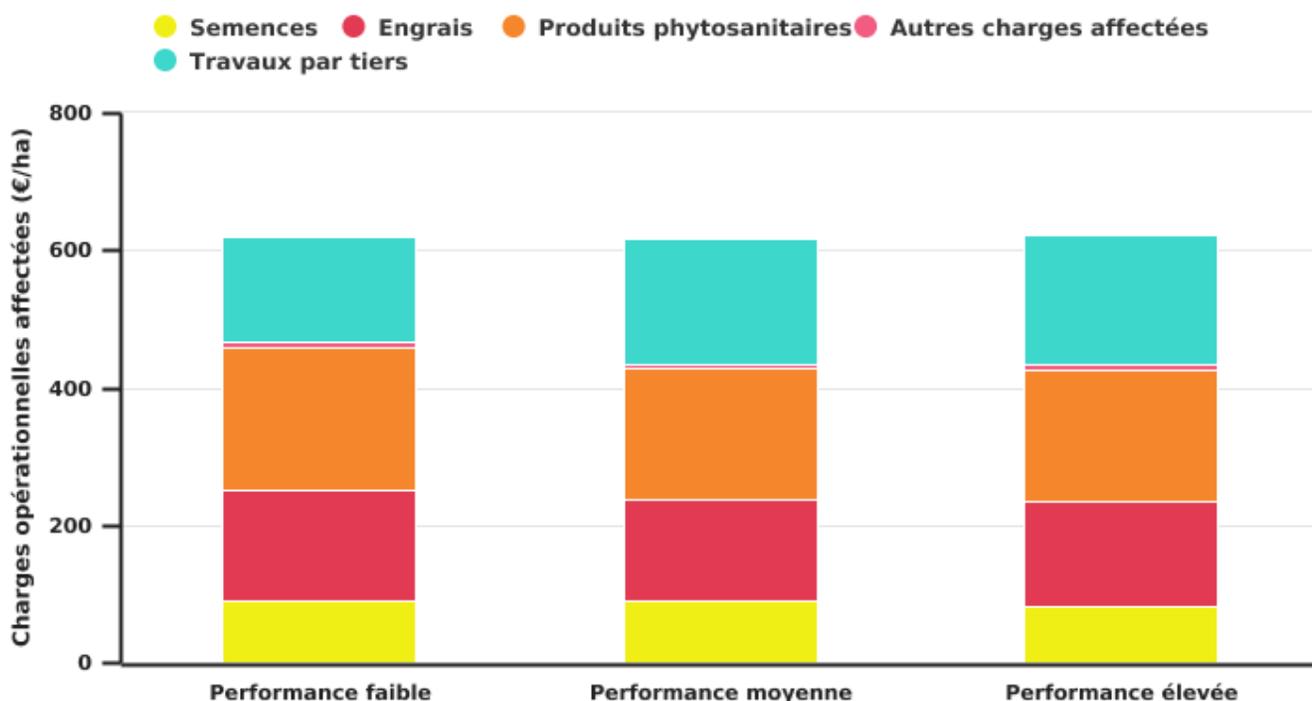
© SPW - 2022

### - Les écarts de charges opérationnelles affectées sont peu importants que ce soit entre les groupes de performance ou entre les régions agricoles

En comparant les trois grandes zones agricoles considérées, on n'observe pas de réelles différences au niveau des charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, qui varient de 442 à 475 €/ha.

De même, les groupes de performance au sein de la zone « grandes cultures » n'enregistrent pas d'écarts significatifs entre leurs montants de charges opérationnelles affectées qui sont compris entre 435 et 468 €/ha.

## Charges opérationnelles affectées à la culture de froment d'hiver dans la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

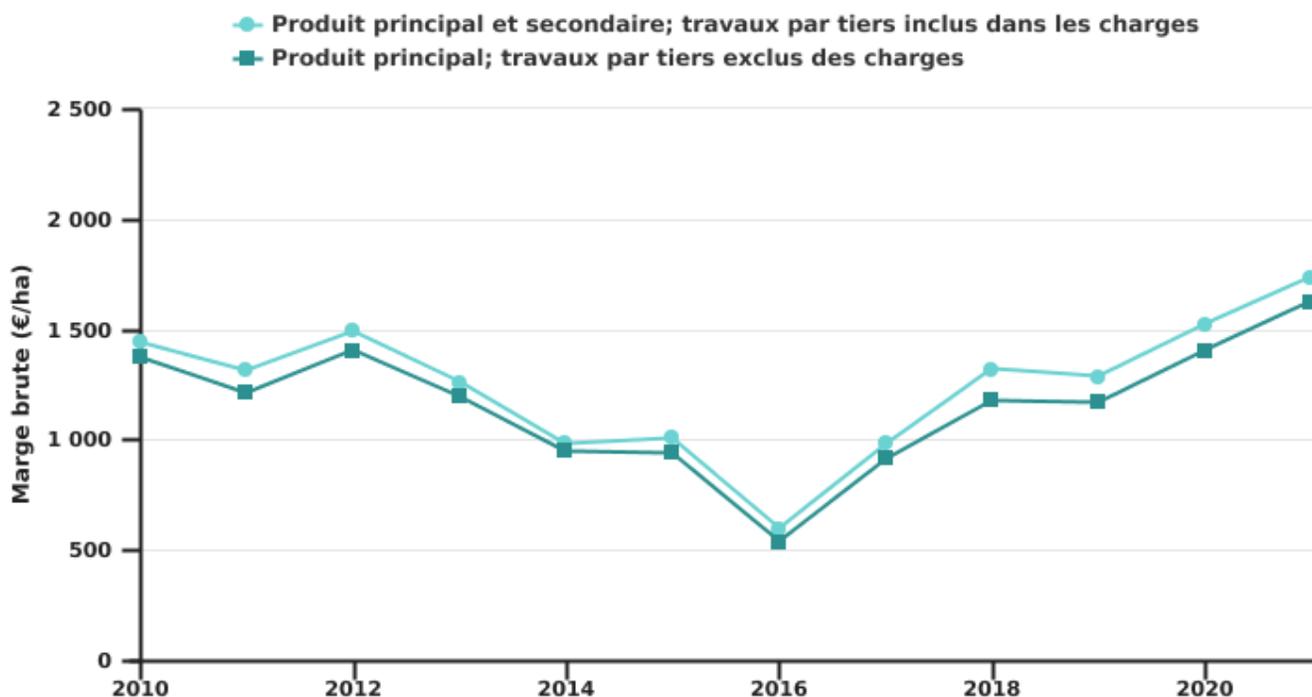
© SPW - 2022

### Avec 1 627 €/ha de marge brute du produit principal du froment, l'année 2021 est en comparaison avec les dix dernières campagnes, de loin la meilleure

En 2021, la marge brute du produit principal de la culture de froment d'hiver atteint 1 627 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. Les charges opérationnelles affectées n'ayant pas enregistré de changements importants, l'évolution de la marge brute suit assez fidèlement celle des produits. Elle a ainsi enregistré une baisse entre 2012 et 2016 où elle est passée par un minimum de 540 €/ha avant de remonter à plus de 1 400 €/ha en 2020, résultat identique à l'année 2012. L'année 2021 a encore fait mieux comme le montre l'excellent résultat. La moyenne de la marge brute du produit principal de cette culture pour les dix dernières années est de l'ordre de 1 090 €/ha.

La marge brute totale de la culture de froment incluant le produit secondaire issu de la paille et les travaux par tiers dans les charges s'établit à 1 737 €/ha. C'est la meilleure marge brute des dix dernières années.

## Evolution de la marge brute de la culture de froment d'hiver



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

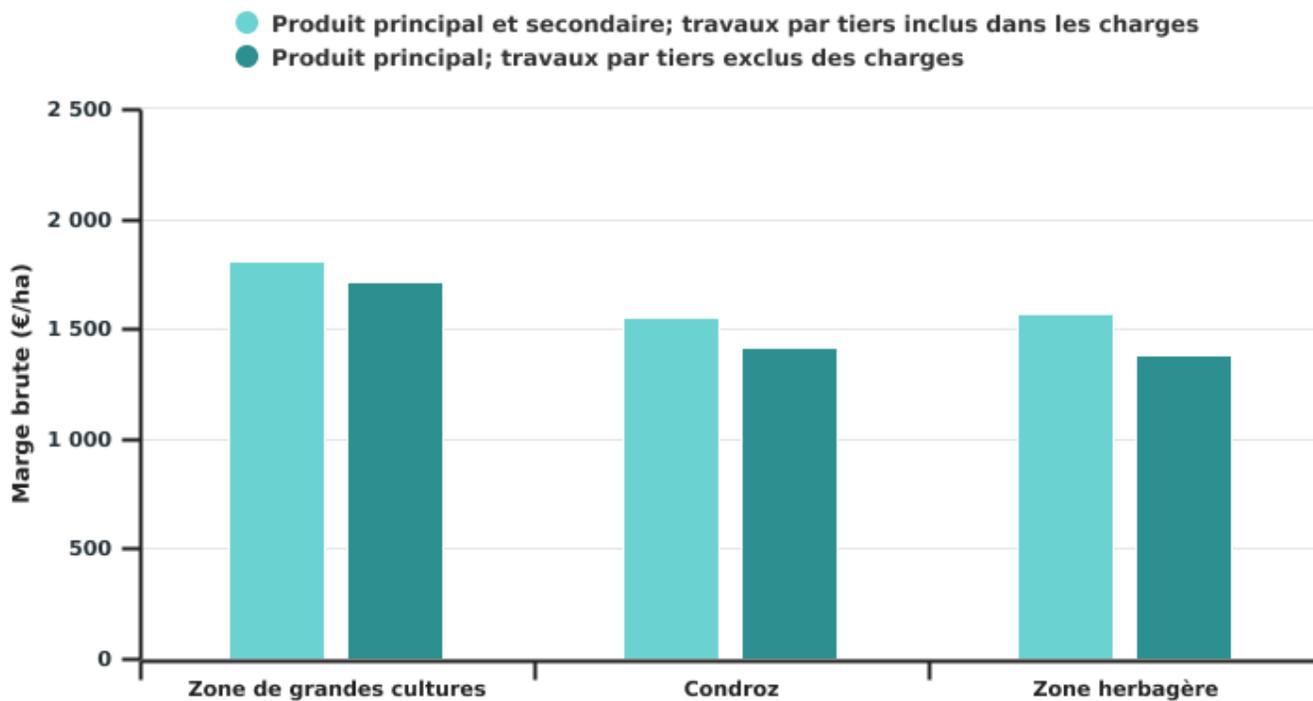
© SPW - 2022

**- Si l'écart de marge brute atteint 330 €/ha entre les zones agricoles, il dépasse 920 €/ha entre les producteurs les plus et les moins performants au sein de la zone « grandes cultures »**

Les écarts de rendement et de prix se traduisent sur le niveau de marge brute obtenu. Ainsi, en 2021, la culture de froment d'hiver en zone « grandes cultures » atteint une marge brute du produit principal, travaux par tiers non compris, de 1 711 €/ha alors qu'elle est de 1 418 €/ha pour le Condroz et de 1 381 €/ha pour la zone herbagère.

Si on analyse les résultats des exploitations de la zone « grandes cultures », les producteurs les plus performants obtiennent une marge brute du produit principal de 2 160 €/ha alors que les moins performants plafonnent à 1 237 €/ha. L'écart entre ces extrêmes est donc supérieur à la différence entre les moyennes des super-régions. Le groupe le moins performant obtient des résultats nettement inférieurs à la moyenne des agriculteurs de la zone herbagère.

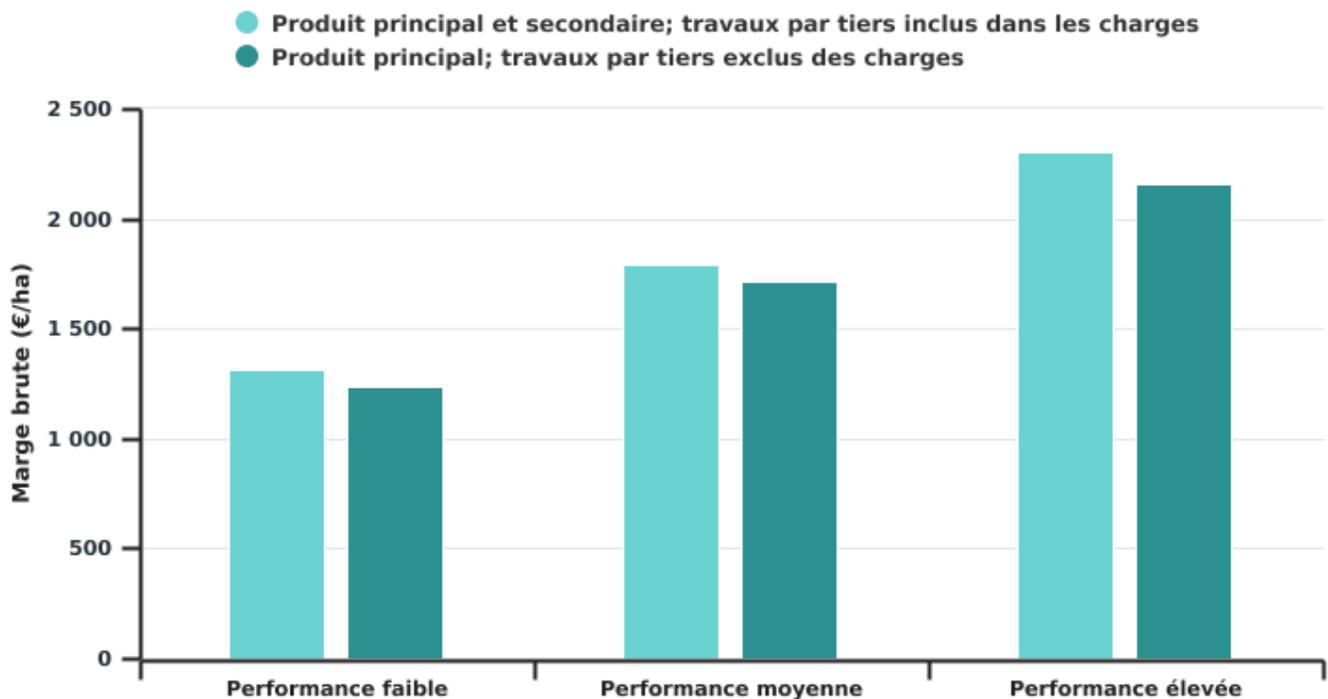
## Marge brute de la culture de froment d'hiver selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Marge brute de la culture de froment d'hiver de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2020



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Escourgeon : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse la culture d'escourgeon selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon la super-région et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture d'escourgeon. Elle présente les différents éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire et sur la zone orientée « grandes cultures ».**

**L'escourgeon ou orge d'hiver est la seconde céréale cultivée en Wallonie et est présent dans un cinquième des exploitations wallonnes, majoritairement celles spécialisées en grandes cultures. Cette céréale présente souvent une marge brute peu intéressante, en comparaison à d'autres cultures courantes. Toutefois, l'année 2021, avec une marge brute supérieure à 1 600 €/ha se démarque et arrive pratiquement au même niveau que celle de la culture de froment d'hiver.**

## Loin derrière le froment, l'escourgeon est la seconde céréale cultivée en Wallonie en 2021

Avec un peu plus de 21 800 ha en 2021, l'escourgeon est la seconde céréale cultivée en Wallonie. Cette céréale est présente dans moins d'un quart [des exploitations wallonnes](#) (2 537 producteurs), sur une superficie moyenne de 8,6 ha.

### - Les exploitations cultivant de l'escourgeon dans le Condroz, y consacrent une SAU moyenne plus importante

#### Subdivision en « super-région »

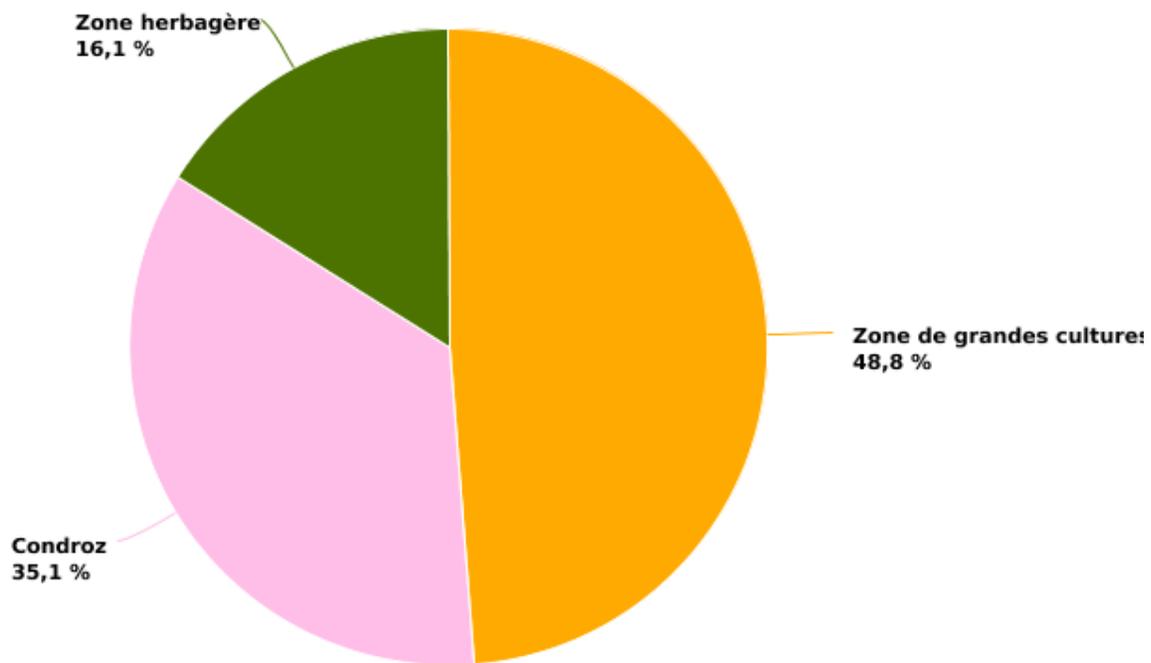
Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciables, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques

culturelles et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère liégeoise, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

La zone « grandes cultures » rassemble 49 % de la SAU consacrée à l'escourgeon. Les producteurs de cette zone n'y consacrent cependant que 7,2 ha. Avec 35 % de la superficie dédiée à cette culture, le Condroz arrive en seconde position et se distingue par la plus grande superficie moyenne consacrée à cette culture : 12,3 ha. Etant donné la différence de superficie par exploitation entre ces deux régions, on retrouve 58 % des producteurs dans la zone « grandes cultures » et un peu moins d'un quart dans le Condroz.

La zone herbagère comprend 16 % de la SAU emblavée en escourgeon et les producteurs y cultivent en moyenne 8 ha.

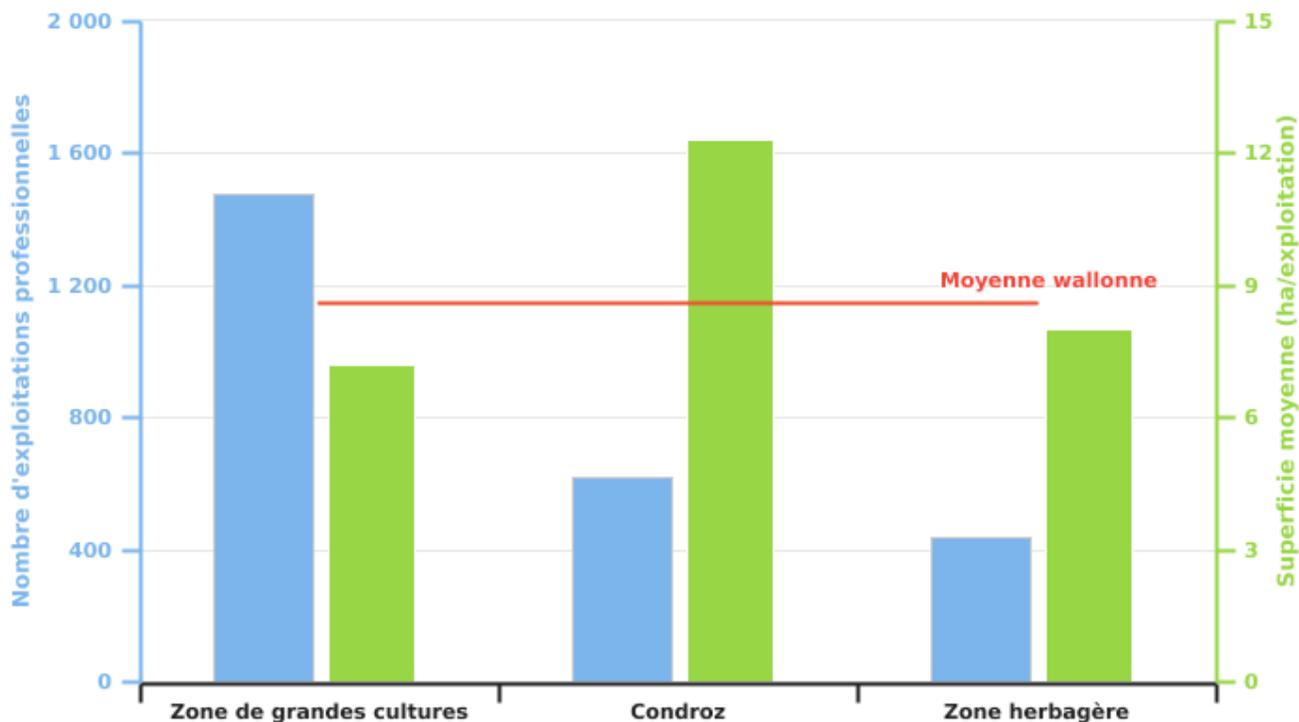
## Répartition des superficies de culture d'escourgeon selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations produisant de l'escourgeon et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

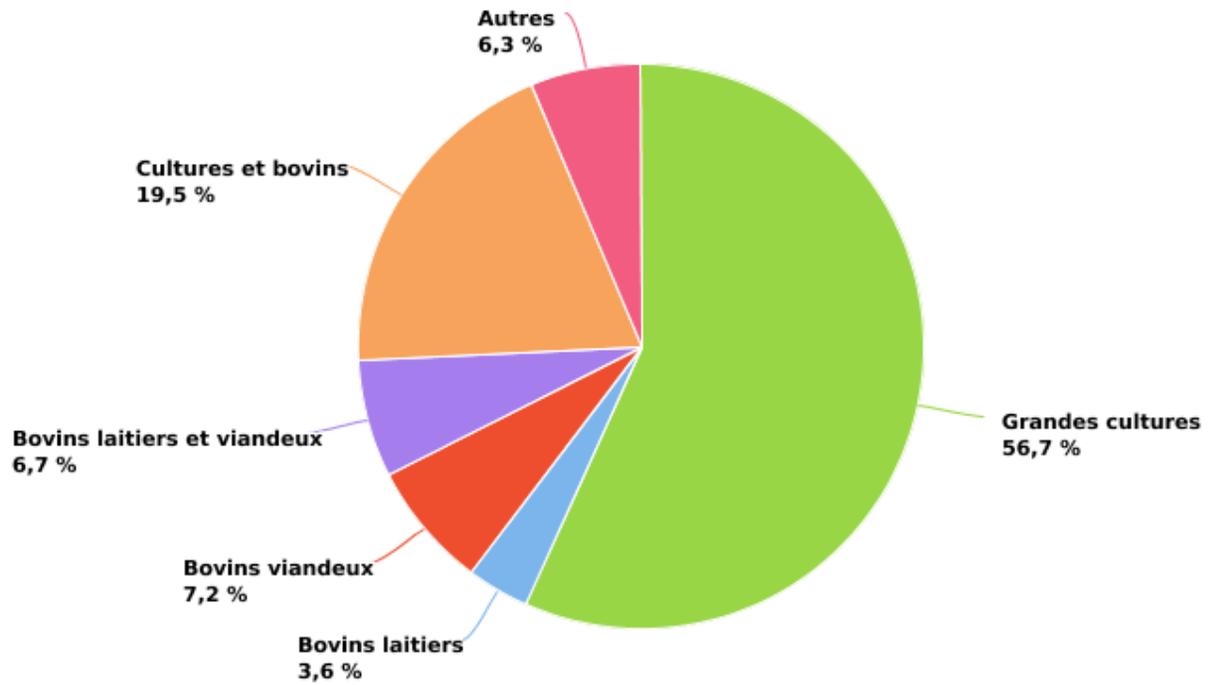
© SPW - 2022

### - L'escourgeon est majoritairement cultivé par des exploitations spécialisées en grandes cultures

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 euros. Ces dernières couvrent 97 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

En 2021, 2 392 exploitations professionnelles gèrent 21 328 ha d'escourgeon. Un peu moins de 57 % de la superficie agricole utile [SAU] emblavée en escourgeon (12 086 ha) sont gérés au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures. Ces exploitations représentent presque la moitié des producteurs d'escourgeon et en moyenne, ils y consacrent 10,8 ha. A l'opposé, les exploitations spécialisées en bovins laitiers ne gèrent qu'à peine 3,6 % de la SAU totale dédiée à cette culture et, celles qui en cultivent y consacrent 6,1 ha en moyenne.

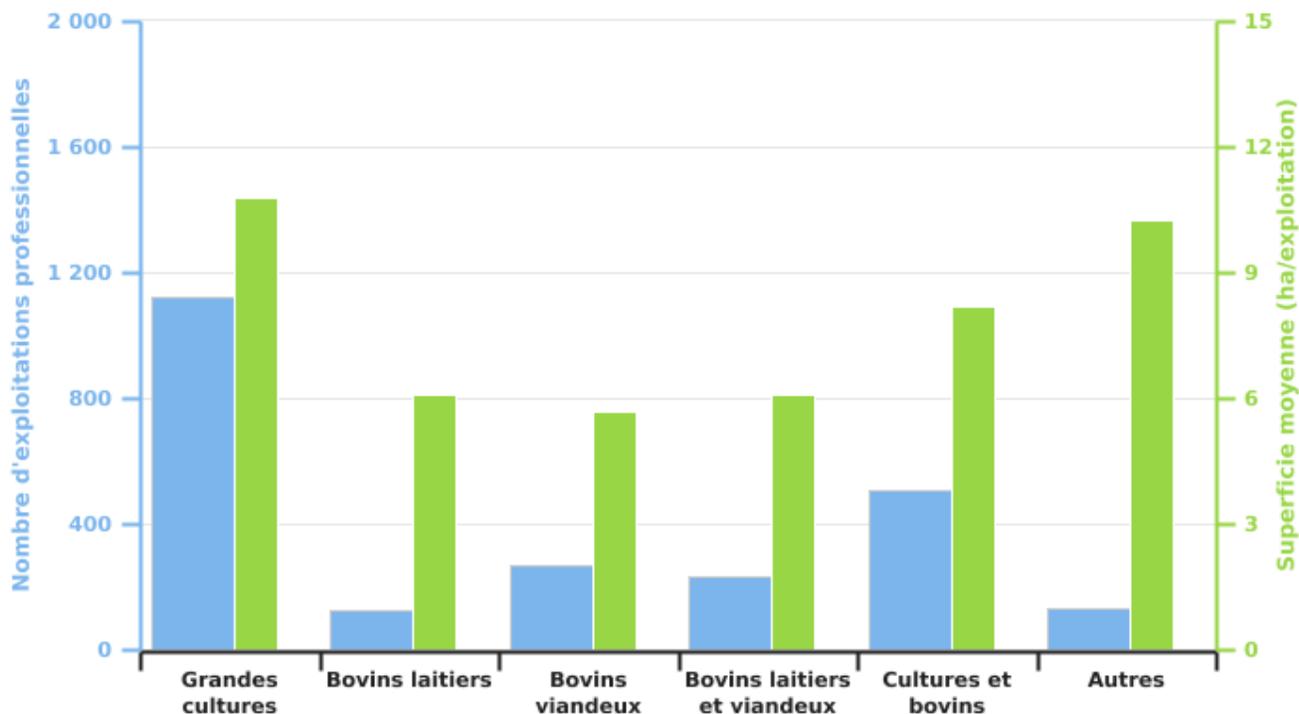
## Répartition des superficies de culture des exploitations professionnelles d'escourgeon selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations professionnelles produisant de l'escourgeon et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

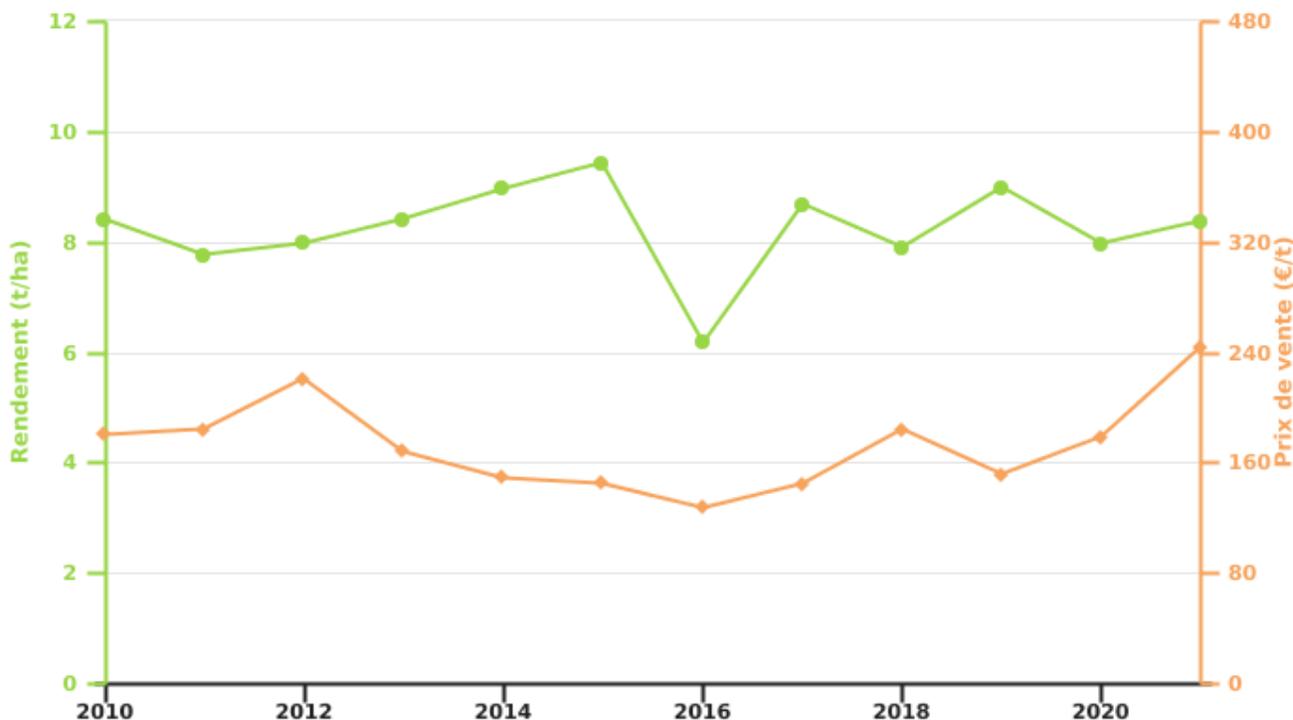
© SPW - 2022

### Contrairement aux cultures de froment ou d'épeautre, le rendement de celle d'escourgeon est en hausse en 2021

En 2021, le rendement de la culture d'escourgeon s'établit à 8 371 kg/ha, soit à un niveau légèrement supérieur à la moyenne des dix dernières années (8 220 kg/ha). Il s'agit d'un rendement correct sans être exceptionnel.

Si le rendement a quelque peu progressé par rapport à l'année dernière, c'est surtout le prix des grains d'escourgeon qui a augmenté et atteint, en 2021, une valeur très intéressante de près de 234 €/tonne. Le prix n'était plus passé au-dessus de 200 €/tonne depuis 2012 (220 €/tonne). Il avait ensuite chuté jusqu'à moins de 128 €/tonne en 2016 avant d'osciller entre 145 à 185 €/tonne au cours des dernières années.

## Evolution du rendement de la culture d'escourgeon et du prix de vente de son grain



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

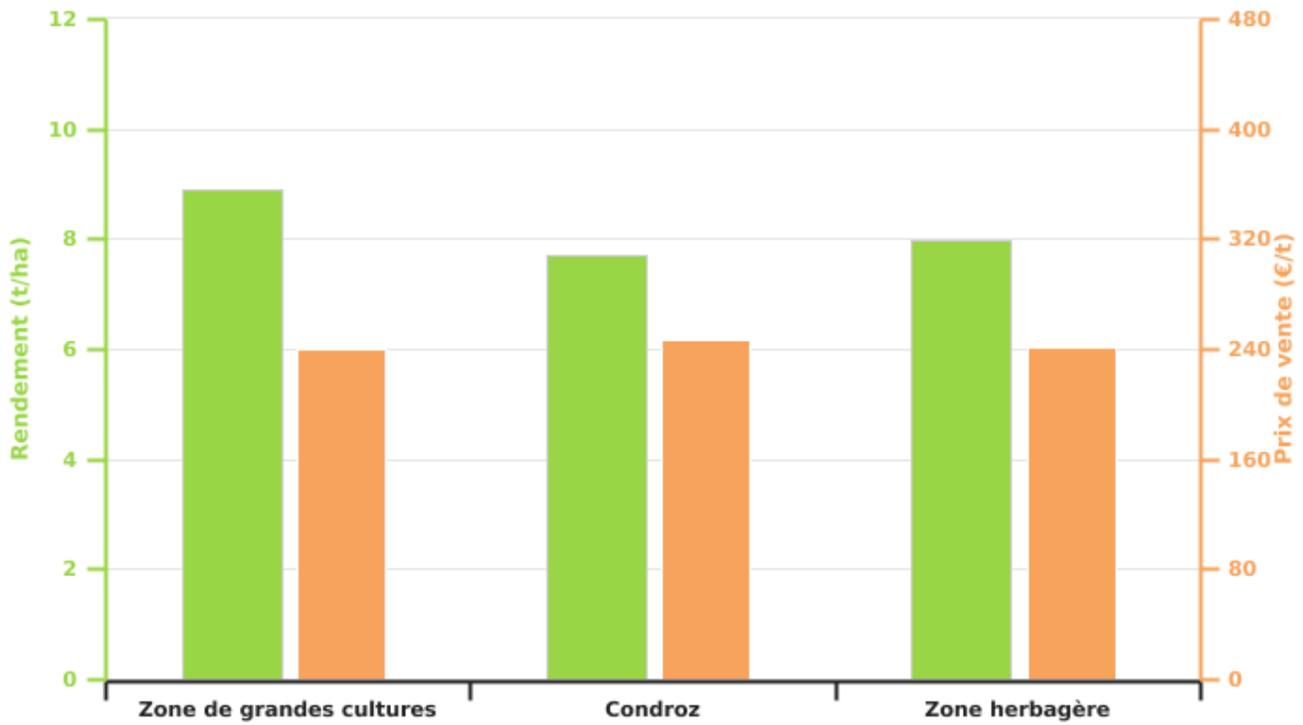
© SPW - 2022

### - En 2021, le rendement de la culture d'escourgeon en zone herbagère est supérieur à celui obtenu dans le Condroz

Pour l'année 2021, le rendement moyen de culture d'escourgeon est de 8 895 kg/ha en zone « grandes cultures », de 7 718 kg/ha dans le Condroz et de 7 987 kg/ha dans la zone herbagère. Le rendement de la zone herbagère est donc meilleur que celui observé dans le Condroz. On n'observe pas de différence de prix significative entre les zones considérées.

En 2021, si l'on compare les agriculteurs de la zone « grandes cultures » au niveau de leurs performances dans l'obtention d'une marge brute élevée, on observe un écart de rendement de près de 2 550 kg/ha. En outre, les plus performants obtiennent également un prix de vente nettement supérieur de l'ordre de 265 € tonne alors que les moins performants se contentent de 205 €/tonne.

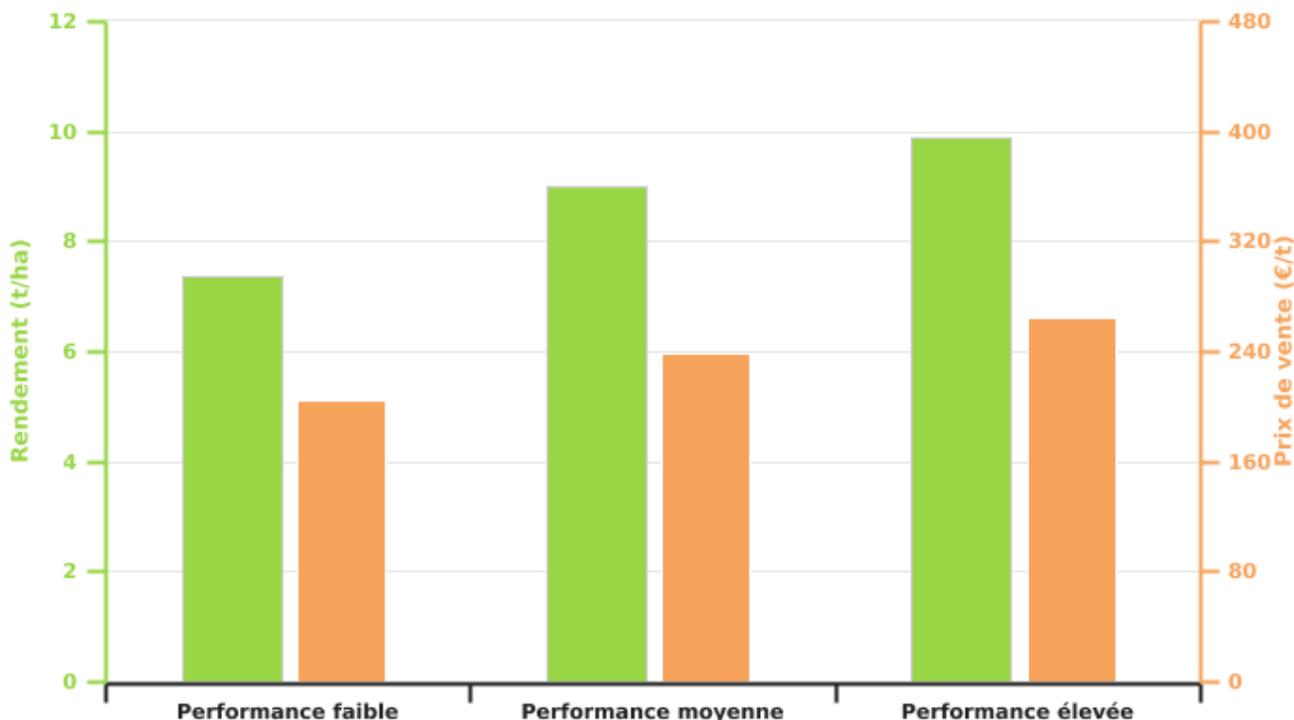
## Rendement de la culture d'escourgeon et prix de vente de son grain selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Rendement de la culture d'escourgeon et prix de vente de son grain selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

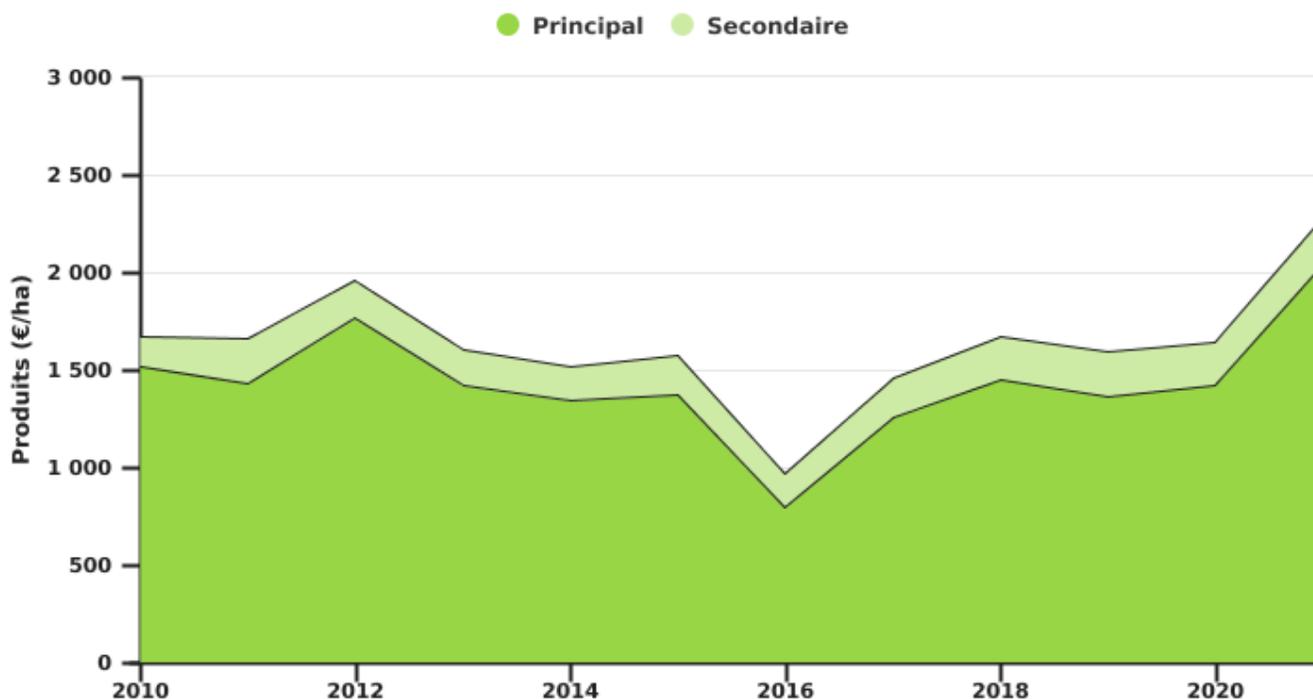
© SPW - 2022

### En 2021, le produit principal de la culture d'escourgeon dépasse le seuil de 2 000 €/ha

En 2021, grâce à un prix très élevé du grain et un rendement correct, le produit principal de la culture d'escourgeon, c'est-à-dire issu de la valorisation du grain, atteint 2 040 €/ha. C'est nettement plus que la moyenne des dix dernières années qui est de l'ordre de 1 360 €/ha. A ce produit principal s'ajoute le produit de la paille qui s'établit à 239 €/ha.

L'évolution du produit principal de cette culture au cours des dix dernières années montre surtout un pic vers le haut en 2012, grâce à un prix élevé et un pic vers le bas en 2016, résultant d'un rendement et d'un prix très bas.

## Evolution des produits principal et secondaire de culture d'escourgeon



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

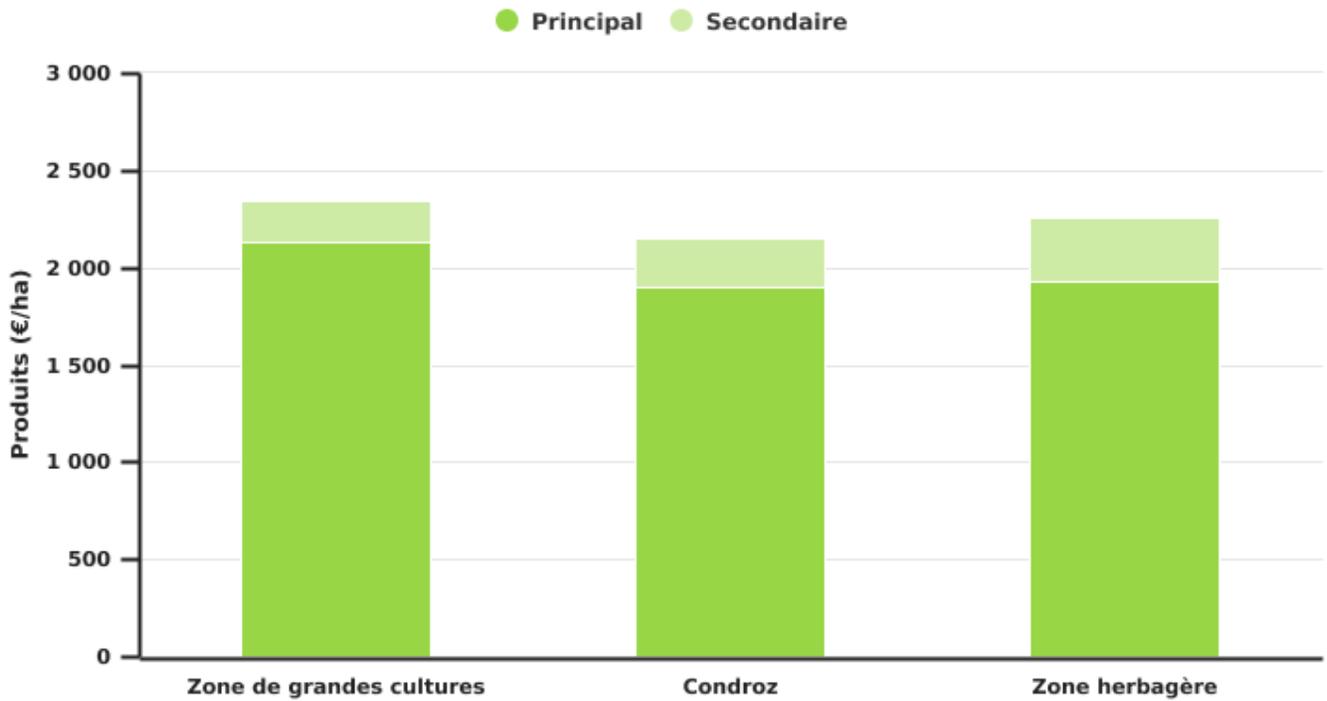
© SPW - 2022

### - Le différentiel entre les super-régions est inférieur à celui observé entre les classes de performances au sein de la zone « grandes cultures »

La comparaison entre les agriculteurs situés dans la zone « grandes cultures » et ceux de la zone herbagère révèle un différentiel de l'ordre de 210 €/ha de produit pour la culture d'escourgeon. Ce dernier s'établit à 1 926 €/ha dans la zone herbagère, à 1 902 €/ha dans le Condroz et atteint 2 132 €/ha dans la zone « grandes cultures ».

Si l'on compare les performances des cultivateurs pour la zone « grandes cultures », on relève un différentiel de produit de 1 114 €/ha entre les groupes extrêmes. Ainsi, les producteurs les moins performants, avec un rendement, mais surtout un prix plus faible, se contentent d'un produit de 1 505 €/ha alors que les plus performants obtiennent un produit de plus de 2 619 €/ha.

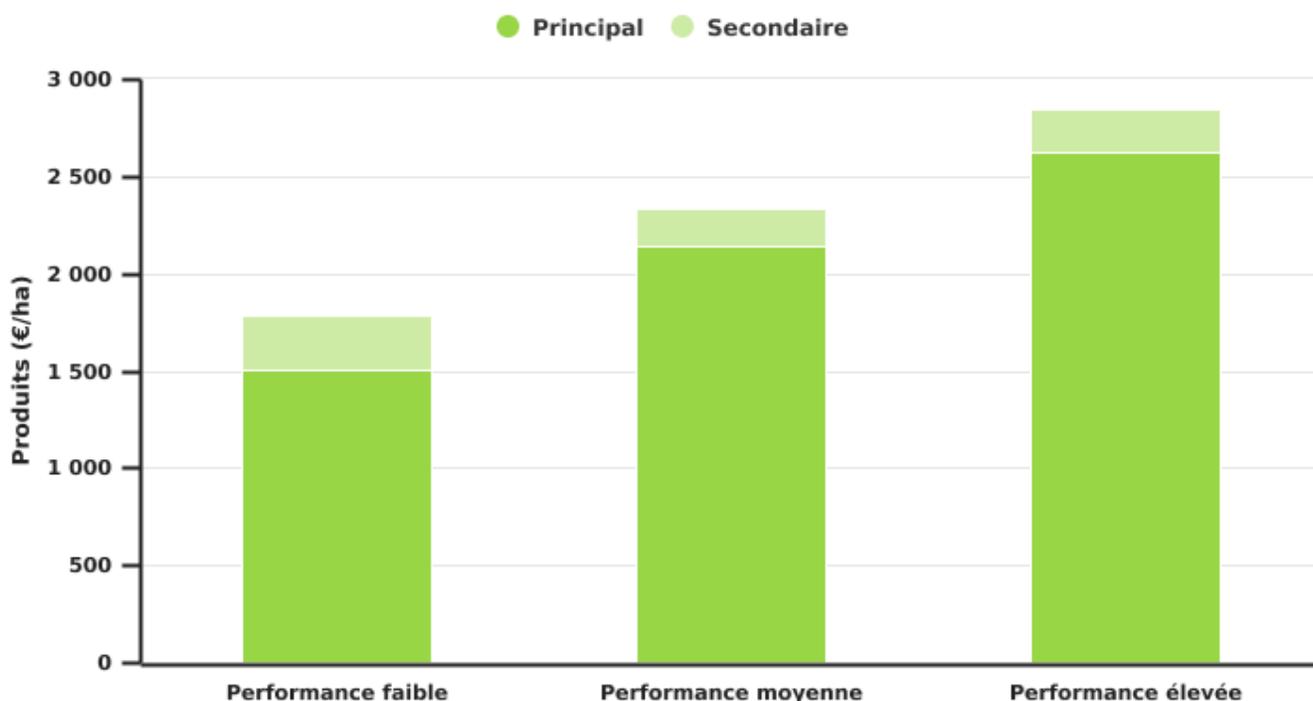
## Produits principal et secondaire de culture d'escourgeon selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Produits principal et secondaire de culture d'escourgeon selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

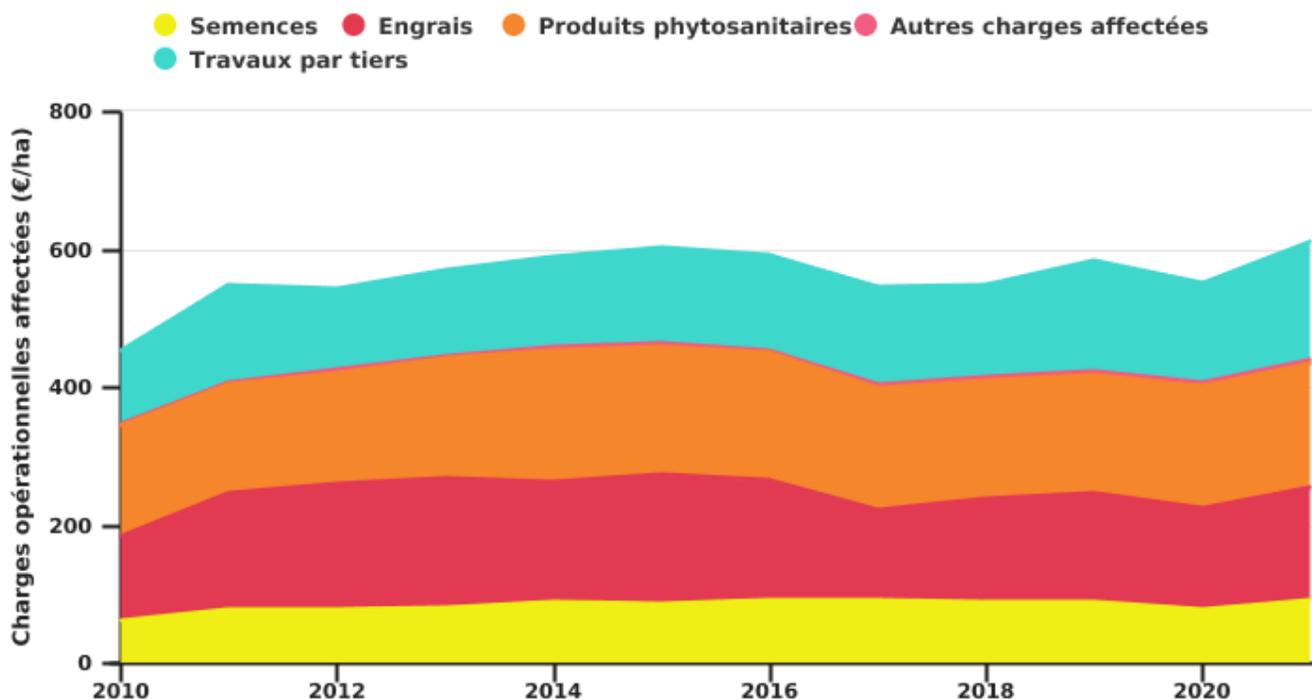
### Le total des charges opérationnelles affectées reste limité pour cette culture

En 2021, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture d'escourgeon s'élèvent à 439 €/ha, montant équivalent à la moyenne des dix dernières années (431 €/ha). Ces charges opérationnelles affectées ont augmenté de 2010 à 2015 pour dépasser les 460 €/ha avant de diminuer un peu. Les dépenses en pesticides sont le poste le plus important et représente environ 40 %, suivi par les achats d'engrais avec 37 % et enfin de semences avec 21 %. Au début des années 2010, les achats des engrais étaient le poste le plus important.

L'escourgeon est une culture moins exigeante que celle du froment pour sa fertilisation. Elle se contente d'une fumure azotée d'environ 140 unités/ha. Les apports de phosphore sont de l'ordre de 12 unités/ha et ceux de potassium atteignent 17 unités/ha. Signalons que ces fumures phospho-potassique sont en général un peu plus élevées dans la zone herbagère. Il n'y a pas toujours de culture de tête de rotation nécessitant un apport important de ces éléments dans les assolements de ces exploitations.

A titre informatif, le montant dépensé pour les travaux par tiers est de 172 €/ha, en hausse par rapport à la moyenne des dix années précédentes qui est de 136 €/ha.

## Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture d'escourgeon



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

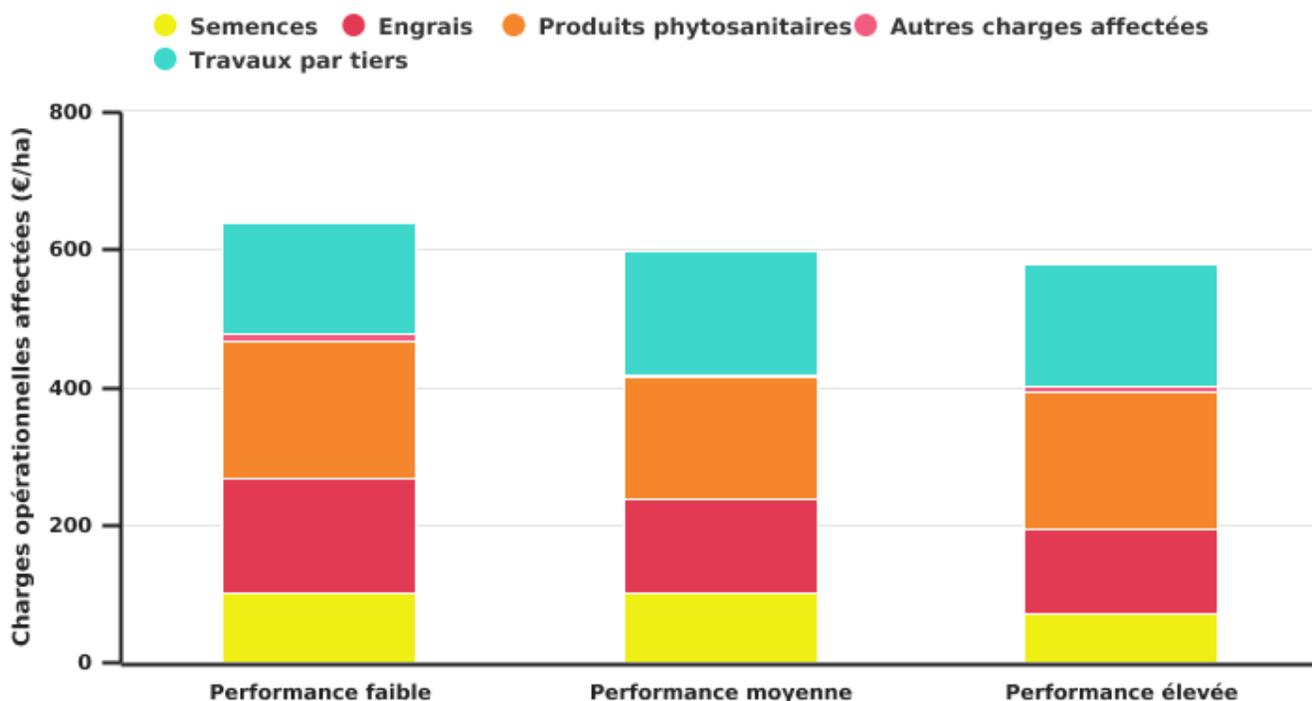
© SPW - 2022

### - Les producteurs d'escourgeon les plus performants arrivent à réduire leurs charges opérationnelles affectées de 75 €/ha

Le montant des charges opérationnelles affectées, entre les cultivateurs des diverses zones, ne présente pas de différence significative. On relève seulement que les dépenses en engrais sont un peu moins élevées dans la zone « grandes cultures ».

Au sein de la zone « grandes cultures », les agriculteurs les plus performants parviennent à épargner 75 €/ha sur leurs charges opérationnelles affectées par rapport aux moins performants. L'économie porte sur les semences et les engrais.

## Charges opérationnelles affectées à la culture d'escourgeon dans la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

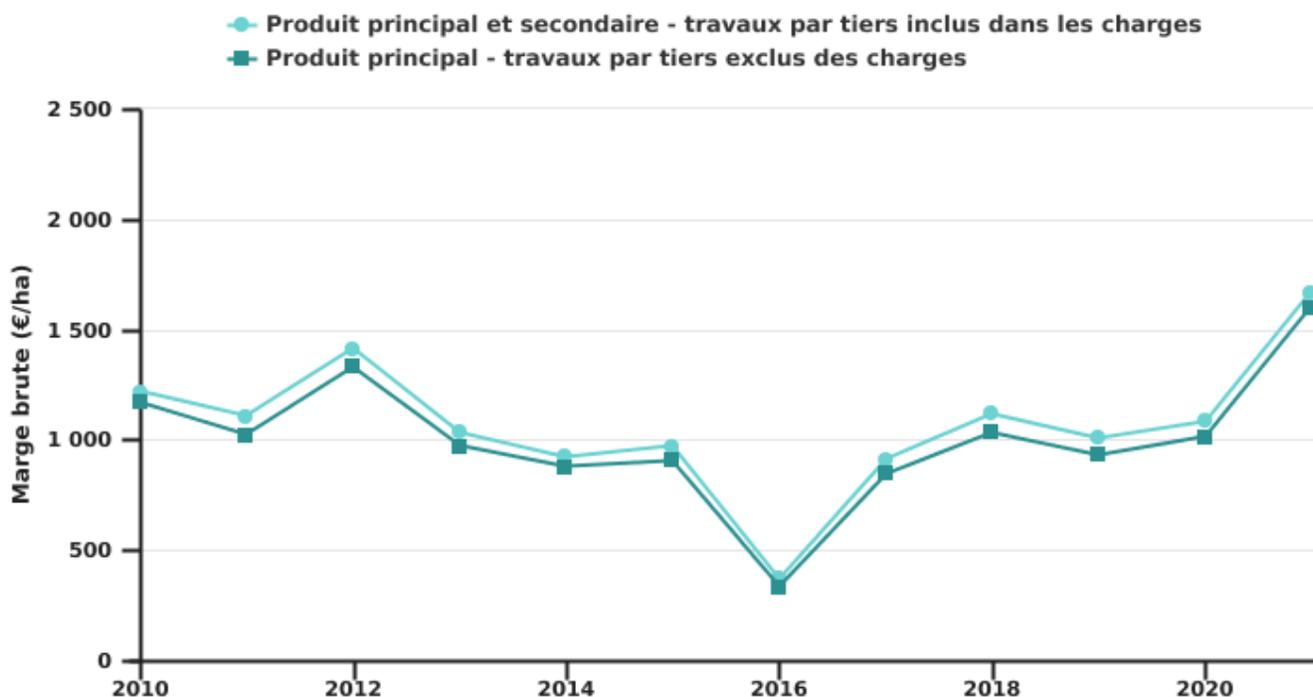
© SPW - 2022

### En 2021, la marge brute de la culture d'escourgeon dépasse 1 600 €/ha

En 2021, la marge brute du produit principal de la culture d'escourgeon, c'est-à-dire le grain, atteint 1 601 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. C'est un résultat équivalent à celui obtenu par la culture de froment et supérieur à celui de la betterave sucrière. Ceci relève d'une année exceptionnelle pour cette culture et ne doit pas masquer le fait que de 2010 à 2021, la marge brute est passée sous la barre des 1 000 €/ha à six reprises, descendant même à 335 €/ha en 2016.

Si l'on prend en compte le produit secondaire de la céréale, la paille, et les travaux par tiers dans les charges pour calculer la marge brute, elle atteint 1 669 €/ha.

## Evolution de la marge brute de la culture d'escourgeon



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

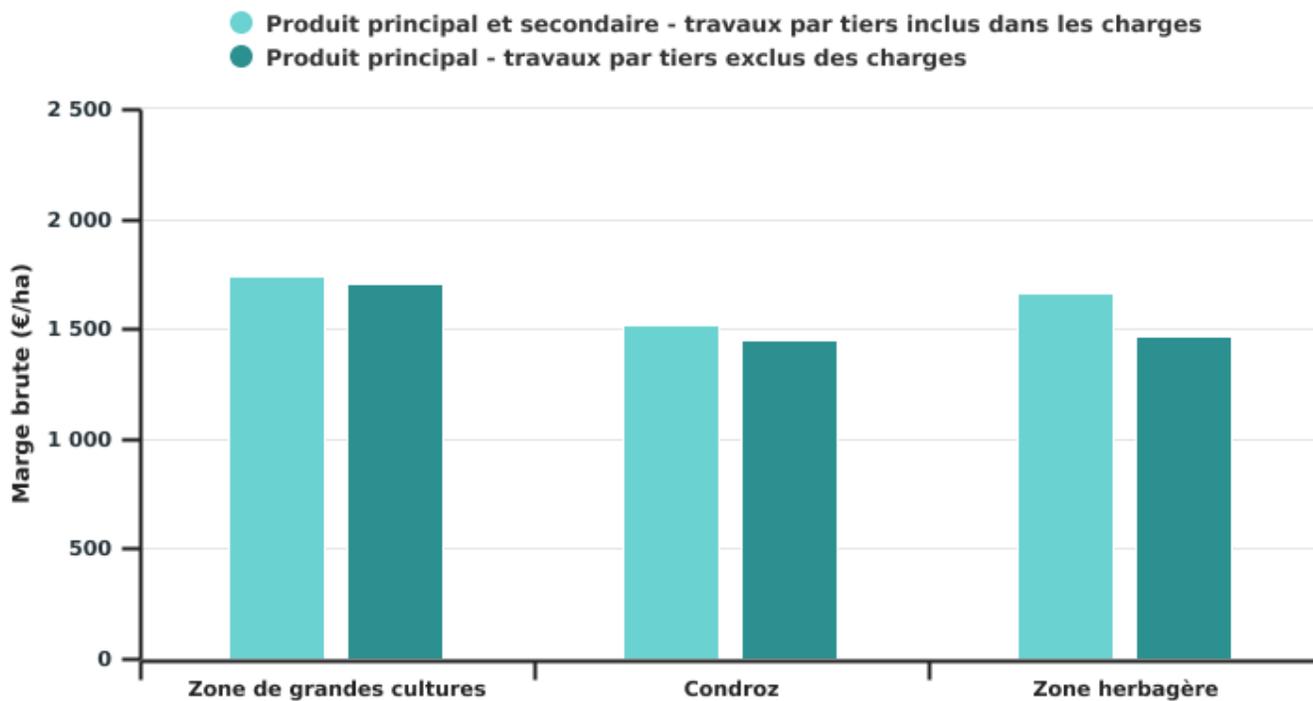
© SPW - 2022

### - En 2021, le différentiel de marge brute entre les groupes de performance extrêmes atteint presque 1 200 €/ha

La marge brute du produit principal de la culture d'escourgeon varie d'un peu plus de 1 470 €/ha pour la zone herbagère à un peu plus de 1 706 €/ha pour la zone « grandes cultures ».

Au sein de la zone « grandes cultures », les producteurs les plus performants dégagent une marge brute de 2 216 €/ha, soit plus du double par rapport aux moins performants qui atteignent 1 027 €/ha. Si on prend en compte le produit de la paille et les travaux par tiers dans les charges opérationnelles affectées, les marges brutes des groupes de performances extrêmes atteignent respectivement 2 264 €/ha et 1 141 €/ha.

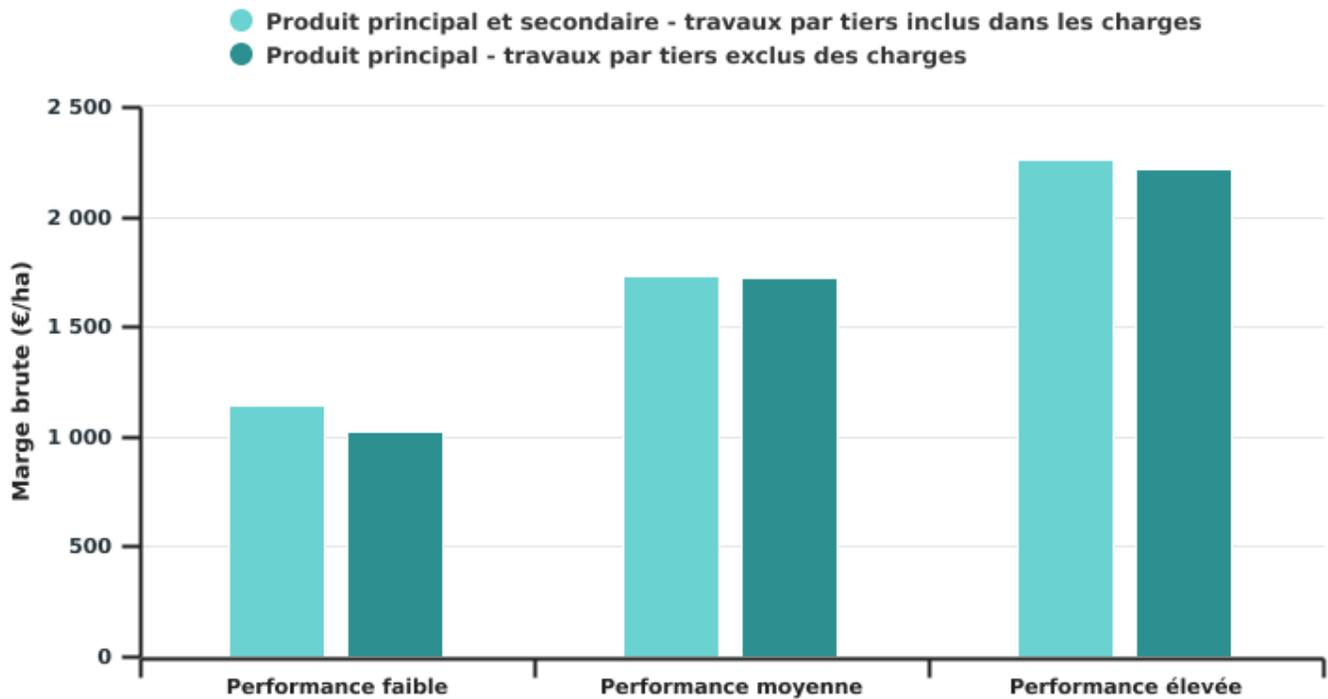
## Marge brute de la culture d'escourgeon selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Marge brute de la culture d'escourgeon de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Epeautre : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse la culture d'épeautre selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon la super-région et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture d'épeautre. Elle présente les différents éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire, au sein des régions agricoles et sur la zone herbagère.**

**Le grain d'épeautre est souvent utilisé en alimentation animale, raison pour laquelle on retrouve cette culture majoritairement dans les exploitations tournées vers l'élevage. Un peu moins d'un cinquième des agriculteurs wallons consacrent une partie de leur superficie à cette culture. Après six années de résultat en hausse, en 2021, la culture d'épeautre voit sa marge brute redescendre fortement pour arriver à 913 €/ha.**

## **Les superficies emblavées en épeautre connaissent des fluctuations selon les résultats économiques des années précédentes**

En 2021, la culture d'épeautre occupe 17 006 ha répartis entre 2 661 exploitants qui y consacrent une superficie moyenne d'un peu moins de 6,4 ha. Une bonne partie des producteurs utilise, au moins partiellement, le grain pour l'alimentation de leur cheptel. L'épeautre est, en effet, une céréale très riche en cellulose qui apporte un bénéfice pour la rumination.

- **39 % de la superficie emblavée en épeautre est située dans la zone herbagère**

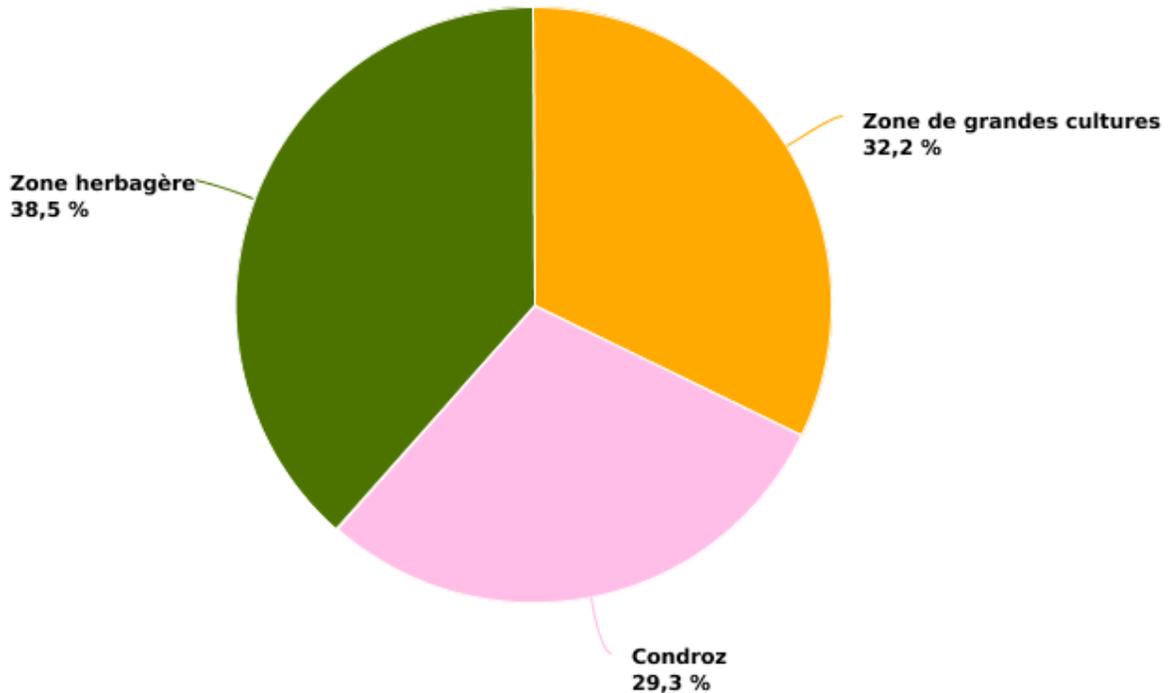
### **Subdivision en « super-région »**

Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciables, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques culturales

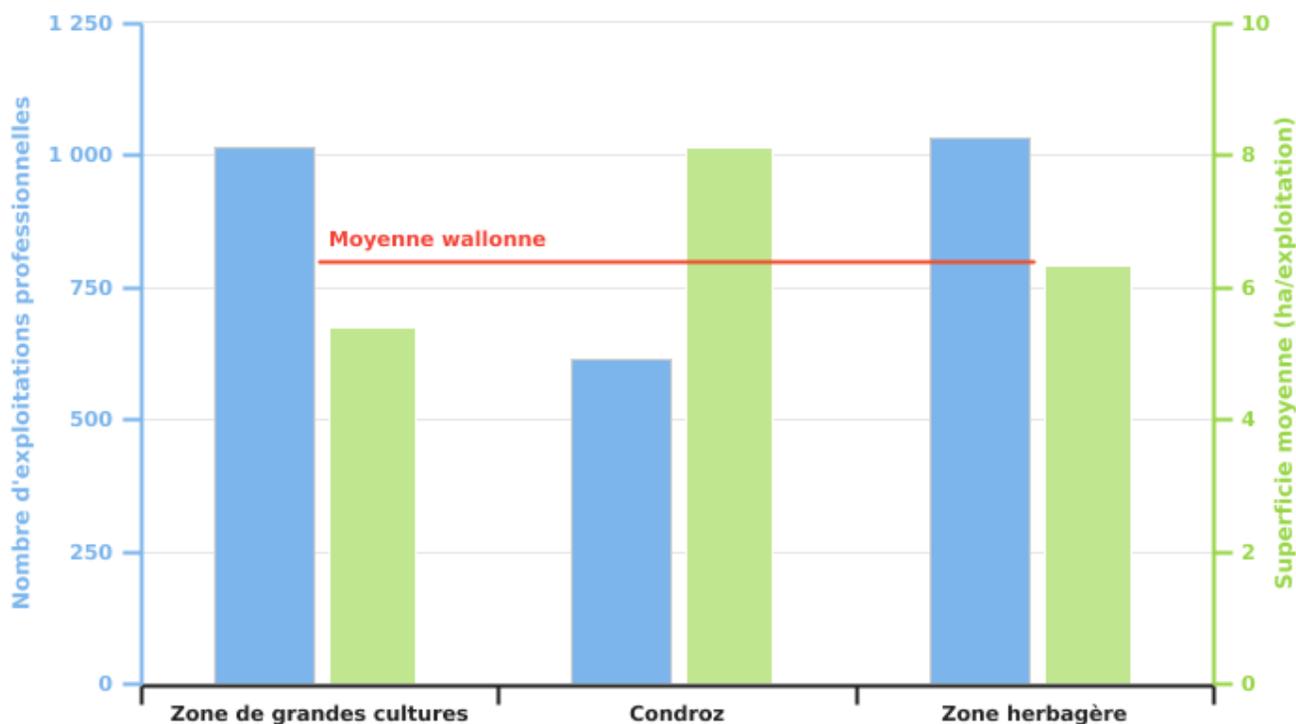
et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère liégeoise, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

Cette céréale rustique se rencontre dans les régions moins favorables aux « grandes cultures ». De ce fait, 39 % de la superficie emblavée en épeautre se retrouvent dans la zone herbagère, contre 32 % dans la zone « grandes cultures » et 29 % dans le Condroz. C'est dans cette dernière que les superficies par exploitation sont les plus grandes et dépassent 8,1 ha.

### Répartition des superficies de culture d'épeautre des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2021



## Nombre d'exploitations professionnelles produisant de l'épeautre et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

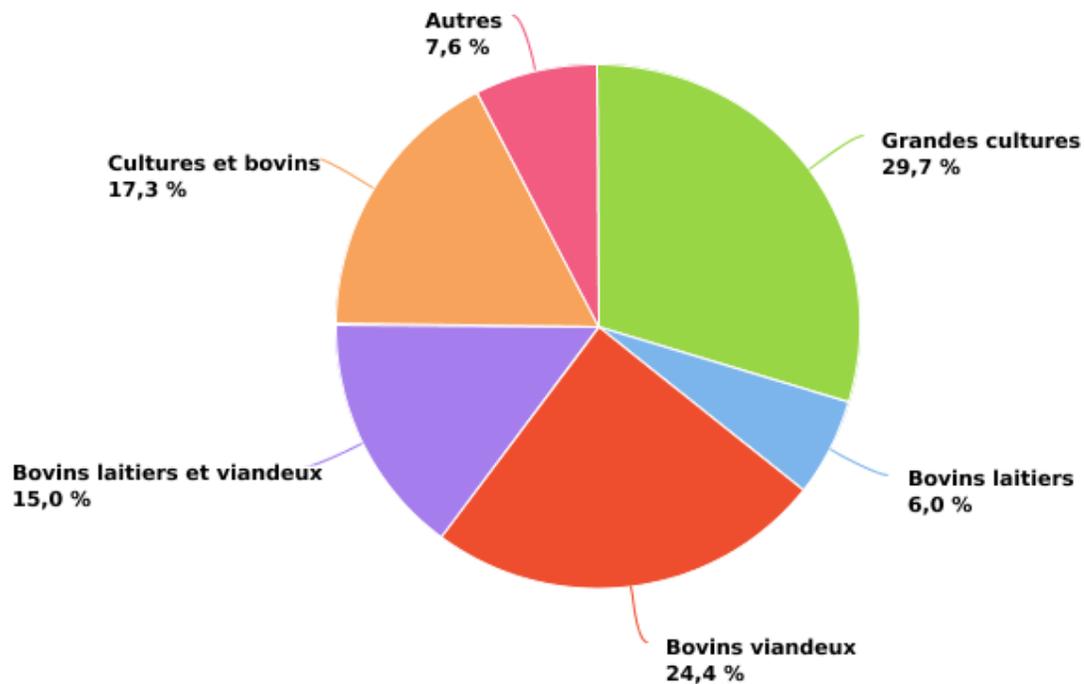
© SPW - 2022

### - La majorité des producteurs d'épeautre sont des exploitations tournées vers l'élevage bovin

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 euros. Ces dernières couvrent 97 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

En 2021, ce sont 16 739 ha d'épeautre qui sont cultivés par 2 558 exploitants professionnels. La majorité des producteurs d'épeautre sont des exploitations tournées vers l'élevage bovin. A contrario, moins de 29 % sont gérés au sein d'exploitations spécialisées en grandes cultures, confirmant l'alimentation animale comme destination majoritaire de cette culture. Ces exploitations ont une surface emblavée en épeautre supérieure aux autres types d'exploitations, elles cultivent ensemble 36 % de la surface de cette céréale.

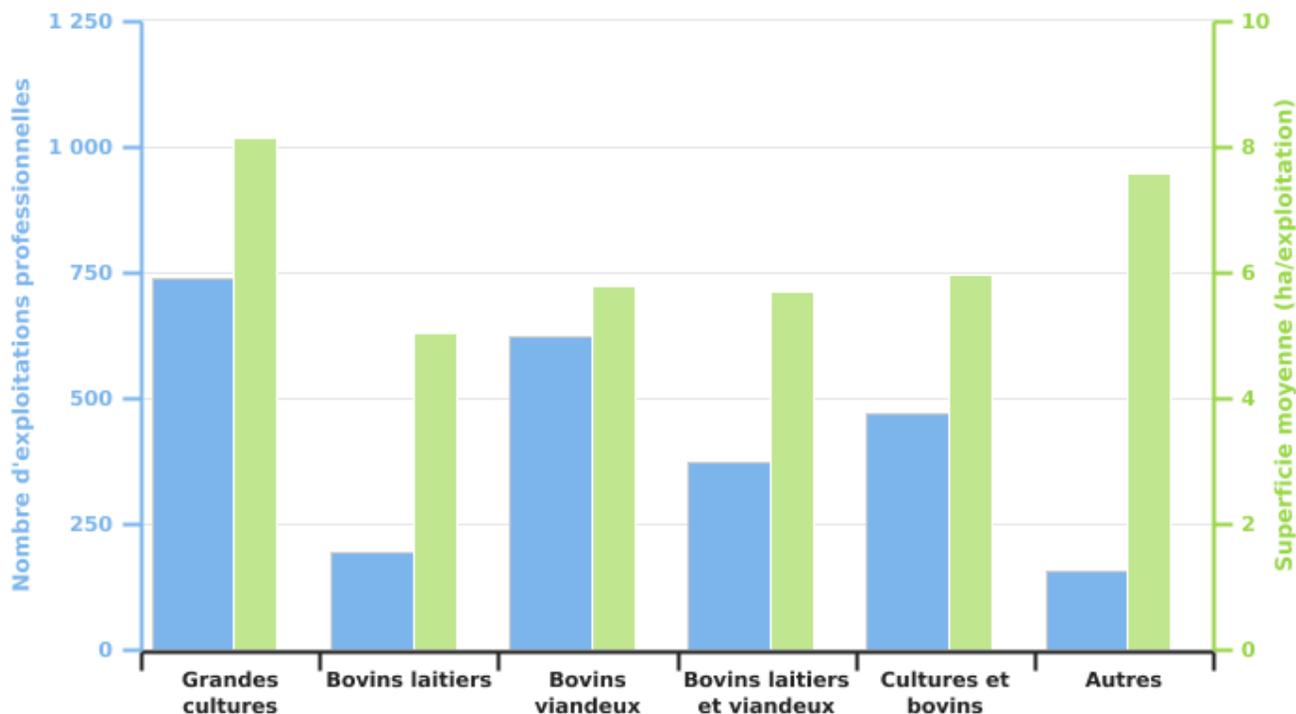
## Répartition des superficies de culture d'épeautre selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations produisant de l'épeautre et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### L'année 2021 se caractérise par une chute du rendement et du un prix

En 2021, le rendement de la culture d'épeautre s'établit à 6 380 kg/ha, soit 1 000 kg/ha en moins que la moyenne des dix années précédentes qui est de l'ordre de 7 460 kg/ha. De façon similaire à la culture du froment, cette culture a souffert du printemps et de l'été froids et humides qui ont pénalisé le potentiel de production. La récolte a été rendue plus difficile, par les pluies abondantes.

Le prix de vente du grain d'épeautre atteint en 2021 une valeur de 211 €/tonne. Contrairement à celui du froment, le prix est descendu par rapport à l'année précédente, brisant de ce fait, l'évolution positive observée depuis 2015.

## Evolution du rendement de la culture d'épeautre et du prix de vente de son grain



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

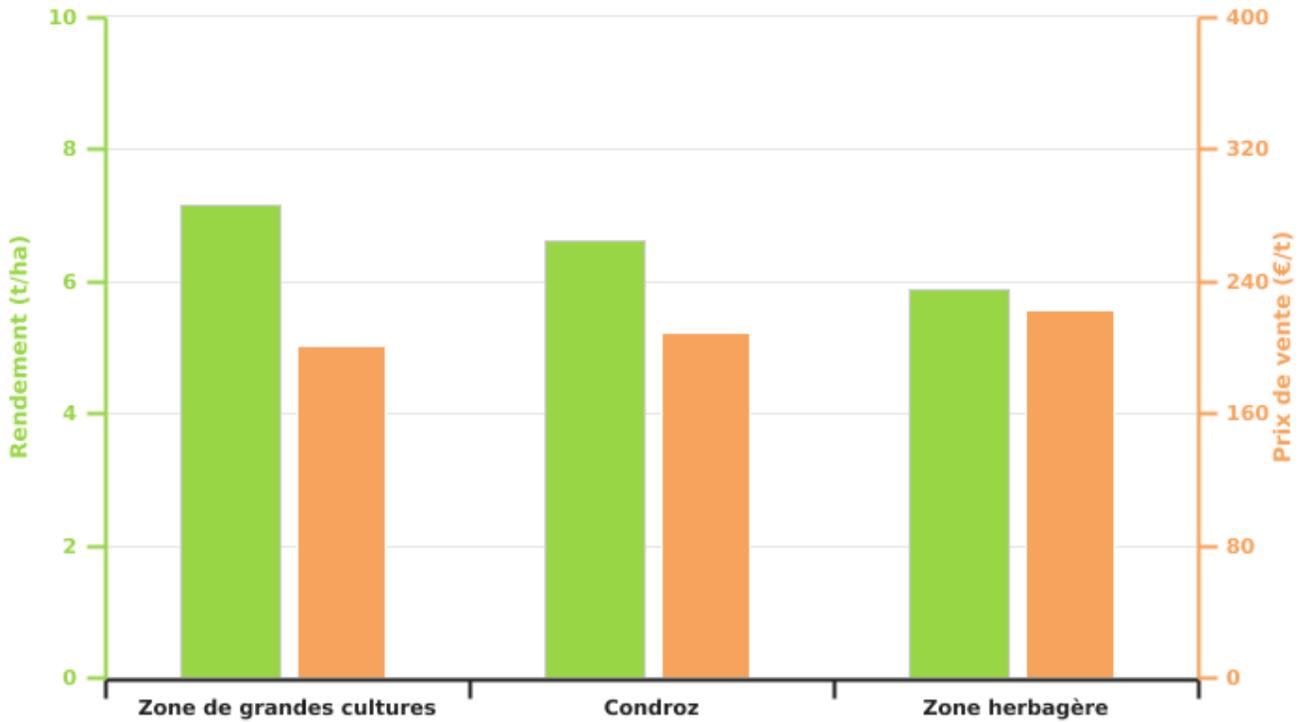
© SPW - 2022

### - Des différentiels de rendement de plus de 3 tonnes/ha sont observés en 2021 entre producteurs de la zone herbagère, témoin de l'hétérogénéité des situations

Pour l'année 2021, le rendement moyen de la culture d'épeautre en zone « grandes cultures » est de 7 150 kg/ha, 6 625 kg/ha dans le Condroz, et 5 875 kg/ha dans la zone herbagère. Le prix de vente obtenu par les agriculteurs de la zone herbagère est relativement plus élevé que celui de la zone « grandes cultures » ou du Condroz.

Si on compare les agriculteurs au sein de la zone herbagère, au niveau de leur performance dans l'obtention d'une marge brute élevée, on observe un écart de rendement très important de plus de 3 250 kg/ha. L'épeautre est une céréale secondaire et qui n'occupe en général qu'une petite superficie dans ces exploitations et dans les parcelles les moins productives. De ce fait, régulièrement on observe un écart important entre les groupes de performance extrême.

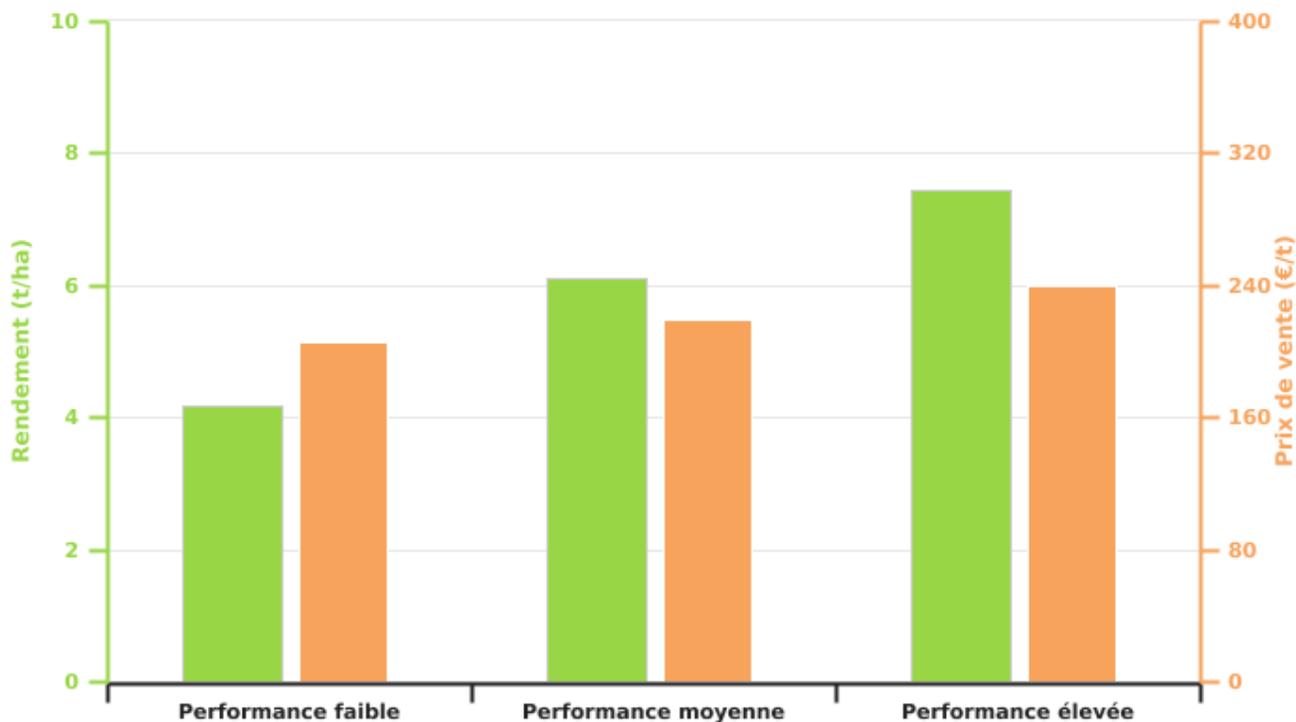
## Rendement de la culture d'épeautre et prix de vente de son grain selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Rendement de la culture d'épeautre et prix de vente de son grain de la zone herbagère selon le niveau de performance des exploitations en 2021



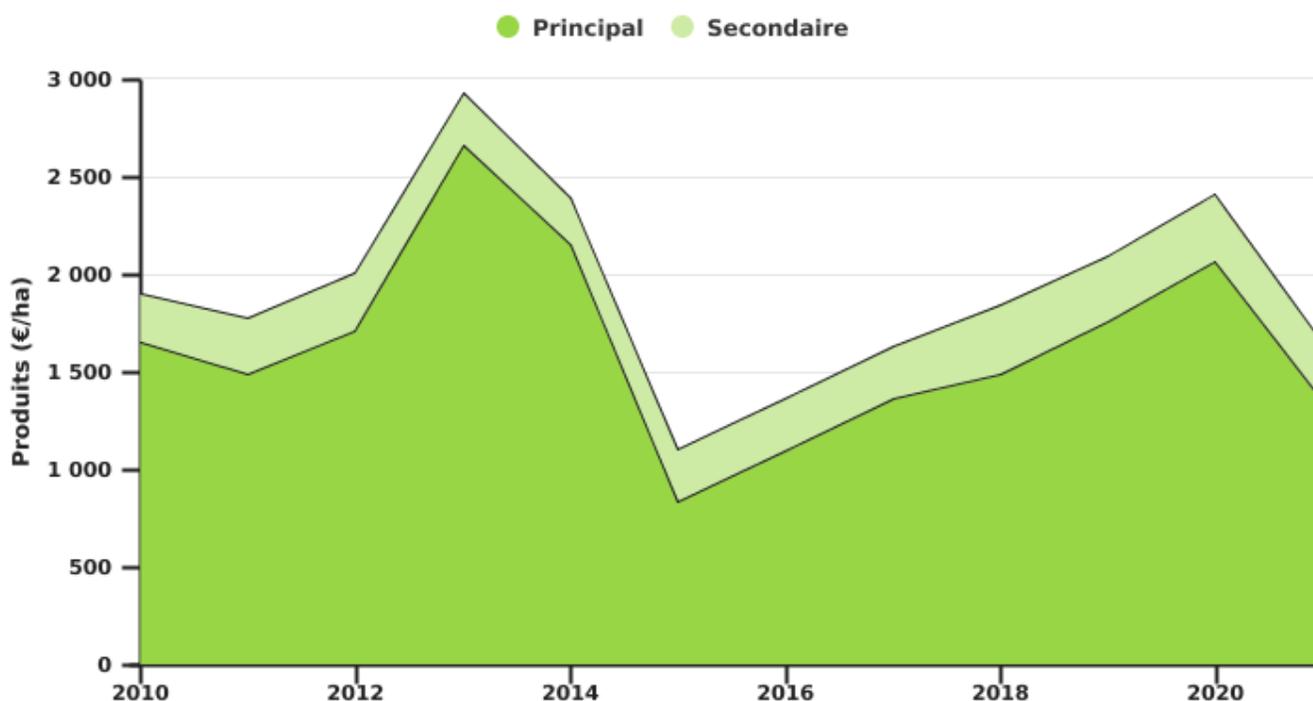
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En 2021, le prix et le rendement en baisse entraînent une importante chute du produit principal de la culture d'épeautre

En 2021, l'effet combiné d'un rendement et d'un prix en baisse limite le produit principal de l'épeautre qui s'établit à seulement 1 342 €/ha. C'est nettement moins que la moyenne des dix années antérieures qui est de l'ordre de 1 660 €/ha. A ce produit principal s'ajoute le produit secondaire lié à la paille qui s'établit à 302 €/ha. Le total des deux produits atteint ainsi une valeur de 1 644 €/ha.

## Evolution du produit principal et secondaire de la culture d'épeautre



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

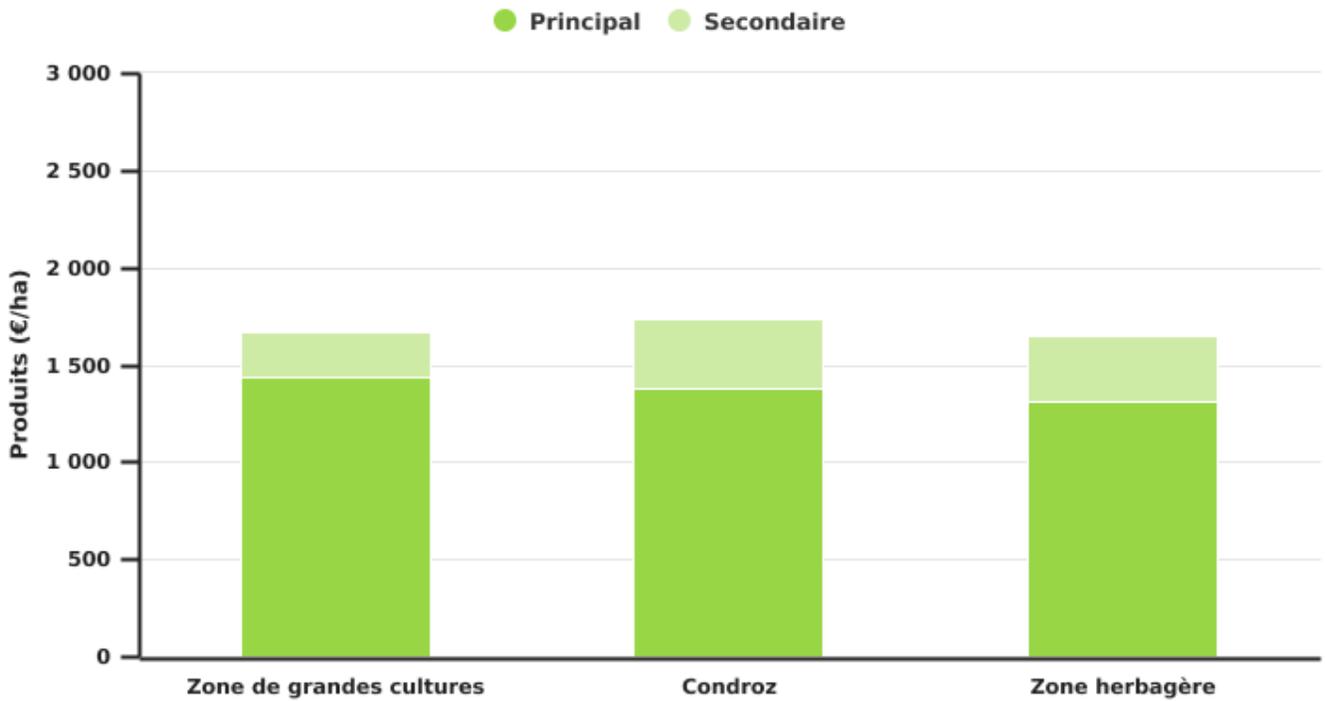
© SPW - 2022

### - Le différentiel de produits entre super-région est moins important qu'entre les classes de performance au sein de la zone herbagère

La comparaison entre les agriculteurs situés en zone « grandes cultures » et ceux en zone herbagère révèle un différentiel de l'ordre de 130 €/ha de produit pour la culture d'épeautre. Le produit principal s'élève à 1 308 €/ha dans la zone herbagère, à 1 384 €/ha dans le Condroz et à 1 441 €/ha dans la zone « grandes cultures ». La différence est peu marquée entre les super-régions, les mauvaises conditions n'ayant pas permis aux zones les plus productives d'exprimer leur plein potentiel.

Si l'on compare les performances des cultivateurs dans la zone herbagère, on relève un différentiel de produit s'élevant à 928 €/ha entre les groupes extrêmes. Ainsi, les producteurs les moins performants, avec un rendement plus faible, se contentent d'un produit de 858 €/ha alors que les plus performants obtiennent un produit de pratiquement 1 786 €/ha, plus élevé que la moyenne des producteurs de la zone « grandes cultures ».

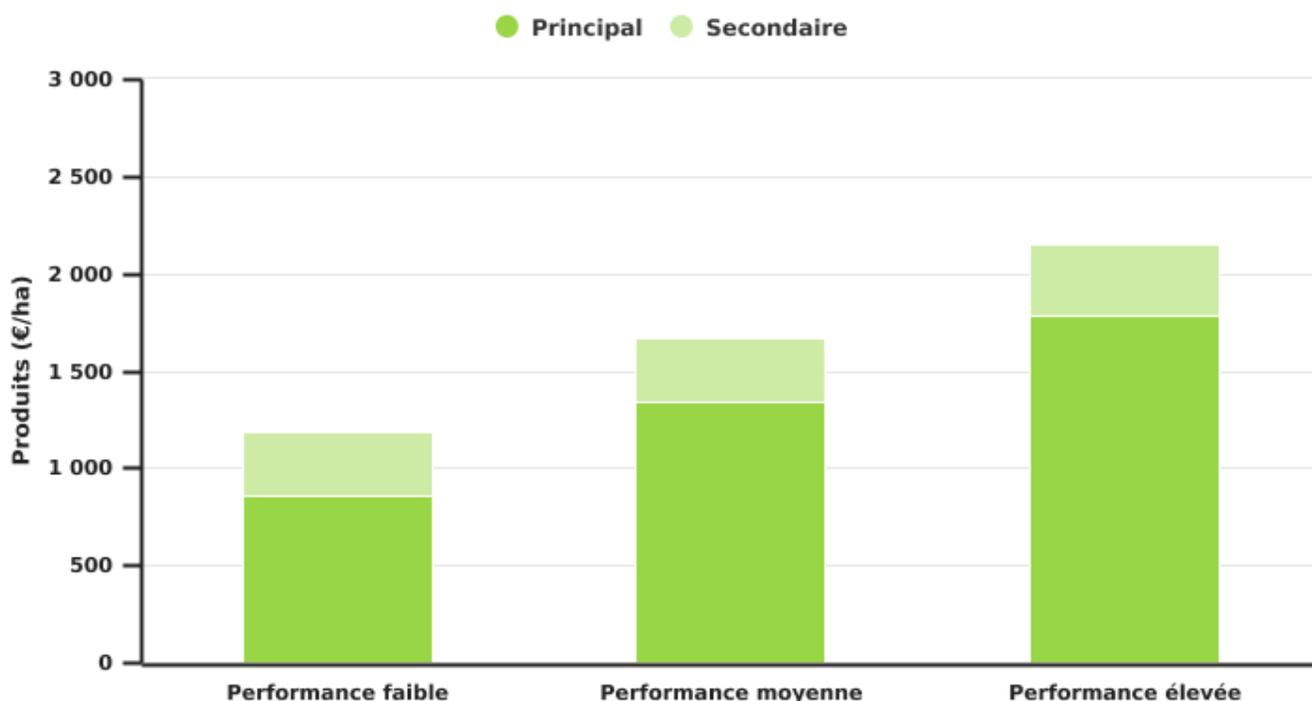
## Produit principal et secondaire de la culture d'épeautre selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Produits principal et secondaire de la culture d'épeautre de la zone herbagère selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

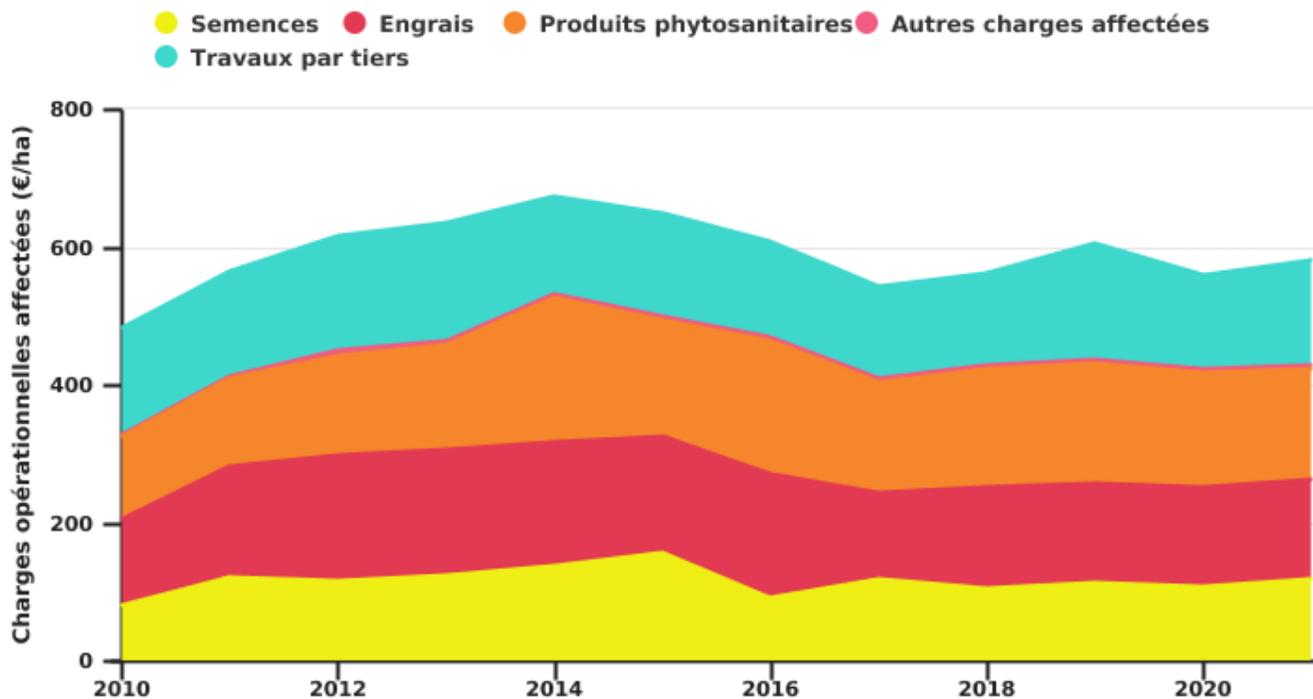
### Le total des charges opérationnelles affectées reste limité pour la culture d'épeautre

En 2021, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture d'épeautre s'élèvent à 429 €/ha, légèrement inférieures à la moyenne des dix années précédentes de 452 €/ha. Ces charges opérationnelles affectées avaient augmenté de 2010 à 2014 pour dépasser les 500 €/ha avant de diminuer légèrement. Les dépenses en pesticides sont le poste le plus important et représentent environ 37 % du total de ces charges, suivi par les achats d'engrais avec 34 % et enfin de semences avec 27 %. Au début des années 2010, les achats d'engrais étaient le poste le plus important.

L'épeautre est une culture moins exigeante que celle du froment au niveau fertilisation et se contente d'une fumure azotée d'environ 140 unités/ha. Les apports de phosphore sont de l'ordre de 12 unités/ha et ceux de potassium atteignent 17 unités/ha. Signalons que ces fumures phospho-potassique sont en général un peu plus élevées dans la zone herbagère. Il s'agit bien souvent d'une des rares cultures. Il n'y a donc pas de culture en tête de rotation nécessitant un apport important de ces éléments dans l'assolement de ces exploitations.

A titre informatif, le montant dédié aux travaux par tiers est de 152 €/ha en 2021, équivalent à la moyenne des dix années précédentes qui est de 150 €/ha.

## Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture d'épeautre



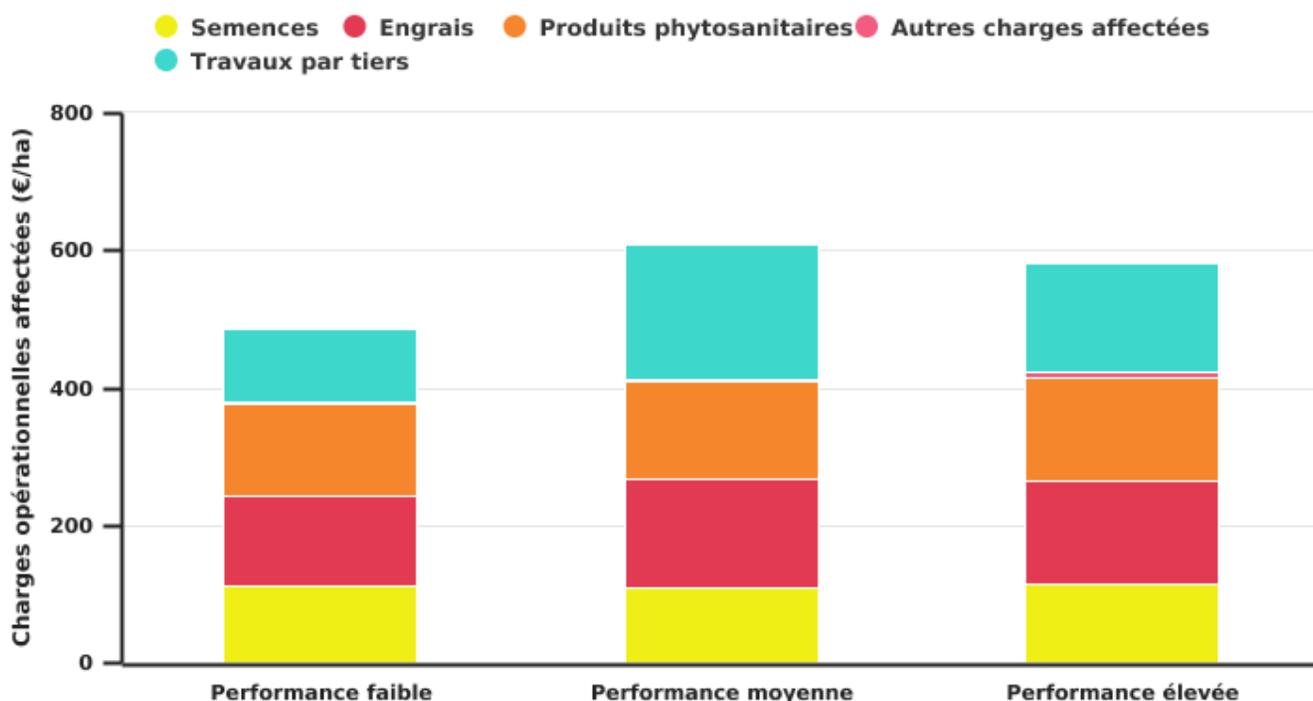
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les écarts de charges opérationnelles affectées sont réduits aussi bien entre les super-régions qu'entre les groupes de performance au sein de la zone herbagère

Les totaux des charges opérationnelles affectées ne présentent pas de différence significative entre les cultivateurs des diverses zones ou entre les groupes de performances au sein de la zone herbagère. On relève simplement que les dépenses en 2021, sont plus élevées dans le Condroz que pour les deux autres zones et que les agriculteurs les plus performants enregistrent des charges un peu plus élevées de l'ordre de 45 €/ha que les moins performants.

## Charges opérationnelles affectées la culture d'épeautre dans la zone herbagère selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

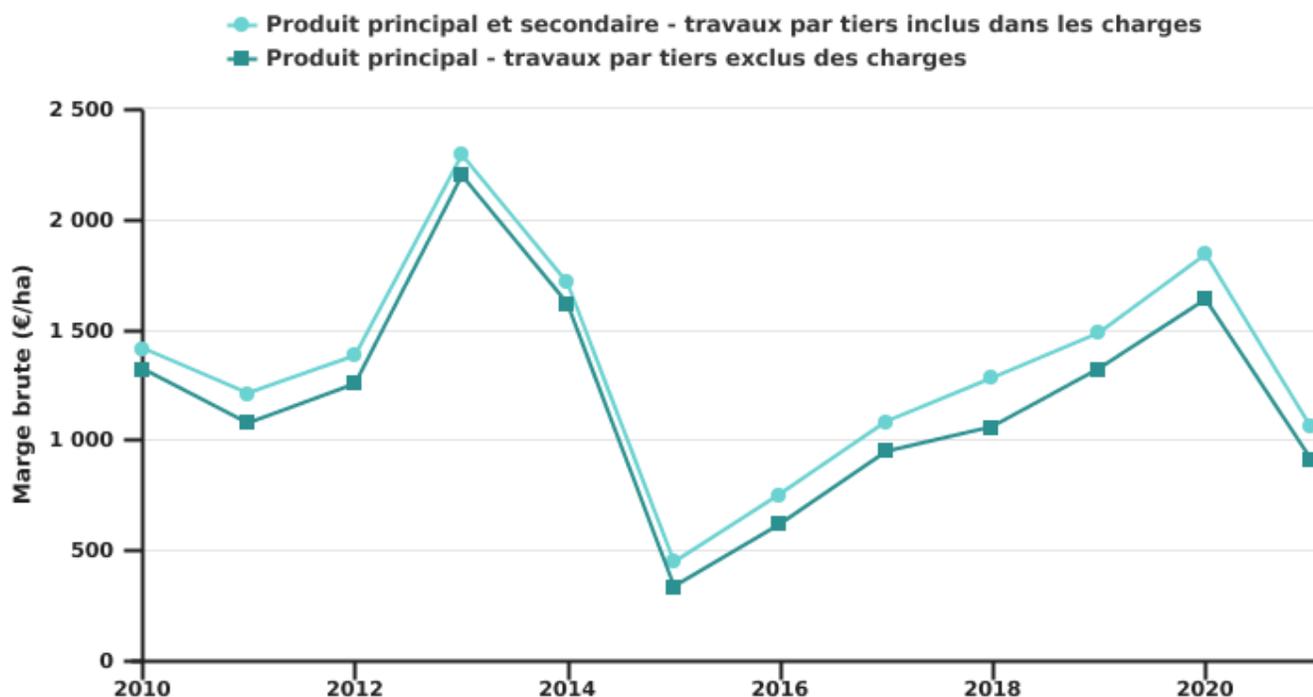
© SPW - 2022

### En 2021, la marge brute de l'épeautre chute à une valeur assez médiocre de 913 €/ha

En 2021, la marge brute du produit principal de la culture d'épeautre, c'est-à-dire le grain, atteint 913 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. C'est la conséquence de produits en baisse alors que les charges n'ont pratiquement pas évolué. C'est un mauvais résultat pour cette céréale après cinq années de croissance continue de sa marge brute. Si l'on prend en compte le produit secondaire de la céréale, c'est-à-dire la paille, et les travaux par tiers dans les charges pour calculer la marge brute, cette dernière monte à 1 063 €/ha.

L'évolution de la marge brute suit assez fidèlement l'évolution du prix de vente du grain, avec un pic en 2013 lié à un prix de vente très élevé, suivi d'un plongeon en 2015 et d'une remontée jusqu'en 2020.

## Evolution de la marge brute de la culture d'épeautre



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

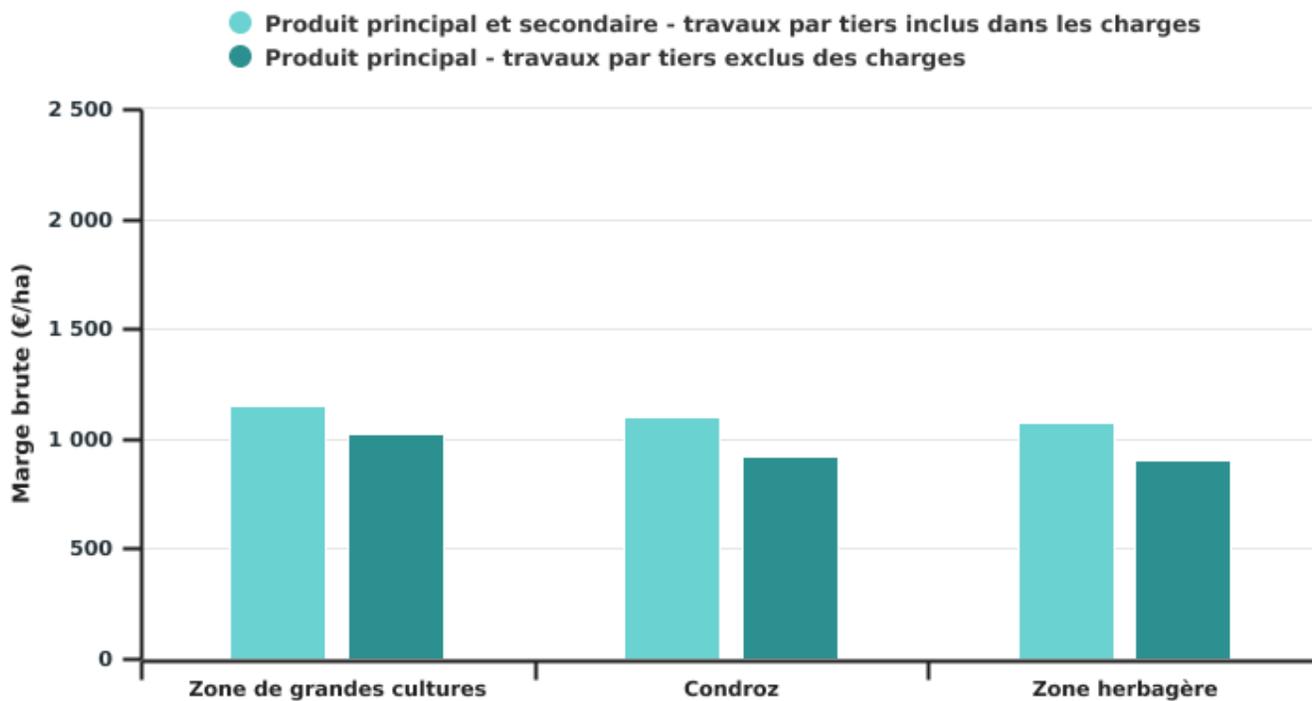
© SPW - 2022

**- En 2021, les écarts de marge brute sont très réduits entre les super-régions, contrairement à ceux observés entre les groupes de performance au sein de la zone herbagère**

La marge brute du produit principal de la culture d'épeautre varie de 903 €/ha en zone herbagère à 1 025 €/ha en zone « grandes cultures ». L'écart est donc peu marqué.

Au sein de la zone herbagère, les producteurs les plus performants dégagent une marge brute de 1 361 €/ha alors que les moins performants n'ont que 479 €/ha. Une telle marge ne laisse guère de perspective de revenus pour le travail réalisé. Si on prend en compte le produit de la paille et les travaux par tiers dans les charges opérationnelles affectées, les marges brutes des groupes de performance extrêmes atteignent respectivement 1 571 €/ha et 703 €/ha.

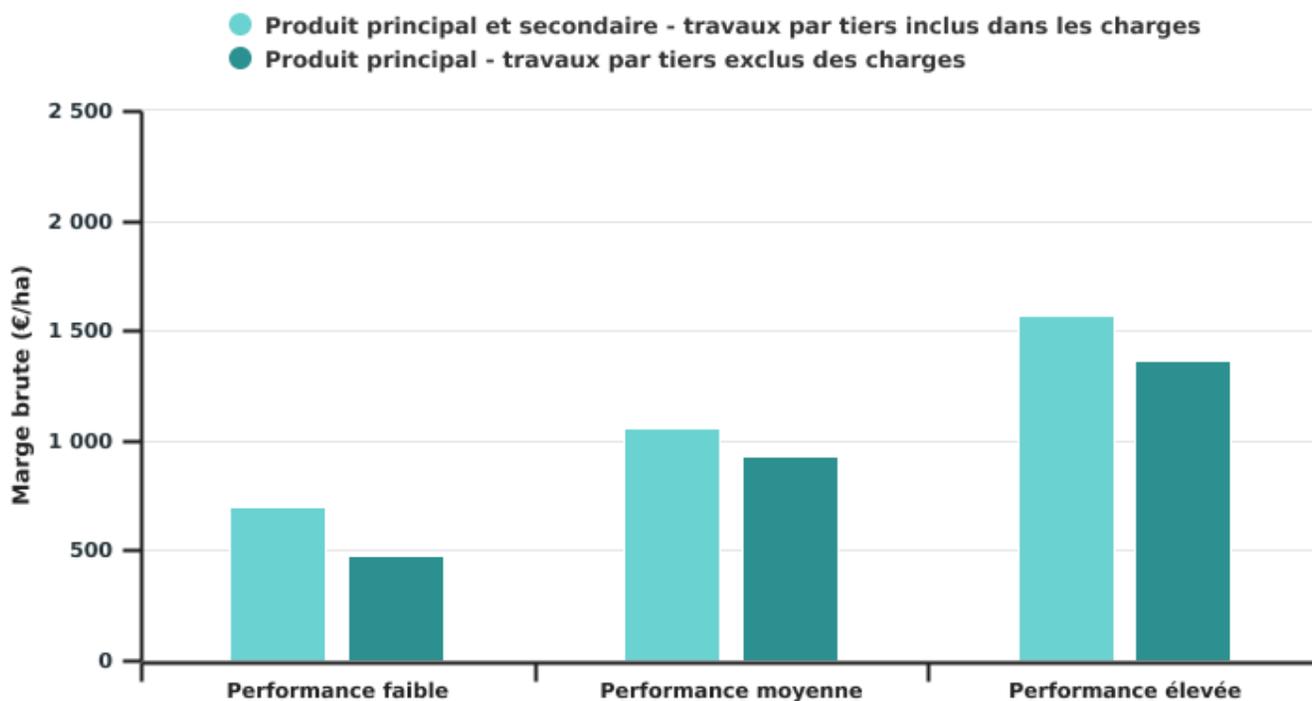
## Marge brute de la culture d'épeautre selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Marge brute de la culture d'épeautre de la zone des grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Betterave sucrière : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse la culture de la betterave sucrière selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon les super-régions agricoles et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture de betteraves sucrières. Elle présente ces éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire, au sein des super-régions agricoles et de la zone orientée « grandes cultures ».**

**La betterave sucrière, malgré un net recul au cours des 30 dernières années, est cultivée dans 30 % des exploitations wallonnes. Il s'agit principalement d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Dans un contexte de marché du sucre très concurrentiel, le prix obtenu pour les betteraves sucrières montre une descente régulière depuis 2012, stabilisé à un niveau relativement bas, de l'ordre de 27 à 28 €/tonne, depuis la fin de quota de production en 2017. Dans ce contexte, la marge brute de la betterave oscille autour de 1 500 €/ha ces dernières années.**

**Avec environ 36 500 ha, la culture de betteraves sucrières est sur la troisième marche du podium des grandes cultures derrière celle du froment et des pommes de terre**

En 2021, la superficie emblavée en betteraves sucrières atteint 36 538 ha. Cette culture se retrouve dans l'assolement d'un peu moins de 30% des exploitations wallonnes et y occupe en moyenne 10 ha. Depuis 1990, les superficies semées en betteraves sucrières ont diminué de pratiquement 50 %.

**- La culture de betteraves sucrières se trouve majoritairement en zone « grandes cultures »**

Subdivision en « super-région »

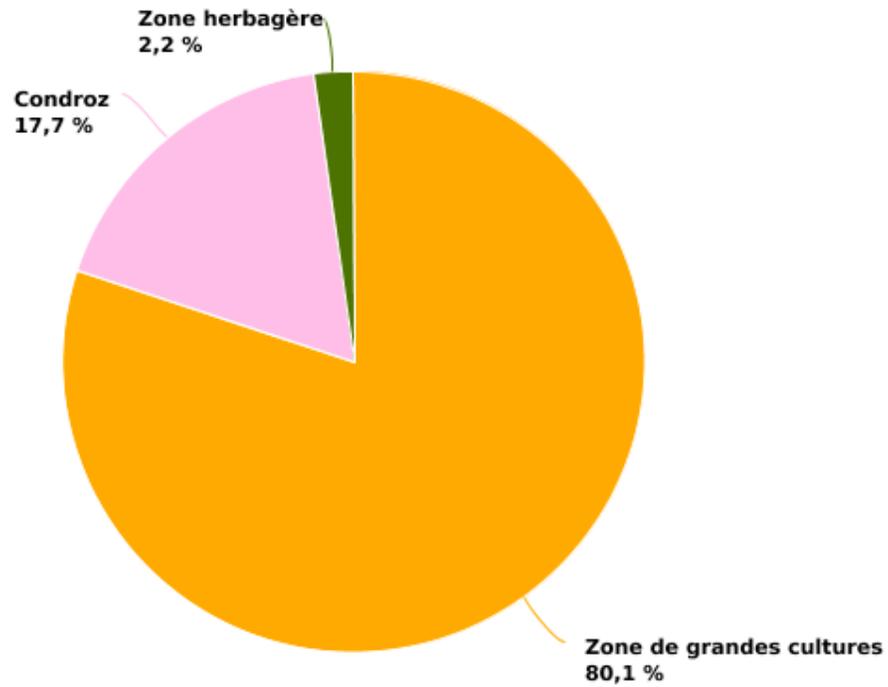
Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciales, on distingue trois « super- régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques culturales et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère liégeoise, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

82 % des producteurs de betteraves sucrières sont regroupés au sein de la zone « grandes cultures » et cultivent 80 % de la superficie agricole utilisée [SAU] consacrée à cette culture. Ils y affectent, en moyenne, 9,8 ha de leur SAU. Au sein de la zone « grandes cultures », ces producteurs ne représentent que 54 % des agriculteurs.

On retrouve 18 % de la superficie emblavée en betteraves sucrières dans le Condroz. Les « betteraviers » de cette région y consacrent, en moyenne, 11,2 ha de leur SAU.

La culture de betteraves sucrières est anecdotique en zone herbagère.

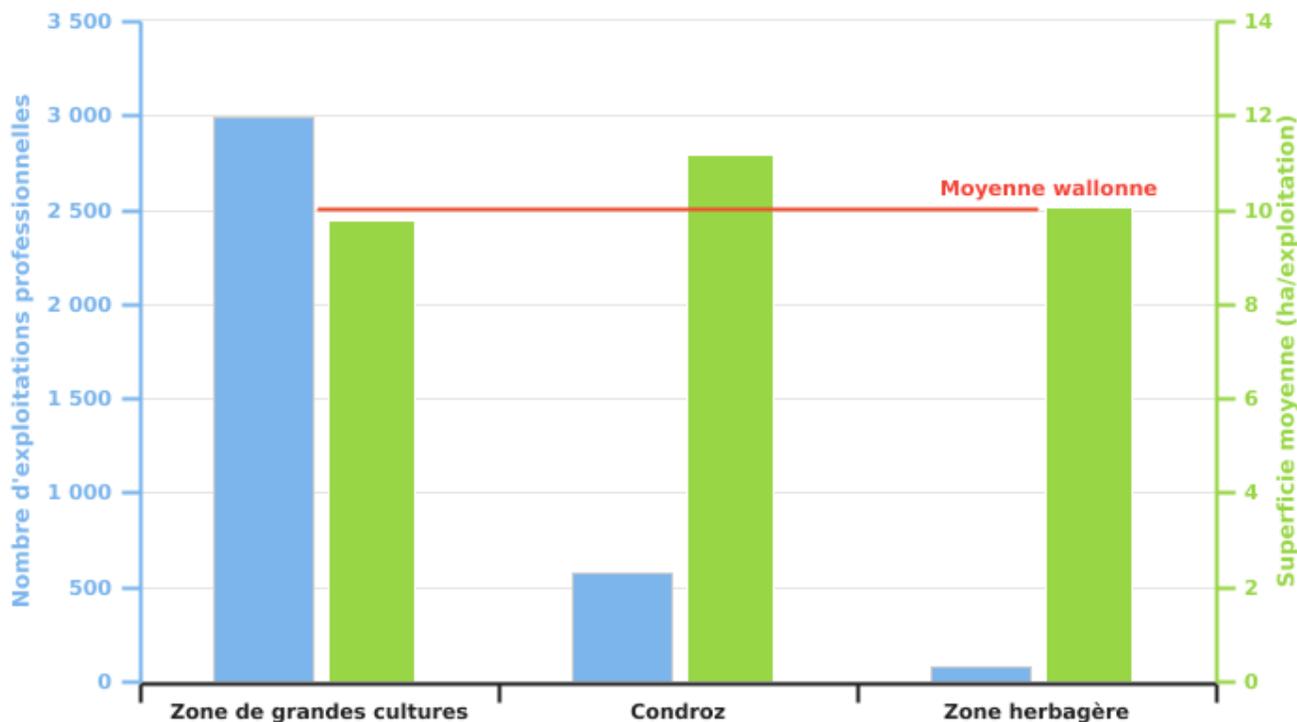
## Répartition des superficies de culture de betteraves sucrières des exploitations professionnelles selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations professionnelles produisant de la betterave sucrière et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

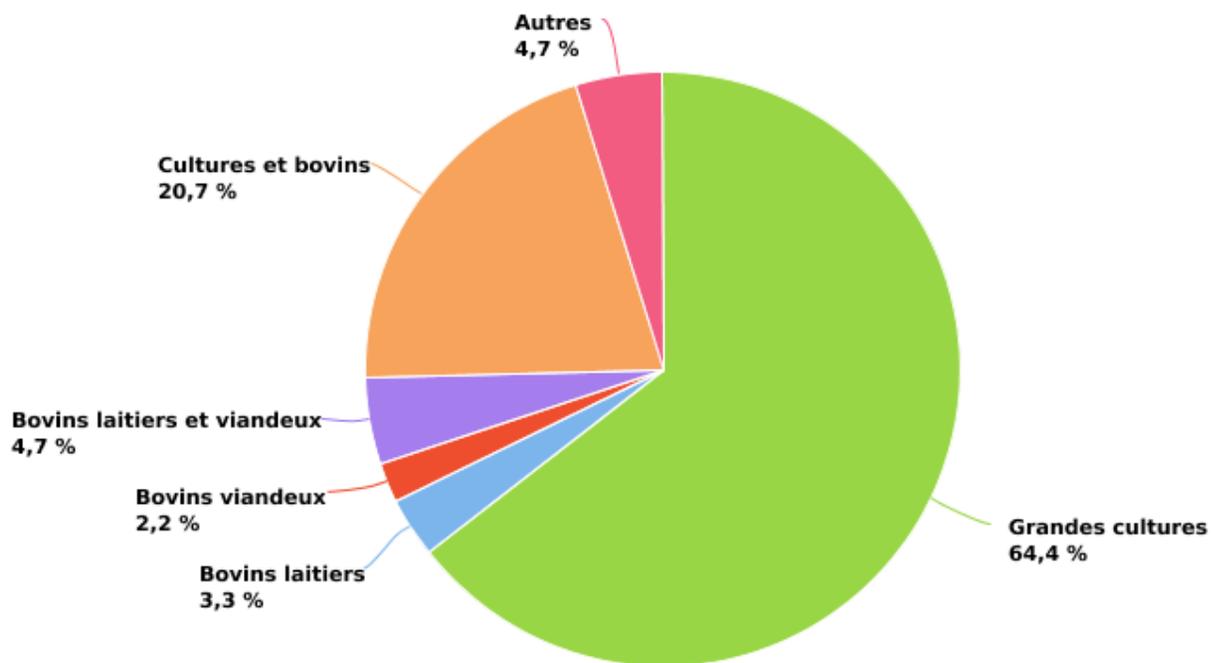
© SPW - 2022

### - Les exploitations spécialisées en grandes cultures gèrent presque 65 % de la superficie en betteraves sucrières

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 euros. Ces dernières couvrent 97 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

La culture de betteraves sucrières est presque exclusivement gérée par des exploitations professionnelles qui totalisent 36 277 ha répartis entre 3 554 exploitations. Les exploitations professionnelles spécialisées en grandes cultures et celles combinant cultures et bovins totalisent, ensemble, plus de 85 % de la SAU emblavée en betteraves sucrières. Ces exploitants représentent 78 % des producteurs. A contrario, les exploitations spécialisées en élevage de bovins (laitiers ou viandoux ou combinant les deux) ne représentent que 17,1 % des cultivateurs pour à peine plus de 10 % de la SAU emblavée par cette culture, avec environ 6 ha par exploitation.

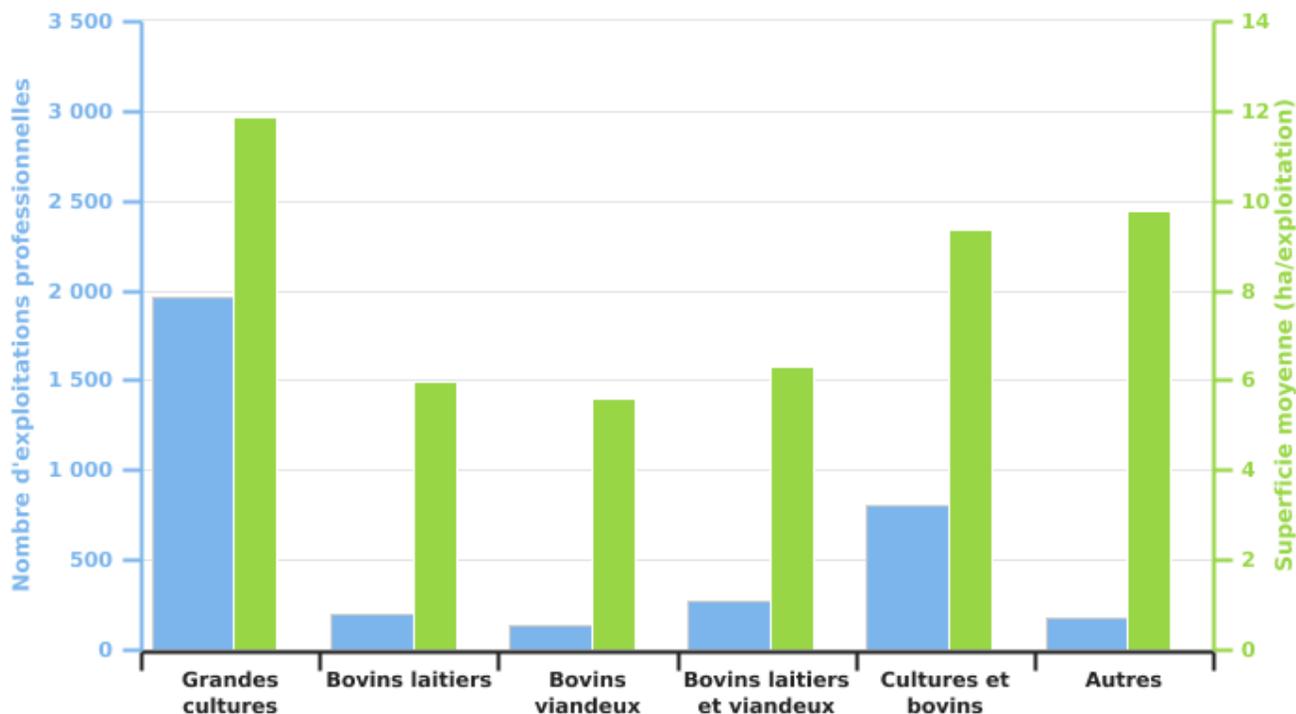
## Répartition des superficies de culture de betteraves sucrières selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations produisant de la betterave sucrière et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Dans la continuité des années précédentes, 2021 se caractérise par un rendement correct, compte tenu de la canicule, mais avec un prix toujours bas

En 2021, le rendement de la culture de betteraves sucrières s'établit à 84,96 tonnes/ha. Ce rendement baisse d'environ 1,5 tonnes/ha par rapport à 2020 mais est toutefois à un niveau un peu supérieur à la moyenne des dix années antérieures (82,05 tonnes/ha), malgré des conditions plutôt froides durant la saison culturale. Depuis 2010, malgré des variations annuelles, ce rendement tend à progresser, d'en moyenne 1,1 tonne/ha par année, avec des variations exceptionnelles telles qu'observées en 2016 ou 2017. Cette évolution est notamment le fruit de la sélection variétale et de la maîtrise technique des cultivateurs.

**Particularité de la culture de la betterave sucrière au niveau de l'analyse économique**

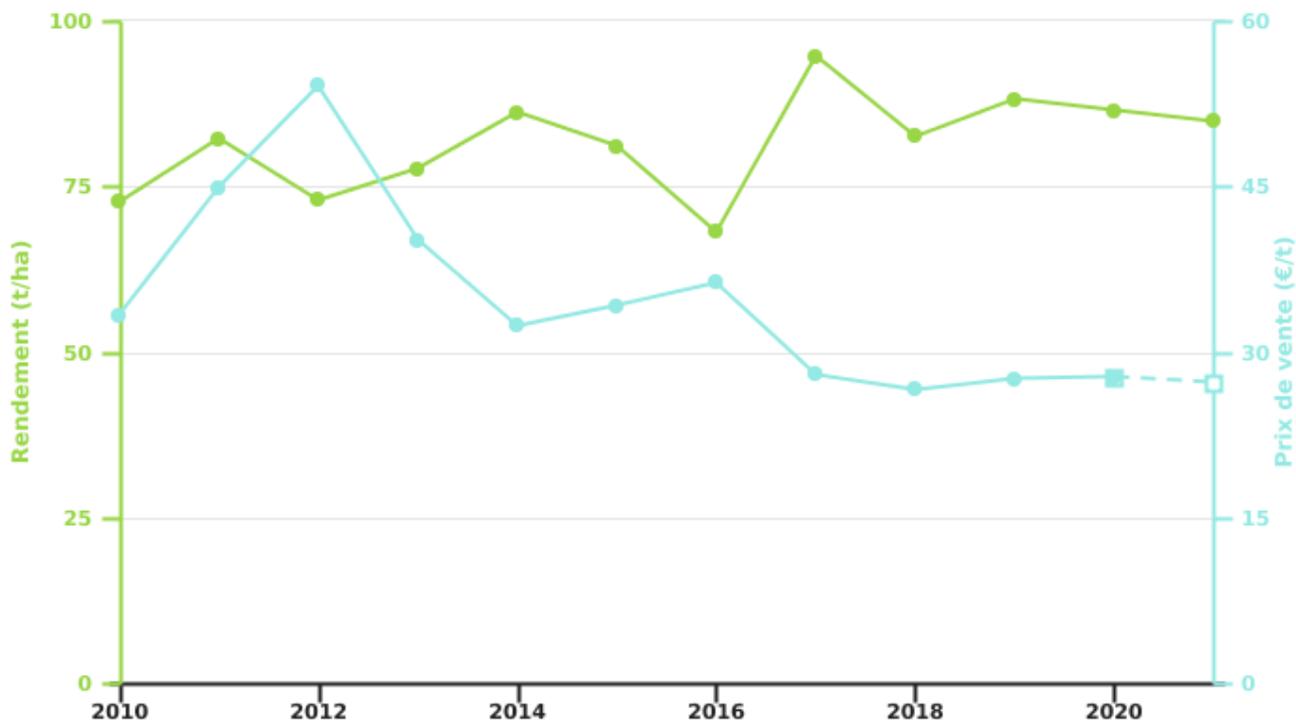
Signalons que pour les années antérieures à 2021, le prix de vente déterminé prend en compte les corrections éventuelles, positives ou négatives, provenant des données des comptabilités de l'année suivante. Ces corrections sont consécutives à la période de clôture des comptabilités. En effet, à cette période, toutes les informations concernant la valorisation des betteraves sucrières de l'exercice ne sont pas encore transmises par la sucrerie. Nous enregistrons alors une correction lors de l'exercice suivant en fonction du décompte final reçu par le producteur. Ainsi, par exemple en 2013, une correction de près de 500 €/ha a été appliquée aux valeurs calculées pour la récolte 2012.

Le prix final de 2021 pour la betterave sucrière sera connu lorsque les clôtures des comptabilités 2022 seront réalisées. Pour cette raison, les graphiques des prix, des produits, de certaines charges et de marge brute sont mis en trait discontinu pour l'année 2021 et sont donc des valeurs provisoires, apportées à titre d'information. C'est pour cette raison que les différents indicateurs de rentabilité pour la culture de betteraves sucrières sont analysés pour l'année 2020.

A l'inverse du rendement, le prix de vente de la betterave sucrière, fortement lié à celui du sucre sur le [marché mondial](#), descend régulièrement depuis 2012 pour atteindre en 2020, un prix définitif de 27,8 €/tonne. Ce prix dépassait 40 €/tonne entre 2011 et 2013. Pour l'année 2021, on observe une valeur provisoire de 27,2 €/tonne. Ce qui laisse présager un prix définitif<sup>[1]</sup> de 2021 un peu supérieur à celui de 2020.

[1] intégrant les corrections récupérées dans les données comptables de 2021

## Evolution du rendement de la culture de betteraves sucrières et du prix de vente de sa racine



Le prix pour 2021 est provisoire

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Le différentiel entre le Condroz et la zone « grandes cultures » se marque au niveau des rendements et au niveau du prix

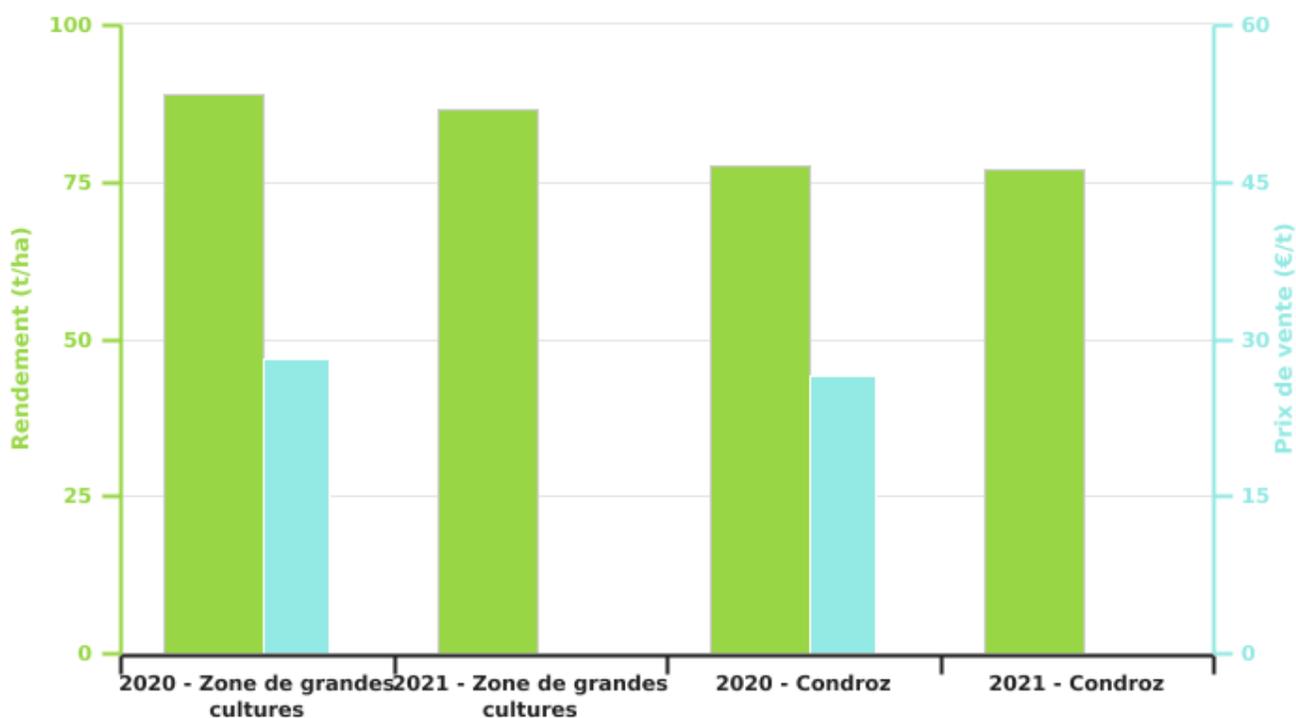
En 2020, la différence observée au niveau des rendements entre ces deux super-régions est supérieure à 11 tonnes/ha. En outre, la richesse des betteraves sucrières de la zone « grandes cultures » étant légèrement supérieure, elle permet aux producteurs d'obtenir un prix de vente un peu plus élevé, de l'ordre de 2 €/tonne.

En 2021, la différence entre les super-régions semble légèrement moindre. En effet, en 2021, le rendement moyen de la culture de betteraves sucrières pour les producteurs dans le Condroz est de l'ordre de 77 tonnes/ha alors qu'il grimpe à 86,6 tonnes/ha pour la zone « grandes cultures ».

Etant donné la quasi-absence de culture de betteraves sucrières dans la zone herbagère, il est impossible d'y calculer une moyenne représentative.

En 2020, si l'on compare les cultivateurs de la zone « grandes cultures » au niveau de leur performance dans l'obtention d'une marge brute élevée, on observe que les producteurs les plus performants, c'est-à-dire les agriculteurs constituant le quartile supérieur, atteignent des rendements de plus de 94,76 tonnes/ha, valorisés à un prix de 30,9 €/tonne. A l'opposé, les moins performants plafonnent avec un rendement de moins de 78,4 tonnes/ha qu'ils valorisent à seulement 27 €/tonne. Les écarts de rendement entre les classes de performance observés en 2020 indiquent une hétérogénéité assez élevée liée à la sécheresse printanière de 2020.

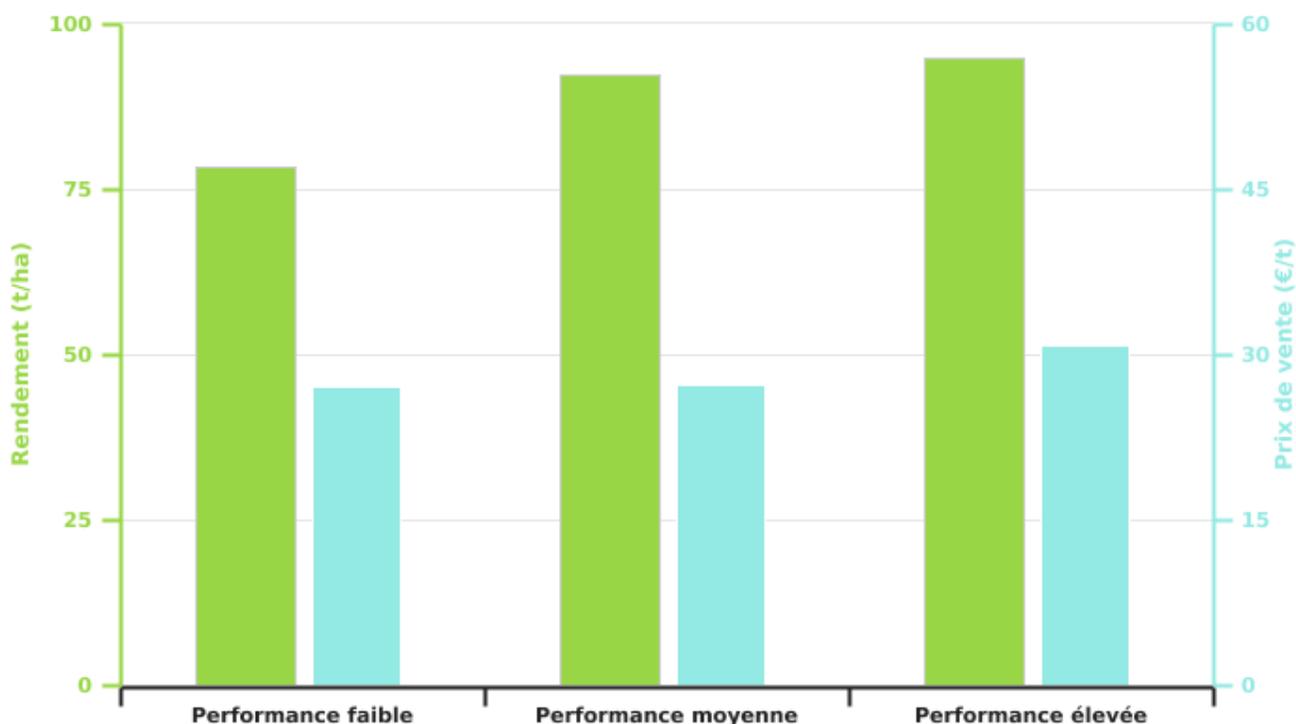
### Rendement de la culture de betteraves sucrières et prix de vente de sa racine selon la super-région en 2020 et en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Rendement de la culture de betteraves sucrières et prix de vente de sa racine de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2020



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

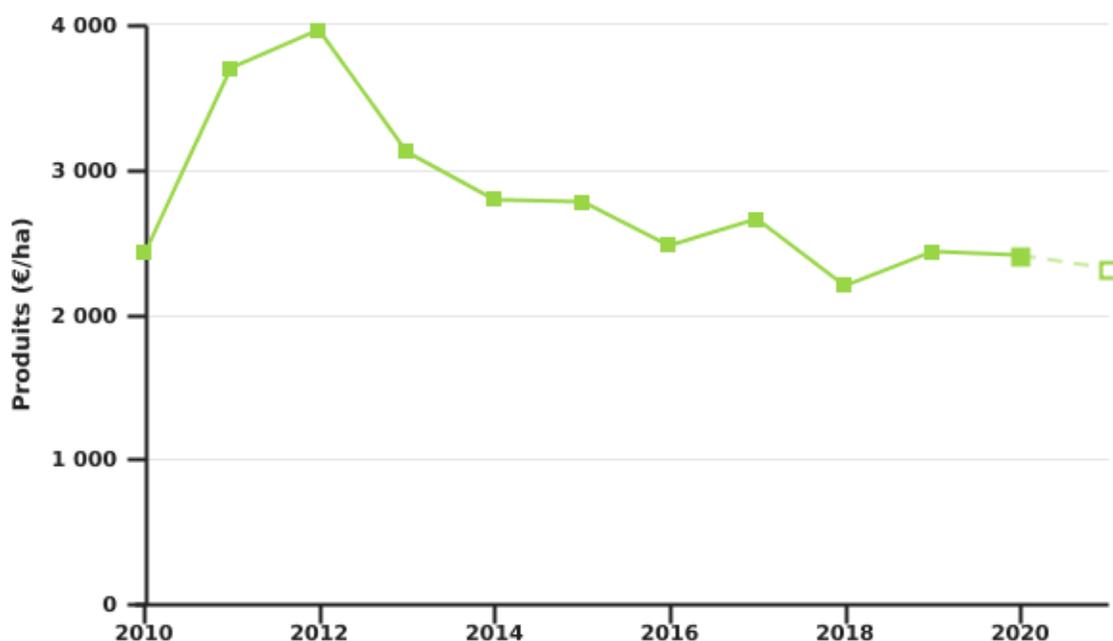
© SPW - 2022

### De 2012 à 2020, le produit des betteraves sucrières a perdu 39 %

En 2020, le produit de la culture de betteraves sucrières s'établit à 2 404 €/ha. La moyenne des dix années précédentes est de 2 854 €/ha, et est passé par des maximums en 2011 et 2012 avec des valeurs supérieures à 3 700 €/ha. Si les rendements progressent lentement au fil des années, ils ne compensent pas la chute de prix observée durant cette décennie.

En 2021, le produit provisoire de la culture de betteraves sucrières s'établit à 2 312 €/ha.

## Evolution du produit (principal) de la culture de betteraves sucrières



Les produits pour 2021 sont provisoires

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

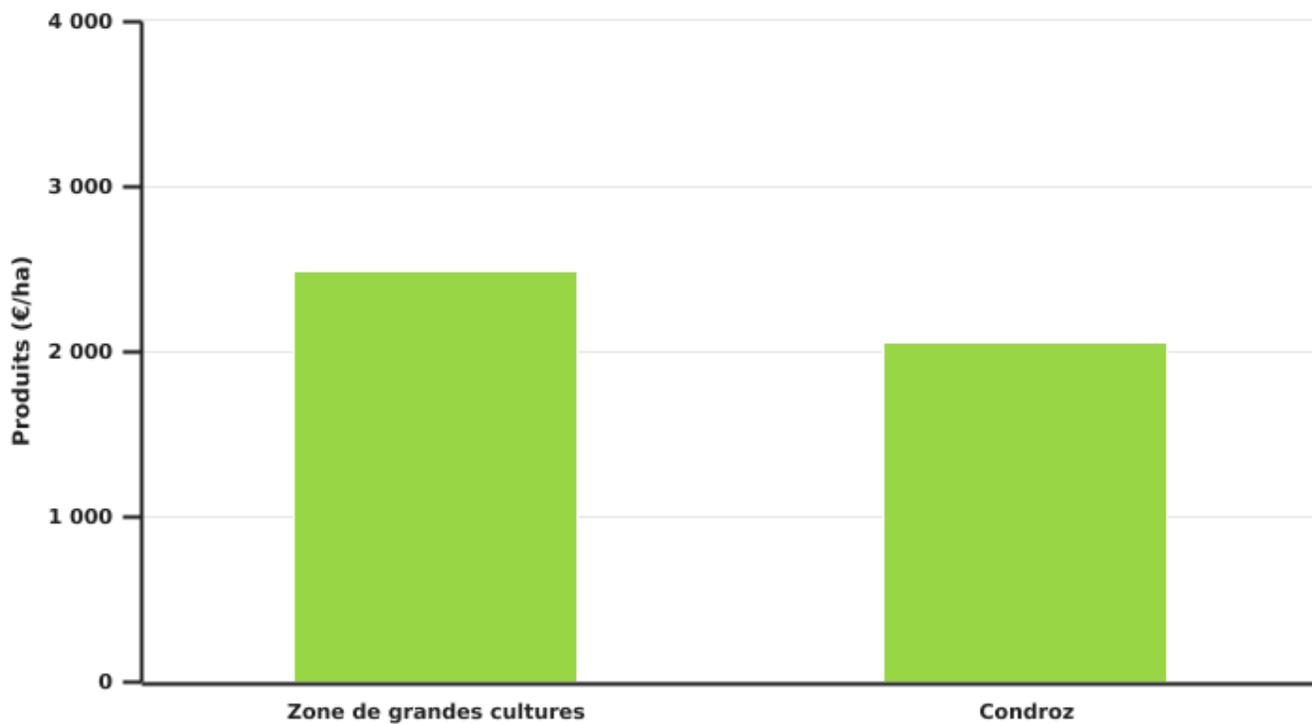
© SPW - 2022

### - Les producteurs les moins performants de la zone « grandes cultures » ont un produit total aux producteurs condruziens

La comparaison entre les producteurs situés dans la zone « grandes cultures » et ceux du Condroz révèle un différentiel de 430 €/ha de produit pour la culture de betteraves sucrières en 2020. Le produit total de cette culture atteint 2 058 €/ha dans le Condroz et 2 491 €/ha dans la zone « grandes cultures ». Les données provisoires de 2021 montrent un différentiel entre ces deux zones de l'ordre de 450 €/ha.

Si l'on compare les performances des « betteraviers » au sein de la zone « grandes cultures », on relève un différentiel de produit de 805 €/ha entre les groupes extrêmes. Ainsi, les producteurs les moins performants, avec un rendement plus faible, se contentent d'un produit de 2 118 €/ha alors que les plus performants obtiennent un produit de 2 924 €/ha. Les producteurs les moins performants de la zone « grandes cultures » obtiennent un produit à peine supérieur à la moyenne des agriculteurs condruziens. Les résultats provisoires de 2021 montrent des écarts de l'ordre de 865 €/ha entre ces groupes de performances.

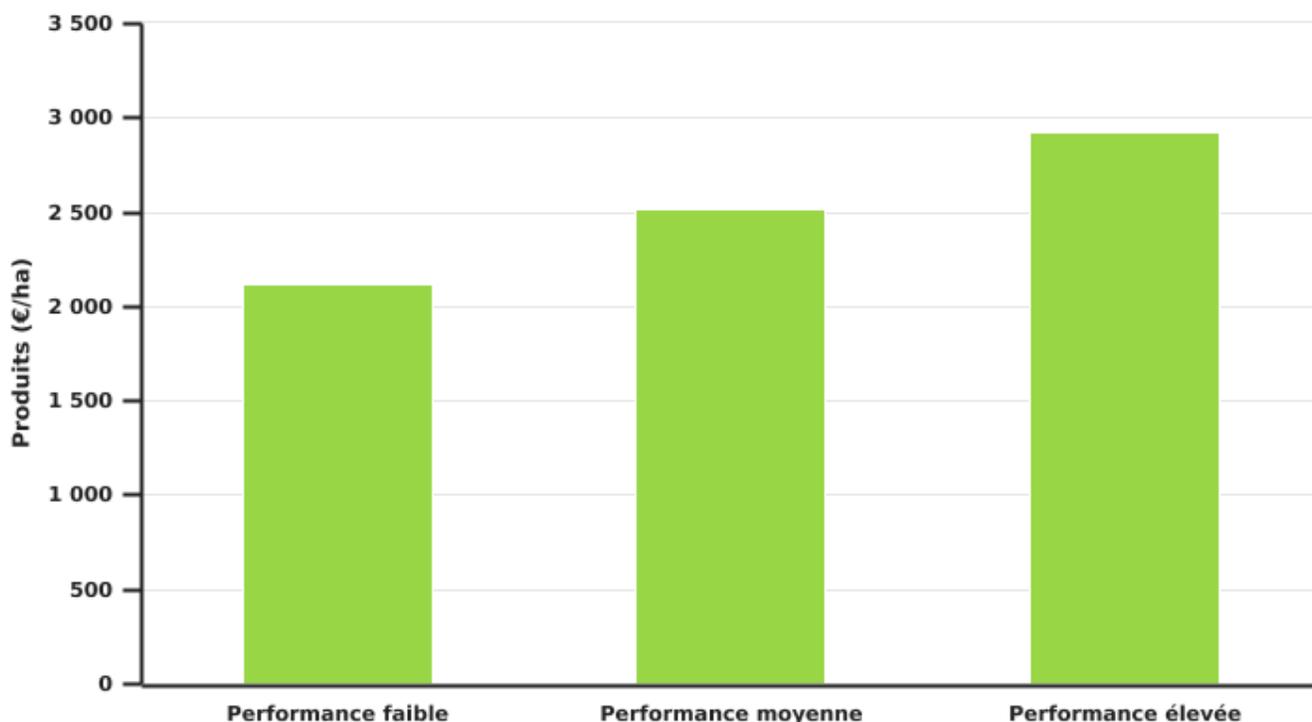
## Produit (principal) de la culture de betteraves sucrières selon la super-région en 2020



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Produit (principal) de la culture de betteraves sucrières de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2020



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Le total des charges opérationnelles affectées est resté très stable au cours de la décennie

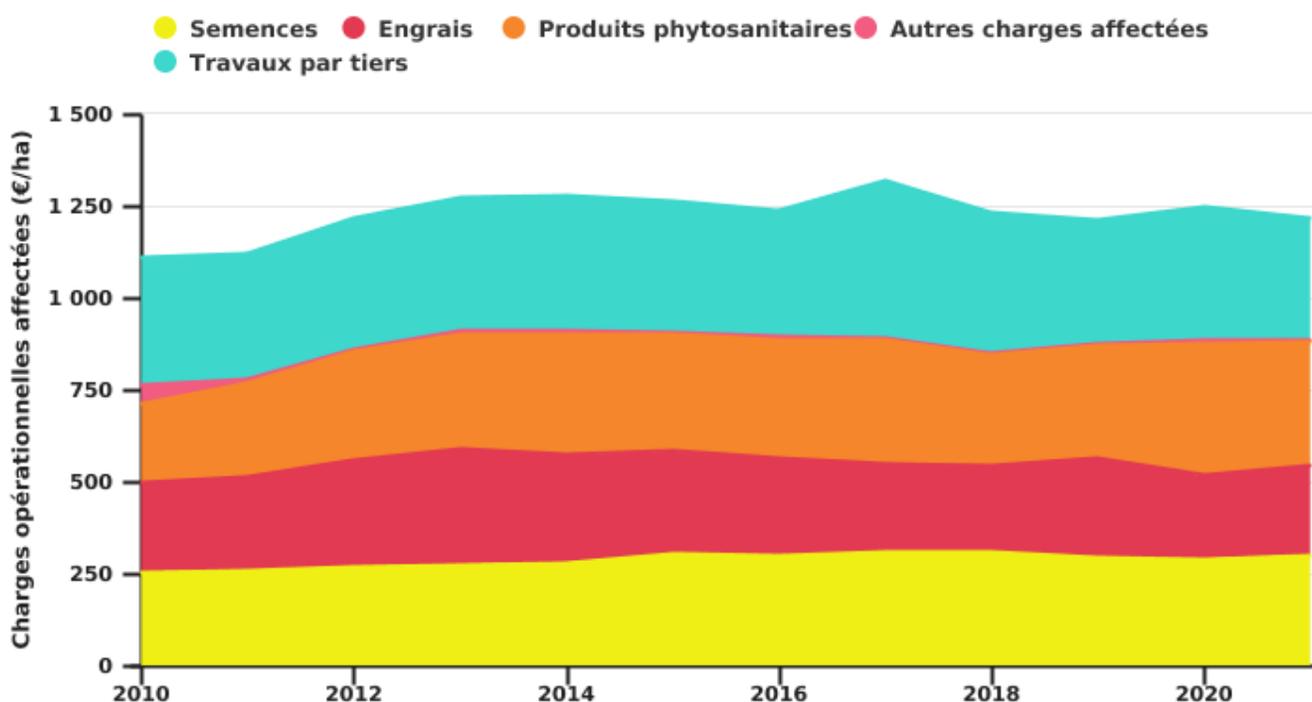
En 2020, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture de betteraves sucrières s'élèvent à 883 €/ha, très proches de la moyenne de 2010 à 2019 de 864 €/ha. En 2021, les charges opérationnelles provisoires, bien que les corrections du décompte final seront limitées pour ce poste, s'élèvent à 883 €/ha. Ces charges opérationnelles affectées ont augmenté de 2010 à 2013, pour ensuite, se stabiliser entre 850 à un peu plus de 900 €/ha. La charge en pesticides est le poste le plus important en 2020 et représente environ 40 %, suivi de l'achat de semences avec 33 % et enfin d'engrais avec 26 %.

La valeur de ces diverses charges a évolué différemment dans le temps, et a donc influencé leur importance relative. Ainsi en 2010, les charges en semence et engrais étaient pratiquement équivalentes et nettement supérieures aux achats de pesticides qui ne représentaient alors que 28 % des charges opérationnelles affectées (hors travaux par tiers). Le coût des semences a augmenté de façon lente et continue lors de la dernière décennie, alors que celui des pesticides a connu deux fortes augmentations, au début de la décennie et en 2020 après une période de stabilisation. Les

engrais ont aussi enregistré une forte hausse au début des années 2010, compensée par baisse constante depuis 2013. La culture de betteraves étant une tête de rotation, est relativement exigeante en fertilisation, notamment potassique. L'achat d'engrais est de 226 €/ha en 2020. Ce poste n'a pas présenté d'évolution grâce aux prix des fertilisants resté constant. La fertilisation azotée pour les betteraves est de l'ordre de 135 unités/ha au cours des dix dernières années. Les apports de phosphore sont de l'ordre de 35 unités/ha et ceux de potassium atteignent 145 unités/ha.

A titre informatif, le montant dépensé pour les travaux par tiers était de 362 €/ha, valeur égale à la moyenne de 2010 à 2019 qui est de 363 €/ha.

## Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture de betteraves sucrières



Les autres charges et travaux par tiers sont des valeurs provisoires pour 2021

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

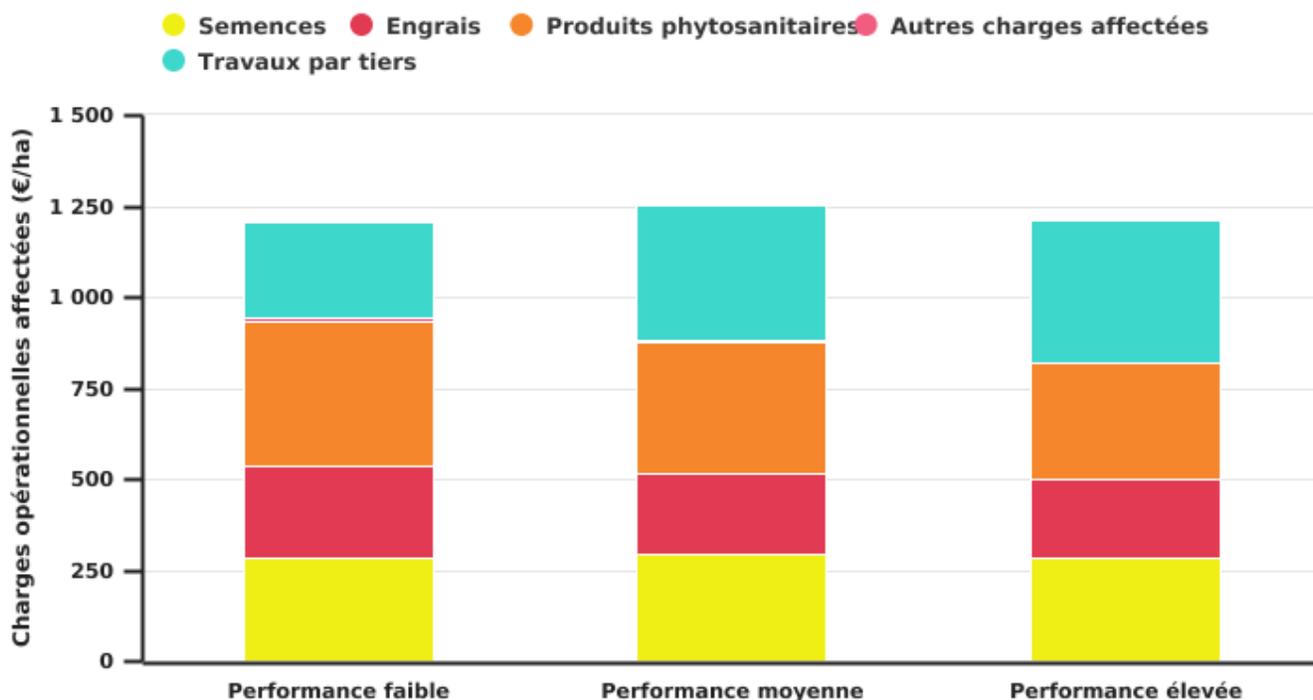
© SPW - 2022

### - Les cultivateurs les plus performants au sein de la zone "grandes cultures" ont des charges plus élevées

En 2020, le montant des charges opérationnelles affectées de la culture de betteraves sucrières des producteurs condruziens et celui des producteurs de la zone « grandes cultures » ne présentent pas de différence significative. Les données provisoires de 2021 semblent conduire à la même conclusion.

Par contre, au sein même de la zone « grandes cultures », les agriculteurs les plus performants dépensent environ 120 €/ha en moins en charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, que les moins performants. Les plus performants parviennent à économiser 75 €/ha sur les pesticides et 35 €/ha sur les engrais. L'écart apparaît nettement moins prononcé en 2021.

## Charges opérationnelles affectées à la culture de betteraves sucrières dans la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2020

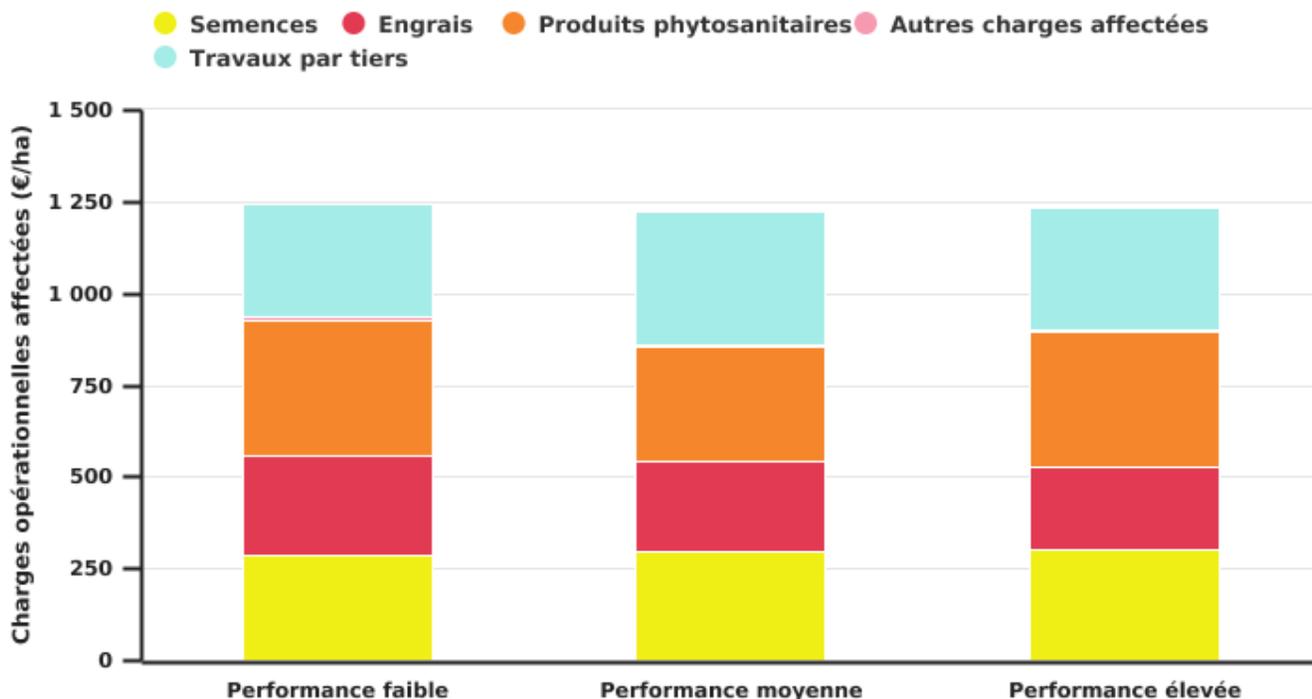


Autres charges et travaux par tiers : valeurs provisoires en 2021

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Charges opérationnelles affectées de la culture de betteraves sucrières dans la zone grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021 (provisoire)



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

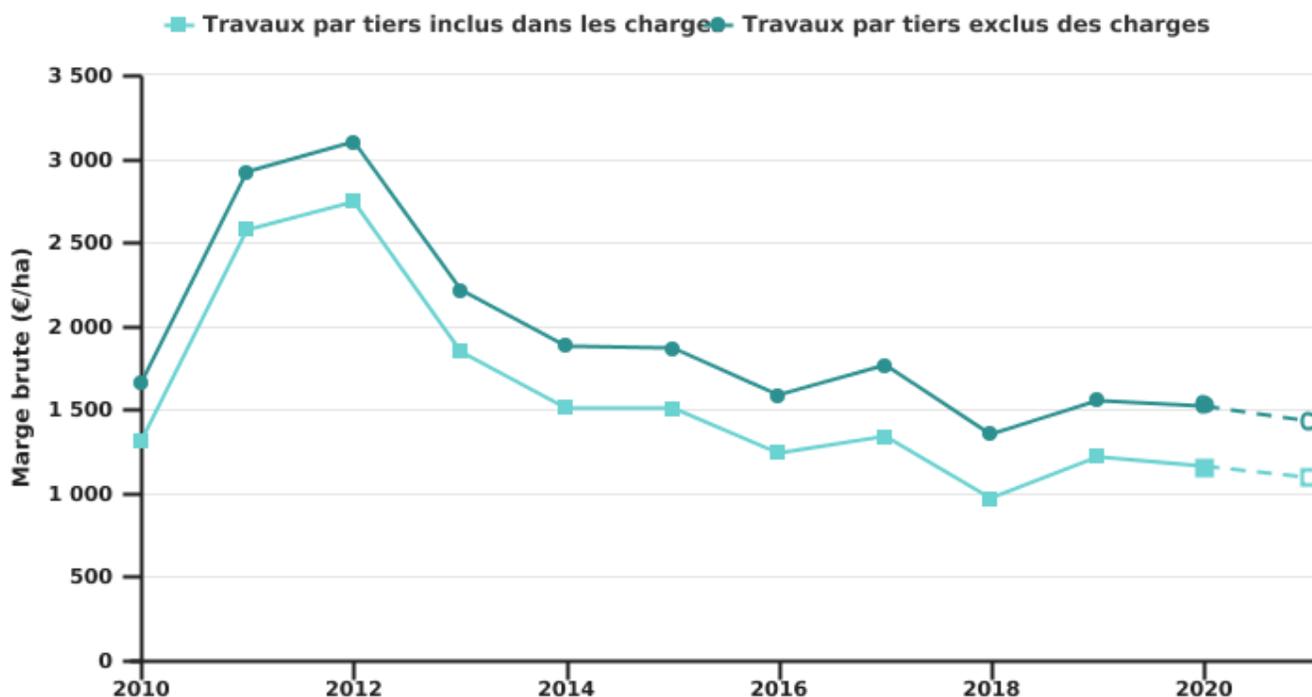
© SPW - 2022

## La marge brute pour la culture de betteraves sucrières en 2020 reste à un niveau relativement bas

En 2020, la marge brute de la culture de betteraves sucrières atteint 1 521 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. C'est un résultat en net retrait par rapport à la moyenne des dix années précédentes qui atteint pratiquement les 1 990 €/ha. Sur base des données provisoires de 2021, compte tenu de la hausse du prix du sucre et de charges pratiquement inchangées, la marge brute de la betterave sera sans doute en très légère hausse.

Si l'on considère la marge brute, en tenant compte des travaux par tiers, sa valeur tombe à 1 159 €/ha, en 2020. Depuis 2018, cette marge brute est inférieure à celle de la culture de froment d'hiver, de chicorées, de pommes de terre et même de l'épeautre.

## Evolution de la marge brute de la culture de betteraves sucrières



La marge brute est provisoire pour 2021

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

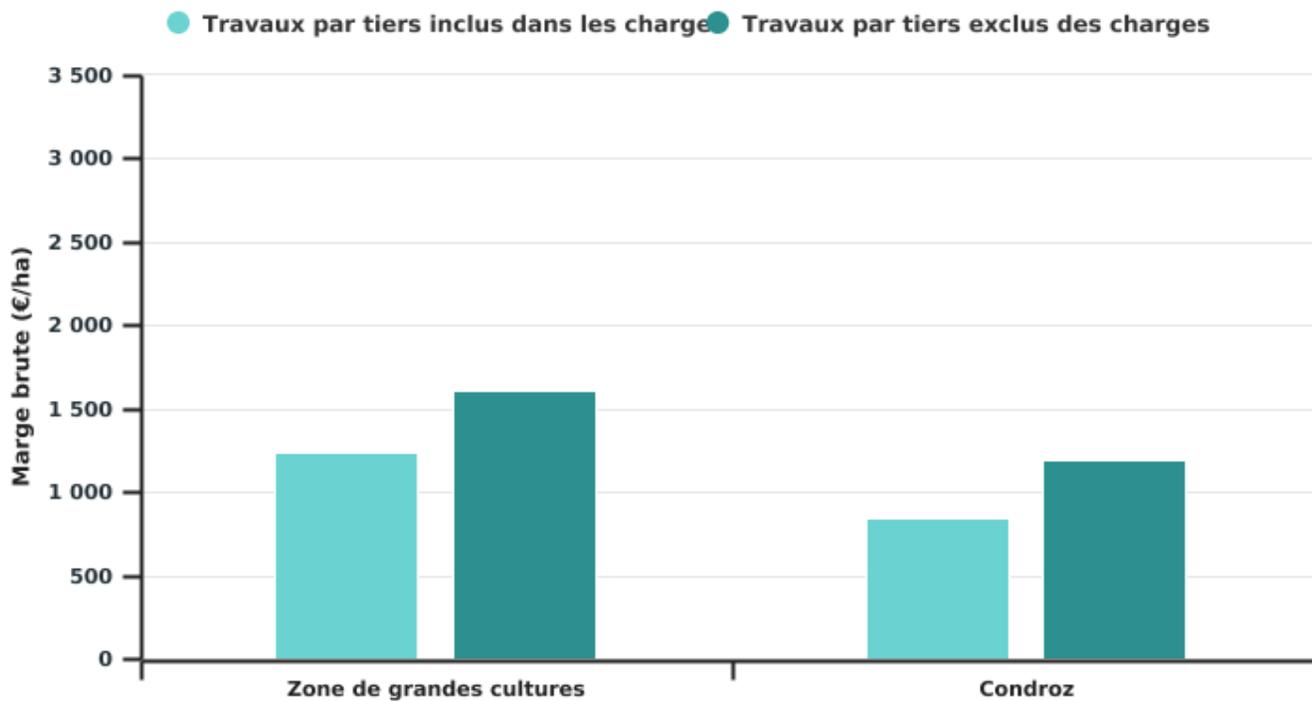
© SPW - 2022

### - Les producteurs les plus performants dégagent une marge brute pratiquement double que celle obtenue par les moins performants, au sein de la zone « grandes cultures »

En 2020, la marge brute de la culture de betteraves sucrières au sein de la zone « grandes cultures » atteint 1 605 €/ha, soit pratiquement 410 €/ha en plus que dans le Condroz. Les charges étant similaires dans les deux zones, c'est essentiellement la différence de rendement qui explique cet écart.

Au sein de la zone « grandes cultures », les producteurs les plus performants dégagent une marge brute de 2 102 €/ha, alors que les moins performants peinent à atteindre 1 176 €/ha. Si on intègre les travaux par tiers, ces valeurs tombent respectivement à 1 698 €/ha et 891 €/ha. Sachant que cette marge doit couvrir les charges non affectées, pour ces dernières exploitations, le revenu agricole de la betterave se limitera à une valeur proche des aides du premier pilier octroyées dans le cadre de la politique agricole commune [PAC].

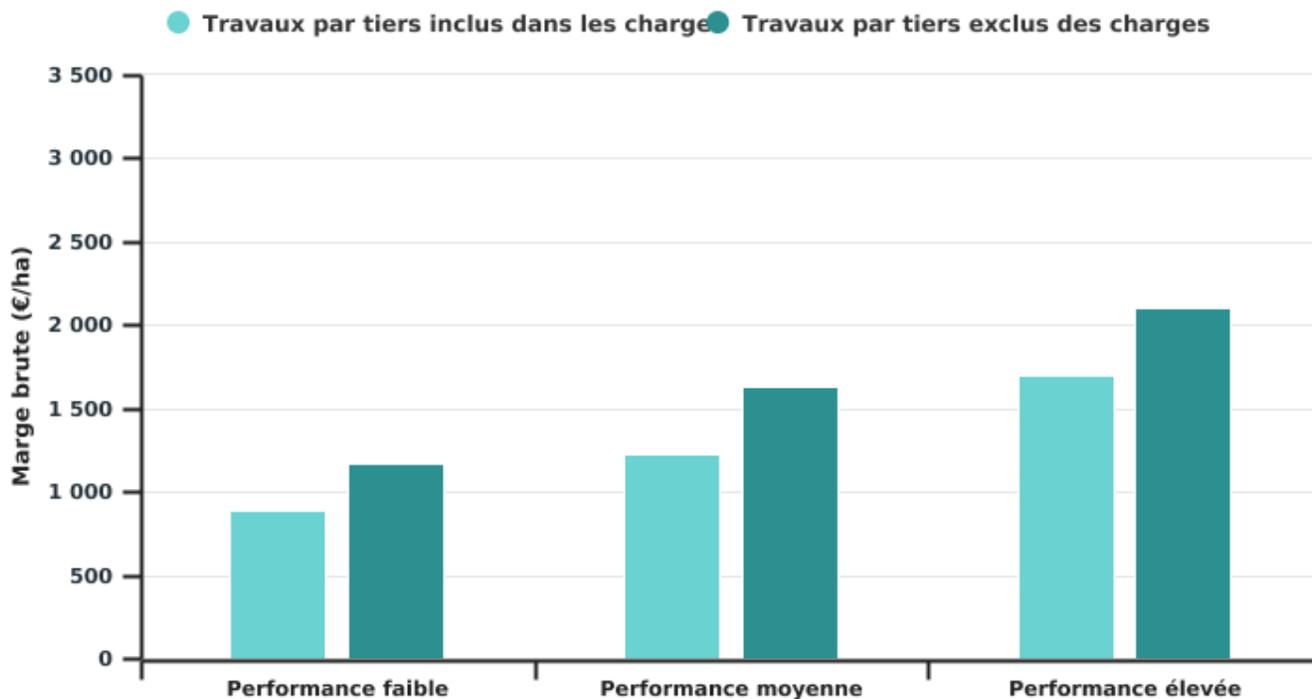
## Marge brute de la culture de betteraves sucrières selon la super-région en 2020



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Marge brute de la culture de betteraves sucrières de la zone des grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2020



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Colza : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse la culture du colza selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon la super-région et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture de colza. Elle présente les différents éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture sur l'ensemble du territoire régional.**

**La culture de colza, dont près de la moitié de la surface se trouve dans le Condroz, totalise moins de 7 500 ha en 2021. Après de nombreuses années avec un prix peu intéressant, le cours du colza est remonté et passe la barre des 600 €/tonne, en 2021, engendrant une marge brute qui dépasse les 1 500 €/ha.**

## L'intérêt pour la culture de colza en Wallonie en déclin

Ces dernières années, la culture de colza a perdu en intérêt aux yeux des producteurs. A peine 769 exploitants, soit 6 % des agriculteurs cultive du colza et ces cultures s'étendent sur un peu moins de 7500 ha en 2021. Ces derniers en cultivent, en moyenne 9,7 ha. La superficie emblavée en colza, qui dépassait les 10 000 ha en 2018, diminue depuis. Les conditions extrêmement sèches de 2018 et 2019 ayant impacté les semis mais également les rendements, cumulées au prix de vente peu intéressant de 2013 à 2018, ont probablement eu une influence dans les choix culturaux des agriculteurs.

### - Presque la moitié de la superficie emblavée en colza se trouve dans le Condroz

#### Subdivision en « super-région »

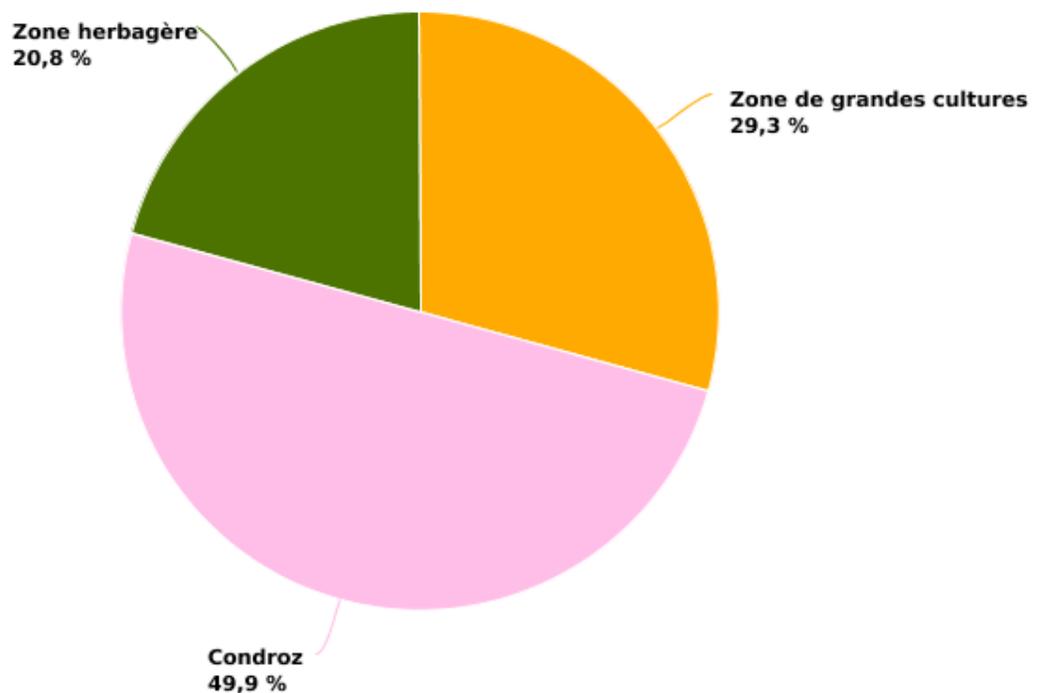
Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciables, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques culturales et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse

et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère liégeoise, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

Comparativement aux autres productions végétales présentes en Wallonie, la culture de colza se distingue par sa localisation majoritairement concentrée dans le Condroz. La moitié de la superficie emblavée en colza se situe dans cette région agricole et 46 % des producteurs condroziens y consacrent, en moyenne, 10,6 ha.

Avec 29 % de la superficie dédiée à cette culture, la zone « grandes cultures » arrive en seconde position et est suivie par la zone herbagère qui en regroupe moins de 21 %.

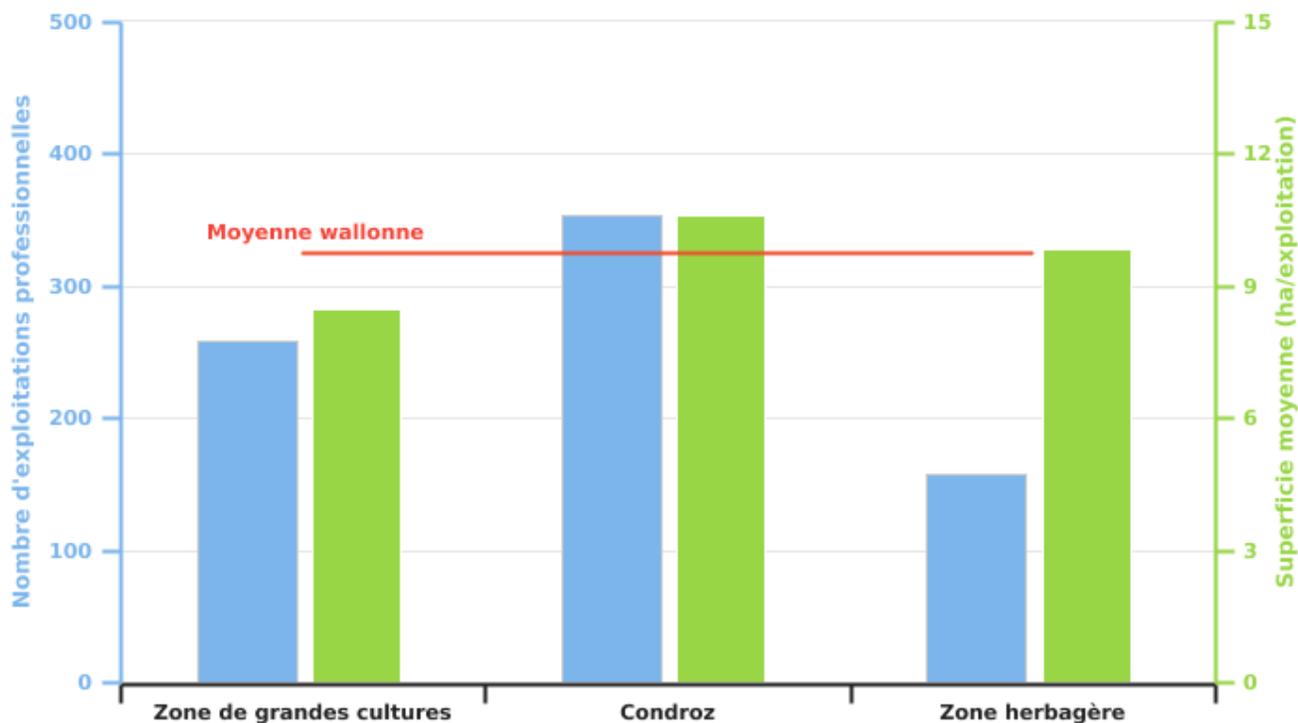
### Répartition des superficies de culture de colza des exploitations professionnelles selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations professionnelles produisant du colza et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

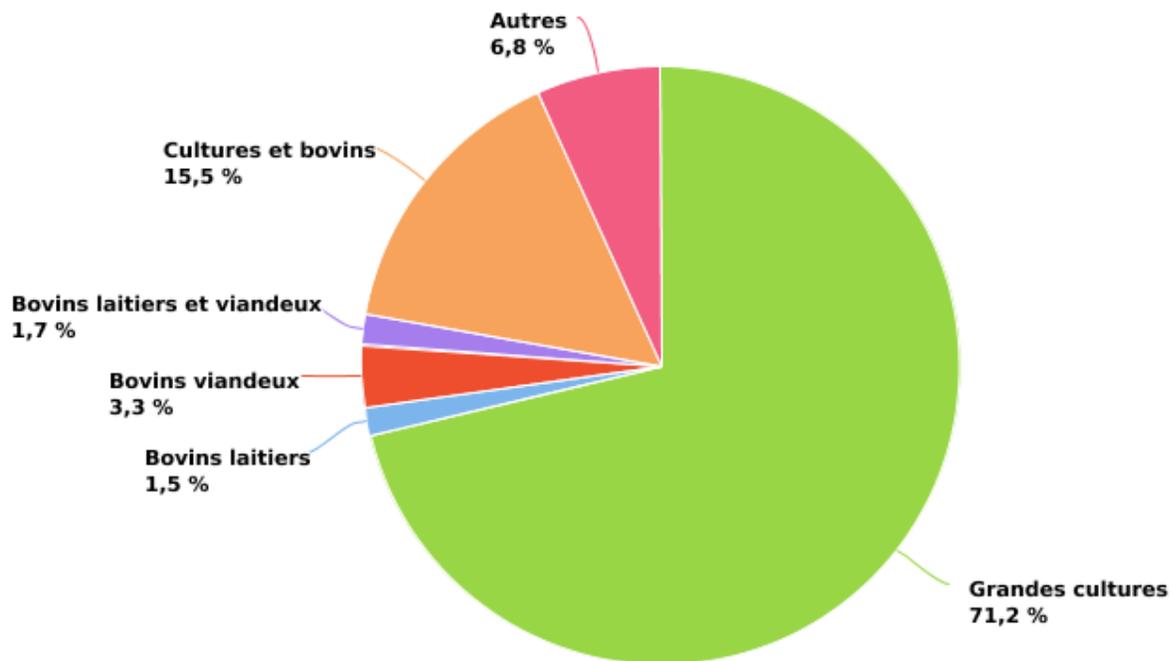
© SPW - 2022

### - L'essentiel du colza est cultivé au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 euros. Ces dernières couvrent 97 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

En 2021, seulement 735 exploitations professionnelles ont cultivé du colza (7 347 ha). Plus de 71 % de cette superficie (5 233 ha) se retrouvent au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures et plus de 15 % sont cultivés par les exploitations combinant cultures et bovins. Les exploitations avec d'autres OTE ne semblent guère intéressées par cette culture.

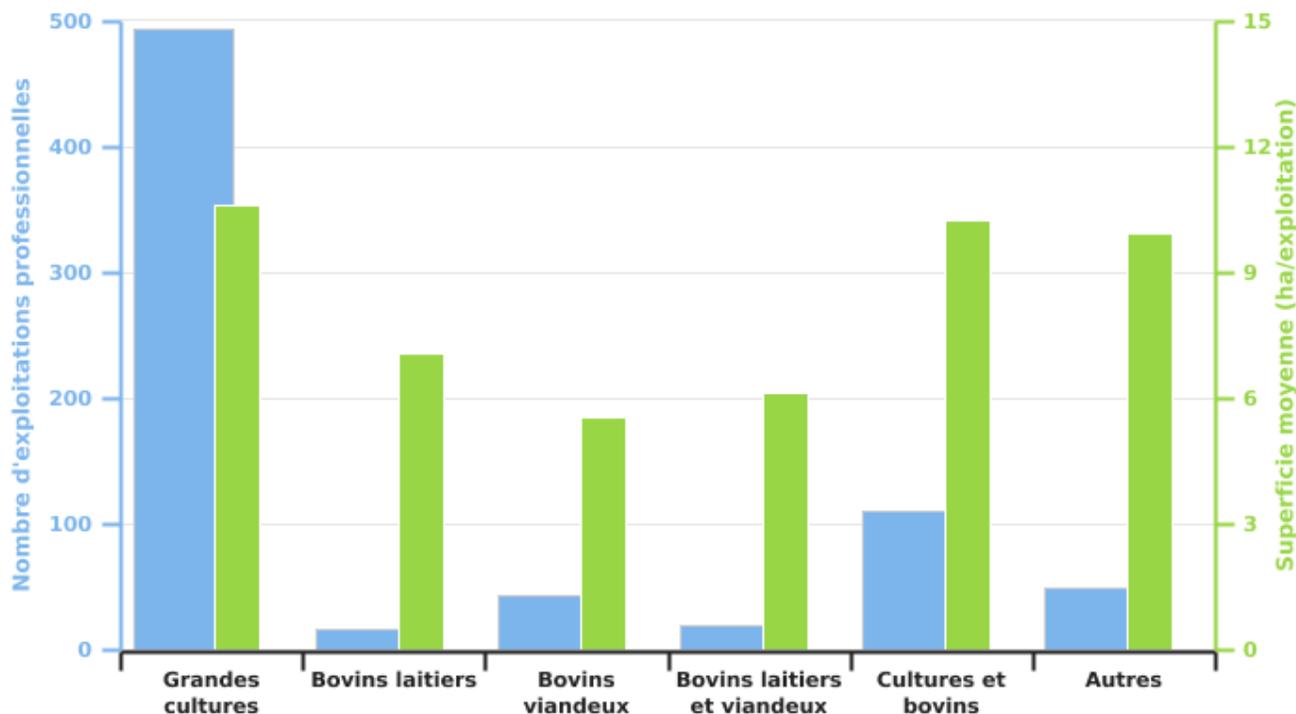
## Répartition des superficies de culture de colza selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations produisant du colza et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### L'année 2021 se caractérise par un rendement plutôt faible mais largement compensé par un prix très élevé

En 2021, le rendement de la culture de colza s'établit à 3 430 kg/ha, soit un niveau bien inférieur à la moyenne des dix années précédentes qui est de l'ordre de 3 800 kg/ha. Ce mauvais rendement s'explique par des conditions très sèches lors du semis, des vols massifs de méligèthes, une floraison tardive et ralentie par le froid printanier et enfin des difficultés lors de la récolte avec de la verse.

En revanche, le prix de vente de la graine de colza a enregistré une hausse exceptionnelle par rapport aux années précédentes et atteint, en 2021, une valeur de 600 €/tonne, supérieure à la moyenne des dix dernières années qui s'établit à 360 €/tonne. Les emblavements européens ayant fortement diminué à la suite des résultats médiocres de 2018 et 2019, la loi de l'offre et de la demande a permis, début 2021, une amorce de remontée des prix des graines de colza dont les stocks sont relativement bas. Les mauvais rendements au Canada, important producteur, ont accentué le phénomène.

## Evolution du rendement de la culture de colza et du prix de vente de sa graine



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

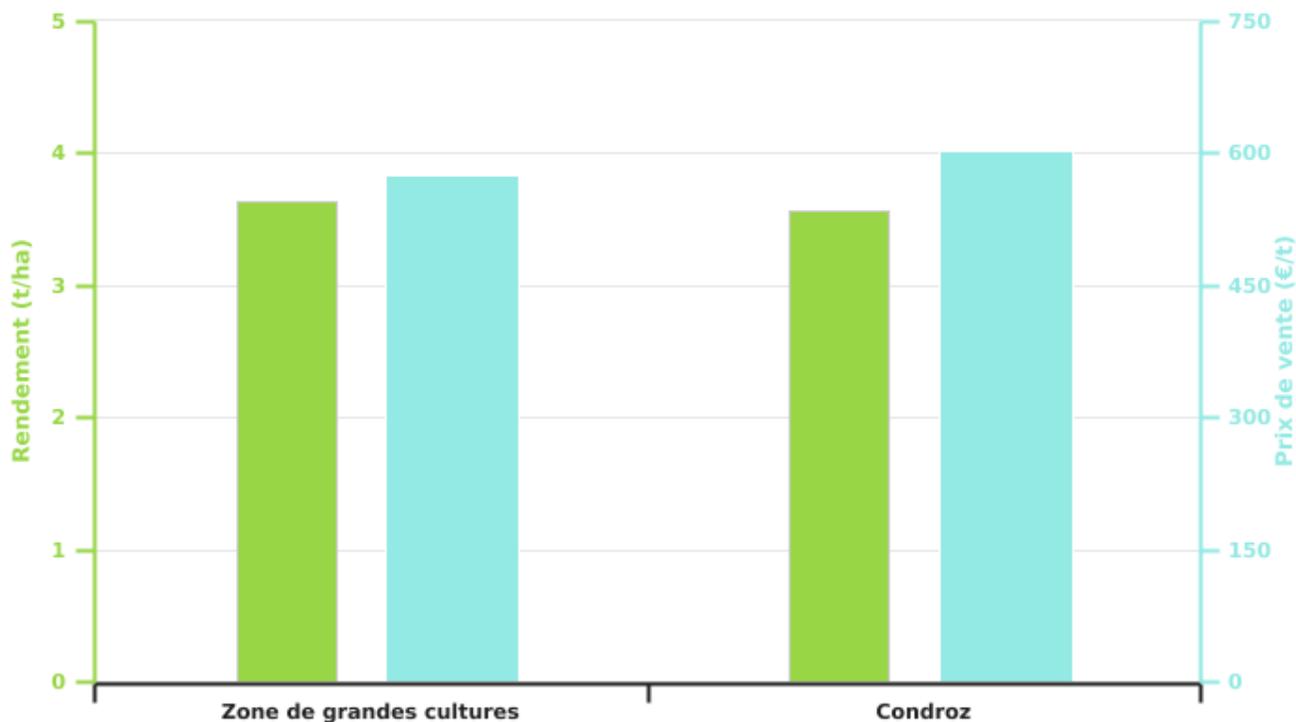
### - Dans le Condroz, région principale où l'on trouve la culture de colza, le rendement atteint 3 560 kg/ha

Contrairement aux cultures de betteraves sucrières et de chicorées localisées majoritairement dans la zone « grandes cultures », la culture de colza se rencontre majoritairement dans le Condroz. Le rendement, dans cette région agricole, y est de l'ordre de 3 560 kg/ha en 2021, très similaire à celui observé dans la zone « grandes cultures ».

En zone herbagère, le nombre d'observations n'est pas suffisant pour fournir une moyenne représentative.

Le nombre d'observations, tant dans le Condroz que dans la zone "grandes cultures" n'est pas suffisant pour faire une analyse des groupes de performance.

## Rendement de la culture de colza et prix de vente de sa graine selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En 2021, tiré par une flambée des prix, le produit principal de la culture du colza atteint 2 066 €/ha

En 2021, le produit principal de la culture de colza, issue de la valorisation de la graine, s'établit à 2 066 €/ha. C'est 630 €/ha de plus que la moyenne des dix années précédentes (1 430 €/ha). La hausse importante du prix a donc bien compensé le mauvais rendement de cette année.

Quelques agriculteurs récupèrent, parfois, la paille de colza utilisée comme source de fibre dans une ration ou comme litière bien que son pouvoir absorbant soit moindre que celui des pailles de céréales. Toutefois, l'été 2021 particulièrement humide n'a pas souvent permis de récolter ce sous-produit qui est donc nul pour cet exercice.

## Evolution des produits principal et secondaire de la culture de colza



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

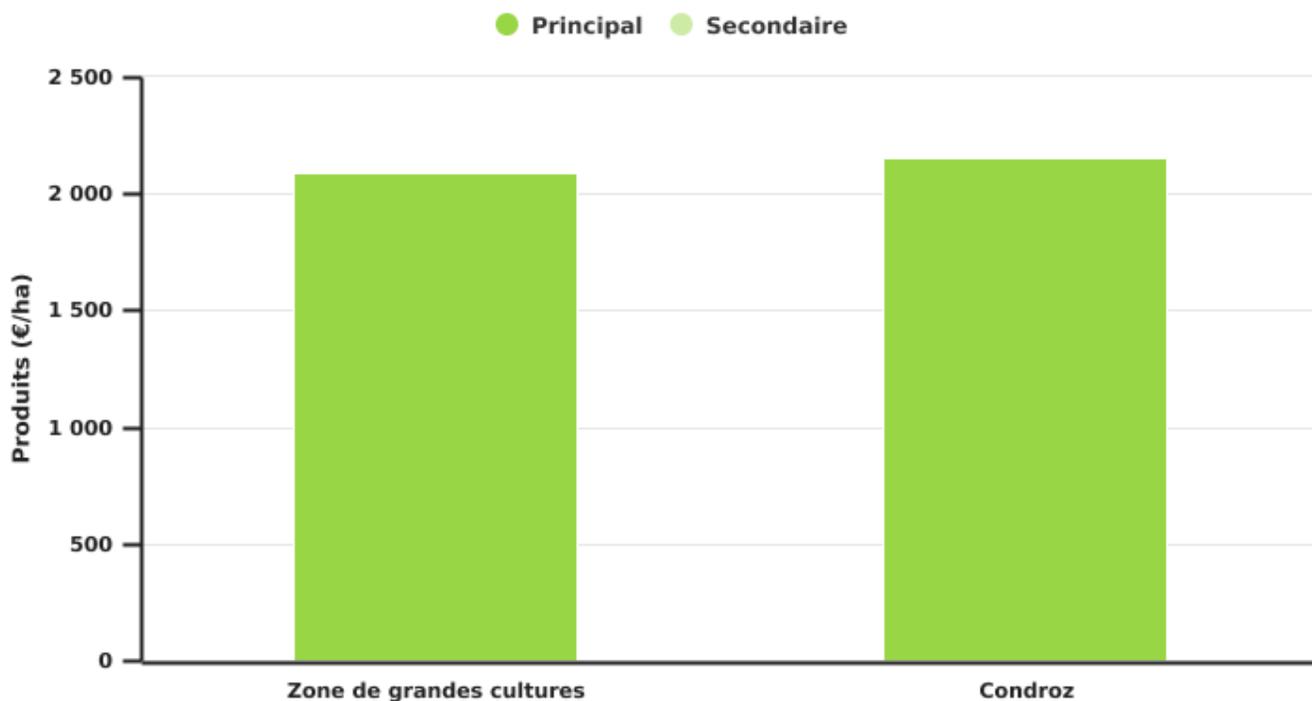
© SPW - 2022

### - En 2021, peu de différences apparaissent entre les zones au niveau du produit principal de la culture

Dans le Condroz, le produit principal de la culture de colza, issue de la valorisation de la graine, est de 2 150 €/ha et de 2 090 €/ha dans la zone « grandes cultures ».

En zone herbagère, le nombre d'observations n'est pas suffisant pour fournir une moyenne représentative.

## Produits principal et secondaire de la culture de colza selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le total des charges opérationnelles affectées pour cette culture reste constant dans le temps

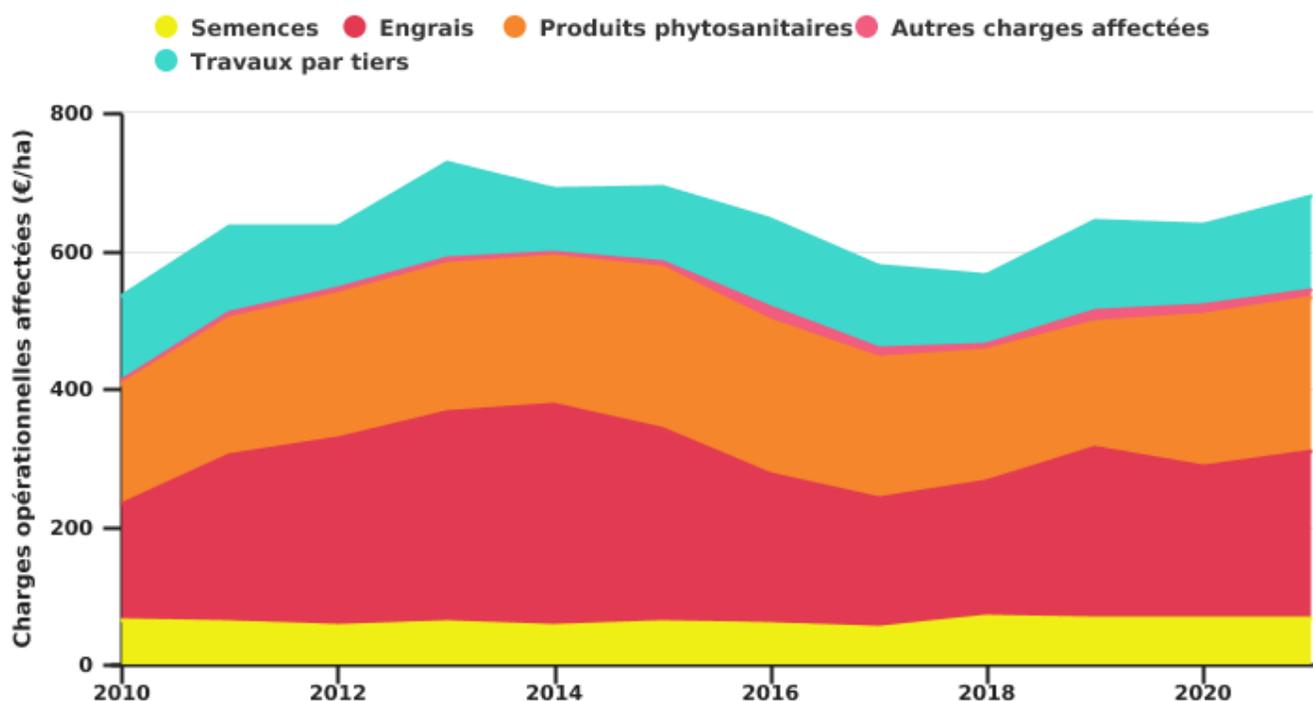
En 2021, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture de colza s'élèvent à 542 €/ha, soit un montant équivalent à la moyenne des dix années précédentes (530 €/ha). Les dépenses en engrais sont légèrement supérieures à celles en pesticides et représentent respectivement 45 % et 41 %. La part des achats de semences est de 12 %.

La fertilisation azotée du colza est assez importante et atteint en moyenne 180 unités/ha. Les apports de phosphore sont de l'ordre de 33 unités/ha et ceux de potassium atteignent 57 unités/ha.

A titre informatif, le montant dédié aux travaux par tiers était de 137 €/ha, valeur un peu supérieure à la moyenne des dix années précédentes (115 €/ha).

On n'observe pas de différences significatives pour le montant des charges opérationnelles affectées entre le Condroz et la zone « grandes cultures ». En zone herbagère, le nombre d'observations n'est pas suffisant pour fournir une moyenne représentative.

## Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture de colza



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

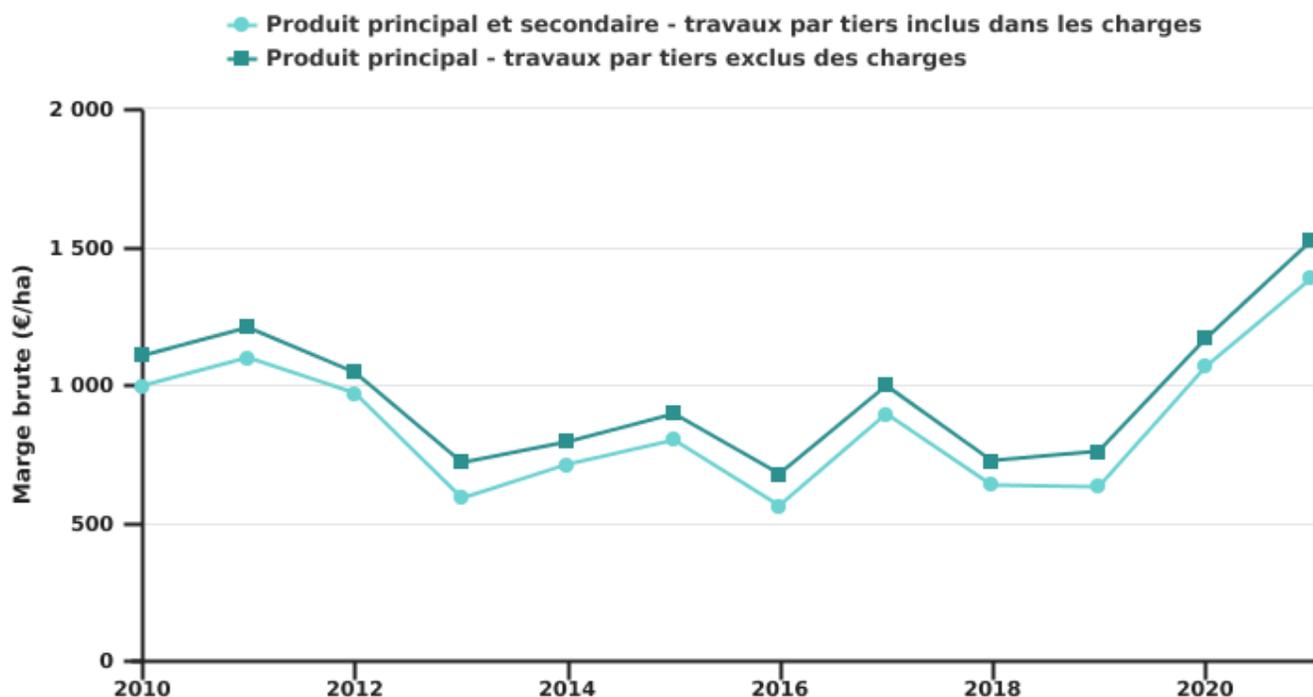
© SPW - 2022

### Pour la deuxième année consécutive, en 2021, la marge brute de la culture de colza fait un bond de 350 €/ha

En 2021, la marge brute de la culture de colza atteint 1 523 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. Cette valeur est supérieure à la moyenne des dix années précédentes qui est d'un peu moins de 900 €/ha. Comme en 2020, la marge brute enregistre une hausse marquée. Ce bon résultat ne doit pas masquer le fait que durant la période 2011 – 2021, la marge brute de la culture du colza s'est retrouvée sous le seuil de 1 000 €/ha à six reprises.

En considérant les travaux par tiers dans les charges opérationnelles affectées et le faible produit secondaire, la marge brute s'établit à 1 387 €/ha.

## Evolution de la marge brute de la culture de colza



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

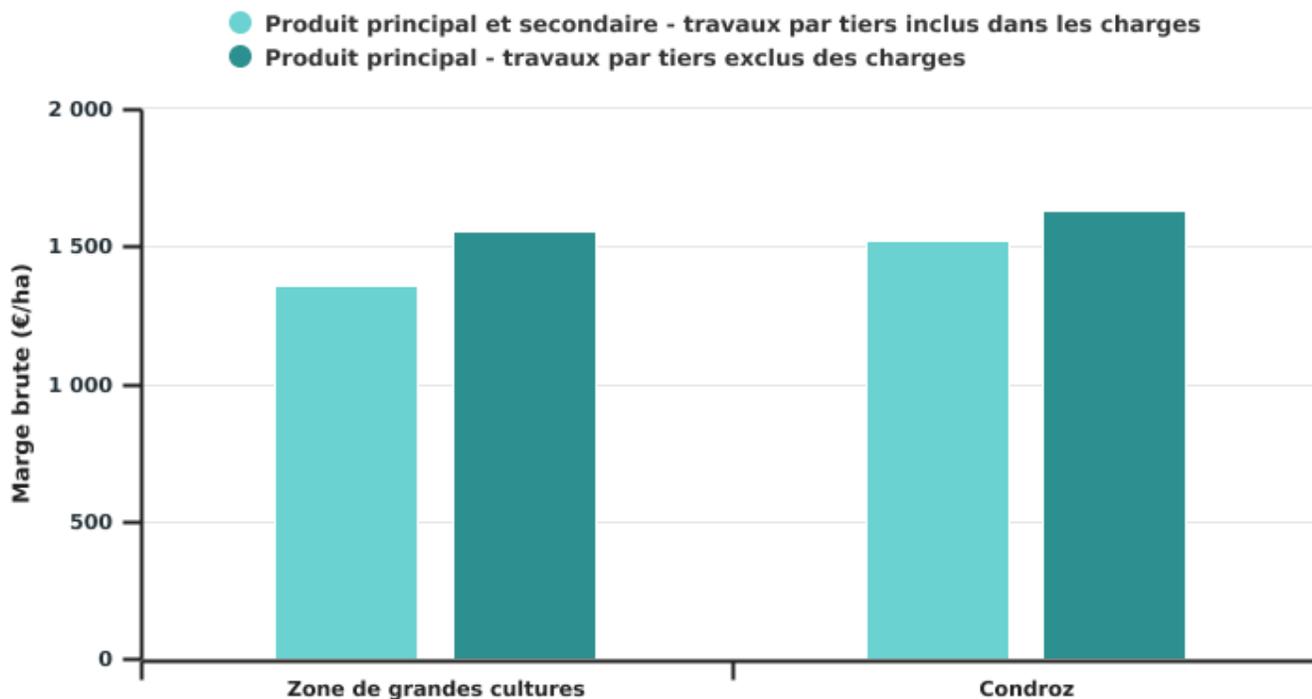
© SPW - 2022

### - La marge brute dans le Condroz et celle en zone « grandes cultures » sont comparables

La marge brute du produit principal pour la culture de colza suit les faibles écarts observés pour le rendement entre les régions. Ainsi, cette marge brute atteint 1 556 €/ha en zone de « grandes cultures » alors qu'elle est de 1 633 €/ha dans le Condroz.

En zone herbagère, le nombre d'observations n'est pas suffisant pour fournir une moyenne représentative.

## Marge brute de la culture de colza selon la super-région en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Chicorée : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse la culture de chicorées industrielles selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon les super-régions et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture de chicorées. Elle présente ces éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire et sur la zone orientée « grandes cultures ».**

**En Wallonie, la culture de chicorées concerne environ 925 agriculteurs principalement au sein d'exploitations spécialisées en grandes cultures. En 2021, le froid printanier et estival a limité le rendement de la culture compensé par un prix en hausse. Des produits, mais aussi des charges, en hausse conduisent à une marge brute qui se redresse un peu, après l'année 2020 plutôt mitigée.**

## **La superficie emblavée en chicorées continue de progresser et gagne 400 ha par rapport à 2020**

Avec presque 7 850 ha en 2021, la superficie emblavée en culture de chicorées et le nombre de producteurs sont aujourd'hui très légèrement supérieurs à ceux du colza. Ils y consacrent en moyenne 8,5 ha. La superficie en chicorées poursuit donc sa croissance et gagne encore 400 ha en 2020.

**- 90 % de la superficie emblavée en chicorées est située au sein de la zone « grandes cultures »**

### **Subdivision en « super-région »**

Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciables, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques culturales et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse

et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : Herbagère liégeoise, Fagnes, Famenne, jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

Si la culture de chicorées occupe une superficie du même ordre de grandeur que celle du colza, elle ne se retrouve pas dans la même région. De façon très marquée, la culture de chicorées se retrouve principalement dans la zone « grandes cultures ». Cette région regroupe 90 % des terres dédiées à cette culture avec une superficie moyenne de 8,4 ha par exploitation, professionnelle ou non. Plus de 91 % des exploitations wallonnes qui la cultivent se situent dans cette zone.

Avec 8,5 % de la superficie dédiée à cette culture, le Condroz arrive en seconde position.

Les chicorées sont pratiquement absentes de la zone herbagère et seule une dizaine d'exploitants de cette zone cultivent de la chicorée.

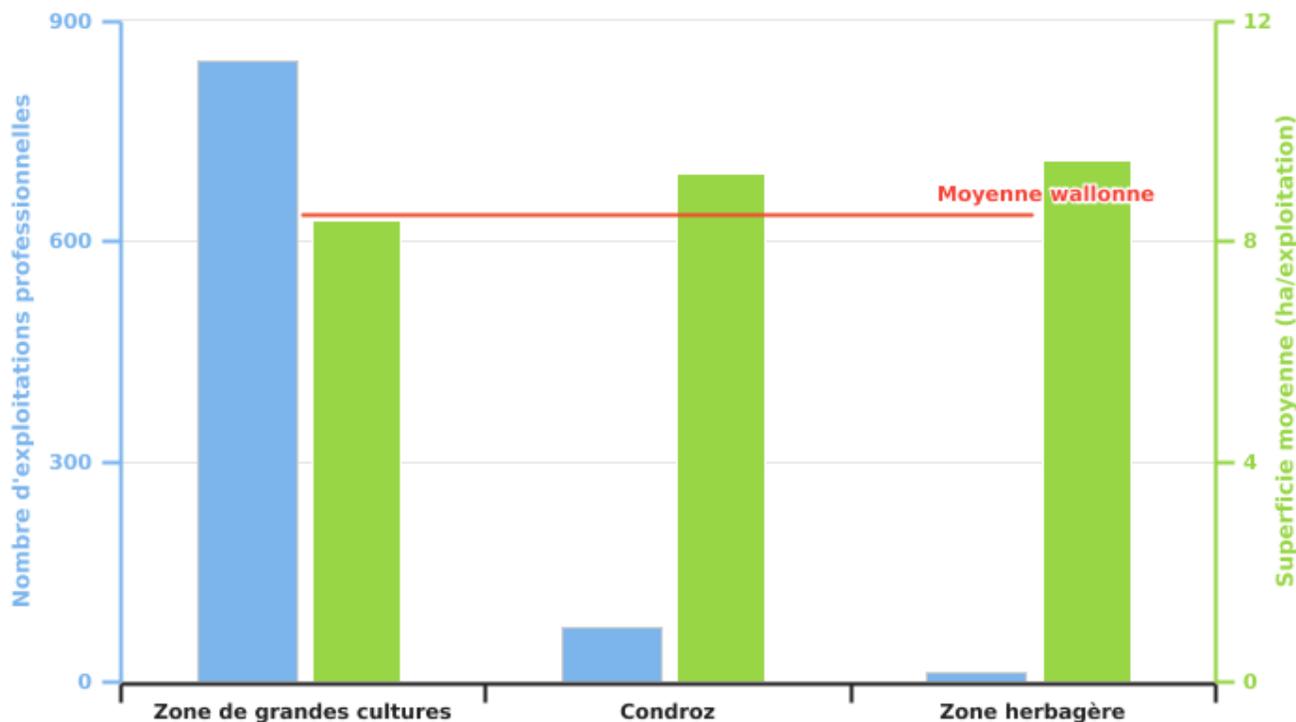
## Répartition des superficies de culture de chicorée des exploitations professionnelles selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations professionnelles produisant de la chicorée et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

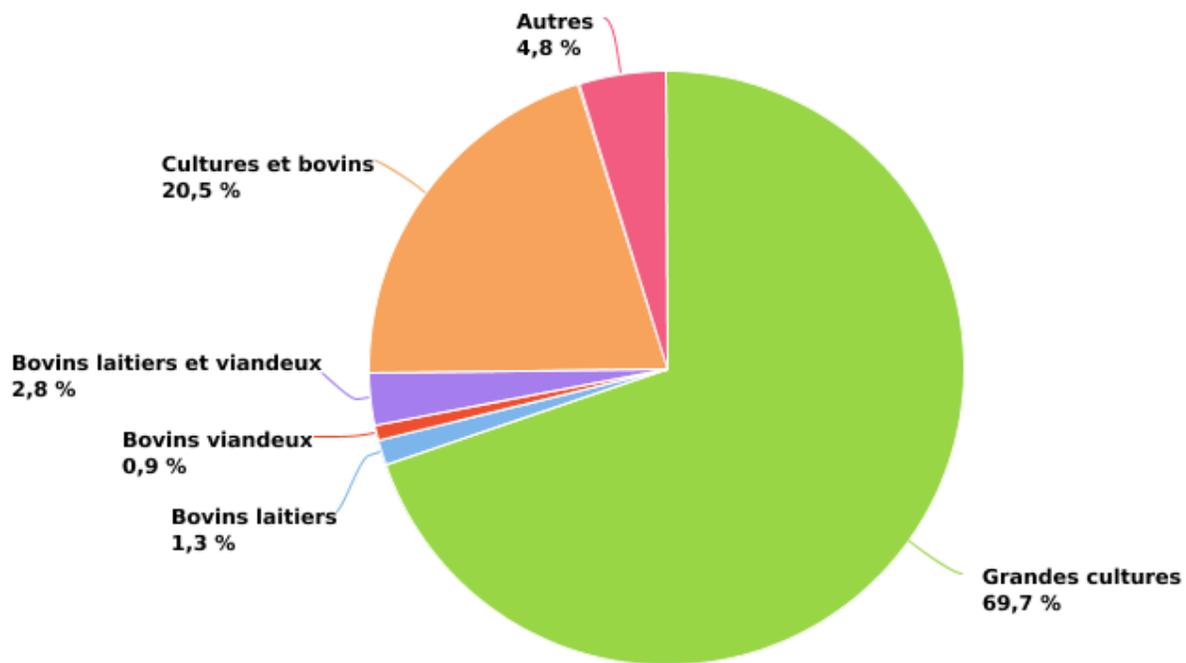
© SPW - 2022

### - La culture de chicorées est majoritairement gérée par des exploitations spécialisées en grandes culture

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 euros. Ces dernières couvrent 97 % de la superficie agricole utilisée [SAU] wallonne.

7 803 ha de chicorées, soit pratiquement toute la SAU consacrée à cette culture, sont cultivés par 909 exploitations professionnelles. Près de 70 % de cette SAU (5 445 ha) se retrouvent au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures. Elles représentent près de 65 % des producteurs de chicorées et en moyenne, elles y consacrent 9,3 ha. En seconde position, ce sont les exploitations combinant cultures et bovins qui cultivent un peu plus de 20 % de cette SAU. Enfin, les exploitations orientées vers l'élevage bovin ne gèrent ensemble que 5 % de la superficie totale dédiée à cette culture.

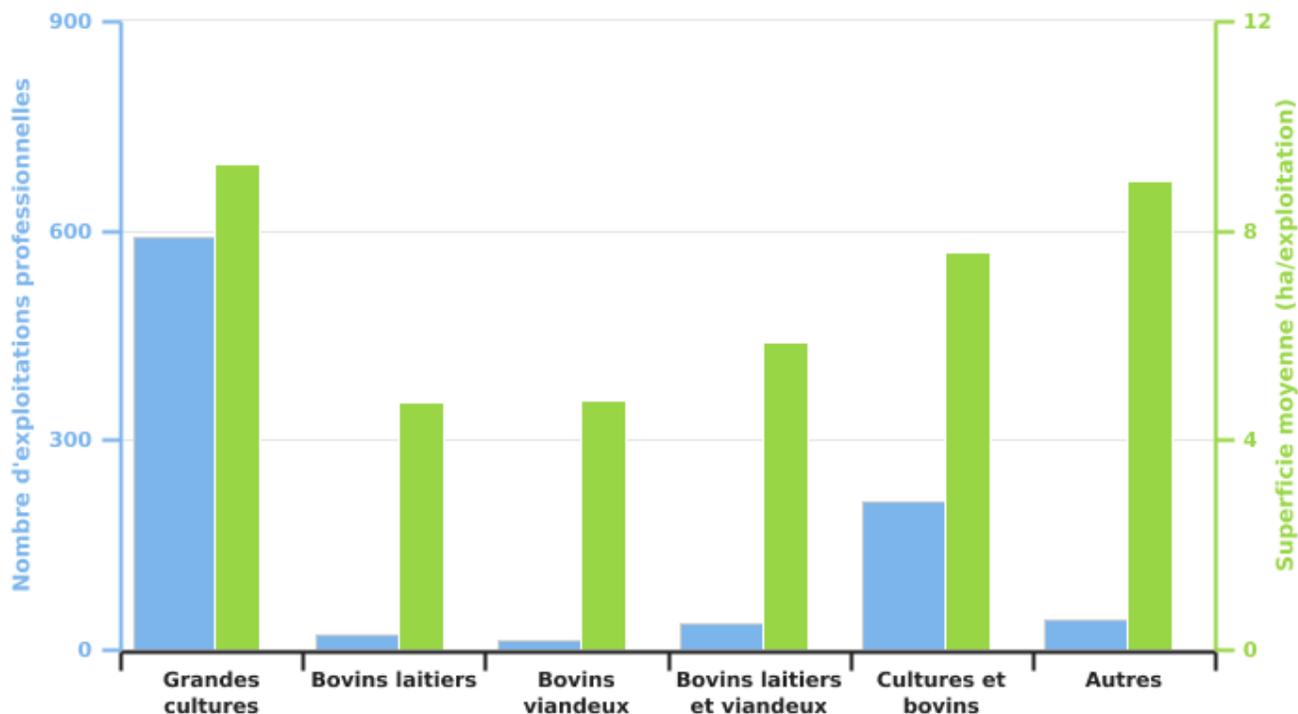
## Répartition des superficies de culture de chicorée selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations produisant de la chicorée et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

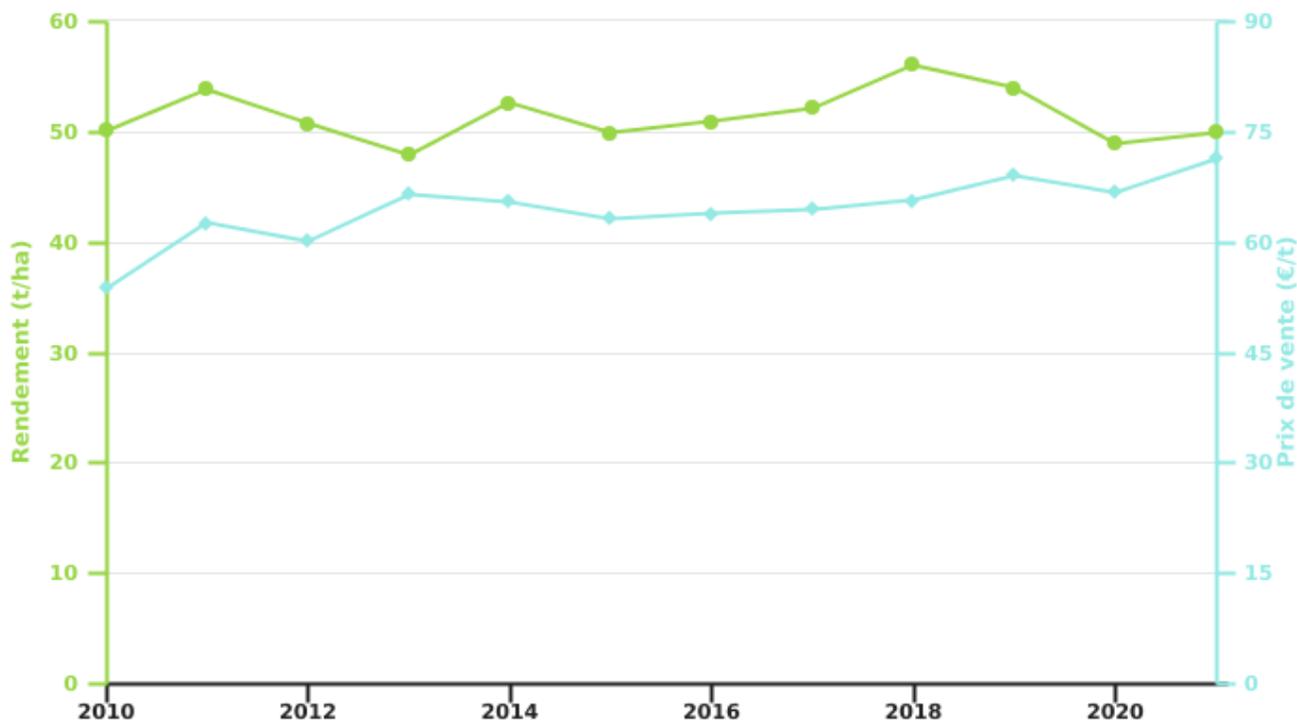
© SPW - 2022

### L'année 2021 se caractérise par un rendement mitigé en chicorées

En 2021, le rendement de la culture de chicorées industrielles s'établit à 49,9 tonnes/ha, soit un niveau inférieur à la moyenne des dix dernières années qui est de l'ordre de 51,7 tonnes/ha. Ce rendement limité est notamment lié au froid du printemps et de l'été 2021.

Le prix de vente pour la culture de chicorées atteint, en 2021, une valeur de 71,3 €/tonne. Le prix a été revalorisé et est supérieur à la moyenne des dix dernières années qui s'établit à 64,7 €/tonne. Signalons que ce prix inclut un montant équivalent au coût des semences, lorsque celles-ci sont fournies par la raffinerie gratuitement.

## Evolution du rendement de la culture de chicorée et du prix de vente de sa racine



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

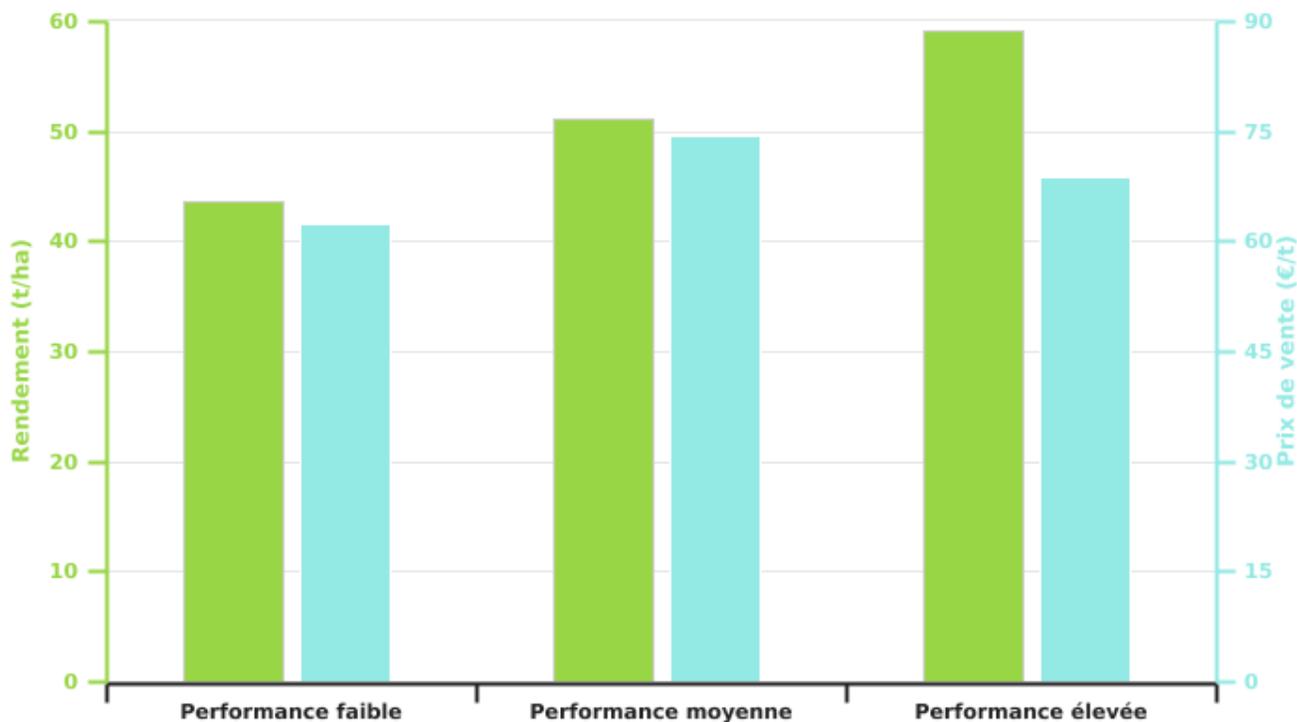
### - Le différentiel de rendement entre les classes de performances dépasse 15 tonnes/ha

Etant donné que la culture de chicorée se concentre essentiellement dans la zone « grandes cultures », il n'est pas possible de comparer les résultats entre les diverses super-régions. Par contre, une comparaison est possible au sein de cette zone entre les agriculteurs les plus et les moins performants au niveau de leur marge brute.

Entre ces deux groupes, une différence notable s'observe au niveau des rendements. En 2021, elle est de près de 15,5 tonnes/ha, soit 30 % du rendement moyen wallon. Le rendement obtenu dépend aussi de la date d'arrachage, celui-ci évoluant entre le début et la fin de la campagne de récolte.

Les prix, bien que fixés par les raffineries, sont cependant bien différents et varient entre 62,5 et 74,3 €/tonne entre les classes de performance. Outre les différences de conditions entre les acteurs industriels, ces valeurs tiennent compte des bonifications et des réfections selon la tare, la date d'arrachage, l'organisation, etc. qui modifient de manière significative le prix de base.

## Rendement de la culture de chicorée et prix de vente de sa racine de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



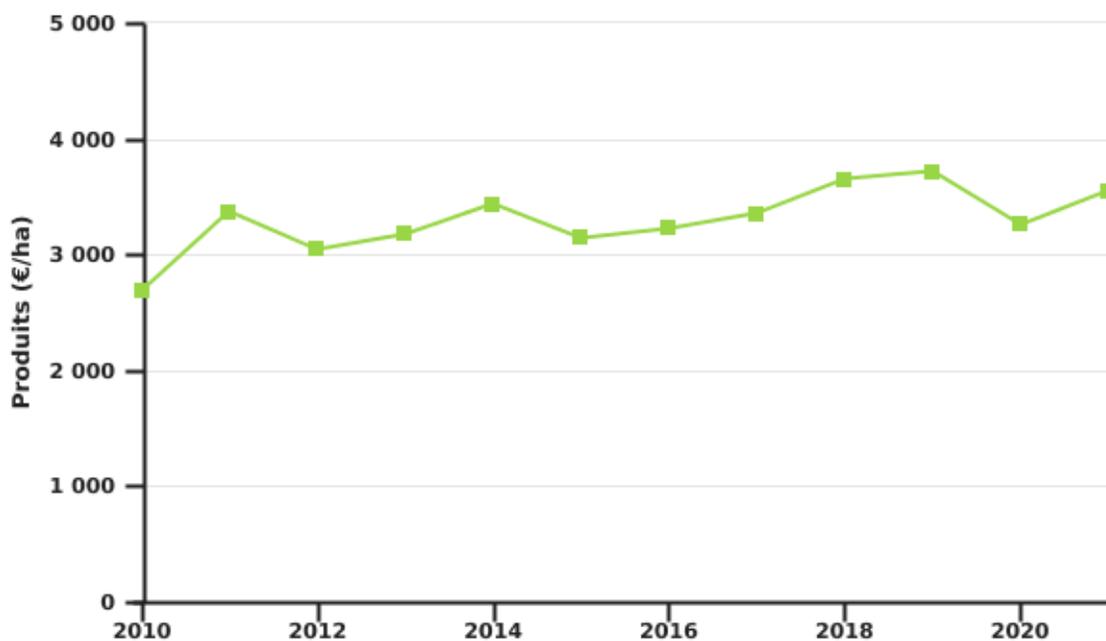
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En 2021, le produit de la culture de chicorées industrielles atteint 3 554 €/ha

En 2021, le rendement mitigé légèrement compensé par un prix en hausse, conduit à un produit de la culture de chicorées industrielles de 3 554 €/ha. C'est une valeur un peu supérieure à la moyenne des dix dernières années (3 340 €/ha) mais qui reste en dessous des bons résultats de 2018 et 2019.

## Evolution du produit (principal) la culture de chicorée



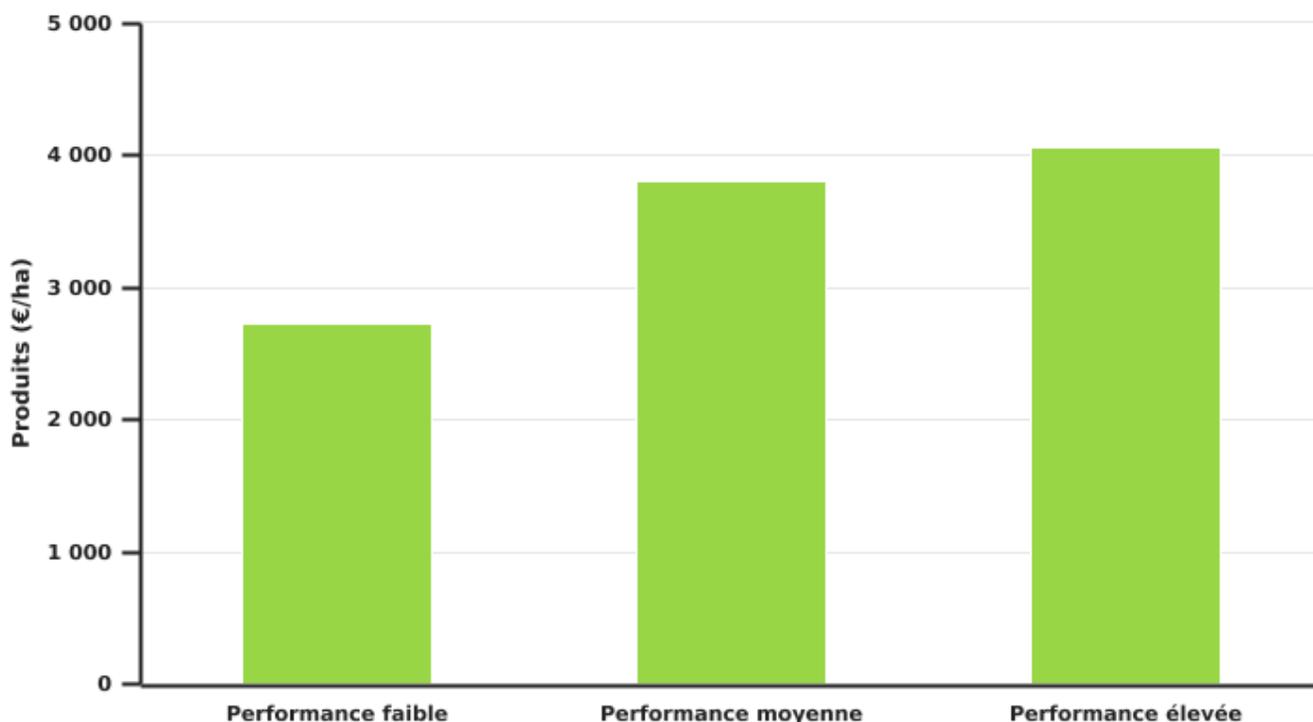
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - La différence de produits entre les producteurs des classes de performance extrêmes est importante

Si l'on compare les performances des cultivateurs pour la zone « grandes cultures », on relève un différentiel de produit de 1 330 €/ha entre les groupes extrêmes. Ainsi, les producteurs les moins performants obtiennent un produit de 2 730 €/ha alors que les plus performants obtiennent un produit de pratiquement 4 065 €/ha.

## Produit (principal) de la culture de chicorée de la zone des grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le total des charges opérationnelles affectées reste élevé pour cette culture

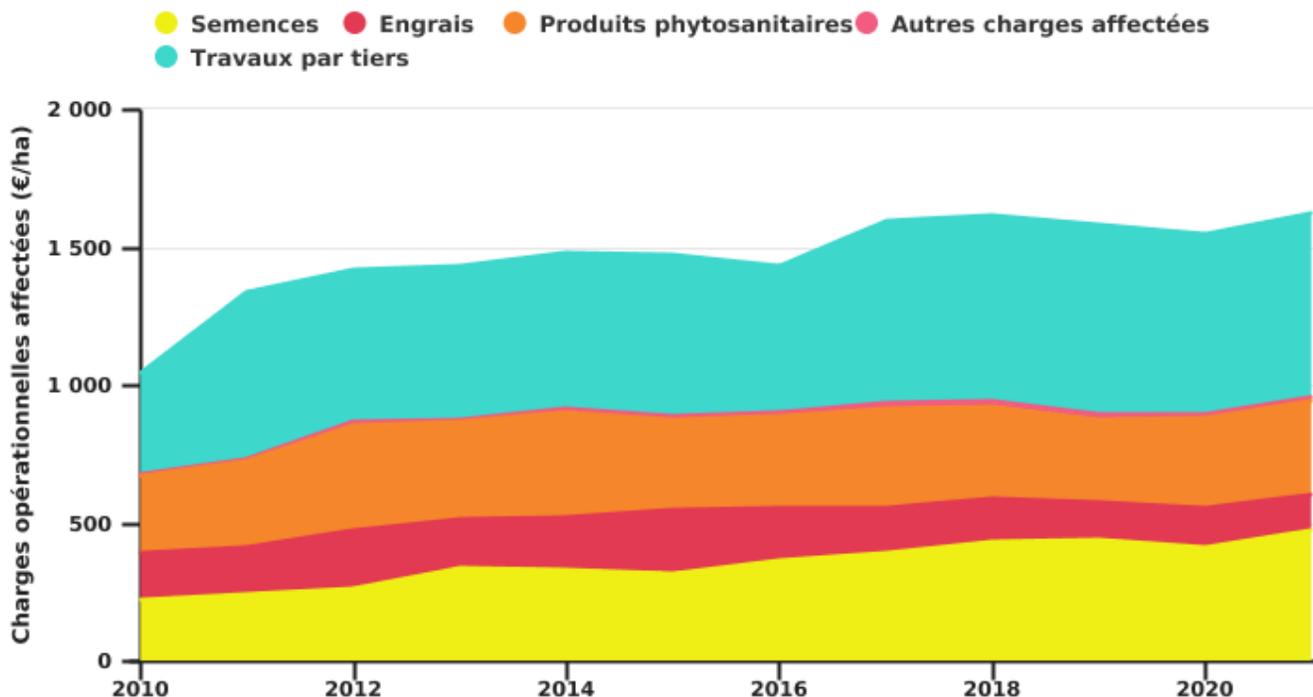
En 2021, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture de chicorées industrielles s'élèvent à 958 €/ha, valeur légèrement supérieure à la moyenne des dix années précédentes. Les dépenses en semences sont le poste le plus important et représentent environ 49 %. Viennent ensuite les achats de pesticides avec 36 % et enfin ceux d'engrais avec 14 %. Signalons que même si les semences sont parfois fournies gratuitement par les acteurs industriels, une charge est comptabilisée sur base du prix communiqué par l'industrie et un montant équivalent est ajouté aux produits.

La culture de chicorées a des besoins azotés limités et se contente d'une fumure minérale azotée moyenne d'environ 65 unités/ha. Les apports de phosphore minéral sont de l'ordre de 25 unités/ha mais ceux de potassium atteignent 125 unités/ha.

A titre informatif, le montant consacré aux travaux par tiers est de 667 €/ha, en 2021, valeur plus élevée que la moyenne des dix années précédentes (608 €/ha). Ce montant assez élevé s'explique par le fait que les travaux de récolte mais également de semis, sont quasi systématiquement réalisés

par entreprise. Enfin, les coûts de transport des chicorées jusqu'à la raffinerie, sont aussi considérés comme des travaux par tiers et sont loin d'être anecdotiques.

## Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture de chicorée



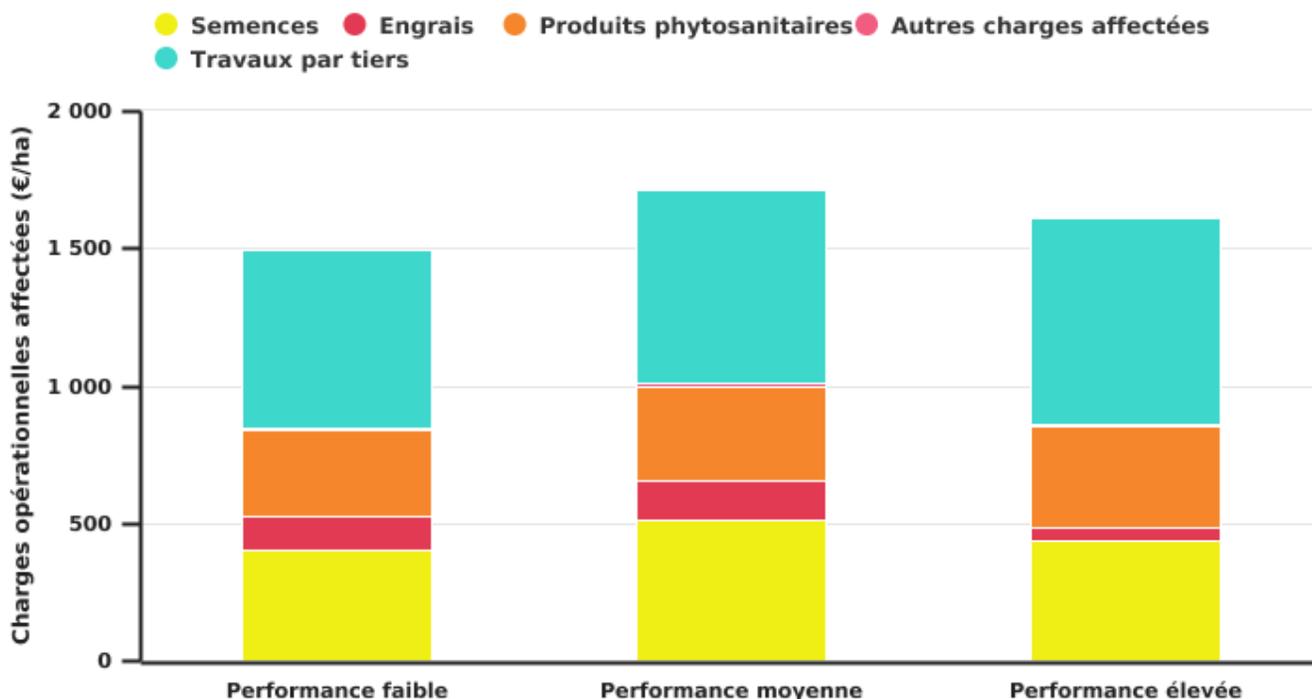
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les charges opérationnelles affectées sont comparables entre les groupes de performance extrêmes

Au sein de la zone « grandes cultures », les producteurs les moins performants pour la culture de chicorées industrielles ont des charges opérationnelles affectées tout à fait comparables à celles enregistrées chez les plus performants. Ces derniers dépensent un peu moins en fertilisation mais un peu plus en pesticides.

## Produits de la culture de chicorée dans la zone "grandes cultures" selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

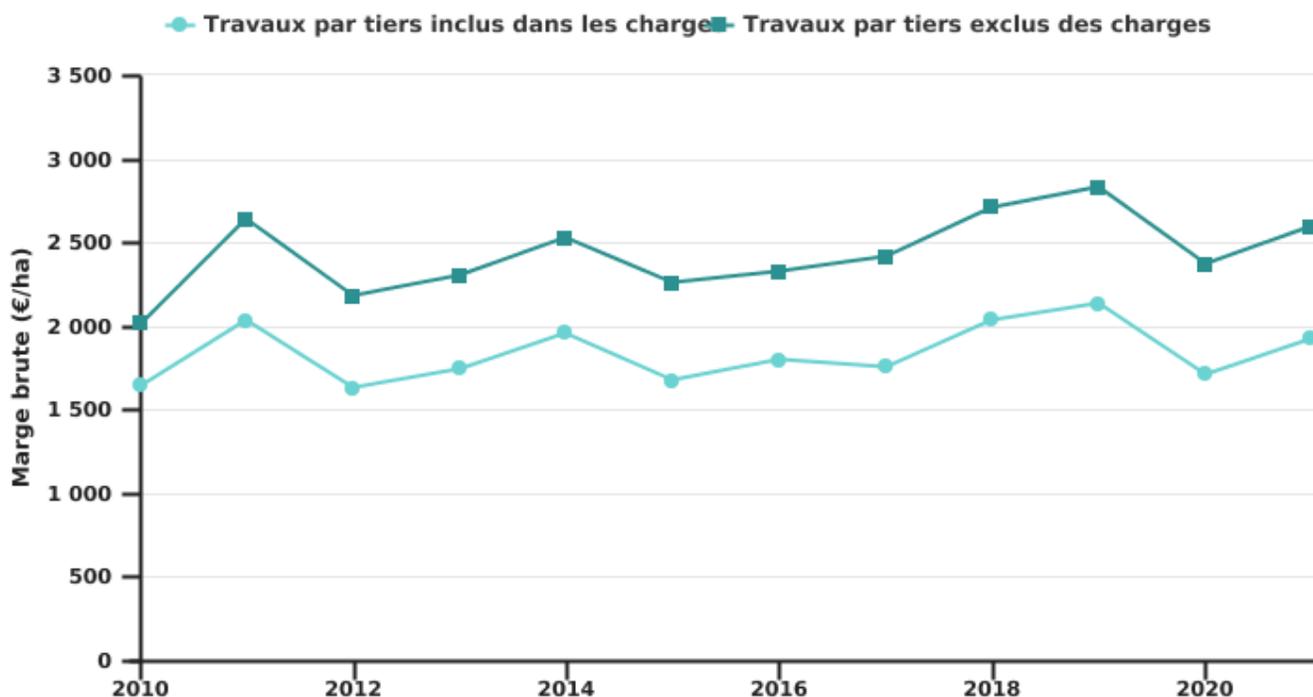
© SPW - 2022

### En 2021, la marge brute de la culture de chicorées remonte un peu après la forte chute de 2020

En 2021, la marge brute de la culture de chicorées industrielles atteint 2 596 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. Après un résultat mitigé en 2020, la marge brute de la chicorée retrouve en 2021 une valeur un peu supérieure à la moyenne des dix années précédentes qui est de 2 460 €/ha.

En considérant les travaux par tiers dans les charges opérationnelles affectées, la marge brute s'établit à 1 929 €/ha pour l'année 2021.

## Evolution de la marge brute de la culture de chicorée



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

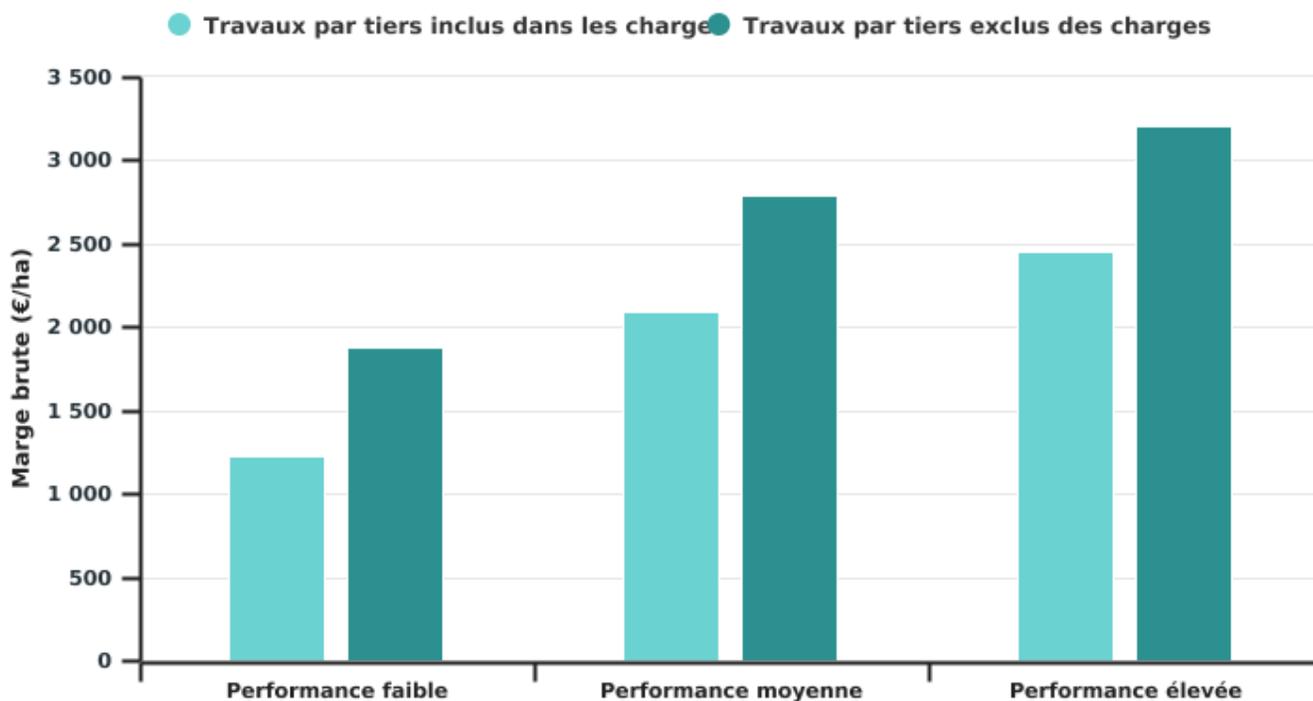
© SPW - 2022

### - Une différence importante de marge brute entre les classes de performance extrêmes au sein de la zone « grandes cultures »

Au sein de la zone « grandes cultures », les producteurs les plus performants dégagent une marge brute de 3 202 €/ha, alors que les moins performants arrivent à 1 882 €/ha. Cet écart est lié à la différence de produit, résultant d'un différentiel de rendement important, étant donné que les charges opérationnelles sont du même niveau.

Si on prend en compte les travaux par tiers dans les charges opérationnelles affectées, les marges brutes des groupes de performance extrêmes tombent respectivement à 2 456 €/ha et à 1 232 €/ha.

## Marge brute de la culture de chicorée de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

# Pomme de terre : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche analyse la culture de la pomme de terre selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon la super-région et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture de pommes de terre. Elle présente les différents éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire et de la zone orientée « grandes cultures ».**

**La superficie consacrée à la culture de pommes de terre de conservation, régulièrement produites sous contrat, a enregistré une légère baisse au sein des emblavements wallons après plusieurs années de croissance. Deux tiers des producteurs professionnels de pommes de terre sont regroupés au sein d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Si généralement, pour cette culture, on observe une corrélation inverse entre le rendement et le prix, cette année 2021 ne confirme pas la règle. Les charges opérationnelles affectées montrent une tendance à la hausse, impactée en 2021 par une explosion des frais de protection phytosanitaire.**

## **La superficie emblavée en pommes de terre de conservation redescend en dessous de 40 000 ha en 2021**

Avec 38 846 ha en 2021, la culture de pommes de terre de conservation, qu'elles soient mi-hâtives ou tardives, enregistre une réduction de surface après plusieurs années d'augmentation. Cette réduction est probablement à mettre en lien avec l'importance des stocks, conséquence de la crise de la Covid-19 sur la demande. On retrouve cette culture dans l'assolement de 4 242 agriculteurs avec une superficie moyenne de 9,2 ha par exploitation. Une grande particularité de cette culture est qu'elle est régulièrement produite sous contrat avec un agriculteur spécialisé assurant tous les travaux depuis la plantation jusqu'à la récolte. En conséquence, le nombre de producteurs « réels » de pommes de terre est nettement inférieur à ce nombre.

A titre informatif, outre les pommes de terre de conservation, en 2021, les plants de pommes de terre occupaient 985 ha et les pommes de terre hâtives à peine 189 ha.

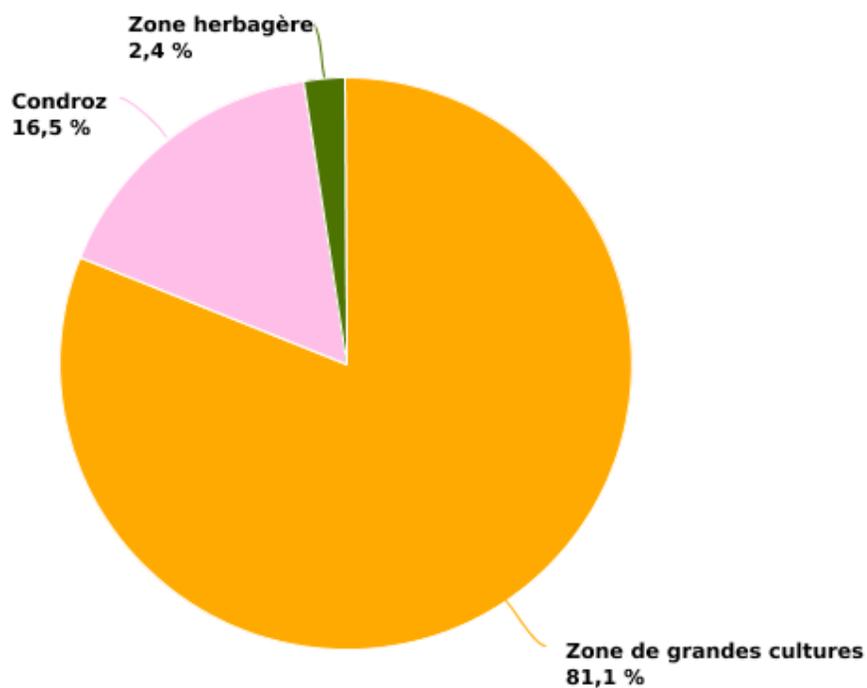
## - Plus de 80 % de la superficie emblavée en pommes de terre est située dans la zone « grandes cultures »

### Subdivision en « super-régions »

Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciales, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques culturales et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère liégeoise, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

81 % de la surface se situent en zone « grandes cultures » et les exploitants de cette zone y consacrent en moyenne 9,7 ha. A contrario, moins de 17 % de la surface sont cultivés dans le Condroz sur des surfaces moyennes par exploitation de 10,5 ha. On retrouve alors à peine 2 % de la surface dans la zone herbagère avec 2,4 ha par exploitation.

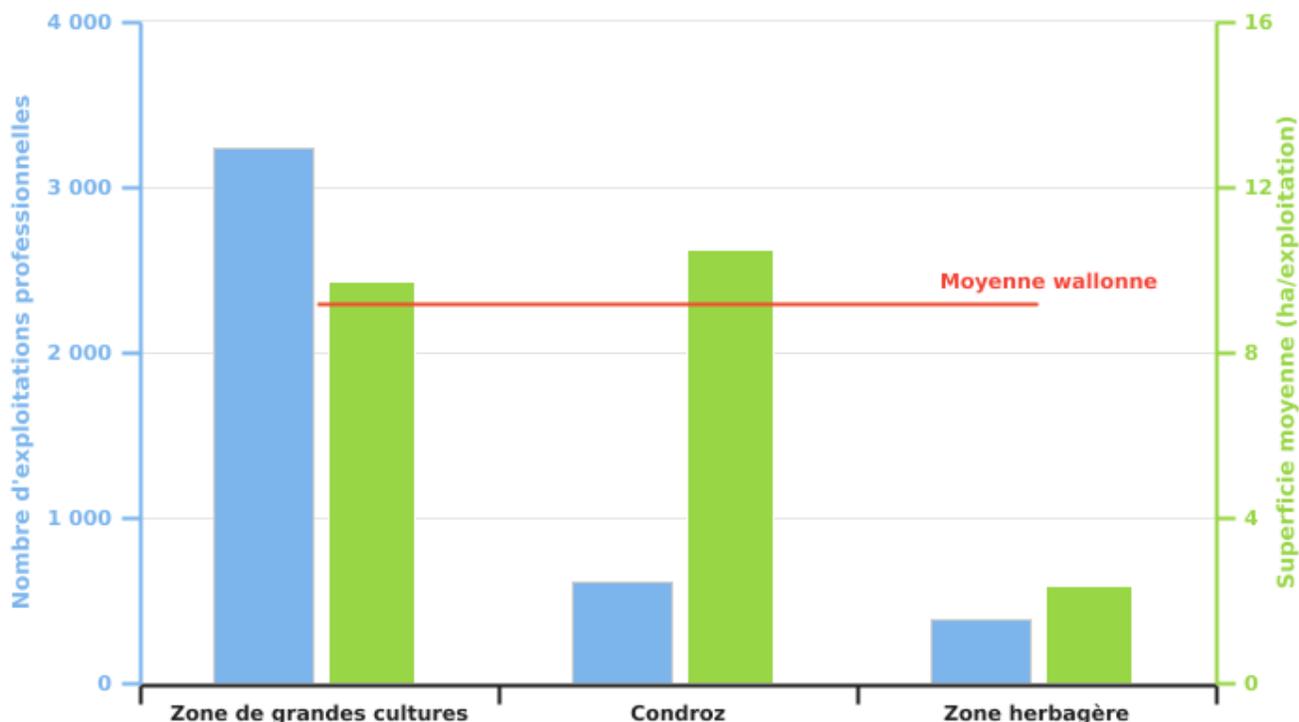
## Répartition des superficies de culture de pomme de terre de conservation des exploitations professionnelles selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations professionnelles produisant de la pomme de terre de conservation et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

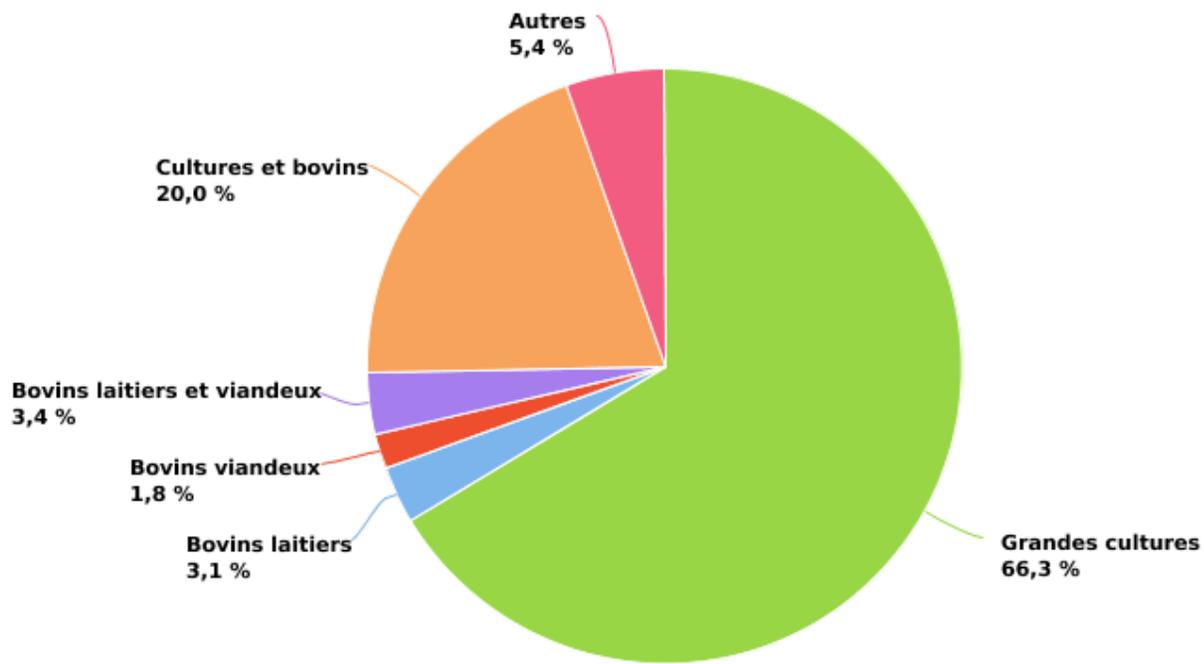
© SPW - 2022

### - Deux tiers de la superficie emblavée en pommes de terre se retrouve dans l'assolement d'exploitations spécialisées en grandes cultures

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 euros. Ces dernières couvrent 97 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

En 2021, 38 709 ha de pommes de terre sont gérés au sein de 4 120 exploitations professionnelles. Plus de 66 % de cette superficie (25 666 ha) se retrouvent au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures. Elles regroupent plus de 54 % des producteurs de pommes de terre et en moyenne, ils y consacrent 11,5 ha. Un peu plus de 20 % de la superficie en pommes de terre se retrouvent dans l'assolement des exploitations combinant cultures et bovins. A contrario, les exploitations spécialisées en bovins (lait, viande ou combinant les deux) gèrent à peine plus de 8 % de la superficie totale dédiée à cette culture.

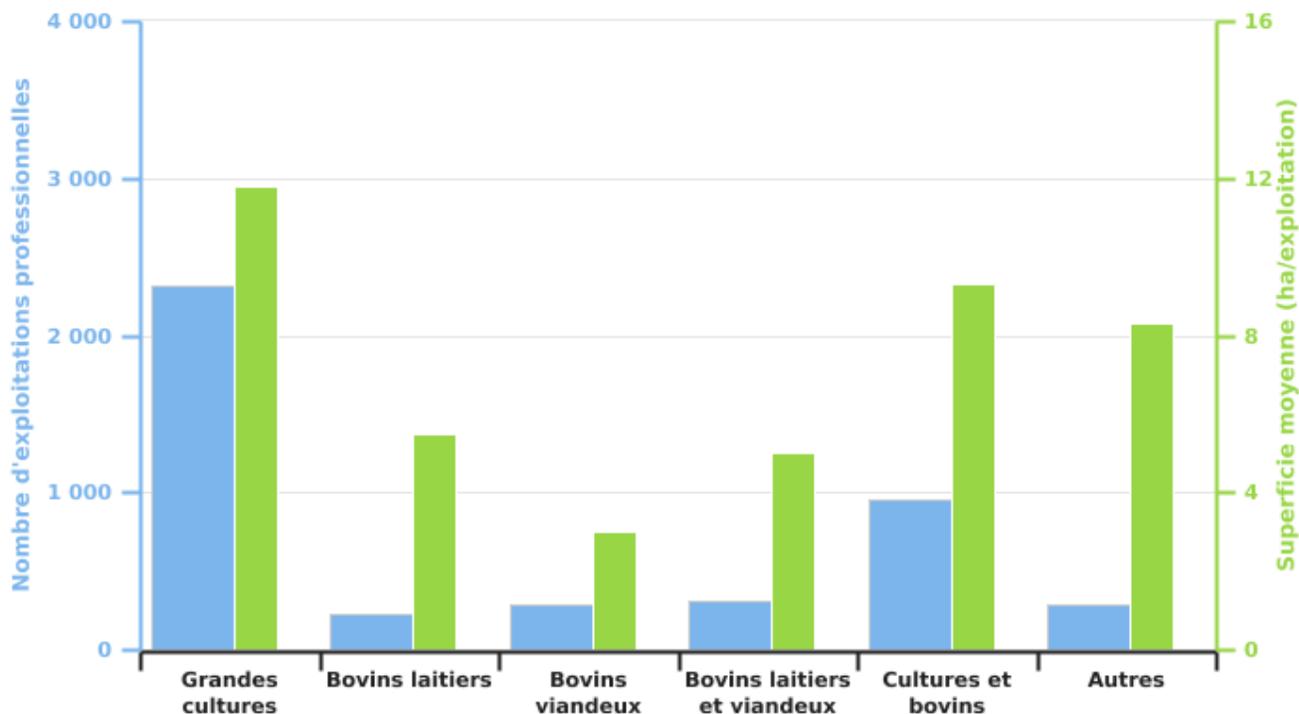
## Répartition des superficies de culture de pomme de terre de conservation selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Nombre d'exploitations produisant de la pomme de terre de conservation et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2021



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### L'année 2021 se caractérise par un rendement moyen et de bons prix

En 2021, le rendement des pommes de terre atteint 43,25 tonnes/ha, niveau nettement meilleur que celui des trois dernières années caractérisées par des conditions relativement sèches et pratiquement au niveau de la moyenne des dix années précédentes (44,15 tonnes/ha).

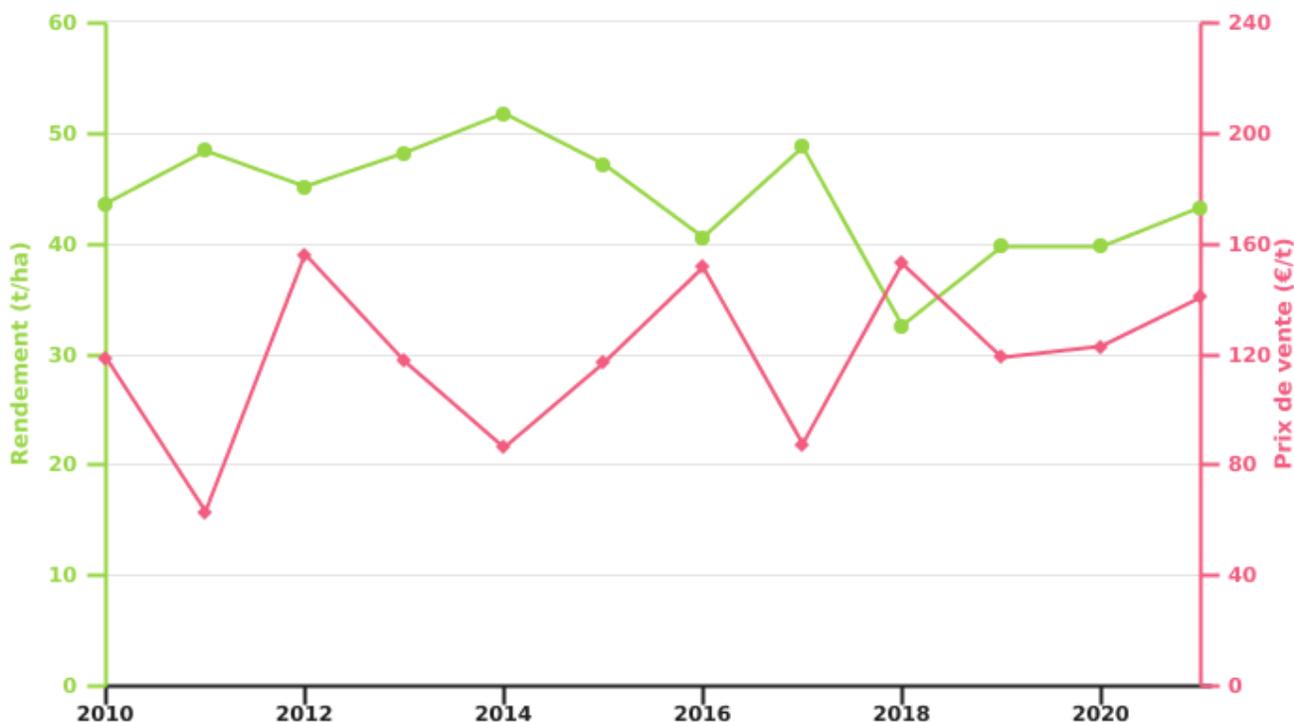
Alors que bien souvent l'observation de l'évolution du rendement et du prix des pommes de terre montre une corrélation inverse entre ces deux variables, l'année 2021 fait figure d'exception avec un rendement et un prix en hausse.

Les conditions de commercialisation des pommes de terre sont variées que ce soit au niveau de la fixation du prix (libre ou contrat) ou au niveau de l'acheteur (vente directe, industrie de transformation, marché du frais...). Ceci entraîne une variabilité du prix entre les exploitations, nettement plus marquée que pour les autres cultures commerciables.

Selon une enquête menée par la FIWAP<sup>[1]</sup>, le CARAH<sup>[2]</sup>, le PCA<sup>[3]</sup> et l'Inagro<sup>[4]</sup>, en 2020, environ 82 % des volumes de production des pommes de terre de conservation en Wallonie sont valorisés via

un contrat (marché à termes). Pour 2021, au sein du réseau comptable de la DAEA, on enregistre un prix moyen de 141 €/tonne, valeur plus élevée que la moyenne observée ces dix dernières années.

## Evolution du rendement de la culture de la pomme de terre de conservation et du prix de vente de son tubercule



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

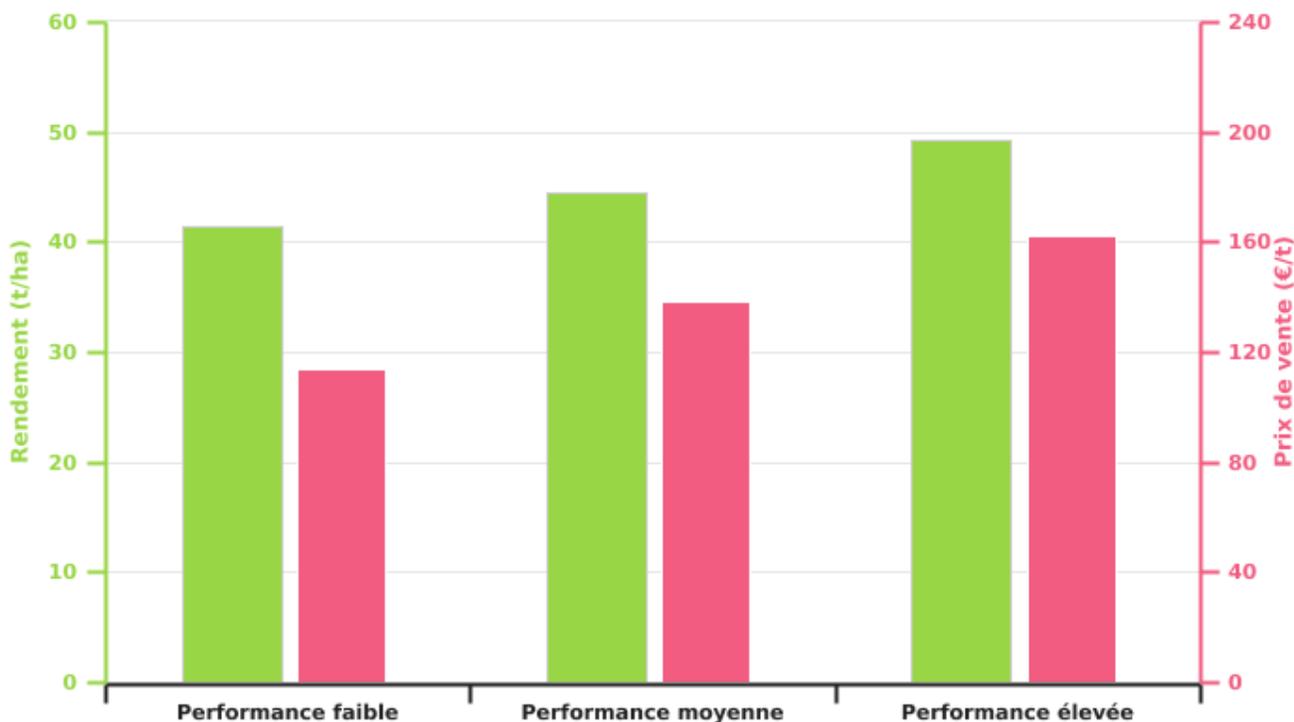
### - Le différentiel de rendement, entre les planteurs les plus performants et les moins performants, dans la zone « grandes cultures », atteint presque 8 tonnes /ha

Pour la zone « grandes cultures », le rendement moyen de la culture de pomme de terre de conservation s'établit à 45,14 tonnes/ha. Le nombre restreint d'observations disponibles au sein du réseau comptable de la DAEA, pour le Condroz et la zone herbagère, n'autorise pas le calcul du rendement moyen représentatif pour ces zones.

Par contre, une comparaison est possible au sein de cette super-région entre les agriculteurs les plus et les moins performants au niveau de leur marge brute. En 2021, on observe que les producteurs les plus performants, composé du quartile supérieur, atteignent non seulement des rendements de

49,26 tonnes/ha mais vendent leur production à un prix plus intéressant de 162 €/tonne que les producteurs les moins performants. A l'opposé, ces derniers plafonnent avec un rendement de 41,41 tonnes/ha qu'ils valorisent à 114 €/tonne.

### Rendement de la culture de la pomme de terre de conservation et prix de vente de son tubercule selon le niveau de performance des exploitations de la zone "grandes cultures" en 2021



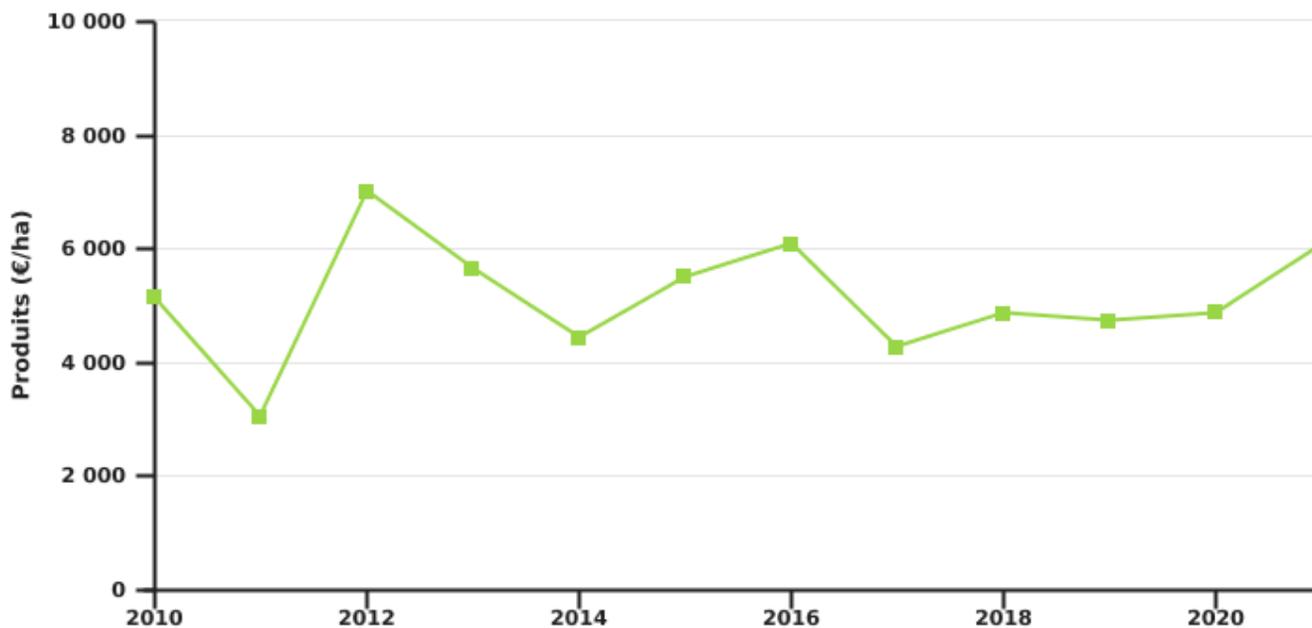
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### L'année 2021 est plutôt une bonne année pour la culture de pommes de terre de conservation

En 2021, la combinaison d'un rendement correct et de bons prix, conduit à un produit de la culture de pommes de terre de 6 093 €/ha. Cette valeur est environ 1 000 €/ha supérieure à la moyenne des dix années précédentes (5 045 €/ha). Au fil des ans, on observe de fortes variations du produit des pommes de terre allant de 3 000 à près de 7 000 €/ha.

## Evolution du produit (principal) de la culture de la pomme de terre de conservation



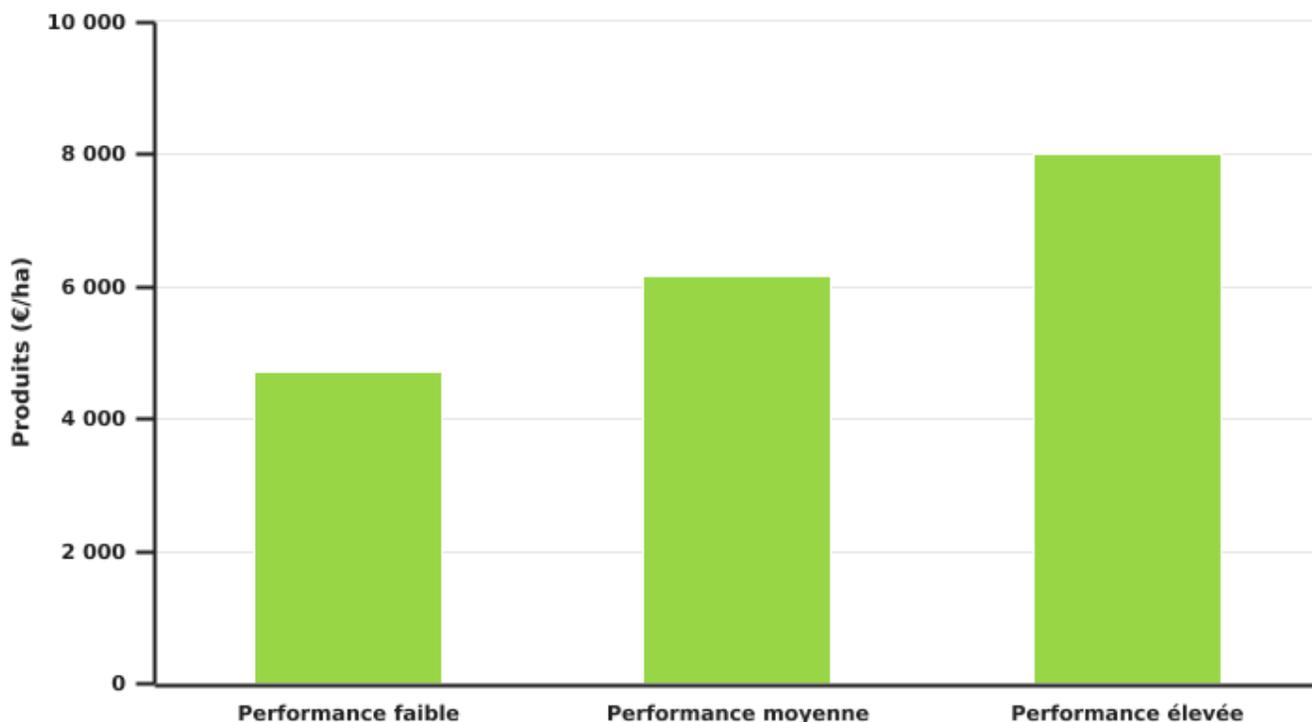
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - 3 300 €/ha, c'est la différence de produit entre les planteurs les plus performants et les moins performants de la zone 'grandes cultures'

Si l'on compare les performances des producteurs de pommes de terre pour la zone « grandes cultures », on relève un différentiel de produit de près de 3 300 €/ha entre les groupes extrêmes. Ainsi, les planteurs les moins performants, avec un rendement et surtout un prix de vente plus limité, se contentent d'un produit de 4 707 €/ha alors que les plus performants dépassent les 8 000 €/ha.

## Produit (principal) de la culture de la pomme de terre de conservation de la zone des grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le total des charges opérationnelles affectées évolue à la hausse, influencé par l'explosion des frais de protection phytosanitaire

La culture de pommes de terre enregistre des produits élevés à mettre en regard avec les charges liées à cette culture. En 2021, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture de pommes de terre s'élèvent à 2 394 €/ha, alors que la moyenne des dix années précédentes est de l'ordre de 1 730 €/ha. Ces charges opérationnelles affectées montrent une augmentation continue avec des variations annuelles importantes liées à l'usage des pesticides en fonction des conditions culturales. En 2021, l'achat de plants est le poste le plus important et représente environ 41 % des charges opérationnelles affectées mais est talonné par les dépenses en pesticides dont la part monte à 37 %. De leur côté, les frais en engrais représentent 17 % et sont relativement stables.

L'achat de plants est la charge qui a connu la plus forte augmentation au cours des dernières années, passant d'une moyenne de l'ordre de 600 €/ha à près de 1 000 €/ha. Le choix variétal influence sensiblement le coût des plants. On enregistre une différence importante entre les variétés libres de droits ( Bintje, Charlotte,...) et les variétés dites « protégées » (Fontane, Challenger, Innovator, ...).

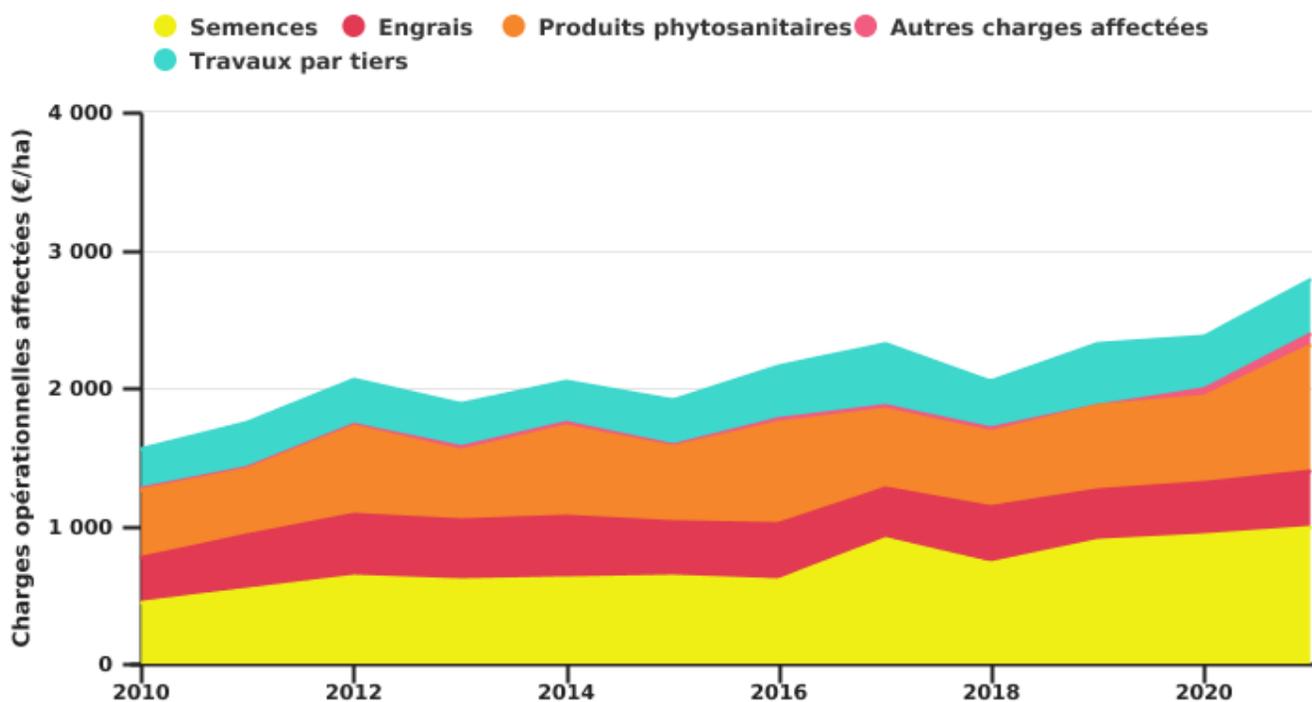
Ces dernières étaient minoritaires il y a 10 ans et concernent aujourd'hui plus de 75 % des superficies alors que la Bintje est sous la barre des 10 %. Les sources d'approvisionnement et la disponibilité des plants sont très variables également. Selon les informations de la FIWAP, plus de 55 % des producteurs se fournissent en plants via leur contractant.

La protection phytosanitaire est bien évidemment une charge très importante pour cette culture sensible aux attaques de mildiou. Cette charge, dépendante des conditions météorologiques, s'élève à moins de 500 €/ha les années avec une faible pression en mildiou et est montée à plus de 900 €/ha en 2021, année caractérisée par une saison humide, favorable au développement du mildiou. A titre de comparaison, la moyenne des dépenses en pesticides des dix années précédentes est de 590 €/ha.

La culture de pommes de terre est relativement exigeante en fertilisation, notamment potassique. Ce poste représente 412 €/ha en 2021 et a finalement peu évolué grâce aux prix des fertilisants restés très stables. La fertilisation azotée pour les pommes de terre est de l'ordre de 175 unités/ha au cours des dix dernières années. Les apports de phosphore sont de l'ordre de 35 unités/ha et ceux de potassium atteignent 240 unités/ha.

A titre informatif, le montant dépensé pour les travaux par tiers était de 390 €/ha.

### Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture de la pomme de terre de conservation

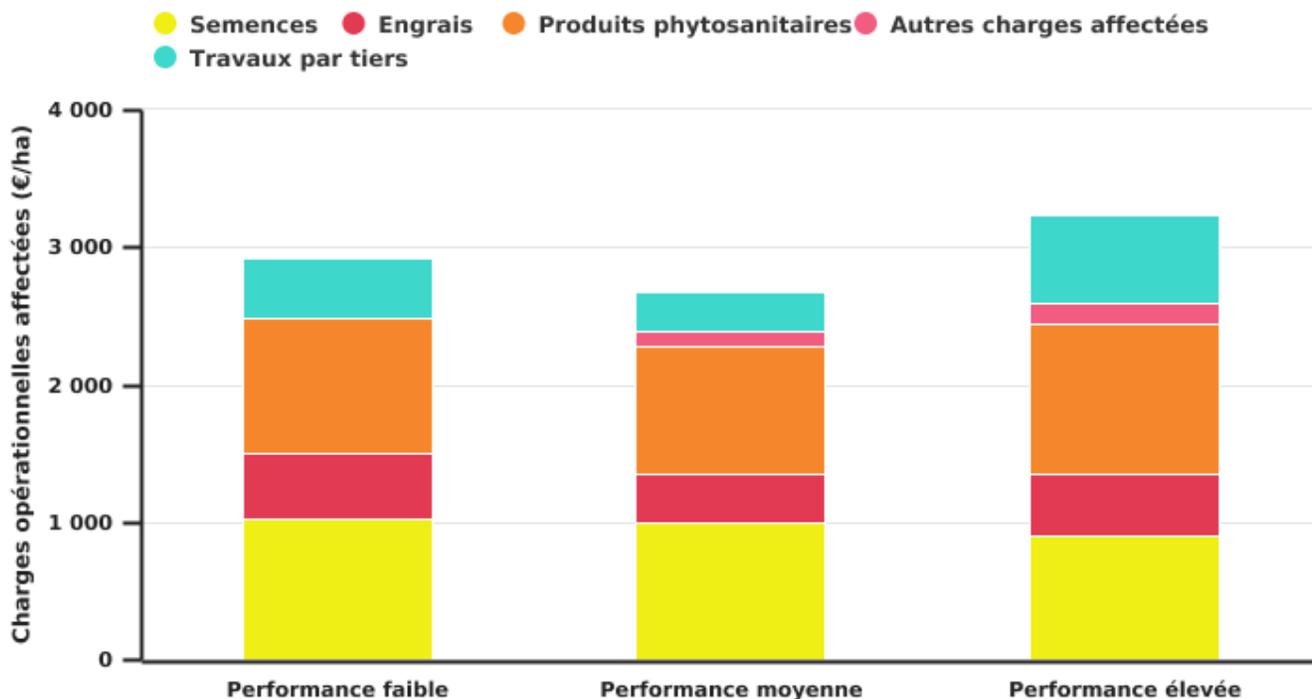


## - Le total des charges opérationnelles affectées est similaire entre les groupes de performance

Habituellement, pour la culture de pommes de terre, on observe que les agriculteurs avec la meilleure marge brute se distinguent par des charges d'intrants plus élevées. Toutefois, en 2021, cette différence est peu marquée. On relève simplement que le groupe des producteurs les plus performants a des charges en pesticides un peu plus élevées mais des charges de plants légèrement inférieures que leurs collègues moins performants.

Parallèlement, à titre informatif, avec 645 €/ha, les charges en travaux par tiers du groupe le plus performant sont nettement supérieures à celles des autres groupes de performance.

### Charges opérationnelles affectées à la culture de la pomme de terre de conservation dans la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## **Avec environ 3 700 €/ha de marge brute, l'année 2021 est en hausse par rapport à la moyenne des dix années précédentes**

En 2021, la marge brute de la culture de pommes de terre atteint 3 700 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. C'est un résultat en hausse par rapport à la moyenne des dix années précédentes qui dépasse les 3 300 €/ha.

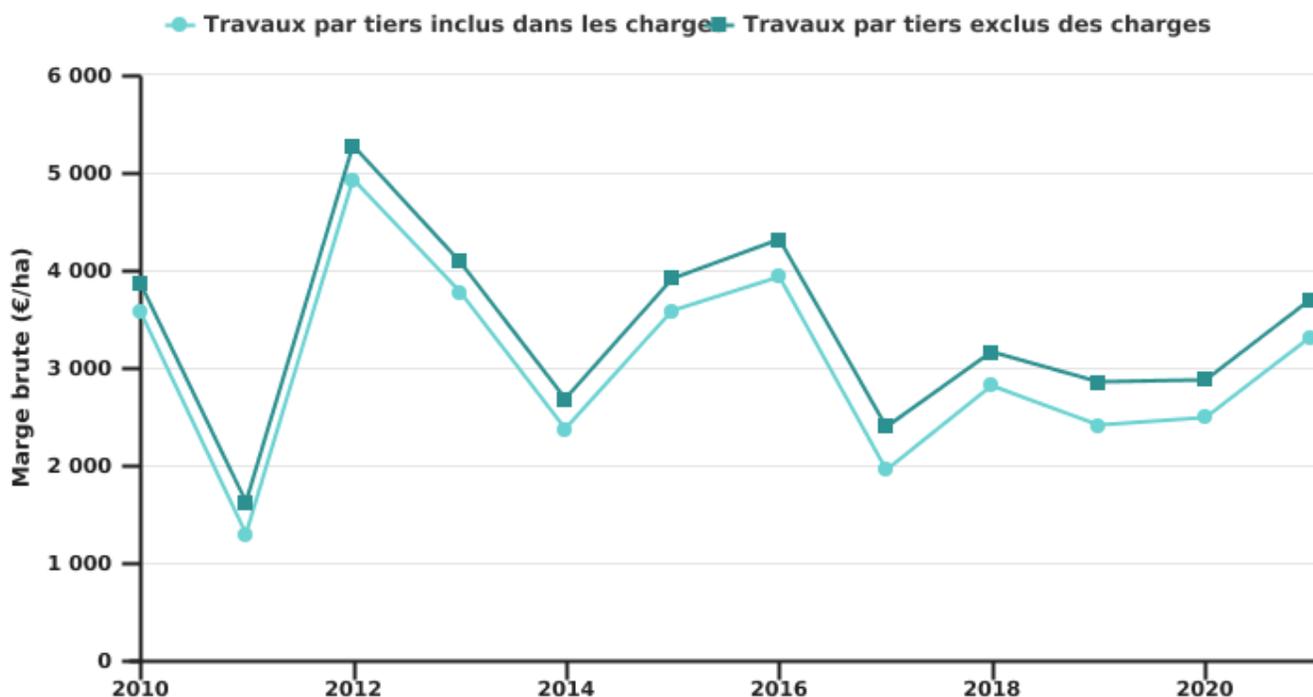
La marge brute avec les travaux par tiers compris dans les charges opérationnelles affectées s'établit à 3 300 €/ha en 2021.

En comparant cette marge brute à celles d'autres cultures rencontrées couramment en Wallonie, telles que les céréales et les betteraves sucrières, on peut considérer qu'il s'agit d'une valeur tout à fait satisfaisante. Il est donc tentant de penser que la pomme de terre est une culture bien rémunératrice. Il faut, cependant, garder à l'esprit plusieurs éléments qui impacteront le résultat final de la culture.

Premièrement, la culture de pommes de terre exige une part des charges non affectées proportionnellement plus importante que pour les autres grandes cultures courantes. Pour certains producteurs, des infrastructures de stockage sont nécessaires. Et, si bien souvent une partie des opérations culturales est confiée à un tiers, le producteur dispose d'une partie de matériel, parfois spécifique à cette culture tel qu'une planteuse, butteuse, etc. Tous ces éléments représentent un coût non négligeable qui pèse bien évidemment dans le revenu final dégagé par la culture.

Deuxièmement, de nombreux cultivateurs louent des terres à d'autres agriculteurs pour y implanter la culture. En observant les montants reçus par les agriculteurs qui ont des pommes de terre en contrat dans leur assolement, on relève une moyenne du montant de cette location de l'ordre de 1 500 €/ha, avec une variation de 1 000 à près de 1 900 €/ha.

## Evolution de la marge brute de la culture de la pomme de terre de conservation



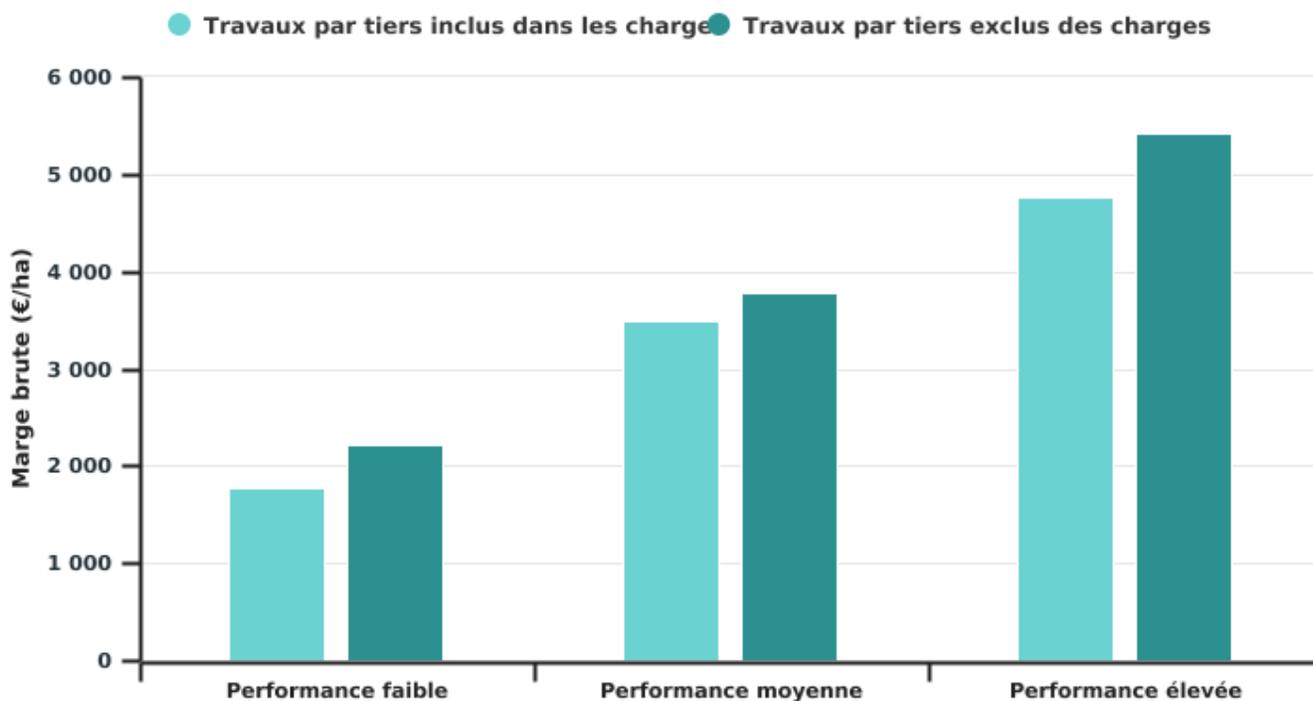
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - L'écart de marge brute dépasse 3 200 €/ha entre les producteurs les plus et les moins performants au sein de la zone « grandes cultures »

Les charges opérationnelles affectées étant assez similaires entre les groupes de performance, les écarts de marge brute sont du même ordre de grandeur que la différence de produit. Ainsi la marge brute du groupe de producteurs les plus performants atteint 5 415 €/ha contre 2 220 €/ha pour les moins performants.

## Marge brute de la culture de la pomme de terre de conservation de la zone de grandes cultures selon le niveau de performance des exploitations en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

[1] FIWAP = Filière wallonne de la pomme de terre

[2] CARAH = Centre pour l'Agronomie et l'agro-industrie de la province du Hainaut

[3] PCA = Proefcentrum voor de Aardappelteelt

[4] Inagro = Provinciaal Onderzoeks- en Voorlichtingscentrum voor Nijverheidsteelten

## En savoir plus ?

### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- FIWAP : Résultat enquête stocks de pommes de terre 2020.

# Filière de l'orge brassicole

Dernière mise à jour : 26 août 2022

**Cette fiche, réalisée par le Collège des Producteurs (SOCOPRO asbl), présente la filière de l'orge brassicole, en passant en revue les différents acteurs de la filière, de la production de l'orge à la production de la bière.**

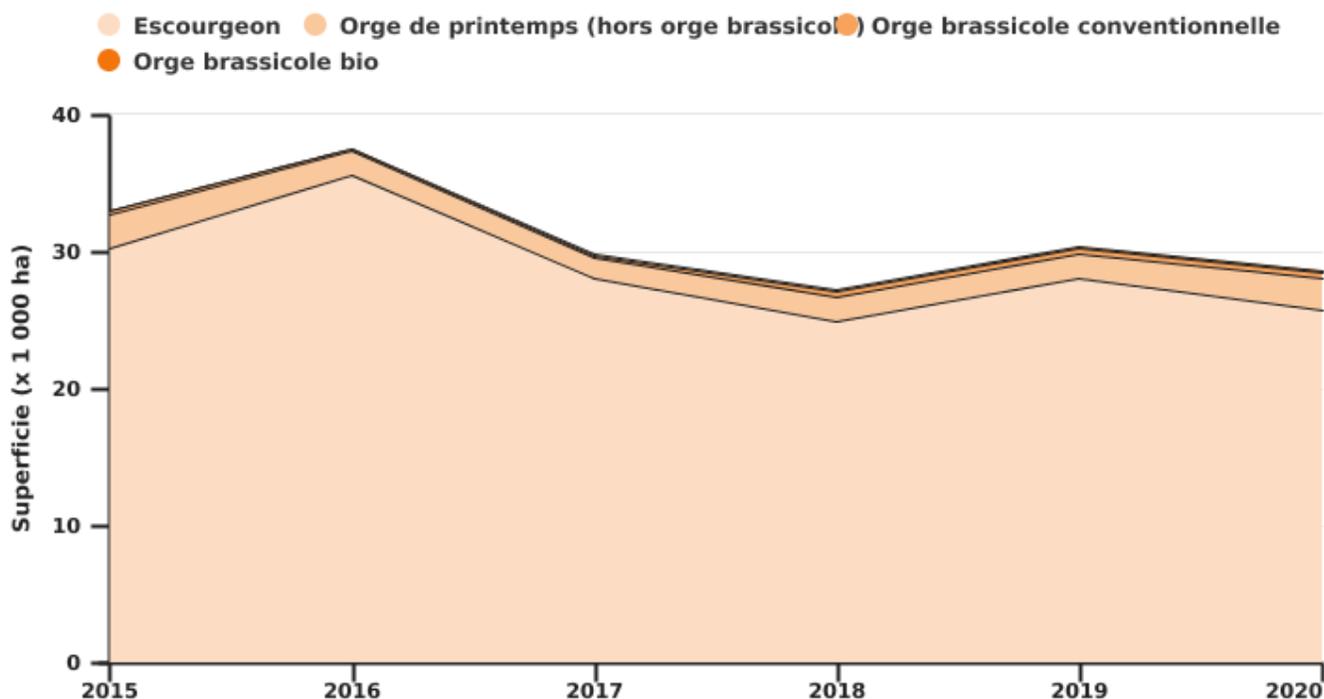
**La grande majorité de l'orge brassicole belge est produite en Wallonie. Les surfaces emblavées wallonnes ne cessent de progresser pour atteindre 611 ha en 2020. Grâce à cette progression, la filière belge de la malterie recommence à être alimentée par des orges produits localement. La Belgique est le 4<sup>ème</sup> pays producteur de malt en Europe. La Wallonie comptabilise 162 brasseries, soit un peu moins de la moitié des brasseries belges. Le confinement suite à la crise sanitaire a entraîné une chute de la consommation de bière. Il s'agit du recul le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale. Le Prix Juste rencontre un succès grandissant. En 2020, 11 brasseries y adhèrent pour un volume équivalent à 3,4 % de la production wallonne.**

## **Les superficies cultivées pour l'orge, brassicole ou non, sont majoritairement situées en Wallonie**

65 % des superficies emblavées en orge sont situées en Wallonie. On peut y retrouver de l'orge d'hiver (escourgeon) et de l'orge de printemps dont une partie concerne l'orge brassicole. [L'escourgeon](#) représente 90 % de cette production wallonne et est destiné, généralement, à l'alimentation animale.

La grande majorité de l'orge brassicole belge (96 %) est produite en région wallonne. Depuis 2017, année de la mise en place du plan de développement 2017-2027 de la filière, la superficie emblavée wallonne d'orge brassicole ne cesse d'augmenter pour atteindre 611 ha en 2020 soit une progression de 159 % en 4 ans. Cette même année, l'orge de brasserie représente 2,1 % de la SAU totale d'orge emblavée en Wallonie alors qu'en 2017 elle ne représentait que 0,8 %.

## Evolution des superficies d'orge en région wallonne



EAW\_Source : OPW – SPW ARNE

© SPW - 2022

### - Les rendements sont variables tant au niveau annuel que régional

Les rendements moyens estimés, sur les cinq dernières années, pour la Wallonie sont de 5,86 T/ha, avec une très forte variabilité annuelle et régionale. A titre d'exemple, pour l'année 2019, le rendement moyen wallon d'un hectare d'orge est de 6,15 T/ha (agricultures biologique et conventionnelle confondues). Alors qu'en 2020, il n'était que de 4,21 t/ha (soit 31,87 % en moins). 131 agriculteurs dont 23 bio ont cultivé de l'orge en 2020.

### De l'orge à la bière, un savoir-faire reconnu au niveau international

La bière belge est une institution en Belgique, comme à l'étranger. Notre pays exporte du malt et des bières partout dans le monde.

Actuellement, la demande des brasseries pour de l'orge locale de qualité ne cesse de croître. La filière belge de la malterie recommence à être alimentée par des orges brassicoles d'origine wallonne, ce qui permet aux brasseurs belges d'utiliser des matières premières produites localement. Cet intérêt des brasseurs pour ce type d'orge va permettre d'étendre encore la culture de l'orge brassicole en Wallonie.

Un des facteurs déclencheurs de ce développement de la production d'orge brassicole a, sans nul doute, été la possibilité d'une rémunération sur base du « Prix Juste Producteur ». Ce dernier permet aux agriculteurs de valoriser leurs orges en tenant compte du travail effectué et de la prise de risque supplémentaire liés à cette culture.

### **- La Belgique compte 6 malteries dont trois utilisent de l'orge locale pour la production de malt, élément essentiel pour la fabrication de la bière.**

L'obtention du malt se produit en deux étapes : la première consiste à faire germer les grains d'orges pour libérer des enzymes et des sucres nécessaires à la production de la bière. Une fois la germination amorcée, le processus est arrêté par séchage et ventilation d'air chaud.

En Belgique, on dénombre 6 malteries. La moitié d'entre elles utilise de l'orge locale pour la fabrication de malt à destination des brasseurs belges. Deux sont situées en Wallonie : la malterie du Château et la malterie de Gembloux (Boortmalt Groupe Axereal (Fr)) ; et la troisième en Flandre : la malterie Dingemans. On peut estimer la production de malt à partir d'orge brassicole belge à 2.600 tonnes. En 2020, la production a été moindre en raison de déclassements majeurs. Or, la Belgique, 4ème producteur de malt, produit 980.200 tonnes de malt en 2020 soit une croissance de 0,8 % (+ 7500 t) par rapport à l'année précédente.

## **Répartition de la production européenne de malt en 2020**

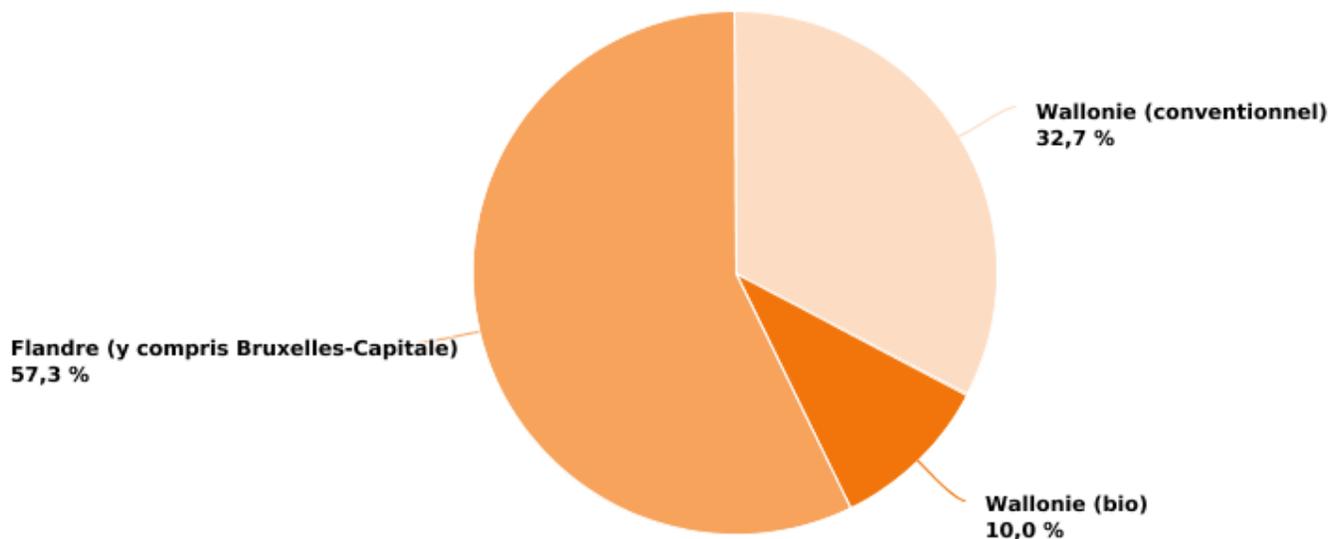
EAW\_Source : Euromalt

© SPW - 2022

### **- 43 % des brasseries sont situées en Wallonie**

En 2020, la Fédération des Brasseurs Belges dénombre 379 brasseries en Belgique dont près de 162 en Wallonie. Parmi les brasseries wallonnes, 124 sont qualifiées de « conventionnelles » et, en 2020, 38 brasseries sont certifiées « biologiques » alors qu'elles n'étaient que 19 en 2016 soit une augmentation de 100 % en quatre ans.

## Répartition des brasseries belges en 2020



EAW\_Source : Collège des Producteurs

© SPW - 2022

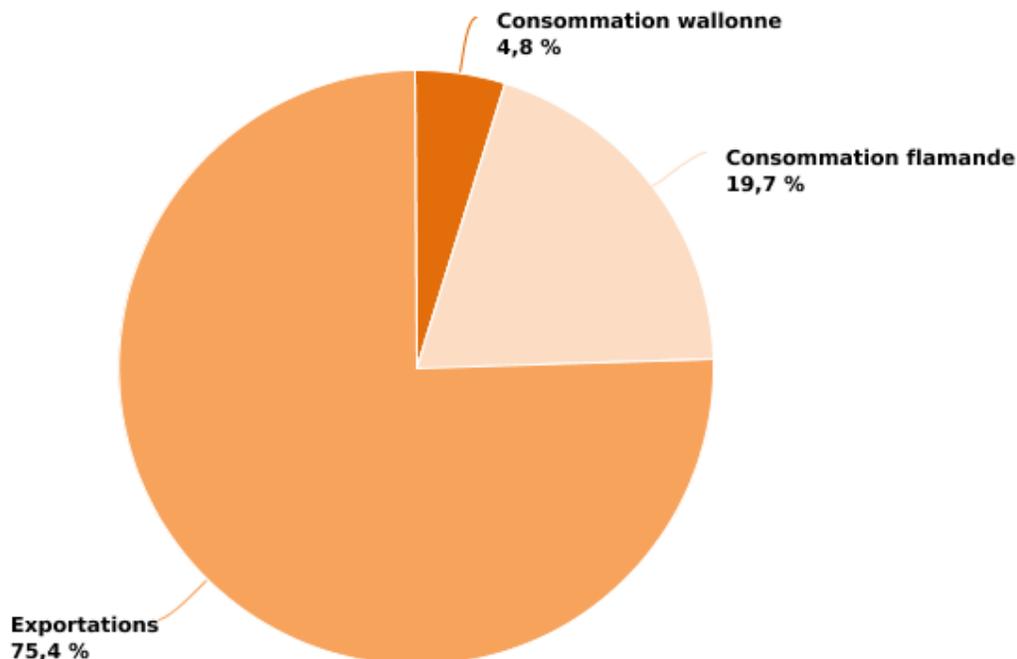
### - Le confinement dû à la crise sanitaire entraîne un recul important de la consommation de bière

En 2020, la Belgique exporte 75 % du volume produit, soit 17,8 millions d'hectolitres, dont la majorité dans l'Union Européenne (13,5 millions d'hectolitres) et principalement en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Espagne.

La consommation intérieure belge est de 5,7 millions d'hectolitres soit 25 % du total de la production. L'année 2020 accuse un recul de 18,6 % avec une baisse historique, plus jamais observée depuis la Seconde Guerre, de 47 % dans l'HoReCa suite à la crise de la Covid-19.

La Wallonie représente 4,8 % de la production totale belge lors d'une année 'normale', ce qui représente 1,1 millions d'hectolitres.

## Répartition de la production de bière belge en 2020



EAW\_Source : Collège des Producteurs

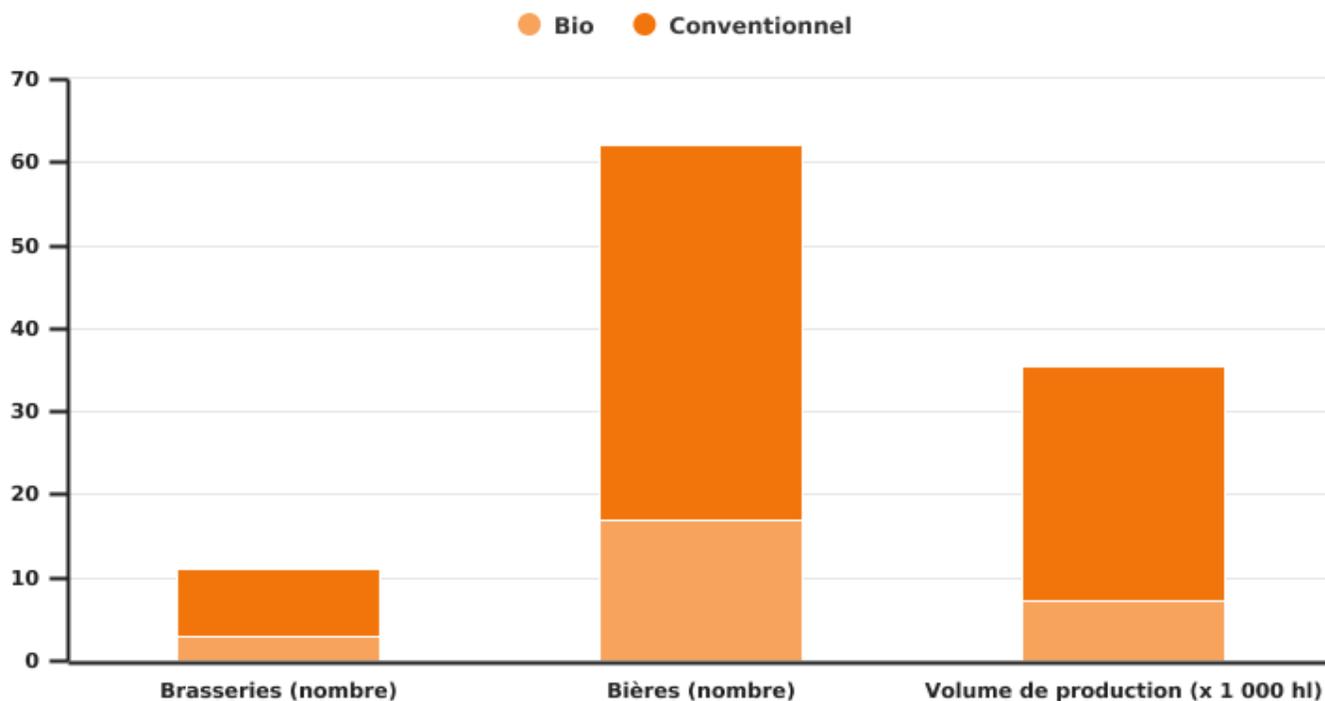
© SPW - 2022

### Le Prix Juste, un atout pour la production d'orges brassicoles en Wallonie ?

Le prix de l'orge fluctue en fonction de l'offre et la demande sur le cours mondial des céréales, et constitue un des principaux obstacles à la production d'orge brassicole en Belgique. C'est pourquoi la filière de l'orge brassicole se développe autour du « Prix Juste Producteur » qui permet une rémunération légitime en fonction des risques encourus par les agriculteurs. Tous les maillons de la chaîne sont concernés par cette démarche (producteur, négoce, malteur, brasseur).

En 2020, on compte 11 brasseries adhérentes au « Prix Juste Producteur » soit une progression de 83 % en un an. Le volume labellisé représente 3,4 % de la production wallonne. La répartition entre les bières conventionnelles et certifiées biologiques étant respectivement de 80 % et 20 %.

## Nombre de brasseries et de bières et volume de la production au "Prix Juste Producteur" en 2020



EAW\_Source : Collège des Producteurs

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- APAQ-w, Collège des Producteurs, Bières et Brasseries de Wallonie (Jean-Luc Bodeux, Thomas Costenoble)
- [Brasseurs belges - rapport annuel 2020](#)
- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- [Euromalt](#)

# Filière laitière wallonne

Dernière mise à jour : 28 juillet 2022

**Cette fiche, rédigée par le Collègue des Producteurs (SOCOPRO asbl), présente les flux de lait et de produits laitiers en volume et en valeur, au sein de la filière laitière wallonne, établis dans le cadre du plan stratégique de développement de cette filière à l'horizon 2030. Les données présentées dans cette fiche sont issues d'une part, d'une enquête menée en 2018 par le Collègue des Producteurs et ses partenaires, relative à l'année 2017, et d'autre part, des données statistiques disponibles concernant l'année 2020. Les quatre maillons de la chaîne seront analysés : la production, la collecte de lait, la transformation et la consommation.**

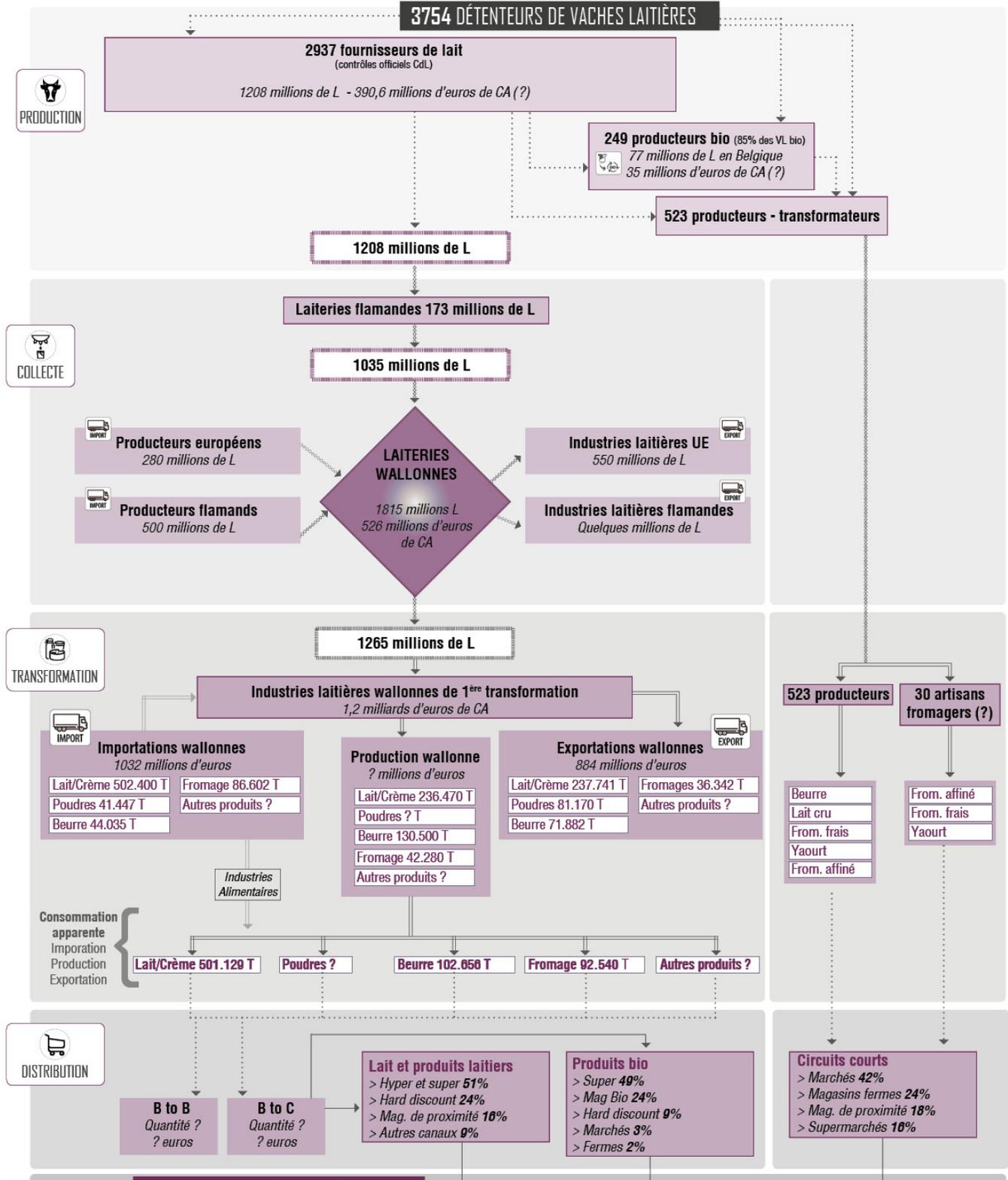
**Malgré une diminution du nombre de fournisseurs, la quantité de lait livré augmente, conduisant à une production moyenne par exploitation en progression ces dernières années. La collecte du lait en Wallonie est principalement réalisée par 4 coopératives wallonnes qui ensemble récoltent 86 % du lait régional. En 2020, on estime entre 5 et 10 % le lait directement transformé à la ferme, le reste passant par le circuit industriel, particulièrement dominant au niveau du beurre. L'année 2020 a été marquée par la crise de la Covid-19 qui a impacté la balance commerciale de façon négative par rapport à l'année précédente. En revanche, la crise sanitaire semble avoir eu un impact positif au niveau de la consommation des produits locaux.**

## **Les flux au sein de la filière laitière wallonne sont complexes.**

La filière laitière wallonne se caractérise par un niveau de complexité assez élevé de flux de matières. Avant d'arriver dans l'assiette du consommateur, le lait passe par différentes étapes : la production, la collecte, la transformation et la distribution. A cela vient s'ajouter la distinction entre les différents canaux de valorisation du lait produit : industriel ou en circuits courts, en filière conventionnelle ou biologique. Certains flux sont également liés aux importations et exportations.



# Flux au sein de la filière laitière wallonne





263 EQUIVALENT L LAIT/HAB/AN  
237 EUROS HAB/ AN (Y COMPRIS LES OEUF)  
DONT 7,88€ EN BIO

### PAR HABITANTS ET PAR AN

- ✓ 46 L DE LAIT
- ✓ 15 KG DE FROMAGE
- ✓ 10 KG DE YAOURT
- ✓ 2,5 KG DE CRÈME
- ✓ 2,2 KG DE BEURRE

EAW\_Source : Collège des Producteurs

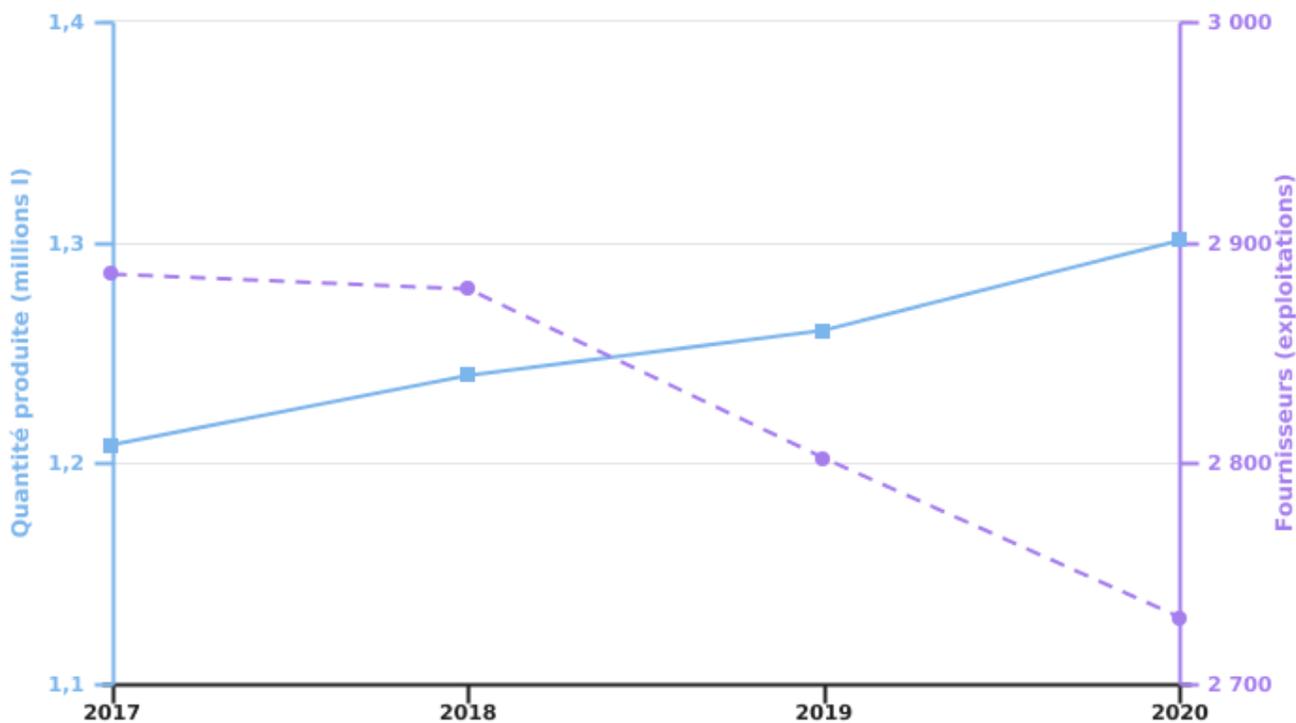
© SPW - 2022

## En 2020, en Wallonie, la production de lait cru augmente malgré une diminution du nombre de fournisseurs

En 2020, alors que le nombre de fournisseurs de lait tend à diminuer depuis 2017, passant de 2 886 à 2 730, le nombre de litres de lait fourni, quant à lui, évolue à la hausse (+ 7,7 %) pour atteindre 1 300 949 litres. La production moyenne annuelle par exploitation laitière est passée de 418 463 litres par an en 2017 à 485 429 litres par an en 2020 (+ 5,2 %).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires annuel estimé de 2020 est inférieur de 5,9 % par rapport à celui de 2017. L'augmentation de la quantité de lait produit ne compense pas la diminution du prix du lait.

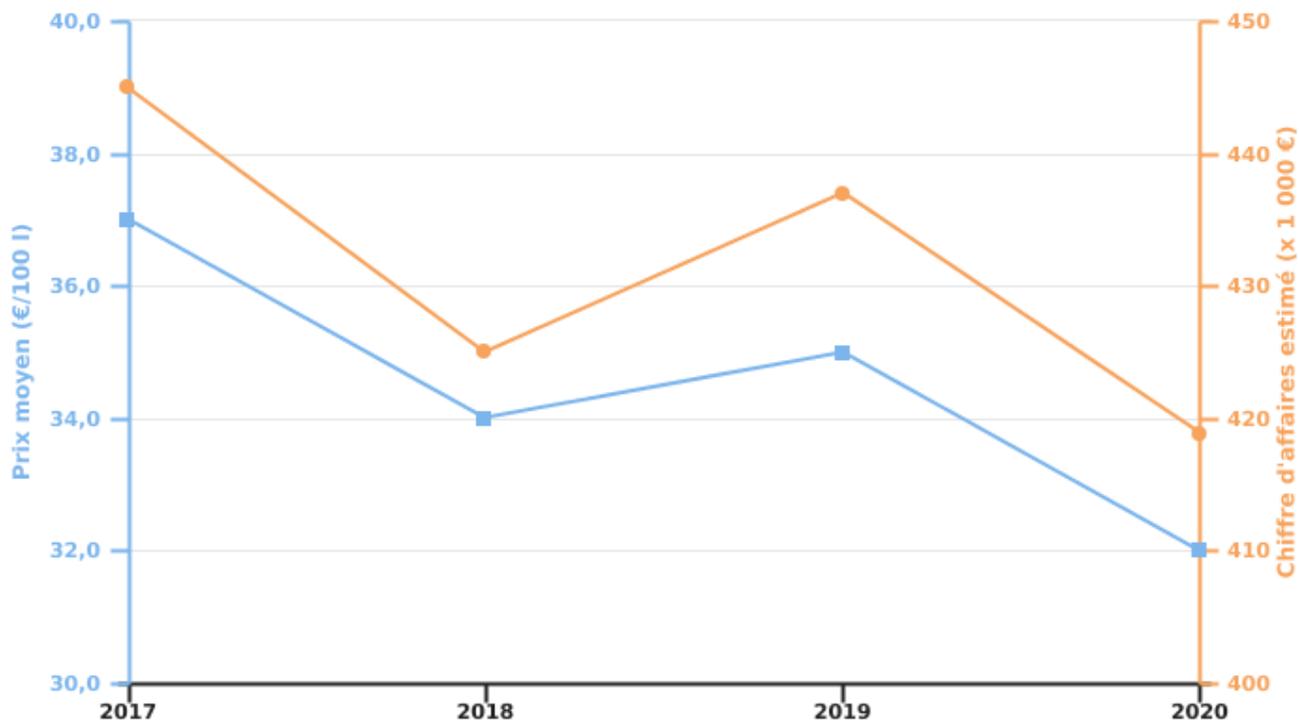
### Evolution de la quantité produite et du nombre de fournisseurs de lait en région wallonne



EAW\_Source : Comié du Lait et CBL

© SPW - 2022

## Evolution du prix moyen et du chiffre d'affaires estimé du lait produit en région wallonne



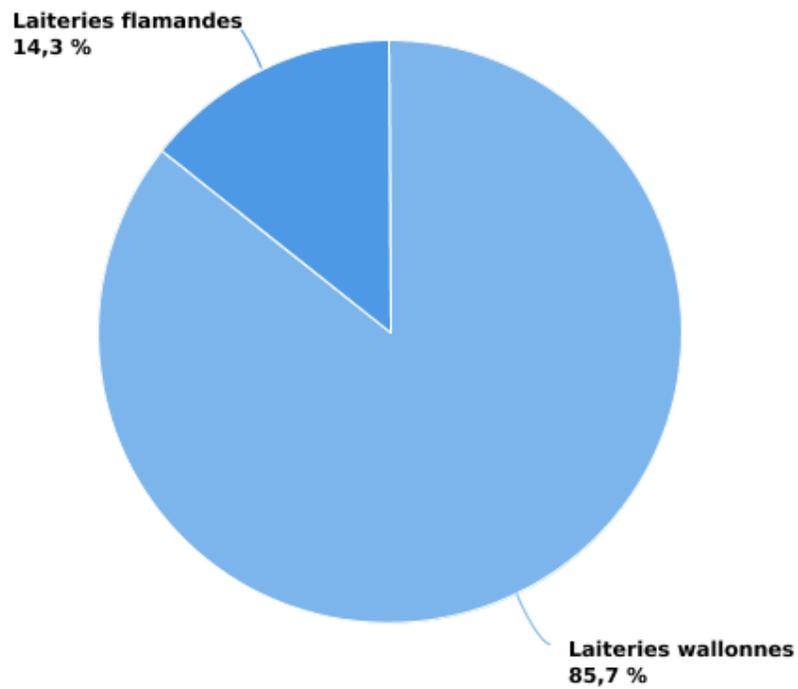
EAW\_Sources : CBL & Collège des Producteurs

© SPW - 2022

### Quatre coopératives wallonnes se partagent la collecte du lait cru en Wallonie.

Lors de l'enquête réalisée en 2017 auprès des acteurs de la filière, le volume de lait wallon collecté s'élève à 1 208 millions de litres, dont 86 % sont livrés à quatre entreprises coopératives wallonnes : la Laiterie des Ardennes, ARLA, Coferme et Socabel. Le solde est collecté par des laiteries flamandes. Deux de ces laiteries wallonnes collectent également du lait en Flandre et dans les pays limitrophes, respectivement à hauteur de 500 millions et 280 millions de litres de lait. Le chiffre d'affaires pour les entreprises de collecte de lait wallonnes s'élève à 526 millions d'euros.

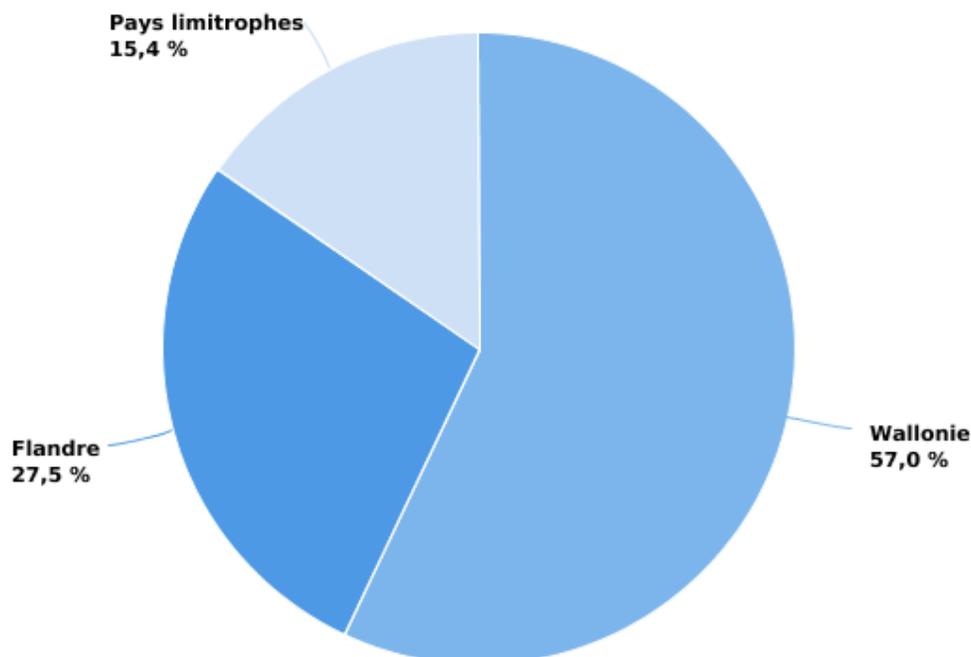
## Répartition de la collecte du lait wallon en 2017



EAW\_Source : Collège des Producteurs

© SPW - 2022

## Répartition de l'origine du lait collecté par les laiteries wallonnes en 2017



EAW\_Source : Collège des Producteurs

© SPW - 2022

### Les volumes de lait transformé, un jeu complexe entre les importations, les exportations et les volumes produits en Wallonie

Au niveau de la transformation, plusieurs voies de valorisation coexistent. Il y a d'un côté la voie de type industriel où interviennent les volumes liés aux importations, à la collecte wallonne ou aux exportations. Les interactions entre ces différents flux sont complexes et concernent aussi bien le lait et les produits transformés. De l'autre côté, même si cela reste minime, il y a les volumes directement transformés à la ferme et qui ne rentrent pas dans un schéma industriel.

- **La transformation industrielle du lait en Wallonie produit 90 % du beurre belge.**

90 à 95 % du lait cru collecté par les laiteries wallonnes sont valorisés par des entreprises de transformation (dans lesquelles elles ont généralement des parts).

Ces entreprises ont développé deux types de stratégies.

- Une stratégie globalisée, reposant sur la production de produits standardisés et de masse qui sont généralement destinés à l'export. Ces transformateurs souhaitent un bassin d'approvisionnement en matières premières (lait, crème, ...) le plus proche possible de l'usine de transformation. Celui-ci peut cependant dépasser le territoire de la Wallonie.
- Une stratégie locale, basée sur un approvisionnement local, en raison du caractère lié au terroir de leurs productions (fromages, beurre, produits laitiers bio). La plus grande partie de leur marché est belge, même si certaines tentent de les exporter.

Les flux du lait cru sont très complexes, du fait de, notamment, des échanges entre les différentes entreprises de transformation dans un objectif de rationalisation des circuits de collecte et des fluctuations des quantités collectées.

En 2017, les entreprises laitières wallonnes ont transformé 1 265 millions de litres de lait et ont dégagé un chiffre d'affaires estimé à 1,2 milliard d'euros. Elles produisent 90 % du beurre belge et 35 % du lait de consommation. La production de poudre de lait est également importante en Wallonie mais la répartition régionale n'est pas connue. Les fromageries wallonnes fabriquent 28 % des fromages produits en Belgique.

## Production laitière en Wallonie et en Belgique en 2017

Produits	Région wallonne	Flandre (y compris Bruxelles- Capitale)	Belgique
<b>Lait (l)</b>	236 470 334	441 381 780	677 852 114
<b>Boissons lactées (l)</b>	0	165 560 231	165 560 231
<b>Produits frais (l)</b>	44 096 394	541 420 922	585 517 316
<b>Beurre (kg)</b>	130 500 686	14 366 378	144 867 064
<b>Poudre de lait (kg)</b>	n.c.	n.c.	228 467 504
<b>Lait épaissi et lactosérum (kg)</b>	n.c.	n.c.	29 960 615
<b>Fromages (kg)</b>	42 280 257	108 200 708	150 480 965
<b>Glace (kg)</b>	486 180	72 792 297	73 278 477
<b>Autres (kg)</b>	n.c.	n.c.	14 166 234

n.c. : non communiqué

EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

- **La transformation à la ferme reste minoritaire mais elle prend de l'ampleur au fil du temps**

En 2017, la part du lait cru wallon non collecté par les laiteries est estimée à plus de 5 % du volume total produit. Ce chiffre est en progression depuis quelques années.

Cette année-là, on estime à plus ou moins 100 millions le nombre de litres de lait cru transformés directement à la ferme ou par des fromagers s'approvisionnant directement auprès de producteurs. 523 producteurs laitiers sont enregistrés auprès de l'AFSCA comme transformateurs et une trentaine de fromageries artisanales sont recensées par les services d'encadrement.

Selon l'enquête réalisée sur l'année 2017, les produits fabriqués à la ferme sont très diversifiés : beurre, yaourt, fromage frais, fromages affinés, crème glacée, desserts lactés, etc. La plupart des producteurs fabriquent au moins trois types de produits, chaque produit pouvant être décliné en différentes variantes (fromage frais nature, aux herbes et épices ou fromage à pâte dure nature, aux herbes, aux graines de moutarde, ...). Les produits les plus transformés sont : le beurre salé ou doux, les yaourts, les maquées et les fromages à pâte pressée (type Saint-Paulin). Certains producteurs vendent également du lait et de la crème.

Parmi les producteurs qui ont répondu à l'enquête, 1 sur 5 transforme la totalité de son lait. Il s'agit majoritairement d'exploitations avec un volume annuel de production proche de 120 000 litres. Par ailleurs, 10 % des producteurs - transformateurs s'approvisionnent au moins 10 fois par an auprès d'un autre producteur.

Plus des trois quarts des fromageries artisanales transforment en moyenne moins de 100 000 litres de lait par an. Généralement, les fromagers sont liés à un producteur et ne rencontrent pas de difficulté d'approvisionnement ou de qualité du lait. La plupart des fromagers artisanaux travaillent le lait cru mais un quart des répondants pasteurise également une partie du lait. Ils produisent essentiellement des fromages affinés et offrent une gamme plus variée que les producteurs – transformateurs : pâte pressée, pâte molle à croûte fleurie ou à croûte lavée, mais aussi des fromages frais, des yaourts et pour certains du beurre.

- **Les échanges commerciaux perturbés par la crise sanitaire en 2020 maintiennent la balance commerciale de la Wallonie négative**

L'année 2020 est une année particulièrement perturbée au niveau des échanges commerciaux, en raison de la crise sanitaire. La demande en produits laitiers ralentit tant, au sein de l'UE que dans les pays tiers. Cette diminution est observée aussi bien au niveau des volumes que de la valeur.

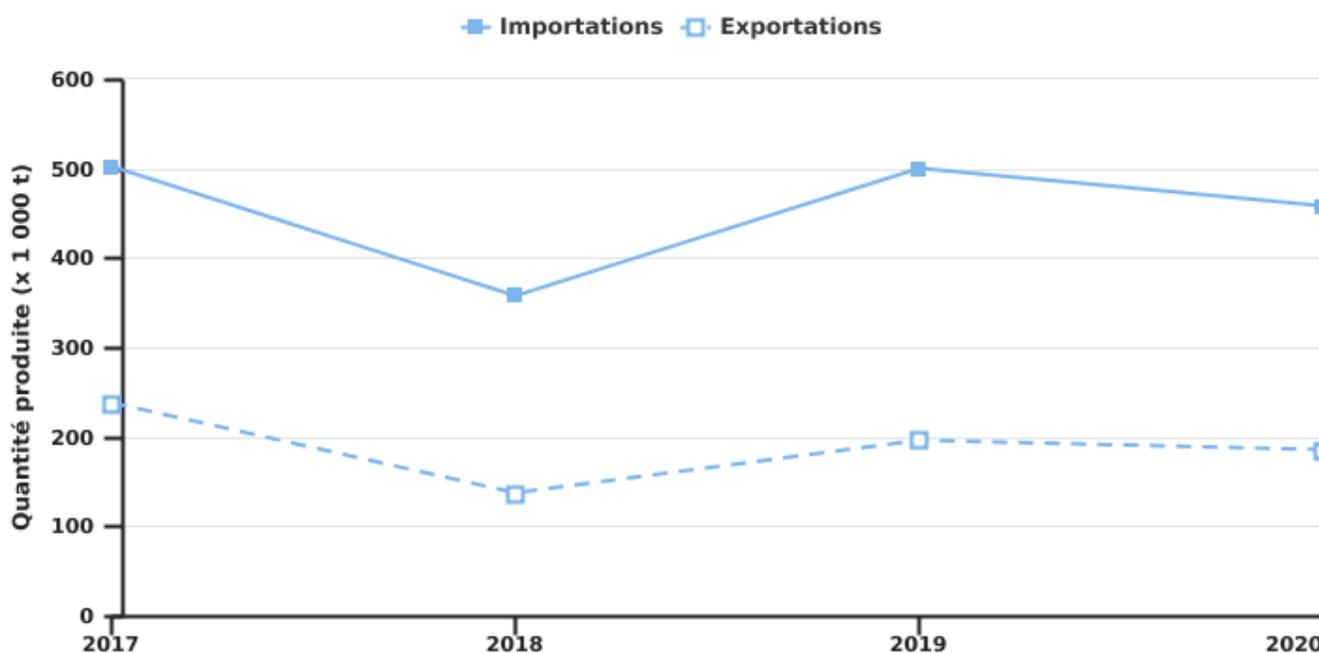
En 2020, au niveau des volumes, les importations, exceptées celles de poudre de lait, diminuent en moyenne de -7,8 % par rapport à l'année précédente, avec une diminution particulièrement importante au niveau du beurre (-12,3 %).

Les exportations wallonnes diminuent également de -6,5 % en moyenne en 2020. Mais cette tendance diffère selon le produit. Alors que la poudre de lait perd 15,8 %, les exportations de beurre progressent de 7,1 %. De manière générale, les principales destinations des exportations sont les pays de l'UE sauf pour la poudre de lait qui est principalement (43 %) destinée à l'Asie.

La balance commerciale de la Wallonie reste négative en 2020 et est en régression de -9,6 % par rapport à l'année précédente. Ce phénomène s'explique entre autres par une capacité de transformation des entreprises laitières wallonnes supérieure à la production.

La balance commerciale en valeur du secteur laitier wallon est légèrement positive en 2020 et cela même si on observe une diminution par rapport à l'année précédente, tant au niveau des importations (-19,8 %) que des exportations (-15,2 %). Cette diminution est due à l'effet combiné de la réduction des volumes et d'une baisse des cours mondiaux du beurre et des poudres de lait, particulièrement durant le 1er semestre (effet confinement).

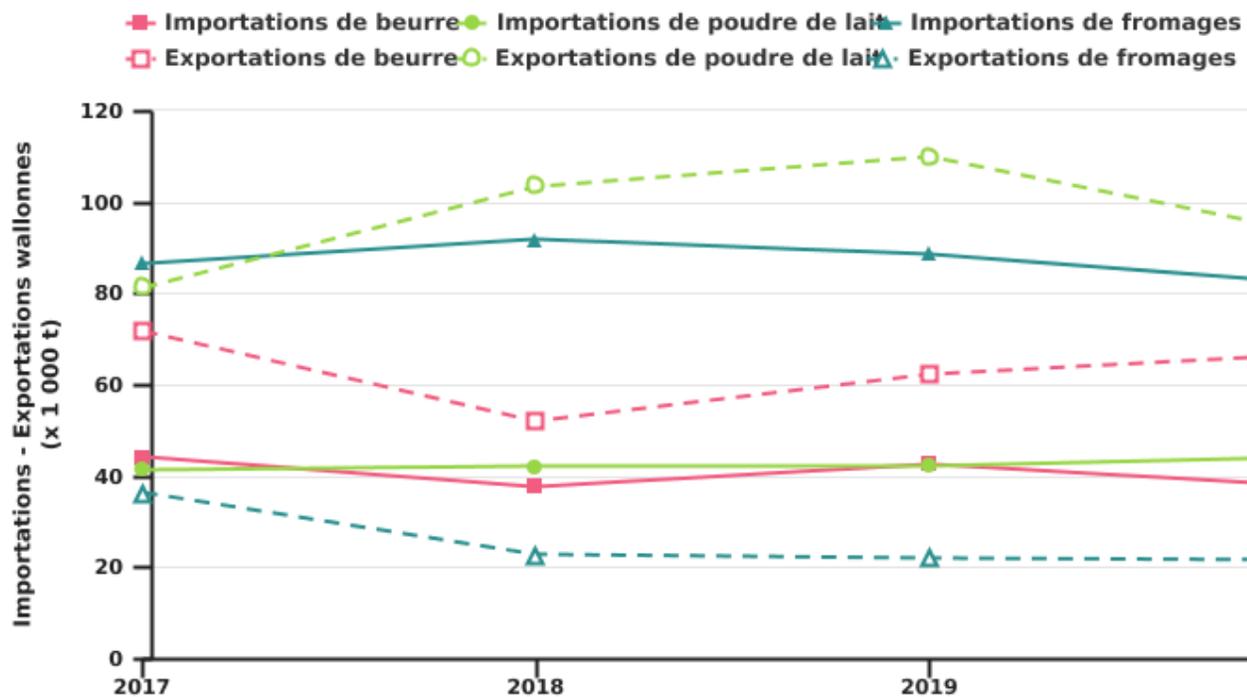
## Evolution des importations et exportations de lait



EAW\_Source : Banque Nationale de Belgique

© SPW - 2022

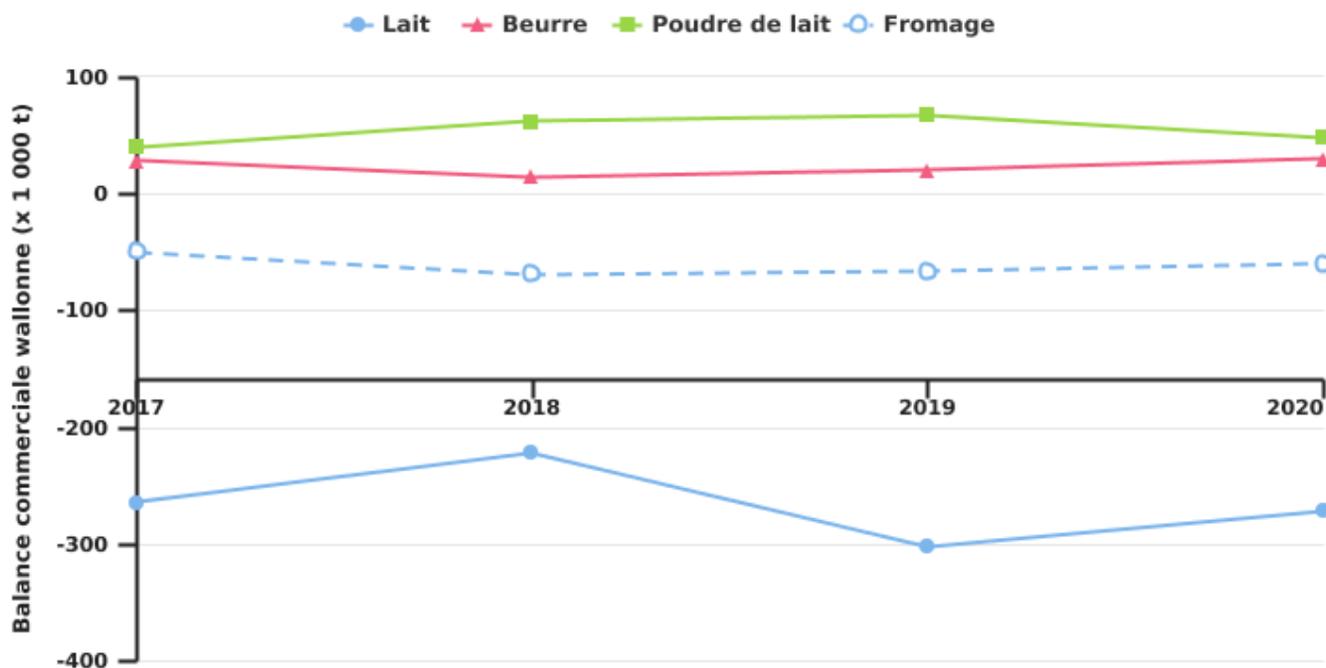
## Evolution des importations et exportations des autres produits laitiers



EAW\_Sources : Banque Nationale de Belgique

© SPW - 2022

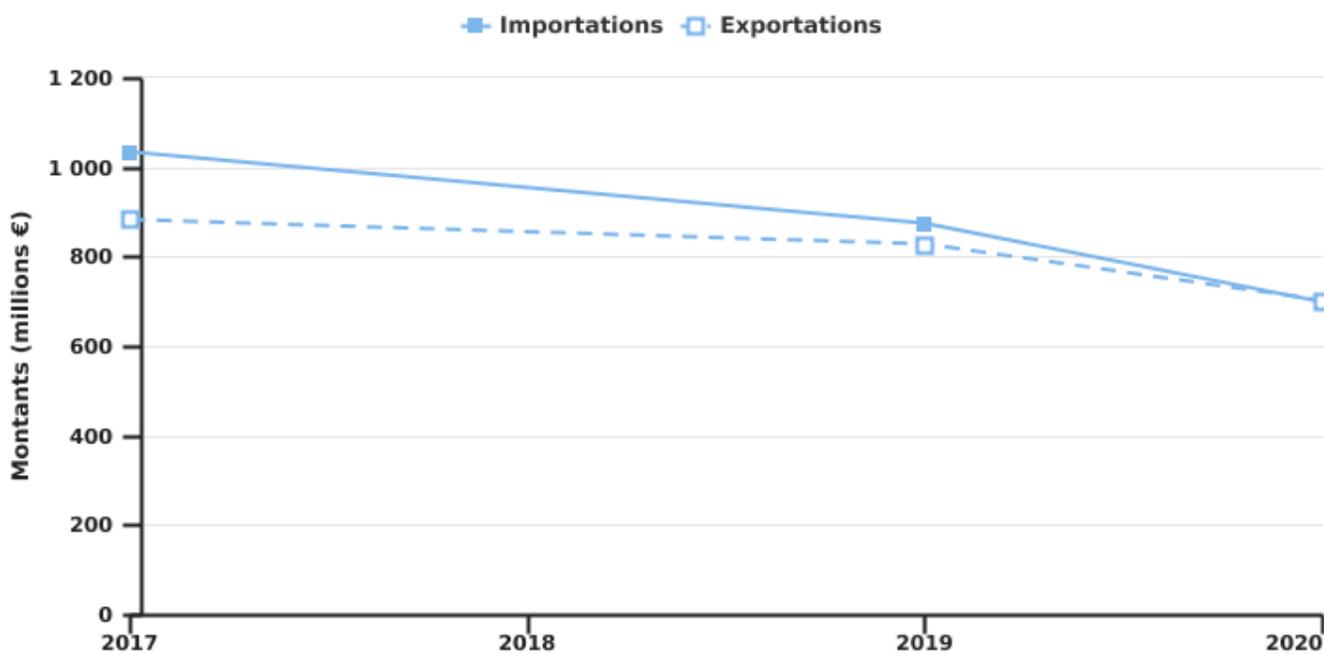
## Evolution de la balance commerciale des produits laitiers



EAW\_Sources : Banque Nationale de Belgique

© SPW - 2022

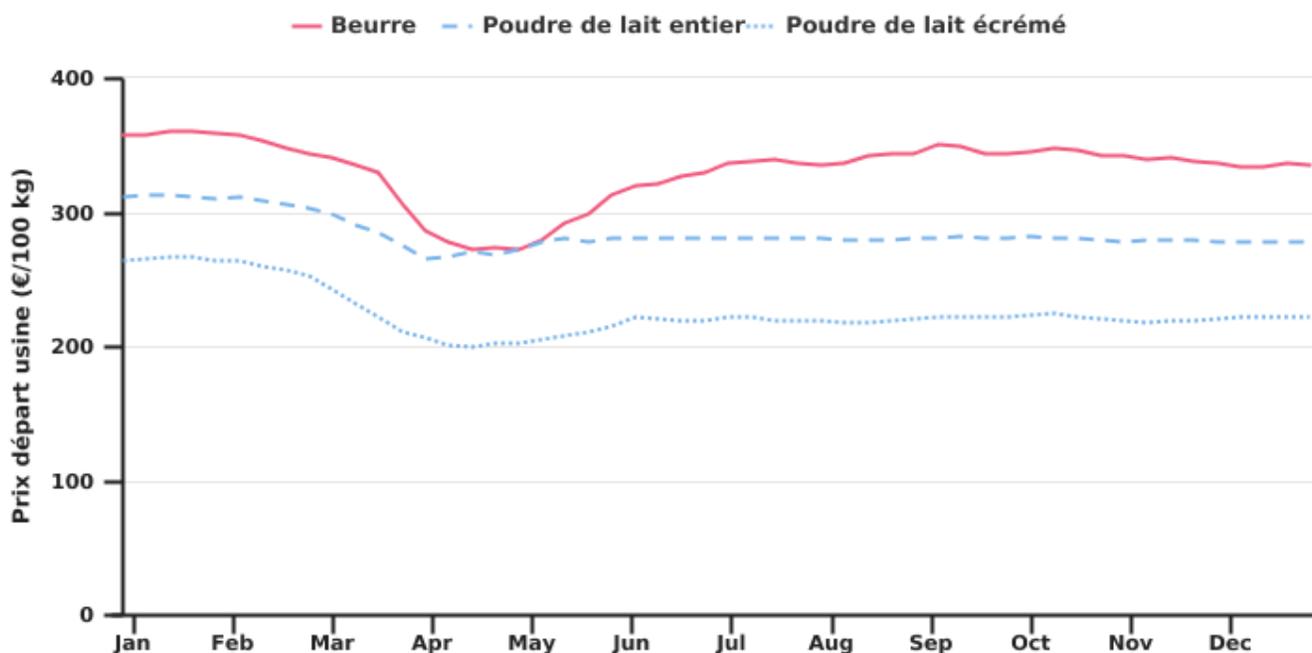
## Evolution des importations et exportations du secteur laitier wallon



EAW\_Sources : Banque Nationale de Belgique

© SPW - 2022

## Evolution des prix officiels du marché belge des produits laitiers en 2020



EAW\_Sources : : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & Collège des Producteurs

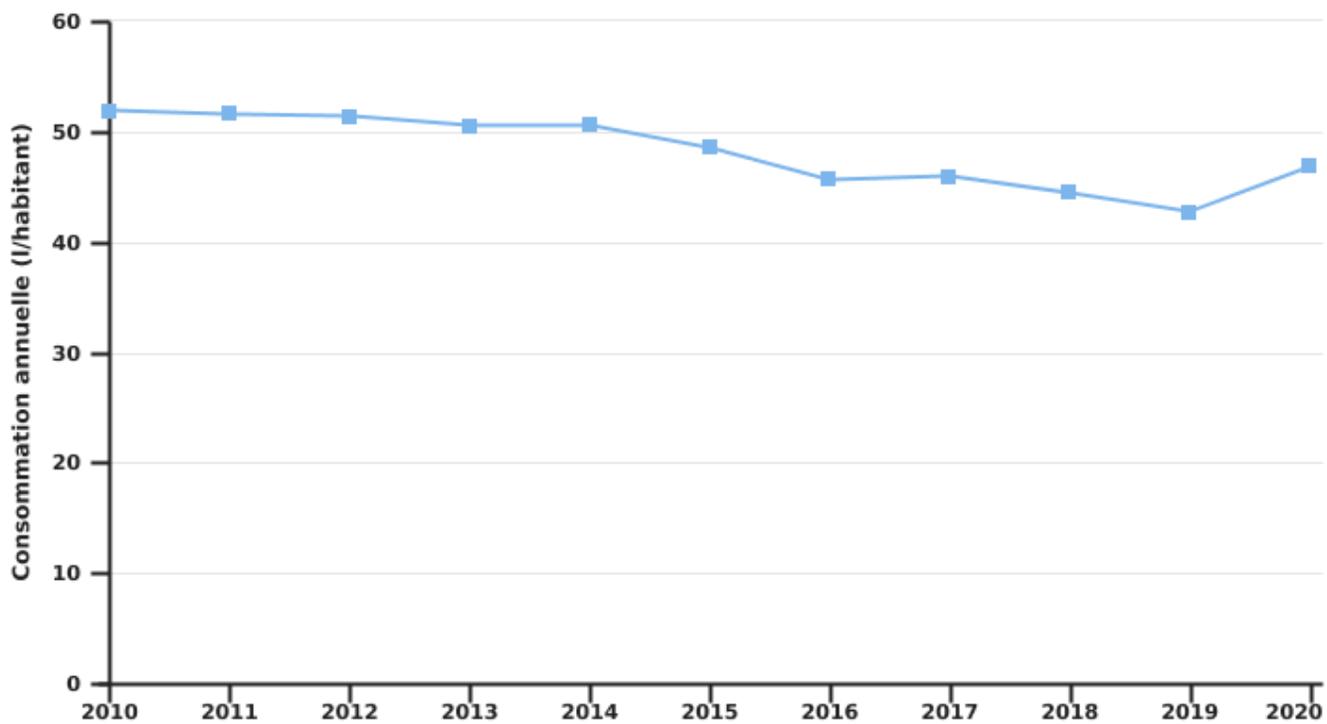
© SPW - 2022

### Globalement, ces dernières années, la consommation du lait est en baisse en Belgique

Depuis plus de 10 ans, la consommation de lait est en constante diminution en Belgique. C'est également le cas pour les produits laitiers transformés tels que le yaourt, la crème, le beurre et le fromage mais de manière beaucoup plus lente. En 2020, on observe un effet « confinement » avec une croissance de l'ordre de 7 % à 19 % de la consommation de lait et de produits laitiers. Cette croissance est liée essentiellement à l'augmentation des repas à domicile durant cette année. Il est difficile de prédire si elle va se poursuivre.

En 2020, selon une étude menée pour l'APAQ-W, la proportion de consommateurs qui achètent leurs produits laitiers directement chez le fermier augmente de 2 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 11 % des achats totaux. Les achats en supermarchés et en dehors des supermarchés ont légèrement baissé (95 % en supermarché et 30 % en-dehors des supermarchés) mais les achats en supermarché, tant au rayon frais qu'au comptoir fromage, reste la norme.

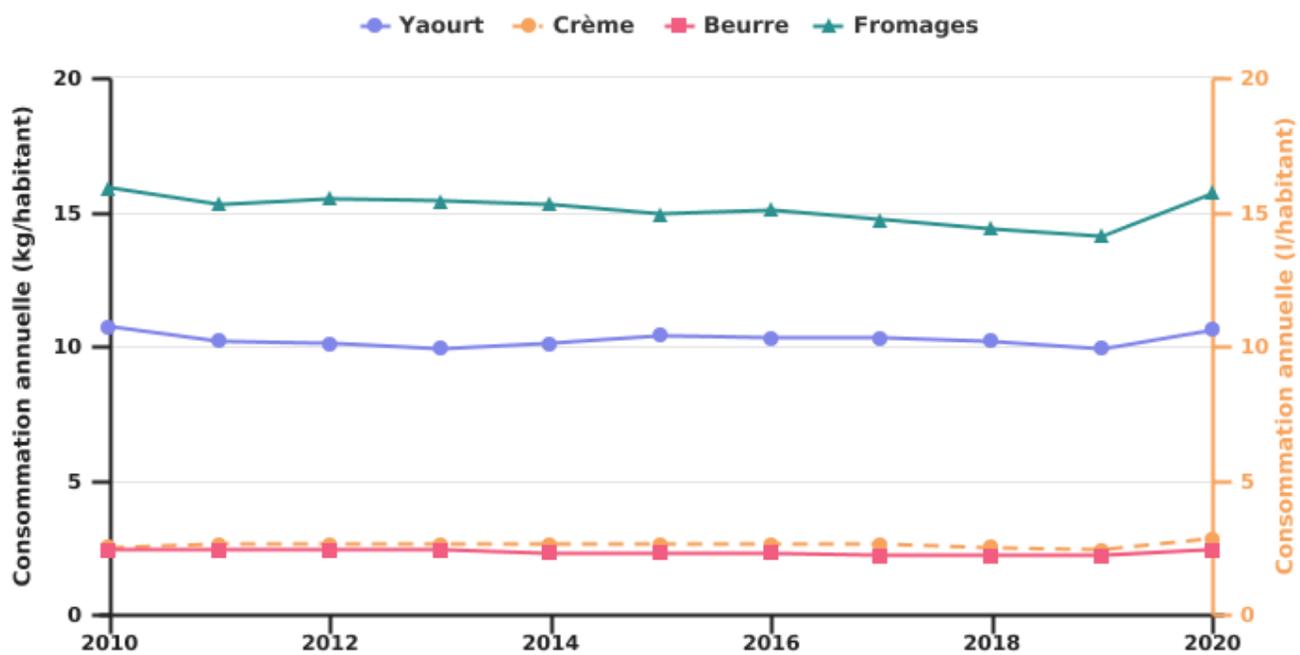
## Evolution de la consommation annuelle de lait en Belgique



EAW\_Sources : CBL

© SPW - 2022

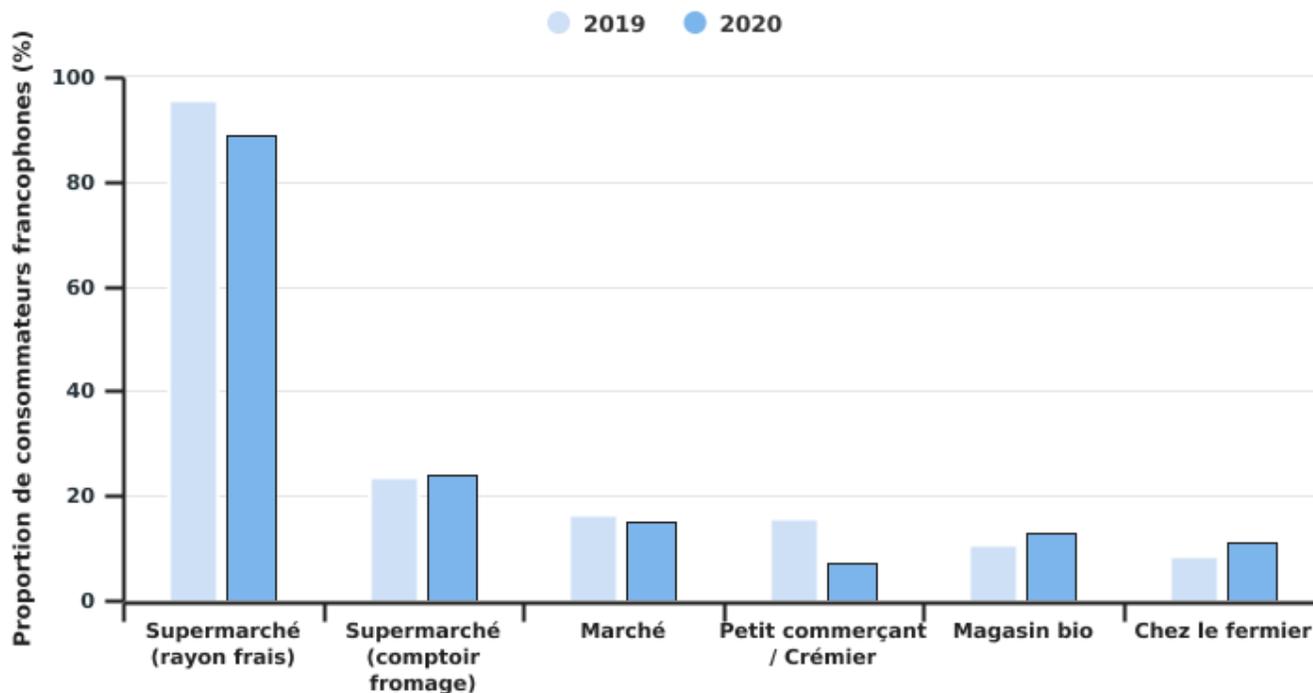
## Evolution de la consommation annuelle d'autres produits laitiers



EAW\_Sources : CBL

© SPW - 2022

## Lieu d'achat des produits laitiers par les consommateurs francophones



EAW\_Sources : APAQ-W - Baromètre laitier

© SPW - 2022

### En savoir plus ?

#### Sources :

- APAQ-W : Baromètre du lait réalisé en août 2019 par Listen
- APAQ-W : Etude sur la durabilité du secteur laitier – Juin 2020 – Listen
- CBL : Rapport annuel 2020
- CBL – Rapport d'activités 2021 – Chiffres 2020
- Comité du Lait : Rapport d'activités 2020
- Collège des Producteurs : plan de développement stratégique de la filière laitière wallonne 2019-2030
- Collège des Producteurs : Observatoire des filières agricoles
- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

